
VE
RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE
ET DE
LITTÉRATURE

Les articles insérés dans ces mémoires sont publiés sous la responsabilité personnelle de leurs auteurs.

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE
ET DE LITTÉRATURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

MÉMOIRES



BEAUNE
IMPRIMERIE ED. BATAULT-MOROT
1878

COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU

Président . . . . . M. De VERGNETTE-LAMOTTE, ✱.
Vice-Président . . M. PIGNOLET.
Secrétaire. . . . . M. BESSION.
Secrétaire adjoint M. De MONTILLE.
Bibliothécaire-Archiviste . . . . . M. ROBIN.
Trésorier . . . . . M. JARDEAUX.

ANNÉE 1876-1877

Composition du Bureau de la Société

Président	MM.	DE VERGNETTE-LAMOTTE, ✻.
Vice-Président		PIGNOLET.
Secrétaire		BESSION.
Secrétaire-adjoint . . .		DE MONTILLE.
Bibliothécaire-archiviste .		ROBIN.
Trésorier		JARDEAUX.

LISTE DES MEMBRES

I° Membres d'honneur

Mgr l'évêque de Dijon.
MM. le Préfet de la Côte-d'Or.
Le Recteur de l'Académie de Dijon.
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Beaune.
Le Maire de la ville de Beaune.
Le Président du Tribunal civil.
Le Curé-Doyen de Notre-Dame.
Le Principal du Collége Monge.

2° Membres titulaires

MM. ACHER (D') DE MONGASCON (le baron Justin), O ✻, ministre plénipotentiaire.
ALBRIER (Albert), à Sivry, près Arnay-le-Duc.
BACHEY-DESLANDES (Hyppolite).
BAUZON, ancien pharmacien, archéologue, à Seurre.
BAVARD, curé de Volnay, auteur de l'histoire de Volnay et des légendes bourguignonnes.
BAZEROLLE notaire à Santenay.

Beauvois (Eugène), chevalier des ordres du Danebrog et de St-Olax, auteur de l'histoire légendaire des Francs et des Burgondes.

MM. Bession, professeur au collége Monge.

Bigarne (Charles), archéologue, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

Bissey curé de Larochepot.

Le Blanc d'Ambonne (Prosper), auteur du Symbolisme Druidique.

Bouchard (Théodore).

Boudrot, aumonier de l'Hôtel-Dieu.

Callard d'Azu (Louis-Prosper), avocat.

Carlet (Joseph), ✻, ingénieur des Ponts et Chaussées, membre correspondant des académies de Dijon et de Besançon, de la commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Changarnier-Moissenet, numismate.

De Cissey (Joseph), ✻.

Clémencet, curé de Puligny.

Creuzevaux, conducteur principal des ponts et chaussées à Arnay-le-Duc.

Cyrot (Louis), ancien avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, vice-président de la commission administrative des hospices civils, juge de paix du canton sud de Beaune.

Davin, ancien professeur au collége-Monge.

Deroye, aumonier de la communauté du Saint-Cœur.

Foisset (Paul), correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques à Dijon, membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or et de l'académie de Dijon.

Gautheret-Comboulot, licencié ès-lettres.

Guerrier (Edouard), avocat, juge de paix du canton nord de Beaune.

Jacotot, curé de Ruffey-les-Dijon.

Jardeaux, professeur au collége Monge, officier d'académie.

Juigné (de) (le comte Anatole).

Latour (Paul), receveur des hospices.

Leclerc, naturaliste, archéologue à Seurre.

La Loyère (de) (le comte Edouard), ✻, président du comité d'agriculture de l'arrondissement.

Lyoen, négociant.

Moissenet (l'abbé), chef d'institution.

Montille (de) (Léonce), ancien capitaine de chasseurs à pied, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Moreau (Joseph), propriétaire-négociant.

Morelot (Henri) propriétaire.

Noiron (de) (Armand). propriétaire à Autun.

Noiron (de) (Léon), propriétaire.

Panariou, ancien sous inspecteur des eaux et forêts.

Perret (Joseph), propriétaire.

Peste (le docteur).

Petasse (Joseph), homme de lettres.

MM. PETIT-JEAN-BAILLET, propriétaire à Seurre.
PIGNOLET, avocat, juge suppléant au tribunal civil.
PONNELLE (Pierre), négociant.
RAGON, ancien avoué.
ROBIN, greffier en chef du tribunal civil.
SAUSSET (J.-B.-), numismate ancien maire de Combertault.
TISSERAND (Charles), licencié en droit à Bligny-sur-Ouche.
VERGNETTE-LAMOTTE (le vicomte de), ✻, correspondant de l'institut, ancien élève de l'école polythecnique, membre correspondant de l'académie de Dijon.

3° Membres correspondants

MM. AUBERTIN (Charles), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, de la Société des Antiquaires de France, officier d'académie, juge de paix à Sombernon (Côte-d'Or).
BAUDOT (Henri), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, Président de la Commission départementale d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
BONNARDOT (François), ancien pensionnaire de l'École des Chartes, ancien archiviste de la ville d'Orléans, officier d'académie, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, attaché au service des travaux historiques de la ville de Paris.
CHAZALETTE, professeur au collége de Châlon-sur-Saône, officier de l'instruction publique.
CISSEY (Ernest-Octave de), O ✻, général de division, ancien ministre de la guerre.
COTTARD-LEGROS, ancien magistrat à Arnay-le-Duc.
CLERGET (Hubert), ✻, professeur de dessin à l'école d'État-Major à Paris.
GARNIER, ✻. archiviste à Dijon.
JEANDET, docteur en médecine, ancien archiviste de la ville de Lyon, à Verdun-sur-Saône.
LION (Moïse), professeur de langues vivantes au Lycée, à Alençon.
LOYDREAU (Edouard), ✻, docteur en médecine, maire de la ville de Chagny.
MARLOT (Hippolyte), correspondant de la Commission de antiquités de la Côte-d'Or, à Cernois, près de Semur (Côte-d'Or).
MORILLOT, curé de Beire-le-Châtel.
PATRON, chanoine honoraire, à Orléans.
PRUDHON, de l'Ordre des Capucins, ancien vicaire à Notre-Dame de Beaune.
ROSSIGNOL (Claude), ✻, ancien archiviste de la Côte-d'Or, ancien conservateur du musée des Origines nationales de Saint-Germain-en-Laye, à Bourbon-Lancy.
VALENTIN-SMITH, ✻, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés Savantes, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, maire de la ville de Trévoux.
VOISIN (Antoine), libraire à Paris.

PROCÈS VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1876-77

Séance du 17 Novembre 1875

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte, président.

Présents : MM. Callard-d'Azu, Clémencet, Cyrot, Bavard, Bigarne, Boudrot, Guerrier, Jardeaux, Lebeuf, Lyoen, de Montille, Petasse et Bession.

En l'absence du titulaire, M. Bession remplit les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sur la proposition de plusieurs membres, proposition à laquelle se rallie toute la compagnie, M. le président charge M. le secrétaire d'être auprès de M. Aubertin récemment nommé juge de paix à Chatillon de Michaille, l'interprète des regrets que son départ laisse à la société, et de lui exprimer l'espoir qu'elle a de le compter parmi ses membres correspondants.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Aubertin. M. Bession ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé secrétaire par M. le président.

Sur la présentation de MM. de Vergnette-Lamotte et Cyrot, MM. Robin greffier du tribunal civil, Latour receveur des hospices et Joseph Moreau sont admis comme membres résidants, M. Branchard licencié ès-lettres, professeur de rhétorique au Collége Monge, est également admis comme membre résidant, sur la présentation de MM. Bession et Jardeaux.

M. Bigarne, après avoir lu quelques pages sur la Bouzaise et le Perpreuil, dépose sur le bureau deux documents relatifs à l'histoire locale ; le premier intitulé : Des feux de la ville de Beaune, provient de l'ancienne collection Joursanvaux, le

second a pour titre : Règlement rédigé en 1717 par la chambre de ville de Beaune pour les cas d'incendie.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. l'abbé Bavard, d'une notice nécrologique sur M. l'abbé Dubois curé de Messigny, décédé membre de notre société.

Par M. Cyrot, de la seconde partie de son travail sur le Castrum de Beaune.

Par M. le secrétaire, d'une communication de M. Hippolyte Marlot relative aux vestiges d'une station de l'âge de Pierre à Voudenay. M. Hippolyte Marlot, membre correspondant de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, sollicite le titre de membre correspondant de notre société.

Séance du 9 Décembre 1875

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents ; MM. Bavard, Gautheret, de Noiron, Petasse, Aubertin, Jardeaux, Cyrot, Bazerolle, Bissey, Guerrier, Latour, Callard-d'Azu et Bession.

MM. Boudrot, Leclerc, Robin et Branchard s'excusent par lettres, de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Aubertin qui accepte avec reconnaissance le titre de membre correspondant.

M. Hippolyte Marlot qui, à l'appui de sa candidature, fait hommage à la société de quatre brochures renfermant des études sur divers sujets d'archéologie, est nommé membre correspondant ; M. le secrétaire est chargé de le remercier de son envoi et de lui notifier son admission.

MM. Ragon ancien avoué, adjoint à M. le Maire de la ville de Beaune et Moissenet vicaire de Notre-Dame, sont admis comme membres résidants.

En l'absence de M. Boudrot, M. Cyrot lit le compte-rendu des deux dernières livraisons de Romania.

M. Bazerolle lit la première partie d'une relation du voyage qu'il a fait au Puy-de-Dôme.

M. Cyrot lit une note communiquée par M. Bigarne sur un plan manuscrit de la ville de Beaune que possède la Bibliothèque nationale.

M. l'abbé Bissey curé de Larochepôt, annonce que l'inscription à la mémoire de l'abbé Bredault, a été placée par ses soins dans son église.

M. le secrétaire donne lecture d'une partie de la notice : Vercingétorix apocryphe à Alise, par M. F. Leclerc de Seurre, membre correspondant.

Séance du 27 Janvier 1876

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Gautheret, Latour, Boudrot, Petasse, de Montille, Bavard, Jardeaux, Ragon, Changarnier, Bissey et Bession.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Carlet qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Cette lettre est accompagnée du bulletin des observations météorologiques faites à Beaune en 1875, puis d'une lettre de M. Bigarne relative à des inscriptions se rapportant à l'histoire locale, et relevées par lui à la bibliothèque nationale.

M. Gautheret lit un rapport sur le volume des mémoires de la société historique de Chateau-Thierry (année 1875).

M. le secrétaire dépose sur le bureau un volume intitulé : Les rues de Beaune et offert à la société par l'auteur M. Bigarne.

M. l'abbé Bissey lit la première partie d'un travail historique sur la commune de Larochepôt.

M. Bession lit pour M. Petasse une pièce de vers intitulée : l'Attente.

Ouvrages adressés à la société :

Inventaire des archives de la ville de Dijon.

Romania, livraison de décembre 1875.

Sur la proposition de M. le président, M. Jardeaux est chargé d'écrire à M. le président de la société de Semur, pour lui proposer l'échange des publications des deux sociétés, et M. Petasse est désigné pour faire une notice nécrologique sur M. Simon Gauthey décédé, membre de la société.

Séance du 24 Février 1876

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Jardeaux, Gautheret, de Montille, Petasse, Ragon, de Noiron, Cyrot, Callard-d'Azu , Robin, Bissey, Branchard, Latour et Bession.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président communique à la société une lettre-circulaire

de M. le ministre de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts, relative à la 14e réunion des Sociétés Savantes en 1876 à la Sorbonne.

Puis, lecture faite par M. le secrétaire d'un rapport au comité des travaux historiques, sur la publication des documents inédits relatifs aux Etats généraux, par M. Picot, membre de ce comité, MM. Ragon, Robin, Latour veulent bien se charger de faire dans les archives de la ville et du tribunal, les recherches recommandées par M. Picot.

M. Robin demande et obtient la parole pour remercier la société qui lui a conféré le titre de membre résidant.

M. Cyrot lit une étude sur le cours de Rhoin au XIIIe siècle.

Séance du 30 Mars 1876

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents ; MM. Boudrot, Gautheret, Bavard, Petasse, de Montille, comte de Juigné, Jardeaux, Cyrot, Latour, Bigarne, Pignolet et Bession.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'Institut des Provinces devant tenir cette année sa 42e session à Autun, MM. Bavard, Changarnier, Bissey et Boudrot sont désignés comme délégués de notre société à ce Congrès.

Ouvrages adressés à la société :

Bulletin de la société académique de Brest.

Manuel des blessés et malades de la guerre par M. le comte de Riancourt.

Le monogramme divin, volume de poésie offert à la société par l'auteur M. Petasse.

M. Bession offre à la société un plan d'une propriété de l'abbaye de Citeaux levé en 1682 par un géomètre de Dijon.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. Gautheret, d'un rapport sur un extrait des bulletins de la société d'anthropologie de Paris, relatif au cimetière de Caranda par M. Millescamps.

Par M. Petasse, de l'analyse critique d'une livraison de la revue des poëtes et auteurs dramatiques.

Par M. Cyrot, de la suite de son travail sur le castrum de Beaune, et d'une notice sur un volume manuscrit de l'abbé Bredeault, traitant du blason.

Par M. l'abbé Boudrot, d'un rapport sur deux livraisons de Romania.

MM. Cyrot et Boudrot exposent des fac-simile, des inscrip-

tions tombales de la bienheureuse Marguerite du St Sacrement, de la révérende mère Elisabeth de Quatre-Barbes, et de Marie de la Trinité, fondatrice du Carmel à Beaune. M. Latour rend compte des recherches qu'il a faites dans les archives municipales.

M. l'abbé Boudrot donne communication de deux plans de la justice d'Ecutigny.

Séance du 27 Avril 1876

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Bavard, Gautheret, de Montille, Boudrot, Moreau, Cyrot, Jardeaux, Bissey, Guerrier, Ragon, Lyoen, Callard-d'Azu et Bession.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président lit une lettre de M. Aubertin membre correspondant, qui adresse à la société un recueil des armes des corporations de la ville de Beaune.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. Ragon, d'un rapport sur le livre intitulé : la découverte du nouveau monde par les Islandais, par M. Beauvois membre correspondant.

Par M. de Montille, d'un rapport sur le manuel des blessés et malades de la guerre, offert à la société par l'auteur M. le comte de Riancourt.

Par M. l'abbé Bissey, d'un chapitre de son histoire de Larochepôt.

Par M. l'abbé Bavard, d'un chapitre de la vie du vénérable Bénigne Joly.

M. Boudrot fait passer sous les yeux des assistants, lit et explique plusieurs chartes provenant du château d'Ecutigny.

Sur la présentation de MM. Boudrot et Bigarne, le titre de membre correspondant est conféré à M. Bonnardot archiviste et paléographe résidant à Paris.

M. le président, après avoir invité les membres compétents à chercher dans nos archives locales les documents relatifs à l'histoire d'Autun, expose qu'aucun mémoire ou document ne pourra être communiqué au Congrès d'Autun, s'il n'a été préalablement soumis à la société, dans une des séances suivantes.

Séance du 1er Juin 1876

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Gautheret, Bavard, Boudrot, de Montille, Jardeaux, Carlet, Robin, Latour, Callard-d'Azu et Bession.

M. Moissenet se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président informe la société qu'il a reçu de MM. les secrétaires généraux du Congrès scientifique d'Autun, le programme des questions soumises à l'examen des diverses sections.

M. le secrétaire donne lecture des parties de ce programme qui ont trait à l'histoire, à l'archéologie et à la littérature.

M. le président propose de fixer la prochaine séance au 29 juin. Cette réunion serait spécialement consacrée à entendre la lecture des différents travaux et documents qui seront présentés par nos délégués au Congrès, à en arrêter d'une manière définitive le nombre et l'étendue.

Lecture est ensuite donnée :

Par M. le secrétaire , du recueil des armes des couvents et corporations de la ville de Beaune avant 1789. (Communication de M. Aubertin membre correspondant).

Par M. Boudrot, d'une notice due à l'obligeance de M. Bonnardot membre correspondant, sur le poème de Gérard de Roussillon, et de quelques chapitres extraits du manuscrit que possèdent les archives de l'hôtel-Dieu de Beaune. (Chronique de Gérard de Roussillon).

M. Latour présente une copie de l'inscription tombale de la bienheureuse Marguerite du St Sacrement.

Séance du 29 Juin 1876

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président,

Présents : MM. Bigarne, Petasse, Joseph Moreau, Foisset, Boudrot, Bavard, Cyrot, Guerrier, Latour, Jardeaux et Gautheret.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Moissenet se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Bonnardot, qui accepte avec reconnaissance le titre de membre correspondant.

M. Gautheret donne lecture d'un prospectus de la société des textes anciens où figure celui de Gérard de Roussillon. M. le secrétaire se mettra en relation avec M. Pâris pour lui deman-

der quelles sont les intentions de la société des textes anciens à l'égard de ce manuscrit.

M. Boudrot lit une inscription placée autrefois dans une chapelle expiatoire des visitandines de Beaune.

M. Foisset fait don à la société, de son ouvrage sur l'église des dominicains à Dijon.

M. l'abbé Bissey continue la lecture de son histoire de Larochepôt.

M. Cyrot lit quelques chapitres du manuscrit de Gérard de Roussillon.

Sur la proposition de MM. Ragon et de Vergnette-Lamotte. M. le docteur Peste est admis comme membre résidant. Le choix des lectures à faire au Congrès d'Autun sera arrêté et communiqué à la séance du 28 juillet prochain.

M. le président donne quelques détails sur la marche du phylloxéra dont les progrès deviennent chaque jour plus inquiétants.

Séance du 28 Juillet 1876

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Davin, Latour, Petasse, Boudrot, Bazerolle, Guerrier, Jardeaux, Gautheret, Bavard, Bissey, Bigarne et Bession.

Le procès-verbal de la séance precédente est lu et adopté.

M. Bazerolle rappelle que la société géologique de France doit, cette année, tenir une séance extraordinaire à Chalon s/s, qu'au programme, figure une excursion aux cavernes à ossements de Santenay. L'honorable membre tiendra la société au courant des résultats de la visite des membres du Congrès à Santenay.

M. le président obligé de s'absenter prie M. Jardeaux de s'asseoir au fauteuil.

M. Bigarne lit un travail important au point de vue de l'histoire locale, dans lequel il reproduit bon nombre d'inscriptions recueillies par lui dans l'eglise collégiale Notre-Dame de Beaune.

M. l'abbé Boudrot donne lecture d'une notice sur Gérard de Roussillon.

M. Latour annonce que dans les travaux exécutés dans la rivière de la Bouzaise on a trouvé différents objets pouvant offrir un certain intérêt, au point de vue archéologique.

Séance du 9 Novembre 1876 (*Séance de rentrée*)

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents: MM. Pignolet, Foisset, de Montille, Bavard, Petasse, Davin, Robin, Jardeaux, Bissey, Guerrier, Bigarne, Carlet, Boudrot et Gautheret.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Gautheret remplit les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Bession.

MM. Cyrot, Ragon et Peste se font excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Le titre de membre correspondant est conféré à M. Garnier archiviste du département de la Côte-d'Or.

Ouvrages adressés à la société :

Un manuscrit de M. Aubertin contenant le règlement de la corporation des maçons et tailleurs de pierre de la ville de Beaune.

Une notice manuscrite de M. Aubertin sur la bibliothèque publique de la ville de Beaune.

Une brochure de M. Aubertin sur la chapelle des templiers à Beaune.

Un volume des mémoires de la société de Chalon s/s.

Un volume de la société de Senlis et une livraison de Romania.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. Bigarne, de l'excursion des membres du Congrès d'Autun au Beuvray.

Par M. Petasse, de deux pièces de vers.

Par M. Davin, d'un travail sur certaines antiquités de Saône et Loire.

M. l'abbé Bissey annonce qu'il a trouvé à Lusigny deux manuscrits de M. l'abbé Bredeault, l'un de ces manuscrits a pour titre : l'existence des atlantides.

M. Gautheret ayant exposé qu'il lui est désormais impossible de garder chez lui les livres appartenant à la société, M. Robin offre de recueillir chez lui la bibliothèque.

Cette proposition est acceptée avec reconnaissance.

Séance du 14 Décembre 1876

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président,

Présents : MM. Foisset, Boudrot, Petasse, Bavard, Davin, Jardeaux, Bissey, Guerrier, de Noiron, Cyrot et de Montille.

Ce dernier remplit les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Bession.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Bession qui demande à être déchargé des fonctions de secrétaire et d'une lettre de M. Changarnier qui donne sa démission de membre de la société. Cette démission n'est pas acceptée.

Sur la présentation de MM. Davin et Léon de Noiron, M. Armand de Noiron est admis comme membre résidant. M. Ponnelle est également admis comme membre résidant, sur la présentation de MM. Bession et Davin.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. Boudrot, d'un compte rendu des deux dernières livraisons de Romania.

Par M. le secrétaire, d'un rapport de M. Bigarne sur la 2e partie du tome VI des mémoires de la société de Chalon-s-Saône.

M. Jardeaux ayant pris place au fauteuil, M. le président lit un travail sur la physiologie du raisin et le cuvage des vins en vase clos.

Séance du 11 Janvier 1877

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Bavard, Petasse, Davin, Cyrot, Carlet, Ragon, Callard-d'Azu et de Montille.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Carlet dépose sur le bureau le relevé des observations météorologiques faites à Beaune pendant l'année 1876.

Ouvrages adressés à la société :

Romania (livraison d'octobre 1876).

Note sur le premier âge de fer dans l'Auxois par M. Hippolyte Marlot.

Bulletin trimestriel n° 4 de l'Institut des Provinces.

Un numéro spécimen du journal : l'Exposition Universelle de 1878.

Décret déclarant d'utilité publique la société française d'Archéologie.

M. l'abbé Bavard lit un chapitre de sa vie du bienheureux Joly.

Séance du 22 Février 1877

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Jardeaux, Bavard, Gautheret, Petasse, Boudrot, Lyoën, Carlet, Cyrot, Bissey, Lebeuf curé de N.-D., Guerrier, Latour, comte de Juigné et de Montille.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la société :

Mémoires de la société archéologique d'Avesnes, tome III année 1876.

Discours de M. J.-J.-A. Vorsaée président de la société royale des antiquités du nord.

Influence classique sur le nord par G. Engehlard, traduction de M. Bauvois.

Les Ecoles d'architecture romane au XIIe siècle par M. Anthyme de St-Paul.

M. l'abbé Boudrot fait don à la société d'un manuscrit copié sur les registres de la fabrique de Bessey en Chaume et dû à la plume de M. l'abbé Bavard.

M. le président annonce que la 15e réunion des sociétés savantes aura lieu cette année à la Sorbonne, au mois d'avril.

M. Carlet rend compte de la brochure de M. Hippolyte Marlot sur le premier âge de fer dans l'Auxois.

M. Petasse lit une pièce de vers adressée aux membres de la société et ayant pour titre : la destruction des remparts de Beaune.

M. l'abbé Boudrot donne lecture des fondations faites par le cardinal Rolin à l'église collégiale Notre-Dame de Beaune.

M. l'abbé Bissey donne lecture des deux premiers chapitres de son histoire de Larochepôt.

M. Latour, après avoir rendu compte des annales de la société de Mâcon, dépose sur le bureau une lithographie représentant le Christ du retable de l'hôtel-Dieu de Beaune, avec les caractères encore inexpliqués qui forment la bordure du manteau du Christ. Il est décidé que des exemplaires en seront adressés aux paléographes capables de jeter quelque lumière sur cette question.

M. le président présente la carte d'invasion du phylloxera pour les années 1875 et 1876 et donne en même temps quelques explications sur la marche du fléau, marche régulière, progressive et peu rassurante pour la Bourgogne.

Séance du 15 Mars 1877

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Petasse, Bavard, Clémencet, Carlet, Jardeaux, Cyrot, Davin, Bissey, Callard-d'Azu, Guerrier, Bigarne, Latour, Boudrot et de Montille.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la société :

Bulletin académique de la société de Brest, 2me série tome II 1875-76.

Mémoires de la société Eduenne, nouvelle série tome V.

Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur-en Auxois, XIIe année 1875.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne par M. Ed. Fleury, 1re partie.

M. le président ayant exposé qu'il serait utile pour la société de se mettre en relation avec un plus grand nombre de sociétés savantes, par l'échange des publications, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Cyrot rend compte de la brochure ayant pour titre : les écoles d'architecture romane au XIIme siècle par M. Anthyme de St-Paul.

M. Carlet donne lecture d'un travail sur la météorologie, écrit au point de vue local.

M. Boudrot rend compte de la brochure ayant pour titre : discours de M. J.-A. Vorsaée vice-président de la société des antiquaires du nord, et donne lecture du testament authentique de Barbe Deslandes fondatrice de la Charité.

M. Bigarne lit une pièce de vers adressée par un Beaunois à Messieurs de Chalon et ayant pour titre : le bât retrouvé. Cette pièce provient de la collection Joursanvaux.

Séance 19 Avril 1877

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Bavard, Bauvois, comte de Juigné, Carlet, Jardeaux, Foisset, Peste, Davin, Guerrier, Bigarne, J. Moreau, L. Cyrot, Boudrot, Callard-d'Azu, Latour et de Montille.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la société :

Collection Caranda (les planches) de M. Frédéric Moreau.

Romania, livraison de janvier 1877.

Le dimanche des Brandons, par M. Hippolyte Marlot.

Rapport de la visite faite au Beuvray par les membres du Congrès d'Autun, par M. Bigarne.

M. le président, après avoir annoncé que le Congrès archéologique de France aura lieu cette année à Senlis au mois de mai sous la présidence de M. Léon Palustre, donne lecture de deux lettres qui lui ont été adressées par deux membres de l'académie des inscriptions et belles lettres, à propos de la bordure du manteau du Christ du retable de l'hôtel-Dieu de Beaune. Il résulte de ces lettres que la légende inexpliquée jusqu'alors pourrait bien être inexplicable, et ne serait peut être que la réunion de plusieurs caractères de différentes langues juxtaposées sans ordre et n'offrant aucun sens.

Il est donne lecture :

Par M. Bigarne, de deux rapports de M. Gautheret absent. Le premier sur le 4e volume des Mémoires de la société Eduenne, le second sur la brochure ayant pour titre : influence classique sur le nord pendant l'antiquité, par M. Enghelard, traduction de M. Bauvois.

Par M. l'abbé Boudrot, d'une communication sur la cérémonie religieuse du mariage, d'après un graduel du commencement du XIVe siècle appartenant à la bibliothèque de Beaune et coté sous la rubrique n° 31.

Par M. Bigarne, du compte-rendu des antiquités du département de l'Aisne par M. Ed. Fleury.

Par M. Cyrot, d'une communication sur la grande verrière de l'hôtel-Dieu de Beaune, par M. Ottin.

Par M. Carlet, d'un rapport sur le bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de Semur en Auxois.

Par M. Davin, d'un rapport sur le tome I des Mémoires de la société Eduenne.

Par M. Bauvois, d'un travail sur le camp retranché de Corberon.

M. le président désigne MM. Cyrot, Bigarne et de Montille pour s'entendre avec la presse locale sur la publicité à donner à nos séances.

M. le président donne quelques détails sur l'échaudage des ceps, pour combattre la pyrale ; il signale un appareil inventé par M. Montoy pour combattre la pyrale des échalas.

Sur la proposition de M. le président, M. Robin est nommé bibiothécaire de la société et M. de Montille est nommé secrétaire-adjoint.

Séance du 31 Mai 1877

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Boudrot, Gautheret, Bauvois, Bigarne, Jardeaux, Robin, Latour, Guerrier et de Montille.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la société :

Deux brochures en Suédois, par M. J. Lieben.

Deux brochures en Suédois, par M. de Holmboë.

Recherches sur la chronologie égyptienne, par M. J. Lieben.

Comité archéologique de Senlis, tome II, année 1876.

Annales de la société d'histoire et d'archéologie de Château-Thierry, année 1875.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, annonçant que le fac-simile du Christ du retable de l'hôtel-Dieu de Beaune sera incessamment placé sous les yeux des membres de la section d'archéologie du comité des travaux historiques.

M. Jardeaux rend compte du dimanche des Brandons de M. Hippolyte Marlot.

M. de Montille rend compte du bulletin de la société académique de Brest (1875-76).

M. Cyrot rend compte des travaux de la commission chargée de s'entendre avec la presse locale, sur la publicité à donner à nos séances.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. Bigarne, d'une communication ayant pour titre : à propos d'un plat à barbe et d'une note sur le monument de Pierre pointe, par M. Creuzevaux conducteur principal des ponts et chaussées à Arnay le Duc.

Par M. Latour, des délibérations préparatoires à la tenue des Etats-généraux, par la corporation des avocats et celle des merciers, de la ville de Beaune, et les vœux d'un patriote ecclésiastique sur les affaires qui occupent actuellement les différents ordres de l'état.

Sur la présentation de MM. Carlet et Bigarne, M. Creuzevaux conducteur principal des ponts et chaussées à Arnay-le-Duc est admis comme membre résidant.

M. Hubert Clerget professeur de dessin à l'école d'État-Major, est admis comme membre correspondant, sur la présentation de MM. Bigarne et Boudrot.

Séance du 21 Juin 1877

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Bazerolle, Bigarne, Peste, Bavard, Robin, Callard-d'Azu, comte de Juigné, Foisset, comte de la Loyère, Cyrot, Davin, Pignolet, Guerrier, Latour et de Montille.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la société :

Mémoires sur les monuments mégalithiques de Thimécourt, par M. Milescand.

Notice sur quelques monuments préhistoriques situés dans le canton de Liernais (manuscrit), par M. Creuzevaux conducteur principal des ponts et chaussées à Arnay-le-duc.

M. Joseph de Cissey est admis comme membre résidant sur la présentation de MM. Cyrot et de Juigné.

M. Hippolyte Bachey-Deslandes est admis comme membre résidant sur la présentation de MM. de Vergnette-Lamotte et de Montille.

M. Cyrot lit deux extraits du registre des délibérations du conseil de fabrique de l'église N.-D. de Beaune; le premier, portant la date du 2 juillet 1843, est relatif au fragment de l'ancien autel de la duchesse Mathilde ; le second, portant la date du 30 mars 1845. concerne les bas reliefs des Jacobins.

Il est ensuite donné lecture ;

Par M. Guerrier, d'un rapport sur le comité archéologique de Senlis, tome II, 1876.

Par M. Bavard, d'un compte-rendu sur le rapport de la visite faite au musée de la ville d'Autun, par les membres du Congrès scientifique en 1875, par M. Ch. Bigarne.

Par M. Latour, de documents relatifs à la tenue des Etats-généraux recueillis par lui aux archives municipales de Beaune.

Séance du 12 Juillet 1877

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Leclerc, baron de Mongascon, Bavard, Bigarne, Bissey, Jardeaux, Callard-d'Azu, comte de la Loyère, Cyrot, Foisset, Davin, Latour, Guerrier, Boudrot, Joseph de Cissey et de Montille.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le baron de Mongascon ministre plénipotentiaire, est admis comme membre résidant, sur la présentation de MM. de Vergnette-Lamotte et de Montille

M. Charles Tisserand est admis comme membre résidant, sur la présentation de MM. Cyrot et de Montille.

Ouvrages adressés à la société :

Société d'archéologie d'Ile-et-Vilaine, tome IX, 1875.

Société d'archéologie d'Ile-et-Vilaine, tome X, 1876.

M. le président annonce qu'il a reçu deux lettres du Ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts : la première annonçant que le comité des travaux historiques a accueilli avec intérêt la copie de l'inscription du manteau du Christ du retable de l'hôtel-Dieu de Beaune et en a ordonné le dépôt dans ses archives, la deuxième réclamant des renseignements sur l'organisation des sociétés savantes.

Il est donné lecture :

Par M. l'abbé Bavard, pour M. Petasse empêché, d'une notice nécrologique sur M. Simon Gauthey décédé membre de notre société.

Par M. P. Foisset, d'une notice sur le fragment connu sous le nom de tombeau de la duchesse Mathilde.

Par M. Boudrot, d'une notice historique, artistique et religieuse, (traduction de l'allemand), sur le célèbre tableau du jugement dernier de Ste Marie de Dantzig, tableau flamand du XVe siècle.

Séance du 2 Août 1877

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Bavard, Beauvois, Carlet, Jardeaux, Lebeuf, L. Cyrot, Bissey, Guerrier, Davin, Latour, Boudrot, Bigarne, Ragon, baron de Mongascon et de Montille.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. Creuzevaux, Ponnelle et Tisserand membres nouvellement admis, adressent par lettres leurs remerciements à la société.

M. le président donne lecture de deux lettres, l'une de M. le président de la société archéologique de Sens, et l'autre de M. le secrétaire perpétuel de la société d'émulation des Vosges ; ces deux lettres contiennent des remerciements adressés à notre société à propos de l'envoi du dernier volume de nos mémoires.

Ouvrages adressés à la société :

Livraison de Romania (1877).

Les porte-croix de la Gaspésie et de l'Arcadie, par M. Beauvois (don de l'auteur).

Conférence sur le vin et la fermentation des cuves, par M. le vicomte de Vergnette-Lamotte correspondant de l'institut (don de l'auteur).

Prospectus de la lampe autoxyde contre le grisou, par M. Boullenot ainé.

Lettre sur le phylloxera adressée par M. Boullenot ainé à M. le président de l'Académie des sciences.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. Paul Foisset, d'une communication sur les bas reliefs des Jacobins, actuellement à l'église N.-D. de Beaune.

Par M. le secrétaire, de quelques fragments d'un manuscrit de M. Aubertin, sur la bibliothèque publique de Beaune.

Par M. Bigarne, d'une communication ayant pour titre : les vignobles de Jeanne de Bourgogne.

Par M. l'abbé Bavard, du dernier chapitre de sa vie du bienheureux Bénigne Joly.

M. le président, en terminant la séance, félicite M. Bigarne qui vient d'être nommé correspondant du ministère, pour les travaux historiques.

Séance du 8 Novembre 1877

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Carlet, Jardeaux, Cyrot, Gautheret, Bissey, Petasse, Davin, Latour, Boudrot, Bigarne, Joseph de Cissey, Clémencet, Bachey-Deslandes, Ponnelle et de Montille.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la société :

Collection Caranda, par M. Fréd. Moreau (fin).

Annales de l'Académie de Mâcon, tomes XIV et XV.

Romania, livraison de juillet 1877.

Mémoires de la société savoisienne, tome XVI.

Politique industrielle et commerciale, par M. Isaac Péreire.

Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, tome III, livraison troisième.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Lacaille, à la suite de laquelle il est décidé que son manuscrit, ayant pour titre : projets, propositions, pour la destruction du phylloxéra, sera déposé dans les archives de la société, et d'une lettre de

M. Hubert Clerget, professeur de dessin à l'école d'État-major, qui remercie la société de l'avoir admis comme membre correspondant.

M. Henri Morelot est admis comme membre résidant, sur la proposition de MM. Bigarne et Robin.

M. Boudrot lit un rapport sur la dernière livraison de Romania.

M. Carlet lit un travail ayant pour titre : de l'ogive et du style architectural des églises bourguignonnes.

M. l'abbé Boudrot fait une communication sur l'ancienne église de Pouilly en Auxois et la chapelle S[te] Anne.

M. Ponnelle, après avoir remercié la société qui l'a admis comme membre résidant, lit quelques fragments d'un travail sur la Finlande.

Séance du 6 Décembre 1877

Présidence de M. le vicomte de Vergnette-Lamotte président.

Présents : MM. Jardeaux, Bigarne, Bavard, Carlet, Ragon, Cyrot, Petasse, Boudrot, Callard-d'Azu, Lebeuf, Latour, Gautheret, Bachey-Deslandes et de Montille.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la société :

Mémoires de la société nationale académique de Cherbourg, 1875.

Romania, livraison d'octobre 1877.

Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme, par M. Emile Carthaillac.

Histoire de Chorey et de ses seigneurs, par M. Ch. Bigarne (don de l'auteur).

De l'origine des Bourguignons, par Saint Julien de Baleure (don de M. de Montille).

Rapport sur la visite faite par les membres du Congrès au musée de la ville d'Autun, par M. Ch. Bigarne (don de l'auteur).

Il est donné lecture :

Par M. Gautheret, d'un rapport sur les annales de la société historique et archéologique de Château-Thierry (1875).

Par M. Cyrot, d'une communication sur les noms des faubourgs, rues et places de Beaune, aujourd'hui et sous la première république.

Par M. Carlet, d'un travail ayant pour titre : archéologie préhistorique.

Par M. Bigarne, d'un rapport sur les annales de la société savoisienne, tome XVI.

Par M. Boudrot, d'un rapport sur la dernière livraison de Romania.

Par M. Bigarne, d'un travail sur la musique à Beaune, travail dont l'auteur a puisé les éléments dans les archives capitulaires de l'église collégiale de Notre Dame de Beaune.

M. le président fait une communication sur les nouveaux progrès du phylloxera, qui vient de pénétrer dans la côte chalonnaise.

M. SIMON GAUTHEY

Messieurs,

Le 22 janvier 1876, notre société perdait un de ses membres qui succombait à une longue et douloureuse maladie.

L'hommage que je rends aujourd'hui à sa mémoire a été retardé par des circonstances indépendantes de ma volonté. Je regrette profondément ce retard, bien que la valeur littéraire de M. Gauthey le protège assez contre l'indifférence et l'oubli.

Simon Gauthey, né à Beaune le 9 mars 1806, commença ses études au collége de cette ville et les termina à Paris, à l'institution Sainte-Barbe-Lanneau, en compagnie de notre ami commun B. Edouard, bibliophile savant autant que modeste et qui devint plus tard bibliothécaire de la ville de Beaune.

S. Gauthey fréquenta successivement les écoles commerciales d'Angleterre et d'Allemagne ; les langues de ces deux pays lui étaient familières ainsi que leur littérature.

Sous une forme simple et modeste, il cachait un esprit *sui generis*, humoristique et plein de finesse ; il l'a montré dans plusieurs circonstances, lorsque faisant partie de l'administration municipale, il eut l'occasion de prendre la parole en public.

Le tour inattendu de sa pensée, rendu plus piquant par l'imprévu de l'image, lui faisait pardonner l'excentricité de *la forme*. Qui ne se souvient de plusieurs de ses allocutions reproduites à l'envi par la presse ?

Les pages 68 et 74 de son volume de poésies contiennent deux de ses discours officiels dont l'un est adressé aux élèves du collége pour une distribution de prix et l'autre à l'exposition d'horticulture qui eut lieu à Beaune en septembre 1864; ils peuvent donner un spécimen de ce tour d'esprit fantaisiste, incisif, j'allais dire burlesque.

M. Gauthey n'ira pas demander ses inspirations aux siècles écoulés, aux monuments classiques d'Athènes ou de Rome. Bien qu'il ait beaucoup voyagé, bien vu et bien senti, notre poëte se confine dans sa chère Bourgogne et sa ville bien aimée.

« Je fais mon tour du monde au long de ce rempart. »

Et ce rôle modeste lui a porté bonheur. Il a décrit d'une main ferme, il a dépeint sous de riches et séduisantes couleurs les antiquités et les richesses de notre beau pays.

Il avait l'amour des vers à un degré tel, que rien n'a pu l'en détourner : ni le soin d'importantes affaires, ni l'administration d'une grande fortune, ni le temps consacré aux fonctions auxquelles l'avait appelé l'estime de ses concitoyens.

Quelles sont les œuvres de M. Gauthey ?

Plusieurs poésies semées, çà et là, qu'il a négligé de réunir en gerbe, une d'elles a surnagé malgré l'insouciance de la gloriole littéraire de son auteur. C'est la chanson *des jeux de mots* chantée à un repas d'adieux de Barbistes qui tous devinrent plus tard des illustrations politiques et littéraires.

Il a publié une brochure en prose : *Caprice*, bluette qui échappe à l'analyse, feu d'artifice dont l'œil ébloui se fatigue à suivre les fusées éclatantes et les pétards flamboyants ; fantaisie qui relève plutôt de l'art musical que de la littérature.

Il a de plus, publié *Les Pampres de Bourgogne*, poésies dont le titre seul résume le programme du livre.

Malade, il n'a pu mettre la dernière main à un poëme : *les deux voyageurs* ; ainsi qu'à diverses poésies destinées peut-être à une publication ultérieure.

Simon Gauthey appartient à l'école réaliste, mais son réalisme est mitigé par des échappées dans le domaine de l'idéal; le vers est net et franc, disant bien la chose qu'il veut exprimer et cette concision exempte qu'elle est de sécheresse, n'est pas sans grâce, la nature trouve toujours en lui un interprète fidèle qui satisfait l'esprit et plaît au cœur.

Parcourt-il le cimetière de sa ville natale, à la vue de ces diverses tombes, il s'écrie :

« Ici c'est un enfant que souvent j'embrassai,
« Là, c'est une beauté qu'aux fêtes j'admirai. »

Après avoir pleuré sur les tombes de son père et de sa mère, il s'arrête à celle de sa fille et soupire ces vers émus :

« Dans le même sépulcre est ma fille chérie,
« Marguerite au cœur d'or, à peine épanouie,
« Elle fut agréable à Dieu qui nous la prit
« Pour en orner le ciel où cette fleur sourit. »

Et sortant de l'enclos funéraire, tout radieux de l'espoir de l'immortalité, il chante :

« Dieu ne nous créa pas pour nous anéantir,
« Et trépasser, c'est naître à la vie à venir. »

Trois pièces tranchent sur le fond du tableau par l'ampleur et les développements : *la Côte-d'Or, la Fontaine froide et l'hospitalière.*

La Côte-d'Or est un modèle accompli de difficultés vaincues. C'est là qu'éclate l'art du poëte à vaincre le réalisme, en donnant aux objets les plus prosaïques, sans exclusion du mot propre, un rayon d'idéalisme.

La Fontaine froide a trouvé en lui un chantre digne d'elle.

Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ.

Le poëte, il est vrai, rencontrait là de puissants motifs de réveils poétiques. Quelles eaux limpides! quelles prairies d'émeraude ! quelles forêts ombreuses! quelle vallée placide ! C'était là son *Tibur*, c'est au sein de cet Eden bourguignon, que Gauthey a construit sa villa, où, comme Horace il aimait à rêver.

« *Et prope rivum somnus in herba.* »

Non loin de là, au milieu des riches coteaux où mûrit le *Corton*, se trouve son élégante demeure, habitée aujourd'hui par son fils, et qu'il a décrite en si beaux vers :

« Aloxe où ma maison dort au bas du village,
« Navire à l'ancre au sein d'une mer de feuillage. »

Tous les monuments, toutes les promenades de Beaune, aujourd'hui mutilées, sont décrits avec amour.

L'église Notre-Dame qu'il explore en artiste, réveille en lui le souvenir heureux des joies placides de la jeunesse où la religion forme le cœur et illumine l'âme de l'enfant : il s'écrie, transporté de bonheur :

« C'est là que nous faisions connaissance avec Dieu. »

En parlant du *Collége*, si la férule chatouille encore ses doigts, l'impression piquante disparaît bientôt au souvenir des jeux animés avec ses condisciples.

Le tour des remparts, le jardin anglais sont des étapes rétrospectives vers cet âge insouciant, auquel on revient toujours quand la froide et dure expérience désenchantent et flétrissent toute créature, même au sein du bonheur.

L'hôtel-Dieu appelait, commandait son attention ; il le visite, décrit les splendeurs architecturales du célèbre monument, mais le lyrisme déborde quand il a contemplé, quand il a vu près des malades, ces femmes héroïques qui ont consacré leur vie au soulagement des souffrances et des misères humaines.

Le cœur plein d'admiration et d'enthousiasme, exalté en présence de ce dévouement que souvent le monde ne comprend pas et dont la source et le secret sont en Dieu, son âme soupire, et de son luth s'exhalent ces vers :

« . . . . Elle ne voit dans l'arène
« D'ennemis nulle part, mais des frères partout.
. . . .
« C'est une fleur pure en nos fanges éclose. »

Le jour des morts est la peinture du plus effrayant cataclysme, est-ce la fin du monde ? Un orage épouvantable

gronde au cimetière où la foule éplorée porte le tribut pieux de son amour et de ses regrets à ses morts chéris.

Le vent rugit :

« D'une aile sacrilège il balaie en passant
« Le vase, le bouquet, la couronne sacrée. »

Il entre à l'église :

« Il s'engouffre à grand bruit dans la chapelle en trombe,
« La cloche dans la tour d'elle-même sonna,
« Dans la nef à genoux, le peuple en frissonna.
« Du chœur tendu de noir retentirent les vitres,
« Et les chantres debout, devant leurs hauts pupitres,
« Qui hurlaient aux serpents le service des morts,
« Cessèrent effrayés leurs lugubres accords.
« Le vent n'avait laissé du missel séculaire
« Que la page où rugit le jour de la colère.

« *Dies iræ, dies illa,*
« *Solvet saeclum in favilla.* »

Quelle crise morale subissait le poète quand il crayonna ce lugubre tableau?... Sans doute effrayé de son œuvre, il l'a dédiée à M. Bavard, curé de Volnay, l'auteur des *Légendes Bourguignonnes*, et le prêtre en commentant la prose sacrée, lui montra :

« *Inter oves locum praesta*
. . . .
« *Supplicanti parce deus.* »

Et remit l'apaisement dans son cœur troublé en lui indiquant la voie qui conduit au lieu du rafraîchissement et de la paix.

Sortons de l'enclos funéraire, allons réjouir nos regards attristés en les reposant sur ce joli paysage que M. Gauthey, en paysagiste délicat, a tracé de main de maître : *Gigny*, frais oasis à la porte de Beaune.

« C'est coupé de haies,
« D'hieble et de sureau,
« Au sein des saulaies,
« C'est un frais hameau;

« Chèvres buissonnières,
« Vaches au pas lent,
« Autour des chaumières
« Y vont circulant. »

Je termine par le *ver luisant* (litanies).

La vue de l'insecte lumineux qui rampe dans l'herbe, a inspiré au poëte de beaux vers spiritualistes, je dirais presque la formule dogmatique des plus hautes vérités : l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Il interroge l'insecte et lui demande :

« Qu'est-ce Dieu? fut-il jamais?
« Et l'âme est-elle?
« Oh! dissipe mon doute épais,
« O vivante étincelle! »

Après ce colloque intime, Gauthey s'écrie convaincu :

« Allumée à ton feu,
« La foi m'éclaire,
« Et dans l'ombre, à vos rayons, Dieu
« M'apparaît sans mystère. »

Il s'est souvenu du *ver luisant* à son heure dernière.

Les pampres de Bourgogne ont eu un succès de bon aloi, et c'est justice. A côté de tant de beautés, la critique ne peut signaler que quelques négligences et quelques vers ternes et prosaïques : points nébuleux dans un ciel pur. *Ast ubi plura nitent.*

M. Gauthey aimait passionnément les vers, qui l'ont consolé sur la fin de sa vie, malgré ses souffrances. Témoin et confident de ses derniers travaux, j'ai toujours vu la sérénité reparaître sur ses traits quand il causait littérature, ou qu'il cherchait à perfectionner son poëme inachevé.

Il a pu dire avec raison et on peut lui appliquer ses propres vers.

« A qui sait en jouir, appartiennent les choses,
« Et celui qui les sent, possède seul les roses. »

Ste-Marguerite, 20 juin 1877.

Jh. PETASSE.

NOMS

DES

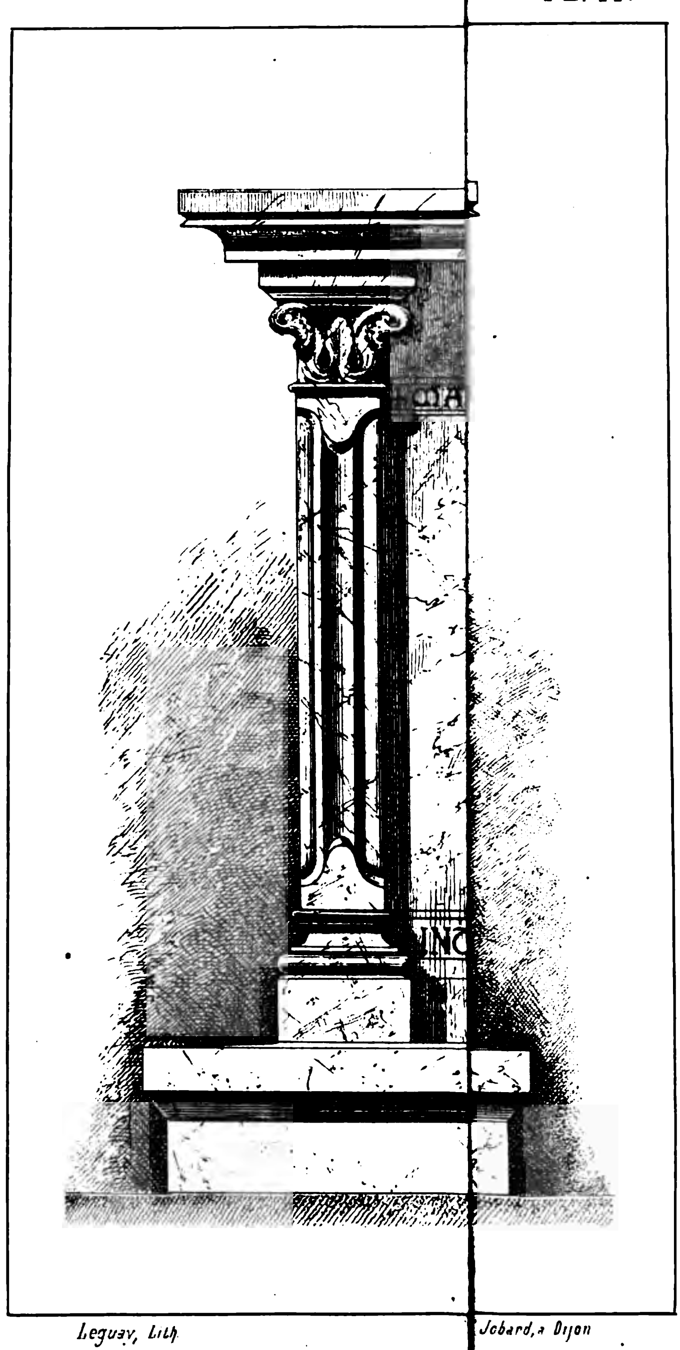
FAUBOURGS, PLACES ET RUES DE BEAUNE

AUJOURD'HUI	SOUS LA 1re RÉPUBLIQUE	AUTREFOIS
FAUBOURGS		
De Bouze	Vendémiaire.	
Bretonnière	De la Liberté.	
Jacques (St)	Messidor.	
Jean (St)	Du Repos.	
Madeleine.	De l'Egalité.	
Martin (St)	De l'Unité.	
Nicolas (St)	De la Montagne, *puis* de la Fraternité.	
Perpreuil.	Germinal.	
PLACES		
Bellecroix.	Platon.	
Beurre (au)	De la Fraternité. . .	*Marché au foin.*
Charbonnerie . . .	Scévola.	
Etienne (St)	Helvétius.	
Fleury	Jean-Jacques.	
Halle (de la). . . .	De l'Union	*Marché au bled.*
Hôtel-de-Ville . . .	(N'existait pas encore, c'était le couvent des Ursulines.	
Jacques (St)	Messidor.	
Madeleine.	De l'Egalité.	
Martin (St)	De l'Unité	*Des Minimes.*
Morimont.	De la Révolution . .	*Des Jacobins.*
Monge ou d'Armes .	De la Liberté . . .	*De l'Hôtel-de-Ville.*
Notre-Dame (derrière)	Cornélie.	
Pierre (St)	Lepelletier, *puis* Pierre	
Tribunal (du) . . .	De la Raison. . . .	*Du Bailliage ou Cloître Notre-Dame.*

AUJOURD'HUI	SOUS LA 1re RÉPUBLIQUE	AUTREFOIS
RUES		
Bellecroix (petite) (ou du Château) . . .	Socrate.	
Bouchers (des) . . .	Mably.	
Faubourg de Bouze (du)	Du faub. Vendémiaire.	
Id. Bretonnière (du)	Id. de la Liberté.	
Bretonnière	De la Liberté.	
Buissons (des) . . .	Guillaume-Tell.	
Bussière	Diogène	*De Lieu-Dieu.*
Change (du)	De l'Opinion.	
Charité (de la) . . .	Francklin	*Champagne.*
Château (du). . . .	Gasparin.	
Chorey (de)	De la Campagne.	
Collège (du)	Des Gracques.	
Comédie (de la). . .	. . . .	*Morimont et du Château.*
Id. (petite) . . .	. . . .	
Ecole (de l')	De la Vérité.	
Enfer (d')	Solon.	
Etienne (St)	Helvétius.	
Fontaine (de la) . .		
Grande.	De la Montagne, puis de la Fraternité. .	*Bourgneuf.*
Grenier à Sel (du) . .	De l'Economie.	
Hôtel-de-Ville (de l') .	Chalier.	*Des Ursulines.*
Id. (petite).	. . . .	*Derrière les Ursulines.*
Hôtel-Dieu (de l') . .	De l'Humanité.	
Ile (de l')	. . . .	*Du Bourgneuf.*
Jacques (du faub. St) .	Du faubourg Messidor	
Jean (St)	Du Repos.	
Jean (du faubourg St).	Du faubourg du Repos.	
Juifs (des).	Clélie.	
Madeleine	De l'Egalité.	
Madeleine (du faub.) .	Du faub. de l'Egalité.	
Marguerite (Ste). . .	Des Sans-culottes (jusqu'à janvier 1795) .	
Martin (St)	De l'Unité.	
Martin (du faub. St) .	Thermidor.	
Martin (petite rue St).	Lycurgue	*Des Minimes.*
Monge	Voltaire	*Bourgeoise*, puis *Couverte.*
Morimont.	Boulangère	*De la Charité.*
Morimont (petite rue).	De la Révolution . .	*Des Jacobins.*
Nicolas (du faub. St) .	De la Montagne, puis de la Fraternité.	
Notre-Dame	De la Justice. . . .	*Cloître Notre-Dame.*
Paradis	Brutus.	
Pasumot	De la Loy.	*De la Halle.*
Perpreuil (du faub.) .	Du faubourg Germinal	

AUJOURD'HUI	SOUS LA 1re RÉPUBLIQUE	AUTREFOIS
—	—	—
Pierre (St)	Lepelletier (jusqu'à janvier 1795) *puis* Pierre	
Planchottes (des) . .	Fructidor.	
Poissonnerie	De l'Abondance.	
Pont-Notre-Dame (du)	Du pont de la Raison.	
Poterne.		
Prêtres (des) *ou* Maizières.	De la Philosophie . .	*Des Prêtres.*
Prisons (des). . . .	Bayle	*Des Carmélites.*
Rempart des Dames (du)	Barra.	
Rempart de la Comédie (du)	Fréret.	
Rollin	De la Patrie	*Des Cordeliers.*
Sauvage (du)	De l'Amitié.	
Tonneliers (des) . .	Marat, (jusqu'à janvier 1795).	
Travail (du)	. . . .	*Derrière les Jacobins.*
Traversière	Bélizaire.	
Triperie		
Vannerie (Cour des Chartreux). . . .	Nationale.	

PL. II.



Leguay, Lith. Jobard, à Dijon

RESTIT

L'AUTEL

DE LA

DUCHESSE MATHILDE

A NOTRE-DAME DE BEAUNE

Avant que la Révolution eut dépouillé la Collégiale vénérable de Notre-Dame de Beaune, l'histoire religieuse du pays apparaissait à chaque pas retracéé sur les dalles ou sur les murs intérieurs du temple. Mais, parmi tous ces témoins lapidaires, le plus sacré, c'était assurément le débris de l'autel qui, le premier, avait eu l'honneur de recevoir le corps et le sang de J.-C. Aussi, malgré la trop fréquente indifférence des siècles pour tout ce qui les a précédés, ce fragment inestimable fut religieusement conservé lorsque, dans les temps modernes, il fallut enfin renouveler le maître autel de l'église; si bien que cette relique se voyait encore en 1789 dressée dans une place de choix au fond de l'hémiscycle. C'était un panneau de marbre blanc, païen d'origine, mais sanctifié au XII[e] siècle par la représentation, faite au trait, de la Vierge-Mère assise sur un trône élevé. A ses pieds se tenait prosternée une femme de proportions beaucoup moindres, près de laquelle on lisait cette inscription : MATHILDIS DUCISSA ; puis au-dessous, en plus gros caractères, ce mot : ALTARE.

Bien que mutilé, ce marbre n'a point péri. Les hasards de la Providence ont su le protéger durant la tourmente révolutionnaire et le rendre en 1843, au lieu même qu'il occupait

de beaucoup le plus fréquent, il pourra sinon la connaître entière du moins serrer de près la vérité.

L'église N.-D. de Beaune, est-ce un monument isolé et seul de son espèce ?

Est-ce un édifice générateur qui, n'étant issu d'aucun autre, est au contraire le premier modèle de toutes les églises du même temps ?

Faut-il y voir enfin la reproduction, plus ou moins fidèle, d'un mode de construction inauguré ailleurs et généralement adopté dans le pays à un certain moment ?

Qui ne voit sans plus d'examen que de ces trois hypothèses la dernière est la vraie ?

Examinons cependant.

Il suffira assurément d'embrasser du regard Notre-Dame de Beaune et St-Lazare d'Autun pour reconnaître la plus grande similitude entre l'architecture de l'insigne collégiale et celle de la cathédrale du diocèse. Et si maintenant l'on compare cette cathédrale d'Autun à l'église conventuelle de Paray, elle-même imitée de Cluny, l'analogie entre toutes ces églises sera telle qu'il faudra conclure forcément que nous sommes ici en présence d'un grand style d'architecture ; celui du roman aigu bourguignon lequel, à un moment donné, s'est épanoui dans la province. Et le point de départ de cette architecture ne pourra être ailleurs qu'à Cluny, monument dont la date est du reste assurée : commencée par St-Hugues en 1089, la grande basilique recevait du pape Innocent II la consécration en 1132.

Je ne dirai pas : sait-on bien ce qu'était alors Cluny ? Car qui donc ignore que ce fut, dès la fin du XIe siècle, la plus vivante, la plus intellectuelle, la plus novatrice des abbayes d'Occident et bientôt la plus célèbre ? C'est d'elle que Montalembert a dit : « Il y avait pour le roi de France une abbaye encore plus illustre que St-Denis, qu'il appelait lui-même le membre le plus noble de son royaume, dont l'abbé disputait à celui du Mont-Cassin le titre d'*abbé des abbés*, et dont la grandeur projetait sur tout le pays chrétien un éclat sans rival. » Or, ce roi de France dont parle Mon-

talembert, c'était Louis VI qui monta sur le trône en 1108 au temps même où les clunistes élevaient leur gigantesque église.

C'était aussi le moment où vivait la première des trois duchesses Mathilde, celle précisément qui, suivant Gandelot et les autres auteurs, aurait parachevé, par le don d'un maître autel, la collégiale de Beaune. On le sent, pareille assertion ne saurait se soutenir.

Serait-ce possible, en effet ! Les plans et l'ordonnance de notre église auraient-ils donc précédé de plusieurs années les plans et l'ordonnance du monument cluniste? Au lieu d'avoir suivi Cluny, Beaune l'aurait devancé ; c'est Beaune et non Cluny qui aurait tracé la voie; à Beaune enfin appartiendrait l'étonnante fortune d'avoir produit le prototype du roman bourguignon. Proposition inadmissible qui nous fait toucher du doigt l'évidente erreur où sont tombés les annalistes.

Mais laissons Cluny pour revenir à Autun.

Aussi bien peut-on dire que si N.-D. de Beaune est incontestablement de l'école de Cluny, cette église se rattache bien plus directement encore à la cathédrale d'Autun. Ces deux derniers monuments sont absolument frères : on pourrait les considérer comme les œuvres du même architecte.

Pour ne parler ici que d'une seule coïncidence, mais coïncidence caractéristique, S[t]-Lazare d'Autun inaugure ce système heureux de petites arcades en plein-cintre encadrées dans des pilastres, genre inconnu à Cluny ; mais c'est une imitation évidente de cette galerie qui couronne si élégamment les portes romaines d'*Augustodunum*. Or, on le sait, cette même ordonnance règne à Beaune à la hauteur du premier étage de la nef et du chevet, à cet endroit bizarrement appelé *triforium* ; elle se reproduit même, comme à Autun, sur les flancs extérieurs de l'édifice; de telle sorte que l'on peut dire que ce motif d'architecture, loin d'être un accident, fait le fond de la décoration de l'une et l'autre église.

Maintenant à laquelle des deux attribuer la priorité de l'invention ? Laquelle de la cathédrale ou de la collégiale a été le modèle ? Laquelle des deux cités a profité la première des portes antiques d'Arroux et de S[t]-André ? Poser

la question ainsi, en vérité n'est-ce pas la résoudre? je m'arrête. Disons si l'on veut que ces deux églises sont certainement jumelles. Or, la cathédrale possède ses extraits de naissance.

C'est en 1132 que le pape Innocent II consacra St-Lazare encore inachevé. En 1146, l'ornementation du portail n'était point finie; mais en 1147 le corps du Saint fut transféré dans sa nouvelle demeure (1).

1147, c'est précisément l'année où mourut la seconde duchesse Mathilde, la veuve de Hugues II. Quelle coïncidence! Comment ne pas s'y arrêter!

Quant à la troisième duchesse du nom de Mathilde je ne puis descendre jusqu'à elle dans l'échelle des temps. Répudiée presque aussitôt que mariée, elle dut regagner promptement le Portugal, et garder ses faveurs pour sa terre natale.

Je concluerais donc volontiers, et sans aller plus loin, que l'église N.-D. était en partie construite en 1147, et que la Mathilde prosternée aux pieds de la Vierge est la veuve de Hugues II.

Mais, dira-t-on, si cependant on venait à vous placer sous les yeux quelque document écrit établissant par preuve authentique l'existence, dès le XIe siècle, d'une église Ste-Marie établie au sein du *Castrum Belnense*, que diriez-vous?

Je n'en disconviendrais nullement; mais je dirais: cette église, est-ce bien celle que nous avons sous les yeux?

La genèse de N.-D. de Beaune nous paraît être celle-ci:

Dès 976 le duc Henri, ce bienfaiteur insigne des fondations pieuses, favorisa au sein de son *Castrum* de Beaune l'érection d'un sanctuaire en l'honneur de la *Bienheureuse Marie*. A ce premier oratoire se rapportent les dons du roi Robert et ceux des ducs Henri, Robert I, Hugues I et Eudes I, règnes qui nous conduisent de 976 à 1102.

Mais dès avant ce temps il existait dans le *Castrum* une mère église dédiée au martyr Baudèle, laquelle était en

---

(1) *Description de la cathédrale d'Autun*, par un chanoine de cette église. (Autun 1845.)

possession d'une sorte de suprématie sur les sanctuaires environnants. C'est ce qu'atteste Urbain II à la requête d'Helvétius évêque d'Autun (1099). St-Baudèle est encore debout ; il nous est aisé de juger de la prompte insuffisance de cette nef unique, étroite et basse, de la nécessité de se transporter ailleurs et d'élever au sein d'un centre important un temple nouveau, étranger aux anciennes querelles et qui par sa splendeur, par son vocable même, pût imposer en quelque sorte sa prééminence. Du reste il ne fera qu'un avec S[t]-Baudèle, il ne le supplantera point; mais il héritera pacifiquement de ses privilèges.

En 1120, vingt-un ans après la bule d'Urbain II, le pape Calixte II fait mention de l'église *Ste-Marie* par une lettre qu'il adresse au doyen de cette église. Mais peut-être sommes-nous en présence d'un chapître qui, jusque là sans juridiction, n'avait pas à figurer dans la bulle de 1099.

C'est en 1148 que l'église N.-D. prend enfin son rang : elle est placée par le Pape Eugène III au-dessus de toutes les églises voisines (1).

1148 ; on le voit, nous rencontrons encore sur notre chemin les dernières années de la seconde duchesse Mathilde, cette veuve de Hugues II qui mourut un an avant, en 1147.

Ainsi à travers cette conception mâle et puissante qui se dresse devant nous et qui, défiant le progrès des siècles, fait encore l'honneur de la cité et nous impose une respectueuse admiration, rien assurément rien n'empêche d'entrevoir un sanctuaire plus ancien et sans doute plus modeste : celui qu'aurait fondé le duc Henri. Monument qui ne fut peut-être jamais qu'à l'état d'ébauche et qui, vers 1120, commença à disparaître pour céder la place à l'émule de S[t]-Lazare d'Autun.

Du reste, rien dans l'église actuelle qui paraisse provenir d'une construction antérieure. Seule la statue miraculeuse de Notre-Dame nous semble avoir précédé l'édifice actuel. Cette Vierge, enveloppée aujourd'hui de draperies, est sculptée dans un bois dur, elle est assise sur un trône et porte sur

(1) Pour toutes ces dates, voir Rossignol, *Histoire de Beaune*, p. 81-83.

ses genoux l'Enfant-Dieu. Il serait assurément téméraire d'assigner à ce rare morceau de sculpture une date précise. Toutefois son faire témoigne d'une priorité d'âge incontestable sur la Vierge gravée de la duchesse Mathilde. Les statues de ce genre, byzantines de style, sont contemporaines des croisades. Les premières ont dû nous arriver d'Orient; mais celle de Beaune me paraît de fabrication locale et remonter au début du XII[e] siècle, elle n'en est pas pour cela moins curieuse.

Qu'on nous permette de dévier ici de notre sujet pour compléter l'esquisse des origines de Notre-Dame de Beaune.

En 1147, quand mourut la donatrice de notre autel, l'église n'avait point encore atteint la longueur que nous lui voyons. A mon sens en effet, les deux divisions qui avoisinent le grand portail sont postérieures à celles qui les précèdent dans la direction des transepts. Ces deux travées supplémentaires semblent avoir été conçues d'abord en vue d'un *Narthex* ou vestibule analogue à ceux d'Autun et de Paray. Mais changeant de résolution les constructeurs, sans doute aux débuts du XIII[e] siècle, transformèrent ce vestibule en deux divisions nouvelles des nefs. Qu'on en fasse en effet la remarque; les trois grandes baies qui donnent accès dans le temple ne font, y compris leurs embrasements extérieurs, qu'un seul et unique massif de maçonnerie sans qu'il soit possible d'y découvrir la trace d'une reprise d'œuvre quelconque avec la sixième traversée du vaisseau de l'église. Ainsi, ce pignon n'appartient en aucune façon au porche élégant qui vient s'y accoler en 1332.

Or ces trois grandes portes, même après les mutilations que la Révolution leur a fait subir, respirent uniquement l'art du XIII[e] siècle; elles n'ont absolument plus rien de roman. Une distance de près d'un siècle semble séparer le chevet de N.-D. de Beaune et l'extrémité opposée du monument, vu de l'extérieur.

Si ces appréciations sont vraies, il a fort bien pu arriver que le legs fait en 1147 par la veuve de Hugues II, en vue

de doter le temple de son mobilier, n'ait eu son exécution que plus tard.

Mais il est bien temps de nous approcher de l'objet même de notre étude, et peut-être ce marbre nous fournira-t-il quelque indication précieuse sur l'époque où il fût gravé ; époque bien importante puisqu'elle décide à peu de chose près du moment où le culte fut installé dans notre vieille basilique.

Pour connaître l'âge de ce fragment, l'un des signes les plus certains à étudier, c'est assurément la forme des caractères qui s'y trouvent gravés.

Si ce marbre en effet est contemporain de Mahaut femme d'Eudes I, nous sommes en présence d'inscriptions de la fin du XI[e] siècle, époque où l'on employait encore la majuscule romaine bien qu'abâtardie. C'est là la doctrine reçue. On peut du reste la vérifier par des exemples et M. de Caumont a pris soin de nous en dessiner plus d'un dans son *Abécédaire* (5[e] édit. p. 374).

Or, ce n'est point là l'écriture de notre marbre. Nous n'y voyons plus ces caractères uniquement composés de lignes droites, mais nous sommes en présence d'un mélange de lettres latines et d'autres déjà gothiques, transition qui n'apparut qu'un demi-siècle plus tard.

« Au XII[e] siècle, dit à ce sujet M. de Caumont p. 372,
« surtout dans la seconde moitié, à mesure que l'on s'appro-
« che du XIII[e], quelques lettres se modifient, la forme
« générale des capitales éprouve des changements ; ils se
« resserrent, s'allongent de bas en haut ; on distingue le
« travail de transformation qui s'opère dans l'écriture
« murale comme dans l'architecture elle-même. »

N'est-ce pas justement ce que nous voyons dans notre fragment. Certaines lettres restent romaines, d'autres changent complètement de forme. Ainsi l'A est non-seulement barré comme dans les époques précédentes, mais encore carré par la tête. L'E, l'M, le T s'arrondissent ; ce sont en somme des lettres minuscules qui se trouvent mêlées aux majuscules et de même grandeur qu'elles. On les appelle *Onciales* ; et Mabillon

donne à ce mot pour étymologie la dimension de l'once (un pouce environ) (1).

Si nous avions la totalité des lettres *onciales*, nous pourrions affirmer que nous sommes en pleine ère gothique; mais ce n'est encore que l'époque de transition.

Je trouve dans M. de Caumont deux inscriptions qui rappellent fort les nôtres. Elles sont de Normandie et d'Aquitaine, c'est-à-dire des deux points de la France les plus opposés et datées de 1169 et de 1170 (p. 374-375 cinquième édition); puis deux autres encore, provenant de St-Trophine d'Arles (1183) et de Ste-Marthe de Tarascon (1197). Ces quatre inscriptions offrent la plus grande analogie, par les caractères employés, avec celles de l'autel de la Duchesse. Ainsi donc, à n'en juger que par le style des lettres gravées, notre débris pourrait descendre jusqu'au XIIIe siècle. Ce n'est guère, en effet, que vers 1220 et 1230 que l'écriture lapidaire abandonne décidément les formes latines.

Rapprochant cette étude paléographique de ce que nous avons dit précédemment, la conclusion sera toujours la même: l'église est de la première moitié du XIIe siècle; mais l'autel ne fut exécuté que dans la seconde moitié sinon dans le troisième quart de ce même siècle. Dans tous les cas, il est le fruit d'un legs fait en 1147 par Mathilde, veuve de Hugues II, duc de Bourgogne.

J'en aurai fini avec ce vénérable reste, quand j'aurai dit un mot de sa valeur artistique (2). Malgré son archaïsme byzantin, la composition sent déjà son XIIIe siècle, elle n'est point sans mérite. C'est un peu en gravure ce qu'est en relief le grand tympan de St-Lazare d'Autun. Le marteau révolutionnaire a fait disparaître les traits des figures; mais

---

(1) Once est une corruption du latin *unica* (unité). C'est le douzième d'un tout, d'un pied, d'une livre, etc.

(2) La reproduction qui est jointe à cette étude est fidèle, les traits mutilés des figures ne se lisent pas, il est vrai, du premier coup d'œil sur le marbre; ce que nous en donnons est le résultat d'une observation attentive et répétée. On ne s'est pas cru obligé à copier certaines incorrections toutes matérielles, *toutes fortuites*, si j'ose ainsi dire, dans le tracé du siége de la Vierge

on accordera, je le crois, quelque élégance au port de la tête de la vierge, de la vigueur aux plis des vêtements, une certaine netteté dans les inscriptions. Nulle part ici cette indécision des temps barbares. Bref le dessin confié à l'ouvrier était bon, mais le lapisside n'a pas su toujours comprendre son modèle. C'est ainsi qu'il a confondu la main gauche de la mère avec celle de l'enfant ; de telle sorte que c'est la Vierge qui se trouve tenir le rouleau des saints Evangiles, tandis que cet attribut ne peut convenir qu'à son divin fils.

Seul de tout l'autel ce fragment avait été conservé ; ce devait en être la pièce principale, le panneau central. Ses extrémités latérales présentent un contour ondulé, circonstance qui nous amène comme fatalement à supposer ce marbre flanqué à droite et à gauche par deux pilastres torses, tels qu'il s'en trouve du reste dans la galerie de l'église, notamment au transept de gauche, au-dessus de l'autel de la Vierge.

Ces données vont nous permettre de rétablir en son entier cet autel. N'est-il pas évident, en effet, qu'il était formé de quatre pilastres ceignant trois panneaux intermédiaires ; celui que nous avons formant le milieu. Quant à l'inscription qui devait régner d'un bout à l'autre sous la corniche de l'autel, il serait intéressant à coup sûr de la connaître. Or, il ne nous en reste qu'un mot, ou même que le fragment d'un mot, savoir : *nuisti*, c'est-à-dire *genuisti*. Le texte nous paraît emprunté à l'antienne *Alma*. La légende débuterait par longer le flanc gauche du tombeau où se lirait *Alma redemptoris*. Suivrait sur la face antérieure : *Mater quæ ge*NUISTI *tuum sanctum genitorem*. Enfin on lirait en retour sur le côté droit : *peccatorum miserere*.

Nos vieilles inscriptions nous donnent de fréquents exemples de ces passages accourcis faute d'un espace suffisant.

Tels étaient, sans doute, les paroles qui se lisaient au sommet de cet autel ; peut-être une inscription analogue régna-t-elle de même au bas du monument où nous voyons figurer le mot *altare ?* Ici nous serons plus sobres de conjonctures. Assurément plus d'un passage des Livres Saints

s'accommoderait de l'expression *altare*, et cependant il nous paraît fort possible que ce terme fasse à lui seul toute la légende. Oui, *altare ;* c'est-à-dire *voilà l'autel.*

On peut cependant proposer ce verset du psalmiste que le prêtre récite aujourd'hui en abordant l'autel pour le sacrifice : *Introïbo ad* ALTARE *Dei.* Remarquons toutefois que ce préambule de l'office sacré ne fut en usage que postérieurement au XIIe siècle. C'est ainsi qu'il ne se trouve point pratiqué par les Dominicains, dont les coutumes inaltérées datent du siècle suivant.

Mais peut-être s'agit-il tout simplement d'une dédicace ? Dès lors nous laissons volontiers à d'autres le soin de composer une phrase qui serait une sorte de témoignage rendu à la libéralité de la Duchesse Mathilde.

PAUL FOISSET,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ.

QUELQUES GÉNÉRALITÉS (1)

SUR LES

VOIES DE TERRE DE LA FRANCE

SUIVIES

D'une description sommaire des routes situées dans l'arrondissement de Beaune

Les plus anciens historiens connus parlent des chemins publics comme d'une chose à l'usage de tous; aussi leur origine paraît-elle contemporaine des premières civilisations. Avant l'arrivée des Romains dans les Gaules, ce pays qui, d'après Appien, avait huit cents villes et quatre cents peuplades, devait nécessairement avoir des voies de terre tracées de main d'homme; l'existence de ces voies ne peut, d'ailleurs, être mise en doute, si l'on considère la fréquence des émigrations et l'usage que ces peuplades faisaient des chars de guerre et des charriots. Ce n'est qu'après la conquête des Gaules qu'on voit le pays se couvrir de grands chemins connus sous la désignation de voies romaines, voies pour la construction desquelles les troupes avaient contribué pour une large part. Les voies de cette nature, qui traversaient la Bourgogne, ayant fait l'objet d'un travail spécial, publié dans les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, nous nous abstiendrons, dès lors, d'en parler ici. Seulement nous dirons que les Romains nous léguèrent un nombre assez considérable de ponts en pierre, dont plusieurs existent encore aujourd'hui et parmi lesquels nous citerons

(1) La plupart de ces généralités sont extraites d'un volumineux travail publié par l'administration supérieure.

le pont de Battant, sur le Doubs, à Besançon et le pont d'Auxerre, tous les deux conservés en grande partie.

On trouve à peine, après la chute de la domination romaine, trace de quelques ordonnances destinées à arrêter la ruine des voies de communication. Charlemagne fut, pour ainsi dire, le premier de nos rois qui s'occupa activement de la police et de la construction des routes. Il nomma des commissaires qui furent chargés de visiter les lieux et de prescrire les travaux nécessaires pour donner aux voies une viabilité convenable. Ses successeurs firent quelques efforts pour maintenir l'organisation de ce service et obliger les populations à construire, restaurer et entretenir les routes et les ponts sous la direction des comtes ou de leurs officiers.

Les dons charitables apportaient un contingent d'une certaine importance pour l'exécution de ces travaux, car on considérait, à cette époque, comme œuvres méritoires l'ouverture et l'amélioration des routes ainsi que l'établissement des ponts : de là la fondation de l'ordre des Frères Pontifes, illustré, sur la fin du XIIe siècle, par saint Bénezet, constructeur du pont d'Avignon.

Pendant les temps féodaux, les routes et leurs ouvrages, à peu près abandonnés, étaient, pour les seigneurs, un moyen de revenu qu'ils devaient consacrer à leur entretien, mais qui ne tarda pas à être distrait de son véritable but ; cet état de choses se prolongea malheureusement jusqu'à la fin du XIIe siècle.

Philippe-Auguste s'occupa aussi de l'amélioration des voies de communication ; mais principalement du pavage de Paris.(1) il nomma, comme Charlemagne, des commissaires généraux chargés de visiter ces voies.

---

(1) Voici probablement ce qui a motivé cette vaste entreprise :

En 1184, Philippe Auguste, alors dans sa vingtième année, contemplait, de l'une des fenêtres de son palais, le cours de la Seine lorsque plusieurs charrettes, qui passaient sur la voie publique au pied même du palais, s'enfoncèrent profondément dans la boue ; il s'en exhala avec odeur tellement infecte que le roi fut contraint de se retirer.

Afin de faire disparaître cet inconvénient qui avait déjà donné lieu, sous les

Dès le XIII[e] siècle un service de transport a été confié à des messagers commissionnés par l'Université de Paris. Le 19 juin 1464, Louis XI institua les postes et ne les étendit que sur les voies appelées Grands chemins. Charles VIII introduisit, un peu plus tard, l'usage des coches ou carrosses.

C'est du X au XV[e] siècle que la plupart des ponts que devaient emprunter les chemins royaux ont été construits; l'intervention du gouvernement central, dans l'exécution de ces travaux, est très-faible ; aussi ne reste-t-il que peu de documents sur ces ouvrages.

Louis XII, par une ordonnance du 20 octobre 1508, ajouta aux attributions des Trésoriers de France celle de visiter tous chemins, chaussées, ponts, etc. et y faire exécuter, par qui de droit, les réparations indispensables. L'édit de François I[er] du mois de septembre 1535 autorisa les baillis, sénéchaux et autres à donner à bail, au rabais, en cas d'inexécution par les seigneurs péagers, les travaux reconnus nécessaires et à en faire remplir les conditions prescrites. L'édit de Henri III, de janvier 1583, enjoignit aux officiers des eaux et forêts de prendre connaissance les entreprises et usurpations commises sur les routes et de les réprimer énergiquement.

Henri IV témoigna de sa sollicitude pour les ponts et chaussées en créant l'office de grand voyer dont le titulaire est Sully; cet office, supprimé, par Louis XIII en février 1626 a été rétabli, par Louis XIV, en 1645, et supprimé de nouveau pendant les troubles de la fronde. Enfin Colbert, nommé, en 1661, contrôleur général des finances donna à cette branche du service une forme meilleure qui subsista jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

---

règnes précédents, à bien des plaintes « le roy appella par devant soy le « Prévost des marchands et plusieurs des plus notables bourgeois et leur « commanda, d'authorité royale, de faire paver la ville d'un bout à l'autre, « tant les rues que marchez et places publiques, c'estait le vray moyen de remé- « dier aux incommoditez du charroy et d'exterminer la puanteur intolérable « qui procédait des choses remuées : lesquelles estant entremeslées de plastre, « qui abonde au sol de Paris, et qui tient de la nature du feu, envoyant « une odeur picquante et insupportable, à ceux principalement qui n'y sont « de longtemps accoutumez . »

(Bergier . Des grands chemins . 1622)

Dans les provinces, les intendants étaient aidés par des ingénieurs permanents. Rien, d'ailleurs, n'aurait manqué à cette administration si les ressources, mises à sa disposition, eussent été en rapport avec les besoins, ressources qui étaient, en première ligne, les octrois et les péages.

La situation des grands chemins, à la fin du XVII[e] siècle, n'était pas de nature à permettre, ni la rapidité de la marche pour les voitures publiques , ni un chargement considérable pour les voitures de roulage. L'édit de 1623 exigeait des entrepreneurs de voitures publiques un parcours de neuf lieues par jour en été, et de huit seulement en hiver. Ces voitures ne marchaient pas la nuit.

C'est le XVIII[e] siècle qui a doté le royaume des grandes routes alignées en longues avenues; l'arrêt du 26 Mai 1705 portait que les routes, à l'avenir, seront tracées du plus droit alignement que faire se pourra au travers des terres des particuliers sans aucune distinction. Les grands chemins devaient, aux termes de cet arrêt, avoir 60 pieds de largeur et être bordés, hors ledit espace, de fossés de 6 pieds de largeur. Quant aux chemins servant aux coches, carrosses, messagers et rouliers, ils devaient avoir 36 pieds de largeur entre deux fossés de six pieds.

Les riverains étaient tenus, par ce même arrêt, de planter ces chemins d'arbres espacés de 30 pieds et à une toise au moins du bord extérieur du fossé.

D'anciennes coutumes apprennent que la largeur du grand chemin, ou chemin royal était, en Bourgogne, de dix pas.(1)

C'est vers 1720 que l'établissement de la corvée régulière et permanente a été décidée afin de mener à bien les travaux importants en cours d'exécution. Les ressources produites par la corvée, soit en nature, soit, plus tard, en argent ont permis de donner aux routes une situation entièrement nouvelle.

L'arrêt du Conseil du 6 février 1776, en rapportant celui de 1720, classait les routes de la manière suivante :

---

(1) En Bourgogne, le sentier est d'un pas et demi de large (4 pieds et demi) ; le chemin finérot de 18 pieds : le grand chemin de 30 pieds.

SAVOIR :

1re	classe	42	pieds ou	14	mètres.
2e	id.	36	id.	12	id.
3e	id.	30	id.	10	id.
4e	id.	24	id.	8	id.

Les chaussées pavées avaient de 4 à 6 mètres de largeur ; les chaussées empierrées, exécutées à prix d'argent, avaient une épaisseur de 40 centimètres comportant une 1re couche de 24 centimètres en forme de pavage renversé, une seconde de 8 centimètres en pierrailles posées et arrangées à la pince; enfin, une troisième couche de 8 centimètres en gravier ou pierre cassée.

Les trois quarts, au moins, de la dépense que la construction de ces voies a nécessitée ont été payés, en nature, par la corvée, impôt qui a été définitivement aboli, en 1786, pour être remplacé par des prestations en nature libérables en argent.

Le décret du 22 décembre 1789 mettait, même avant l'organisation de l'administration départementale, à la charge des départements, l'entretien et la confection des routes; aussi ces voies furent-elles pendant l'enfantement pénible d'une telle organisation, à peu près abandonnées.

Un décret du 30 mai 1790 accorda 30,000 francs à chaque département, somme prélevée, du reste, sur les fonds de charité qui devaient être employés, en grande partie, sur les routes.

La loi du 24 fructidor an V, (10 septembre 1797), porte qu'il sera perçu, sur toutes les grandes routes de la République, une taxe dont le produit devait être spécialement affecté aux dépenses de leur entretien , réparation et confection. Cette taxe, dite d entretien , produisait, chaque année, environ 33,000,000 de francs ; elle fut supprimée en 1806 et remplacée par l'impôt du sel.

Les routes au lieu d'être divisées par rapport à leur largeur le furent d'après leur direction.

La première classe comprenait les routes qui, partant de Paris, se terminaient aux frontières ;

La deuxième classe comprenait les routes qui établissaient

des communications d'une frontière à une autre sans passer par Paris.

Enfin, la troisième classe, la plus considérable, comprenait les routes établissant des communications entre les principales villes d'un département ou de deux départements voisins.

A la division des routes en trois classes fut substitué, par décret du 16 décembre 1811, le classement en routes impériales, qui comprenaient les deux premières classes, et en routes départementales les routes qui formaient la troisième classe.

Les routes impériales ont été subdivisées en trois classes ; le classement des routes départementales a été déterminé par le décret du 7 janvier 1813.

Les événements de 1813 et de 1814 entravèrent l'établissement régulier de la nouvelle organisation que réclamait l'application des deux décrets précités.

Des différences importantes séparent l'administration des routes nationales de celle des routes départementales; nous ne parlerons, dans cet exposé sommaire, que des premières.

L'absence de réparations et la fatigue occasionnée par les mouvements de troupes avaient, sous le premier Empire, laissé les routes dans un état déplorable ; aussi le gouvernement de la Restauration fit-il de constants efforts pour améliorer ces voies, mais les faibles ressources dont il disposait ne lui permirent pas d'obtenir tous les résultats désirables. C'est sous ce gouvernement que les chaussées macadamisées commencèrent à remplacer les chaussées à fondation ; cette transformation a eu pour résultat de diminuer très-sensiblement les dépenses et de multiplier, par suite, les travaux neufs.

De 1814 à 1830 la circulation sur les routes, devenue plus commode et plus sûre, avait presque doublé.

Dès les premières années de la monarchie de 1830 des mesures plus énergiques furent prises pour améliorer et compléter le réseau des routes ; aussi vers la fin de 1847, dernière année de ce gouvernement, toutes les routes classées étaient-elles terminées et les crédits épuisés.

Les crédits attribués à l'entretien, qui étaient de 20 millions dans les dernières annees de la Restauration, s'élevaient à environ 30 millions en 1847. C'est vers cette dernière époque que les routes commencent à perdre les transports de voyageurs et ceux des messageries à de grandes distances.

Nous allons donner, ci-après, une revue rétrospective des progrès accomplis pour ces transports.

Nous prendrons, pour exemple, la direction de Paris à Lyon par la Côte-d'Or; la longueur du parcours était, entre ces points, de 480 kilomètres.

Les messageries mettaient pour effectuer ce parcours,

Savoir :

Sur la fin du XVIIIe siècle.	132	heures : soit	3^k4	à l'heure.
id. de 1814	100	id.	4,3	id.
id. de 1830	84	id.	6,5	id.
id. de 1848	55	id.	9,5	id.

Sur les routes les mieux desservies, la vitesse atteignait, en dernier lieu, 12 kil. à l'heure et la dépassait quelquefois (1).

Les prix de transport du roulage ordinaire étaient,

Savoir :

Sur la fin du XVIIIe siècle de	0	fr. 40	par tonne et par kil.
id. de 1814	0	30	id.
id. de 1830	0	25	id.
id. de 1848	0	20	id.

Il y a environ un siècle, les chevaux de roulage ne traînaient que 500 kilogrammes ; en 1830 on ne dépassait guère 700 kilogrammes en hiver et 850 en été ; aujourd'hui

(1) Ce qui indique le mauvais état des routes avant le XIXe siècle, c'est un voyage que fit Louis XIV en 1680. Pour se rendre de Paris à Châlons le Roi, —itinéraire tracé par Colbert,—devait coucher à Dammartin, à Villers-Cotterets, à Soissons, à Fismes et à Reims. Si, d'un autre côté, nous nous reportons à ce qui se passait sous la domination des romains nous voyons qu'il existait sous l'empereur Adrien, une poste impériale sur les voies romaines : les voitures faisaient alors environ 8 kilomètres à l'heure. Jules César a parcouru sur ces voies, solidement pavées de larges dalles, jusqu'à 150 kilomètres par jour.

on admet que le chargement d'un cheval peut atteindre de 1200 à 1500 kilogrammes.

A partir de 1848 le réseau des chemins de fer se développe rapidement; aussi la circulation sur les routes se modifie-t-elle sensiblement au point que toute route parallèle à un chemin de fer, qui avait des transports considérables, est réduite à des transports insignifiants de localité à localité, tandis que toute route transversale, qui était sans importance, se trouve actuellement avoir un grand mouvement de marchandises et de voyageurs. Enfin, il résulte de plusieurs relevés de la circulation, faits à partir de 1852, que les chemins de fer, tout en déplaçant la circulation, n'avaient pas eu pour effet de la diminuer; ainsi la fréquentation diurne en colliers a été trouvée, en moyenne, sur les routes nationales du territoire français,

en 1852	de	248	colliers.
en 1857	de	246	id.
en 1864	de	237	id.

L'extension des chemins de fer n'a pu nuire, comme on le voit, aux routes, attendu que la moyenne générale du chiffre de circulation est resté à peu près le même; aussi l'utilité de les entretenir et d'en continuer les rectifications ne saurait-elle être contestée par la raison que ces voies n'ont, pour ainsi dire, rien perdu de leur importance.

Nous complètons notre travail par une description sommaire des routes nationales et départementales situées dans l'arrondissement de Beaune.

Les Routes nationales sont au nombre de cinq,

SAVOIR :

1° La route nationale n° 5, de Paris à Genève et en Italie par le Simplon.

Cette route, qui est de première classe, n'est qu'une rectification récente de l'ancienne route qui passait, autrefois, à Chanceaux et au Val-Suzon; elle est devenue, en même temps, une rectification de la Route Nationale n° 70 d'Avallon à Combeau-Fontaine, entre les bourgs de Vitteaux et de Sombernon. Elle ne traverse de l'arrondissement de Beaune, que le territoire de la commune de Grosbois-en-

Montagne, sur une longueur de 4k745m ; elle a été classée, par décret du 16 décembre 1811, sous le no 6 et sous la désignation de Paris à Rome et à Naples par le Simplon et Milan; mais en 1824 elle a été comprise sous sa dénomination actuelle. Sa circulation moyenne diurne, autrefois à long parcours, est toute locale aujourd'hui et peu importante; elle n'est, en 1877, que de 56 colliers.

Cette route est, sur tout son parcours dans l'arrondissement, assise sur les marnes supra-liasiques.

Son entretien revient à 0,33 seulement le mètre courant.

2o La route Nationale no 6 de Paris à Chambéry et en Italie par le Mont-Cenis, route classée par décret du 16 décembre 1811, sous le no 7 et sous la dénomination de Paris à Milan, par le Mont-Cenis et Turin ; mais en 1824 elle a été comprise sous sa désignation actuelle.

Cette voie, qui était l'un des grands chemins du moyen âge, n'était connue, probablement depuis l'arrêt du 26 Mai 1705, que sous le nom de grande route de Paris à Lyon. D'après Courtépée ce grand chemin existait dès le temps de Charlemagne et passait à St-Aubin « situé entre deux montagnes dans un vallon fort étroit ». On voit encore les traces de la voie primitive, rectifiée autrefois entre l'extrémité du plateau des chaumes d'Auvenay et l'entrée du village de Gamay ; cette ancienne voie, qui abrège sensiblement le parcours, sert encore à la desserte des propriétés des villages de Larochepôt et de St-Aubin.

La route nationale no 6, qui est de première classe, a un parcours de 60k078 dans l'arrondissement de Beaune ; elle passe au Maupas, à Jouey, à Arnay-le-Duc où elle traverse l'Arroux, sur un pont à deux arches datant du XVIIIe siècle, à Lacanche, à Ivry où elle traverse le chemin de fer d'Epinac à Pont d'Ouche, à Larochepôt où elle rencontre la route nationale no 73, à Gamay et à Chassagne. Cette voie a été à peu près l'unique lien entre Paris et Lyon; aussi sa circulation à long parcours, qui était considérable, a-t-elle été complètement anéantie depuis l'ouverture du chemin de fer de Paris à Lyon ; — voie qu'elle traverse sous un viaduc à

l'entrée de Chagny ; — aujourd'hui cette circulation, qui est toute locale, n'est plus que de 124 colliers.

Son tracé, qui se ressent des prescriptions de l'arrêt de 1705, se compose donc de grands alignements droits rendant son profil longitudinal très-accidenté.

Cette route est assise:

Sur le terrain granitique et le lias inférieur et moyen entre l'origine de l'arrondissement et la rencontre de la route départementale n° 17 au-delà d'Arnay-le-Duc ;

Sur le lias entre ce dernier point et l'origine du village d'Ivry, excepté, cependant, à Lacanche où elle rencontre une frange du terrain Keupérien ;

Sur les terrains compris entre les marnes supra-liasiques et les marnes oxfordiennes inclusivement, entre la sortie d'Ivry et le village de Chassagne ;

Enfin, sur les alluvions anciennes entre Chassagne et la limite du département.

L'entretien de cette voie revient à $0^{f}39^{c}$ le m. courant.

3° La route nationale n° 73, de Moulins à Bâle par Besançon, route classée par décret du 16 décembre 1811 sous le n° 91 et sous la dénomination actuelle; ce n'est qu'à partir de 1824 qu'elle a été comprise sous le n° 73.

Cette route était désignée dans le XVIIIe siècle sous le nom de Grande route d'Autun à Beaune ; car son prolongement de Beaune à Seurre n'a été commencé qu'en 1751 sous la direction de l'architecte Quinard. Autrefois ce grand chemin allait de Beaune à Bray, aujourd'hui Gigny et empruntait, à partir de ce village, la voie romaine jusqu'au pont de la Chargeolle.

La route actuelle est de troisième classe et a un parcours de $52^{k}193^{m}$ dans l'arrondissement de Beaune qui est le seul du département qu'elle traverse; elle passe à Nolay où elle rencontre le chemin de fer d'Etang à Chagny par Epinac, à Larochepôt où elle traverse la route nationale n° 6, à Auxey, à Pommard, à Beaune, où elle traverse, sous un viaduc, le chemin de fer de Paris à Lyon, à Corberon, à Labergement, à Seurre où elle traverse la Saône, enfin à Trugny où elle rencontre le chemin de fer de Dijon à Bourg. Elle est à peu

près perpendiculaire à la grande ligne de Paris à Lyon et a conservé une certaine importance sur tout son parcours, mais notamment aux abords des villes de Beaune et de Seurre. Sa circulation moyenne diurne est de 192 colliers.

Son profil longitudinal est très-accidenté entre l'origine de l'arrondissement et le village de Pommard; aussi plusieurs rectifications sont-elles projetées sur ce parcours.

La route nationale n° 73 est assise :

Sur le lias et les marnes supra-liasiques entre l'origine de l'arrondissement et Larochepôt;

Sur l'étage inférieur de la série oolithique qu'elle ne fait que traverser en face et un peu au-delà de cette commune ;

Sur les marnes oxfordiennes depuis ce dernier point jusqu'en face de Monthelie ;

Sur la grande oolithe et les marnes oxfordiennes depuis ce dernier point jusqu'à l'entrée de Pommard;

Sur les alluvions anciennes depuis ce dernier point jusqu'à l'origine de la levée de Pouilly;

Enfin, sur les alluvions modernes depuis ce dernier point jusqu'à la limite du département.

Les ponts principaux établis pour le passage de la route sont au nombre de quatre.

SAVOIR :

Les trois ponts de la levée de Pouilly destinés à donner passage aux eaux d'inondation de la Saône.

Ces ponts qui ont, chacun, une longueur de 23^m entre les culées ont été construits antérieurement au XIXe siècle et étaient composés de trois travées. La dernière restauration, opérée en 1871-1872, a consisté, pour le premier pont, dans la confection d'un nouveau tablier en charpente; pour les deux autres, dans le remplacement du tablier par des voûtes en arc de cercle.

Le pont sur la Saône, à l'entrée de la ville de Seurre, composé de six travées avec tablier métallique établi en 1867-1868. La longueur de cet ouvrage, entre les culées, est de 155^m.

L'entretien de cette route revient à 80 c. le m. courant.

4° La route nationale n° 74, de Chalon-sur-Saône à Sarre-

guemines, route classée par décret du 16 décembre 1811 sous le n° 92 et sous la dénomination de Chalon-sur-Saône à Bingen sur le Rhin par Nancy; mais à partir de 1824 elle a été comprise sous le n° 74 et sous la désignation actuelle.

Cette voie, autrefois désignée sous le nom de Grande route de Dijon à Chalon, a été améliorée, sur deux points de son parcours, vers le milieu du XVIIIe siècle, par l'architecte Bellevau, améliorations consistant dans l'adoucissement des descentes de Notre-Dame du chemin et de Premeaux.

La route actuelle, qui est de troisième classe, a un parcours de $32^{k}988^{m}$ dans l'arrondissement de Beaune; elle se détache, à la sortie du viaduc du chemin de fer, non loin de Chagny, de la route nationale n° 6 et passe à Corpeau, à l'hôpital de Meursault, se confond, ensuite, après un parcours d'environ 12 kilomètres, avec la route nationale n° 73 jusqu'à la sortie du faubourg bretonnière de la ville de Beaune; elle se détache de cette route pour se diriger à gauche, et gagner, à l'extrémité de la ville, le faubourg St-Nicolas; enfin elle passe à Ladouée, à Premeaux, à Nuits et à Vougeot.

Cette route qui est, dans l'arrondissement de Beaune, parallèle et, pour ainsi dire, contiguë à la voie ferrée de Paris à Lyon a perdu toute son importance depuis l'ouverture de cette voie; aussi sa circulation moyenne diurne n'est plus, en 1877, que de 204 colliers.

La route nationale n° 74 est assise:

Sur les alluvions anciennes depuis l'origine jusqu'en face du village d'Aloxe et depuis Nuits jusqu'à la limite de l'arrondissement.

Alternativement sur la grande oolithe et les alluvions anciennes entre Aloxe et la ville de Nuits.

Son entretien revient à 78 c. le mètre courant.

5° La route nationale n° 77 bis de Nevers à Dijon, route classée, sous la désignation actuelle, par la loi du 14 Mai 1837.

Cette nouvelle route a été construite jusqu'à l'entrée du bourg de Pouilly; là, elle emprunte, d'abord, la route départementale n° I, de Semur à Verdun, jusqu'au point appelé le guidon de Vandenesse; ensuite, la route départementale

n° 7, de Dijon à Autun, jusqu'à la limite de l'arrondissement. Au delà de cette limite elle continue à emprunter la même route jusqu'à l'entrée de Sombernon où elle se confond avec la route nationale n° 5 : les portions empruntées des deux routes départementales précitées sont classées route nationale.

Cette route, qui est de troisième classe, entre dans l'arrondissement en deçà du hameau de Melin; elle passe à Chailly, rencontre, entre Chailly et Pouilly, l'Armançon et le canal de Bourgogne; puis traverse Pouilly où elle passe, à sa sortie, sur le souterrain du même canal, Vandenesse où elle traverse de nouveau le canal, enfin à Commarin dernière commune de l'arrondissement; son parcours est de 31k205.

Une partie notable des produits de cette contrée viennent converger au port de Pouilly pour y être embarqués. La circulation moyenne diurne de cette voie est de 105 colliers.

La route nationale n° 77 bis est généralement assise sur les marnes supra-liasiques ; nous en excepterons,

D'abord, la montagne dite de Sausseau où elle repose sur le calcaire à entroques,

Ensuite, la portion de route comprise entre l'origine du territoire de Créancey et la sortie du village de Vandenesse où elle est assise sur le lias.

Son entretien revient à 39 c. le mètre courant.

Les routes ou portions de routes départementales qui sont situées dans l'arrondissement de Beaune sont au nombre de huit, savoir :

1° La route départementale n° 1, de Semur à Verdun sur le Doubs, route passant, vers l'origine de l'arrondissement, à gauche du village d'Eguilly; puis se confondant, un peu en deçà de Pouilly et jusqu'à la rencontre de la route départementale n° 7, au point dit le guidon de Vandenesse, avec la route nationale n° 77 bis. Elle se dirige, a partir de ce dernier point, sur le village de Ste-Sabine; elle passe ensuite à Pâquier, hameau de Painblanc, à Bligny-sur-Ouche, Lusigny, Bouze, Beaune où elle rencontre les routes nationales nos 74 et 73; traverse, sous un viaduc, le chemin de fer de

Paris à Lyon, à la sortie de la ville et passe enfin à Ste-Marie la Blanche.

Cette route, qui est à peu près perpendiculaire au chemin de fer de Paris à Lyon, sert de débouché aux produits des contrées voisines; elle est notamment utilisée pour le transport des vins. Sa circulation moyenne diurne est, aujourd'hui, de 121 colliers. Son profil longitudinal, qui présentait de très-fortes déclivités entre Lusigny et Beaune, a été rectifié sur la majeure partie de son développement. Sa longueur totale dans l'arrondissement est de 54^k916^m.

Cette route existait déjà au XVIIIe siècle; elle est assise: Sur le lias et les marnes supra-liasiques depuis l'origine jusqu'à Lusigny;

Sur l'étage inférieur de la série oolithique; mais notamment sur le forest marble entre Lusigny et Bouze;

Sur l'étage moyen de la même série, mais principalement sur le corallien entre Bouze et Beaune.

Enfin, sur les alluvions, mais surtout sur les anciennes entre Beaune et la limite de l'arrondissement.

L'entretien de cette route revient à 59 c. le mètre courant.

2° La route départementale n° 4 de Dijon à Seurre; la portion de cette route, située dans l'arrondissement de Beaune, a son point de départ un peu au-delà de l'embranchement de la route départementale n° 5 dit le guidon d'Aiserey: elle passe à Brazey, traverse un peu au-delà de ce village le canal de Bourgogne, puis à St-Usage, à St-Jean-de-Losne, à Maison-Dieu, à Chaugey, à Pagny-le-Château et aboutit à Seurre à la rencontre de la route nationale n° 73. Son parcours dans l'arrondissement de Beaune est de 25^k764; sa circulation moyenne diurne, qui est toute locale, est néanmoins de 162 colliers.

Saint-Jean-de-Losne est précédé d'une levée pleine et insubmersible dite de St-Usage construite en 1767, sous la direction de M. Antoine, ingénieur. La Saône est traversée à la sortie de la ville, sur un pont en maçonnerie construit, en 1833-1837, sous la direction de M. Darcy ingénieur; pont, composé de 9 arches, ayant 157^m40^c. de longueur entre les culées. Un autre pont en maçonnerie, construit en

1843-1845, existe sous la levée dite de Maison-Dieu ; cet ouvrage, qui sert à l'écoulement des eaux des crues de la Saône, est composé de sept arches en plein cintre, et a une longueur de 91^{m} entre les culées.

Cette route est, dans l'arrondissement, entièrement assise sur les alluvions modernes généralement perméables.

L'entretien de cette voie revient à 70 c. le mètre courant.

3° La route départementale n° 5, d'Aiserey à Seurre, est entièrement située dans l'arrondissement de Beaune ; elle passe à Aubigny où elle traverse la Vouge, à Charrey, à Bonnencontre, à Broin, à Auvillars et à Pouilly sur Saône. Cette voie, qui est située entre la route départemenle n° 4 et la route nationale n° 73, a, aujourd'hui, une circulation moyenne diurne de 125 colliers ; sa longueur est de 21^{k}630^{m}.

Le pont sur la Vouge, à l'entrée du village d'Aubigny, construit avant le XIXe siècle, est composé de quatre arches en plein cintre et a, entre les culées, une longueur de 27^{m}28^{c}.

La route est assise :

Sur les alluvions modernes entre l'origine et Aubigny ;

Sur les alluvions anciennes entre Aubigny et Pouilly sur Saône : au-delà de Broin ces alluvions sont argileuses et tout à fait imperméables.

Son entretien revient à 42 c. le mètre courant.

4° La route départementale n° 7, de Dijon à Autun, est entièrement située dans l'arrondissement de Beaune ; elle a son point de départ au guidon de Vandenesse, rencontre des routes nationales n° 77 bis et départementale n° 1 : son développement total est de 28^{k}360^{m}. Cette route passe à Rouvres-Meilly, à Arnay-le-Duc où elle se confond avec la route nationale n° 6, à Fontaine. à Voudenay où elle traverse l'Arroux, à l'entrée du village.Sa circulation moyenne diurne qui est de 106 colliers est depuis longtemps stationnaire.

Le pont, sur l'Arroux, construit antérieurement au XIXe siècle, est composé de cinq arches en anse de panier et a une longueur de 56^{m}25^{c} entre les culées.

Cette route est assise :

Sur le calcaire à gryphées et sur quelques franges de marnes irisées dans les dépressions, entre l'origine de la route et Arnay-le-Duc;

Sur le granite à Arnay et aux abords;

Sur le calcaire à gryphées bordé de marnes irisées ; puis sur le granite et le porphyre au-delà d'Arnay et jusqu'à la limite du département.

L'ancienne route de Dijon à Autun passait près du village de Remilly et à Châteauneuf. Une autre route, plus récente. mais toujours antérieure au XIXe siècle, traversait Sombernon, Echannay, Vandenesse, etc.

L'entretien de cette route revient à 39 c. le mètre courant.

Les quatre routes qui précèdent ont été classées routes départementales par décret du 7 janvier 1813.

5° La route départementale n° 12, de Dijon à Seurre, par Citeaux, a son point de départ dans l'arrondissement de Beaune, en deçà de Citeaux qu'elle traverse et aboutit à la route départementale n° 5 à la sortie du village de Broin. Sa longueur n'est que de 8 kilomètres environ et sa circulation moyenne diurne de 112 colliers. Cette route a été classée par ordonnance du 25 juillet 1827 ; elle est la voie la plus directe entre Dijon et Seurre.

Cette portion de route est assise, dans toute son étendue, sur les alluvions anciennes qui sont généralement imperméables.

Son entretien revient à 56 c. le mètre courant.

6° La route départementale n° 14, de Chalon-sur-Saône à Gray, par St-Jean-de-Losne, a son point de départ soudé à la route départementale n° 4, dans le village de St-Usage, et son point d'arrivée à la rencontre du territoire des Maillys arrondissement de Dijon. Sa longueur dans l'arrondissement est de 7^{k}059^{m}. Elle a été classée comme route départementale par ordonnance du 23 décembre 1829.

Cette route ne traverse que le village de Trouhans; elle ne doit son importance qu'aux moulins de cette localité et de Champdôtre qui donnent lieu à un transport considérable de blés et de farines. La circulation moyenne diurne de cette

voie est de 115 colliers. Elle est entièrement assise sur les alluvions modernes.

La route départementale n° 14 traverse l'Ouche, à la sortie de Trouhans, sur un pont en maçonnerie construit en 1846-1847, ouvrage composé de trois arches en anse de panier et ayant une longueur de 30m entre les culées.

Son entretien revient à 63 c. le mètre courant.

7° La route départementale n° 17, d'Arnay-le-Duc à Beaune, est située entièrement dans l'arrondissement. Cette voie, qui a été classée par ordonnance du 18 septembre 1832, relie, entre Arnay et Bligny-sur-Ouche, la route nationale n° 6 à la route départementale n° 1. Sa longueur est de 11k441m.

La route départementale n° 17 passe à Sivry, à Sasoge, à Antigny-le-Château et à droite de Veilly. Elle met en communication la partie sud de l'Auxois et une assez notable partie du Morvan, non-seulement avec la ville de Beaune, chef-lieu d'arrondissement et point central du vignoble de la Côte-d'Or, mais encore avec la partie du chemin de fer comprise entre Dijon et Lyon. Sa circulation moyenne diurne est aujourd'hui de 150 colliers.

Cette route est assise, en grande partie, sur le calcaire à gryphées et vers son extrémité seulement sur les marnes supra-liasiques.

L'entretien de cette voie revient à 52 c. le mètre courant.

8° La route départementale n° 19, de St-Jean-de-Losne à Sellières (Jura) est entièrement située dans l'arrondissement de Beaune. Elle est soudée à la route départementale n° 4, un peu au-delà de St Jean-de-Losne, — vers l'extrémité de la levée de Maison-Dieu — et aboutit à un chemin de Grande Communication du Jura qui se termine à la rencontre de la route nationale n° 73.

Cette route, qui n'appartient que depuis quelques années au réseau des routes départementales, met en communication le canton de St-Jean-de Losne avec les arrondissements de Dôle et de Poligny. Sa circulation moyenne diurne, qui est toute locale, est de 181 colliers. Elle ne traverse, dans

l'arrondissement, que le village de Maison-Dieu. Sa longueur est de 4^k712^m.

Cette voie est assise, à son origine, sur les alluvions modernes et, à son extrémité, sur les alluvions anciennes moyennement perméables.

Son entretien revient à 54 c. le mètre courant.

Beaune, le 1er Décembre 1877.

J. CARLET.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

QUATRE GRANDES VOIES ROMAINES, DITES D'AGRIPPA,

Etablies dans la Gaule,

Suivie de l'énumération des voies qui sillonnent l'arrondissement de Beaune et d'une nomenclature des divers termes techniques

Il est assez difficile de fixer l'époque à laquelle les romains ont commencé à établir des voies pavées dans les provinces. La première de ces voies, exécutée en deçà des Alpes et se dirigeant sur l'Espagne, en traversant la Gaule, date de la dernière guerre d'Afrique. Polybe dit que, dès ce temps-là, les romains avaient fait mesurer cette voie de huit stades en huit stades et avaient indiqué ces limites par des colonnes milliaires (1).

La seconde voie est la voie Domitienne, construite vers l'an 629 de la fondation de Rome, voie mentionnée par Cicéron et qui a été établie pour rappeler la victoire que Domitius Ahenobarbus remporta sur les Allobroges. On ne trouve, aujourd'hui, aucune trace de cette voie ; mais l'on pense qu'elle a été établie dans la contrée désignée aujourd'hui sous le nom de Provence.

L'Empereur Auguste fit établir, à travers les Alpes, deux voies qui aboutirent à Lyon ; l'une de ces voies, la plus longue, était large et, par suite, destinée au passage des

---

(1) Le stade romain ou italique valait 185m15 : huit stades faisaient un mille romain, lequel valait 1481m00. Le mille gaulois était de 1610m00 et la lieue gauloise de 2415m00. La commission de la carte des Gaules a donné à la lieue une longueur de 2221m00.

chariots ; l'autre, plus droite et plus courte, était tellement étroite qu'à peine une bête de somme pouvait y passer. La voie large traversait la Tarantaise, aujourd'hui la Savoie, et la voie étroite les Monts Appennins.

Les légions qui travaillaient à ces voies étaient, de temps à autre, attaquées par les peuplades de la contrée montagneuse qui, par la force des armes, voulaient s'opposer à leur exécution, prévoyant que l'établissement de ces voies était le commencement de leur ruine. Dans ces montagnes, plusieurs peuplades, non encore domptées, vivaient à peu près uniquement de brigandages et allaient même jusqu'à rançonner les armées romaines qui les traversaient (1).

Sous Auguste, les grands chemins de la Gaule ne dépassaient pas Lyon ; mais Agrippa, son gendre, qui s'occupa d'une manière toute spéciale des provinces, continua l'œuvre d'Auguste, en ce qui concerne les grands chemins de la Gaule ; aussi cette province fut-elle sillonnée, dans tous les sens, de voies établies avec un tel soin qu'après plus de dix-sept siècles on en voit encore, en certains endroits, dont la conservation est pour ainsi dire parfaite.

Les grandes voies construites par Agrippa partaient de Lyon, ville qui, par sa situation exceptionnelle due aux deux grandes rivières qui la traversent, était destinée à devenir une opulente cité. Quatre de ces voies, appelées voies militaires, sont remarquables par leur longueur et les difficultés que l'on rencontra dans leur exécution; aussi étaient-elles considérées comme étant les troncs auxquels devaient se souder les autres voies, dites voies transversales ou secondaires. Ces dernières voies n'étaient, du reste, que des embranchements destinés, tant à faciliter le passage des armées qu'à communiquer d'une grande ville à une autre.

La première grande voie traversait les montagnes d'Auvergne, qui ont leur origine peu éloignée de Lyon, et allait aboutir au fond de l'Aquitaine; sa longueur était de CCL milles italiques.

---

(1) Bergier. Histoire des grands chemins de l'Empire romain.

La deuxième grande voie, avait plus d'étendue que la première ; elle longeait le Rhin et se terminait au point où ce fleuve se réunit à la Meuse. C'est ce chemin que Tibère, du vivant d'Auguste, emprunta pour aller visiter Drusus Germanicus, son frère, malade dans l'ancienne Hollande, chemin, nouvellement fait, qu'il parcourut en 24 heures au moyen de trois chariots de relai, bien que la distance fût de 200 milles italiques.

La troisième grande voie, la plus longue des quatre, était le tronc d'un grand nombre de voies transversales ; elle présentait un parcours, indiqué dans l'itinéraire d'Antonin, de 504 milles italiques.

Cette voie, qui partait également de Lyon, traversait la Bourgogne, passait à Chalons, Reims, Soissons, Noyon, Amiens et aboutissait à Boulogne, appelé par les latins Gessoriacus portus , assis au rivage des peuples nommés Morini et que Virgile appelle les derniers des hommes. *Extremique hominum Morini.*

Ce grand chemin n'était, en quelque sorte, que le prolongement de la grande voie militaire que l'on empruntait pour se rendre à Rome ; aussi était-il, sans contredit, le plus fréquenté des quatre.

La quatrième et dernière grande voie longeait le Rhône pour aller atteindre la mer à Marseille et se terminait au port de cette ville.

Plusieurs empereurs Romains, après Auguste et Agrippa, ont ajouté des voies à ce premier réseau, voies qui ont été disséminées sur tout le territoire de la Gaule et probablement réparties d'après les besoins de chacune de ces contrées.

Nous nous contenterons d'énumérer ici les voies que l'on a découvertes dans l'arrondissement de Beaune.

Nous citerons, en première ligne, la grande voie militaire de Lyon à Boulogne, dite d'Agrippa, voie qui sortait d'Autun, par la porte d'Arroux, qui traversait, dans l'arrondissement, les territoires des communes de Savilly, Brazey, Liernais, St-Martin de la Mer et qui passait, ensuite, à Saulieu, station intermédiaire entre Autun et Avallon.

De cette voie se détachait, à droite et un peu en deçà de

l'origine de l'arrondissement, la voie d'Alise qui traversait les territoires de Barnay (Saône-et-Loire), Manlay, Bar-le-Régulier, Vianges où elle coupait la voie de Chalon-sur-Saône à Sens, Censerey, Sussey-Vouvres, Thoisy-la-Berchère, Mont St-Jean, Thorey, St-Beury, Dampierre et Alise (1).

La voie d'Autun à Langres sortait de la ville par la porte St-André, se dirigeait en ligne droite, sur le village de St-Denis (Saône-et-Loire), puis entrait dans l'arrondissement et traversait les territoires d'Arnay-le-Duc, Lefête, Thoisy-le-Désert, Beaume-Créancey, Sombernon, etc.

De cette voie se détachait :

1° A droite et à St-Denis, la voie d'Autun à Besançon qui traversait les territoires de Jours-en-Vaux où elle rencontrait la chaussée Brunehaut, Montceau, Echarnant, Savigny-sous-Beaune, Chorey, Villy, Glanon où elle traversait la Saône, Labruyère, Pagny et Montagny-les-Seurre.

2° A gauche et à Thoisy-le-Désert, la voie dite des Camps (près de Pouilly) à Alise, voie qui traversait les territoires de Pouilly-en-Auxois, Bellenot, Soussey, Vitteaux et Dampierre où elle se confondait avec la voie d'Autun à Alise.

La voie transversale ou secondaire de Chalon-sur-Saône à Sens, connue dans la contrée sous la désignation de Chaussée Brunehaut, se détachait d'une voie importante au village de Mercurey et se dirigeait sur Chamilly, Cheilly, Dezize (Saône-et-Loire) ; traversait, dans l'arrondissement, les territoires de Nolay, Aubigny-la-Ronce, Molinot, Jours-en-Vaux où elle rencontrait, comme nous l'avons vu, la voie d'Autun à Besançon, Champignolles, Lacanche, Maligny, Arnay-le-Duc où elle rencontrait la voie d'Autun à Langres, Blangey hameau de Jouey, Marcheseuil, Vianges où elle rencontrait la voie d'Alise, enfin Brazey où, non loin de Liernais, elle rencontrait la grande voie de Lyon à Boulogne (2).

---

(1) Cette voie, qui ne figure pas dans le travail de la commission des antiquités de la Côte d'Or, a été décrite par la Société Eduenne et portée sur la carte publiée par cette société.

(2) M. Creusvaux, conducteur principal des ponts et chaussées à Arnay-le-Duc et membre correspondant de la société, a eu occasion, depuis plus de vingt ans qu'il habite cette localité, d'étudier très-consciencieusement la di-

La voie de Langres à Chalon-sur-Saône, par Thil-Châtel et Dijon, passait à St-Bernard, Gerland, Argilly, à l'est de Corberon et de Chevigny-en-Vallière.

Un embranchement se détachait à Gerland et s'arrêtait, après un faible parcours, au Bollard, territoire de Nuits.

La voie de Dijon à St-Jean-de-Losne, passait à Montot, St-Usage, et se prolongeait au-delà de l'arrondissement jusqu'à la rencontre des voies d'Autun et de Chalon à Besançon.

Enfin, on signale des embranchements ou voies vicinales, qui se seraient détachés de la voie d'Autun à Besançon :

Le premier, au-dessus du village de Bouze, pour se diriger sur Beaune et Combertault;

Le second, au sud de Chorey, aurait traversé Beaune, Bligny et la ferme de Cissey située à la limite de l'arrondissement.

Nous avions annoncé, dans un travail précédent, concernant les voies de terre de la France, et en particulier les routes de l'arrondissement de Beaune, que nous ne nous occuperions pas des voies romaines découvertes dans notre pays ; mais, depuis cette époque, nous avons reconnu, après un examen attentif, qu'il s'était glissé quelques erreurs, en ce qui concerne les voies romaines de l'arrondissement, dans le travail de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or ; aussi, la description qui précède a-t-elle pour but de signaler ces erreurs afin de pouvoir les faire disparaître.

Les voies les mieux soignées avaient leur chaussée formée ordinairement de quatre couches bien distinctes :

La première, ou couche inférieure, appelée *stratumen*, était composée de pierres plus ou moins grandes posées à plat, quelquefois cimentées, mais rangées, le plus souvent, les unes sur les autres;

La deuxième couche, appelée *ruderatio*, était formée de pierres concassées grossièrement ;

---

rection des diverses voies que nous venons de décrire. La voie de Châlon-sur-Saône à Sens ne figure sur la carte de la commission des antiquités de la Côte-d'Or qu'entre Nolay et Arnay-le-Duc, tandis que cette voie se prolongeait jusqu'à la rencontre de la grande voie de Lyon à Boulogne.

La troisième, appelée *Nucleus*, se composait de chaux remplie de tuileaux pulvérisés ou de sable mélangé avec de la terre glaise ;

La quatrième et dernière couche, appelée *summa crusta*, était composée de pierres cubiques ou polygonales irrégulières placées en hérisson et surmontées d'un faible lit de gravier ou gros sable bien tassé appelé *glarea*.

Ce dernier mode de construction était le plus habituel pour l'établissement des voies importantes comme, par exemple, celles d'Agrippa; mais pour les autres voies la chaussée n'était, le plus souvent, formée que de deux couches qui étaient le stratumen ou la rudération et la couche supérieure appelée summa crusta.

La largeur ordinaire de ces voies était de 15 à 20 pieds ; ces voies étaient limitées par des bordures ou lisières appelées *margines*. Elles traversaient les rivières au moyen de ponts et de gués pavés.

Quelques-uns des termes que l'on rencontre assez fréquemment dans l'histoire des voies de terre de l'Empire romain sont, parfois, différemment interprétés : de là, l'embarras d'assigner à ces mots leur véritable signification; nous allons, dès lors, donner, ci-après, la nomenclature de ces termes avec leur dénomination propre.

Le mot *civitas* a eu diverses significations :

D'abord, il n'indique pas une ville ; mais bien une nation ou un peuple entier vivant sous les mêmes lois. Telle était cette dénomination sous Scipion le jeune. Cité et République avaient la même signification, admise, d'ailleurs, par Jules César quand il dit : que toute la cité Suisse se divisait en cantons ou régions;

Ensuite, dans les siècles suivants, le mot civitas est donné aux villes dans lesquelles réside la puissance ou l'autorité principale d'une province ou d'une région. Ammien Marcellin et plusieurs auteurs chrétiens désignaient les principales villes des Gaules comme Paris, Reims, Bourges, par ces mots : Civitas Parisiorum,Remorum,Biturigum. C'est cette dernière signification qui a été adoptée dans l'itinéraire d'Antonin; aussi les mots *Urbs* et *Oppidum* ne s'y trouvent-ils pas.

Ces deux derniers mots, bien que signifiant la même chose, sont employés par quelques auteurs.

Le premier, *per Urbes*, désigne les grandes villes closes ;

Le second, *per Oppida*, les petites villes ou bourgs.

Le nom de *Cité* se donnait à huit sortes de villes closes que les Latins appelaient Colonias, Municipia, Prœfecturas, Fora, Civitates, Fœderatas, Immunes et Vectigales.

Par *colonies* on entendait les villes dans lesquelles le Sénat ou les Empereurs envoyaient des Romains pour les habiter, afin, soit de tenir en bride les peuples des provinces, soit de récompenser les vieux soldats qui avaient fait et passé le temps de la milice ; enfin, de peupler de la race romaine toutes les provinces soumises, etc.

Les *Municipes* étaient, au contraire, composées de personnes appelées du dehors et attirées à Rome et auxquelles le Sénat et le peuple donnaient le titre de Citoyens Romains, bien qu'habitant, ensuite, d'autres villes.

Les *Préfectures* étaient des villes ou des contrées auxquelles on ôtait leurs Magistrats et leurs lois et qui étaient, dès lors, gouvernées par des Consuls ou Préteurs de la ville de Rome que l'on désignait sous le nom de *Prœfectos* : ainsi les Préfectures n'étaient pas des villes libres.

Les villes qui portaient le nom de *Forum* et qui figurent en assez grand nombre dans l'itinéraire d'Antonin, étaient de deux sortes : dans les unes se trouvaient les marchés publics d'où le nom de Foires ; dans les autres les Consuls ou Préteurs y exerçaient leur juridiction sur le peuple de la ville ou de la contrée. C'était ordinairement le long des grands chemins que ces lieux étaient établis et où les Consuls et les autres Magistrats avaient la charge de faire travailler à ces grandes voies.

Les villes appelées *Civitates*, *Fœderatas*, ou villes confédérées étaient des villes qui, par les lois et les alliances faites avec le peuple romain, étaient obligées de remplir certains devoirs comme, par exemple, de fournir un certain nombre d'hommes pour la guerre ; mais, en revanche, elles vivaient libres sous leurs lois et étaient gouvernées par leurs Magistrats.

Les villes appelées *Immunes* ou franches étaient sous le joug de la servitude ; n'ayant ni lois ni Magistrats à elles. Néanmoins elles étaient exemptes de tributs.

Enfin, les villes tributaires étaient celles qui étaient imposées aux tributs et aux impôts ordinaires de la province.

Le mot *Villa* ne désignait qu'une maison isolée au milieu des champs.

On appelait *diversoria* les maisons situées le long des voies et appartenant, soit à des propriétaires qui y donnaient l'hospitalité à leurs amis, soit à des hôteliers qui y recevaient les voyageurs.

Le mot *Vicus* désignait un assemblage de plusieurs maisons non fermées ni fortifiées que les Latins appellent *Pagus*.

Les lieux désignés sous le nom de *Custra* étaient des places que les romains fortifiaient au moyen de remparts et de fossés ; les uns n'étaient qu'une halte pour y passer une nuit ou deux, tandis que les autres étaient destinés à y faire un long séjour : dans ces derniers les soldats légionnaires y dressaient des tentes et pavillons, construits en cuir, pour leur logement ordinaire.

Les places désignées sous le nom de *Castellum* étaient moins étendues que les camps, mais, en revanche, les premiers étaient mieux bâtis et fortifiés que les camps et assis ordinairement sur des sommets de difficile accès.

Par le mot *Præsidium* on entend certains lieux situés hors des camps militaires dans lesquels se trouvaient quelques hommes qui avaient pour mission d'avertir le camp de ce qui se passait dans la contrée ; ce n'était, en quelque sorte, que des postes avancés.

Pour faciliter le fonctionnement des Postes appelées *Cursus Publicos*, les romains avaient établi, le long des grands chemins, deux sortes de stations appelées *Mutationes* et *Mansiones*.

Les Mutations étaient des lieux où se trouvaient les chevaux ou mulets destinés aux relais ; elles étaient établies hors des cités et des villes fermées, c'est-à-dire dans des métairies et villages de facile accès, afin de pouvoir aborder

ces lieux nuit et jour pour changer de chevaux sans perte de temps. Néanmoins, il y avait toujours des chevaux de poste en réserve dans les cités et les villes closes.

Les Mansions servaient, non-seulement aux courriers publics, mais encore aux soldats légionnaires des armées romaines : c'était, en un mot, des stations ou logements servant aux soldats qui allaient aux expéditions de guerre ou qui y séjournaient pour se reposer.

Les Mansions étaient disposées de telle sorte que, de l'une à l'autre, il y avait une journée de chemin divisée en plusieurs postes ou mutations ; par exemple, l'itinéraire de Bordeaux à Arles porte pour CCCLXXI milliaires de chemin, XXX postes et XI gîtes ou Mansions.

Comme les grands chemins étaient destinés, non-seulement aux postes, mais encore à divers usages, on tenait aux Mutations et Mansions, outre des chevaux, des mulets, des bœufs et des ânes. On y tenait également en réserve des chars ou chariots, soit pour le transport des voyageurs, soit pour celui des vivres, marchandises, armes, etc.

La coutume de courir à pied sur les grands chemins n'a pas été abolie par l'introduction des chevaux de poste. Clément Alexandrin dit, à ce sujet, qu'il est bienséant à l'homme d'être sans souliers, si ce n'est toutefois à la guerre; que, d'ailleurs, c'est une très-bonne chose que d'aller ainsi, tant pour la santé que pour la prompte expédition des affaires. Plusieurs grands personnages ne dédaignaient pas d'aller pieds nus, comme Phocion chez les Athéniens et Caton chez les Romains.

Le chemin que les légions faisaient par jour était limité : du reste les soldats avaient deux sortes de pas ; l'un, le plus ordinaire, se nommait pas militaire. En marchant de ce pas ils faisaient ordinairement XX milles italiques en cinq heures; l'Empereur Adrien a souvent fait à pied pareil trajet lorsqu'il marchait tout armé à la tête de ses troupes ; l'autre pas se nommait le pas plein ou pleine marche, qui était plus accéléré. En marchant de ce pas pendant le même nombre d'heures les soldats faisaient XXIV milles.

La distance entre les colonnes milliaires n'était pas partout

la même. Les lettres MP gravées sur ces colonnes signifiaient mille pas. D'après les témoignages d'Ammien Marcellin, aussitôt que l'on avait passé la ville de Lyon, pour venir en deçà, on ne mesurait plus la longueur des chemins par milles, mais par lieues gauloises; d'un autre côté, Cumdenus et Jornandes affirment que les grands chemins, dans la Gaule, étaient marqués de 1,500 pas en 1,500 pas.

En ce qui concerne la Garonne, l'on avait également adopté les lieues en deçà et les milles au delà.

Beaune, le 30 janvier 1878.

J. CARLET.

COPIE DE L'ORIGINAL

DU

TESTAMENT DE BARBE DESLANDES

VEUVE D'ANTOINE ROUSSEAU

FONDATRICE DE LA CHARITÉ

Je soussigné Barbe Deslandes, veuve de maistre Anthoine Rousseau, greffier en chef du bailliage à Beaune, ait faict mon testament en la forme et manière qui suit :

Je recommande mon âme à Dieu et prie la très-saincte Vierge, mon bon ange et saincte Barbe, ma patronne, d'intercéder pour moy et de m'assister lors qu'il plaira à nostre Seigneur de séparer mon âme du corps.

Je veux estre inhumée au charnier des fondateurs de l'hospital de la Trinité, fondé par moy et par feurent damoiselle Barbe Richard, ma mère, et monsieur Rousseau, mon mari, et veux et entens que maistre François Lescharnier, médecin, et la damoiselle Elisabeth Rousseau, sa femme, ma fille adoptée, y soient inhumés et leurs descendans.

Je veux et entens que le contract de fondation dudit hospital soit exécuté selon sa forme et teneur.

Je nomme et institue ma seulle et universelle héritière Elisabeth Rousseau, ma fille adoptée, femme dudit sieur médecin Lescharnier et, à son deffault, ses enfans, et ce tant à cause que je l'ay prise et adoptée pour ma fille, que pour les devoirs et obéissances qu'elle m'a tous jours rendus et

aultres concidérations que je n'ay pas exprest déclarés dans le présent testament.

Je révocque toutes précédentes dispositions que je pourais avoir faictes et notamment celle du quatriesme avril de l'année mil six cent soixante, reçut Denizot, notaire, et veux et entens que le présent testament sorte effect par toutes meillieures formes que faire se pourra.

Je nomme pour exécuteur de mon présent testament monsieur Philibert Lorenchet, conseiller du Roy es bailliage et chancellerie à Beaune, que je supplie très-humblement d'en vouiloir accepter la charge. Faict à Beaune, le quatriesme jour du mois de septembre mil six cent soixante-deux.

B. Deslandes.

ACTE DE DÉPOT

L'an mil six cent soixante-deux, le treisiesme jour du mois de septembre avant midy par devant moy François Reignier, notaire et tabellion royal héréditaire, résidant à Beaulne, a comparut damoiselle Barbe Deslandes, veuve de Me Anthoine Rousseau, greffier en chef du bailliage de Beaulne, laquelle a déclaré que dans ce papier scellé de cire rouge en quatre endroits de chaque costé de ses armes ordinaires, il y a sa dernière volonté, voult que le y contenu soit suivy en tous les poincts son décès arrivé sans y rien déroger. De quoy elle m'a demandé acte que je lui ay octroyé soubs le scel de la chancellerie, en présence de Me ...Lafouge, praticien à Santhenay, M. François Boillot, notaire apostolique, Pierre Carnot et Emmanuel Monsseau, lesdits demeurant à Beaulne, témoins requis et soussignés avec la ditte damoiselle Deslandes, veuve dudit sieur Rousseau.

Signé :

B. Deslandes, Boillot, Lafouge, Carnot, Mousseau Reignier, Not.

Les Deslandes portaient :

D'azur au chevron accompagné de deux étoiles en chef et d'une coquille en pointe, le tout d'or.

LA MUSIQUE

À

NOTRE-DAME DE BEAUNE

A la suite de l'effondrement de l'empire romain, les sciences et les arts semblent disparaître de l'Europe. Le XI[e] siècle commence une ère meilleure, et c'est du fond des cloîtres que partent les premières lueurs du réveil artistique. Les moines défrichent le sol et développent lès intelligences. Les mélopées antiques, pieusement conservées dans les catacombes et dans les basiliques,se répercutent sous les arceaux de Cluny, d'Agaune, de Luxeuil. Un religieux bourguignon, Aurélien de Moûtiers-S[t]-Jean écrivit , en 850 , un traité sur le chant. La renaissance musicale a précédé celle de l'architecture; les évêques donnent l'impulsion et chaque cathédrale possède une école de chant.

Resserrée dans des limites trop étroites, la musique fait irruption dans le palais des souverains. En 1321 , Parizot, ménestrel du roi de France, rédige un règlement pour la corporation des « menestreux et jongleurs de Paris. » Cette confrérie avait choisi pour patron saint-Genest ou Génois, comédien converti, martyrisé sous Dioclétien. Le sceau gothique de l'hôpital S[t]-Julien et S[t]-Génois à Paris, le représentait « tenant une vielle comme si viellait. »(1) Peu de temps après,Jean de Muris, recteur de l'université, composait

(1) *Théâtre des Antiquités de Paris*, *par* Jacques du Breuil.

un traité sur la musique. Les écrits du XV[e] siècle nous ont conservé les noms de deux ménestriers de Philippe le Bon: Busnois et Binchois. (1)

Le plain-chant a formé un très-grand nombre de jeunes musiciens. En parcourant la *Biographie universelle* de M. Fetis et l'*Histoire de la Musique* de M. Charles Poisot, on est étonné de voir la quantité de compositeurs célèbres sortis de la maîtrise des églises. La raison en est que les arts sont issus directement de l'infini et que l'infini ne se comprend, ne se développe, ne prend une forme, que par l'influence de l'idée religieuse. Les sciences, les sciences exactes surtout, ont, sur notre terre, une base fixe qui les matérialise et qui leur permet de croître en dehors des magnifiques abstractions de l'âme; mais l'inspiration religieuse est indispensable aux lettres et particulièrement à ces trois sœurs jumelles qu'on nomme la musique, l'architecture et la peinture. « Les œuvres d'un artiste, » dit M. Poisot, « sont l'expression de ses idées personnelles, religieuses ou philosophiques. Le scepticisme ne peut produire des ouvrages forts; le doute est sa base chancelante, tandis que la création humaine a besoin de foi et d'affirmation positive. »

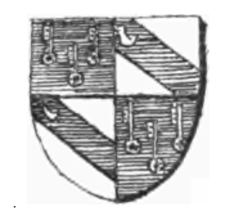
« La révolution brise les corporations comme nuisibles à la liberté individuelle et aux progrès de l'art. Aujourd'hui l'anarchie de la libre concurrence fait dégénérer l'art en métier. » (2)

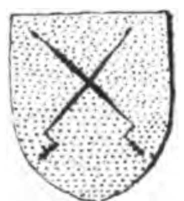
Ces réflexions sont essentiellement vraies. Au point de vue industriel et commercial, aussi bien qu'au point de vue artistique, les esprits sérieux et indépendants sont convaincus que l'idée protectionniste, groupant les intérêts et stimulant les conceptions inventrices est seule capable d'enfanter le progrès. Je dirai donc, avec l'artiste savant et convaincu dont la Bourgogne a le droit d'être fière, que « l'on doit regretter la suppression des maîtrises, transformation moderne de

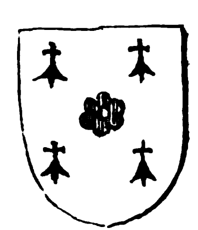
---

(1) *Les Juifs au puits de Moïse*, par M. Fétu.
(2) *Histoire de la musique*, par M. Charles Poisot.

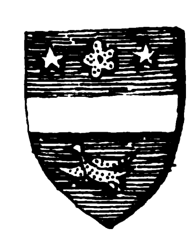

CHATEAUVILAIN


CARDINAL ROLIN

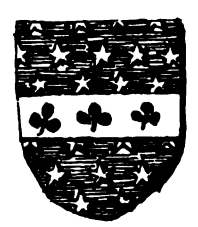

BRUCHOT

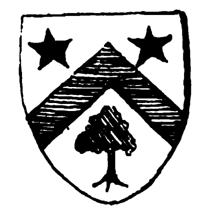

PELLETIER

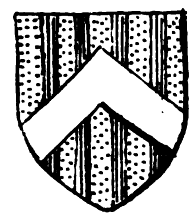

MORELOT


LE BRETH


MALTESTE


REQUELEYNE


MAUFOUX

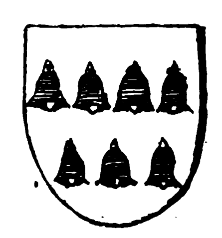

VANDENESSE


BELEURGEY


LORENCHET


BACHEY


DE SALINS


CARILLON

Ch. Bigarne

l'antique enseignement d'où sont sortis d'excellents élèves devenus plus tard des maîtres habiles. » (1)

Ces considérations serviront de préface à cette histoire de la maîtrise de Notre-Dame de Beaune.

Avant la construction de cette basilique, l'étude du plain-chant dût nécessairement se renfermer dans des limites fort étroites. L'exiguïté de la primitive église de St-Baudèle ne permettait pas le déploiement de voix nombreuses. Il est hors de doute que l'insigne collégiale a eu, dès l'origine, non pas seulement des chantres et des choriaux, mais encore des professeurs. A défaut de registres et de titres spéciaux, nous recueillerons les citations relatives à cette époque lointaine.

Le document le plus ancien qui soit parvenu à notre connaissance remonte à l'année 1340 : c'est une donation faite par Guillaume Barbier, de Cissey, *maître de chant* à Notre-Dame. Ce chanoine fit présent à son église d'une maison située *in vico Bertenariâ*.

Le maître implique nécessairement des élèves et ces élèves ne peuvent être que des enfants de chœur. Malheureusement nous ne possédons guère de détails sur l'organisation de cette maîtrise : « Il y avait six enfants, nourris, logés, entretenus, formés à la piété, au latin et à la musique par un maître qui demeurait avec eux. » (2) Leur habitation se trouvait à l'Occident, à côté de la grande porte qui fermait l'entrée du cloître. Après la destruction du jubé, vers le milieu du siècle dernier, on éleva, dans le transsept de gauche, une tribune pour les musiciens, (3) Une communication paraît avoir existé entre cette tribune et la maison des enfants, au moyen d'un couloir pratiqué sur la porte du cloître. Cette manécanterie, appelée au moyen-âge la psallette, occupait l'emplacement de la maison n° 14 de la rue Notre-Dame. Elle joignait, par derrière, l'habitation du

(1) *Les Musiciens bourguignons*, par M. Poisot. Dijon 1854.
(2) Supplément manuscrit à l'histoire de Beaune, par l'abbé Bredeault.
(3) Cette tribune existe dans le petit monument connu sous le nom de l'*hôpital en paille* au musée de l'hôtel-Dieu.

maître de musique, dont la façade était à la place de la maison n° 3, de la rue des Prêtres.

« Il fallait, dit M. Poisot, une cérémonie d'investiture pour être élevé au cantorat. M. de la Fage a donné, dans son *Cours de plain-chant*, la formule de réception : *vide ut quod ore cantas corde credas, et quod credis operibus comprobes*. Le plus ancien chantre dont nous ayions trouvé le nom est Renaud de Châteauvilain. — La chapelle St-Pierre de l'église Notre-Dame renferme la sépulture de ce chanoine qui appartient à l'une des principales familles de la Bourgogne. (1) Le personnage revêtu de la chape tient le bâton cantoral. L'inscription suivante est gravée à l'entour de cette tombe :

ANNO DNI. M. CCC. NONAS. IUNII. OBIIT. MAGISTER. RENAUDUS.DE. CASTRO VILANO. CANONICUS. ET. CANTOR. HUIUS, ECCLESIÆ. AIA.EIUS.REQUIESCAT.IN.PACE.AMEN.

Tous les historiens de Bourgogne ont parlé des scandaleuses parodies jouées dans les églises par les enfants de chœur. On sait que la fête des fous était particulièrement célébrée à Notre-Dame. Voici un texte précis relatif à ces réjouissances que les évêques ont eu tant de peine à supprimer. Un certain

---

(1) Cette famille tire son nom de la terre de Châteauvilain, située dans le Châtillonnais près des sources de l'Aube. Le plus ancien est Symon, baron de Semur, qui affranchit, vers 1240, le bourg de Luzy-en-Morvand.

Jean, seigneur de Châteauvilain, Grancey, Pierrepont, Thil, Marigny et Neuilly, mort le 16 avril 1497, avait épousé Louise Rolin, petite fille du fondateur de l'hôpital de Beaune. De ce mariage est né Jean de Châteauvilain, mort en 1504, mari de Marie d'Estouteville et mère d'Anne qui nomma, en 1533, Jean Lebault gouverneur de l'hôtel-Dieu. (Catalogue de la collection Joursanvault, Paris Techener).

Nous trouvons, dans une autre branche, Jean de Châteauvilain, mari de Marguerite de Noyers. Sa fille Jeanne épousa Jacques de Vienne, mère du célèbre Guillaume, chambellan du duc, seigneur de Seurre et de St-Georges.

Dans l'année 1405, Yolande de Châteauvilain épousa Jean d'Aumont, dont le fils fut seigneur de Nolay et conseiller de Philippe le Bon.

Guillaume fut fait prisonnier en 1431 dans la guerre contre les Anglais et engagea la terre de Pichanges pour payer sa rançon fixée à mille saluts d'or. (Voyage de Dijon à Is-sur-Tille, par M. Albert Fétu).

Les armes de Châteauvilain sont de gueules semé de billettes d'or. Alias : de gueules semé de billettes d'argent au lion rampant d'or.

Jean de Hamet, curé de Ste-Foix, avait emprunté un cheval à Adam Roiget, de Rouvres, pour faire un voyage à Beaune. Arrivé dans cette ville il descendit à l'auberge d'un sieur Miguier, *in hospitio Gerardi Miguerii de Belnâ*. C'est dans cet hôtel qu'un jeune Beaunois, nommé Guillaume de Longvic, *Guillelmus filius Regnaudi de Longovico, de Belna*, vint prendre, sans permission, le cheval du curé pour figurer au cortège des fous: *cum sodalibus cohortis stultorum ecclesiæ beatæ mariæ belnensis*. Le cavalier fit tomber sa monture et lui creva l'œil gauche. Il fut condamné pour ce fait, à payer cinquante deniers : *ad summam L denariorum francorum*. Cet acte porte la date de 1368. (1)

Nous avons vu Renaud de Châteauvilain prendre le titre de *cantor*; cette qualification disparait au XVe siècle, ou du moins, elle n'est plus appliquée qu'aux chantres gagés. Courtépée assure que « la chantrerie de Beaune a été établie par le pape Martin V, à la prière de Philippe le Bon. » Le mot *cantor* , inscrit, bien antérieurement, sur la tombe de Renaud de Châteauvilain, vient infirmer cette assertion. Suivant le même historien, la chantrerie de Notre-Dame fut supprimée en 1520, et ses revenus attachés au maître des enfants de chœur.

Le chanoine chargé de la direction et de la surveillance du chœur prit le nom de *chorialis*. Plusieurs tombes de la Collégiale et des mentions nombreuses dans le livre manuscrit des fondations, portent cette expression nouvelle. En 1414 mourut Jehan Sarget *presbyter chorialis*. Il voulut être enterré sous le portail et fonda un anniversaire de pain et de vin « pour deux chantres et choriaux sur des fonds situés à Vougeot. » Cinquante ans plus tard, le chorial Legros donna, pour son anniversaire, des rentes assignées sur une maison, rue Triperie et sur deux ouvrées de vigne *ès Esperiers*.

Barthelemy Languery était chorial à Notre-Dame vers le

(1) *Le Clergé en Bourgogne*, par M. J. Simonnet, dans les mémoires de l'Académie de Dijon, année 1866.

milieu du XVe siècle : « le vendredy devant la sainct Barthelemy » de l'année 1451, il donna à cette église « dix-huit gros valant trente sols, savoir : dix sols de rente sur quatre ouvrées de vigne *en Ratet* et vingt sols sur huict ouvrées à Gigny. » Deux ans après, Jehan Justot, chorial, donna cinquante sols de rente sur une maison de la rue Poterne. (1)

La chapelle de St-Martin, à Notre-Dame, renferme la tombe d'un chapelain chorial. L'inscription, fort endommagée, ne permet de lire ni le nom ni la date. Le personnage, vêtu d'une ample chasuble en pointe, d'une étole et d'une aumusse à longues franges, a la tête appuyée sur un coussin. Les mots suivants sont seuls lisibles : *huius. eccle. chorialis. nec. non. sanctæ. Annæ. Capellus. ordiator.*

On sait que le cardinal Rolin, fils du fondateur de l'hôtel-Dieu, fit à l'église Notre-Dame, des donations très-importantes. L'une d'elles se rattache particulièrement à notre sujet : Le 27 avril 1472, ce prélat donna aux enfants de chœur un capital de cent livres dont la rente fut destinée « à acheter escritoires, plumes, encre et papier, et veut que l'emploi en soit faict par le maître desdits enfants de chœur. » (2)

Quelques années plus tard je trouve, à Notre-Dame, « Guillaume, chantre de chœur. » Comme on ne lui donne pas le titre de chanoine, je suppose que ce fonctionnaire est un gagiste. Toutefois la qualification de *messire* indique qu'il faisait partie du clergé. Sa tombe, sans figure et fort usée se trouve devant la chapelle du Sacré-Cœur.

La date de 1491 est inscrite sur une tombe placée dans la Collégiale au-dessus du transsept de gauche, vers la petite sacristie. L'inscription est illisible, mais le bâton cantoral indique la fonction du personnage qui appartenait à l'une de nos anciennes familles de marchands. L'écusson gravé aux angles est certainement un monogramme ou marque de fabrique d'un manufacturier beaunois. Les archives de l'hôtel-

(1) Livre manuscrit des fondations de Notre-Dame.
(2) Ibidem.

Dieu donnent la mention d'un nommé Rollet, chantre de Notre-Dame ; on lit sur un manuscrit appartenant à l'hôtel-Dieu : « Hoc volumen spectat magno hospitali Belnæ cui..... Crochat, presbyter capellanus,.... et dedit..... Rollet, nepos, filius fratris q. Rollet obiit cantor..... Belnæ,... 1499. ». Une autre tombe, très-effacée, se trouve devant la chapelle de Ste-Philomène ; on n'y distingue que la date « novembre 1570, » et le bâton cantoral, surmonté d'une petite niche où était la statue de la Vierge-mère. (1)

Le maître des enfants de chœur cumulait parfois ses fonctions avec celles de secrétaire du chapitre ; c'est ce qui arriva pour Antoine Rigoby, dont le nom figure souvent dans les actes de la fin du XVe siècle, et notamment dans une donation qu'il fit à Notre-Dame en 1499.

Le livre des anniversaires enregistre un don de cent livres, fait en 1504, par Barthélemy Sansterre, prêtre chorial. Dans l'année 1517, Claude Cognier, chorial, fonda un anniversaire ; sept ans après, un autre chorial, Pierre d'Orgia, institua l'office de St-Christophe ; Girard Villemain remplissait les mêmes fonctions en 1527.

Maître Guillaume Gollet prenait la qualification de « chorial et curé de Vignolles » : le 14 novembre 1531, il fonda un anniversaire solennel à la Collégiale. Vers le même temps, nous trouvons Etienne Bruchot, chorial et curé de Premeaux, (2) qui donna une rente « pour un anniversaire d'argent avec prose. » L'office de St-Emmanuel fut fondé, à la même époque, par Emmanuel Pelletier, chorial. (3) Le 11 mars 1541, Gérard Lamidey, chorial, légua 480 livres pour deux anniversaires solennels. Ce personnage vivait encore en 1556 : il acheta, cette année là à Izabel Lamidey, son frère, huit ouvrées de vigne sur Savigny. En 1567, le 10 juillet,

(1) Cette tombe de 1570 porte des caractères gothiques. Ce fait est assez rare pour être signalé.

(2) En 1700, Etienne Bruchot, chanoine de St-Denis de Nuits avait adopté un écusson d'or à deux broches de sable passées en sautoir. (Bouchot, Armorial de D'Hozier pour la généralité de Bourgogne).

(3) La famille dijonnaise des Pelletier portait d'argent à une rose de gueules, cantonnée de quatre mouchetures d'hermine de sable.

« Claude Morelot, chorial, donne cent livres pour fonder l'office de Ste-Reine. (1) » Un autre chorial, Henri Fèvre, voulut être enterré sous le portail. Le jour des Cendres, au retour de la procession que le clergé de Notre-Dame faisait à St-Baudèle, on s'arrêtait pour chanter sur sa tombe l'antienne *Clementissime*.

Tous ces détails sont extraits du livre des fondations.

Il n'est pas inutile de rappeler que le charitable Vivant Gardin, mort à Beaune en 1595, créateur de la Chambre des pauvres, avait été élève de la maîtrise de cette ville. Bien qu'il n'ait jamais rempli de fonction relative à la musique, le bon chanoine paraît avoir aimé et soutenu cet art : le 14 mai 1596 il fonda cinq messes qui devaient être célébrées la veille des quatre grandes fêtes et de St-Mathias. « Tous les musiciens et enfants de chœur doivent y chanter en musique une antienne à la Vierge suivie d'un *De profundis* avec les collectes. » Il donna à cet effet vingt sols par messe, plus six livres de rente pour une messe basse quotidienne dite *des enfants de chœur*. Par son testament, daté du 1er octobre 1586, l'ancien élève de la maîtrise avait déjà érigé à Notre-Dame la fête de St-Vincent, son patron. (2) Le 9 mars 1660, le chorial Lebreth fonda huit commémoraisons pour chaque jour de l'Octave de Ste-Barbe. (3)

---

(1) C. Claude Morelot était aussi chanoine : en 1558 il paraît dans un acte appartenant à M. Jules Esdouhard; son frère, Jean, prêtre à St Jean-de-Losne, et sa sœur Françoise, religieuse à l'hôtel-Dieu de Beaune, fondèrent, dans cet hôpital, la fête de St-Jérôme, pour laquelle ils donnèrent cent sols de rente. Jean Morelot, marchand, était, en 1635, fermier engagiste des biens de la Léproserie; Romain Morelot, chirurgien, était, en 1709, officier dans la milice bourgeoise ; sa fille Marie entra aux Carmélites de Beaune en 1747. *De sinople à une tête de maure de sable, accompagnée de deux étoiles d'argent en chef et d'un croissant du même, en pointe.*

(2) La tombe de vivant Gardin, sur laquelle est gravée la devise VIVENS. VIVAT, se voit encore au pourtour du chœur, en haut de la nef de droite.

(3) On avait à Beaune une grande dévotion à Ste-Barbe dont l'office solennel avait été fondé en 1517, par le chanoine Claude Cheval. — Le chorial Lebreth me paraît être le même que Claude Lebreth, chanoine, qui fonda en 1582 dans la même église une procession avec station sous le portail le jour de la Purification. Claude Lebreth était beaul-père de l'hôtel-Dieu et confesseur des religieuses. En 1596 il fonda dans cet hôpital « les vespres de tous les

J'ai trouvé, dans la collection de musique du chapitre, un *Stabat* de Rousseau, portant la date de 1502. Je crois qu'il y a une faute du copiste et que l'on doit lire 1602. Il s'agit peut-être de Claude Rousseau, chanoine, docteur en droit canonique, nommé en 1637, doyen de Notre-Dame de Beaune.

Le titre de maître de musique est mentionné pour la première fois en 1614. Au mois de février de cette année, « Jean Humbert, maître de musique donne à Notre-Dame sept cent vingt livres pour trois anniversaires solennels. » Cette fonction était loin d'être une sinécure, si l'on en juge par la multiplicité des cérémonies. Les grandes processions étaient fort nombreuses : une quinzaine appartenaient spécialement au clergé de la Collégiale. Outre cela, il y avait les processions dans l'intérieur de l'église et des saluts très-fréquentés. Dans l'année 1600, le chanoine Malteste (1) avait donné au chapitre une somme de cent livres « pour faire une station le jour de la Ste-Croix à la croix de St-Martin, où l'on doit chanter un motet. » Remarquons que ce

---

dimanches, qui seront chantées par le beaul-père et les deux chapelains. » Trois ans après, il donna par testament à ce même Hôtel-Dieu « deux cent trente-trois et un tiers d'écu, à convertir en rentes. » *L'Apologème pour le grand Homère*, composé par le théologal Pasquelin et imprimé à Laon en 1577, contient un « sonnet à la louange de l'auteur » composé par J. Breth, beaunois. Malgré la différence de l'orthographe, je n'hésite pas à ranger ce versificateur dans la même famille. Alexis Lebreth, né à Beaune en 1693, mort à Paris vers 1775, était membre de l'Académie de Dijon. Il a laissé plusieurs ouvrages de jurisprudence, d'histoire et de piété.

Les Lebreth, alliés aux Berthet, Condault, Vacher, Le Belin, Berbis, Billard et Boillot, ont donné des avocats, des procureurs et des échevins. L'armorial de d'Hozier, publié par M. Bouchot, porte les armes de Louis Lebreth, notaire à Beaune en 1700 : d'azur à une fasce d'or, accompagnée en chef d'une rose du même, accostée de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une aigle essorante d'or.

(1) La famille Malteste, divisée en plusieurs branches à Paray-le-Monial, à Beaune et à Dijon a donné un lieutenant civil du bailliage de Paray, un archiprêtre d'Arnay, un maire de Dijon, un conseiller au parlement et plusieurs procureurs. L'abbé Malteste, seigneur d'Ecutigny, affranchit ce village en 1767. L'armorial manuscrit de l'abbé Bredault renferme l'écusson de cette famille bourgeoise : *tiercée en fasce*. Au premier d'azur à une fleur de lys d'or ; au deuxième d'or plein ; au troisième de gueules à un croissant d'argent. Les déclarations faites à d'Hozier en 1700, portent d'argent à une tête de maure de sable.

monument avait été érigé par le donataire : une délibération du conseil de ville, en date du 20 novembre 1598, avait accordé à ce chanoine la permission « d'élever une croix sur la place St-Martin, au lieu où était jadis autrefois un orme. » (1).

Les fondations de saluts sont nombreuses : le 30 mai 1608, maître Jean Taupenot, chanoine et aumônier du roi, légua à la mairie deux sols, pour chacun des saluts chantés à Notre-Dame, les six vendredis de carême et un sol pour le sergent qui accompagnera le corps de ville. (2) Ce chanoine Taupenot possédait, au faubourg Perpreuil, le vaste clos de la Colombière.

Vivant Jolyot, prêtre, était chantre à la Collégiale dans l'année 1621. La musique avait alors un protecteur zélé dans la personne du chanoine Jean Loppin qui fut nommé, en 1629, archidiacre de Notre-Dame. L'historien Gandelot nous apprend qu'il composa un « catéchisme du diocèse d'Autun suivi des commandements de Dieu *notés en musique.* » Il exerçait encore en 1660 et institua, le 22 janvier de cette année, « un précepteur de grammaire pour les enfants de chœur. » Ce professeur devait être choisi par le chapitre.

Un certain Jean de Bize, dont la famille m'est inconnue, était maître de musique en 1634. Il fut remplacé par Pierre Requeleyne, qui resta en fonctions jusqu'en 1653. (3) Le successeur de celui-ci fut Louis Maufoux, ancien sous-chantre, dont la nomination eut lieu le 6 septembre. (4)

---

(1) Registre des fondations de Notre-Dame de Beaune.

(2) Inventaire des archives de la ville. — Jean Taupenot fit plusieurs donations à Notre-Dame. En 1603, il fonda, moyennant 1,200 livres, une messe canoniale quotidienne qui devait être célébrée dans la chapelle Notre-Dame de pitié. Quatre ans après, il érigea, dans la même église, la fête semi-solennelle de St-Denis.

(3) Il fut nommé à la cure de Bligny-sous-Beaune et exerçait encore dans les dernières années du XVII[e] siècle. En conséquence de l'édit de 1696 sur les armoiries, il déclara que son écusson était d'azur semé d'étoiles sans nombre, à une bande d'argent chargée de trois trèfles de sable.

(4) La famille Maufoux est essentiellement beaunoise. En 1483 les frères Malfol avaient une propriété qui fut englobée « dans le cloux et pourpris du chasteau que le roy nostre sire a faict faire à Beaune. » Deux maires de Beaune

Mais une modification importante avait été faite dans le personnel musical. A côté du chorial s'était élevé un organiste qui ne tarda pas à prendre la direction des enfants de chœur; je veux parler de Claude Chardenet, auquel je consacrerai un article de quelque étendue.

L'arrivée de M. Chardenet coïncida avec la construction du grand orgue. Est-ce à dire que la Collégiale de Beaune n'avait pas d'orgue avant cette époque? L'importance de Notre-Dame ne permet pas d'admettre cette hypothèse. Depuis plusieurs siècles, toutes les grandes églises possédaient cet instrument. L'inventaire de l'hostel-Dieu, dressé en 1501, constate que des orgues existaient dans la chapelle. La paroisse St-Pierre de Beaune avait un orgue au XVIe siècle: une délibération de l'année 1606, décida que « les plats d'étain devaient servir à la réparation des orgues. ». (1) Voici d'autre part ce que dit l'abbé Bredault dans son *supplément à l'histoire de Beaune*: « L'orgue paraît avoir été faite sous le doyenné de Jean de Vandenesse, au commencement du XIVe siècle, dont les armes étaient sur le buffet en plusieurs endroits. »(2) On ne peut faire concorder ce fait avec le caractère d'architecture de la grande tribune en pierre qui porte l'orgue actuel. Cette construction date évidemment du XVIIe siècle, bien qu'on ait cherché à lui donner une profilation en rapport avec un édifice du moyen-

---

propriétaires du fief Maufoux, à Arcenant; le premier, Claude, fut nommé en 1759; le second, Jean-François, en 1776. Celui-ci fut élu de la Province et fit frapper, à cette occasion, un jeton devenu très-rare.

La branche des maires de Beaune, éteinte depuis une trentaine d'années avait pour armes: d'argent à un chevron d'azur accompagné de deux étoiles de sable en chef et d'un arbre arraché de sinople, en pointe.

(1) Inventaire des archives de la ville. — L'ancien orgue de Notre-Dame était probablement placé sur une tribune en bois semblable à celle qui existe dans la Collégiale de Saulieu. L'architecte Viollet-Leduc a donné, dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture*, le dessin et la description de plusieurs buffets d'orgue du moyen-âge. Les jeux étaient fermés par des volets en bois, peints à personnages, comme les retables de la même époque.

(2) D'or à quatre pals de gueules, au chevron d'argent brochant. Jean de Vandenesse, conseiller du duc de Bourgogne fut doyen de Notre-Dame de Beaune en 1408. Un de ses parents, Guillaume de Vandenesse, devint évêque de Coire par le crédit de Charles-Quint dont il était le conseiller et le favori.

âge. Les détails d'ornementation, les groupes de fruits, et l'écusson central conservé au musée lapidaire de l'Hôtel-de-ville sont identiques à ceux de l'église des Carmélites, actuellement la salle d'asile. Les deux monuments appartiennent à la même époque et paraissent avoir été exécutés par le même architecte. L'écusson dont je viens de parler occupait le milieu de la galerie à balustres. Il fut enlevé, peu de temps après la construction,pour placer sur le devant la petite montre qne l'on voit encore. En haut de l'écusson figure la tête de nègre, qui appartient aux familles Brunet et Morelet. Or, nous trouvons,à cette époque, des dignitaires du chapitre appartenant à ces deux familles : Joseph Brunet, archidiacre et Jean Morelet, doyen. On y voit aussi un croissant et une étoile qui sont les anciennes armoiries des Loppin, si l'on s'en rapporte au manuscrit de Bredault, et enfin deux branches de lys appartenant à la famille Joly, entourant un objet qui présente quelqu'analogie avec la *tige de pois* de l'écusson des Parigot. Il est donc très-difficile de déterminer ces armoiries. Ce qui est certain, c'est que l'instrument a été confectionné au milieu du XVII[e] siècle: « c'est en 1645 que le chapitre rejeta ses vieilles orgues pour celles qui sont encore aujourd'hui l'une des gloires de Notre-Dame. (1) Elles furent faites par Jean d'Herville qui s'engagea à exécuter ce travail sur le plan des orgues de la Sainte chapelle de Dijon, qu'il habitait. » (2)

Claude Chardenet, chorial et organiste de Notre-Dame, resta très-longtemps en fonctions et témoigna son zèle religieux par plusieurs donations. « Au nom de Dieu, amen. L'an mil six cent quarante-huit, le vingt-neuvième jour du mois de may, maistre Claude Chardenet, chapelain et organiste a fondé et fonde à perpétuité un service solennel en

---

(1) La date de 1637 est inscrite en lettres d'or sur le buffet, à côté de deux écussons aux armes de France. Une tradition respectable assure que l'orgue de Notre-Dame vient de Citeaux. Cela peut être vrai pour la menuiserie et la sculpture ; quant à l'instrument proprement dit, il est certain qu'il ne fut construit qu'en 1645.

(2) Histoire de Beaune, par M. Rossignol, page 429. — L'orgue de l'église St-Jean, de Dijon, construit par Dupré en 1591, avait coûté trois cents écus.

ladite église, en l'honneur de S[t]-Bernard abbé, le jour de sa fête, avec procession dont la station se fera à l'autel de tous les saincts, sur lequel claireront deux cierges... En outre ledit maître Claude Chardenet a fondé et fonde perpétuellement vingt-quatre messes basses en l'autel paroissial de ladite église Nostre-Dame. » Le donateur compta aux chanoines trois cents livres pour l'office de S[t]-Bernard et deux cents livres *en pistolles d'Espagne* pour les messes basses. Sept ans après, ce même organiste érigea le salut du lundi de Pâques « et donna pour ce trois cens livres en escus blancs, tous bons. »

M. Chardenet était encore en fonctions dans l'année 1676; il fonda à cette date « quinze messes basses à acquitter le jour de la sainct Anthoine, » et donna, à cette occasion, la somme de trois mille livres « avec un pressoir situé dans la cour Laborde, en la rue Sainte-Marguerite. » (1)

La tombe de cet artiste se trouve dans la nef occidentale de Notre-Dame. L'inscription suivante y est gravée.

HIC. IACET. CORPUS. MAGISTRI. CLAUDII. CHARDENET
HUIUS. ECCLESIÆ. CHORIALIS. ET. ORGANISTÆ. QUI.
OBIIT. 16 IANNARII. 1678. — A. SOLE. LEVATVS.

L'écusson qui surmontait la devise a été martelé.

Voici l'extrait d'un acte qui intéresse les musiciens : Le 9 avril 1655, le chanoine Beleurgey fonda le salut du vendredi après les cendres « avec une procession autour du chœur et le stabat en musique. » Ce prêtre fit à Notre-Dame les donations relatées dans l'inscription placée près de la petite sacristie.

CY. GIST. VÉNÉRABLE. MAISTRE. ESTIENNE. BELEURGEY. PRESTRE. CHANOINE. DE. CÉANS. LEQUEL. A. FONDÉ. LES. FESTES. DE. SAINCT. BÉNIGNE. ET. DE. SAINCT. EDME. SEMI. SOLEMNELLES. LEQUEL. A. FAICT. FAIRE. ET. POSER. LADICTE. TOMBE. DANS L'ANNÉE 1653. ET. EST. DÉCÉDÉ. LE. III. DU. MOIS. DE. IUILLET. DE L'ANNÉE 1680. PRIEZ. DIEU. POUR. LUY.

---

(1) Livre des fondations de Notre-Dame.

Jusqu'en 1793, le clergé et les enfants de chœur chantaient tous les dimanches, à l'issue de la grand'messe, un *de profundis* en faux-bourdon sur cette tombe et sur celle des frères Perretz et du chanoine Claude Loysel. (1)

Il n'est pas inutile de rappeler ici que Joseph Brunet, chanoine et chantre de la cathédrale d'Auxerre, né à Beaune en 1645, était élève de la maîtrise de Notre-Dame. Ce personnage fit imprimer un petit livre de piété mystique, ce qui lui valut de figurer sur la liste des auteurs de Bourgogne.

Claude Chardenet forma d'excellents élèves. Parmi les musiciens sortis de son école, trois compositeurs méritent une mention particulière. Le premier, Pierre Richard Menault, né à Beaune, succéda à son maître et fut organiste à Notre-Dame. (2) Peu de temps après, il fut appelé à St-Etienne de Dijon et mourut dans cette ville en 1694. (3)

Le second, J. Colin, naquit à Beaune dans le même temps. Après avoir été enfant de chœur à Notre-Dame, cet artiste alla se perfectionner à Paris. Il obtint la place de maître de chapelle à la cathédrale de Soissons, et prit, dans ses lettres le titre de *insignis ecclesiæ Suessionis symphoneta symphoniarca*. Il décéda dans cette ville en 1722, âgé de plus de quatre-vingts ans. (4)

---

(1) Mémoires de Pasumot. — La tombe des frères Perretz est dans le transsept oriental; le monument de Claude Loysel est fixé au mur du même côté. La prière *Maria mater gratiæ*, que l'on chante tous les dimanches à Notre-Dame, a une origine presque identique : le clergé et les enfants de chœur étaient obligés, par une fondation, de la réciter en l'honneur et pour le repos de l'âme d'Hugues II, Lecocq, donateur des splendides tapisseries de la Sainte-Vierge.

(2) M. Ch. Aubertin, a avancé, dans ses *Ephémérides de Beaune*, que le nouvel orgue fut inauguré à la fête de Noël par le compositeur Richard Menault, maître de chapelle. Il y aurait donc eu à Notre-Dame à cette époque deux fonctions distinctes : celle d'organiste, occupée par Chardenet, et celle de maître de chapelle, dont Menault était titulaire.

(3) M. Poisot a donné, dans ses *Musiciens bourguignons* la liste de ses ouvrages; « 1° Missa VI vocibus : Tu es spes mea 1686. 2° Missa V vocibus : Ave senior Stephane 1687. 3° Missa VI vocibus : Ferte rosas 1691. 4° Missa VI vocibus : Date lilia 1592. 5° Vespres, dédiées au P. de la Chaise, confesseur du roi Louis XIV. »

(4) Deux de ses compositions ont été gravées ; Missa VI vocibus 1688 et Missa pro defunctis.

Louis Chein, le troisième élève remarquable de Chardenet, naquit également dans notre ville au milieu du XVII[e] siècle. Il quitta la maîtrise de Beaune pour celle de Notre-Dame de Paris et fut nommé maître de musique à la cathédrale de Quimper. La date de sa mort est inconnue. (1)

On voit que maître Chardenet détermina un mouvement artistique considérable. Ses élèves, sortis de la classe plébéienne, eurent assez de talent pour immortaliser leur nom. Les Beaunois favorisèrent ces tendances : entr'autres donations destinées à soutenir la musique, je citerai la fondation faite, en 1665, par une dame veuve Bertrand, de deux messes hautes, célébrées par le vicaire de la paroisse « et chantées par les musiciens. » (2)

L'insigne Collégiale n'avait pas le monopole de la musique religieuse ; l'église S[t]-Pierre, la plus forte paroisse de Beaune, entretenait à cette époque un corps d'exécutants. Voici une liste de rétributions, dressée dans la première moitié du XVII[e] siècle ; c'est le tarif de l'office du soir appelé salut : « au maître chantre six sols ; à l'organiste quatre sols et un sol pour le souffleur ; à celui qui joue du fagot, quatre sols ; (3) au cron-cornet, quatre sols ; (4) les basses, trois sols ; les ténors, trois sols ; les contre-ténors, trois sols ; les supérins, deux sols. » En 1682, le titre de *maître-chantre* de S[t]-Pierre était remplacé par celui de *maître et directeur de la musique*. Le fagot et le cron-cornet ont disparu, mais on voit figurer le violon et la basse de viole.

L'organiste Richard Menault eut pour successeur l'abbé Jean Bigarne. Ce musicien né à Beaune vers 1655, était fils de Jean Bigarne et de Claudine Denuys. Il fut le condisciple de Richard Menault, de Colin et de Louis Chein, mais il

---

(1) Voici la liste de ses œuvres : Missa IV vocibus 1689 ; Missa pro defunctis 1690 ; Missa VI vocibus 1691 ; Missa IV vocibus 1691. *(Les Musiciens bourguignons)*.

(2) Livre des fondations.

(3) Sorte de basson ou basse de hautbois, en bois de hêtre, (fagus).

(4) Littéralement : cornet recourbé. En Belgique, d'où nous est probablement venu cet instrument, le mot *cron* signifie : ployé. Cet instrument a été quelquefois désigné sous le nom latin de musicum symphoniacum cornu.

n'éleva pas son talent jusqu'à la composition et ne quitta jamais sa ville natale. En 1682, il prenait le titre de « maître de musique de la Collégiale, » Lors des fêtes qui eurent lieu cette année là, à Dijon, pour la naissance du gouverneur de Bourgogne, Jean Bigarne fut appelé avec son orchestre afin de concourir à la cérémonie de la Sainte-Chapelle ; ce fait est mentionné dans une relation en patois, écrite par Aimé Piron :

BERTHIER NE MAINGE NI NE DOR
TAN AI LAI ANVI DE BAI FAIRE ;
BIGARNE, AIVÒ TO SÉ CONFRAIRE,
RÉPÉTON DO LE GRAN MAITIN.

En 1695 l'abbé Bigarne paraît au mariage de sa sœur avec la qualification de maître de musique ; le même titre se trouve dans un acte d'échange de 1701. (1) Il habitait, dans la rue de la Comédie, la maison qui appartient maintenant à Mme Paul Joseph, et qui porte le n° 28. Dans l'année 1706, M. Richard, élu perpétuel en Bourgogne, lui vendit, moyennant quatre cents livres, une portion de maison attenante. Le pressoir contigu à l'habitation, payait aux R. P. Jacobins une rente de quinze sols et un denier.

Je n'ai pu trouver la date du décès de Jean Bigarne, mais je sais qu'il fut remplacé par Isaac Carillion, dont nous parlerons plus loin.

Nous voici arrivés à l'époque où la musique de Notre-Dame brillait de tout son éclat. Sa réputation paraît avoir été assez

---

(1) Cette famille, dont une branche existait très-anciennement à Montbard, remonte à l'année 1590. Claude Bigarne épousa Barbe Picard et fut père de Jacques, *tixier de toile*, mari de Pierrette Menant. De ce mariage est né Jean, mari de Claudine Denuys, père de Jean, maître de musique et de Claude, syndic de la corporation des boulangers. En 1719 eut lieu le mariage de François Bigarne, marchand drapier, fils de Claude, avec Claudine Cornée. Ce bourgeois devint bientôt l'instigateur de toutes les œuvres de charité qui s'accomplissaient dans la ville de Beaune. Ses descendants conservent l'histoire de sa vie, écrite par l'abbé Etienne Lenoir, chapelain de l'hôtel-Dieu. François Bigarne eut pour fils Philibert, docteur en médecine et échevin de Beaune, marié en 1757 à Rose Ravelet, de Langres. Le docteur Bigarne est l'aïeul de l'auteur de cette notice.

grande et nous l'avons vu figurer avec honneur à Dijon. La parodie d'une brochure imprimée à Beaune en 1719 parle en ces termes de notre maîtrise : « Le maître de musique et des enfants de chœur fit exécuter un Te Deum qu'il avait composé luy-mesme. Il était à grand chœur : il y avait un fausset pour haute-conte, une taille, et celui qui chantait la basse taille jouait de la basse de viole. Cette musique était ornée d'une belle et nombreuse symphonie, savoir deux violons et une flûte douce. » (1) En écartant l'ironie malveillante du pamphlétaire, on trouve dans cette narration facétieuse, la preuve d'une organisation complète. La Collégiale ne faisait, en cela, que suivre l'impulsion donnée par la sainte chapelle de Dijon : les mémoires du temps nous apprennent que son habile directeur, M. Michel, « était connu par les applaudissements qu'il reçut à Versailles en 1729. Sa symphonie fut merveilleuse et la musique excellente. » L'abbé Michel était chanoine ; il avait le titre de « maître de musique du roi en la sainte chapelle de Dijon. » La collection du chapitre de Beaune possède un motet et plusieurs psaumes écrits, vers 1733, par ce compositeur que le copiste nomme « le grand Michel. »

A la même époque, la cathédrale d'Autun avait un maître de chapelle fort distingué dont les œuvres furent souvent exécutées par la musique de Beaune. Je veux parler de M. Nourrisson, qui faisait ordinairement sa résidence à Couches. Une dizaine de compositions autographes de ce professeur, se trouvent dans la collection du chapitre. On y voit entr'autres un Magnificat avec symphonie portant la mention : *Cubitis vel Colchis die* 4 *Maii* 1735.

L'importance de notre maîtrise est constatée par les legs et donations faits en sa faveur. Continuant les traditions artistiques de son oncle, le chanoine Jean Beleurgey voulut que les enfants de chœur assistant aux trois messes basses par lui fondées « soient payés pour eux tous et par chaque

(1) Une fête à Beaune en 1729, par Ch. Bigarne.

messe, trois sols quatre deniers. » (1) Cet acte est de 1712. Cinq ans après, le chanoine Lorenchet fonda treize messes basses « auxquelles assisteront le maître de musique et les enfants: ils recevront chacun quatre sols. » En 1725 un autre chanoine, Claude Rousseau, donna 1,800 livres pour un anniversaire solennel. « On y sonnera les quatre cloches et doit y avoir quatre personnes en chape, deux chanoines et deux sous-chantres. » Cette messe devait être *chantée en musique*, et suivie d'un De profundis en faux bourdon *sur le lieu de la sépulture*.

La sollicitude des donateurs et le zèle des exécutants se manifestent surtout dans les saluts. En 1723, M. Bachey, chanoine, fonde celui de la Visitation : « on commencera par le répons *Beata quæ credidisti*, qui sera chanté comme il est marqué dans l'antiphon. Après sera chanté par un enfant de chœur, à l'orgue, en musique, le cantique *Magnificat* avec l'accompagnement sur l'orgue, le chœur reprenant en faux bourdon le second verset, et ensuite alternativement. Puis sera chanté un motet de la sainte Vierge, dont le sujet, s'il se peut, sera tiré de l'évangile du jour, après lequel le verset *Benedicta tu* par le sous-chantre, et la collecte par le célébrant. Enfin sera chanté le psaume *De profundis* en faux bourdon. » (2)

Voici la composition du salut du mardi de Pâques fondé à Notre-Dame par le chanoine de Salins le 15 avril 1727. « Il sera chanté le verset *Angelus domini*, le psaume *exaltabo te domine* par un enfant que l'orgue accompagnera, le chœur répondant en faux bourdon; l'antienne *Regina cœli* en musique, l'oraison du jour et à la fin le psaume *De profundis*. Cependant il y aura quatre cierges sur ma sépulture, placée près de l'autel de la paroisse, du côté de l'épitre, sur laquelle tombe le vicaire de chœur ira jeter l'eau bénite en disant tout bas *De profundis*. » A défaut des registres de compta-

---

(1) Jean Beleurgey avait pris pour armes, d'argent à un arbre de sinople surmonté d'un oiseau de sable accosté de deux étoiles d'azur. (Armorial de d'Hozier, publié par M. Bouchot.)

(2) Tous ces textes sont extraits du livre manuscrit des fondations.

bilité qui nous indiqueraient le nombre et la qualité des exécutants ces citations nous donnent quelqu'idée du personnel. Mais revenons aux maîtres de chapelle.

En 1725 Isaac Carillion (1) n'est encore que « chantre de la Collégiale ; » c'est ainsi qu'il est désigné dans un acte relatif à ses propriétés de Chorey. Neuf ans après il prend le titre de « maître de musique » à l'enterrement d'un curé de Vignolles. Ce compositeur a laissé un grand nombre d'ouvrages, conservés dans la collection du chapitre. On y trouve deux messes à quatre voix, avec symphonie, deux *stabat*, un *Magnificat en Noël* et plusieurs psaumes (2)

M. Carillion fut remplacé par François Homet, dont la famille paraît étrangère à notre ville. La collection précitée renferme plusieurs compositions de ce maître: 1° *Missa brevis*, quatuor vocibus, datée « à Poitiers, ce 29 mai 1754. » 2° Motet à quatre parties « par M. l'abbé Homet, maître de musique de Beaune et de Metz. 3° Messe à quatre parties « par M. Homet, maitre de musique à Beaune. On lit à la fin : « D. Franciscus Homet composuit, Franciscus Robelin scripsit. A Beaune, ce 16 juin 1757. » (3)

En même temps que François Homet nous trouvons Lazare Goossens, cité par plusieurs historiens beaunois. J'ai lieu de croire que ce maître de musique n'appartenait pas à l'ordre

---

(1) Cette famille, éteinte depuis un demi-siècle était essentiellement beaunoise. En 1515, Symonne Carillion vendit à Jean Massol, procureur du roi, une vigne située sur le cours de Rhoin, *au Closeau*. Vers la fin du siècle suivant, un de ses membres, Antoine Carillon exerça la charge de greffier en la justice de Toulon-en-Charollais. Il prit pour armes, d'argent à sept cloches d'azur posées quatre et trois.

(2) Liasses XVIII, XXIV, XXVIII, XXXI et XXXIII.

(3) Liasses VIII et XV. — Le titre de maître de musique de Beaune, de Metz et de Poitiers est fort difficile à expliquer. Il serait possible que M. Homet, élevé à la maîtrise de Beaune, eût quitté cette ville pour aller habiter à Poitiers et à Metz. Peut-être ne faut-il voir dans la qualification de maitre de musique de Beaune qu'un titre honorifique décerné à un compositeur en renom. Cette supposition me semble appuyée par ce fait qu'à la même époque M. Goossens était maître de chapelle à Notre-Dame et résidait à Beaune. Nous verrons de même M. Garnier, maître de chapelle à Argentan, prendre le titre de *maître de musique de Beaune*, pendant l'exercice de M. Goossens. Ceci pourrait encore s'expliquer par la position laïque de ce dernier.

du clergé et que ses descendants en ligne féminine existent encore dans notre ville. La musique du chapitre contient deux partitions de ce maître : 1° Une messe en si B mol ; 2° Le psaume *In exitu Israel* à cinq voix avec solo et chœur. Ce dernier morceau est un manuscrit original. Il est daté ; « à Beaune, ce 12 août 1745, signé Goossens. »

Ce compositeur dirigea les enfants jusqu'en 1769, ce qui n'empêcha pas un autre musicien de prendre, antérieurement à cette date, le titre de *maître de musique de Beaune.* Je veux parler de Joseph Garnier, appelé « le grand Père Garnier, » qui professa à Argentan pendant de longues années. Une vingtaine de morceaux de ce compositeur existent dans la musique du chapitre. On y remarque deux motets, écrits pour la fête de Mme de Chantal, une messe intitulée : *Belnæ civium patronæ,* des *Magnificat,* des *Te Deum,* des psaumes et un grand nombre de messes portant les dates de 1766, 1770, 1772 et 1773. On voit sur l'une d'elles les mots *maître de musique à Beaune* ; plusieurs autres présentent cette mention : « authore Josepho Garnier, summi capituli argentinensis musicorum præfecto. »

De tous les musiciens sortis de la maîtrise de Beaune, le plus célèbre est l'abbé Roze. Nicolas Roze naquit le 17 janvier 1745 au Bourgneuf, Saône-et-Loire. A sept ans il était enfant de chœur à la Collégiale de Beaune ; (1) à dix ans il faisait exécuter un motet avec orchestre, dans cette église ; à douze ans il était admis dans les pages de la musique du roi. Il acheva ses études au collége de Beaune et au séminaire d'Autun. En 1769, n'étant encore que sous-diacre, il fut nommé maître de musique de Beaune et fit exécuter à la Collégiale de cette ville une messe qu'il porta à Paris. Sa première œuvre gravée a pour titre : *Quartetto à flauto, violino, alto viola col basso, del signor Roze.* Ce quatuor,

(1) Les auteurs de la *Biographie Universelle* ont écrit que Nicolas Roze reçut à Beaune, les leçons de l'abbé Rousseau qui devint maître de musique à Tournai. Nos archives locales ne font aucune mention de ce personnage. La collection du chapitre contient un *Dixit* à grand chœur signé : *dominus Rousseau, autor* ; il s'agit peut-être du futur maître de musique de Tournai.

« mis au jour et gravé par Mlle Vendôme et le sieur Moria, » se vendait « une livre 16 sols, chez l'éditeur, rue des fossés Monsieur le Prince, vis-à-vis *Le riche Laboureur*. » Un fort bel exemplaire de cette composition existe dans la bibliothèque du chapitre. Il porte en tête la signature de l'auteur et une dédicace manuscrite aux chanoines de Beaune. (1)

Lors du grand prix de l'arquebuse rendu par la ville de Beaune au mois d'août 1778, l'abbé Roze, en bon compatriote « envoya une marche qui fut jouée pendant le prix, et goutée des amateurs. » Le dimanche 23 août, le chanoine Chancelier, aumônier de la compagnie, célébra, à Notre-Dame, la messe du St-Esprit « pendant laquelle fut chanté un motet en musique, ensuite la prière pour le Roy, en faux bourdon. » (2)

La réputation du jeune musicien grandit rapidement. « Dauvergne lui commanda un motet pour le *Concert spirituel.* Il fut pendant quatre ans (1775-1779) maître de chapelle en l'église des Innocents à Paris. En 1780, Laborde édita son système d'harmonie et d'accompagnement. Dans l'année 1807 il fut nommé, à la mort de Langlé, bibliothécaire du Conservatoire et mourut à Saint-Mandé le 30 septembre 1819. Le manuscrit de ses messes et de ses motets fut donné par lui à la bibliothèque du Conservatoire. » (3)

A ces renseignements biographiques, il faut ajouter que l'abbé Roze fut, pendant quelques années, maître de chapelle à Angers. A la restauration du culte en 1802, il fut nommé

---

(1) Voici le texte de cette dédicace : « Messieurs, si j'ai acquis quelques connaissances dans la musique, je les dois aux soins que vous avez bien voulus prendre de mon enfance. Daignés recevoir aujourd'hui, Messieurs, le premier fruit de ces mêmes soins. Puissiez-vous regarder ce faible ouvrage comme le gage de ma plus vive reconnaissance et le témoignage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur. Roze, prêtre et maître de musique. »

(2) Courtépée. Relation du prix de Beaune.

(3) Les Musiciens bourguignons, par M. Ch. Poisot. — L'abbé Roze publia chez Janet un motet pour le sacre de Napoléon. On a encore de lui : 1° Laudate pueri, pour cinq voix et orgue (Beaucé) 2° Une messe à trois voix et orgue (Siéber). 3° Vivat rex, quatre voix et orchestre (Janet). Sa méthode de plain chant pour les élèves du Conservatoire fut éditée par Troupenas.

à l'église S[t]-Gervais et débuta par une messe restée célèbre. Sa réputation était si grande que la foule ne pouvait trouver place dans l'église; sur la plainte des paroissiens, l'archevêque donna l'ordre de laisser les grandes portes ouvertes pendant les offices. L'empereur lui fit offrir le titre de maître de sa chapelle ; mais cette fonction l'obligeait à être directeur de l'Opéra et l'abbé Roze refusa. Son ouvrage sur le plain chant fut écrit en 1807. La dernière œuvre du compositeur fut une messe de Requiem, exécutée un an avant la mort de l'auteur, c'est-à-dire en 1818, dans la chapelle des Quinze-Vingt. (1)

Un condisciple de l'abbé Roze, M. Bidermann , acquit quelque célébrité à la fin du siècle dernier. Charles Bidermann, né à Beaune, était le fils de Frédéric et le frère de Philibert Bidermann, marbriers, auxquels l'on doit les autels de Chorey, de S[t]-Marcel près Chalon-sur-Saône et de Notre-Dame de Beaune. « Il s'appliqua à la musique et à la poésie française, deux objets qui lui firent tourner la tête. Il était prêtre et avait été maître de musique à la cathédrale de Nevers, qu'il fut obligé de quitter pour venir mourir à Beaune. » (2) Nous ne pouvons contrôler l'exactitude de cette appréciation sévère. La seule chose que nous ayions trouvée sur ce personnage est l'original d'une messe en musique faisant partie de la collection du chapitre. Il est signé : « Bidermann, maître de musique à Nevers, 1771. »

L'abbé Roze fut remplacé, à la maîtrise de Notre-Dame, par un M. Allotte auquel succéda M. Dupuis. Je n'ai pu recueillir aucun détail sur ces musiciens dont le séjour fut de courte durée. Après eux vint M. Renevey qui ne paraît pas avoir laissé d'œuvres musicales. « François Renevey, né à Beaune, fut enfant de chœur, puis chapelain à la Collégiale. Il avait une belle voix de chœur qu'il alla montrer à Paris, mais effacé par d'autres plus belles encore, il revint à

---

(1) La bibliothèque publique de Beaune possède un petit portrait de l'abbé Roze, gravé d'après un tableau de Cochin.

(2) L'abbé Bredault. *Supplément* manuscrit à *l'histoire de Beaune.*

Beaune, fut comme vicaire de l'abbé Gandelot pour la desserte de la Charité, et lui succéda dans la direction de cette maison. Il fit imprimer, en 1791, la réfutation d'une lettre pastorale que monseigneur l'évêque de Châlon venait de donner pour prémunir ses diocésains contre les nouveautés dangereuses de la révolution. M. Renevey, qui avait donné pleinement dans ce parti, s'imagina avoir assez de talent pour lutter contre celui qu'il appelait *l'évêque Jean*; mais si sa prétendue réfutation fut selon les règles de la constitution civile du clergé, elle blessa, non-seulement celles de la décence, mais encore du sens commun. Il mourut, dans ces sentiments, en novembre 1799. » (1)

Ajoutons à ces détails que l'abbé Renevey desservait la chapelle de St-Philibert qui avait été fondée en 1347, par Philibert Paillard, chancelier de Bourgogne, dans l'église St-Pierre de Beaune. (2)

Jean Nicolas Morisset, né à Paris en 1752, fut nommé organiste de Notre-Dame en 1782. Il habitait alors la petite maison de la rue des Prêtres qui porte le n° 13.

M. Simon Gauthey a raconté, avec un charme exquis, le moyen employé par M. Morisset pour sauver l'orgue de Notre-Dame que les sans-culottes voulaient faire servir à la confection des gros sous. Ce moyen héroïque fut d'entonner, à grand renfort de trompettes, l'air de la Marseillaise. Ce musicien avait une grande prédilection pour les noëls : « C'était par une belle nuit froide et bleue. La nef de Notre-Dame resplendissait de mille petites bougies coloriées. (3) Il était à l'orgue, notre vieil organiste, avec sa tête légèrement branlante, son visage épanoui, ses yeux riants, ses

---

(1) Manuscrit de l'abbé Bredault.

(2) Le droit de patronage accordé par le fondateur à celui de ses hoirs mâles qui possédait son hôtel de la chancellerie, avait sans doute passé aux différents propriétaires de cet immeuble : l'abbé Renevey fut nommé par M. Chappeau, auquel appartenait la maison dont il s'agit ; c'est aujourd'hui la propriété de M. Modret.

(3) Chaque fidèle apportait à la messe de minuit une *Chandelle de Noël* peinte de couleurs éclatantes et la fixait, allumée, sur le dossier de sa chaise. Cet usage a été suivi jusque vers 1835.

larges sourcils en mouvement et sa perruque fauve qui s'agitait en mesure et qui semblait, dans les passages les plus animés, comme soulevée par l'inspiration du maître. Oh ! qu'ils étaient beaux les noëls qu'il nous jouait ! (1) Que de douces émotions il répandait à pleines mains sur son auditoire enchanté. Son inspiration ne s'arrêtait qu'aux derniers soupirs des soufflets. Qu'il doit être heureux maintenant notre ancien organiste, au milieu des cantiques éternels du séjour céleste. » (2) La mode était alors aux noëls et M. Morisset suivait les traces d'un célèbre compositeur dijonnais, Claude Balbastre, organiste à l'église S[t]-Roch à Paris. « Tous les ans, dit M. Poisot, il improvisait, à la messe de minuit, des noëls en variations qui avaient un tel succès qu'en 1762 l'archevêque de Paris défendit l'orgue à cet office à raison de la trop grande affluence qui s'y portait. » (3)

Dans les premières années de ce siècle, M. Morisset habitait une maison de la place S[t]-Pierre. Il avait pour voisin M. Grogney, dont le jeune fils annonçait de grandes dispositions pour la musique. L'organiste de Notre-Dame développa cette vocation et envoya son élève au Conservatoire de Paris. Après des études brillantes, M. Grogney vint s'installer à Dijon où il acquit la réputation d'un excellent professeur. Notre compatriote exerça pendant longtemps les fonctions d'organiste à l'église S[t]-Michel. Il mourut célibataire, vers l'année 1865. (4)

Nous avons dit que l'église S[t]-Pierre de Beaune possédait un corps de musique et des orgues. Cet instrument était touché, vers 1780, par un allemand nommé Bricker. Le registre de la confrérie de S[t]-Michel-Archange (5) renferme

---

(1) L'orgue de Notre-Dame possédait alors un jeu de *tambourins* et un autre de *petits oiseaux*. Il est fâcheux qu'on ait cru devoir les supprimer lors de la restauration faite en 1864.

(2) *Caprice*, par M Simon Gauthey.

(3) *Les Musiciens bourguignons*, par M. Poisot.

(4) « Habile improvisateur et bon professeur de piano, M. Grogney a publié entr'autres ouvrages une fantaisie sur *ma Normandie* qui ne manque pas de mérite ».

(5) Ce curieux registre appartient à M. Perny-Grapin, de Beaune.

une quittance de ce musicien : « Je recues de monsieur Déjean, sintique de messieurs les marchands, la somme de trois livres pour avoir touché l'office de Sainct-Michel. A Beaune ce 18 mai 1780, Bricker organiste. » La confrérie de St-Michel, dont M. Deschamps était alors syndic, avait son siége aux Cordeliers depuis la fin du XVIe siècle. La mention qui précède nous apprend que l'église de ces religieux possédait aussi un orgue. (1) Nous ne quitterons pas la paroisse St-Pierre sans constater que Claude Berthier, prêtre mépartiste, était chantre de cette église en 1768. (2)

Le vénérable organiste Morisset mourut à Beaune le premier décembre 1842 entre les bras de madame Gélicot, sa fille. Il fut remplacé à Notre-Dame par M. Marie-Claude-César Hureville, né à Caluire, Rhône, en 1813. Cet artiste, doué d'un vrai talent d'improvisation, mourut à Beaune le 17 avril 1868.

A la suite d'un concours assez nombreux, M. Boivin, élève distingué de M. Lebel, organiste à St-Etienne-du-Mont à Paris, fut choisi par le conseil de fabrique. Il est actuellement en exercice et il faut espérer, dans l'intérêt de la musique religieuse bien comprise, qu'il restera longtemps à son poste.

Depuis sa fabrication en 1645, l'orgue de Notre-Dame n'avait subi que des réparations peu importantes. Une restauration était urgente ; le conseil de fabrique chargea M. Barcker, facteur à Paris, de le reconstruire et de l'augmenter. Les travaux furent exécutés en 1864 et 1865, mais l'aspect extérieur du monument n'a pas été modifié. Le 7 mai 1865, la réception de l'orgue eut lieu en présence de monseigneur

---

(1) Il n'est guère possible de compter les sonneurs au nombre des musiciens. Je constaterai cependant que, peu de temps avant la révolution, un carillonneur de St-Pierre, le *père Calan*, avait acquis une véritable réputation. Cet artiste possédait, à un haut degré, la conscience de sa valeur : il ne désirait rien tant que d'être sur les remparts *pour s'entendre carillonner*. Ajoutons que l'existence d'un carillon à Notre-Dame est constatée dans l'année 1652.

(2) Le 23 mars 1768, Claude Berthier vendit à Jean-Baptiste Peste, médecin à Savigny, les vignes et terres situées sur Bouze, lieu dit *dessous l'église* en se réservant « la semence d'un comble de chenevis. »

l'évêque de Dijon. M. Batiste, organiste de St-Eustache et compositeur célèbre, et plusieurs artistes de mérite ont pris part à cette fête d'inauguration. (1)

A la réouverture de l'église, au commencement de ce siècle, M. Desforges fut nommé chef de chœur. (2) MM. Favier et Binger étaient chantres et M. Trucheur jouait du serpent. Après M. Desforges vint M. Pallegoix, mort en 1855. Il fut remplacé par M. Thibault, qui a la direction des quatre chantres actuellement en exercice. On avait essayé de reconstituer la maîtrise. L'instruction musicale des enfants de chœur fut confiée aux professeurs Favier et Jourot; mais les liens traditionnels étaient rompus. Les propriétés et les revenus affectés à cette institution avaient disparu. La vie commune et l'émulation qui en découle étaient forcément anéanties, et le zèle des maîtres fut impuissant à faire revivre à Notre-Dame les enseignements des Carillion, des Roze, des Chardenet. En 1830 les fonctions de maître de chapelle furent définitivement supprimées; toutefois la musique n'est pas complètement abandonnée: une vingtaine de jeunes choristes, recrutés parmi les élèves de l'école chrétienne, reçoivent deux fois par semaine les leçons d'un vicaire de la paroisse.

Arrivés au terme de cette étude, nous pouvons constater que la musique, cette architecture des sons, comme l'appelle justement M. Poisot, a été cultivée, dans la Collégiale de Beaune, avec des succès éclatants. Résumons-nous en disant que cet art religieux, éclipsé comme tous les autres, aux tristes époques de la barbarie, s'est ranimé dans les cloîtres, sous l'impulsion des évêques et des abbés. Les corporations du moyen-âge et de la renaissance lui ont été d'un grand

---

(1) La restauration de l'orgue de Notre-Dame a coûté vingt-six mille francs. La moitié de cette somme a été payée par la fabrique. Le reste a été acquitté au moyen de dons particuliers.

(2) M. Estienne, ancien chanoine, prêtre sacristain, déploya beaucoup de zèle pour approprier l'église; il fut activement secondé par les deux bedeaux : MM. Thibaut et Gossot.

secours. (1) Continuant la tradition, le grand siècle de Louis XIV a porté la musique religieuse à son apogée. Malgré l'introduction des airs d'ariette dans certaines compositions d'église, le XVIIIe siècle a su conserver le style classique dans ses œuvres principales, et tous les artistes sérieux doivent « regretter la suppression des maîtrises, transformation moderne de l'antique enseignement, d'où sont sortis d'excellents élèves, devenus plus tard des maîtres habiles. » (2)

Ch. BIGARNE.

---

(1) Une artiste d'un talent réel, M. Clément, fait revivre sous le nom de Musique de la Sainte-Chapelle, les compositions oubliées des grands maîtres de cette époque.

(2) Histoire de la musique, par M. Charles Poisot.

NOTE

SUR LA

COLLECTION DE MUSIQUE DE NOTRE-DAME

La collection de musique du Chapitre est restée pendant de longues années dans les armoires de la bibliothèque de la ville. Elle a été remise, depuis peu de temps, à M. l'archiprêtre curé de Beaune et devra prendre place dans les archives de la Fabrique.

Elle se compose de quarante liasses numérotées contenant un nombre de pièces très-considérable.

Outre les morceaux indiqués dans la notice qui précède, elle renferme des œuvres des compositeurs suivants :

1° Jean Gille, de Tarascon, mort à Toulouse en 1704.

2° Michel Delalande, professeur des filles de Louis XIV, auteur de l'Opéra de Mélicerte, mort à Versailles en 1726.

3° Jean-François Lalouette, élève de Lulli, maître de chapelle à Notre-Dame de Paris, mort dans cette ville en 1728.

4° Jean-Baptiste Moreau, d'Angers, mort à Paris en 1733.

5° Nicolas Bernier, de Mantes, maître de la musique du roi, mort à Paris en 1734.

6° André Campra, maître de musique aux Jésuites de Paris, mort à Versailles en 1744.

A côté de ces noms connus, on voit paraitre ceux de Delaunay, Gavot, Mielle, Alphonse d'Eva, Condret, Bassan et Pétouille.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

MUSICIENS DE NOTRE-DAME DE BEAUNE

1340 Guillaume Barbier, de Cissey, maitre de chant.
13.. Renaud de Châteauvilain, canonicus et cantor.
1414 Jehan Sarget, presbyter chorialis.
1464 N..... Legros, chorial.
1451 Barthélemy Languery, chorial.
1453 Jehan Justot, chorial.
14.. N..... N..... chorialis et capellanus sanctæ Annæ.
148. Messire Guillaume, chantre de chœur.
1499 Antoine Rigoby, chorial et secrétaire du chapitre.
1504 Barthélemy Sansterre, prêtre chorial.
1517 Claude Coignier, chorial.
1524 Pierre d'Orgia, chorial.
1531 Guillaume Gollet, chorial et curé de Vignolles.
.... Estienne Bruchet, chorial et curé de Premeaux.
153. Emmanuel Peltier, chorial.
1541 Gérard Lamidey, chorial.
.... Claude Morelot, chorial.
.... Henri Fèvre, chorial.
1614 Jean Humbert, maitre de musique.
1621 Vivant Jolyot, chantre.
1634 Jean de Bize, maitre de musique.
1645 Claude Chardenet, chorial et organiste.
1650 Pierre Requeleyne, maitre de musique.
1653 Louis Maufoux, id.
166. Richard Menault, organiste, élève de Chardenet.
166. J. Colin, enfant de chœur, maitre de chapelle à Soissons.
166. Louis Chein, enfant de chœur, maitre de chapelle à Quimper.
1682 Jean Bigarne, maitre de musique.
1734 Isaac Carillion, id.
1757 François Homet, maitre de musique de Beaune, de Poitiers et de Metz.

176« Lazare Goossens (laïque), maître de musique.
1772 Joseph Garnier, maître de musique de Beaune et d'Argentan.
1769 Nicolas Roze, sous-diacre, maître de musique.
178« N..... Allotte, maitre de musique.
178« N..... Dupuis, id.
178« N..... Renevey, id.
1780 Bricker, organiste à St-Pierre et aux Cordeliers.
«««« Charles Berthier, chantre à l'église St-Pierre.
1782 Jean Nicolas Morisset, organiste à Notre-Dame.
1810 Favier et Jourot, professeurs, jusqu'à la suppression en 1830.
1820 N.,.., Grogney, élève de M. Morisset et organiste à St-Michel de Dijon.
1842 Marie-Jean-Claude-César Hureville, organiste.
1868 N..... Boivin, organiste.

ORIGINES ET FONDATION

DU PLUS ANCIEN

ÉVÊCHÉ DU NOUVEAU MONDE

LE

DIOCÈSE DE GARDHS EN GRŒNLAND

986-1126

Dans de précédents mémoires, nous avons démontré que le Christianisme était établi dans une partie du nouveau monde, la Grande Irlande, avant l'an 1000; (1) qu'il s'y était perpétué au moins jusqu'au XIV[e] siècle, et qu'il en restait encore des traces à l'arrivée des premiers navigateurs et missionnaires français au XVI[e] siècle. (2) La prédication de l'Evangile, au XI[e] siècle, dans les établissements scandinaves du Grœnland n'a pas besoin d'être prouvée, étant attestée par les témoignages historiques les plus précis; elle

(1) *La découverte du nouveau monde par les Irlandais et les premières traces du Christianisme en Amérique avant l'an* 1000, dans *le compte rendu du Congrès international des Américanistes*, 1[re] *session*. Nancy, 1875, p. 41-93; aussi à part, Nancy, 1875 in-8°.

(2) *Les derniers vestiges du Christianisme prêché du X[e] au XIV[e] siècle dans le Markland et la grande Irlande* : *les Porte-Croix de la Gaspérie et de l'Acadie* (domination canadienne), dans *les Annales de philosophie chrétienne*. Avril 1877, p. 284-310; aussi à part. Paris, 1870, in-8°; — *Les colonnes européennes du Markland et de l'Escociland* (domination canadienne), au *XIV[e] siècle, et les vestiges qui en subsistèrent jusqu'aux XVI[e] et XVII[e] siècles*, dans *le compte-rendu du Congrès international des Américanistes*, 2[e] session, Luxembourg, 1877, p. 177-227; aussi à part, Nancy, 1878, in-8°.

est connue de tous ceux qui s'intéressent aux questions américaines ; mais ce qui l'est beaucoup moins, en dehors des pays scandinaves, c'est l'histoire des tentatives répétées qui furent faites pendant un siècle pour la fondation d'un évêché dans le Grœnland. Il fallut s'y prendre à trois ou quatre fois pour établir la hiérarchie ecclésiastique dans ce pays. C'est seulement à partir de l'évêque Arnald que le diocèse de Gardhs fut définitivement constitué et que ce siège épiscopal fut occupé, pendant près de trois siècles, de 1126 à 1400 environ, presque sans interruption, sauf pour les intérim, car il devait nécessairement s'en produire dans une contrée si éloignée de sa métropole; par suite de la rareté et de la difficulté des communications, il se passait quelquefois plusieurs années sans que l'archevêque de Nidheros (Throndhjem) fût informé de la mort de son suffragant de Gardhs, et plusieurs autres avant que le nouveau titulaire sacré par lui pût gagner son diocèse.

L'histoire ecclésiastique du Grœnland n'a jamais été traitée à part ; elle est si aride et si mal éclairée qu'elle ne mériterait pas de faire l'objet d'une étude spéciale, si elle ne se rattachait à la question si intéressante des origines du Christianisme dans le nouveau monde. En nous montrant comment s'est formé le plus ancien diocèse de l'Amérique, comment le Catholicisme s'y est propagé, dans quelles circonstances il s'y est maintenu, enfin comment il a disparu, elle nous aide à comprendre ce qui s'est passé dans des pays encore moins connus, le Vinland, le Markland et la Grande Irlande. La présente monographie n'embrasse que la première partie de cette histoire ; les faits qui la remplissent sont tirés de sources assez nombreuses , mais qui presque toutes ont été éditées avec variantes, traduites et commentées en danois avec une science profonde par Finn Magnusen et Rafn, dans les *Monuments historiques du Grœnland*, (1)

---

(1) *Grænlands historiske Mindesmærker, udgivne af det Kongelige nordiske Oldskrift Selskab*. Copenhague, 3 forts vol. in-8°. T. I et II, 1838 : III, 1845, avec 10 planches et 2 cartes.

Citons aussi, pour n'avoir pas à en reproduire le titre in-extenso : *Antiqui-*

ample collection qui fait le plus grand honneur à l'éruditi on dano-islandaise et à l'active Société des Antiquaires du Nord. Malgré le mérite de ces travaux préliminaires, sans lesquels il eut été impossible d'écrire sur ce sujet, nous avons eu souvent à examiner des textes et à discuter des dates pour éclaircir des points obscurs. Ces dissertations qui interrompent le récit, ces digressions peu récréatives, quoique si nécessaires, sont heureusement entremêlées d'épisodes qui reposeront le lecteur comme ils ont délassé l'auteur. Certaines de nos sources, les Sagas, sont intermittentes et trop peu abondantes, mais quand elles coulent, elles vivifient le terrain qu'elles arrosent, elles y répandent la fraicheur et elles en font une véritable oasis, que l'on regrette de traverser si rapidement pour regagner l'aride et trop souvent stérile domaine de l'érudition.

Les plus anciens vestiges du Christianisme dans le Grœnland ne remontent pas précisément aussi haut que la découverte de ce pays, en 983, mais au moins jusqu'à la première année de sa colonisation. En effet, l'islandais Herjülf Bàrdharson, qui partit avec Eirik Raudhé, en 986, (1) pour coloniser le pays exploré par celui-ci, avait sur son navire un insulaire des Sudhreys (îles du Sud ou Hébrides) qui était chétien. Bien que celui-ci fut originaire d'un pays où l'erse était l'idiome dominant, il était assez versé dans la langue norraine ou scandinave du moyen âge pour composer

---

tates Americanæ, edidit Societas regia Antiquariorum septentrionalium studio et operâ Caroli Christiani Rafn. Copenhague, 1845, in-fol. avec 9 tableaux généalog., 7 facsim. de manuscrits, 6 planches gravées et 4 cartes.

(1) L'historien norvégien P. A. Munch, place en 999 le voyage de Herjülf (*Det norske Folks Historie*. 1re Divis. Part. I, T. II. Christiania, 1853, in-8°, p. 461). La seule raison pour laquelle il s'écarte en ce point des auteurs des *Monuments historiques du Grœnland* et des *Antiquitates americanæ*, c'est que si Herjülf était parti en même temps que Eirik raudhé, comme l'affirme le *Landnàmabok* et *l'Episode d'Eirik raudhé (Grœnlands hist. Mindesm.* T. I, p. 180-208 ; — *Antiq. Amer*, p. 15, 188), et que Bjarné son fils eût vu le Vinland dès la même année, il est probable que Leif, fils d'Eirik, n'eût pas laissé passer quatorze et attendu l'année 999 pour explorer le pays. Mais une probabilité si vague ne peut contrebalancer les assertions positives des documents les plus dignes de foi.

des vers dans cet idiôme. Ce n'est pas étonnant : des Norvégiens, forcés de s'expatrier après la bataille de Hafrsfjœrdh (872) s'étaient établis dans ces îles, qui étaient devenues tributaires de la couronne de Norwège vers 980. Peut-être le compagnon chrétien de Herjùlf descendait-il de ces émigrés. Quoiqu'il en soit, les navigateurs coururent de grands dangers en mer et l'insulaire des Hébrides composa à cette occasion un poëme norrain intitulé *Hafgerdhinger* (ras de marée), (1) dont le commencement nous a été conservé par le *Landnàmabok* ou livre de la prise de possession de l'Islande, (2) et le refrain par le même ouvrage, (3) ainsi que par l'*épisode d'Eirik Raudhé*.(4) Ce refrain mérite d'être traduit, parce qu'il est de nature à éclairer notre sujet : « Je prie celui qui soumet les moines à de salutaires épreuves de favoriser mon voyage ; (5) que le maître de la voute céleste me tende une main secourable. » On voit par ces allusions que le poëte était religieux, et comme il venait d'un pays qui avait envoyé tant de missionnaires dans les pays nord-atlantiques, dans les Shetlands, les Orcades, les Fœreys, l'Islande, et probablement aussi dans la Grande Irlande, comme nous avons essayé de le démontrer, (6) on peut conjecturer qu'il allait prêcher l'Evangile dans les pays nouvellement découverts. Nombre de faits nous autorisent à penser que ces missionnaires partis des pays scoto-irlandais étaient des cénobites de l'ordre de Saint-Columban, appelés *Keledes* ou *Culdees* par les Celtes et les Anglais et *papas*

---

(1) Sur ce phénomène dans les mers du Grœnland, voy. un savant mémoire de M. I. J. S. Steenstrup, intitulé : *Ce que sont les* Hafgerdhingar *du* Konùngs-Skuggsjà *ou Miroir royal*, dans *Aarbæger for nordisk Oldkyndighed*, 1871. p. 119-170.

(2) Part. V, ch. 14, p. 320 de *Islendinga Sægur udgivne efter gamle Haandskrifter af det K. nordiske Oldskrift Selskab.* T. I. Copenhague, 1843, in-8°.

(3) *Ibid.* Part. II, ch. 14, p. 106. — Cfr. *Grœnlands hist. Mindesm.* I, 180 ; *Ant. Amer*, 19 n.

(4) Dans *Flateyjarbok, en Samling af norske Konge-Sagaer*, édité par MM. Gudbbrand Vigfùsson et C. R. Unger. Christiania, 1860-68, 3 vol. in-8° T. I, p. 430-1 ; — Cfr. *Grœnl. hist. Mind.* I. 208 ; *Ant. Amer.* 18-19.

(5) « Minar bidhr ek mùnka, reyni meinalausan fara beina. »

(6) *La découverte du nouveau monde par les Irlandais*, p. 23 42.

par les Scandinaves. Un des premiers colons de l'Islande, Œrlyg l'ancien, qui avait été élevé dans les Hébrides, bâtit à Esjuberg, à peu de distance au nord-est de Reykjavik, la plus ancienne église de l'Islande et il la dédia à Saint-Columba, que ses nombreux descendants continuèrent à révérer, bien qu'ils n'aient pu être baptisés dans une île où il n'y avait pas encore de prêtres et où le paganisme domina encore un siècle (1). Le même saint avait en Islande une autre église bâtie en mémoire de Asolf Aslik, un des douze chrétiens Irlandais qui avaient été s'établir près des Eyjafjalls dans le Rângarthing, et qui ne voulaient avoir aucun rapport avec les payens des environs (2). Le nombre de ces cénobites, joint au culte qu'ils rendaient à Saint-Columba, a donné lieu de croire qu'ils étaient aussi de la congrégation des Culdees, dont les membres s'associaient d'ordinaire douze par douze (3). Le souvenir des Papas se rattache à plusieurs autres localités de l'Islande, ainsi que de tous les groupes d'îles nordatlantiques (4) ; il n'est donc pas douteux qu'ils n'aient été les premiers à y professer la religion chrétienne et nous venons de voir qu'il en a été probablement de même pour le Grœnland.

Si certaines bulles papales pouvaient être considérées comme authentiques, elles prouveraient qu'il y avait déjà des chrétiens dans ce dernier pays au moins six à sept générations avant les voyages d'Eirik Raudhé: dans un exemplaire de l'une d'elles par laquelle le Pape Grégoire IV confirme l'apôtre du Nord, Ansgarius ou Saint-Anschaire, comme archevêque de Hambourg, il est dit: « Nous choisissons notre fils sus-nommé Ansgarius et ses successeurs, pour

---

(1) *Landnâmabôk*. Part. I, ch. 12, p. 42-44 ; — *Kjalnesinga saga*, ch. 1-2, dans *Islendinga sægur*, II, 1847, p. 397-9.
(2) *Landnâmabôk*, part. I, ch. 15, p. 50-51.
(3) A. D. Jœrgensen, *Den nordiske Kirkes Grundlæggelse og fœrste Udvikling*. Copenhague, 1874-76, in-8°, p. 212-3 ; — P. E. Chr. Kaalund, *Bidrag til en historisk-topographisk Beskrivelse af Island*, T. I. Copenhague, 1877, in-8, p. 270-1.
(4) E. Beauvois, *La découverte du nouveau monde par les Irlandais*, p. 31-32 ; — *Ant. Amer*, p. 202-6.

légats chez toutes les nations des Danois, des Suédois, des Norvégiens, des Færeys, du Grœnland, du Helsingaland, de l'Islande, des Lapons, des Slaves, ainsi que de tous les pays septentrionaux et orientaux de quelque nom qu'ils soient appelés (1). » De même, dans la plupart des exemplaires du décret par lequel l'empereur Louis le Pieux érigea l'archevêché de Hambourg (15 mai 834), on lit : « Nous notifions aux fils de la Sainte-Eglise, présents ou futurs, que de nos jours, par la grâce de Dieu et à la faveur des prédications et des conquêtes de l'Evangile, une large porte s'est ouverte dans les pays septentrionaux, savoir: chez les peuples Danois, Suédois, Norvégiens, dans les Færeys, le Grœnland, l'Islande et chez les Lapons (2). » Des passages de même teneur ou peu différents se trouvent dans les bulles de Nicolas I (858 ou 864) (3), de Jean X (920) (4), mais, comme ils

---

(1) Le prétendu original conservé aux archives de Hannovre porte : «Ipsumque filium nostrum, jam dictum Ansgarium *et successores ejus*, *legatos* in omnibus circumquaque gentibus Danorum, Sueonum, *Norvehorum*, *Farrie*, *Gronlandan*, *Halsingolandan*, *Islandan*, *Scridevindun*, Slavorum, *nec non omnium septentrionalium et orientalium nationum*, *quocunque modo nominatarum*, *delegamus*. » Les passages soulignés sont ceux qui diffèrent du texte publié, d'après un ancien livre sur parchemin de l'église de Hambourg, par Philippe Cæsar, dans *Triapostolatus septemtrionis. Vitæ et Gesta S. Villehadi*, *S. Ansgarii*, *S. Remberti*, etc. Cologne, 1642. Ce dernier texte considéré comme plus pur porte seulement : « jam dictum Ansgarium, legatum in omnibus circumquaque gentibus Sueonum sive Danorum nec non etiam Slavorum. » (*Grœnlands hist. Mindesm*. T. III, p. 89 ; — *Traités de la Suède* édités par O. S. Rydberg, T. I. Stokholm, 1877, gr. in-8°, p. 6, 7.)

(2) Le texte édité par Ph. Cæsar porte : « Idcirco Sanctæ Dei Ecclesiæ filiis, præsentibus et scilicet futuris, certum esse volumus, qualiter divina ordinante gracia, nostris in diebus, aquilonalibus in partibus, in gente videlicet Danorum sive Sueonum magnum cælestis gratia prædicationis sive acquisitionis patefecit ostium. » Variantes et interpolations : 1° D'après le *Codex Udalrici Babenbergensis* : « aquilonalibus in partibus, in *gentibus* videlicet Danorum, *Gronlandon, Islandon et omnium septentrionalium nationum* ; » — 2° D'après le *Codex Vicelini* : « *Sueonum*, *Norweorum*, *Farne*, *Gronlandan*, *Islondan*, *Scridevindan* ; » — 3° D'après le *Codex de Lindenbrog* : « *Nortwegorum*, *Farriæ*, *Gronlandon*, *Halsingolandon*, *Islandon*, *Scridevindon*, *et omnium septentrionalium et orientalium nationum*. » (*Grænl. hist. Mind.* III, 67-68 ; — *Traités de la Suède* de Rydberg, I, 12, 15.)

(3) *Grænl. hist. Mind.*, III, 70 ; — *Traités de la Suède*, I, 23, 26.

(4) *Grænl. hist. Mind.*, III, 71, 73 ; — *Traités de la Suède*, I, 32.

ne figurent pas dans d'autres textes des mêmes documents, ou dans d'autres bulles qui copient ou qui visent celles qui renferment les passages suspects, cette omission donne déja à penser que ceux-ci sont apocryphes, et ce soupçon devient une certitude, au moins quant au Grœnland, lorsque l'on réfléchit que ce pays n'était pas encore découvert. On pourrait objecter que, antérieurement à l'arrivée des Scandinaves (1), il y avait eu des Chrétiens, comme dans tous les autres pays nordatlantiques. C'est possible, mais les passages cités plus haut ne le prouvent aucunement, car ils nomment le Grœnland d'un nom purement scandinave, qui lui fut donné par Eirik Raudhé : l'*Islendingabôk*, le *Landnâmabôk*, l'*Episode d'Eirik Raudhé* et la *Saga de Thorfinn Karlsefni* s'accordent sur ce point (2). C'est par les Scandinaves d'abord, et même assez tardivement (3), que la curie romaine a connu le Grœnland; aussi le plaça-t-elle sous la juridiction de l'archevêque de Hambourg, qui était métropolitain du Nord; si elle l'avait connu par les Papas, elle l'aurait probablement annexé, soit à l'évêché des Hébrides, soit à quelque siége d'Ecosse ou d'Irlande.

En résumé, nous ne connaissons pas de chrétien qui soit allé au Grœnland avant le moine des Hébrides, en 986, et aucun document ne dit expressément que l'Evangile y ait été prêché avant l'an 1000; l'*Episode d'Eirik* affirme au contraire que la population y était payenne, lors de l'arrivée

---

(1) *Antiq. Amer.*, p. 13 n.

(2) *Grœnl. hist. Mindesm.* I, 168, 178, 204, 362. cfr. 451 ; — *Ant. Amer.* p. 14, 95, 207.

(3) Un des manuscrits de la *Description des contrées et des îles du Nord*, par Adam de Brême, celui de Hambourg, porte que le Christianisme était prêché depuis peu dans le Grœnland (Ad eos etiam sermo est nuper Christianitatem pervolasse. Ch. 37). Les autres manuscrits de cet ouvrage écrit vers 1075 disent la même chose en d'autres termes : « Noviter conversos ad Christum populos (Islanorum et Gronlandorum). » — Ils précisent même la date de ces prédications : « De quibus noster metropolitanus (Adalbertus) immensas Deo gratias retulit, quod suo tempore convertebantur, » (Ch. 37), et la placent au temps de l'archevêque Adalbert (1045-1072). — *Grœnlands hist. Mindesm.*, II, p. 402-4.

de Bjarné Herjûlfsson, en 986 (1). C'est Leif Eiriksson qui eut le mérite de substituer le Christianisme au paganisme dans le pays exploré par son père (2). Quatorze ans après les premiers essais de colonisation, Leif qui, comme la plupart des jeunes gens riches des pays nordatlantiques faisait le commerce avec l'Europe septentrionale, se rendit du Grœnland en Norvège; il arriva à Trondhjem, dans l'automne de 999, à peu près en même temps que le roi Olaf Tryggvason revint du Hâlogaland. Ce prince qui avait été élevé à l'étranger et qui avait longtemps vécu parmi les chrétiens, avait reconnu la supériorité de leur religion sur l'Odhinisme et il s'efforçait de la propager non seulement dans ses Etats, mais encore dans les pays tributaires de la Norvège et même dans les colonies autonomes. Il réussit assez bien pour qu'on le louât d'avoir christianisé cinq pays : « Il ne faut pourtant pas supposer, ajoute une de ses sagas (3), que les habitants en aient été entièrement soumis à la morale ou à la croyance chrétienne. Le temps était court et le peuple, endurci et opiniâtre dans la superstition, ne voulait pas abandonner la foi de ses ancêtres. Grande était la disette de pasteurs; encore ceux-ci se tenaient-ils sur la réserve, à cause de leur ignorance de la langue danoise et du peu de considération dont ils jouissaient. Voici les noms des pays où il fit prêcher l'Evangile: la Norvège, les Shetlands, les Orcades, les Færeys, l'Islande et Grœnland (4). Mais dans

(1) *Grœnl. hist. Mind.* I, 240 ; — *Ant. Amer*, 20.

(2) *Episode d'Eirik Raudhé*, 2 ; — *Saga de Thorfinn Karlsefni*, 4 ; — *Saga d'Olaf Tryggvason*, par Odd Snorason, ch. 48. Voy. *Grœnlands hist. Mindesm.*, I, p. 206,384 ; II, p. 234; —*Antiq. Amer.*, p. 15, 16, 116, 119, 193-4.

(3) Composée en latin par un moine de Thingeyré, Odd Snorason ; il n'en reste qu'une traduction norraine incomplète, éditée à Upsala, 1691, in-4°, et dans le T. X de *Scripta historica Islandorum*, traductions norraine, latine et danoise, les trois publiées par la Société des Antiquaires du Nord, Copenhague, in 8°.

(4) Il y a six noms, mais il est probable que les Orcades et les Shetlands, alors unies politiquement sous un même jarl ou duc tributaire de la couronne de Norvège, sont comptées pour un seul pays.

beaucoup d'endroits le Christianisme n'existait guère que de nom (1). »

Olaf ne manqua pas de prêcher le Christianisme à Leif, comme il le faisait toutes les fois que des payens le visitaient; il n'eut pas de peine à convertir le jeune Grœnlandais qui se fit baptiser avec tout son équipage; il l'admit dans sa garde, le retint tout l'hiver à sa cour et, voyant en lui un homme distingué, il le traita fort amicalement. Au retour de la belle saison, il lui demanda s'il pensait retourner l'été au Grœnland et sur sa réponse affirmative : « Je crois, lui dit-il, qu'il serait bon que tu t'y rendisses avec la mission d'y propager le Christianisme. » — « Vous n'avez qu'à commander, répliqua Leif, mais je crois qu'il sera difficile de réussir dans mon pays. » — « Je ne connais pas d'homme plus propre que toi à bien remplir cette mission, reprit le roi; tu t'en acquitteras avec succès. » — « Ce sera alors grâce à votre appui! (2) » Leif partit dans l'été de l'an 1000, avec un prêtre et quelques autres ecclésiastiques que le roi avait désignés pour l'accompagner. Dans ce voyage il explora le Vinland, partie septentrionale des Etats-Unis, où il y avait du blé (maïs) qui croissait spontanément, des vignes et des arbres assez gros pour faire des poutres de construction, faits remarquables pour les Islandais qui n'avaient rien d'analogue dans leur île. Il rencontra aussi des naufragés sur les débris de leur navire et il les sauva tous, en quoi il montra la plus grande magnanimité, comme en beaucoup d'autres choses. Lorsqu'il rentra, à la fin de l'été, à Brattahlidhe, la résidence de son père, ses compatriotes, qui lui firent le meilleur accueil, lui donnèrent le surnom d'heureux. Mais Eirik Raudhé, qui n'aimait pas les chrétiens, ne le félicita guère d'avoir amené l'*Hypocrite* (Skemadhr), comme il qualifiait le prêtre, et dit que ce fait compensait les mérites

---

(1) *Grœnlands hist. Mindesm.*, II, p. 234-5.

(2) *Saga de Thorfinn Karlsefni*, 4, dans *Grœnl. hist. Mindesm.*, I, 384-6, et *Antiq. Amer.*, 117-8.

qu'il y avait eu à sauver les naufragés (1). Aussi ajourna-t-il sa conversion; certaines sources disent même qu'il ne voulut jamais se laisser baptiser, ou, ce qui revient au même, qu'il mourut avant l'établissement du Christianisme. A la manière des anciens, il rendait un certain culte à un ours blanc (2), et il prêtait l'oreille aux suggestions d'un méchant homme et mauvais chrétien, nommé Thôrhall et surnommé le *pourvoyeur* (veidhimadhr), qu'il eut longtemps dans sa maison, en qualité de chasseur et pêcheur pendant l'été, et de régisseur pendant l'hiver (3).

Dès son arrivée, Leif travailla à la propagation de la foi ; il communiqua aux Grœnlandais le message d'Olaf Tryggvason et leur exposa l'excellence du Christianisme et les pompes de son culte. Si son père mit longtemps à se décider, sa mère Thjôdhhilde fut en revanche bientôt convertie. Elle fit construire à quelque distance des maisons une église qui fut appelée de son nom ; c'est là qu'elle et les autres chrétiens allaient faire leurs dévotions. Elle poussait si loin son zèle de néophyte que, par une piété mal entendue, elle se mit en contradiction formelle avec les préceptes de charité de l'*Apôtre des gentils* (4) ; à partir de son baptême, elle ne voulut plus avoir de rapport avec Eirik, resté payen, et celui-ci en fut fort affligé (5). C'est sans doute aussi par piété qu'elle changea son nom de *Thôrhilde* (guerrière de Thôr) en celui de Thjôdhhilde (guerrière de la nation) (6). Son fils Thorvald, ayant fait une expédition dans le Vinland (1002), fut blessé dans un combat contre les indigènes (1004), et voulut être inhumé en chrétien. « Vous dresserez,

(1) *Sagas d'Olaf Tryggvason*, par Gunnlaug, moine de Thingeyré, ch. 231, et par Snorré Sturluson, ch. 104; dans *Grœnlands hist. Mind.*, II, 224-6, 230-32.

(2) *Floamanna saga*, ch. 25, dans *Grœnl. hist. Mindesm.*, II, p. 128.

(3) *Saga de Thorfinn Karlsefni*, ch. 7, dans *Grœnl. hist. Mind.* I, 408, et *Antiq. Amer.* 137, 168-9.

(4) St-Paul, *I ad Corinth.* c. VII, 13.

(5) *Saga de Thorfinn*, ch. 4, dans *Grœnl. hist. Mind.*, I, 388 et *Ant. Amer.*, 149.

(6) *Grœnl. hist. Mindesm.*, I, 183, 256-7, 471.

dit-il, deux croix sur mon tombeau, l'une à la tête, l'autre aux pieds, et vous appellerez toujours cet endroit *Krossanes* (Promontoire des croix) (1). »

Thorstein, autre frère de Leif et de Thorvald, voulant marcher sur leurs traces, partit aussi pour le Vinland (1005), mais il n'en put retrouver le chemin et il finit par débarquer dans le Lysufjœrdh, golfe du Vestribygdh ou partie occidentale du Grœnland. Pendant une épidémie qui faisait de grands ravages et qui avait déjà enlevé plusieurs de ses compagnons, il fit mettre leurs corps dans des cercueils pour les emmener dans l'Eiriksfjœrdh, le domaine de sa famille. Il finit par succomber aussi (1006) et sa femme, Gudhridhe, lui donna une sépulture chrétienne, conformément à ses dernières volontés. Car il lui avait dit : « Ceux qui ont la foi seront sauvés ; c'est elle qui confère la grâce et le secours divin ; mais beaucoup de gens observent mal ses préceptes ; c'est un abus que d'inhumer les cadavres en terre non bénie, avec quelques chants funèbres, comme on l'a fait en Grœnland, depuis l'établissement du Christianisme. Je veux que mon corps et ceux des hommes qui sont morts ici soient transportés à l'église. » Puis il pria sa femme de donner leurs biens, partie à l'église, partie aux pauvres. L'homme qui professait des sentiments si chrétiens, ou plutôt le narrateur qui les lui prêtait, n'avait pourtant pas abjuré toutes les superstitions du paganisme. Il croyait, comme les anciens, que les mânes de certains êtres malfaisants pouvaient revenir troubler les vivants. Aussi, comme le régisseur de la maison, Gardhar, homme peu aimé, qui était mort le premier, passait pour être l'auteur de toutes les apparitions de spectres qui avaient eu lieu pendant l'hiver, Thorstein ordonna de brûler le cadavre suspect. « Depuis l'introduction du Christianisme dans le Grœnland, ajoute la Saga, il avait été d'usage de ne pas inhumer les corps en terre sainte, mais bien au lieu du décès, et de planter un pieu au-dessus de la poitrine ; et plus tard,

(1) 1er *Episode des Grœnlandais*, ch. 3, dans *Grœnl. hist. Mindesm.*, I, 230 et *Ant. Amer*, 46.

lorsqu'il passait des ecclésiastiques, d'arracher le pieu, de verser de l'eau bénite dans le trou et de chanter l'office des morts, même fort longtemps après l'inhumation. Les cadavres de Thorstein et de ses compagnons furent portés à l'église de l'Eiriksfjœrdh et leurs funérailles furent célébrées par des prêtres. » (1)

Ainsi, c'est à la recommandation de Thorstein Eiriksson que les Grœnlandais commencèrent à se conformer plus exactement aux rites funéraires du catholicisme. Ils en devinrent bientôt les scrupuleux observateurs. On le sait par plusieurs anecdotes dont l'une concerne un personnage presque contemporain des fils d'Eirik Raudhé. Il s'appelait Lika-Lodhin (Lodhin des cadavres), parcequ'il allait jusqu'aux déserts du Nord et aux golfes des régions glaciales pour chercher, dans les cavernes et les ravins, les cadavres des nombreux naufragés qui périssaient en ces affreuses contrées, et pour les transporter dans quelque cimetière consacré. Souvent il trouvait près d'eux le récit de leurs aventures et de leurs souffrances écrit en caractères runiques. Le roi St-Olaf le chargea de ramener le corps de son page Finn Fegin, fils de sa sœur utérine Gunnhilde et de Ketil Kalf de Hringunes, qui avait péri avec une partie de ses compagnons à Finnsbûdhs ou Barraques de Finn, situées à l'est des glaciers du Grœnland. Les survivants avaient enterré les cadavres et élevé sur leur fosse une grande croix de pierre qui subsistait encore au temps d'Ivar Bârdharson, au milieu du XIVe siècle, avec le souvenir de cet événement. Plus tard, le successeur de St-Olaf, Harald Sigurdharson, partant pour sa malheureuse expédition en Angleterre (1066), donna une mission analogue à Lika-Lodhin, celle de recueillir les cadavres de ceux qui périraient dans le trajet (2).

Retournons à la famille d'Eirik Raudhé. Thorstein, ayant déjà un pied dans la fosse, avait engagé sa femme, la belle

---

(1) 1er *Epis. des Grœnl.*, ch. 4 et *Saga de Thorfinn Karlsefni*, ch. 5, dans *Grœnl. hist. Mind.* I, 230-8, 392-400, et *Ant. Amer*, 47-55, 123-130.
(2) *Grœnl. hist Mindesm.* II, 239, 656, 658, 662, 666 ; III, 253, 847.

et intelligente Gudhridhe, à ne pas se remarier avec un Grœnlandais, mais bien avec un Islandais, ajoutant qu'elle jouirait d'une longue vie et aurait une nombreuse, puissante et brillante postérité (1). Sur le conseil de Leif Eiriksson, frère de son premier mari, elle épousa Thorfinn Karlsefni, riche armateur islandais, descendant du fameux Ragnar Lodhbrôk et de plusieurs rois d'Irlande et d'Ecosse. Il était aussi chrétien et il le prouva mieux que par des paroles : par un acte très-méritoire dans les circonstances où il se trouvait. Pendant son séjour dans le Vinland (1007-1011), il vint à manquer de vivres et, ses compagnons et lui, ils firent des vœux pour que Dieu leur en envoyât. Sur ces entrefaites, l'un d'eux, Thôrhall le chasseur, ce mauvais conseiller d'Eirik, dont il a déjà été question, ayant disparu, ils le cherchèrent et le trouvèrent couché sur la pointe d'un rocher, regardant en l'air, ouvrant la bouche et les narines, et déclamant des vers. Ils lui demandèrent pourquoi il s'était retiré en cet endroit et il leur répondit que c'était son affaire. Peu après, lorsqu'ils furent de retour à leur campement, une baleine d'une espèce inconnue échoua sur la côte ; ils la dépecèrent, la firent cuire et en mangèrent, mais tous en furent malades. Thôrhall dit alors ; « La Barbe-Rousse (le dieu Thôr) a été plus secourable que votre Christ. Voilà ce que j'ai obtenu pour le poëme que j'ai débité en l'honneur de Thôr, mon protecteur (2), qui m'a rarement fait défaut ! » A ce récit, ils rejetèrent à l'eau tout le reste de la baleine et ils se remirent à la grâce de Dieu. Le temps redevint alors meilleur; il fut possible d'aller à la pêche et les vivres ne

---

(1) Cette prédiction sans doute faite après coup ne se réalisa pas seulement dans les temps anciens, où les descendants de Thorfinn Karlsefni et de Gudhridhe et de leur fils Snorré, le premier blanc connu qui soit né en Amérique (1008), occupèrent les plus hauts postes ecclésiastiques et civils de l'Islande, mais aussi dans ces derniers siècles où la même famille, qui subsiste encore, compta parmi ses membres des évêques, des jurisconsultes, des ambassadeurs, des savants, comme Finn Magnusen, Birger Thorlacius, Grim Thorkelin, et un illustre sculpteur, Thorvaldsen (Voy. *Ant. Amer.* tableaux génél. 8 et 9.)

(2) *Thôrhall* signifie dévoué à Thôr.

manquèrent plus ; car il y avait du gibier sur terre, des œufs dans l'île et du poisson dans la mer (1).

Gudhridhe n'était pas moins pieuse, on l'a vu par le soin qu'elle eut de donner une sépulture chrétienne à son premier mari et à ses compagnons de voyage ; mais, élevée dans le paganisme, elle en avait conservé quelques réminiscences qu'elle ne se rappelait toutefois qu'à contre-cœur. C'est ainsi qu'elle figura, bien malgré elle, dans une scène de magie dont la *Saga de Thorfinn Karlsefni* a fait un tableau achevé qui mérite d'être placé sous les yeux du lecteur. Le père de Gudhridhe, Thorbjœrn, après s'être ruiné par la somptuosité de son train de vie, vendit son domaine en Islande et alla rejoindre dans le Grœnland son ami Eirik Raudhé, La traversée fut mauvaise ; il réussit pourtant à gagner Herjûlfsnes, au commencement de l'hiver, et il fut bien accueilli par Thorkell, le principal propriétaire de la localité. Malheureusement une grande disette affligeait le pays, la pêche ayant été peu fructueuse. Il y avait dans les environs une femme nommée Thorbjarge qui disait la bonne aventure et que l'on appelait la petite *vœlva* (sibylle), seule survivante de neuf sœurs qui toutes avaient fait le même métier. C'était son habitude d'aller pendant l'hiver de festin en festin, chez ceux qui désiraient l'interroger sur leur destinée ou sur les futurs événements de l'année. Comme Thorkell était l'homme le plus important de l'endroit, c'était à lui surtout qu'il appartenait de s'informer quand cesserait la disette. Il invita donc la devineresse et la traita bien, comme avaient l'habitude de le faire ceux qui recouraient à elle. On lui prépara un siége élevé sur lequel on plaça un coussin rempli de plumes de poules. Lorsqu'elle arriva le soir, en compagnie de l'homme qui était allé la chercher, elle était ainsi accoutrée : par-dessus, un manteau bleu retenu par des cordons et parsemé de pierreries en haut de la poitrine ; au cou, des perles de verre ; sur la tête, une

(1) *Saga de Thorfinn Karlsefni*, ch. 7 dans *Grœnl. hist Mind* I, p. 444-6 et *Ant. Amer.*, 141-3, 173-6.

coiffure de peau d'agneau noir fourrée, à l'intérieur, de peau de chat blanc ; à la main, une canne à pommeau revêtu de cuivre jaune et orné de pierreries au sommet ; à la ceinture de l'amadou pendait un grand sachet de cuir, où elle serrait l'attirail magique dont elle avait besoin pour ses divinations; aux pieds, des chaussures de peau de veau non pelé, dont les longues courroies avaient à leurs extrémités de gros boutons d'étain; aux mains, des gants de peau de chat, dont le poil blanc était tourné à l'intérieur. Lorsqu'elle entra, tous les assistants se crurent tenus de lui adresser des compliments qu'elle accueillit suivant que chacun lui plaisait. Le maître de la maison, Thorkell, la prit par la main pour la conduire au siége élevé qui lui était destiné, et il la pria de jeter les yeux sur ses gens, ses troupeaux et sa demeure. Elle parlait peu. Le soir les tables furent servies et voici les mets qui avaient été préparés pour elle : de la bouillie au lait de chèvre et les cœurs de tous les animaux que l'on avait pu se procurer. Elle avait une cuiller de laiton et un couteau de bronze à manche de dent de morse, garni de deux viroles et dont la pointe était cassée. Lorsque l'on eut desservi, Thorkell demanda à la sibylle si elle était satisfaite, si la maison et les manières des gens étaient de son goût, quand serait-elle en état de voir ce qu'il lui avait demandé et ce que tous étaient désireux de connaître. Elle répondit qu'elle ne pourrait le dire que le matin, après avoir dormi. Le lendemain, à l'approche de la nuit, on fit les préparatifs pour la séance de magie. Elle réclama des femmes pour chanter les *évocations d'esprits gardiens* (vardhlokkur); comme il ne s'en présenta pas, on s'enquit si quelque personne de la maison les savait. « Je ne suis ni magicienne ni sibylle, dit Gudhridhe, mais ma nourrice Halldise m'a appris en Islande un chant qu'elle appelait *vardhlokkur*. » — « Tu es bien heureuse, » remarqua Thorkell. — « Mais ce chant est de telle sorte, reprit-elle, que je ne puis être d'aucun secours ici, parce que je suis chrétienne. » — « Pourtant, dit la vœlva, tu pourrais bien rendre ce service à l'assemblée et tu n'en vaudrais pas moins après qu'avant. Je m'en remets à Thorkell pour qu'il me procure ce dont j'ai

besoin. » — Le maître de la maison insista tellement auprès de Gudhridhe qu'elle promit de faire comme il désirait. Les femmes se placèrent en cercle autour de l'estrade, sur laquelle Thorbjarge était assise, et Gudhridhe chanta si bien, que les auditeurs dirent n'avoir jamais entendu plus belle voix. La divineresse la remercia et ajouta: « Ce poëme a été si agréablement chanté qu'il a plu aux esprits et en a attiré un grand nombre qui voulaient se séparer de nous et nous refuser leur concours. Maintenant, beaucoup de choses qui m'étaient cachées, ainsi qu'à d'autres, me sont devenues claires. Je puis te dire Thorkell que la disette ne durera pas plus longtemps que l'hiver et qu'une amélioration se produira au printemps; l'épidémie qui a régné ici disparaîtra plus tôt qu'on ne s'y attend. Mais toi, Gudhridhe, je veux te récompenser de suite de l'assistance que tu nous as prêtée, car ton avenir m'est dévoilé. Tu feras le plus beau mariage dans le Grœnland, mais il ne te procurera pas un long bonheur, car tes voies se dirigent vers l'Islande où tu seras la souche d'une race grande et bonne ; ta postérité est entourée d'une auréole trop brillante pour que je la distingue nettement. Sois heureuse et prospère, ma fille ! » Ensuite les assistants s'approchèrent de la divineresse pour l'interroger, chacun sur ce qu'il désirait savoir. Elle fit de bonnes réponses et ne se trompa guère dans ses prédictions ; puis elle se rendit dans une maison où on l'avait priée d'aller. On envoya alors chercher le père de Gudhridhe, Thorbjœrn, qui n'avait pas voulu rester à la maison pendant ces pratiques de magie. Le temps devint bientôt meilleur comme Thorbjarge l'avait annoncé (1).

Bien que ces superstitions se soient perpétuées fort longtemps, on voit qu'elles étaient déjà condamnées par les vrais chrétiens. Mais tout le monde scandinave était encore imprégné de paganisme, dont les traces subsistaient même chez ceux qui n'en faisaient aucun cas. Une grœnlandaise de

(1) *Saga de Thorfinn Karlsefni*, ch. 3 dans *Grœnl. hist. Mind.*, I, 372-380 et *Ant. Amer.* 104-113.

l'Eiriksfjœrdh, qui avait recueilli et soigné avec dévouement, pendant une longue maladie (1025), le célèbre Thormôdh Kolbrûnarskâld, poëte du roi St-Olaf, possédait un grand siége sur le dos duquel était sculptée une figure du dieu Thôr, de grande dimension. On le lui reprocha comme un indice d'idolâtrie ; mais elle s'en excusa avec beaucoup d'à-propos dans la réponse suivante : « Si je vais rarement à l'église pour entendre les prédications des clercs, c'est que j'en suis fort éloignée et que nous sommes peu nombreux à la maison ; mais lorsque je regarde cette image de Thôr, faite de bois et que je puis brûler quand je voudrai, combien me semble plus grand celui qui a créé le ciel, la terre et toutes les choses visibles et invisibles, celui qui a donné la vie à toutes les créatures et auquel aucun homme ne peut résister ! (1) »

C'est cette force irrésistible du Christ, qui paraît avoir fait le plus d'impression sur les payens du Nord ; ils lui attribuaient la prospérité des peuples chrétiens et ils étaient bien aises de se mettre sous la sauvegarde d'un protecteur si puissant; aussi l'efficacité de la prière et l'intercession des saints étaient-elles au nombre des dogmes religieux auxquels ils croyaient avec le plus de conviction. Nous avons vu que, pendant son expédition en Vinland, Thorfinn Karlsefni fit des vœux pour la cessation de la famine. C'est aussi le Christ qu'invoqua le poëte islandais Helgé, dans une tempête (1017), qui poussa son navire sur les côtes du Grœnland, dont il devint plus tard préteur ou justicier : un de ses compagnons proposait que les voyageurs s'entretuassent pour se soustraire aux souffrances de la faim et sans doute aussi pour être admis à la Valhalle, le paradis des anciens Scandinaves, où ne pouvaient entrer que les guerriers morts en combattant. « C'est folie, répondit Helgé, que de se battre entre Chrétiens; demandons qu'il nous soit fait grâce et confions nous au vrai Dieu. Invoquons mentalement le Christ dans les périls de la tempête et de la navigation. » Le secours vint, car le vent se calma et les flots s'apaisèrent, ajoute la

(1) *Fostbrœdhra-Saga*, dans *Grœnl. hist. Mind.*, II, p. 366, 372.

chronique rimée qui porte le nom de ce personnage (1). Antérieurement, pour expier un amour illégitime, Helgé s'était joint à une troupe de pèlerins norvégiens, avait macéré son corps, s'était abstenu de vin et de chair et s'était mis au pain et à l'eau; il se rendit à Rome (1015), obtint du souverain pontife lui-même l'absolution de ses péchés et recouvra la paix de l'âme qu'il avait perdue (2). Une femme grœnlandaise, à laquelle il était fiancé et qui avait éprouvé de grands revers, voulut chercher des consolations dans la foi des Chrétiens. Elle n'était donc pas encore baptisée en 1018 (3); elle pria le poëte de lui enseigner le *Credo* et de lui apprendre à se signer. Mais comme la maladie empêchait Helgé de parler, elle lui plaça entre les dents une feuille très-fine sur laquelle était écrit le nom du Sauveur. La couleur du malade changea aussitôt, son délire cessa et il put exposer les doctrines chrétiennes à cette néophyte zélée (4).

Les traits que nous venons de recueillir et de rapporter dans tous leurs détails, peignent l'état moral des Grœnlandais dans les premiers temps de la propagation de l'Evangile. Ils étaient sans doute intrépides ces navigateurs qui traversaient sans boussole l'immense Océan, et bien décidés, ces colons qui étaient allés chercher une nouvelle patrie aux extrémités du monde; mais les phénomènes étranges qui se passaient sous leurs yeux, les frappaient souvent de terreur ; ils se sentaient faibles au milieu des monstres réels ou imaginaires qui peuplaient les mers, et se trouvaient petits en comparaison des glaciers qui surplombaient leurs demeures ;

---

(1) Il est vrai que ce poëme ne remonte guère au-delà du XV[e] siècle ; mais le versificateur nous apprend qu'il suivait un poëme composé antérieurement par Hallar-Setin ou Stein Herdisarson, sans doute originaire de Halle dans la Myra-Sysla, comme Helgé, et certainement contemporain de celui-ci (Chant II, str. 63; ch. VI, str. 59. — Cfr. *Grœnl. hist. Mind.* II, p. 420-4, 436-9, 479, 559).

(2) *Rimur af Skáld Helga*, chant III, str. 29-35; ch. IV, str. 39, dans *Grœnl. hist. Mindesm.* II, p. 488-490, 506.

(3) *Rimur af Skáld Helga*, ch. V, str. 14-15, dans *Grœnl. hist. Mind.*, II, 440, 515.

(4) *Rimur af Skáld Helga*, ch. V, str. 15-18, dans *Grœnl. hist. Mind.* II, 514.

lorsque les éléments semblaient parfois se conjurer pour leur perte, ils comprenaient leur impuissance à résister aux forces de la nature. Ils éprouvaient d'autant plus vivement le besoin de recourir à un protecteur céleste qui promettait libéralement son appui à tous les hommes de bonne volonté. Ils croyaient fermement que le Christ était plus fort que leurs anciens dieux; ils n'avaient pourtant pas encore renoncé à ceux-ci et, s'ils ne pouvaient plus les mettre à la première place, ils inclinaient néanmoins à les maintenir au rang des êtres surnaturels, mais ils ne les avaient pas encore transformés en mauvais esprits, comme on le fit plus tard. Les sciences occultes qui étaient prohibées par la nouvelle religion, mais qui avait encore tant d'empire sur l'esprit du peuple, le rattachaient aux vieilles superstitions. Si les semences répandues par les premiers missionnaires dans le sol grœnlandais avaient bien germé, elles n'étaient pas sans mélange de mauvaises herbes. Il importait d'extirper celles-ci pour qu'elles ne prissent pas le dessus et de cultiver les bonnes graines, si l'on voulait qu'elles jetassent de profondes racines et qu'elles donnassent de bons fruits. Tant que le zèle de la propagande exciterait les missionnaires, il serait facile de pourvoir aux besoins du culte et de l'enseignement; mais lorsque la première ferveur se serait ralentie, que l'attrait de la nouveauté n'existerait plus, que le climat rigoureux, la pauvreté de la nature, la dureté du genre de vie, détourneraient les ecclésiastiques étrangers de se porter vers cette lointaine colonie, il était à craindre que les pasteurs ne vinssent à manquer, si l'on n'en formait dans le pays même. De là, l'idée d'y envoyer un évêque, idée que le métropolitain du Nord réalisa une vingtaine d'années seulement après les premières prédications. Le Grœnland n'offrait certainement pas alors des éléments suffisants pour la constitution d'un diocèse; deux cents ans plus tard, alors qu'il était à l'apogée de sa prospérité, il ne correspondait qu'au tiers d'un évêché ordinaire, comme le faisait remarquer un auteur norvégien (1). Aussi, pendant plus d'un siècle encore,

(1) *Konûngs-Skuggsjá*, dans *Grœnl. hist. Mind.* III, 330-2.

les Grœnlandais dûrent-ils se contenter d'évêques de passage, car on peut appeler ainsi les prélats qui les visitaient, lors même qu'ils auraient résidé plusieurs années de suite dans le pays. C'est seulement en 1124 que, les habitants s'étant cotisés pour l'entretien d'un évêque, le siége de Gardhs fut pourvu d'un titulaire qui ouvrit, pour toute la durée du catholicisme dans le Nord, la série ininterrompue des évêques de Grœnland. Il n'avait pas fallu moins de cent ans pour atteindre ce but d'une si grande importance pour la chrétienté du nouveau monde.

Tantœ molis erat Gardensem condere sedem!

Nous avons passé en revue les origines de cet évêché, voyons maintenant comment il fut fondé. On ne connait que de nom le premier personnage qui porte le titre *d'évêque des Grœnlandais* (Grænlendinga Biskup); il s'appelait Olaf. Dans les additions au *Landnâmabôk* qui se trouvent dans le *Livre de Skardhsâ*(1), il est cité parmi les évêques étrangers qui visitèrent l'Islande. Comme il est mentionné le troisième, entre Bernard qui quitta cette île probablement en 1021, et entre Kôl qui n'y arriva guère qu'en 1025, c'est dans le premier quart du XIe siècle que doit se placer son séjour en Islande. Peut-être, comme plusieurs de ses successeurs, fut-il forcé par les vents contraires de s'y arrêter, en se rendant dans son diocèse. L'historien P. A. Munch conjecture qu'il était sur le vaisseau de Thôrarin Nefjûlfsson que le roi St-Olaf chargea de transporter en Grœnland le roi des *Upplands* (hauts plateaux de la Norvège), Hrærek, qui n'avait pas voulu reconnaître l'autorité d'Olaf ni se convertir au Christianisme . Thòrarin fut poussé en Islande par une tempête et cet événement arriva, selon P. A. Munch, en 1018 (2); selon les auteurs des *Monuments historiques du Grœnland*, en 1020 (3). Ces derniers n'ont pas placé Olaf en tête de leur liste d'évêques (4); c'est qu'ils le confondent avec un second

---

(1) A la suite de *Landnámabók*, app. I, dans *Islendinga Sœgur*, edit. de la Soc. R. des Antiquaires du Nord, I. Copenhague, 1843, in-8°. p. 331-2.
(2) *Det norske Folks Historie*, 1re div., 2e part., Christiania, 1855, p. 241.
(3) *Grœnl. hist. Mind.*, II, 239.
(4) *Ibid.* III, 896-7.

Olaf (1), qui en effet partit d'Islande en 1265, dans l'été qui suivit la mort du roi Hâkon ; mais rien ne les y autorisait, car il est impossible de prouver que la liste précitée des évêques étrangers ne soit pas dressée dans un ordre rigoureusement chronologique ; or Olaf y est placé avant Arnald (1124-1150), Jôn II, qui occupa le siége de Gardhs de 1188 à 1209 et qui alla deux fois en Islande, enfin Helgé (1212-1230). Celui-ci clôt ladite liste, où ne figure pas Olaf II, sans doute parce qu'il n'était pas en fonctions. — Aucun Olaf n'est porté sur la liste des évêques étrangers dressée par Aré frodhé dans l'*Islendîngabôk* (livre des Islandais) (2) : il n'en faudrait pas conclure que les additions du *Livre de Skardhsâ* soient erronnées ou que Aré ait eu tort de passer sous silence ces illustres visiteurs, car ces omissions peuvent se justifier de différentes façons : d'abord pour Jôn et Helgé, elles tiennent à ce que ces prélats ont visité l'Islande longtemps après la mort d'Aré ; quant à Arnald, qui était contemporain de ce chronologiste, son séjour en Islande qui est signalé par plusieurs documents, ne pouvait être ignoré d'un historien si bien informé ; celui-ci n'en a pourtant pas parlé, mais c'est qu'évidemment il se bornait à citer les évêques qui avaient fait des visites officielles dans l'île, avant qu'elle fût constituée en diocèse, laissant de côté ceux qui s'y étaient arrêtés accidentellement.

Nous ne voyons donc aucun motif de nier l'existence d'un Olaf Grænlendingabiskup au commencement du XI° siècle ; en tous cas l'unique titre qu'il y ait en sa faveur est bien moins discutable que ceux d'un certain Adalbert ou Albert que les auteurs des monuments historiques du Grœnland lui substituent sur leur liste. Il est vrai qu'Adam de Brème, après avoir parlé de délégués de l'Islande, du Grœnland et des Orcades qui avaient sollicité de l'archevêque de Hambourg l'envoi de prédicateurs dans ces pays, dit que cette demande fut octroyée (3) ; plus loin, il cite les évêques

(1) *Ibid.* II, 786.
(2) Ch. 7, édit. de 1843 dans *Islendinga Sœgur*, p. 13.
(3) Inter quos Islani, Gronlani et Orchadum legati venerunt, petentes ut eis prædicatores dirigeret, quod et fecit (*Hist. Eccl. Hammab.* L. III, ch. 26,

nommés et il ajoute: l'archevêque « préposa en outre un certain Turolf aux Orcades et un autre nommé Adalbert(1). » Du contexte, il semblerait résulter qu'Adalbert avait à administrer les Orcades, conjointement avec Thurolf (Thôrûlf); les auteurs des *Monuments du Grœnland* objectent que les Orcades n'ont jamais fait deux évêchés, et, comme une vieille scholie porte que le vicaire de l'archevêque de Hambourg envoya un certain Albert avec l'évêque Meinhart tant dans la Nordmannie (Norvège) que dans les îles de l'Océan, ils supposent que le Grœnland était compris sous cette dernière dénomination, et ils assimilent Albert avec Adalbert. Dans cette hypothèse, ils s'appuient sur l'historien suédois J. Messenius (2), qui rapporte, sous l'année 1055, que l'archevêque Adalbert de Hambourg envoya en Islande l'évêque Jean, écossais de nation ; en Grœnland, Albert, et aux Orcades, Thurolph. Mais la source de Messenius n'est pas connue et, à lui seul, il n'est pas une autorité suffisante, puisqu'il écrivait au commencement du XVII[e] siècle. Il peut avoir procédé par induction, comme ont fait les auteurs des Monuments du Grœnland (3).

D'après Adam de Brème, Isleph (Isleif), nommé évêque d'Islande, à la sollicitation de ses compatriotes (1056), fut chargé par l'archevêque de porter ses lettres et ses saluts au peuple d'Islande et de Grœnland (4). Or il serait bien surprenant que cette dernière mission lui eût été confiée, s'il était vrai que l'archevêque eût sacré en même temps un

---

dans *Grœnl. hist. Mind.* III, 412). — Inter quos extremi venerant Islani, Gronlani, Gothorumque et Orchadum legati, petentes ut illuc prædicatores dirigeret quod et statim fecit (*Hist. Eccl. Hammab.* L. IV., ch. 42, dans *Grœnl. hist. Mind.*, III, 414.)

(1) Præterea Turolfum quemdam posuit ad Orchadas et alium quemdam Adalbertum (*Hist. Eccl. Hammab.* L. III, ch. 70)

(2) *Scondia illustrata*, éditée par Peringskjœld, Stockholm, 1700-1705, II, 86.

(3) *Grœnl. hist. Mindesm.*, III, 423-4.

(4) Itaque petentibus illis ordinavit quemdam sanctissimum virum Isleph... per quem transmisit archiepiscopus suos apices populo Islanorum et Gronlandorum, venerabiliter eorum salutans ecclesias, pollicens ei propediem se venturum usque ad illos ut gaudio similiter pleno fruantur (*De situ Daniæ*, ch. 36).

autre évêque de Grœnland, Adalbert ou Albert. Ce tiers d'évêché aurait donc eu deux titulaires à la fois ; c'est fort invraisemblable, beaucoup plus que ne le serait la division des Orcades en deux diocèses, car on pourrait fort bien étendre le nom de ces îles au groupe méridional ou Sudhreys (Hébrides) qui appartenaient depuis 1035 à Thorfinn Sigurdharson, jarl des Orcades, et qui ne se séparèrent de celles-ci qu'après 1075 (1). Or les possessions insulaires de Thorfinn formaient le *diocesis Orcadensis* (Orcades et Shetlands) et le *diocesis Sodorensis* (Hébrides). Il est possible que, les Orcades propres ayant été attribuées à Thôrûlf, les Sudhreys l'aient été à Adalbert, mais qu'aucun d'eux n'ait pu se faire reconnaître ; ces îles relevaient déjà de l'archevêque d'York et l'empiétement de celui de Hambourg n'était fondé que sur les conquêtes des Scandinaves, conquêtes essentiellement politiques et sans aucun caractère religieux. P. A. Munch incline à croire qu'Adalbert fut plus tard placé en Norvège et il l'assimile avec un évêque de ce nom qui occupa le siége de Nidharôs ou Throndhjem, après Sigurdh de Glastonbury (2). De même, Thurolf n'ayant pu exercer ses fonctions dans les Hébrides, en a sans doute accepté d'analogues en Norvège, et il pourrait bien être identique avec Thôrûlf, qui succéda à Asgaut sur le siége d'Oslo (3).

Mais il faut l'avouer, tout ce qui concerne l'évêque Adalbert ou Albert, aussi bien ce que nous venons de dire que ce qui a été dit par nos prédécesseurs, est purement conjectural; on ne risquerait guère à rayer de la liste des évêques du Grœnland ce titulaire hypothétique. En tout cas, il ne pourrait avoir été qu'un évêque ambulant. Car, écrivait Adam de Brême en 1075, « la Norvège et la Suède, par suite du récent établissement du Christianisme, n'ont pas encore d'évêchés bien nettement délimités; mais les évêques y sont nommés

---

(1) P. A. Munch, *Det norske Folks Historie*, 1re div., part. I, T. II, 857-8; part. II, 405-9.
(2) Id. *Ibid.*, part. II, 420.
(3) Id. *Ibid.*, part. II, 217, 420.

par le roi et la nation; ils édifient ensemble l'Eglise, voyageant à travers le pays et cherchant à gagner pour le Christianisme autant d'âmes que possible; et, tant qu'ils vivent, ils administrent de concert sans jalousie (1). » Bien qu'ils résidassent de préférence dans quelque ville importante, ils n'avaient pas de siége fixe, par suite pas de cathédrale; la première qui ait été bâtie en Norvège est celle de Nidharôs, commencée en 1075 (2). Il n'est pas étonnant que le Grœnland n'ait pas possédé alors une institution dont la mère patrie était encore privée. L'archevêque Adalbert de Hambourg (1045-1072) voulait, paraît-il, visiter en personne les Orcades, l'Islande, le Grœnland (3), et, à son lit de mort, il regrettait de ne pas terminer ses jours dans le pays des Vendes, en Suède ou en Islande (4). Le roi de Danemark, Svein Astridharson, l'avait détourné de ces entreprises aventureuses, en lui représentant qu'il valait mieux confier le soin de convertir les peuples barbares à des hommes familiarisés avec leurs langues et leurs mœurs (5). Le primat du Nord se borna donc à déléguer ses pouvoirs sur le Grœnland au célèbre Isleif, le premier évêque sédentaire de l'Islande (6). Nous ignorons d'ailleurs quand, comment et si même celui-ci s'acquitta de cette mission. C'est au temps de l'archevêque Adalbert que l'église de Grœnland est mentionnée pour la première fois dans un document dont l'original nous a été conservé; il s'agit de l'acte par lequel le pape Saint-Léon IX confirma les pouvoirs du métropolitain de Hambourg sur les peuples du Nord (7) et le droit de

---

(1) *Hist. Eccl. Hammab.* L. IV, ch. 33.

(2) P. A. Munch, *Det norske Folks Hist.*, 1re div., 2e part., 202, 422, 425.

(3) Voy. plus haut le passage concernant Isleif et *Hist. Eccl. Hammab.* L. IV, ch. 44.

(4) *Hist. Eccl. Hammab.*, L. III, ch. 69.

(5) *Grœnl. hist. Mindesm.*, III, 419-20; — P. A. Munch, *Det norske Folks Hist.*, 1re div., 2e part., 415.

(6) *De situ Daniæ*, ch. 36.

(7) Leo episcopus, servus servorum Dei, dilecto confratri nostro Adelberto, venerabili archiepiscopo Hammaburgensis ecclesiæ, tibi tuisque successoribus in perpetuum..... Apostolica auctoritate concedimus et confirmamus, cum

sacrer les évêques de sa juridiction (1). Cette bulle est datée du 8 des ides de janvier, année IV du pontificat de Saint-Léon IX, indiction VI, ce qui correspond au 6 janvier 1053. L'original sur parchemin se trouve aux archives de Hannovre. Les auteurs des *Monuments historiques du Grœnland* n'ont pas connu cette pièce si intéressante pour notre sujet, mais ils reproduisent la bulle (2) par laquelle le pape Victor II, tout en confirmant, dans les mêmes termes et dans la même étendue de territoire, la juridiction des archevêques de Hambourg, ne parle pas du droit de sacrer les évêques(3).

Il était dit dans ces documents que les priviléges accordés aux métropolitains de Hambourg, l'étaient à perpétuité et inviolablement (4), ce qui n'empêcha pas le pape Pascal II d'y faire brèche par l'érection d'un siége métropolitain à Lund (Skanie) (5), en faveur d'Ascer ou Auzsor (6).

---

omnibus generaliter atque specialiter ad eumdem prefatum archiepiscopatum vestrum pertinentibus, scilicet omnia quæ vestri antecessores suis laboribus adquisierunt, vel etiam amore æternæ patriæ ibi a christicolarum fidelibus largita sunt vel largiuntur cum illis etiam, qui hoc tempore ad Christi conversi sunt fidem, protegente Dei gratia videlicet episcopos in omnibus gentibus Sueonum seu Danorum, Norvvechorum, Islant, Scridevinnum, Gronlant et universarum septentrionalium nationum nec non etiam in illis partibus Sclavorum, quæ sunt a flumine Pene usque ad fluvium Egidore, ita ut sub tua tuorumque successorum, Ammaburgensis ecclesiæ archiepiscoporum, maneant potestate, vel quicquid tuo tuorumque successorum certamine, divinâ favente gratiâ, ab errore perfidiæ sive hominum sive locorum ad religionem christianam adquiri potest, tibi tuisque successoribus perpetualiter tenendum inviolabiliterque tenere censemus. (*Traités de la Suède*, édités par O. S. Rydberg, I, p. 56-7).

(1) Igitur juxta suprascriptum tenorem concedimus tibi et per te tuis successoribus in perpetuum licentiam ordinandi episcopos infra diocesim seu provinciam vestram vel certe per provincias gentium supradictarum, quascumque ad ovile Christi tam per vos quam per nuntios vestros adducere, proveniente et subsequente divina gratia, volueritis. (*Traités de la Suède*, éd. par Rydberg, I, p. 58).

(2) *Grœnl. hist. Mind.*, III, 74-76; — Rydberg, *Traités de la Suède*, I, 60-61.

(3) Ce dernier document est daté du 4 des Calendes de Novembre, année Ire du pontificat de Victor II, indiction 8, ce qui correspond au 29 octobre 1055.

(4) Voy. plus haut.

(5) Rydberg, *Traités de la Suède*, I, 64.

(6) Ce nom s'écrit aussi *Œzsor* et *Œzur*, en islandais ; il est orthographié *Ascerus* et *Atzerus* dans certaines bulles. (Voy. un mém. de M. A. O. Freu-

Malheureusement, comme le titre de fondation du nouvel archevêché est perdu, on ne sait ni exactement la date (probablement 1103, puisque Ascer reçut le pallium en 1104), ni l'étendue de sa juridiction. Mais, dès 1123, le pape Calixte II restitua au métropolitain de Hambourg ses anciens priviléges (1) ; en 1133, le pape Innocent II ne reconnaissait plus à Ascer que la qualité d'évêque de Lund et lui ordonnait d'obéir à l'archevêque de Hambourg comme à son métropolitain (2). Il y eut donc pendant quelque temps, entre les deux prélats, allemand et danois, un conflit d'attributions qui fut réglé pour la Norvége et ses colonies, en 1152, par l'érection du siége métropolitain de Nidharôs ou Throndhjem, ayant dix suffragants et entre autres l'évêque de Grœnland (3).

Cette confusion de pouvoirs, jointe à l'absence de documents, ne nous permet pas de dire exactement par qui fut sacré l'évêque de Grœnland, Eirik Gnûpsson, contemporain d'Ascer. Mais comme le nouveau métropolitain n'était investi du pallium que depuis huit ans, et que Pascal II qui l'avait promu en dignité vivait encore, il n'est pas probable que les pouvoirs d'Ascer aient été dès lors contestés et il y a tout lieu de croire qu'Eirik, comme Arnald son successeur, fut sacré à Lund. Les *Annales du préteur* (Lœgmanns Annâll), nous apprennent qu'Eirik partit, sans doute pour son diocèse en 1112 (4) ; les annales du *Flateyjarbôk* (5) placent cet événement entre l'entrée de Saint-Bernard en religion (1113) et la mort de Magnûs, jarl des Orcades, et du roi de Norvége, Olaf Magnûsson (1115) ; mais ni les unes, ni les autres ne disent où et quand il fut sacré. Le compilateur des *Annales*

---

denthal, *Sur les noms d'hommes et de femmes dans le Nyland*, dans *Finska Fornminnesfœreningens Tidskrift*. II, Helsingfors, 1877, gr. in-8°, p. 6).

(1) Rydberg, *Traités de la Suède*, I, 65.

(2) Bulle reprod. par O. S. Rydberg, *Ibid.* I, p. 66-7 : extrait dans *Grœnlands hist. Mind.*, III, 78-9.

(3) P. A. Munch, *Det norske Folks Hist.* 1re div., 2e part., p. 865-7.

(4) *Grœnl. hist. Mind.*, III, 6.

(5) Edit. de Christiania, III, p. 514.

d'Oddé (1) prétend que ce fut en 1121, en quoi il est en contradiction avec les deux précédentes; il qualifie Eirik de premier évêque du Grœnland, mais il n'a pas grande autorité, son travail n'étant conservé que dans une mauvaise copie sur papier et n'étant confirmé, seulement en apparence, que par la *Rimbegla*. Cette sorte d'encyclopédie des sciences mathématiques, naturelles, historiques et géographiques, en vieux norrain, composée vers 1300 (2), place Eirik en tête des évêques de Gardhs (3), ce qui veut bien dire qu'il a le premier résidé en cette localité, mais non pas qu'il ait été le premier évêque de Grœnland. Les *Annales du préteur* et celles d'un anonyme qui s'arrètent en 1427 (4), attribuent à Eirik le surnom d'*Upsé* qui désigne une sorte de poisson, le *gadus virescens*; il est assez probable que leurs auteurs ont mal lu le nom patronymique de ce prélat, Gnûpsson (fils de Gnûp). Car nous connaissons non seulement le nom de son père, mais encore ceux de ses ancêtres, depuis et même avant leur immigration en Islande. D'après les généalogies contenues dans le *Landnâmabôk* (5) et résumées dans le tableau VI des *Antiquitates americanæ*, Eirik était issu d'une très-ancienne famille de chefs norvégiens qui était établie en Islande depuis six à sept générations, après avoir passé quelque temps dans les Hébrides. Il comptait parmi ses ancêtres Œrlyg l'ancien, dont il a été question et qui rendait un culte particulier à Saint-Columba; peut-être cette origine et ces souvenirs expliquent-ils son intérêt pour le Nouveau Monde, où des disciples du même saint avaient été les premiers à prêcher le Christianisme. Voulait-il retrouver

---

(1) *Grœnl. hist. Mind.*, III, 6; — *Ant. Amer.*, p. 262.

(2) R. Keyser, p. 558, 560, 567-8 de *Nordmændenes Videnskabelighed og Literatur i Middelalderen*, Christiania, 1866, in-8°, (formant le T. I de ses *Efterladte Skrifter*).

(3) P. 320 de l'édition publiée par Stephan Bjarnarson. Copenhague 1801, in-4°. — Cfr. *Grœnl. hist. Mind.*, III, 896.

(4) *Grœnl. hist. Mind.* III, 6; — *Ant. Amer.* 262.

(5) Aré frodhé le premier rédacteur de cet ouvrage descendait des mêmes ancêtres norvégiens que l'évêque Eirik. — *Landnâmabôk*, part. I, ch. 14. édit. de 1843 dans *Islendinga Sœgur*, p. 46.

leurs descendants quand « il partit pour le Vinland, » en 1121? On l'ignore, car c'est à cette brève mention que se bornent toutes nos notions sur ce voyage, dont les circonstances et l'issue restent complètement inconnues. Les Grœnlandais furent-ils informés de sa mort ou était-il parti sans esprit de retour? Nos documents sont muets à cet égard, mais le fait est que, dès 1123, ses diocésains pensèrent à lui donner un successeur (1). La proposition en fut faite par

(1) Le récit fort circonstancié qui suit est tiré du second *Épisode des Grœnlandais* (Grænlendinga thâttr) qui fait partie du *Flateyjarbók*. Pour le distinguer du premier qui est aussi nommé *Episode d'Eirik Raudhé*, on l'a appelé *Episode d'Einar Sokkason*, d'après son principal personnage. Il ne se trouve que dans un seul manuscrit, mais d'une haute valeur puisque sa provenance et sa date sont certaines. Nous savons en effet par certaines annotations des copistes et du plus ancien propriétaire de ce livre, Jôn Hâkonarson (né en 1350 et qui vivait encore en 1398), que le corps du *Flateyjarbók* a été copié par deux ecclésiastiques Jôn Thordarson et Magnûs Thôrhallsson, avant 1380; ils y ont fait des additions jusqu'en 1387; plus tard, vers la fin du XVe siècle, un inconnu y inséra près de trois nouvelles feuilles. C'est Magnûs Thôrhallsson qui a transcrit l'épisode qui nous intéresse. (*Flateyjarbók*, préf., p. I-VI, XVIII-XXIII). Ce précieux manuscrit vint on ne sait comment en la possession de Jôn Biarnarson, membre de la famille des Vestfirdhings (riverains des Vestfjœrdhs ou golfes occidentaux), qui habitait Flatey (île plate) dans le Breidhfjœrdh, d'ou le nom de *Flateyjarbók*. Puis il passa au fils de Jôn, ensuite à son petit-fils Jôn Finnson, qui en fit présent à l'évêque de Skâlaholt, Brynjûlf Sveinsson, qui l'envoya avec d'autres en 1662, au roi Frédéric III. Depuis il est conservé à la bibliothèque royale de Copenhague et porte le n° 1005 in-fol. de l'ancienne collection royale. Cet épisode offre donc toute l'authenticité désirable, d'autant plus que plusieurs des événements qu'il rapporte et des personnages dont il parle sont connus par d'autres sources. Il a été édité dans *Flateyjarbok. En Samling af norske Konge-Sagaer med indskudte mindre Fortællinger om Begivenhederne i og udenfor Norge, samt Annaler, udgiven efter offentlig Foranstaltning* (par MM. Gudhbrand Vigfûsson et C. R. Unger.) Christiania, 1860-68, 3 vol. in-8°. T. III, p. 445-454. Le texte accompagné d'une traduction danoise se trouve aussi dans *Grœnlands historiske Mindesmærker*. T. II, 1838, p. 680-719, avec introduction, p. 669-680 et notes, p. 718-724. Il a été paraphrasé en anglais par l'Islandais Thorleif Gudhmundarson Repp, sous le titre de : *A Memoir of Einar Sockeson*, dans *Mémoires de la Société R.le des Antiquaires du Nord*, 1840-1844, p. 81-100. Torfæus en avait donné, dans sa *Gronlandia antiqua*, Copenhague, 1706, in-8°, p. 217-239, un extrait qui a été abrégé en allemand par Crantz dans son *Historie von Grœnland*, 1765, I, 322-24, et en danois, par P. E. Müller dans sa *Sagabibliothek*. Copenhague, 1817, T. I, p. 288-290. Il n'a jamais été traduit ni même résumé en français. Les faits que nous empruntons au premier des six chapitres donneront un aperçu de l'abondance des détails que fournit cette intéressante narration.

un personnage nommé Sokké Thôrisson, qui était fort considéré et aimé, et qui paraît avoir été l'homme le plus influent du pays. Il habitait Brattahlidhe, l'ancienne résidence d'Eirik Raudhé, de Leif son fils, de Thorkell, son petit fils, du poëte Helgé, tous *Lœgmen* (justiciers ou préteurs) du Grœnland, dans le siècle qui suivit la découverte du pays. Nous savons aussi que, jusqu'au temps d'Ivar Bårdharson(1), les justiciers avaient coutume d'habiter une grande maison située non loin d'une église appelée *Leidhar kyrka* (église de l'assemblée). Comme Sokké, résidait au même lieu et qu'il était le plus grand personnage du Grœnland, on peut en induire qu'il était aussi le *lœgmadhr* (préteur) de cette colonie. Cette conjecture n'est guère hasardée, puisque l'on sait qu'il convoqua un thing, qu'il y parla avec autorité (2) et qu'il était souvent élu pour diriger les délibérations du thing de Gardhs (3).

Sokké exposa à l'assemblée qu'il ne convenait pas que le pays restât plus longtemps sans évêque et qu'il voulait que tous les habitants se cotisassent pour l'érection d'un siége épiscopal. On voit par là que les précédents évêques n'avaient pas eu de revenus déterminés ni de siége fixe. Tous les propriétaires ayant adhéré à la proposition, Sokké chargea son fils de se rendre en Norvège et d'y faire les démarches nécessaires pour obtenir un évêque. Sans doute les Grœnlandais ne reconnaissaient pas encore la souveraineté du roi de Norvège, mais ils avaient conservé de bonnes relations avec le pays qui était la patrie de leurs premiers ancêtres connus; leurs communications devaient être plus fréquentes avec la Norvège qu'avec l'Islande, puisque les Islandais, bien que plus rapprochés du Grœnland, s'y rendaient souvent en passant par la Norvège. Einar, qui était jeune encore, mais qui promettait beaucoup, accepta la mission qui lui était confiée et, pour se concilier la faveur des puissants avec qui

(1) Ivar, *Descrip. du Grœnland*, dans *Grœnl. hist. Mind.*, III, p. 258, 263.
(2) 2e *Episode des Grœnlandais*, ch. 1, dans *Grœnl. hist. Mind.* II, 680.
(3) *Id.*, ch. 5, dans *Id.*, II, 704.

il aurait à traiter, il emmena divers produits de sa patrie qui étaient fort recherchés à l'étranger, savoir : un ours et une grande quantité de dents et de peaux de morse (1).

A son arrivée en Norvège, Einar Sokkason alla trouver le roi qui était alors Sigurdh *Jôrsalafaré* (le pèlerin à Jérusalem ou croisé), le seul survivant des trois fils de Magnûs Barfôt qui avaient porté la couronne en même temps. Après s'être recommandé par des présents et avoir exposé le but de son voyage, il sollicita l'appui du monarque pour l'accomplissement de la mission dont il s'était chargé dans l'intérêt de son pays. Le roi reconnut en effet l'utilité de cette entreprise ; il fit donc venir un bon clerc nommé Arnald, qui convenait fort bien pour faire un pasteur, et il le pria d'accepter ces difficiles fonctions, pour l'amour de Dieu et par égard pour lui, ajoutant qu'il le recommanderait par des lettres scellées à l'archevêque Auzsur de Lund. Arnald fit des difficultés, d'abord parce qu'il se défiait de ses capacités, ensuite pour ne pas se séparer de ses parents et de ses amis, enfin parce qu'il craignait d'avoir à faire à une population peu maniable. « Mais plus tu auras à souffrir de la part des hommes, répliqua le roi, plus belle sera ta récompense dans l'autre monde. » — « Je ne voudrais pas me soustraire aux instances du roi, reprit Arnald ; mais je ne me laisserai nommer évêque que si Einar me fait le serment de maintenir et de défendre les droits du siége épiscopal et les bien donnés à Dieu, de punir les usurpateurs et d'être en tout le champion de l'église. » Le roi dit que c'était juste et Einar ne s'y refusa pas.

L'évêque désigné, s'étant rendu auprès de l'archevêque, lui dit ce qui l'amenait et lui remit les lettres du roi. Le métropolitain lui fit bon accueil, l'examina et, le jugeant capable de faire un évêque, il le sacra, puis il le congédia honorablement. L'affaire ainsi réglée, Einar témoigna sa gratitude au roi en lui offrant l'ours du Grœnland ; il reçut

---

(1) *Konûngs-Skuggsjá* dans *Grœnl. hist. Mind*, III, 320, 326, cfr. 382-3.

en retour des présents et des récompenses honorifiques, après quoi il se rembarqua pour son pays avec le nouvel évêque qui était de retour du Danemark. Les vents leurs furent contraires et ils durent se réfugier dans le port de Holltavatsôs, sous les monts Eyjafjalls, dans la partie méridionale de l'Islande. Ce port n'est qu'à 35 kilomètres au sud-est d'Oddé, le domaine patrimonial du prêtre Sæmund Sigfùsson, le célèbre collecteur des chants eddaïques, qui alla trouver l'évêque et l'invita à passer l'hiver chez lui. Arnald accepta avec gratitude et, laissant Einar hiverner dans le Holltavat, il partit à cheval pour Oddé. On rapporte que pendant la traversée des Landeys ou îles continentales qui forment le delta du Thjôrsâ, du Rângâ et du Markarfljôt, il fit halte près d'une maison et s'assit dehors avec ses gens. Une femme qui tenait une carde sortit alors, et, s'adressant à l'un des voyageurs, lui dit : « veux-tu bien, puissant homme, fixer une des dents de mon peigne? » Celui-ci répondit qu'il s'en chargeait et, tirant d'un havresac, un marteau à river, il fit la besogne à la satisfaction de la femme. C'était l'évêque lui-même qui était fort adroit. Le narrateur ajoute qu'il rapporte ce fait comme un exemple de la condescendance du prélat.

Avant de quitter l'Islande, 'Arnald se rendit à l'Althing, de sorte que cette année trois prélats assistèrent à l'assemblée nationale. Le fait était assez rare pour que les annalistes aient eu soin de le noter (1) ; seulement ils ne s'accordent pas sur la date, que les uns placent en 1123(2), d'autres en 1125(3),

---

(1) Le fragment sur parchemin des *Lægmanns Annáll* cite expressément Arnald, évêque des Grœnlandais, avec Thorlak qui occupa en effet le siége de Skâlaholt, de 1118 à 1133, et Ketill qui succéda, en 1121, à l'évêque Jôn, de Hôls. Tous les passages des Annales qui concernent Arnald sont reproduits dans *Grœnlands hist. Mindesm.*, III, 6.

(2) Annales dont on ne possède plus qu'une copie sur papier, nº 411 in-4º, de la Coll. Arna-Magnæenne.

(3) *Flateyjarbók*, *Annales regii*, Annales copiées par ordre de l'évêque Thorlak Skûlason (410 in-4º, de la Coll. Arna-Magn.), copie sur papier d'Annales qui vont jusqu'en 1494, (nº 412, in-4º, de la Coll. Arna-Magn.), *Annales de Resen*, copie sur papier d'Annales, qui vont jusqu'en 1427, (nº 217, in-4º, de la Coll. Arna-Magn.)

mais la plupart en 1124 (1). Les auteurs des *Monuments historiques du Grœnland* ont adopté la chronologie suivante (2):

1123. Réunion d'un thing à Gardhs, proposition de Sokké et départ d'Einar pour la Norvège.

1124. Arnald est sacré à Lund.

1125. Départ pour le Grœnland, hivernage en Islande.

1126. Arnald assiste à l'Althing, puis se rend dans son diocèse.

Il débarqua dans l'Eiriksfjœrdh, mais choisit pour siége épiscopal Gardhs dans l'Einarsfjœrdh où avait déjà résidé son prédécesseur. On connaît plusieurs autres traits de sa vie et de son administration, mais nous les laissons de côté pour aujourd'hui, parce qu'ils ne rentrent pas dans notre sujet.

Nous nous étions proposé de rapporter tout ce que l'on sait des origines du Christianisme dans le Grœnland et des nombreuses tentatives faites pour doter ce pays d'un siége épiscopal. Le diocèse de Gardhs est maintenant fondé ; c'est désormais autour de ses évêques que se groupent tous les événements de l'histoire du catholicisme dans le Grœnland.

E. BEAUVOIS.

---

(4) Fragment de *Lœgmanns-Annâll.*
(5) T. II, p. 676, cfr. T. III, p. 903.

L'HIVER EN AUTOMNE

Au lieu de ces beaux jours que l'on goûte en septembre,
Un froid prématuré
Contraint le promeneur à rester dans la chambre,
Triste et claquemuré.

Passant sur la contrée un vent épouvantable
Fait frissonner les bois ;
Des saisons aujourd'hui le cours invariable
Subit-il d'autres lois ?

Une brise glacée, un froid de Sibérie
Arrache des rameaux
La feuille verte encore et cependant flétrie,
Qui s'envole en lambeaux.

L'hiver est-il venu ? J'entends dans la charmille
Un chant doux et plaintif ;
C'est un oiseau qui vient abriter sa famille
Contre ce froid si vif.

Quand les oiseaux chanteurs, lorsque les Hirondelles
S'envolent sous d'autres cieux,
Quelques petits oiseaux, nos commensaux fidèles
Sont nos hôtes joyeux.

Le Pouillot *sylvestris*, le petit Troglodyte
aussi prompts que l'éclair,
Se rapprochent bientôt des lieux que l'homme habite,
Lorsque revient l'hiver.

Le charmant Roitelet, à tête couronnée,
Chante dans mon sapin,
Il répète à l'envi sa note géminée,
Le soir et le matin.

Qu'il est leste et coquet, lorsque de branche en branche,
Il voltige à son gré,
Quand il va sautillant, qu'il entrouvre et qu'il penche
Son panache doré.

minutes de marche, les voyageurs arrivèrent sur une *chaume* nue, stérile et battue par les vents. « Ah! s'écria le bon patriarche respirant à l'aise, voici la terre de mes désirs et le lieu de mon repos ; désormais de ces hauteurs je verrai sans crainte la Saône déborder. »

Bessey construisit sa demeure sur cet aride plateau et y mourut : ses descendants se fixèrent près de sa tombe et bâtirent un village. Les vertus et les malheurs du patriarche lui avaient acquis l'estime et l'affection des riverains de la Saône ; quand ils passèrent devant sa chaumière abandonnée, ils dirent aux voisins : « Qu'est devenu Bessey ? — Il est en Chaume ! répondirent ceux-ci en montrant à l'horizon la montagne la plus élevée.» En souvenir de son fondateur et en raison de son site, la nouvelle bourgade s'appela : *Bessey-en-Chaume.*

Ce village est à 605 mètres au-dessus du niveau de la mer ; il occupe l'un des points culminants de la Bourgogne. A son approche, on sent l'air fraîchir et on s'aperçoit qu'on entre dans une autre température. C'est une petite Sibérie, où l'hiver règne près de la moitié de l'année ; au printemps, cette montagne conserve son manteau de frimas, quand ailleurs fleurissent les violettes et les primevères ; elle se couvre de neige, quand l'automne verse ses pluies dans la plaine. Là, les froids sont aussi vifs qu'ils sont prolongés ; la traversée de ces hauteurs a ses dangers comme le St-Bernard ; dans l'espace de trente ans, de 1793 à 1823, quatre voyageurs y sont morts glacés. Là, les neiges sont sans fin. Le 3 mai 1836, ce plateau disparut sous une couche de neige d'un pied. Dans l'hiver de 1850, nous avons vu ce sol couvert de deux pieds de neige, pendant deux mois ; et en plusieurs endroits nous en avons remarqué des monceaux qui s'élevaient à deux ou trois mètres.

Cette bourgade a un ennemi aussi redoutable que le froid, c'est le vent. Parfois, il règne dans ce lieu des tempêtes furieuses comme celles des tropiques. Celle du 28 août 1839 a laissé de lamentables souvenirs. Un ouragan venu de l'ouest tua l'instituteur, François Bourgogne, découronna le

clocher, découvrit plusieurs maisons et déracina, dans la forêt voisine, des arbres gigantesques dont il transporta les débris sur la montagne opposée. Si l'impétueux tourbillon eût passé sur tout le village et régné seulement un quart d'heure, la destruction eût été totale. Sur ce cap des tempêtes, les arbres sont rares, et jamais le rossignol n'y vient chanter.

La violence des vents et la grande élévation de cette bourgade ont donné lieu à ce dicton populaire : « *È Bsey è n'y ai point d'èvri.* » Comme le mot *èvri* signifie à la fois *abri* et *avril*, les malicieux Bourguignons, plutôt que de prendre le premier sens, qui est ici le vrai, ont adopté le second, parce qu'il jette un peu le ridicule sur les pauvres gens de Bessey. Ces montagnards peuvent répondre à leurs voisins de la plaine et des vallées : que s'il manque un mois à leur calendrier, ils ont le privilège d'avoir des jours plus longs que les leurs. Le matin, le soleil illumine le village sans *èvri* bien avant les vallons, et, le soir, il lui sourit encore, quand depuis longtemps ils sont ensevelis dans l'ombre. Sur ce sommet les levers et les couchers de soleil sont splendides.

Dans le département de la Côte-d'Or, dont le nom dit la richesse et la beauté, le site austère de Bessey-en-Chaume n'est pas entièrement disgracié de la nature. En ce lieu, si l'air est glacial, il est aussi d'une grande pureté. Les vents, qui battent continuellement cette contrée maigre et pierreuse, protègent, en été, par une forte brise les céréales contre les ardeurs du soleil. Si en hiver et au printemps ce village est souvent attristé par un ciel brumeux, il jouit en retour, quelquefois en automne, d'un soleil d'or, pendant des semaines entières, quand au-dessous de lui tout est submergé dans un océan de brouillards. Ce spectacle est majestueux. La plaine s'est transformée en une mer qui a pour rivages d'un côté les montagnes de Bessey et du voisinage, de l'autre, les chaînes des Vosges, du Jura et des Alpes, dominées par le mont Blanc qui apparaît avec ses teintes roses comme un phare lointain. Cette mer silencieuse a ses jours de calme, où elle est unie comme une glace, et ses heures de tempête où elle moutonne et devient houleuse. Elle a son flux et son reflux. Après quelques jours de ce singulier mirage, les nues

se condensent et s'élèvent au firmament. Si Bessey-en-Chaume offre aux regards un aspect nu et désolé, ses habitants jouissent en compensation d'un coup-d'œil magique. Au levant et au midi, ils découvrent : la Côte avec ses riches vignobles, ses gracieuses habitations et son chemin de fer ; la Plaine avec ses fertiles campagnes, ses villages et ses rivières ; le rideau bleuâtre des montagnes de la Suisse forme le fond de ce tableau. Au nord et au couchant, ces bons villageois ont devant eux les pays du Becquinage, de l'Auxois et du Morvan ; c'est-à-dire une succession de montagnes sillonnées de vallées , une admirable variété de champs, de bois, d'étangs, de bourgs, de hameaux et de vieux castels : rien n'égale la magnificence de cette scène, quand, en été, elle est colorée par les teintes pourpre et or du soleil qui se couche derrière le mont Beuvray.

Le village de Bessey est pauvre et mal bâti ; ses maisons sont basses et ses rues sont irrégulières. De vieux murs, des monnaies antiques, les souvenirs vagues des habitants portent à croire que dans les âges reculés cette bourgade fut plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui. Des tombes gauloises ou romaines découvertes sous le tumulus de la fontaine de *Vien* ; des tronçons de glaives, des agrafes de baudrier, des vases de terre mêlés à des ossements humains font conjecturer que Bessey fut le théâtre des luttes de la vieille indépendance gauloise aux prises avec le génie conquérant de César.

L'ancien Bassiacum ou Basseyum, c'est le nom de ce village dans les titres latins, n'a laissé que quelques vestiges de son passé ; le plus remarquable est le tombeau d'un éduen et de sa femme représentés en relief sur leur pierre sépulcrale : cette tombe curieuse a été transportée, au siècle dernier, dans le musée lapidaire du château de Savigny.

Le Bessey moderne est tout aussi pauvre en monuments : disons un mot sur ses principaux édifices.

Il y a quelques années, cette commune possédait un *Poste télégraphique aérien.* Il avait été construit en 1807 et fut supprimé en 1853. Il appartenait à la grande ligne de Paris

à Toulon, l'une des plus importantes de France ; il était de la division de Dijon et communiquait directement avec les postes de Savigny et de Santosse. Depuis Bessey, les dépêches les plus courtes mettaient cinq minutes pour aller à Paris et six minutes pour arriver à Toulon. La ligne électrique a remplacé cette ligne aérienne.

L'*Eglise*, placée sous le vocable de saint Etienne premier martyr, est basse, petite, humide, humble et pauvre comme l'étable de Bethléem. On y conserve un ossement de Saint-Philoté, martyr. Cette relique, extraite de la catacombe de Saint-Calixte, à Rome, fut déposée, le 25 mai 1754, dans le bust où on la vénère aujourd'hui. Cette translation a donné naissance à l'apport qui se fait chaque année le dimanche de la Trinité. Les deux autels collatéraux de cette église sont dédiés l'un à la sainte Vierge et l'autre à saint Etienne. Entre ces autels, se trouve une pierre tumulaire sur laquelle on lit : « *Cy gist h. homme François Bourgogne, lieutenant de Sainte-Marguerite, qui décéda le* 10 *avril* 1673. *Priez Dieu pour luy !* » Dans la tour du clocher, se balance une cloche de six cents livres, qui porte cette inscription : « *L'an* 1812 *j'ai été baptisée par Jean Joseph Carcinier, curé de Bessey-en-Chaume. J'ai eu pour parrain M. Jean-Philibert-Bernard Larcher, fils de M. Larcher bourgeois à Beaune, et pour marraine demoiselle Jeanne Fion, fille de M. Claude Fion décédé, bourgeois à Savigny.* »

Un *Cimetière* de forme circulaire environne cette église : il est orné d'une fort jolie croix où sont gravés ces mots : « Jean Guillemot, 1836. » Ce lieu de sépulture est admirablement choisi ; les bons villageois dorment leur dernier sommeil à l'ombre de la maison de Dieu, à côté de leurs champs et près de leurs anciennes demeures.

Le *Presbytère* est caché et sans apparence ; le salpêtre, le dégrade et la fumée le désole. Sa cour, bien que tournée au midi, est horriblement tourmentée par la bise. Son jardin, qui est assez fertile, est étroit comme celui d'un chartreux. Tout rappelle au prêtre qui vit dans cette habitation qu'il est le ministre d'un Dieu humble et pauvre.

La *Maison-Commune*, bâtie en 1844, est le monument

le plus gracieux du village : mais, dans ce pays des vents, l'élévation de cet édifice compromet sa solidité.

Il n'y a point de *sources* à Bessey-en-Chaume; les habitants se désaltèrent des eaux pluviales qu'ils recueillent dans des citernes. En temps de sécheresse, ces pauvres gens vont, à deux ou trois cents pas de leurs demeures, puiser de l'eau dans la petite fontaine de *Vien*, qui jaillit au pied d'un érable dans une riante oasis que parfume au printemps les fleurs du sureau et de l'aubépine. Chaque jour, le matin et le soir, ils conduisent, à plus de cinq cents pas, leur bétail s'abreuver dans la belle fontaine de *Trie*. En 1862, la municipalité a environné cette source de travaux de maçonnerie, et a fait bâtir près de là un beau lavoir. Le ruisseau de cette fontaine se partage en deux bras qui arrosent une verte prairie. L'un passe sous la métairie de Lautrot et se perd dans la forêt: par un singulier effet d'optique il semble monter au lieu de descendre. L'autre disparaît au fond du val dans deux petits gouffres, que leur forme a fait appeler les *trous de l'Entonnoir*. A plus d'une lieue de là, ces eaux reparaissent dans la vallée de Savigny, et forment l'une des sources les plus célèbres de la Côte-d'Or.

Au milieu d'un vallon couronné de bois sombres,
Au pied d'un mont qui jette au loin ses vastes ombres,
Jaillit sous le feuillage obscur
Du hêtre au front poli, du chêne centenaire,
La *Fontaine-Froide* au flot pur. (Jules PAUTET).

CHAPITRE II

Dépendances, territoire et produits de Bessey-en-Chaume

Un hameau et deux métairies dépendent de cette commune.

CLAVOILLON est le hameau. Il doit son nom à la claire vallée au fond de laquelle il est assis. Entouré d'un cirque de rochers et de montagnes, il est seulement ouvert au midi; son site a quelque chose d'alpestre : c'est l'un des paysages

les plus pittoresques de la Côte-d'Or. Dans ses œuvres, Dieu se plait aux contrastes : autant Bessey-en-Chaume est nu, morne, froid , aride et battu par les vents; autant Clavoillon est abrité, chaud, riant et plein de vie. Là tout chante et gazouille. Les sources abondent; la transparence de leurs eaux, le bruit de leurs cascades, la fraicheur de leurs mousses, rappellent la fontaine de Jouvence. Vu en plein soleil ou par une belle nuit d'été, ce hameau, où vit une population pauvre, est ravissant, et à son aspect on redit involontairement ces beaux vers :

Clavoillon !... nid caché sous la verte feuillée,
J'aime tes bois ombreux, entrecoupés de champs.
. . . .
Corbeille de verdure au printemps émaillée,
Qu'arrosent les ruisseaux sur les mousses errants;
Frais vallon où la nuit, Philomèle éveillée
Module, avec amour, ses concerts énivrants !...

Que la lune, en glissant sur tes pentes boisées,
Egrène, dans le val, ses perles irisées,
L'âme échappe à la terre en cet instant si beau!

Pourquoi la pauvreté du laboureur qui passe
En pliant sous le poids de sa lourde besace
Fait-il une ombre triste à mon riant tableau? (1)

Clavoillon commença par une métairie autour de laquelle se groupèrent d'autres habitations. En 1285, il comptait trente-deux feux et cent soixante âmes.

Les roches qui abritent ce hameau sont curieuses ; on y voit une grotte profonde appelée la *Tarboille* ; si l'on en croit la tradition, là, un imprudent visiteur périt au milieu des ténèbres. Tous les alentours de Clavoillon sont pittoresques ; le chemin du *Vigneux* et la combe *Troussot*, qui descendent du côté du val de Savigny, ont une beauté sauvage.

La métairie de Barfeux, assise sur un rocher qui domine

---

(1) Le Collier de Perles, par M. Joseph Pétasse.

Clavoillon, forme un paysage assez gracieux. C'est dans cette maison blanche, entourée de grands buis, de chênes et de frênes, que, pendant de longues années, vécut le père Bazerolle; un bon patriarche dont une main habile nous a tracé ce portrait :

> Là, seul, environné de ses quatorze enfants,
> Tranquille, il demeura plus de quatre-vingts ans,
> Trouvant le vrai bonheur au sein de la nature,
> Trouvant le pain du jour dans son agriculture,
> Heureux, aimé des siens dans cet agreste lieu,
> Satisfait de son sort et remerciant Dieu. (1)

Parmi les délicieuses promenades qui avoisinent cette ferme, la *Fontaine aux Oiseaux* mérite un mention particulière. C'est un val frais et solitaire, arrosé d'une petite source, près de laquelle chantent le rossignol et la fauvette, ou roucoulent la tourterelle et le ramier, et ou sifflent le merle, le loriot et le bouvreuil.

La riche métairie de LAUTROT couronne un petit monticule boisé qui s'élève en face de Bessey en Chaume. D'après les anciens registres, c'est le berceau de l'honorable famille Guillemot, qui a donné au tribunal de Beaune et à la cour de Dijon des magistrats distingués. M. Auguste Guillemot, le dernier de ses membres, a longtemps présidé notre petite académie.

Le territoire de Bessey et de ses dépendances est vaste ; il contient mille quarante-cinq hectares, quatre-vingt-dix-sept ares, vingt centiares. Ce sol est peu productif. Il rapporte du bois, du froment, du conceau, de l'orge d'excellente qualité, de l'avoine, des pommes de terre, du chanvre et un peu de vin. Les prairies artificielles et naturelles qu'on y récolte sont assez bonnes. Les troupeaux qui parcourent les pâturages de cette commune ont un lait délicieux et une

---

(1) Les Fleurs de Noël, par M. Joseph Petasse, p. 71.

chair très-délicate. « On a remarqué, dit Courtépée, que les bêtes à cornes laissées en liberté dans les bois de ce pays ne périrent point durant les maladies de 1714 et de 1745. » Les œufs de Bessey en Chaume sont recherchés par les gourmets. Malgré le froid et le grand vent, les abeilles se plaisent sur cette montagne : le miel qu'elles y composent rivalise par sa limpidité et son parfum avec les miels les plus renommés. Le finage de Bessey, à cause des accidents de terrain et du voisinage des forêts, abonderait en gibier de toutes espèces, s'il était moins chassé par les habitants et les étrangers.

CHAPITRE III

Population, paroisse et curés de Bessey-en-Chaume

La population de Bessey-en-Chaume et de ses dépendances est d'environ trois cents âmes. Dans l'espace de vingt-cinq ans, de 1822 à 1847, il y a eu dans cette commune 230 naissances et 179 décès : ce qui donne, pour chaque année, une moyenne de neuf naissances et de sept décès.

Ce peuple est pauvre, sobre et laborieux ; il vit de la culture du sol et des travaux qu'il exécute, en hiver, dans les forêts voisines, et au temps de la belle saison , dans les vignobles de la Côte. « Dans le pays de Bessey, dit Courtépée, les gens de quatre-vingts ans ont l'air d'en avoir cinquante, parce qu'ils sont pauvres, sobres et en air pur; ils n'ont guère qu'une maladie dans leur vie. » Malgré la longévité de ces montagnards et l'excédant des naissances sur les décès, cette population décroît rapidement; dans l'espace de vingt-cinq années elle a perdu plus de cinquante individus. Beaucoup de ces pauvres gens quittent leur pays natal et se fixent dans les villages voisins, où ils trouvent un climat plus doux, une nourriture plus confortable, un salaire plus élevé et un sol plus riche.

La paroisse de Bessey en Chaume était autrefois du diocèse d'Autun; depuis la restauration du culte, elle dépend de celui de Dijon.

Elle relevait de l'abbaye de Sainte-Marguerite, que les sires de Vergy fondèrent au XII[e] siècle dans les bois de Bouilland. Les chanoines réguliers, qui jusqu'à la fin du XVII[e] siècle desservirent ce monastère, donnèrent les secours religieux à Bessey et à Bouilland. Cette cure n'était évaluée que 53 livres dans le Pouillié de 1574; dans ce titre elle porte le nom de *Cura de Baiseyo et de Bouillaneo.*

Les religieux ayant disparu, l'abbaye fut possédée par des abbés commandataires, qui jouissaient de huit à dix mille livres de revenus et qui faisaient acquitter les fondations par un ecclésiastique.

Bessey eut à souffrir de ce changement. « Cette paroisse est pauvre, dit l'abbé Bredeault, ce qui a fait que les prêtres séculiers qui succédèrent aux religieux, furent obligés de l'abandonner; et il n'y eut plus qu'un desservant sous le curé de Bouilland, jusque vers l'an 1760, que des ecclésiastiques prirent cette cure en cour de Rome et se firent payer la portion congrue par l'abbé de Sainte-Marguerite (1). La portion congrue, était de trois cents livres.

Voici quelles étaient les anciennes redevances des gens de Bessey à leurs pasteurs: nous les transcrivons d'après un titre de 1692.

« *Droits curiaux de Bessey en Chaume,*
« qui se sont toujours observés et ont été convenus avec les habitants.

« 1° Pour Pasques, il est dub cinq deniers par ménage, et un sol pour les servantes et valets étrangers, et les petits enfants donnent des œufs.

« 2° Pour les Rogations, ceux qui ont des poules doibvent des œufs et ceux qui n'en ont point doibvent dix deniers.

« 3° Pour la Feste-Dieu, chaque ménage doibt dix deniers de rentes.

« 4° Pour la Passion, qui se dit depuis l'Invention de la Sainte-Croix jusqu'à l'Exaltation, tout laboureur doibt un comble de bled tel qu'il l'a recueilli dans sa moisson, mais

---

(1) Supplément de Courtépée, manuscrit.

du meilleur, bien vanné et étapé; et les manouvriers doibvent un comble d'horge, et les veuves manouvrières ne doibvent qu'un demi comble d'horge et les veuves qui labourent doibvent un demi comble de bled telles qu'elles l'ont recueilli. »

Les registres religieux de Bessey-en-Chaume remontent à 1680. En les parcourant on remarque que les prêtres qui ont desservi cette paroisse n'ont fait qu'y passer : la rigueur du climat, la pauvreté et le peu d'importance de ce village expliquent ces rapides changements. Nous pourrions donner ici la liste des pasteurs de ce peuple depuis 1680 jusqu'à nos jours : mais comme cette sèche nomenclature n'offrirait que peu d'intérêt, nous préférons dire quelques mots sur les curés, avant la révolution, dont le souvenir est demeuré plus populaire dans la paroisse.

Le plus ancien fut *Pierre Bourgogne*, originaire de Clavoillon, il desservit depuis 1680 jusqu'à 1701. C'est le seul prêtre qui soit né dans la paroisse; c'est aussi le seul curé qui y soit demeuré plus de vingt ans: il consacra sa vie et son ministère à ses chers concitoyens.

Après ce digne prêtre, celui qui desservit le plus longtemps Bessey fut l'abbé *Brulliot*, qui fut curé de cette paroisse depuis 1732 jusqu'à 1748. C'est lui qui enrichit l'église de la relique de saint Philoté. Cet ecclésiastique était doué d'un esprit fin et délicat; il jouait d'une manière charmante sur l'âpreté du site qu'il habitait et sur son maigre traitement. On peut en juger par cette lettre qu'il adressait du fond de sa petite Sibérie, le 24 janvier 1745, à M. Gauthey, bourgeois à Pommard:

« Monsieur et cher parent, c'est à regret que je commence à vous souhaiter la bonne année dans ce mois sans pitié, que j'aurais voulu étouffer dans sa naissance. Si je savais que celui que nous allons commencer voulût faire le mauvais comme son prédécesseur, je le raierais du calendrier. Car quoiqu'on lui ait fait les ongles, je veux dire qu'on lui ait donné moins de jours qu'aux autres mois, il ne laisse pas quelquefois de faire des égratignures assez cuisantes : les habitants de ma montagne en sont de sensibles garants.

Voilà déjà deux mois dont nous sommes très-mécontents, et résolus de leur donner un congé absolu et même gratis. Mais si nous envoyions Mars à la guerre aveugler le Pandours avec ses giboulées, vous savez que le mois d'Avril est banni depuis longtemps de chez nous... Ce ne sera plus que huit mois par année. Bien du monde criera. Ma foi ! n'importe; je m'en contente bien volontiers : il ne m'en coûtera pas tant de bois, et j'aurai toujours assez de loisir pour manger mes cent écus. « Je ne veux donc pas vous donner de mauvais mois. Je vous donnerai la bonne année pour le premier de Mai. Les apôtres Jacques et Philippe, qui commencent ce mois,ne voudront pas me démentir et ouvriront la fenêtre la plus claire des cieux pour nous annoncer la retraite de l'hiver et des jours plus sereins, qui nous procureront le plaisir de nous voir les uns les autres.

« Luc le goguenard se charge de ma lettre, après m'avoir accablé de maints quolibets. Dieu préserve sa langue de rhumatismes! si elle allait aux béquilles, elle ne dirait pas si bien les choses.

« Je suis avec respect, M. et cher parent, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« BRULLIOT,

Curé des quatre vents sans compter la bise. »

Parmi les curés éphémères que vit passer Bessey-en-Chaume, M. l'abbé *Blaise Guyot*, qui desservit la paroisse en 1782, mérite que l'on cite son nom. Cet homme de Dieu, fils d'un artisan de Beaune, confessa la foi pendant la Révolution, et fut l'apôtre de Savigny et des villages voisins pendant les plus mauvais jours. Il mourut curé de Volnay en 1836, comblé de mérites et d'années. Sa mémoire et son nom sont demeurés suaves comme une bouchée de miel. *In omni ore mel indulcabitur memoria ejus.*

L'abbé *Flacelière* exerça le ministère pastoral à Bessey depuis 1783 jusqu'à 1793. Il eut le malheur de prêter serment à la constitution schismatique. Il reparut dans la paroisse en 1809, et fit publiquement amende honorable de sa défaillance ; il se compara à l'enfant prodigue, demandant publiquement pardon à Dieu et à son peuple.

En 1793 le culte public cessa à Bessey, comme dans le reste de la France; des émissaires des clubs de Beaune dévastèrent l'église du village et enlevèrent ses dépouilles : dans un jeu sacrilège ils roulèrent sur les dalles du sanctuaire la tête du grand Christ.

Pendant les jours de la Terreur, M. l'abbé *Cyrot* administra clandestinement les secours religieux aux habitants de la paroisse de Bessey, dont il fut plus tard le pasteur depuis 1823 jusqu'en 1827. Ce vénérable confesseur de la foi est mort à Beaune, en 1847, consacrant toutes les épargnes d'une vie frugale et parcimonieuse à fonder dans cette ville une école des frères de la doctrine chrétienne.

E. BAVARD,

Ancien curé de Bessey en Chaume.

MÉTÉOROLOGIE

Des observations météorologiques ont été faites à Beaune pendant l'année 1876; le tableau dressé ci-dessous fait connaître, par mois :

Le nombre de jours de pluie ;
Id. id. de neige ;
Id. id. de gelée ;

Enfin, la hauteur d'eau tombée, également par mois, en dixième de millimètre.

DÉSIGNATION des MOIS	NOMBRE DE JOURS de pluie	NOMBRE DE JOURS de neige	TOTAL	HAUTEUR d'eau TOMBÉE	NOMBRE de jours de gelée	OBSERVATIONS
Janvier	3	6	9	184	26	
Février	14	4	18	755	14	12 février, température minimum, 11°.
Mars	19	6	25	991	6	
Avril	11	2	13	572	»	
Mai	6	»	6	170	»	
Juin	10	»	10	1523	»	26 juin, chute maximum d'eau, 0m0384.
Juillet	4	»	4	286	»	
Août	10	»	10	532	»	
Septembre	16	»	16	879	»	
Octobre	6	»	6	336	»	
Novembre	15	1	15	693	9	
Décembre	17	»	17	997	6	14 décembre, chute d'eau, 0m0300.
TOTAUX	131	19	150	0m7918	61	
Hauteur d'eau tombée en 1875				0m6987		
Soit, pour 1875 et 1876, une moyenne de				0m7452		

Beaune, le 3 janvier 1877.

J. CARLET.

MÉTÉOROLOGIE

Des observations météorologiques ont été faites à Beaune pendant l'année 1877 ; le tableau dressé ci-dessous fait connaître, par mois :

Le nombre de jours de pluie ;
Id. id. de neige ;
Id. id. de gelée ;

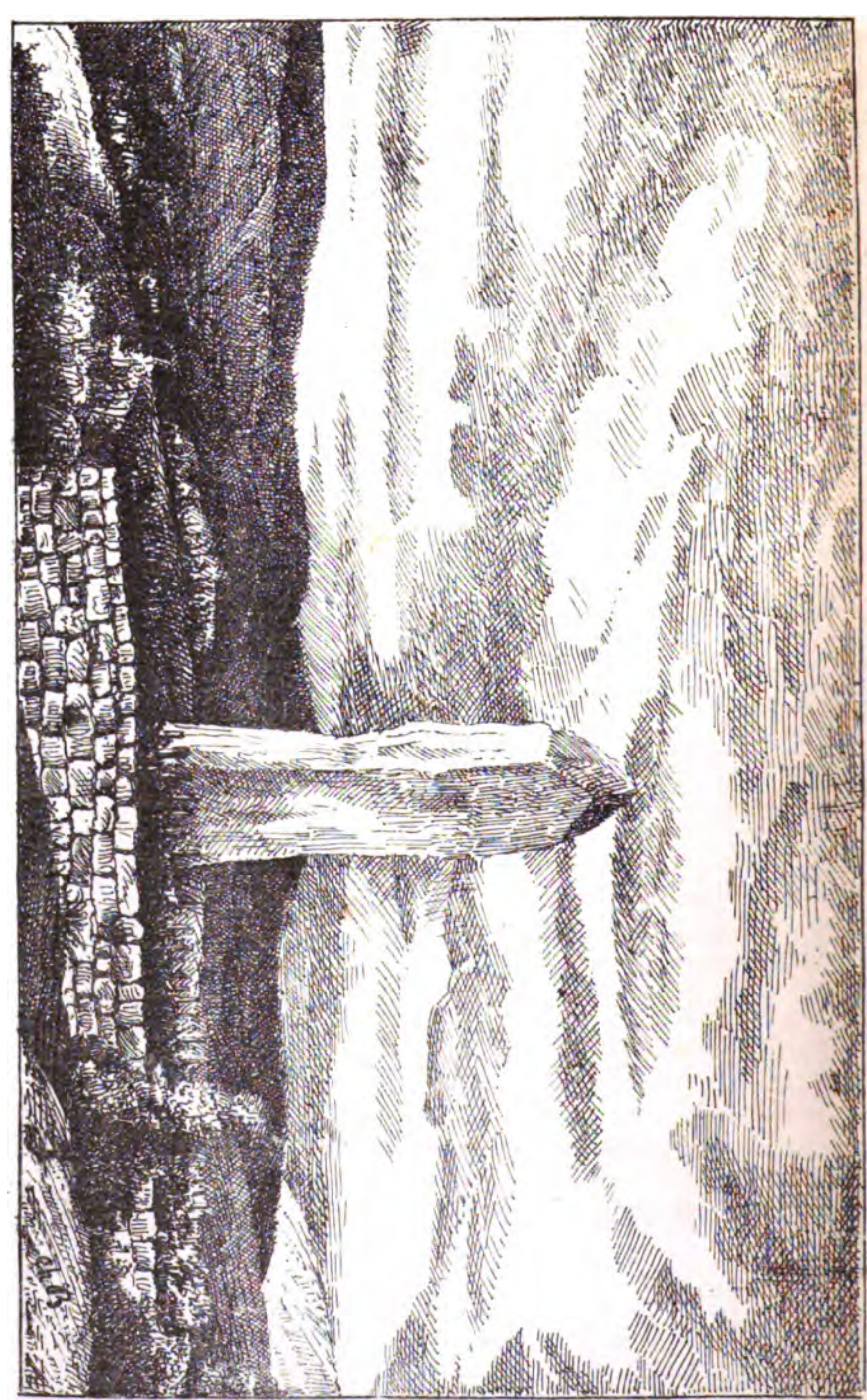
Enfin, la hauteur d'eau tombée, également par mois, en dixième de millimètre.

DÉSIGNATION des MOIS	NOMBRE DE JOURS de pluie	NOMBRE DE JOURS de neige	TOTAL	HAUTEUR d'eau TOMBÉE	NOMBRE de jours de gelée	OBSERVATIONS
Janvier	14	»	14	348	12	8 et 9 janvier, température maximum, 1)°. 11 mars, température minimum de l'année, 8°. 19 mars, chute d'eau, 0m0510. 12 juin, température maximum de l'année, 33° 19 juin, chute maximum d'eau, 0m0582, 22, 24 juillet et 19 août, température, 32°.
Février	17	2	19	552	8	
Mars	18	4	22	1271	8	
Avril	14	»	14	712	»	
Mai	16	»	16	1080	»	
Juin	10	»	10	1351	»	
Juillet	10	»	10	461	»	
Août	9	»	9	596	»	
Septembre	7	»	7	441	»	
Octobre	8	»	8	477	3	Sur les 163 jours de pluie ou de neige
Novembre	14	»	14	805	2	
Décembre	18	2	20	614	10	Le sud en a donné.. 21
TOTAUX..	155	8	163	0m8708	43	Le sud-ouest... 79
						L'ouest 27
						Le nord-ouest.. 27
Hauteur d'eau tombée en 1875 et 1876, 0,6987 + 0,7918 = (1,4905)..........				1m4905		Le nord....... 8
						Le nord-est.... 1
Soit pour 1875 à 1877 une moyenne de				0m7871		Total pareil. 163

Beaune, le 3 janvier 1878.

J. CARLET.

La Pierre-pointe. (Côte-d'or)



NOTES

SUR

QUELQUES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

SITUÉS DANS LES CANTONS DE LIERNAIS ET DE SAULIEU

I. — Le Menhir de Pierre-Pointe

En suivant la route nationale de Saulieu, à deux kilomètres du village de Maupas, on aperçoit sur la droite le hameau de Pierre-Pointe. Le monument qui a donné son nom à ce pays s'élève à quelques pas de la limite extrême du plateau : il est situé à une distance d'environ 80 mètres à l'est des maisons, dans un terrain planté de vignes. La hauteur du sol est de soixante mètres au dessus du niveau moyen de la plaine voisine. Ce plateau porphyrique, terminé presque à pic du côté de l'est, est la première assise du grand et sombre massif granitique du Morvand.

Le visiteur placé près du mystérieux monument de Pierre-Pointe voit se dérouler à ses pieds, s'il se tourne vers l'Orient, un panorama grandiose embrassant la moitié de l'horizon. Si, comme on doit le supposer, ce lieu a été consacré par les druides, il faut convenir qu'il était admirablement choisi, car le paysage immense et varié était de nature à frapper vivement l'imagination d'hommes ignorants et superstitieux.

Le monolithe est formé d'un bloc de granit à gros grains semblable à celui que l'on trouve à peu de distance, au delà des porphyres. Sa hauteur, mesurée à partir du niveau du

sol est de 4 mètres 30 centimètres, sa largeur moyenne est d'un mètre 40, et son épaisseur de 0,75 centimètres. Si l'on ajoute la partie enterrée, qui est d'environ un mètre 30, on a pour hauteur totale 5 mètres 60, c'est-à-dire un volume de 5, 88 et un poids approximatif de 15,000 kilogrammes. On voyait encore au commencement de ce siècle une sorte d'autel, appuyé contre la face occidentale. Les anciens du pays assurent que cette table, formée d'un seul bloc, avait environ 1,50 de long, 1,10 ou 1,20 de large et 0,90 de hauteur. On ignore ce qu'est devenue cette pierre, enlevée vers 1808. En nivelant la place occupée par elle on a trouvé, autour de la fouille, une assez grande quantité de matières charbonneuses. Ces détails ont leur importance : ils pourront aider à expliquer la destination de cette Pierre-Levée. Nous savons en effet que les prêtres Gaulois brûlaient les animaux et même les hommes destinés aux sacrifices. (1)

Dans les premiers temps du christianisme les canons des conciles ordonnèrent de renverser et d'enfouir les pierres druidiques. En ce qui concerne Pierre-Pointe, il dût y avoir un commencement d'exécution ; voici la légende que l'on raconte encore à la veillée.

Un seigneur de l'ancien temps voulut un jour abattre Pierre-Pointe. Il fit attacher des cordes à son sommet et atteler plusieurs paires de bœufs. L'énorme bloc commençait à s'incliner lorsque la fée de la pierre s'échappa sous la forme d'un pigeon blanc et lança cette invocation à une autre pierre dont nous parlerons plus loin : « Sâraïenne, mai bonne vouaïenne, si te ne vins ai mon aide les bœux de devez Pierre-Pointe m'enmeunent. » A l'instant même les cordes se brisèrent et les bœufs affolés s'enfuirent dans toutes les directions. Depuis ce temps le monolithe est resté debout sur sa base inébranlable. Une variante de cette légende rappelle un troisième monument dont nous nous occuperons tout à l'heure :

(1) Strabon, lib. IV, Césær, de Bello Gallico, IV, 16. —. Thierry, Histoire des Gaulois.

Pierre-Pointe, Pierre Fôle, Pierre Sâraïenne
Les beux de Villars m'enmmeunent.

L'un de nos plus grands historiens a dit, en parlant des druides : « Le peu que nous savons de leur astronomie fait penser qu'ils ne s'étaient pas appliqués sans succès à cette science, du moins à sa partie pratique. » (1) Voyons si le menhir de Pierre-Pointe présente quelques traces, quelques applications de cette *pratique* astronomique.

Voici ce qu'un examen attentif nous permet de constater : 1° Ses grandes faces sont tournées presque exactement à l'Est et à l'Ouest ; par conséquent ses faces étroites regardent le Nord et le sud. (2) 2° Deux montagnes fort élevées dominent cette région : celle de Thil-en-Auxois au Nord et celle Bar-le-Régulier au midi. Une ligne droite, tirée sur ces deux sommets passerait précisément à la Pierre-Pointe. Or, il est a remarquer que la ligne passant par ces trois points donne exactement la méridienne de ces points. Mesurée à la boussole en Mars 1877, elle a produit un angle de 343°.Si, à ce chiffre, on ajoute la différence qui existe entre le Nord vrai et le nord magnétique, soit 16° Ouest environ, on aura 359° c'est-à-dire le Nord vrai ou la Méridienne du lieu. 3° Sous le rapport géologipue et hydrographique, la situation de la Pierre-Pointe n'est pas moins remarquable. Ce monument est placé à la limite de trois formations parfaitement distinctes. Au Nord-Ouest s'étend le plateau porphyrique constituant dans cette région la première assise du massif du morvand. Au Sud-Est se trouve notre ancienne mer du lias, base du système jurassique, caractérisé par les grés, les calcaires à gryphées, les bélemnites et les marnes infra et superliasiques, Au Nord Est enfin commmencent les

(1) A, Thierry, Histoire des Gaulois T. I.

(2) La commune d'Oisy-le-Verger, Pas-de-Calais, possède une pierre levée qui présente avec la nôtre de grandes analogies Nous avons constaté *de visu* que ses faces principales, sont également placées à l'Est et à l'Ouest. Sur celle de l'Est, on remarque un disque creusé par la main de l'homme. Ce monument, placé au milieu d'un marais tourbeux, est peu connu des archéologues.

mamelons où l'on voit les premières assises de la formation oolithique, étage moyen du système jurassique, déterminé par le calcaire à entroques, la terre à foulon, et le cornbrash. Quant à la position hydrographique, la Pierre-Pointe se trouve exactement au point de partage ou ligne de faîte qui sépare le bassin de l'Yonne ou de la Seine, au Nord-Nord Ouest, du Bassin de l'Arroux ou de la Loire au sud.

Au point de vue de la géographie et de l'histoire, la situation de Pierre-Pointe est des plus remarquables .Elle est placée à la limite de trois anciennes divisions des Eduens: le pagus Morvinnensis, ou Morvand actuel, au nord-Ouest ; le pagus Alesiensis, pays des Mandubiens, qui est notre Auxois, au Nord-Est ; le fertile Arebrignus; dont Arnay-le-Duc est le chef-lieu, à l'est.

La légende des bœufs(1), semble avoir un certain rapport avec cette division géographique : Pierre-Pointe appelant à son aide Pierre Sarrasine ? Ne serait-ce pas l'Arebrig se liguant avec le Morvand contre un ennemi commun!

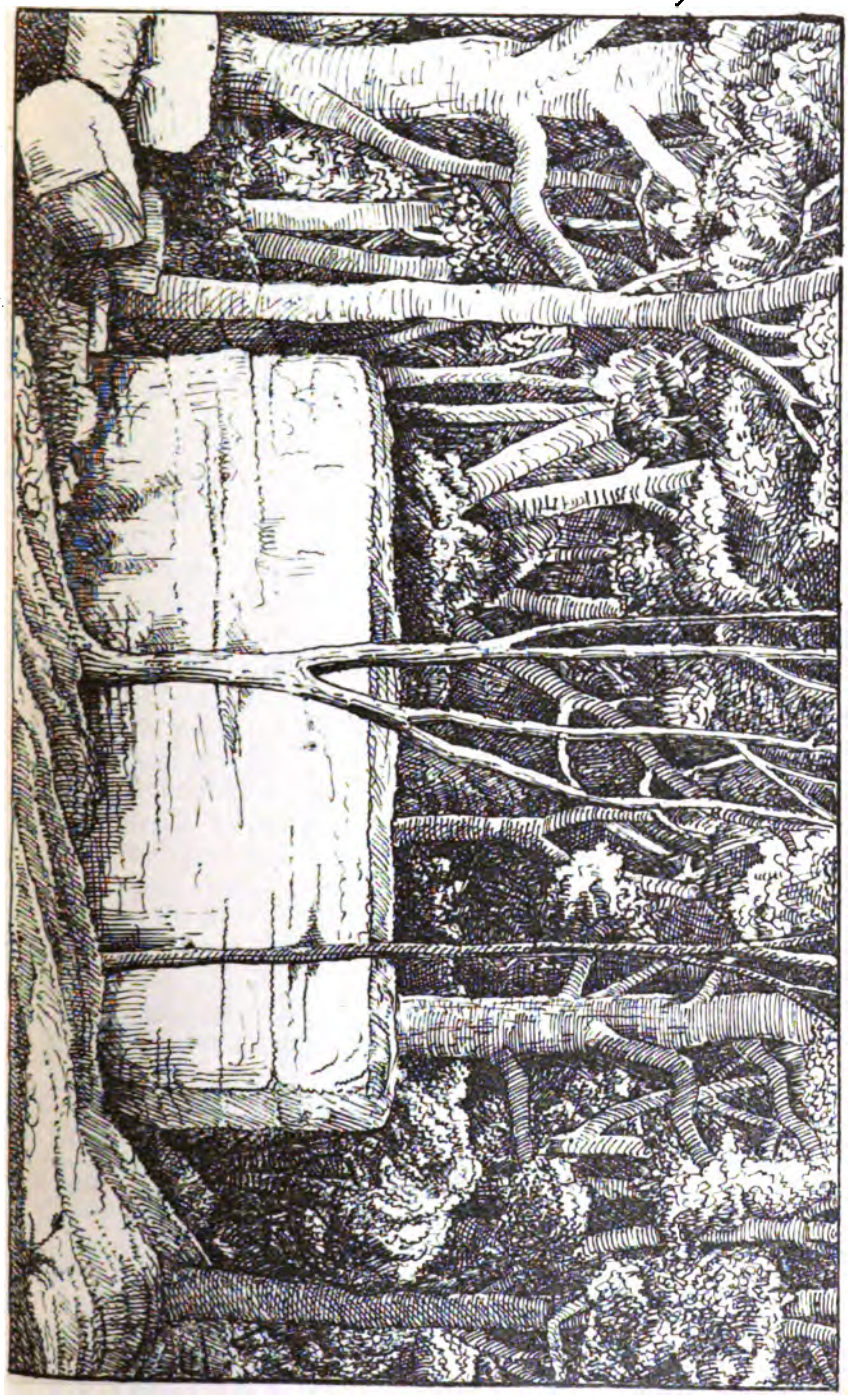
A deux ou trois kilomètres de Pierre-Pointe on trouve, vers le Sud-Ouest, le hameau de Maisons-des-champs, qui appartient à la commune de Liernais. Tout près de là sont les prés de Fontaine froide, dominés par un terrain en pente nommé Pierre levée. Cette appellation semble désigner un menhir ; mais ici la destruction a été complète ; aucun bloc, aucun monticule n'indiquent la place d'un monument mégalithhique .

II. — La Pierre Sarrasine

A quatre kilomètres de Pierre-Pointe, dans la partie de la forêt de Thoisy qui appartient à la commune de Liernais, on trouve un bloc considérable auquel les habitants du pays ont donné le nom de la Sarrasine. Le souvenir des hordes orien-

(1) La tradition des Bœufs employés à détruire les monuments druidiques n'est pas spéciale à Pierre-Pointe. Dans une notice sur la Pierre d'Uchon dans l'Autunois, M. de Monard cite une légende analogue à celle-ci. Cf. Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or T. I. p. 175.

La Pierre Sarrazine. (Côte-d'Or)



tales écrasées par Charles Martel est très-vivace dans les montagnes éduennes ; plusieurs voies romaines portent la dénomination de chemin des Sarrasins, et dans certains villages, les sous du Haut-Empire s'appellent des Mahomets. Il n'y a donc rien d'étonnant dans ce mot de Pierre Sarrasine appliqué à un monument dont la signification était oubliée depuis plusieurs siècles.

Ce monolithe perdu dans les profondeurs de la forêt est placé près d'un petit cours d'eau, à quatre cents mètres au Nord de la route nationale n° 6, en face de la borne kilométrique portant le n° 29. Il est formé, comme la Pierre-Pointe, d'un granit à gros grains pareil à celui du pays et présente la figure d'un cube à base presque rectangulaire posé à plat sur le sol. Ses dimensions sont d'environ 3,50 de longueur, 2,15 de largeur et 95 de hauteur, ce qui donne un cube de 7,15, dont le poids approximatif est de dix-sept tonnes, (17,875 kilogr.)

Il n'est guère possible de ranger ce monument dans la classe des dolmens, car il repose directement sur la terre et rien n'indique qu'il soit supporté par d'autres blocs. D'ailleurs sa forme s'éloigne beaucoup de la configuration habituelle. La table des dolmens, destinée à servir de couverture à une grotte sépulchrale, présente ordinairement une épaisseur beaucoup moins considérable. (1) En examinant attentivement la position on s'aperçoit que le sol est légèrement creusé vers l'extrémité la plus large c'est-à-dire du côté du Sud. Il est donc raisonable d'admettre que la Sarrasine n'est pas autre chose qu'un menhir abattu par les premiers chrétiens et probablement brisé à son extremité supérieure, comme semblent l'indiquer plusieurs fragments d'un volume considérable.

En la supposant dressée sur sa base dans la position indiquée par son état actuel, la Pierre Sarrasine, moins élevée

---

(1) Nous connaissons cinq dolmens dans l'arrondissement de Beaune : deux sur la commune de Volnay, deux sur celle de la Rochepot et un sur celle de Santenay ; ils ont à peu près les mêmes proportions et la pierre qui forme la table est relativement mince.

mais plus large et plus épaisse que la Pierre-Pointe, avait également ses grandes surfaces tournées à l'Est et à l'Ouest. Cette direction a été vérifiée à la bousslle en Mars 1877. Placée le long d'un ruisseau, dans une vaste forêt appelée le Poroy, (1) elle semble réunir les conditions cherchées par les druides pour la célébration de leurs mystères et la tenue de leurs assemblées.

Nous avons cité les trois divisions géographiques aboutissant à cet endroit . On peut supposer que les monuments dont il s'agit, outre leur destination religieuse servaient de limite aux trois peuplades : Pierre-Pointe était sur la frontière du Pagus Arebrignus et Pierre Sarrasine sur celle du Pagus Morvinnus. La troisième, dont nous parlerons bientôt, bornait le Pagus Alesiensis. Dans cette hypothèse, la tribu occidentale, celle des Morvandaux, aurait été assez forte pour protéger ses voisines : c'est du moins ce qui parait résulter du dicton , Sârâïenne, mai bone vouâïenne, vins ai mon aide.

La légende prétend que cette pierre a été mise par les fées pour indiquer un trésor souterrain. A cinquante pas de la Sarrasine est une sorte de butte élevée de deux ou trois mètres et paraissant avoir une cause purement naturelle. Le sol y résonne comme s'il était creux et c'est là qu'est le trésor. Quant à la fée, on pourrait lui donner le nom de La Belle au bois dormant car chaque année, pendant la messe de minuit, la partie supérieure de la pierre se lève, comme un couvercle et laisse voir une belle femme couchée et endormie. (2)

III. — La Pierre Folle

Il a quelque chose d'étrange dans la position decès trois menhirs, placés en triangle à quelques kilomètres l'un de

(1) Les mots perré, porroy et leurs congénères indiquent le voisinage d'une voie romaine. Le bois dont nous parlons était effectivement traversé, assez loin de la Sarrasine par un embranchement de Saulieu à Alise.

(2) Je pense que le conte de fée a été composé sur notre légende de la Sarrasine ou sur une autre analogue.

La Pierre-folle (Cote-d'Or)



l'autre, aux confins de trois peuplades différentes. Ce que nous allons dire complète la mystérieuse trilogie. Il nous parait évident que le monument appelé Pierre-Folle était comme la Sarrrasine, une pierre levée renversée par les premiers chrétiens. Il est placé sur la commune de Thoisy-la-Berchère, à deux mille mètres vers le nord, à peu de distance du moulin Corbier, et occupe le sommet d'un plateau cultivé qui domine les étangs de Jette. Sa place est indiquée de loin par un petit bosquet qu'on a laissé croître à l'entour. La forme est presque rectangulaire et les dimensions sont à peu près les mêmes que celle de la Pierre Sarrasine. La pierre a été également renversée du côté de l'Est. Cette destruction a présenté peu de difficulté, attendu que le menhir reposait simplement sur un banc de rochers qui vient affleurer le sol en cet endroit. Là encore, nous trouvons une agglomération d'énormes pierres, grossièrement équarries par la main des hommes.

Nous n'avons recueilli aucune légende relative à la Pierre-Folle. Les fées l'ont abandonnée depuis longtemps car le mystère a fait place à l'indifférence la plus complète : les habitants du voisinage ont perdu le souvenir des faits dont elle a pu être l'acteur ou le témoin. Constatons seulement qu'elle avait la même orientation que ses deux sœurs.

Les traditions merveilleuses n'ont pas quitté le pays, mais elles ont été sanctifiées. Près de la route de Saulieu à Pouilly est une petite source appelée *fontaine de l'Hermitage*. On y va en pélérinage pour les fièvres et l'on obtient la guérison en suspendant au cou du malade une parcelle de la croix de bois élevée près de la source. Ceci se pratiquait encore il y a vingt ans; mais la vieille mendiante qui se chargeait d'acquitter les vœux est morte depuis lors, et la fontaine miraculeuse n'a plus guère de visiteurs.

On voit encore dans ces environs un rocher bizarre appelé « la Pierre du Défend ; » il s'élève à peu de distance de l'étang *Granja* et du pré *Satan*. Tout près de là, à côté de l'étang Jacquelin, est un lien appelé le *Champ du combat*. Ici, comme partout, l'appellation géographique a survécu à l'histoire, et même aux traditions.

IV. — La Chaire du Druide et la Cave aux Fées

A l'Ouest du hameau de Chappe, commune de Censerey, on rencontre un étroit vallon au fond duquel coule le ruisseau venant de Liernais et appelé La Gravottière. (1) Sur la rive droite est le bois du Gravet ou Gravot, qui fait partie de la forêt de Bâne. La rive gauche, au flanc déchiré, est formée de hautes roches granitiques, coupées à pic et terminées en aiguilles. L'aspect de cette vallée est singulièrement sauvage et les blocs de rochers, semés dans le lit du ruisseau, impriment à ce coin de terre un cachet particulier de Mystérieuse terreur. C'est bien là le pays des fées et des apparitions et il n'est pas étonnant que l'imagination des Morvandaux en ait fait le théâtre d'évènements merveilleux.

Au milieu de ce chaos granitique, à quatre cents mètres du château des Granges, habité par M. le Comte Balathier de Lantages, on trouve une cavité en rotonde, élevée d'environ quatre mètres au dessus du fond du vallon. Elle est ouverte latéralement au Nord-Ouest et entourée d'une sorte de galerie naturelle. Ce rocher bizarre porte dans le pays le nom de *Chaire à prêcher ou Chaire du druide.*

En descendant le ruisseau, on voit sur la même rive, à quelques pas de la chaire, une excavation en forme de grotte dont l'aire s'enfonce à cinq ou six mètres dans le rocher. Le niveau du sol est un peu plus élevé que la vallée. La voûte en calotte, noircie par le feu des bergers, a trois mètres de hauteur. C'est le *Four des fées*, le centre mystique de toutes les légendes de la contrée. « Dans l'ancien temps » les sorciers accouraient de fort loin et en très-grand nombre pour y *tenir leurs sabbats.* (2) On voyait alors les dames blanches descendre du bois de Bâne, danser au clair de la

---

(1) Le Gravottière est littéralement *la rivière qui sort du gravot.* Le suffixe AR, ruisseau, est entré dans la composition d'une foule de noms géographiques.

(2) La croyance au sabbat s'est perpétuée fort tard en Bourgogne. Dans l'année 1556, l'évêque d'Autun, Philibert d'Ugni, abolit l'usage superstitieux de ne pas travailler le Samedi après midi.

lune autour de la *Câve*, puis se désaltérer au ruisseau de la Gravottière. Notre époque est sceptique, la jeune génération ne croit plus aux esprits ; mais les vieux conservent encore pour cette vallée sombre une crainte superstitieuse. Lorsque nous avons visité cet endroit, la nuit commençait à tomber. Le brouillard d'automne jetait sur les roches un voile fantastique. Le vieux paysan qui nous servait de guide tenait à regagner son village ; il avait évoqué, chemin faisant les souvenirs de son enfance. Voici les narrations du Morvandeau.

« An y êvot une veille fonne qu'on appelot lai mère Louisotte. (1) in jeur elle étot allée queri de l'aâ dans lai rivère pôu beiller ai ses moichenere. Pendiment qu'elle etot ai ceurboton elle senté qu'an l'i tirot son cotillon. Eu sè revirant elle vié in liéve blanc qui mordet son cotillôn. Ce nô pas sans poine qu'elle le fié lâcher : ma voiqui lai béte que se drosse, que s'étire si bien qu'elle devint éne belle reine, tête éplnétante, qui s'en-sauvé dedans le for des Fées : c'étôt lai béte du Gravet ! »

« Une autre foas, tos les mottenere éteint ai dânet su lai chaume saint severas. (2) A quemançint d'éte un peho en riotte. (3) quand une demoiselle tote blinche se mettai ai danser ater de zeux. Le pu suti. (4) ellot pour l'embressé ; ma lai feille se retornai en eune grôsse vaiche noire et s'en sauvé ai lai volée. C'étôt encore lai béte du Gravet ! »

L'histoire lamentable de Jeanne Beuchot prouve que l'esprit familier de la Gravottière s'occupait terriblement des humains. Il s'agit d'une marâtre dont les souhaits furent accomplis d'une façon aussi rapide que cruelle.

« Jeannette Beuchot, c'étot eune feille qu'aivot un père que

---

(1) Ce nom me parait se rapporter à la légende de Mélusine dont mère Louisette me semble être l'altération. Il y a quarante ans les petits enfants de Bourgogne avaient une crainte salutaire de *la mère Lousine*. Elle habitait le fond des puits et tirait à elle ceux qui étaient assez hardis, et surtout assez désobéissants pour se pencher sur la margelle.

(2) Le premier Dimanche de mai les bergers se réunissaient pour manger en commun les victuailles qu'ils avaient quêtées dans le village.

(3) Ils commençaient à être un peu gris.

(4) Leste, subtil.

s'étot remairiet. Lai pôre petiotte pâtissot ben de sai belle mère que lai neurchot tôt ai fai mau. in jeur elle vôlai in chéti fromeige. (1) et fut pou celai ben raivatée (2) vai-t'en de devez moi peute enfant ! (3)côrs vitement *eu champ nôs vaiches*, dans le bôs de Bâne ; y voudrô (4) que lai béte du Gravet te mégeûsse !! »

« Elle s'en ellé en rébolant (5). Ma voiqui que le temps se faisé tôt noir, les éleides et le taboulot faisaint lôs trains (6) et les vaiches revenérent totes soules (7) on corit sercher lai Jeannette de tos les côtès; ai lai fin des fins on en troué ses saibots que lai béte n'aivot pas pouvu aivolet; (8) Les erpions(9)de lai petiote éteint restai dedans. Son calot,étot aicroiché dessus un bôchon (10) et pu le fi de son feusot ètot envirottè â tor de lai seuche du gros châgne. (11) Lai maudition de lai belle mère aivo don été écoutée; Elle fié dire des messes â préte, mà en étot pu temps ! ».

Ces contes de la veillée ont certes leur importance pour l'histoire populaire de nos légendes. Nous avons pensé qu'il était utile de les rapporter en patois. L'étude des anciens idiômes est en ce moment l'objet de savantes recherches ; nos citations pourront intéresser les philologues.

Nous avons dit que les montagnes éduennes conservaient encore certaines traditions. Le culte des eaux a laissé quelques traces. A cinq kilomètres du Gravet s'élève la haute

---

(1) Elle vola un mauvais fromage.

(2) Grondée et battue, du latin *revertere*.

(3) Peu, peutte, synonime de laid. Dans quelques pays, le diable est appelé : *le peu* ; dans le Morvand, on le nomme encore : *le vilain*. Le Vilain et la vilaine sont deux grandes roches de la montagne de Senne, au village de Santenay, canton de Nolay.

(4) Je voudrais.

(5) Réboler est l'augmentatif de boler, crier en pleurant. C'est au figuré, le verbe bêler.

(6) Les éclairs et le tonnerre firent leur train.

(7) Toutes seules :

(8) N'avait pû avaler.

(9) Les pieds.

(10) Sa coiffe était accrochée à un buisson.

(11) Le fil de son fuseau était entortillé autour du tronc du grand chêne.

PIERRE FOLLE
à Dijon
de Nevers
Forêt de
CANTON DE
Route nationale
Thoisy la Berchère
Thoisy et
SAULIEU
CANTON DE Ogny
PIERRE SARRASINE
du Poroy
Route nationale de Paris à Chambéry
PIERRE POINTE
Maison des champs
POUILLY
Vouvres des Eaux
Villars
Sussey
Ligne de partage
La Guette
Cenfosse
Le Maupas
Nailly
Veullerot
Censerey
LIERNAIS
La Serrée
Chellecey
Chemin de grande communication de Saulieu à Autun
Les Granges
Baroillier
Chappes
CHAIRE DU DRUIDE
Reuillon
La Rochelle
Brazey en morvand
FOUR DES FÉES
Diancey
Bois de Bâne
Chauvirey
Jonchery
Vianges
Cherchilly
commun
Les Boades
FONTAINE DES FEES
Suze
Bar-le-Regulier
marcheseuil

Monuments celtiques des environs de Liernais, (Cote-d'or)

montagne de Bar (10) choisie par les Gaulois pour l'établissement d'un camp fortifié. (1) Presque au sommet surgit une petite source pérenne appelée *la Fontaine des fées*. Dans les années de grande sécheresse on y venait en pèlerinage pour obtenir de la pluie. Les femmes des environs s'y rendaient en portant des écuelles et devaient rapidement épuiser toute l'eau contenue dans le petit réservoir.

Ce qui précède n'est qu'un faible aperçu des richesses archéologiques de notre Morvand. Nous espérons que ces notes, tout imparfaites qu'elles sont, engageront les savants à visiter et à étudier cette petite, mais bien intéressante contrée.

P. CREUSVAUX et CH. BIGARNE.

---

(10) Bar-le-Régulier, canton de Liernais, arrondissement de Beaune. L'église priorale de ce village est l'une des plus curieuses de nos environs.

(1) Cf. Système défensif des Gallo-Romains, par M. Bulliot, président de la Société Éduenne.

DE L'ORIGINE

DE

L'OGIVE ET DU STYLE ARCHITECTURAL

DES ÉGLISES BOURGUIGNONNES DU MOYEN AGE

Classées parmi les Monuments historiques

De l'Ogive

Le mot ogive désigne une arcade formée par deux arcs de cercle d'un rayon égal, qui se croisent à leur sommet et forment ainsi un angle plus ou moins aigu. Son origine dans l'histoire de l'architecture, a été, sans contredit, des plus controversées.

Suivant quelques savants, la forme de l'ogive était trouvée depuis longtemps lorsque la science s'en est emparée afin d'analyser ses avantages, ses propriétés et de l'appliquer à un système particulier d'architecture. Ici le calcul, comme cela se voit fréquemment d'ailleurs, n'est venu qu'après l'instinct; aussi y a-t-il, dans l'espèce, une distinction marquée à établir entre la forme ogivale et le style ogival, c'est-à-dire entre l'ogive considérée comme forme isolée et l'ogive constituant tout un système d'architecture.

Lord Aberdeen, qui regarde l'ogive comme étant originaire de l'Orient, affirme qu'en traçant une ligne partant de Pont-Euxin, passant par Constantinople et se terminant en *Egypte*, on trouverait fréquemment à l'Est de cette ligne des exemples d'arcades pointues accompagnées de formes maigres caractérisant l'architecture ogivale, notamment

dans l'Asie mineure, l'Arabie, la Perse et sur les bords de la mer Caspienne.

M. Ch. Lenormant, qui considère aussi l'ogive comme étant d'origine orientale, cite, comme appartenant à l'architecture ogivale, la mosquée d'Ebn-Touloun datant de 877 où l'ogive règne dans toutes ses parties.

Il existe en Egypte des ogives du VIII[e] ou au moins du IX[e] siècle ; des ogives semblables se retrouvent au palais de la Ziza, construit à Palerme, par les conquérants Arabes, dans le courant du X[e] siècle.

L'ogive n'a nécessairement pas été introduite d'Orient en Occident à jour fixe; c'est par les voies militaires, religieuses et commerciales, par les récits des voyageurs et même par les émigrations d'artistes qu'elle a passé d'un pays à l'autre.

Toutes les hypothèses émises sur l'origine de l'ogive peuvent se réduire à trois :

D'abord, suivant quelques antiquaires, ce genre d'architecture existait très-anciennement en Orient ; aussi les Croisés, enthousiasmés de ce qu'ils voyaient, importèrent-ils l'ogive en Europe où elle fut généralement adoptée ;

Ensuite, d'autres antiquaires, tout en étant d'accord avec les premiers quant à l'origine de l'ogive, croient que les Maures avaient introduit cette arcade en Espagne avant les croisades et qu'elle se répandit de là dans toute l'Europe, en même temps que la philosophie arabe;

Enfin, d'autres rejettent les deux hypothèses précédentes et prétendent que l'architecture à ogives est née dans l'Europe occidentale.

D'après M. le comte Melchior de Vogué, les deux premières hypothèses devraient être, aujourd'hui, complètement abandonnées; ce savant a reconnu que les plus anciens monuments de style ogival que l'on voit en Orient y ont été construits par les croisés et que ce style a été importé par eux de l'Occident. Du reste, tous les monuments construits en Palestine avant le XIII[e] siècle et décrits dans son ouvrage, tout en ayant l'ogive pour les arcs, n'en conservent pas moins le style roman; aussi, dans aucun de ces édifices

l'ogive n'intervient-elle pour modifier la voûte d'arête romaine en berceau.

En admettant que l'ogive ait été employée en Orient avant le XIIe siècle, l'usage n'en était pas général, car l'église St-Marc de Venise, élevée dans le XIe siècle par des artistes renommés de Constantinople; les cathédrales de Pise, de Pavie, de Véronne, érigées vers le même temps avec le concours d'architectes venus d'Orient, présentent toutes le style roman qui régnait en France dans le XIe siècle; mais l'on n'y voit pas trace d'ogives.

M. Viollet-le-Duc, savant architecte et très-compétent dans la matière, s'exprime ainsi en ce qui concerne l'ogive:

« 1° Que l'arc brisé, appelé ogive, a été d'abord une im-« portation d'Orient;

« 2° Qu'adopté en Orient comme une courbure donnée « par un principe de proportion cet arc brisé a été en France « le point de départ de tout un système de construction par-« faitement logique et permettant une grande liberté dans « l'application;

« 3° Que, par conséquent, l'arc brisé, comme forme, « appartient probablement à l'Ecole d'Alexandrie et aux « Nestoriens qui paraissent les premiers l'avoir adopté; mais « que, comme principe d'un nouveau système de voûtes, il « appartient, sans aucun doute, à nos provinces du nord de « la Loire, puisqu'en 1140, dans l'église abbatiale de Saint-« Denis, les constructions élevées par Suger ne laissent « apparaître les plein cintres que pour les arcs à ogives, et « qu'elles ont appliqué déjà le système de voûtes que nous « voyons se développer dans la cathédrale de Paris, vingt ans « plus tard. Or, nulle part, ni en Europe, ni en Orient, au « milieu du XIIe siècle, on ne construisait de voûtes ayant « quelques points de rapport, comme emploi de l'arc brisé, « avec celles de l'église de St-Denis et de la cathédrale de « Paris. Si donc l'arc brisé a pris naissance hors de France « comme forme d'arc, nous sommes les premiers qui ayons « su l'appliquer à l'une des plus fertiles inventions dans « l'histoire de la construction. Si donc l'arc brisé a pris « naissance hors de France, nous sommes les premiers qui

« ayons su tirer de cette forme, issue d'un sentiment des
« proportions, des conséquences d'une valeur considérable,
« puisqu'elles ont produit la seule architecture originale qui
« ait paru dans le monde depuis l'antiquité. »

Les antiquaires qui ont fait des recherches sur l'origine de l'architecture ogivale n'ont pas toujours examiné suffisamment l'ensemble des éléments qui la composent; ils n'ont pas, non plus, toujours tenu compte des innovations qui y étaient introduites; aussi, plus on avance dans cette étude, plus on reconnaît que cette architecture est due aux conceptions de nos artistes.

En comparant un grand nombre de monuments d'une date authentique, on reconnaît que l'adoption de l'ogive en France, a eu lieu dans le cours du XIIe siècle. Cependant il existe, dans quelques contrées, plusieurs églises du XIe siècle, dans lesquelles l'ogive domine et dont le style diffère très peu de celui d'un grand nombre de monuments de la fin du XIIe siècle.

L'ogive a été, il est vrai, usitée dans quelques parties de la France dès la fin du XIe siècle ; mais, il faut le dire, l'architecture romane n'en a pas moins régné longtemps encore concurremment avec le nouveau style. Toutefois, il y a lieu d'assigner comme terme moyen à l'architecture romane de transition, dans le centre, le nord et le nord-ouest de la France, la période comprise entre le XIe et le XIIIe siècle ; tandis que dans la Lorraine, le Lyonnais, le midi de la France et sur les bords du Rhin cette architecture a persisté jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

L'ogive du XIIe siècle est toujours ornée de moulures romanes ; aussi les colonnes de cette époque et leurs chapiteaux appartiennent-ils beaucoup plus au style roman qu'au style ogival.

En résumé, l'ogive, comme forme, peut être considérée comme étant d'origine orientale ; mais comme constituant un système d'architecture elle est, sans contredit, française.

Du style architectural et du mode de construction des églises bourguignonnes du Moyen-Age classées parmi les Monuments historiques

En Archéologie, comme dans d'autres sciences, il n'est pas facile de circonscrire absolument les limites assignées à tel ou tel style d'architecture; ces limites peuvent, d'ailleurs, varier suivant les localités.

En France, c'est à partir de la fin du XI[e] siècle (1090) et jusqu'en 1160 ou 1200 que l'ogive a été substituée au cintre. A cette époque, l'ogive se montre fréquemment dans les arcades, mais elle y est toujours combinée avec le plein cintre : ainsi après un arc en tiers point, on en voit un autre semi-circulaire. L'ogive de cette époque n'a point encore l'élégance qui la distingue dans les monuments des siècles postérieurs; elle se présente habituellement avec les moulures propres à l'architecture romane.

Sur une partie du territoire bourguignon, l'architecture romane s'est maintenue assez tard dans les églises; aussi n'adoptait-on la voûte en arc d'ogive et les arcs-boutants qu'afin de pouvoir voûter les édifices sans pousser les murs; enfin ce ne fut que vers 1200 que l'architecture ogivale a été introduite sur tout le territoire bourguignon.

Il y a eu en France, pendant le moyen-âge, plusieurs écoles, soit pendant l'époque romane, soit pendant la période gothique. L'école bourguignonne était déjà brillante dès le XI[e] siècle; elle est due aux Clunisiens et renonce, dès cette époque, aux charpentes sur les nefs. Seule, elle fait des efforts pour allier la voûte au plan de la basilique et emprunte aux édifices antiques les pilastres cannelés, les corniches à modillons, détails qu'on ne rencontre pas, en effet, dans l'architecture des autres provinces. Enfin elle couvre le sol d'une grande quantité d'églises dont les principales sont : Cluny, Vézelay, Autun, La Charité sur Loire, Paray-le-Monial, Semur-en-Brionnais, Châteauneuf (Saône-et-Loire), Saulieu, Beaune, S[t]-Philibert de Dijon, Montréal (Yonne).

L'école bourguignonne suivait avec succès et persistance les traditions romanes, en les perfectionnant, pendant que l'on construisait dans l'Ile de France et la basse Champagne des églises ayant tous les caractères de l'architecture gothique.

Portes principales

Les portes des églises présentaient, au commencement du XIe siècle, une grande simplicité. L'archivolte à plein cintre était parfois tout unie ou était ornée de quelques moulures; elle reposait assez souvent sur de simples pilastres et les colonnes, lorsqu'il y en avait, ne se trouvaient qu'au nombre d'une ou deux de chaque côté. Mais, vers le milieu du même siècle, les archivoltes se multiplient et sont chargées d'ornements; aussi fallait-il proportionner le nombre des colonnes de support à celui des voussoirs; c'est à cette époque aussi qu'on remarque des bas-reliefs dans les tympans.

Quelques-unes cependant, surtout celles du XIIe siècle à plein cintre ou à ogive, n'ont ni colonnes ni pilastres; elles sont ornées sur tout leur développement de moulures plus ou moins larges.

Les voussoirs et les tympans des portes du XIIIe siècle sont ordinairement enrichis d'une grande quantité d'ornements et de petites figures. Des colonnes et des statues de grande proportion décorent les parois latérales; dans la plupart des églises peu importantes les voussures sont garnies simplement de tores et les parois latérales de colonnes sans statues. Les portes se présentent ordinairement au nombre de trois au milieu des façades des grandes églises.

Les portes du XIVe siècle diffèrent peu de celles du XIIIe; les voussures et les tympans sont également chargés de petites figures en bas-relief; mais les frontons qui les couronnent, qui sont souvent très-aigus, sont quelquefois découpés à jour au lieu d'être pleins comme au XIIIe siècle; ils sont aussi ordinairement garnis de crochets. Sur les tympans de quelques portes, des trèfles, des quatre feuilles ou des rosaces remplacent les figures en bas-relief.

La plupart des portes du XV[e] siècle ont, de chaque côté, des pilastres divisés en plusieurs panneaux et surmontés d'aiguilles ou de pinacles; elles offrent ordinairement, au-dessus de la principale arcade, une sorte de fronton pyramidal garni de crochets dont le sommet supporte un piédestal destiné à recevoir une statue. Enfin, dans beaucoup d'arcades, les lignes au lieu de produire une pointe mousse par leur intersection se relèvent subitement près du point de jonction et forment une pointe aiguë ressemblant à une accolade.

La porte principale de l'église abbatiale de Vézelay a été élevée dans les premières années du XII[e] siècle; cette porte est l'une des œuvres les plus remarquables du moyen-âge. Elle a servi de type en Bourgogne et dans le Lyonnais; sa sculpture, qui est traitée de manière à fixer l'attention, produit un effet saisissant.

La porte principale de la cathédrale d'Autun présente une disposition analogue à celle de Vézelay; mais la sculpture, qui est postérieure, est moins belle; les colonnettes s'élèvent jusqu'au niveau du linteau. Bien que les profils soient maigres, cette porte est encore une œuvre remarquable.

La porte de l'église S[t]-Lazare d'Avallon, qui date du milieu du XII[e] siècle, a des voussures dont chaque claveau est décoré d'une figure sculptée.

La petite église de Montréal, près d'Avallon a sa façade entièrement lisse et n'est décorée que par une porte basse, très-large, et par une rose. Cette porte se fait remarquer, tant par sa composition originale que par sa sculpture qui est du plus beau style et qui date de 1200.

Il arrive assez souvent que l'on rencontre des portes anciennes flanquées de murs modernes; ces portes d'un beau style et bien conservées, ont été rajustées sans déplacement ou replacées, après démolition, dans les nouvelles constructions.

A la cathédrale de Sens, l'on a relevé la façade au commencement du XIV[e] siècle et l'on a conservé la porte principale qui date de la fin du XII[e].

A S[t]-Thibault (Côte-d'Or), une très-belle porte du XIII[e]

siècle a été conservée et se trouve enclavée dans des constructions du XIVe.

A Auxerre, des portes du milieu du XIIIe siècle ont été conservées bien que la façade ait été reconstruite au XVe.

La conservation de ces débris indique qu'ils passaient, dans ces derniers siècles, pour des chefs-d'œuvre; aussi en a-t-on respecté un assez grand nombre.

Il existe au-dessus de la porte centrale de quelques églises une niche s'ouvrant à l'intérieur, avec cul-de-lampe en façon de balcon saillant, dans laquelle se trouve un petit autel. A l'intérieur de la façade de l'église St-Andoche de Saulieu on voit une disposition analogue ; cette église est, comme on le sait, contemporaine de la cathédrale d'Autun.

Les principales écoles de France, dès le commencement du XIIe siècle, ont adopté, pour les portes des églises comme pour les autres parties de l'architecture, des types qui diffèrent assez sensiblement les uns des autres ; ces écoles se confondirent au XIIIe siècle dans l'unité gothique.

En Bourgogne, l'architecture des XIIe et XIIIe siècles se recommande par l'ampleur et la hardiesse ; les compositions ont un caractère d'originalité que l'on ne rencontre pas dans les autres provinces.

Porches

Le porche est, comme on le sait, une espèce de vestibule établi en avant de l'entrée principale d'une église.

L'église abbatiale de Tournus a un porche fermé qui date du XIe siècle ; c'est le plus ancien de la contrée. Celui de Vézelay est l'un des plus remarquables du moyen-âge; il est, comme celui de Tournus, fermé et présente une ant-église de 25 mètres de largeur sur 21 mètres de longueur, dans œuvre.

Vers 1140, on élevait un porche ouvert devant la façade principale de la cathédrale d'Autun à peine achevée. Ce porche, qui est clos latéralement, s'ouvre devant l'entrée centrale de l'église par un énorme berceau qui enveloppe l'archivolte de la porte.

Le porche de l'église de Paray-le-Monial est régulier ; il présente sur sa face, au rez-de-chaussée, trois arcades ouvertes et deux sur ses côtés, ce porche paraît être antérieur à la construction de l'église actuelle qui est du XII[e] siècle.

Le porche de Notre-Dame de Beaune, construit pendant le XIII[e] siècle, est ouvert sur la face par trois arcades et latéralement par deux. Ce porche n'a pas été achevé dans sa partie supérieure. Deux colonnes isolées portent les six voûtes.

Le porche de Notre-Dame de Dijon est l'un des plus beaux qu'on ait élevés au XIII[e] siècle et bien supérieur, comme conception, aux porches romans. Deux colonnes isolées portent, comme à Notre-Dame de Beaune, les six voûtes.

Le porche de Notre-Dame de Semur-en-Auxois, ouvert par trois arcades, n'a que trois voûtes en arcs ogives et est, par conséquent, dépourvu de colonnes isolées. Ce porche, qui est fermé latéralement, date du commencement du XIV[e] siècle et n'a été terminé qu'au XV[e].

Portes latérales

Pendant le XI[e] siècle, les portes latérales des églises sont très-simples ; le linteau formant tympan circulaire sous l'arc de décharge est toujours employé et souvent décoré. Parmi ces portes, nous citerons l'une des portes des bas côtés de l'église de la Madeleine de Vézelay datant de la fin du XI[e] siècle au commencement du XII[e]. Cette porte se compose de deux pieds droits, avec pilastres cannelés portant deux archivoltes surhaussées et décorées d'ornements ; le linteau et le tympan sont également décorés.

La porte latérale de l'église de Beaune, qui date de 1140 environ, est parfaitement conservée. Ses pieds droits sont accompagnés de deux colonnettes et l'archivolte est ornée d'un gros boudin sculpté : cette porte possédait deux vantaux.

Les deux portes précitées appartiennent au style roman bourguignon ; elles se distinguent par leurs profils et la largeur de leur ornementation.

Fenêtres

Dans la première moitié du XIe siècle, les fenêtres sont à plein cintre et présentent assez souvent une archivolte, soit simple, soit ornée de moulures et supportée par des colonnes ou des pieds droits. Dans la seconde moitié de ce siècle elles sont plus élégantes et parfois remarquables par la finesse de leurs ornements. Celles des étages supérieurs étaient quelquefois géminées ou encadrées dans un cintre d'un diamètre plus grand. On en voit encore qui sont triples ; celle du milieu, plus élevée que les autres, est seule ouverte. Les fenêtres du XIIe siècle sont à plein cintre ou à ogive.

Dans le XIIIe siècle, elles sont étroites et très-allongées ; elles sont ogivales et ressemblent, pour ainsi dire, à un fer de lance : de là, le nom de lancettes qui leur a été donné par les Anglais ; type, les fenêtres de Notre-Dame de Dijon.

Dans les églises de campagne les lancettes sont presque toujours isolées, tandis que dans les églises de ville ou d'une certaine importance on les rencontre fréquemment réunies deux à deux et encadrées dans une arcade principale : de là le nom de lancettes géminées. Entre les sommets de ces lancettes et l'arcade qui les renferme il reste un vide ordinairement occupé par une rosace, un trèfle ou un quatre feuilles.

Les fenêtres du XIVe siècle sont larges comparativement à leur hauteur ; plusieurs meneaux ou colonnes divisent ces ouvertures dans le sens de la largeur ; le centre de l'arcade présente plusieurs compartiments en forme de trèfles, de quatre feuilles ou de rosaces : type, les fenêtres de l'église St-Bénigne de Dijon.

Les fenêtres du XVe siècle ont, en général, moins d'élévation et plus de largeur qu'au XIVe ; le triangle formé par l'arcade a souvent plus de la moitié de la hauteur entière de la fenêtre. Ce triangle, comme les ouvertures circulaires appelées roses, présente le plus ordinairement des figures contournées ressemblant à des flammes, à des cœurs allongés qui diffèrent sensiblement des trèfles, des quatre feuilles : delà le nom de gothique flamboyant donné à ce style : type, les fenêtres de l'église St-Jean de Dijon.

Roses

Les ouvertures rondes ou en œil-de-bœuf se voient très rarement dans les églises bourguignonnes de la première moitié du XIe siècle : des bordures ornées s'y montrent déjà. Dans la deuxième moitié de ce siècle, cette rose est ordinairement placée au-dessus de deux fenêtres demi-circulaires.

Dans le XIIe siècle, les roses acquièrent de plus fortes dimensions ; aussi ont-elles été divisées par des meneaux qui, partant du centre, rayonnent vers la circonférence ; leur place est alors marquée au-dessus de la porte principale, aux extrémités des transsepts et quelquefois au centre de l'abside ou du chevet.

Au XIIIe siècle, elles présentent assez souvent des compartiments en forme d'ogives trilobées ou bien une suite de figures régulières, tels que trèfles, quatre feuilles, rosaces, etc.

Dans le XIVe siècle, elles ont, en général, un plus grand diamètre, sont plus élégantes et présentent un bien plus grand nombre de compartiments dans lesquels on remarque les mêmes dessins que dans les fenêtres de la même époque.

Dans le XVe siècle, elles présentent des compartiments flamboyants de tout genre : elles disparaissent à l'époque de la renaissance.

Colonnes et Colonnettes

Les architectes des XIe et XIIe siècles de l'école bourguignonne ont suivi la tradition des romains en ce qui concerne les colonnes ornées de sculptures; mais ce genre de décoration n'a guère été employé que pour les portails des églises ; tels sont, par exemple, ceux de la cathédrale d'Autun, des églises de Tournus, de St-Andoche de Saulieu, de St-Lazare d'Avallon, etc.

Les colonnes du XIe siècle sont courtes ; celles du XIIe sont plus sveltes et quelquefois annelées.

Les colonnes monolithes ne sont pas rares dans les églises des XII[e] et XIII[e] siècles ; l'on en remarque d'assez belles en Bourgogne, notamment à Beaune et à Semur-en-Auxois. Les colonnes monocylindriques sont ordinairement réservées pour le tour des sanctuaires; partout ailleurs les colonnes sont très-souvent engagées au moins d'un tiers dans une pile, un pilastre ou un mur.

Les colonnettes du XII[e] siècle sont souvent torses et quelquefois à six ou huit pans. Celles du portail de l'église S[t]-Lazare d'Avallon, qui appartiennent à l'architecture fleurie du XII[e] siècle, sont à pans et torses ; l'une d'elles présente un réseau de cordelettes et a toute l'apparence d'un corps flexible.

La décoration des colonnettes a complètement disparu à partir du XIII[e] siècle.

Les colonnes du XIII[e] siècle sont très-élancées ; elles sont ordinairement groupées en faisceaux ; mais quelquefois elles sont isolées. Celles du XIV[e] n'en diffèrent qu'en ce qu'elles sont plus maigres. Enfin celles du XV[e] siècle se changent en colonnettes minces comme de simples baguettes.

Chapiteaux

Le chapiteau est l'évasement de la partie supérieure d'une colonne ou d'un pilastre.

La nef de l'église S[te]-Madeleine de Vézelay présente une série de quatre-vingt-quatorze chapiteaux remarquables, tant par leurs ornements que par leurs figures symboliques ; plusieurs représentent des scènes de l'Ancien Testament ; d'autres des paraboles, des travaux de l'année, comme la moisson, la vendange, etc.; enfin des animaux bizarres tirés des bestiaires.

Les chapiteaux à figures qu'on remarque dans la seconde moitié du XI[e] siècle persistent, en Bourgogne, jusqu'à la fin du XII[e] ; leur sculpture atteint, à cette époque, une grande perfection. Les traditions gallo-romaines ont, dans leur composition, une grande influence comme, par exemple, à

Autun, à Saulieu, à Langres, etc. On y retrouve la découpure dentelée des feuillages, les volutes, les culots, le tailloir avec ses quatre fleurons et la corbeille corinthienne.

Dans l'église de Sainte-Sabine on voit parmi les six chapiteaux, couronnant les piliers de la nef principale, dont les détails sont empreints du style ogival, décoré de têtes en guise de crochets.

La révolution qui s'est opérée au commencement du XIII[e] siècle, tant dans la forme que dans les détails des chapiteaux, arrive assez promptement, en Bourgogne, à son entier développement; les tailloirs y sont très-développés par rapport au diamètre de la colonne; c'est, pense-t-on, à la qualité de la pierre que l'on pouvait s'autoriser de mettre en œuvre des colonnes minces comparativement aux sommiers qu'elles avaient à supporter.

Vers 1240, les feuilles décoratives des chapiteaux se sont épanouies complètement; au lieu de figurer des plantes grasses, des herbacées, etc., elles représentent des feuilles de chêne, d'érable, de poirier, de houx, de lierre, de vigne, etc.; assez souvent les feuilles paraissent plaquées sur le chapiteau.

A la fin du XIV[e] siècle, les chapiteaux ont, dans les églises, si peu d'importance, qu'ils sont à peine visibles. Pour les dissimuler, le tailloir, qui est parfois octogone, a un filet ou boudin très-fin masqué encore par la saillie des feuillages.

Enfin, vers le milieu du XV[e] siècle, le chapiteau, s'il n'est pas supprimé, est bas, décoré le plus souvent de deux bouquets de feuillages frisés, de chardons, de ronces; ce chapiteau n'est plus réellement qu'une bague. Cependant on en rencontre, parfois, quelques-uns à figures qui sont de véritables caricatures.

Les chapiteaux du commencement de la renaissance se rapprochent, en général, des formes antiques.

Arcades ou Archivoltes

Les arcades du XI[e] siècle, sont portées sur de grosses colonnes cylindriques ou sur des piliers garnis de demi-

colonnes; ces arcades sont plein cintre, quelquefois surhaussées.

Dans le XIIe siècle l'ogive se montre fréquemment dans les arcades; mais elle y est presque toujours, soit avec le plein cintre, soit avec le cintre surhaussé; on la voit habituellement avec les moulures de la période romane.

Les arcades du XIIIe siècle, qui reposent sur des colonnes ou des pilastres garnis de colonnettes, ne sont jamais ornées de figures en bas-relief; leurs proportions sont telles, quelquefois, que les impostes et le sommet coïncident avec les angles d'un triangle équilatéral; mais aussi, très-souvent, les arcs sont surélevés et légèrement rétrécis près des impostes.

Les arcades du XIVe siècle n'offrent pas de surélèvement; les impostes et le sommet de l'ogive représentent les trois points d'un triangle équilatéral.

Les arcades du XVe siècle s'abaissent et se rapprochent, pour ainsi dire, du plein cintre.

Les arcades, pendant le XIe siècle, ne sont généralement composées que d'un ou deux rangs de claveaux simples et sans moulures. A partir du XIIe siècle, le second rang de claveaux est souvent orné; en Bourgogne cet ornement est emprunté aux traditions antiques. Les rangs de claveaux arrivent jusqu'à trois; les deux supérieurs se couvrent alors d'ornements; mais, dans les arcades ou archivoltes de portails les claveaux présentent jusqu'à quatre ou cinq rangs et quelquefois un plus grand nombre pendant la période ogivale. En Bourgogne, ces claveaux sont chargés d'une profusion d'entre-lacs, de figures, personnages symboliques, de rosaces, etc.

Arcatures

La partie supérieure des murs de la grande nef de la cathédrale d'Autun fut décorée par une arcature plein cintre, qui n'est d'ailleurs, qu'une imitation des galeries des portes d'Arroux et St-André de cette ville; ce motif se trouve

répété dans les églises de Beaune et de Saulieu qui ne sont que des imitations de cet édifice.

L'arc plein-cintre persiste en Bourgogne, dans les arcatures jusque sur le milieu du XIIIe siècle; l'église Notre-Dame de Dijon laisse encore voir, dans les soubassements de ses chapelles du transsept des arcatures plein cintre sur des chapiteaux qui n'appartiennent plus à l'architecture romane.

Voûtes

Les voûtes des églises bourguignonnes sont construites en berceau jusque vers le commencement du XIIIe siècle ; les arcs doubleaux se composent alors d'un et parfois de deux rangs de claveaux comme à Autun, à Beaune et à Saulieu.

La poussée des voûtes à plein cintre sur les murs latéraux et la forte épaisseur que l'on était obligé de leur donner, pour qu'ils pussent résister à la poussée, ne permettait pas l'ouverture de larges fenêtres, obligation qui rendait les églises généralement lourdes et sombres: de là l'adoption de l'ogive commandée, d'ailleurs, par l'expérience. Le poids de la poussée fut alors dirigé sur des parties garnies de contreforts et d'arcs-boutants; en agissant ainsi, les murs ont pu être allégés et des ouvertures beaucoup plus grandes ont, dès lors, été percées.

La grande église de Cluny construite de 1089 à 1140 avait sa grande nef voûtée en berceau plein cintre ; vers la même époque on construisait à Autun, à Beaune, à Saulieu, sur les grandes nefs des églises de ces villes, des voûtes en berceau ogival; mais à Cluny comme à Autun et à Beaune, l'on a été obligé d'établir des arcs-boutants contre les murs des nefs pendant les XIIIe et XIVe siècles pour arrêter l'écartement des voûtes.

Pendant la période romane, la construction des voûtes a donné lieu à de nombreux tâtonnements ; on maçonnait les *remplissages* de ces voûtes en tuf afin de diminuer les effets *des poussées* ; on réduisait aussi leur épaisseur, autant que

possible, dans l'espoir d'empêcher le déversement des piles et la déformation des arcs plein cintre, déformation consistant dans le relèvement des reins et l'affaissement de la clef.

Bien que l'on ait adopté l'arc en tiers point pour les grandes voûtes en berceau des églises d'Autun, de Beaune et de Saulieu, les archivoltes des portes et des fenêtres demeurent pleins cintres.

La nef de l'église Notre-Dame de Dijon est voûtée suivant le mode gothique primitif; les arcs ogives sont sur plan carré et recoupés par un arc doubleau. Les piles de base sont cylindriques; les chapiteaux diffèrent, de deux en deux, par la raison qu'ils portent alternativement ou un arc doubleau et deux arcs ogives et un arc doubleau seulement.

Contreforts et Arcs-boutants

Dans le XI[e] siècle on sentit le besoin de soutenir et de fortifier les murs par des contreforts; mais ils étaient saillants et assez semblables à des pilastres.

Vers le milieu de ce siècle on éleva de véritables contreforts supportant déjà des arcs-boutants placés à l'endroit correspondant à la retombée des voûtes; ces arcs-boutants sont ordinairement pleins ou percés, soit d'un œil-de-bœuf, soit d'une baie de communication.

Dans le XII[e] siècle, les contreforts prennent un peu plus d'extension; ils s'élargissent à la base de manière à former des espèces de piliers carrés; ils sont habituellement terminés par un petit fronton à double égout ou par un larmier.

Dans le XIII[e] siècle, les contreforts ont vers la base la forme de piliers carrés, mais diminuant progressivement au moyen de retraits ornés de corniches et quelquefois d'imbrications. Souvent ils s'élèvent au-dessus des toits et sont couronnés par de légers clochetons carrés ou octogones à jour avec statues; quelquefois d'un fronton aigu orné de crosses, d'expansions végétales ou d'un toit à double égout.

Les arcs-boutants, qui s'appuient sur les contreforts, sont quelquefois pleins ou percés seulement d'une baie de com-

munication ; mais souvent ils deviennent des arcades aériennes, parfois doubles, qui viennent butter sur les contreforts séparant les fenêtres les unes des autres et neutralisant la poussée des voûtes dont les arceaux se réunissent sur les mêmes massifs.

Dans le XIVe siècle, les contreforts et les arcs-boutants conservent la forme de ceux du XIIIe. Mais, en général, les ornements s'amaigrissent et les clochetons qui sont fermés cèdent quelquefois la place à des aiguilles garnies de crochets. Ils sont souvent ornés de statues isolées ou placées dans des niches. Les clochetons détachés n'ont pas non plus leur toit découpés à jour.

Dans le XVe siècle, les contreforts ne conservent pas leur simplicité première ; leur partie supérieure est hérissée de crosses, de bourgeons, de fleurons et de tout le luxe d'une foliation indigène, riche et compliquée. Leurs faces sont garnies de dais, de pinacles simulés ou de niches richement ornées et de statues. Ceux qui supportent les arcs-boutants sont terminés par des clochetons de forme octogone, dont chaque face est couronnée, près du toit, par un fronton aigu garni de crochets, de feuilles renversées, etc.

Les arcs boutants conservent la même forme et sont ornés quelquefois de festons et de découpures.

Clochers

Le centre de la croisée des églises est habituellement surmonté de tours ou clochers centrals.

Les clochers centrals de la Bourgogne sont carrés et conservent cette forme jusqu'à la fin du XIIe siècle. Celui de Châteauneuf (Saône-et-Loire), bâti vers le milieu de ce siècle est le type de ce genre de construction. Le clocher central de l'église de Beaune présente un étage primitif réunissant tous les caractères du type roman bourguignon. St-Andoche de Saulieu a conservé ses deux clochers de façade, à peu près entiers, du même style.

Dans le cours du même siècle, les architectes avaient adopté

un mode de construction plus léger en terminant les clochers par des étages à huit pans. La Bourgogne suivait ce progrès, témoin le vieux clocher de l'église St-Germain de la ville d'Auxerre, avec sa couverture primitive, et bâti d'un seul jet de la base au sommet de la flèche. Il existe encore dans la même ville un autre clocher, bâti vers 1160, c'est-à-dire quelques années après celui de St-Germain et qui appartient aussi à l'école bourguignonne : ce clocher est celui de l'église St-Eusèbe.

Cryptes

Les premières cryptes ont été établies sous le sol ; elles avaient généralement pour objet de cacher les tombeaux des martyrs. Des cryptes existent sous plusieurs églises bourguignonnes, notamment sous la cathédrale St-Bénigne de Dijon, sous les églises de Vézelay, de St-Germain d'Auxerre et de St-Andoche de Saulieu.

La crypte de St-Bénigne est, sans contredit, la plus vaste des cryptes connues; elle existait dès le VIe siècle, a été restaurée au IXe et agrandie au XIe, sous le sanctuaire d'une église de la même époque, détruite et remplacée par l'église actuelle qui date de la fin du XIIIe siècle. Des découvertes récentes ont mis à nu les restes du *Martyrium*, renfermant le tombeau du saint, ainsi que les caveaux de la rotonde ; ces constructions paraissent dater du commencement du XIe siècle.

Dais

Les monuments religieux de la Bourgogne sont, en général, dépouillés de leurs statues extérieures. Les révolutionnaires de 1793 ont mutilé les églises avec un acharnement inouï ; aussi les sculptures ont-elles été brisées comme on peut le voir à Dijon, à Beaune, à Semur, etc. Le peu de dais que l'on voit encore du XIIIe siècle font vivement regretter leur destruction à peu près complète. Quelques-uns sont terminés en façon de pinacles ou de clochetons.

Dans le cours du XIVe siècle, ils se couvrent de détails et sont taillés en forme de voûtes; quelquefois ils figurent une arcature sous les porches comme à l'église de Semur en Auxois.

Les dais se voient jusqu'au XVIe siècle au-dessus des figures ; ils sont fortement refouillés et couverts de détails : tels sont ceux de l'église St-Michel de Dijon qui appartiennent à la première période de la renaissance.

Culs-de-lampe et Corbeaux

Le cul-de-lampe est un encorbellement différant d'un corbeau en ce que celui-ci présente deux faces parallèles perpendiculaires au mur, tandis que le premier n'a pas ses faces parallèles et perpendiculaires au mur.

L'architecture bourguignonne est riche en culs-de-lampe d'une grande beauté d'exécution. Les plus remarquables se voient dans les tourelles d'escaliers de la façade de Notre-Dame de Dijon; ils se composent de trois assises d'un seul bloc chacune : des animaux fantastiques y sont sculptés avec finesse dans de larges gorges.

L'église de St-Père sous Vézelay présente une grande variété de très-beaux culs-de-lampe. On en voit aussi dans la cathédrale d'Auxerre affectant la forme d'un simple chapiteau engagé dans le mur.

On remarque également dans les églises bourguignonnes une grande variété de corbeaux ; ceux qui supportent les linteaux des portes sont, surtout, très-remarquables par leur forme élégante et qui est particulière à la province.

Au XIIe siècle, les arcs des voûtes reposent souvent sur des corbeaux ; la cathédrale d'Auxerre et la petite église de Montréal en possèdent de très-beaux et dont les profils sont très-accentués.

Les corbeaux de pierre n'appartiennent guère qu'à l'époque romane, c'est-à-dire au XIIe siècle et au commencement du XIIIe.

Dans le cours du XIIIe siècle, lorsque les voûtes ne portent

pas de fond, elles ne reposent plus sur des corbeaux, mais sur des culs de lampe. Quant au corbeau de bois on le voit dans toutes les constructions jusqu'à l'époque de la renaissance.

Corniches

La corniche du moyen-âge diffère très-sensiblement de la corniche romane en ce que celle-ci appartient à l'entablement ; au moyen-âge, l'architrave et la frise de cet entablement sont complètement abandonnées.

En Bourgogne, l'époque romane fournit une grande variété de corniches. Sur les bas côtés de l'église de Vézelay, on voit une corniche romane établie sur la fin du XIe siècle, corniche composée de corbeaux portant une tablette saillante; les corbeaux sont des pierres longues pénétrant dans la maçonnerie. La tablette est large et les entre-corbeaux ne sont que des carreaux de pierre de 0^{m}20 à 0,25 seulement de profondeur. Quelquefois dans le cours du XIIe siècle, la tablette est alternativement supportée par des corbeaux moulurés et représentant des têtes d'hommes ou d'animaux. Les corniches romanes bourguignonnes indiquent une observation très-fine des effets produits par les lumières et les ombres.

Les corniches pendant le cours du XIIIe siècle, se composent presque toujours de deux assises : l'une, en forme de gorge, décorée de crochets ou de feuille ; la seconde, portant un larmier saillant. La seule différence que l'on signale entre ces corniches et celles du XIVe siècle, c'est que les profils des larmiers de celles-ci sont plus maigres, et les ornements, feuilles ou crochets, plus grêles.

Les corniches du milieu du XVe siècle prennent de la saillie et se composent souvent d'un assez grand nombre d'assises superposées en encorbellement, ornées de cordons de feuillages.

Bien qu'on ait démoli plus de la moitié des églises anciennes depuis la fin du XVIIIe siècle, il reste encore en France,

dit M. Viollet-le-Duc, une quantité considérable de ces édifices. Ce savant architecte donne, dans son dictionnaire raisonné d'architecture, le catalogue, par département, de celles qui présentent assez d'intérêt, au point de vue de l'art, pour être mises au rang des monuments historiques, comme cathédrales, églises conventuelles ou paroissiales. Nous avons extrait de ce catalogue la partie qui se rapporte à la Bourgogne et à laquelle nous avons fait, pour plusieurs églises, de nombreuses additions.

Côte-d'Or

ARRONDISSEMENT DE DIJON. *Eglise abbatiale de St-Bénigne,* aujourd'hui cathédrale. Restes d'une crypte du VIe siècle, et agrandie au XIe. Eglise rebâtie de 1280 à 1291, à la place d'une église du XIe siècle, et souvent restaurée. Absides sans collatéraux ; deux chapelles dans les deux bras de la croix; nef d'une grande simplicité; gros piliers cylindriques cantonnés de quatre colonnes; chapiteaux dépourvus de sculpture ; deux tours, sur la façade, d'un pauvre style. Sur le transsept flèche en bois, revêtue d'ardoises, incendiée par la foudre en 1506, 1625 et 1659; reconstruite vers 1665 elle fut abattue par le vent le 17 août 1738. Celle qui existe aujourd'hui a été achevée en 1742 et courbée par un orage en 1805. Sa hauteur entre le sol et l'extrémité de la croix est de 92^m.

Eglise paroissiale de Notre-Dame. Cette église est le type le plus complet de l'architecture bourguignonne du XIIIe siècle ; commencée vers 1220 elle n'a été consacrée qu'en 1334. Porche vaste avec deux étages sur le rez-de-chaussée; abside sans bas côtés; tour sur le centre de la croisée. Colonnettes délicates dans l'intérieur au nombre de plus de 400 ; aspect admirable. Sur la tour de droite inachevée de la façade, horloge flamande, connue sous le nom de Jacquemart, transportée à Dijon en 1383 par le duc Philippe le Hardi après le sac de Courtrai. Cette église est, depuis quelque *temps déjà,* en cours de restauration; les travaux ne tarderont pas à être menés à bonne fin.

Eglise paroissiale de St-Michel. Eglise construite de 1497 à 1525. Grande nef sans triforium ni claire-voie. Façade de 1537-1661 ; style de la renaissance bourguignonne. Portique avec triple arcade ; voussures des trois cintres composées de caissons représentant des figurines d'anges en relief avec des attitudes variées. Trumeau de la porte centrale orné d'un St-Michel dont le piédestal est chargé de sculptures d'une finesse remarquable. Tympan de la porte représentant le jugement dernier.

Eglise paroissiale de St-Jean. Ancien baptistère de Dijon. Reconstruite au XVe siècle. Belle voûte en bois et de style flamand. Nef unique.

Eglise de St-Philibert. Type du roman bourguignon du XIIe siècle. Sur le flanc méridional, porte latérale très-remarquable du même style et paraissant dater du commencement du XIIIe siècle. Cette église est aujourd'hui un magasin à fourrages.

Eglise de St-Seine-l'Abbaye. Vaste corps d'église construit par les bénédictins, aujourd'hui église paroissiale. Eglise du XIIIe siècle, incendiée et restaurée, tant dans le cours du XIVe siècle qu'au début du XVe.

Eglise de Thil-Châtel. Style de transition ; XIIe siècle. Grande nef couverte par une voûte en berceau ogival. Piliers carrés cantonnés de demi-colonnes sur trois côtés ; chapiteaux à feuilles variées. Abside avec arcatures plein cintre dont les colonnes engagées dans le mur portent des chapiteaux couverts d'une imagerie ou d'un feuillage empâté. (*Répertoire archéologique*).

Eglise de Plombières. Style ogival du XVe siècle avec fenêtres à lobes flamboyants.

Eglise de Rouvres. Eglise de la fin du XIIIe siècle et du commencement du XIVe. Nef sans triforium ni claire-voie recouverte d'une voûte, sur plan barlong, refaite au XVe siècle. Dans un transsept, clef de voûte aux armes de Philippe de Rouvres, dernier duc de la première race, mort en 1361. Reliquaire très-remarquable du XIIIe siècle renfermant un fragment de la vraie croix et d'autres reliques.

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE. *Eglise de Notre-Dame de*

Beaune; ancienne collégiale; aujourd'hui église paroissiale. Style bourguignon du XIIe siècle, dit de transition, l'un des dérivés de la cathédrale d'Autun. Pilastres cannelés. Voûte en berceau brisé avec arcs doubleaux; chœur avec bas côtés et trois chapelles circulaires. Porche du XIIIe siècle non achevé. Tour sur le centre de la croisée.

Cette église, d'après plusieurs auteurs Beaunois, aurait été commencée dès 976 par le duc Henri le Grand, frère de Hugues Capet, continuée par le clergé et achevée vers 1080 par Mathilde, femme du duc Eudes Ier et sœur du Pape Calixte II. D'après M. Rossignol, la duchesse Mathilde était la femme de Hugues II, dit le Pacifique, mort en 1432 et non de Eudes Ier. Le titre le plus ancien qui révèle, paraît-il, l'existence de Notre-Dame de Beaune est une lettre que le pape Calixte II, étant à Autun, adressa en 1120 à Bertrand, doyen de Sainte-Marie de Beaune et à ses chanoines. Du reste, par son style architectural, l'église de Notre-Dame est contemporaine de la cathédrale d'Autun et de l'église de St-Andoche de Saulieu, cette dernière commencée vers 1090, terminée en 1119 et consacrée par le pape Calixte II le 21 décembre de la même année; les pilastres cannelés et les voûtes en berceau ogival sont des indices à peu près irréfutables de la contemporanéité de ces églises.

Eglise de Ste-Sabine. Style roman bourguignon dit de transition. La voûte de la nef s'est écroulée dans le cours du XIVe siècle et a été reconstruite sur la fin de ce même siècle. Six piliers trapus flanqués de pilastres non cannelés supportent cette voûte; chapiteaux ornés de feuillages variés dont deux forment crochets portant à leurs extrémités des têtes humaines. Chevet rectangulaire. Porte de la façade avec archivolte plein cintre reposant sur trois colonnettes. Tympan décoré d'une croix fleuronnée sur lequel existent deux lancettes accouplées surmontées d'une rose sans meneaux. Porche ouvert du XIVe siècle, ayant trois baies ogivales de 14 à 15^m de hauteur, supportant le clocher d'une construction hardie. Reliquaire contenant le chef de Sainte-Sabine.

Eglise de Meursault. Nef du XVe siècle. Chevet carré

voûté. Au fond du chœur baie flamboyante. Sur la croisée clocher carré très-remarquable. Restaurations et additions récentes.

Arrondissement de Semur. *Eglise Notre-Dame de Semur.* Style bourguignon pur du XIIIe siècle ; bas côtés et trois chapelles autour du chœur. Obélisque d'une seule pierre, de 6^{m}50 de hauteur, sculpté à jour avec un goût exquis et servant, autrefois, à renfermer les saintes huiles. Ce charmant morceau de sculpture date du XVe siècle. Porche vaste dont les ornementations ont été complètement mutilées en 1793, ornementations qui consistaient en vingt-deux grandes statues représentant les patriarches et les prophètes et en bas reliefs dont les sujets étaient tirés de l'histoire de la création du monde et du nouveau testament.

Triforium très-élégant dans le chœur. Porte latérale, dite des blés, avec un tympan des plus remarquables.

Eglise St-Andoche de Saulieu. Style bourguignon de la cathédrale d'Autun et de l'église de Beaune; nef du XIIe siècle couverte par une voûte en berceau ogival portée par des piliers cantonnés de quatre colonnes engagées. Chapiteaux symboliques. Sanctuaire détruit en 1359 et reconstruit vers 1704. Porte de la façade divisée en deux baies au moyen d'un trumeau. Archivolte avec trois rangs de claveaux soutenus par des colonnes. Tympan uni. Ce portail a été complètement restauré il y a quelques années. Les deux tours de la façade ont une forme rectangulaire et paraissent être de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe. Crypte sous le sanctuaire. Sarcophage restauré de St-Andoche. Tribune d'orgues en bois du commencement du XVe siècle. Fragments de stalles du XIVe.

Eglise de Flavigny. Style ogival du XIIIe siècle. Nef avec bas côtés au rez-de-chaussée et tribune au premier étage. Jubé du commencement du XVIe siècle qui termine la nef et réunit les tribunes. Magnifiques boiseries. Chapelles du XVIe siècle. Clocher carré du XVe.

Eglise de St-Thibault. Portail remarquable du XIIIe siècle avec statuettes et bas-reliefs d'une parfaite exécution. Chapelle du XIVe siècle. Chœur de la même époque rappe-

lant, tant par sa forme que par son extrême légèreté, celui de l'église St-Urbain de Troyes. Un beau retable et une châsse en bois du XIVe siècle. Reliquaire en cuivre, etc.

La portion de la nouvelle église, reconstruite en 1759, a remplacé celle qui s'est écroulée en partie sur la fin du XVIIe siècle.

Eglise abbatiale de Fontenay. Style roman de transition de la première moitié du XIIe siècle; consacrée par le pape Eugène III en 1147. Vaste vaisseau : 73^m de longueur et 23 de largeur.

ARRONDISSEMENT DE CHATILLON-SUR-SEINE. *Eglise de St-Vorle à Châtillon.* Reconstruite à la fin du Xe siècle ; défigurée depuis par des additions sans caractère. Tour sur le transsept paraissant dater du XIIe siècle. Portail surmonté d'un clocher trapu. Voûtes des nefs exhaussées en 1610. Sépulcre remarquable, œuvre d'un artiste Châtillonnais. Sous un baldaquin se trouve le chef de St-Vorle.

Eglise d'Aignay-le-Duc. Style ogival du XIIIe siècle. Portail orné, avant 1793, de plusieurs bas reliefs d'une belle exécution. Clocher de forme carrée qui paraît dater du XVIe siècle.

Saône-et-Loire

ARRONDISSEMENT DE MACON. *Eglise abbatiale de St-Vincent de Mâcon.* Ancienne cathédrale en ruines, démolie pendant et depuis la Révolution : il n'en reste que la façade, une partie des deux tours et le narthex formant aujourd'hui chapelle. Porte principale avec ogive du XVe siècle. Deux portes latérales romanes flanquées de colonnes. Tours réduites aux deux tiers de la hauteur; la base est romane et la partie supérieure parait dater du XIIIe siècle, Narthex du XIIe.

Eglise abbatiale de St-Philibert de Tournus. Nef du commencement du XIe siècle avec vaste narthex à deux étages. Voûtes hautes en berceaux plein cintre bandés perpendiculairement à l'axe des arcs doubleaux. Piliers terminés par

des chapiteaux plats sans ornements. Transsept et chœur du commencement du XIIe siècle avec crypte et bas côté. Chapelles latérales des XIIIe et XIVe siècles. Clocher bas et carré, sur le centre de la croisée, et deux clochers sur le narthex du XIIe siècle. Trois absides. Travaux de consolidation et de restauration exécutés de 1845 à 1850.

Eglise de Chapaise. Vaste édifice à trois nefs du XIIe siècle.

Eglise abbatiale de Cluny. Monument commencé en 1089 et achevé en 1220. Il ne reste, aujourd'hui. que le bras méridional du grand transsept et quelques ruines. Cette église appartenait au roman le plus pur. Sa longueur était de 185^{m}, longueur différant peu de celle de St-Pierre de Rome qui est de 191^{m}65. Au milieu des ruines on remarque quelques débris de l'abside, un clocher octogonal et la chapelle dite des Bourbons construite au XVe siècle.

Eglise Notre-Dame de Cluny. Joli édifice du commencement du XIIIe siècle, du meilleur style de la haute Bourgogne. Lanterne sur le centre de la croisée. Cette église se compose de trois nefs précédées d'un portail dont les riches sculptures sont très-mutilées.

ARRONDISSEMENT D'AUTUN. *Eglise cathédrale d'Autun.* Edifice du XIIe siècle ; consacré par le pape Innocent II en 1132 avant d'être terminé. Style de la haute Bourgogne. Nef voûtée en berceau brisé avec arcs doubleaux. Chœur sans collatéral. Porche ouvert peu postérieur à la construction primitive composé de trois portails, celui du milieu ouvert en plein cintre et les deux autres en ogives. Tympan décoré d'un bas relief représentant le jugement dernier. Deux tours romanes flanquent la façade. A gauche de la façade, portail latéral de style roman avec horloge gothique. Sur le centre de la croisée, clocher avec flèche en pierre du XVe siècle. Arcs-boutants du même siècle contre buttant les voûtes hautes. Riche reliquaire contenant les reliques de St-Lazare.

ARRONDISSEMENT DE CHALON. *Eglise St-Vincent de Chalon* construite aux XIVe et XVe siècles. Restauration récente et importante.

Eglise de St-Marcel. Edifice du XIe siècle ; l'un des plus beaux de la contrée. Cénotaphe élevé à la mémoire d'Abélard. Châsse gothique renfermant les reliques de St-Marcel.

Eglise de Sennecey-le-Grand. Chapelle dite des Sires de Lagny.

ARRONDISSEMENT DE CHAROLLES. *Eglise de Paray-le-Monial.* Monument des plus remarquables, exécuté en beaux matériaux, contemporain de la cathédrale d'Autun. Porche fermé à deux étages sur les premières travées duquel s'élèvent deux tours qui ont appartenu à l'église du XIe siècle, rebâtie avec de plus grandes dimensions. Tour centrale à huit pans. Collatéral entourant le sanctuaire et renfermant trois chapelles rayonnantes. On admire, outre les colonnes du chœur, la chapelle des seigneurs de Digoine.

Eglise de Semur-en-Brionnais. Edifice de la fin du XIIe siècle. Style de la haute Bourgogne. Roman fleuri de transition. Belle construction dont on remarque la sculpture des deux portes.

Eglise d'Anzy. Eglise remarquable du XIIe siècle, tant par la grandeur que par la majesté de ses proportions. Belle tour octogone.

Eglise de Châteauneuf. Petit édifice du XIIe siècle, sans transsept ; nef avec collatéraux étroits et trois absides. Clocher carré en avant du sanctuaire: Voûtes hautes en berceau brisé.

Yonne

ARRONDISSEMENT D'AUXERRE. *Eglise St-Etienne d'Auxerre.* Beau chœur bourguignon du XIIIe siècle (1215-1234) avec une seule chapelle carrée au chevet. Transsept et nef des XIVe et XVe siècles. Vitraux. Voussures des portails latéraux ornés de plus de 2,000 statuettes finement sculptées. Crypte du IXe siècle, restaurée par M. Viollet le Duc, renfermant une chapelle absidiale dont la voûte est ornée de belles fresques.

Eglise de St-Germain d'Auxerre. Crypte du IXe siècle ; trois nefs. Clocher du XIIe siècle. Chœur de l'église de la fin du XIIIe siècle.

Eglise Ste-Eusèbe d'Auxerre. Nef du XIIe siècle, très-mutilée. Vitraux. Façade du XIIIe siècle; Clocher du XIIe.

Eglise abbatiale de Pontigny. Très-grande église de l'ordre de Citeaux (108m de longueur). Nef du XIIe siècle avec porche; chœur du commencement du XIIIe; onze chapelles rayonnantes.

Arrondissement d'Avallon. *Eglise St-Lazare d'Avallon*; consacrée par le pape Pascal en 1106. Portail d'architecture romane d'une grande richesse ; colonnes élégantes et légères dont quelques-unes sont torses ou ondulées.

Eglise abbatiale de Ste-Madeleine de Vézelay. Grande église (125m de long dont 55m pour l'église des cathéchumènes) de l'ordre de Cluny. Nef de la fin du XIe siècle ; Narthex fermé du XIIe. Chœur et transsept de la fin du XIIe siècle, l'un des plus beaux spécimens de l'architecture bourguignonne. Arcades et fenêtres en plein cintre ; chapiteaux des piliers sculptés avec un soin infini. Crypte sous le chœur soutenue par douze colonnes. Quatre clochers autrefois dont un seul subsiste à l'angle du bras méridional du transsept.

Eglise de St-Père sous Vézelay. Joli petit édifice du XIIIe siècle ; style bourguignon pur. Charmant clocher remarquable par sa légèreté. Porche ouvert du XIIIe siècle et refait, en partie, au XIVe. Chœur de la fin du XIVe siècle. Trois chapelles rayonnantes. Restauration de cet édifice vers 1859.

Eglise de Montréal. L'une des plus pures comme style bourguignon de la fin du XIIe siècle ; bâtie d'un seul jet. Abside carrée flanquée de deux chapelles. Transsept. Tribune.

J. CARLET.

Beaune, le 30 novembre 1877.

LE

ROI DES POÈTES FINLANDAIS



Un des noms les plus vénérés chez les peuples du Nord est, sans contredit, celui de Jean-Louis Runeberg. Au palais comme à la chaumière, tous les cœurs scandinaves ont tressailli aux sublimes accents du poète finlandais dont la lyre s'est brisée le 6 mai 1877.

Aujourd'hui, des bords du Ladoga jusqu'à la mer du Nord, Suédois et Norvégiens s'unissent aux Finnois pour pleurer leur premier chantre, celui dont les strophes patriotiques exaltent un amour sans bornes pour ces pauvres régions hyperboréennes. Ils chanteront longtemps son « *Vart Land* » qui est devenu le chant le plus national des pays scandinaves. Tous reconnaissent dans Runeberg le digne interprète de leurs sentiments intimes. Comme eux, il est fils du Nord, il aime cette nature sauvage et grandiose, ces lacs à l'onde azurée où se reflète l'austère physionomie de la forêt de pins environnante. Il habite le « *pays des mille lacs* » le sol classique des vieux runoïa. N'est-ce point une patrie que l'on doit chérir et que l'on doit aimer par-dessus tout, précisément parce qu'elle est plus pauvre? Ses lacs, ses torrents, ses fleuves, ses côtes escarpées, ses blocs gigantesques de granit, ses ravins, ses forêts sans fin, voilà tout son amour.

C'est là qu'il faut lutter contre l'inclémence d'un hiver de six mois, c'est là qu'on endure le froid, la faim et les privations de toutes sortes, c'est là que la Providence a placé cette race sobre et courageuse pour affronter toutes les vicissitudes d'un pareil séjour.

C'est en Suédois que Runeberg a retracé les exploits héroïques des Finnois. Il avait à peine cinq ans lorsque le souffle de la guerre dévastait son pays, mais ces profondes impressions de l'enfance se réveillèrent d'autant plus vives lorsqu'il voulut éterniser la part glorieuse que prirent les Finnois dans la guerre de 1808. Il excelle aussi dans la peinture de cette nature grandiose de la belle *Souomi* et, quand il nous parle de sa patrie, du paysan finnois foncièrement honnête, de ses mœurs rustiques, quand il nous raconte la vie de ce peuple qui a tant souffert il devient sublime.

Jean-Louis Runeberg vint au monde le 5 février 1804 dans la petite ville de Jacobstad au nord du golfe de Bothnie. Son père Laurence Ulric R., était capitaine de navire; sa mère Anne-Marie Malm eut six enfants dont Jean-Louis se trouva l'aîné. Leurs ressources pécuniaires étant des plus modiques, on résolut de l'envoyer à Uléaborg chez un oncle qui prit soin de son enfance. Il commença donc ses premières études dans cette ville et fut envoyé plus tard au lycée de Wasa où il dut pourvoir à ses besoins par des répétitions qu'il donnait aux plus jeunes de ses condisciples.

Il avait dix-huit ans lorsqu'il fut admis comme étudiant à l'Université d'Abo qui, à cette époque, était encore la ville universitaire et capitale du Grand Duché. A Abo comme à Wasa, il n'eut d'autres moyens de subsistance que le produit des leçons qu'il donnait. Il n'en suivit pas moins avec ferveur les cours de l'Université et, vers le printemps de l'année 1827, il subit son examen de candidatus philosophiæ puis, le 1er juillet de la même année, il reçut le diplôme de docteur en philosophie.

Pendant son séjour à Abo, Runeberg étendit beaucoup le cercle de ses connaissances. Il fut en contact avec tous les beaux-esprits de l'époque, notamment avec l'archevêque Tengstrœm qui l'engagea comme précepteur de ses enfants. Ce prélat luthérien était lui-même un lettré, une nature des plus esthétiques ; il devint à son tour le précepteur de Runeberg qui trouva souvent chez lui l'occasion de développer son talent poétique.

Un soir de l'année 1826, on eut pu voir un grand nombre de jeunes gens rassemblés chez l'archevêque. C'était une de ces réunions périodiques où Tengstrœm aimait à s'entourer de la fleur du monde académique. On s'y amusait à des jeux innocents assaisonnés d'aimables plaisanteries. Un jeu fort à la mode était surtout celui qui consiste à obtenir des gages qui ne sont rendus qu'après l'expiation d'une peine quelconque. Le tribunal chargé de prononcer les sentences, étant composé de dames très-spirituelles, la restitution des gages devint la source d'une foule d'incidents joyeux.

La plupart des convives avaient déjà fourni leur tribut de gaieté, lorsqu'un étudiant, que le caprice du jeu semblait favoriser, dut enfin retirer un gage. La bienveillance des juges ne lui eut pas fait défaut sans le concours d'une parleuse indiscrète qui l'accusa de faire des vers. Il n'en fallut pas davantage pour qu'on le sommât, séance tenante, de dédier quelques strophes au Soleil. L'inculpé se déclara prêt à subir l'arrêt lancé contre lui à la condition, toutefois, qu'on lui accordât un petit sursis. Cette supplique eut l'air d'un subterfuge et n'inspira qu'une confiance médiocre dans le talent du versificateur qui tint pourtant parole. Dans le prochain numéro du journal d'Abo, chacun put lire le pensum poétique sous la rubrique « *Till Solen* » (*Au soleil*). Le délinquant n'était autre que Jean-Louis Runeberg qui venait d'offrir au public finlandais son chant *Au Soleil* comme les prémices des accords de sa lyre. Ce poème, qui n'a pas trouvé place dans la collection des œuvres de l'auteur, annonçait déjà que Jean-Louis gravirait un jour les hauteurs du Parnasse.

Nous avons suivi Runeberg du lycée à l'Université et nous le voyons maintenant docteur en philosophie à l'âge de 23 ans. Désormais, la vie ne lui sera plus un fardeau ; que de luttes l'enfant n'a-t-il pas soutenues pour atteindre l'âge d'homme ! Son premier soin fut de trouver une position qui l'affranchît des préoccupations matérielles de la vie et il s'engagea comme précepteur dans la paroisse de *Saarijærvi* au nord du lac de *Pajænne*. Celui qui connait la Finlande, conviendra facilement avec Runeberg que la contrée de

Saarijærvi est des plus romantiques. Les bords du lac sont escarpés et les immenses forêts de cette paroisse y forment un repaire des plus agréables pour le chasseur. Sans négliger ses études, Jean-Louis devint lui-même un disciple zélé de S[t]-Hubert et un pêcheur enthousiaste. C'est dans ses excursions qu'il étudia de près le paysan finnois, qu'il le vit souvent aux prises avec l'aridité du sol et la rigueur du climat. Il est plein d'amour pour ces hommes primitifs que n'a pas encore pu corrompre la civilisation moderne et ils lui apparaissent comme les dignes fils d'une aussi ravissante contrée. Il nous a donné lui-même une superbe description du pays et des mœurs de *Saarijærvi* dans ses « Strœdda *Uppsatser* » (*Mémoires épars*).

C'est dans cette profonde retraite qu'il jeta les bases de son grand poème « *Elgskyttarne* » (les chasseurs d'Elans) dans lequel il esquisse avec beaucoup de talent la vie du paysan finnois. Il avait devant lui la nature qu'il voulait peindre, il communiquait chaque jour avec les acteurs qu'il met en scène, nul n'était mieux placé pour nous donner un tableau fidèle de ces scènes rustiques. Il travailla en même temps aux « *Svartsjukans Nætter* » (les nuits de jalousie), le seul de ses poèmes où l'on remarque l'influence suédoise et qui fut une des productions les plus faibles de ce vaste génie. Il écrivit aussi un grand nombre de ses « *Lyriska dikter* » (poésies lyriques) entr'autres ses « *Idylles et Epigrammes* » qui sont autant de tableaux réels de la vie finnoise; ses Idylles surtout sont pleines de fraîcheur. Il acheva aussi sa traduction des « *Serviska folksanger* » (chants populaires serbes). Dans tous ces essais, Runeberg avait trouvé le sentier qui mène à la gloire ; il n'avait plus qu'à suivre les jalons qu'il s'était tracés.

Il est certain que cette traduction des chants serbes exerça une grande influence sur l'imagination du jeune poète, mais ce qu'il se plait à reconnaître lui-même, c'est qu'il admirait les poésies lyriques de Michel Franzén et qu'il s'inspira de ce compatriote. Ce qui le charmait surtout dans l'évêque d'Hernœsand, c'est l'expression d'une âme sensible et rêveuse que les scènes de la nature impressionnaient au plus haut

degré. Il lui dédia ses « *poésies lyriques* » par un poème « *Till Franzén* » placé en tête de sa collection. Franzén lui répondit : « Lorsque je reçus votre beau présent, je fus « empêché par mes occupations de l'étudier d'une manière « approfondie, mais, depuis ce temps, j'ai pu m'y adonner « sérieusement et je suis persuadé que la Finlande verra « briller un jour l'étoile d'un grand poète. »

En 1830, Runeberg vint à Helsingfors où l'Université avait été transférée depuis l'incendie d'Abo (1827), Il remplit les fonctions d'Amanuens au consistoire de l'Université. L'été de la même année, il débuta dans sa carrière académique par un parallèle entre les Médées d'Euripide et de Sénèque; ce travail lui valut la chaire de littérature et d'éloquence latine. Dès lors, il déploya une activité prodigieuse. Il fit paraître successivement ses « Chants populaires serbes » puis un récit dramatique « *Grafven i Perrho* » (La tombe de Perrho) dont le héros, le vieil Hans, nous rappelle la virilité du vieil Horace de Corneille. Hans aime ses six fils, mais il n'a pour eux aucune faiblesse. Chez lui, l'amour de la patrie l'emporte sur tous les autres sentiments; ses fils sont aussi braves que leur père. Avec quelle ardeur volent-ils à Perrho, lorsqu'ils apprennent que vingt cavaliers armés de piques y sèment le carnage, mettent tout à feu et à sang ! Ils ont bientôt rejoint l'ennemi qu'ils attaquent. Dans cette lutte inégale, Hans a vu tomber cinq de ses fils l'un après l'autre, tandis que six de leur ennemis sont encore debout, Mais Thomas manque à l'appel. Où est-il ? Aurait-il abandonné ses frères ? N'a-t-il plus de patriotisme dans les veines? A-t-il déserté la sainte cause?... Le plus beau de ses fils avait un amour au cœur ; avant de s'immoler pour son pays, il voulait dire adieu à sa fiancée. Il s'échappe des bras de sa belle, accourt sur le champ de bataille où le chef des six porte encore toute fumante la tête d'Adolphe au bout d'une pique, Oh ! alors sa fureur ne connaît plus d'obstacles ; il attaque les meurtriers de ses frères avec sa force herculéenne qui augmente encore dans ce combat désespéré. Il extermine cinq d'entre eux, puis s'affaisse sur leur chef qu'il enlace de ses bras; il fait craquer

ses os et l'étouffe. Il lui coupe la tête qu'il vient déposer aux pieds de son père en lui disant: Père, ceux qui t'ont ravi tes fils ne sont plus. Thomas, blessé mortellement expire sous les yeux de son père, le vieil Hans meurt de joie!

Quand Julie demande au vieil Horace:

« *Que vouliez-vous qu'il fît contre trois?*

Ne répond-il pas : « *Qu'il mourut!* »

Hans partage les sentiments d'Horace, lui aussi meurt de joie parce qu'il a vu ses fils tomber sur le champ d'honneur.

Notre poète soumit ce chef-d'œuvre à l'Académie de Stockholm qui lui décerna la 2e médaille, méprise qu'elle tint à réparer en lui envoyant plus tard (1839) sa grande médaille d'or.

En 1831 Runeberg épousa Frédérique-Charlotte Tengstrœm qui s'est aussi fait connaître comme littérateur et qui survit à son mari. De 1832 à 1837, il rédigea le *Morgonblad* d'Helsingfors dans lequel parurent une foule de poëmes, de critiques littéraires, de travaux esthétiques, de réflexions didactiques, de fragments de romans, de vers comiques, de parodies, de fables, d'anecdotes, etc., etc. Il donna une forte impulsion aux études littéraires dans le public finlandais qui devint très-friand de tout ce qui s'échappait de la plume enchantée du poète.

Nous ne saurions nous faire une idée exacte de la valeur intrinsèque des œuvres du barde finlandais sans jeter un coup d'œil rapide sur la Suède intellectuelle contemporaine. Bien que séparés de la mère-patrie depuis la paix de Fredrikshamn (1809), les Finlandais n'en conservèrent pas moins le Suédois comme langue officielle dans l'enseignement et dans la magistrature et l'Université d'Abo devint l'émule de celle d'Upsal. Jusqu'au XVIIIe siècle, on n'y cultiva guère que la théologie, les sciences exactes et l'économie nationale, tandis que la poésie y fut singulièrement négligée.

Gustave III peut être considéré comme le père des lettres en Suède. C'est sous son règne et grâce à son instigation qu'on vit éclore une pléiade de poètes qui suivirent leur monarque dans l'imitation française ; mais, ces étoiles de

second ordre disparurent bientôt de l'horizon poétique. Les *Gustaviens* se rendirent esclaves de nos produits littéraires en se lançant à corps perdu dans la contrefaçon de nos chefs-d'œuvre. Ces versificateurs oubliaient que, pour se créer une littérature vraiment nationale, il suffit d'interroger sa propre histoire, de s'inspirer du caractère de son peuple et de ses aspirations. Le dernier représentant de cette école fut Léopold qui fut aussi froid et aussi dépourvu d'invention que ses prédécesseurs.

Cependant, un professeur de philosophie à l'Université d'Upsal, Atterbom, se mit à la tête du mouvement littéraire en Suède qui fut comme l'écho du romantisme allemand. Il attaqua les Gustaviens dans son journal le *Phosphoros* et il s'en suivit une lutte très-vive qui finit par la défaite des Gustaviens. De leur côté, les *Phosphoristes* subirent l'influence de l'Allemagne dont le génie national se rapproche beaucoup de celui des pays skandinaves et ils abandonnèrent complètement le classique vénéré des anciens. On renversa tout d'un coup les prodiges de la mythologie grecque et romaine. Jupiter dût faire place à Odin le père de tous ; puis vinrent Frey et Thor prendre place à ses côtés. On fit évacuer l'Olympe, on déserta le Parnasse pour dresser des autels aux dieux scandinaves et la phalange des Phosphoristes vit bientôt des chantres tels que *Tégner* en Suède et *Œhlenschlæger* en Danemark consacrer aux dieux indigènes des chants dont l'harmonie mit toute l'Europe en extase.

Runeberg ne partagea ni l'admiration des Gustaviens pour les produits français ni la fureur déchaînée des Phosphoristes contre les Grecs et les Romains. Il chanta ce qui l'entourait sans se soucier de la symphonie littéraire qui abasourdissait la Suède. Apollon et les siens n'avaient rien à voir dans l'amour qui l'unissait à son peuple. Les idoles de la mythologie scandinave ne réussirent pas davantage à enflammer son cœur essentiellement finnois. Comme Franzén, il glorifia ce qu'il aimait et, sur le reproche qu'on lui fit de trop chanter le paysan grossier de la Finlande, il répondit que jouant tous ses airs sur un violon de paysan, ses mélodies devaient naturellement s'en ressentir.

Ce n'est qu'en 1832 qu'il donna au public ses *Chasseurs d'Elans* et, l'année suivante, il prit part aux travaux du célèbre philologue Lœnnrot qui rassemblait les chants primitifs des vieux Finnois.

Il publia, en même temps, sa ravissante idylle *Anna* qui est un tableau si touchant des fiançailles finnoises. En 1837, il quitta l'Université pour ménager ses forces et se retira à Borgo sur la Baltique en qualité de professeur de littérature grecque et latine au gymnase de cette ville. L'année 1841 vit éclore *Nadeschda* et *Julqvœllen* (la nuit de Noël) où l'auteur semble se rapprocher des romantiques. Son *Kung Fjalar* (le roi Fjalar) est une tragédie dans laquelle le poëte s'élève dans les hautes sphères de la poésie épique. On y retrouve tout le reflet de l'antique sous des couleurs nationales. Enfin, 1848 vit paraître la première partie des *Fœnriks Stœls Sogner* (les récits de l'enseigne Stol) qui firent époque dans la littérature suédoise, la seconde partie ne fut achevée qu'en 1860.

Les récits de Stol furent accueillis par des bravos enthousiastes des deux côtés du golfe. On se rappelait encore les jours de malheurs et la séparation politique des deux pays n'effaçait point les souvenirs de la guerre où Finlandais et Suédois avaient combattu sous la commune bannière de Gustave Adolphe. Les noms de *Sandels*, von *Fieandt*, von *Essen Dœbeln*; *Adlercreutz*, *Schwerin*, *Zidén* étaient chers à tous. Grande fut l'émotion quand retentirent ces chants patriotiques dédiés aux braves tombés pour la patrie ! Dès sa plus tendre enfance, Runeberg eut l'occasion de voir à Uléaborg deux héros de ses récits, le général Dœbeln et le russe Kulneff qu'il n'oublia jamais. Il fut nourri de cette légende belliqueuse et il se passionnait pour tous les faits d'armes qui ont illustré son pays comme il flétrissait le traître qui livra Svéaborg aux Russes. Le poète ne s'est point écarté de la réalité dans ces récits ; son imagination féconde n'a fait que glorifier ce que la légende et l'histoire avaient consacré.

Il ouvre son recueil par son chant du « *Vart Land* (notre pays). Aucun des peuples modernes ne possède de chant où

l'amour de son pays, l'attachement au sol natal soit si fortement exprimé.

Nous en traduisons littéralement quelques strophes en nous écartant le moins possible du génie de l'auteur :

Pays, patrie, mots précieux
Vibrez, vibrez toujours,
Un mont s'élance jusqu'aux cieux,
Un val s'incline, un bord joyeux.
O Nord, nos plus chères amours
Nous t'aimerons toujours. (1)

Notre pays est pauvre, nous le savons
Pour celui qui rêve les splendeurs.
L'étranger ne daigne point s'arrêter chez nous,
Mais nous n'en aimons pas moins le pays de nos pères.
Pour nous, avec ses steppes, ses montagnes, ses écueils
Il est plus riche que tous les pays pleins d'or.

Nous aimons le bruit de nos torrents
Et la chute de nos ruisseaux,
Le gazouillement de nos sombres forêts
Nos nuits étoilées, nos lueurs polaires,
Tout, tout ce qui à la vue, par le chant
Fait palpiter notre cœur.

Qui sait le nombre des combats
Que ce peuple a soutenus ?
Lorsque le cliquetis des armes résonnait de vallée en vallée,
Quand vient la gelée suivie des tourments de la famine,
Qui peut compter le sang versé
Et les souffrances endurées ?

O patrie, pays des mille lacs,
Foyer du chant et de la fidélité
Où le port de la vie nous donna un rivage
Ne rougis point de ta pauvreté,
Sois fier, sois libre et joyeux !

La fleur de ta destinée prête à sortir du bourgeon
Va bientôt forcer son enveloppe.
Vois comme grandit notre amour,
Ta lumière, ton lustre, ta joie, ton espérance
Et faisons retentir jusqu'aux nues
Nos accents patriotiques !

Runeberg ne glorifia pas seulement dans ses récits les

(1) Nous avons donné à la première strophe la forme de l'original.

héros de la guerre suédo-russe, il chante aussi la détresse de ceux qui leur survivent. Reportons-nous au *Soldatgossen* (*le fils du soldat*) qui n'est pas sans perdre beaucoup de son expression par notre traduction littérale :

Mon père était un jeune soldat, le plus beau qu'on puisse voir
Il prit le fusil à quinze ans, à dix-sept il était homme,
Il ne vivait que sur le champ d'honneur,
On l'y voyait joyeux, fier de sa destinée.
Au feu, couvert de sang, bravant le froid, la faim
Jamais il ne faiblit.

J'étais enfant lorsqu'il partit alors que les jours de paix s'évanouirent.
Mais je me rappelle encore sa démarche altière; je vois, à chaque minute,
Son chapeau, son plumet, son teint bruni
Et l'ombre de ses sourcils !
Non, jamais je n'oublierai
Comme il était beau !

Mais on apprit bientôt du Nord, quand l'armée s'avança.
Comme il était audacieux, comme il était fort, comme il se battait [avec courage.]
On dit qu'il reçut une médaille
Et bientôt, j'appris qu'il en portait deux.
Ah ! me disais-je, si j'avais eu le bonheur
De me trouver là.

Mon père mourut dans les plaines de Lappo aux pieds de son drapeau.
On dit que c'est la première fois qu'il pâlit,
A Uttismalm, pour la patrie de Gustave
Mon grand-père tomba le sabre à la main.
Son père à lui succomba à Villmanstrand ;
Il était du temps de Charles.

Mais, moi, je ne suis qu'un pauvre enfant qui mange le pain d'autrui.
Je suis délaissé, je n'ai plus de foyer depuis la mort de mon père,
Mais la plainte n'est point de mon goût
Je grandis chaque jour,
Je suis fils de guerriers,
Qu'ai-je à redouter?

Et, si je deviens grand, si j'atteins mes quinze ans,
J'affronterai les mêmes combats, les mêmes souffrances, la même mort.
Là, où les balles siffleront serrées,
On me trouvera au premier rang.
C'est là qu'un jour on me verra
Suivre les traces de mon père.

Le temps et l'espace nous faisant défaut pour nous livrer à une étude plus approfondie des œuvres de Runeberg,

je me réserve de compléter ce travail dans nos prochaines séances.

Ce qui me reste à dire, c'est qu'il fut nommé membre du comité chargé de rééditer les psaumes du rhythme luthérien et qu'il en composa lui-même 62 que l'on trouve dans l'édition complète de ses œuvres. Il publia encore « *Kan ej* (impossible) petite scène d'intérieur et ses *Kungarne pa Salamis*, (les rois de Salamine), tragédie antique que nous analyserons dans nos prochaines études.

Runeberg n'a jamais quitté sa chère patrie que pour visiter la Suède en 1852. Il fut profondément touché de l'accueil qu'il trouva à Stockolm et à Upsal ; on eut pour lui tous les égards dus au prince des poètes modernes du Nord.

Ce vaillant champion de la nationalité finlandaise se préparait à jouir des douceurs de la retraite, lorsqu'en 1864, une attaque d'apoplexie lui paralysa le côté droit. Il se trouvait à la chasse avec un de ses fils qui lui porta les premiers secours, mais il ne put jamais recouvrer l'usage des membres engourdis. Ce fut une grande privation pour le poète qui n'aspirait qu'à revoir cette nature qu'il aimait à chanter. Il ne trouvait de consolation que dans ses six fils qui aiment tous la *Souomi* comme l'aimait leur père. L'un d'eux, sculpteur de talent, vient de quitter Rome pour se fixer à Paris et le gouvernement de Finlande lui a décerné la plus belle récompense que puisse envier un fils celle d'élever un monument grandiose à la mémoire de son père !

PIERRE PONNELLE.

(A suivre).

A MES INFIDÈLES

A Mme N.......

Oui Madame, je suis jaloux,
Vous m'avez pris mes hirondelles;
Quel philtre enchanteur avez-vous
Pour vous faire aimer ainsi d'elles?

Avez-vous donc quelque parfum
Pour apprivoiser les rebelles?
Pas un seul nid chez moi, ... pas un
Et trois chez-vous sous les poutrelles!

★

Quoi, vous étiez si près de moi,
Mes commensales infidèles,
Quand chaque instant, avec émoi,
Je soupirais : « mais où sont-elles? »

Lorsque dans l'attente et l'ennui
Je ne pense qu'à vous, cruelles,
Vous m'oubliez et chez autrui
Vous avez construit vos tourelles.

★

Madame, vous pouvez jouir
Des ébats de mes hirondelles,
Le matin, vous pouvez ouïr
Leurs ravissantes villanelles,

Vous les voyez dans l'infini
Poursuivre au vol les *demoiselles*,
Et rapporter au bord du nid
Les vers ou les insectes frêles.

Quelle agitation! quels cris!
Combien d'alarmes maternelles!
La mère craint que ses petits
A ses leçons ne soient rebelles.

Sur le toît que se passe-t-il?
Colloques animés, querelles,
Tumulte? .... ou gracieux babil
Dans le groupe des hirondelles?

Vous les voyez d'un vol léger
Avec de doux battements d'ailes
Rentrer au nid et ramager ;
A leurs petits que disent-elles?

★

« Volez lentement, comme essai,
« Timides encor sont vos ailes ;
« Pour toucher au second relai
« Reprenez des forces nouvelles,

« Bientôt le départ aura lieu
« Pour Athène ou les Dardanelles.
« Que d'ennemis dans le ciel bleu,
« Au sol, que d'embûches cruelles!

« Dans les vastes plaines de l'air
« Le noir vautour et les crécelles,
« Et les vents fougueux sur la mer
« Entrouvrant leurs vagues mortelles!

« Dieu qui nous dicte ses leçons
« Et maintient ses lois éternelles,
« Nous dit : «Allez! ....» et nous allons
« Sur la foi des zéphyrs fidèles.»



Oui madame, je suis jaloux,
Vous m'avez pris mes hirondelles,
Quel philtre enchanteur avez-vous
Pour vous faire aimer ainsi d'elles?



Mais non, je ne suis point jaloux,
Puissent longtemps mes hirondelles
Au printemps revenir vers vous,
Si le bonheur est avec elles!

Ste-Marguerite, 28 Août 1876.

Jh. PETASSE.

DU PHOSPHATE DE CHAUX

ET DE SON

EXTRACTION DANS QUELQUES CANTONS DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Les phosphates naturels forment deux espèces distinctes, qui sont :

1° Les minéraux renfermant de l'acide phosphorique, comme, par exemple, l'apatite connue plus communément sous le nom de chaux phosphatée.

2° Les phosphates fossiles, qui consistent en nodules plus ou moins riches en phosphate de chaux, que l'on trouve disséminés principalement dans le terrain crétacé et le lias.

Le premier essai des nodules, comme amendement, a été fait en Angleterre, vers 1851, et a eu un plein succès. Aujourd'hui la plus grande partie des phosphates est traitée, dans ce pays, par l'acide sulfurique et transformée, dès lors, en superphosphates, matière considérée comme étant d'un emploi plus avantageux.

Les couches à phosphorites du terrain crétacé affleurent en France vers les côtes de Normandie et suivent le périmètre du bassin secondaire qui encaisse, comme on le sait, le bassin tertiaire parisien. Ce terrain renferme généralement deux étages de rognons : l'un, à la limite du grès vert supérieur, — base des marnes de la craie, — l'autre à la partie inférieure de la craie blanche.

Les exploitations des nodules dans le département des Ardennes donnent environ 50 pour cent de phosphate ; cette substance forme une couche continue et un peu onduleuse variant de 0,08 à 0,15 aux environs de Grandpré.

M. Daubrée a, dans un mémoire de date récente, décrit de nouveaux gisements de phosphorites intercalés dans le terrain jurassique du Lot et du Tarn-et-Garonne; les gîtes, qui ont été trouvés à la surface des plateaux jurassiques, constituent des amas concrétionnés dont les structures zonées, mamelonnées et quelquefois stalactiformes indiquent que ce sont des dépôts sporadiques dûs à des eaux minérales qui ont rempli des fentes et des cavités préexistantes. Cette origine des phosphorites, due à des sources minérales, démontre péremptoirement la présence des phosphates dans d'autres terrains.

Des gisements sont également exploités dans les départements de la Drôme et du Pas-de-Calais ; mais leur rendement, qui est inférieur à celui des Ardennes, varie entre 35 et 50 pour °|₀.

M. de Bonnard, inspecteur général des Mines, a constaté, dès 1822, la présence, à St-Thibault (Côte-d'Or), du phosphate de chaux dans un limon ferrugineux du lias connu, dans l'Auxois, sous le nom de *machefer* ; mais ce n'est qu'en 1825 que ce savant a signalé cette découverte dans sa *notice géognostique de quelques parties de la Bourgogne*.

Le phosphate de chaux que l'on exploite dans les cantons d'Arnay-le-Duc et de Pouilly appartenant à l'arrondissement de Beaune, se trouve également dans une couche de limon ferrugineux, d'une puissance très-variable mais dépassant rarement 4m00, limon recouvrant le calcaire à gryphées et ayant généralement une couleur jaune plus ou moins foncée, comme nous l'avons constaté sur les territoires de Musigny, de Meilly, et, surtout de Maconge, dans la tranchée d'une rectification de route dite de la Baisse d'Ecommes. (1)

Deux sociétés, l'une dite des phosphates de l'Auxois et l'autre ayant pour directeur M. Desailly, industriel à Grand-

---

(1) Deux autres cantons de l'arrondissement, ceux de Bligny-sur-Ouche et de Liernais, sont également susceptibles d'être exploités.

Il n'est pas question dans cette note des phosphates de la partie de l'Auxois, appartenant à l'arrondissement de Semur.

pré (Ardennes) viennent d'entreprendre l'exploitation des phosphates de l'Auxois.

La première de ces sociétés, qui a environ 150 hectares concédés dans l'arrondissement de Beaune, est à la veille de commencer ses travaux; mais la seconde est déjà à l'œuvre depuis le mois de septembre 1877. Le rendement moyen, en phosphate, qu'elle obteint est, comme l'ont constaté plusieurs analyses, de 55 à 60 pour °/₀.

L'épaisseur des couches de phosphate, extraites jusqu'à ce jour, varie entre 0,05 et 0,40 : cette dernière épaisseur est rarement dépassée. Les inclinaisons de ces couches sont habituellement celles du calcaire à gryphées sur lequel elles se trouvent placées.

Les nodules, qui ont une forme irrégulière avec des arêtes souvent frustes, sont presque toujours jaunâtres et à pâte tendre avec des veinules grisâtres ou noirâtres; leur grosseur minimum est à peu près celle d'une noisette, et le volume des plus gros dépasse rarement la grosseur d'un œuf de poule.

La place qu'occupent ces nodules dans la couche du limon varie depuis 0^m20 environ jusqu'à 1^m80 et même 2^m00 en contre-bas de sa surface; le rendement, par mètre carré, est, également très-variable ; il est considéré comme étant satisfaisant lorsqu'il atteint 40 litres : soit 40 kilogrammes de nodules à l'état sec.

Il résulte de diverses analyses faites :

1° Par M. Dehérain, que la richessse moyenne des phosphates, en France, serait de 40 pour °/₀.

2° Par M. Durand-Claye, en 1872, qu'elle serait de 70 p. °/₀.

3° Par M. Ville, en 1877, qu'elle serait, pour les phosphates de l'arrondissement de Beaune, de 58 pour °/₀.

4° Enfin, par Berthier, au Muséum, que le phosphate provenant de la Côte-d'Or contenait, pour 100 parties, savoir :

Phosphate de chaux	74
Carbonate de chaux	10
Argile et oxyde de fer	16
	100

Nous donnons ci-dessous, divers chiffres représentant les frais moyens d'exploitation dans les cantons d'Arnay-le-Duc et de Pouilly.

1° Indemnité de terrain,	12fr00	l'are.
2° Indemnité de récolte, { froment,	4 35	id.
{ carémages,	2 18	id.
3° Prix moyen d'un mètre carré de fouille à 1m50 de profondeur moyenne,	0 60	
4° Transport, des champs aux lavoirs, d'un mètre cube de nodules non lavés,	1 50	
5° Prix du lavage d'un mètre cube de nodules,	16 00	
6° Rendement moyen en phosphate lavé par mètre carré fouillé,	33 litres.	
7° Transport d'un mètre cube de nodules lavés au port du canal de Bourgogne,	2fr50	id.
8° Poids des nodules par mètre cube.	1200kilog. (1)	

A l'aide des données qui précèdent, il a été possible d'évaluer le prix d'une tonne de phosphate lavé, rendu sur le port du canal de Bourgogne : soit 44 fr. y compris les faux frais.

La plupart des propriétaires craignent que l'exploitation du phosphate ne soit une cause d'appauvrissement de leur terrain; aussi, les concessions du droit d'exploitation s'en ressentent-elles et sont, dès lors, difficiles dans la contrée. Cette crainte est-elle fondée? Nous nous abstiendrons de répondre à cette question; car, bien que le phosphate soit considéré comme étant insoluble, est-il véritablement inutile à la végétation comme on l'insinue? Les personnes compétentes répondront que cette substance ne devient réellement fertilisante qu'après avoir subi, dans des usines spéciales, une double préparation mécanique et chimique.

Dans tous les cas, on doit admettre, lorsque la couche de

(1) Ces divers chiffres nous ont été donnés par M. Creusvaux, Conducteur principal à Arnay-le-Duc.

phosphate se trouve à 1^{m}00 et plus de profondeur, que l'extraction de cette substance, dans ces conditions, ne peut appauvrir sensiblement la fertilité du sol par la raison que les racines des plantes n'atteignent presque jamais de telles profondeurs.

Le pays de l'Auxois est, de temps immémorial, renommé par sa grande fertilité et comme étant le principal grenier de la Bourgogne. Pour qu'il en soit ainsi, il faut nécessairement admettre que la terre arable de la contrée contient, au moins, un élément éminemment fertilisant. Cet élément ne serait-il pas le phosphate de chaux? Notre réponse sera celle-ci : Que l'on ne rencontre pas partout, dans ce pays, le phosphate en nodules et que, néanmoins, toutes les terres, situées sur le calcaire à gryphées présentent sensiblement le même degré de fertilité. On nous objectera probablement que si l'on ne rencontre pas, *partout*, cette substance en nodules et par couches, elle n'en existe peut-être pas moins en petits grains à peu près imperceptibles ou à l'état pulvérulent : de là, donc, s'il en est ainsi, la cause de la fertilité de ces derniers terrains.

Nous allons faire connaître, à l'appui de ce qui précède, un fait assez généralement connu et cité par M. Amédée Burat, fait attestant que les terres fertiles et les engrais naturels ne doivent souvent leurs propriétés qu'à une certaine quantité d'acide phosphorique.

Il existe dans les environs de Nîmes des terres d'une fertilité exceptionnelle, dont M. de Gasparin a voulu récemment se rendre compte par l'analyse. La partie la meilleure de cette terre est très-tenue et facile à entraîner par les lavages. Cette partie contient une quantité considérable d'acide phosphorique, environ un millième et demi de son poids, ce qui représente 6,000 kilogr. d'acide phosphorique par hectare. C'est évidemment là une des causes de la fertilité de ce sol.

Nous devons ajouter que l'extraction du phosphate de chaux sera une véritable cause d'amélioration en ce qui concerne le rendement des terres. En effet, le défoncement profond d'un terrain très-compacte et, pour ainsi dire,

imperméable qui n'a jamais été remué qu'à la profondeur insignifiante du soc de la charrue, doit augmenter notablement sa fertilité si, toutefois, l'on remplace à la surface la terre végétale.

Nous avons vu précédemment que le phosphate de chaux, considéré comme substance fertilisante, doit-être, au moyen de moulins, pulvérisé et soumis ensuite à l'action de l'acide sulfurique; cette matière est connue alors dans le commerce sous le nom de *superphosphate*.

Le prix du phosphate, prêt à être employé, varie suivant qu'il renferme plus ou moins d'acide phosphorique. On le paie ordinairement de 5 à 6 francs les 100 kilogrammes.

L'expérience a démontré que le phosphate produisait particulièrement de très-bons effets sur les terres argileuses, argilo-sableuses et granitiques; il remplace, par conséquent, très-avantageusement la chaux, la marne et le noir de raffinerie. On l'emploie à la dose de 500 à 1000 kilogrammes par hectare en le semant à la volée. On le mêle aussi aux fumiers ordinaires dans la proportion de 10 à 15 kilogrammes de poudre phosphatée pour 1000 kil. d'engrais; ce mélange augmente alors la richesse de la fumure en chaux et en acide phosphorique.

JOSEPH CARLET.

Beaune, juin 1878.

MARTYROLOGE

DE

L'INSIGNE COLLÉGIALE NOTRE-DAME DE BEAUNE

EXTRAIT

des fondations et libéralités inscrites dans ce manuscrit.

DÉCEMBRE

1

VIII. Kal Jan. — Eodem die obiit Humbertus, filius Poncii Senescalchi qui dedit beate Marie de Belnâ apud Saviniacum mansum unum, cum appendiciis suis, reddentem quatuor solidos in singulis annis.

2

Eodem die obiit Lambertus de Mille-ponto, canonicus sancte Marie, qui dedit sancte Marie ecclesiam de Maniero et censum cimiterii et decimam et Arlinnum cum heredibus suis.

3

Anno D^{ni} M. CC. octogesimo septimo, die natalis D^{ni}, obiit Jaquelinus dictus Quanquin de Belnâ, clericus; debent cedere in ejus anniversarium denarii quos dederat pro missa de S^{to}-Spiritu prout legitur IIII° Kal Junii. Jacet in claustro.

4

Obiit Nicoleta, uxor Gelebundi, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos divionenses quos assedit super domum et mansum Robeline de Brisse in qua moratur.

5

Anno Domini M. CC. LIX, obiit D. Galterus, presbiter dictus de Maceriis, qui dedit D^{no} et B. Marie belnensi vigenti et quinque libras divionenses ad emendum redditus pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo.

6

VII. Kalendas Jan.—Pro D^{no} Guillermo de Rua, canonico hujus ecclesie, XV solidos turonenses, pro una antiphona vocata *Clementissime* D^{ne}, sitos super domo et pertinenciis ejusdem in qua moravit li Michelait.

Item dedit decem libras divionenses ad emendos redditus, quos redditus tenebit presbiter altaris S^{ti}-Johannis fundati in ecclesia B. Marie belnensis ; qui presbiter, post ipsum G. tenebit illud beneficium dicti altaris, quod ipse tenebat, et de ipsis redditibus emptis idem presbiter distribuet unicuique altari in dicta ecclesia fundato XII denarios annis singulis in die anniversarii sui, quos tradet capellanis dictorum altarium qui pro ipso missam pro defunctis celebrabunt,ità quod si plures in unâ altari sint beneficiati inter se dividant ; si non sit, solus integro habeat.

7

VI. Kal. — Obiit Guido , filius D^{ni} Girardi de S.-Symphoriano militis, pro cujus animâ dictus Girardus, miles, et Guillermus frater dicti Guidonis dederunt Deo et B. Marie Belnensi, pro anniversario ipsius Guidonis ibidem annis singulis faciendo, viginti solidos annuatim percipiendos super duas domos suas ligneas in vico scotarellorum ante domum suam in quâ morantur. Quarum domorum dictus Girardus pater eorum acquisivit unam à liberis Dominici Scoterel

et aliam à Melinâ uxore Lamdrici Buchalle; et sunt dicte due domus inter domum Clemencii Pelot et domum que fuit Allebaudi, curati de Morezanges.

8

V. Kal. Jan. — Anno Dni M. CC. LXXII., Obiit Petrus de Bordis quondam burgensis belnensis, dictus Rueneaulz, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibid. annis singulis faciendo, viginti solidos viennenses et quinque solidos divionenses, pro oblationibus dandis in choro, quos assedit super domo sua lapideâ sitâ in ruâ divionensi que dicitur li Vote, inter domum heredum Johannis Bauduym que fuit au Françoys et domum heredum Guidonis Gonduym. Jacet cum matre suâ retro altare S. Johannis.

9

IIII. Kal. Jan. — Anno Dni M. CC. LXXII., Obiit Morellus dictus Chauciers qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quinque solidos et unum denarium viennenses quos assedit super parte sua domûs que fuit Domini Odonis Taupin de Roiffeyo, militis, que sita est ultra Boisesim ante domum Cistercii, juxtà domum Petri de Arneto, clerici. Jacet in claustro.

10

Eodem die obiit Lambertus, archipresbiter, nostre congregationis canonicus.

11

Item, Anno Dni M. CC. LV., Obiit Odo Chauceix qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibid. singulis annis faciendo, quinque solidos et I denarium quos assedit super campos qui sunt an Espenoy, juxtà terram Landerici Droart. Jacet in claustro.

12

III. Kal. Jan. — *Obiit Radulphus* de Pomarço, miles,

qui, pro anniversario suo et pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie quinque solidos censuales super vineam de Spinel, que est juxta clausum Ducis, et quatuor solidos super domum Girardi Bergerii, et XII Denarios super vineam Bellimontis quos debent monachi eduenses.

13

III. Kal. — Obiit Jaquelinus Gellans qui dedit ecclesie B. Marie belnensis III denarios censuales super tertiam partem domûs sue, que est ante domum Godefridi Lanet, reddendos in martio.

14

III. Kal. — Ego Johannes *de Nuiz*, in vitâ mea dedi Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime mee et antecessorum meorum, quatuor denarios censuales annuatim in mense martio reddendos, super vineam sitam in territorio de Auloxio, apud les Aultrets, juxtà vineam Dni Bergerii Valon, in quâ vineâ nullus habet censum, immo est de alodio meo.

15

III. Kal. — Nos, G. Decanus et capitulum, notum facimus universis quod nos debemus et tenemur facere annis singulis anniversarium venerandi Patris Alexandri quondam Cabilonensis episcopi, et distribuere... divionenses inter nos et clericos qui intererunt; quos percipiemus in censâ ecclesie de Ysurrâ, quam ècclesiam dedit nobis; et debet fieri dictum anniversarium in vigilia natalis Dni.

16

III. Kal. Anniversarium panis et vini pro quondam Dno Matheo Vannier, capellano altaris B. Dyonisii, hâc die fieri ordinatum est; quod debet capellanus, seu officiarius prime fundationis ejusdem altaris. Jacet... fit IIa die mensis Martii.

17

III. Kal. — Anno Dni M. CCCC. quadragesimo quinto,

obiit D. Guillermus *li Ferpier*, quondam hujus ecclesie vicarius, qui.... pro anniversario suo annis singulis faciendo XXX^a^ die hujus mensis, duodecim solidos turonenses assessos super omnes vineas sitas super finagio *de Monthelie*, in loco vocato *souz le vergey*.... jacet ante yma..... portale.

18

III. Kal. — Anno D^ni^ M. CC. LI. obiit Menelons *li tolerande*, que dedit et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, decem solidos divionenses quos assedit super vineam suam *de Sanvignes*, que est super cursum de Genain, juxta vineam Dominici, filii Martini Pelot. Et sciendum quod nullus alius habet censum in dictâ vineâ.

19

III. Kal. — Obiit Bartholomeus de Chaalanges, concanonicus noster, qui dedit Deo et B. Marie belnensi quadraginta solidos, quos assedit super domum suam lapideam que est in vico hospitalis ante crucem, pro anniversario suo ibidem singulis annis faciendo.

Item, in anniversario ipsius Bartholomei, tenetur capitulum belnense solvere sexaginta solidos annis singulis pro fructibus unius prebende, quos percepit dictum capitulum; de quibus ecclesia solvet; et quisquis tenebit domum et vineam, que est in vico de Cherreio, que fuit Gilonis vicarii, solvere xl solidos tenebitur.

20

Pridie Kal. — *Obiit Bona* de Chalenges, pro cujus anima filius suus Rainaudus Haynierus dedit B. Marie XII denarios reddendos in festo S. Bartholomei super domum suam de Campaniâ.

21

Obiit *Renaudus* Bertinus, pater Bernardi canonici et monachi.

22

Item — *Obiit Martina*, filia Arnei Morranni, que pro

remedio anime sue dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales reddendos in Martio, super domum suam que est in rua divionensi.

23

Item. — Hic debet fieri missa de S^to spiritu pro Hugone de Pomarco, canonico hujus ecclesie etc...

24

Pridie Kal. Jan. — Obiit Petrus Galafres qui dedit B. Marie II denarios censuales super vineam suam *de Montaignie* que prius debebat tres denarios ; et hii denarii sunt reddendi mense Marcii.

25

Eodem die, obiit Ricardus Mahauz pro cujus anima uxor ejus Mahauz dedit B. Marie II solidos censuales reddendos in marcio, super domum suam que sita est in Burgo.

26

Item, obiit Hugo de Chaignie qui dedit B. Marie XVII denarios censuales, de quibus Garnierus Alenarum debet VI denarios super vineam que est sub viâ Chemini de Pomarco, et Petrus Faber IIII denarios super vineam de ulmis, Gilebertus Gardous super eamdem IIII denarios, et Robertus Dovernai III denarios super terram suam de Montaignie.

JANVIER

27

Kalendis Januarii. — Obiit Robertus Odemer (ou Odemar) qui dedit Deo et B. Marie belnensi quinque solidos censuales annuatim in martio reddendos, super domum Pentecoste de vinariis que est in Burgo belnensi.

28

Kal. Jan. — Anno D^ni M. CC. LVIII., obiit Perrons,

quondam nepos Dni Steph. de Govauz, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quinque solidos et unum denarium, quos assedit super parte suâ domûs que est super rivulum Bosesie, prope domum Nicholai Carnificis et ante domum altaris Sti Nicholai fundati in ecclesia B. Marie belnensis super dictum rivulum.

29

Kal. Jan: — Anno Dni M. CC. LVIII., obiit Blonda, uxor Renaudi Chaucier, que dedit Deo et beate Marie belnensi, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, quinque solidos et unum denarium annui redditûs quos assedit super vineam Dni Petri presbiteri dicti Capitaul.

Hoc dictus Renaudus voluit et consensit.

Jacet in hoc cimiterio.

30

Kal. Jan. — Anno Dni M. CC. LXX tercio, obiit Johannus, canonicus istius ecclesie, pro cujus anniversario D. Girardus Junior, D. Sautone, pater ejus, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis quadraginta solidos viennenses annuos, quos assedit super vineam et mansos suos sitos retro ecclesiam beate Marie Magdalene Belnensis, juxta cimiterium ejusdem ecclesie B. Magdalene.

Jacet in capitulo.

31

Kal. Jan. — Quidam presbiter dedit apud Roffeium IIII panes, sextarium vini et XII nummatas carnium.....

32

Kal. id. — *Eodem die,* obiit Philippus de Varennis, qui dedit beate Marie mansum unum apud Suesium cum appendiciis suis.

33

Kal. Jan.—*Obiit Gaufridus* de Castro-Novo, diaconus, qui

dedit nobis VI denarios censuales super domum suam que est prope domum Renaudi Bortum, super aquam de Renis, reddendos in marcio.

34

Anno Dni M. CC. octogesimo nono, obiit Johanna, filia Dyonisii Amerosi que dedit Deo et B. Marie belnensi quinque solidos et unum denarium, prô anniversario suo singulis annis faciendo, quos assedit super vineam suam versùs Pomarcum, juxta vineam Johannis Barrot et vineam sancte Margarete.

Jacet in claustro.

35

IV. Non. Jan. — Tercia die post circumcisionem Dni, debet fieri anniversarium panis et vini pro Magistro Petro de Calvomonte, hujus ecclesie canonico.

Jacet in navi ecclesie, prope altare B. Cecilie.

36

IV. Nonas Jan. — Eodem die obiit Lambertus archipresbiter, nostre congregacionis canonicus.

37

IV. Non Jan. — Obiit *Goffredus* qui dedit B. Marie — mansum unum cum appendiciis suis et pratum apud Corcellac.

38

Obiit Eva.

39

Tercia die circumcisionis Dni, debet fieri anniversarium dni Jacobi de Belneis, canonici hujus ecclesie, qui obiit anno Dni M. CC. septuagesimo sexto ; et debent distribui in ejus anniversario viginti solidi viennenses, quos debet solvere, infra octavas omnium sanctorum, et vendidit Robertus de Primellis, canonicus belne, super omnibus rebus suis et bonis

quibuscunque quos et que habet apud villam de Maigne et de Velers la Faye ; de quibus littera habetur sub sigillo curie ducis Burgundie.

Jacet supra altare B^{ti} Dyonisii quod fundavit in hac ecclesia.

Item dictus Robertus cepit in feodo et... beln... quid, habet in predictâ villâ et finagio, de quo feodo littera habetur sub sigillo...,

40

III. Nonas. — Memorare quod eciam die predictâ circonsionis D^{ni} debet fieri anniversarium pro Guidone, D^{no} de Castro-novo et canonico hujus ecclesie ; et debent distribui sexaginta solidi turonenses parvo turonensi, super partem suam domûs de Burgo novo et super vineam suam *en Godeaul*, juxtà vineam magistri Odonis Canbitoris.

Aliud anniversarium fit sic in crastino apostolorum Philippi et Jacobi.

41

III. Nonas Jan. — Obiit D^{na} Falca uxor D^{ni} Seguoni, militis, dicti Sivert, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, viginti solidos annui redditûs quos assedit super tribus obolis quos habet in pedagio belnensi, quos tres obolos quicunque tenebit tenetur et tenebitur solvere et reddere ecclesie supradicte dictos viginti solidos.

42

III. Nonas Jan. — Obiit Dampnonis, filia defuncti Bernardi Jordaine, uxor Symonis de S.-Symphorien, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, viginti solidos annui redditûs, de quibus assedit decem solidos super domum suam lapideam que est in vico divionensi, juxtà domum que fuit Huonis Jordaine, et decem solidos super domum suam lapideam que est in foro telarum, inter domum Hugonis de Bordis et domum Creissant Judei.

43

III. Nonas Jan. — Lege hic anniversarium D^ni^ Jacobi quondam canonici belnensis, prout inferius continetur.

44

III. Nonas Januarii. — Tertiâ die circumcisionis D^ni^, debet fieri anniversarium D^ni^ Jacobi de Balneis, canonici hujus ecclesie, qui obiit anno D^ni^ 1276, et debent distribui in ejus anniversario triginta solidi viennenses, quos debet solvere infra octavos omnium sanctorum et vendidit Robertus de primellis, canonicus belnensis, super omnibus rebus suis et bonis quibuscumque, quos et que habet apud villam de Maignie et de Vellers la Faye ; de quibus littera habetur sub sigillo curie ducis Burgundie.

Jacet juxta altare B. Dyonisi quod fundavit in hac ecclesiâ.

Item dictus Robertus cepit in feodo et cura ab ecclesiâ Belnensi quecumque habet in predictâ villâ et finagio, de quo feodo littera habetur sub sigillo.

45

Pridie nonas Jan. — Obiit Julieta, uxor Galteri de Doule... que dedit S.-Marie IIII denarios censuales super quamdam vineam quam tenet Bernardus de Ponte, juxta tillias.

46

Pridie non. Jan. — Anno D^ni^ M. CC. XLV. Obiit Elysabeth, relicta Stephani de Longve, que dedit Deo et B. Marie Belnensi viginti solidos, pro anniversario suo faciendo, annuatim percipiendos super tribus peciis vinearum sitarum versus L'egues ; de quibus una est juxtà vineam Girardi Cambitoris ; alie due juxtà vineam Petri Potier, presbiteri ; quam donationem laudaverunt Guillerma soror sua et Morellus nepos suus.

47

Pridie non. Jan. — Obiit Maria, uxor Hugonis Albi, pro

cujus anima idem Hugo dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales in martio reddendos, super quamdam vineam que est ultra maistrum de Beth, quam tenet Petrus Odemars.

48

Nonis Jan. — Obiit Maria, uxor Raquin de Aubaine, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis medietatem cujusdam domûs in quâ manebat post obitum dicti Raquin, mariti sui; itâ tamen quod dictus Raquin tenetur reddere dicte ecclesie annuatim in martio, quamdiu vixerit, de medietate supradicte domûs XII denarios censuales; post obitum vero ipsius, medietas dicte domus libere et absolute ad ecclesiam belnensem revertetur. Actum in crastino circumcisionis D^ni^ anno D^ni^ M. CC. XXX. III.

49

Nonis Jan. — Gauterus Pariset et Forestere, uxor ejus, dederunt de Deo S. Marie belnensi, pro remedio animarum suarum et antecessorum suorum, XII denarios censuales super mansum suum quod est situm in vico de Charre, reddendos in crastino apparicionis D^ni^.

50

Nonis Jan. — Obiit Nicholaus de Prato, pro cujus animâ Renaudus clericus et Radulphus fratres dederunt Deo et B^te^ Marie belnensi decem solidos,pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, percipiendos super vineam suam que est versus Sanctum Nicholaum, juxta vineam Petri de Chaux.

51

VIII. Idus Jan. — Obiit Ascelina, mater Girardi Pudrin qui dedit D^no^ et B. Marie IIII solidos censuales, reddendos in anniversario suo, quos debet Guido Maudignez de V. andains de pré et de quodam manso quod est apud Argiliacum, ante domum ejusdem Guidonis, et de quodam jornale terre quod est inter crucem et Vesse; de quibus IIII solidis solvere debet latori prandium.

52

VIII. Idus Jan. Anno Dni M. CC. nonagesimo, obiit Jacobus de Pomarco, quondam balivus Burgundie, qui dedit Deo et B. Marie belnensi quadraginta solidos viennenses, quos assedit super octavam partem molendini siti super stannum de Burgo novo belnensi, dividendos inter ecclesiam et clericos, prout moris est, in ecclesiâ supradictâ.

Jacet ante altare B. Nicholay.

53

VIII. Idus. — Anno Dni M. CC. LX. VI. Obiit Guido Camerarius, burgensis belnensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi decem solidos viennensis monete, annui redditûs, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super suam dimidiam domum que est in parrochia S. Martini belnensis infra muros; que eciam domus dimidia partitur cum dimidia domo que est Renaudi Larchiet Barberii, et est ex aliâ parte juxtà stabulum domini Durandi, cantoris eduensis et canonici belnensis; valet XVII sol. quos debet Hugo de Pomarco pro predictâ domo quam tenet.

Item cedunt in isto anniversario viginti solidi viennenses quos debet Petrus dictus Goliar, super domum suam versus portam Bataille, prope crucem lapideam.

54

VIII. Idus Jan. Die lune post Epiphaniam Dni debet fieri anniversarium panis et vini pro Dno Johanne Compain, quondam hujus ecclesie vicario.

Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Jacet in introitu hostii capituli, subtus aquarium aque benedicte.

55

VIII. Idus Jan. — Anno Dni M. CCC. primo, die lune, post Epiphaniam, obiit D. Petrus de Barro, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis quinque solidos et unum denarium monete currentis, quos assedit super vineam suam sitam

in monte Terminali, quam acquisivit à Petro, filio Philippi Cambitoris qui tenere debet, quique tenebat Capellaniam B. Michahelis fundatam in dictâ ecclesiâ, quam tenebat dictus Petrus, pro anniversario suo annis singulis faciendo.

Jacet ante portale.

56

VIII. Idus Jan. — Hic debet fieri anniversarium pro Jacobo dicto Boisserant, canonico eduensi, qui dedit nobis viginti libras viennenses pro quibus assignavimus ei pro anniversario suo viginti solidos annui redditus, super domum nostram que est juxta domum heredum Desieez, ita quod quique de cetero tenebit dictam domum solvet dictos viginti solidos.

Jacet Edue.

57

VIII. Idus Jan. — Tercia die post Epiphaniam, debet celebrari missa de S^to^-Spiritu pro D^no^ Jacobo dicto Boisserant, canonico eduensi, pro quâ missâ celebrandâ Decanus et capitulum dederunt et assederunt pro dicto J. XX solidos viennenses supra domum que fuit Odeti Panetarii, quam emerunt à Johanne de Beligner, que domus sita est in vico judeorum, juxta domum heredum D^ni^ Petri Desreati, militis, et juxtà viam que est inter dictam domum et domum capituli quam tenet Stephanus de Voogeto, canonico istius ecclesie.

Et est sciendum quod decanus et capitulum receperunt à dicto J. XX libras viennenses pro dictis vigenti solidis.

58

VIII. Idus Jan. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo sexto, VI Idus Januarii, obiit bone memorie Guillermus de Prunellis, decanus hujus ecclesie, qui dedit pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ faciendo, decem libras viennenses quas assedit, prout in litteris sigillo D^ni^ ducis sigillatis continetur, videlicet: quod D. Johannes, D. de Columbariis, miles, et Castellana, uxor ejus, solvere teneatur dictas decem libras annui et perpetui redditus in die festi S. Remigii centum solidos.

59

VIII. Idus Jan. — Pro Giletâ, relictâ Radulphi Clemenceti, debet fieri anniversarium de decem solidis sitis super domo suâ versus furnum Dni.

Item, pro oblationibus super dictâ domo quinque solidos monete currentis.

Jacet in capella S. Eligii.

60

VIII. Idus Jan. — Pro magistro Laurencio Clemencet, debet fieri anniversarium octavâ die hujus mensis, qui dedit pro eo faciendo quindecim solidos sitos super quadam vinea sitâ versus Pomarcum, vocata vinea de Chasseigne, juxta vineam cisterciensem.

61

VII. Idus Jan.— *Obierunt* Rainaudus de Belnâ et mater ejus, qui dederunt quinque solidos ecclesie Marie pro animabus eorum. Canonici : Deonneil debet II solidos; Renerius Bacoe et Johannés de Beliniaco duos solidos, et Girardus de prato XII denarios; hec autem debita debent persolvi ad festum S. Bartholomei.

62

VII. Idus Jan. — *Obiit Willermus*, nepos ejusdem Renaudi, pro cujus anima Hugo D. Cherriaci, pater ejus, dedit B. Marie VI denarios censuales et bussellum frumenti quos debet Galterus, maior de Sabrona, in nundinis S. Germani, de quodam manso quod est apud Cherriacum.

63

VII. Idus Jan. — *Obiit filia* Henrici de Milponto, pro cujus animâ ipse dedit minam avene apud Suisei quam debet Odo Patelions et XII denarios.

64

VII. Idus Jan. — *Obiit Stephanus*, eduensis ecclesie Episcopus, qui dedit B. Marie cyphum argenteum.

65

VI. Idus Jan. — Obiit Domina Dannos de Floriaco, pro cujus anima Petrus, filius suus, dedit B. Marie II solidos in martio reddendos super domum suam que est in ruâ divionensi.

66

VI. Idus Jan. — Anno D^ni^ M. CC. XXVII., mense septembri, obiit Hugeta, uxor dicti Petri, pro cujus animâ idem Petrus dedit Deo, ecclesie B. Marie belnensi III solidos et III denarios censuales, cum duobus solidis quos dedit pro animâ matris sue, supra dictam domum in quâ manet, annuatim reddendos in earum anniversario.

67

VI. Idus Jan. — Hic debet fieri et legi anniversarium bone memorie G. de Prumellis. 1286. (Voir au 8 des ides de Janvier.)

68

VI. Idus Jan. — *Obiit Petrus* Hodomerus qui, pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie XII denarios reddendos in marcio super quamdam vineam que est apud Saviniacum ; quam vineam tenet Robertus de Saviniaco, presbiter et Parisex frater suus et Garnerius Pomete.

69

V. Idus Jan. — *Obiit Christianus* Macellator, pro cujus animâ Trezelina uxor sua et filius ejus Borins dederunt Deo et S. Marie II denarios, et obolum, super domum suam que debebat V denarios et obolum reddendos in festo S. Martini.

70

V. Idus Jan. — Obiit Pucens, filius ejus, qui dedit S. Marie III denarios censuales supra domum que prius debebat XVIII denarios reddendos in marcio.

71

V. Idus Jan — *Obiit Tecelina*, mater ejusdem Pucins, que dedit B. Marie XII denarios censuales super domum suam.

72

V. Idus Jan. — Anno D^ni^ M. CC. XXIII., octavo idus Decembris, obiit Annelon, uxor predicti Pucin, que dedit Deo et ecclesie B. Marie de Belna..... denarios censuales in eodem termino persolvendos supra domum....., supradicto.

73

V. Idus Jan. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. tercio, obiit Milo, capellanus S. Martini belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo in eadem singulis annis faciendo, decem solidos, item quinque solidos pro oblacionibus dandis in choro monete currentis, quos assedit super domum suam et mansum situm in vico S. Martini belnensis, juxta maneyum heredum Morelli dicti Sanchaut.

74

V. Idus Jan. — Pro magistro Hugone de Beligneyo XX solidos divionenses super domo que fuit Donne Rouse, sittam juxtà domum quam ipse inhabitabat in foro feni belnensi. Obiit anno D^ni^ M, CCC, tricesimo quarto, die mercurii post Epiphaniam D^ni^.

75

IV. Idus Jan. — Hic debet celebrari missa de S^to^ Spiritu pro Guillermo de Arcu, canonico hujus ecclesie, et debent distribui XL solidi viennenses, quos assedit super sexaginta solidatas annui redditûs quas acquisivit ab Odone Potario et uxore suâ, sitas super domum que fuit Boni amici Barberii; que domus sita est juxtà molendinum de Burgo novo ex unâ parte et juxtà domum de Moingeti dicti Pennerat ex altera; et viginti solidi de residuo distribuentur die anniversarii D. Johannis de Arcu et D. Margarete, matris dicti G. de

Arcu, quod fiet pridie Idus Januarii predictum anniversarium, videlicet, D. Johannis et D. Margarete.

76

III. Idus Jan. — Pro Johanne d'Escutigny, de Belna, Johanneta Margorona uxore, suis et eorum successoribus XX solidos cum grosso pro XX denariis.

77

III. Idus Jan. — Obiit Maaloz, uxor Petri Amorosi, que dedit Deo et B. Marie belnensi decem solidos divionenses, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos dictus Petrus assedit super domum suam lapideam ante domum Johannis Bressand, canonici belnensis.

78

III. Idus Jan. — Hic debet fieri anniversarium panis et vini pro dicto Renerio duorum panum et duorum potorum vini, ad mensuram capituli, ac Margareta uxore suâ.

Jacent in.....

79

Pridie Idus Jan. — Ibi debet fieri anniversarium pro D. Margaretâ de Arcu et Jôhanne de Arcu, canonico hujus ecclesie, fratre dicte Margarete, et debent distribui vigenti solidi qui sunt de residuo predictarum LX solidatarum terre acquisitarum à dicto G. de Arcu, sitarum super domum predicti boni Amici Berberii, ut supra dictum est IIII° Idus Januarii.

80

Idibus Januarii. — Obiit Petrus Trotons, qui dedit Deo et B. Marie belnensi II solidos censuales super domum suam que est in vico *Ascoterlo*, reddendos in martio.

Hic ordinatum est per capitulum debere fieri anniversarium pro D. J. de Lugd. (Lugduno?), quondam decano belnensi, de LX solidis turonensibus Stephani, D. de Rilly, quos acquisivit idem D. J. decanus et legavit ecclesie belnensi

81

Idibus Jan. — Obiit dominus Bartholomeus de Chaaceio presbiter, canonicus belnensis, pro cujus anima decanus et capitulum belnenses debent distribui (sic) XV solidi divionenses annuatim in anniversario suo, quos tenetur et debet persolvere quique tenebit vineam suam de Pomarco que est retro domum leprosorum, et hoc voluit et statuit decanus et capitulum.

82

Idibus Jan. — Die XIIII Januarii, anniversarium panis et vini pro uxore Simonis Ranvial.

Et jacet in claustro ante aquam benedictam; debet solvere Vincencius Pugeot.

83

XIX. Kalendas Febr. — *Obiit Jocelinus* Varginel, pro cujus anima Pomarda, ejus uxor, dedit II solidos reddendos in marcio, super quamdam alam domûs que adheret domui Christiani Lescoter.

84

XIX. Kal. de Febr. — Anno D^{ni} M. CC. LX. nono, obiit Ferricus dictus *de Lingonis*, famulus ecclesie nostre, pro cujus anima et antecessorum suorum Laurencia uxor sua et Hugo filius ipsius prius dederunt Deo et B. Marie belnensi, pro ipsorum anniversario ibidem annis singulis faciendo... solidos viennenses annui redditûs, annisque singulis persolvendos, quos assederunt super terram suam..... versùs Combertaul et super omnes terras suas que sunt circà locum illum.

85

XIX. Kal. Februarii. — *Obiit Barrethz* qui dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales super domum suam, reddendos in marcio.

86

XIX. Kal. Febr. — Obiit *Renaudus* Senescallus.

87

XIX. Kal. Febr. — *Obiit Humbertus*, filius Poncii Senescalchi, qui dedit B. Marie de Belnâ apud Savegniacum unum mansum cum appendenciis suis reddentem IIII solidos singulis annis in vigiliâ natalis D^ni^.

88

XIX. Kal. Febr. — *Obiit Stephanus* Ploton, qui dedit Deo et S. Marie XII denarios censuales in vineâ *de Aigret*, reddendos in marcio.

89

XIX. Kal. Febr. — *Obiit Theobaudus* Sauners, pro cujus animâ Petrus *de Rulée*, ipsius nepos, dedit Deo et B. Marie XII denarios super grangiam ejusdem Theobaudi et alios XII denarios super grangiam Bernardi de Pernant. Hii duo solidi annuatim sunt reddendi in festo S. Bartholomei.

90

XIX. Kal. Febr. — *Obiit Laurentius*, famulus Johannis de Pontiz, belnensis canonici, qui pro remedio anime sue dedit B. Marie octo denarios in marcio reddendos, super quamdam plantam que est prope ecclesiam S. Nicholai. Eadem planta prius debebat canonicis VIII denarios.

91

XIX° Kal. Febr. — *Obiit Petrus* Rufus, belnensis prepositus, qui pro remedio anime sue et antecessorum suorum donavit ecclesie beate Marie belnensi et canonicis ibi Deo servientibus unum modium vini annuatim reddendum tempore vindemiarum super vineam de Craie.

92

XIX. Kal. Feb. — *Obiit Galterus* de Combertaut,

miles, qui pro remedio anime sue dedit B. Marie quinque solidos censuales in martio reddendos; ex quibus debent Petrus et Robertus de la Doiz XVIII denarios de campo qui est in combes de Bosâ, Barons de S. Martins XII denarios de terra supra stagnum monachi Maceriarum, XII de domo sua que est prope muros castri, Monachi Buxerie XVIII denarios de quâdam vineâ que est in Prevelia.

93

XIX. Kal. Febr. — *Galterus* Afichet dedit Deo et B. Marie II denarios censuales ad opus lampadum; et Bonet Pluverose II denarios reddendos in marcio super vineam *de Ulène* juxtà vineam Chauver (ou Chavver).

94

XIX. Kal. Febr. — Obiit *Petrus Piol*, qui dedit Deo et B. Marie II solidos in anniversario suo reddendos, super domum suam que est in castro.

95

XIX. Kal. Febr. — Hac die per dominum Milonem, Episcopum eduensem, facta fuit unio ecclesie parrochialis de Pomarco isti ecclesie anno Dni M. CCCC. primo.

96

XIX. Kal. Febr. — *Obiit Constantius*, qui dedit Deo et B. Marie unam quartam olei ad opus lampadarum in unâ vineâ que est in monte Ermenaut, quam tenet uxor Brunibeuni, (Brumbeum).

97

XIX. Kal. Febr. — *Eodem die obiit* Odaiarz, mater Petri de Chauz, pro cujus anima Petrus filius suus dedit Deo et B. Marie XII denarios super vineam suam de campaneâ que prius debebat nobis II solidos.

98

XIX. Kal. Feb. — Obiit *Henricus*, sacerdos *de Castro*

novo, qui dedit S. Marie mansum unum apud Ruffeium qui debet IIII pintas et duo sextaria vini, et XII denarios in carne et VI denarios, pro manso quod est juxta cimiterium quo devenerunt Arnulfus, filius Beraldi, et Johannes et Ochiam apud Gineum et totum illud quod in predictis hominibus habebat.

99

XIX. Kal. Febr. — Ipso die obiit Hugo de Curia-Bertaudi, qui dedit B. Marie totum alodium suum.

100

XIX. Kal. Febr. — Obiit Elisabeth.

101

XIX. Kal. Febr. — Anno Dni M. CC. nonagesimo tercio obiit Bertholetus Jomer qui dedit, pro anniversario suo annis singulis faciendo, viginti solidos annui redditûs quos assedit super vineam suam de petraria de Crae.

Jacet versus altare S. Theobaldi in istâ ecclesiâ.

102

XIX. Kal. Febr. — Anno Dni M. CCC., obiit Johannes de Arcu, canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo in dicta ecclesia annis singulis faciendo, centum libras turonenses; pro quibus centum libris decanus et capitulum belnenses assederunt sex libras monete turonensis super suam minutam decimam de Româ et de S. Fideli, ità quod quicumque percipiet et tenebit dictam decimam dictas sex libras annis singulis per juramentum suum solvere tenebitur.

Jacet Rome apud S. Johannem Lateranensem, tempore et anno quo erat indulgentia *generalis apud Romam.*

103

XIX. Kal. Febr. — Hic debet celebrari anniversarium bone memorie Johannis de Lugduno, quondam decani bel-

nensis, et debent distribui sexaginta solidi turonenses super domum et mansum de Reulley cum apartinenciis eorum, que acquisivit de denariis suis.

(Note.) Hoc anniversarium fit ex ordinatione capituli die tercia precedenti.

104

XVIII. Kal. Febr.—Anno D^{ni} M. CCC. secundo, XVIII Februarii, obiit Nereta, domina de Draceyo forti, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie viginti... solidos viennenses pro anniversario suo annis singulis faciendo.

105

XVIII. Kal. Febr. — *Obiit Maria* de Prato, pro cujus animâ Bartholomeus, filius ejus, dedit S. Marie VI denarios super cujusdam vineam apud Prevalidam reddendos in purificatione S. Marie, pro remedio anime sue et antecessorum suorum.

106

XVII. Kal. Febr.— Anno D^{ni} M. CC. XXV., XVII. Kal. Februarii, obiit Ayno de Chaalengiis, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XXX solidos censuales, pro anniversario suo annuatim faciendo et equaliter clericis qui intererunt presentibus in integrum dividendos, scilicet : XX solidos quos D. S. Spe...tenetur dictâ die reddere de pratis que dictus D. legavit, sitis in territorio de Beliniaco subtus Belnâ, super illo quod partitur cum Renaudo de Ruâ et super alio quod est versus forestam de *Silvete*, quod partitur cum Petro Naude ; X solidos super mansis suis de Berretenay super illo, videlicet, quem Rader de Berretenay tenet V solidos, super alio quod Stephanus d'Agenal tenet V solidos.

Jacet in claustro.

107

XVII. Kal. Febr. — In vigiliâ B. Anthonii, anniversarium panis et vini pro Stephano Campsons.

Jacet in claustro.

108

XVII. Kal. Febr. — *Obierunt Petrus* et Julianus filius ejus et Clemencia uxor Juliani, pro quorum animabus Petrus dedit VI denarios censuales apud Corblanchim, quos debet mansus Aubertin.

109

XVII. Kal. Febr. — *Obiit Baron*, pater Hugonis albi, et Bella mater ejus et Maria ejus uxor, pro quatuor animabus idem Hugo dedit B. Marie XII denarios censuales, super domum suam que prius debebat sex denarios reddendos in festo S. Martini.

Item dedit, pro uxore suâ, XII denarios censuales, quos debet Petrus Odemarus, super quamdam vineam que est juxta crucem de Beth, reddendos in marcio.

110

XVII. Kal. Febr. — Anno D^ni^ M. CC. XXIII., XIII Kalendas decembris, obiit idem Hugo Albus, pro cujus anima Jaquelinus, filius ejus, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super domum suam predictam, in festo S. Martini persolvendos cum XVIII denariis prius ecclesie supradicte ab antecessoribus suis in eodem festo concessis.

111

XVI. Kal. Febr. — *Obiit Odo*, noster canonicus et subdiaconus.

112

XVI. Kal. Febr. — *Obiit Ermengardis*, uxor Bertranni de Saudon, pro cujus animâ et pro antecessoribus suis, etiam pro anniversario suo, Aymo, belnensis canonicus ejus filius, singulis annis in capite Jejunii constituit L solidos clericis dividendos; et qui post ejusdem Aymonis decessum clausum ejus tenuerit, de ipso clauso reddet annuatim XXX solidos in predicto termino, et de terrâ Charriaci XX solidos in eodem termino.

113

XVI. Kal. Febr. — *Obiit Castilina,* mater Petri de la Forest, que dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales.

114

XVI. Kal. Febr. — Obiit Benignus, canonicus noster, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario annis singulis ibidem faciendo; XX solidos sitos super census de Longo Campo, quos debet Celerarius recipere et persolvere dictos XX solidos.

Item, dedit pro dicto anniversario precium locationis cujusdam stalli quod fuit Gilonis Dadot, canonici belnensis.

115

XVI. Anno Dni M. CC. LX. nono, obiit Adelina filia Andree Borsede, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo suorumque predecessorum ibidem annis singulis faciendo, septem solidos viennenses quos assedit super vineâ suâ Lenui, que est juxtà vineam Hugonis Sauvage quos solvet et tenetur solvere quicumque dictam vineam tenebit.

Jacet ante portallum ecclesie.

116

XVI. Kal. Febr. — Guillemeta, uxor Jacobi Jordeyne, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario in istâ ecclesiâ celebrando, de consensu dicti Jacobi et liberorum suorum, quinque solidos et unum denarium quos assedit super vineam suam versus cheminum de Sarrogino.

Jacet ante altare S. Katerine, retro magnam portam.

Item obiit idem J. qui dedit quinque solidos super eamdem vineam.

117

XV. Kal. Febr. — Obiit Bonieta, uxor Bernardi

Jordaine, que dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, percipiendos super vineam suam de Sanvignes.

118

XV Kal. Febr. — Anno Dni M. CC. L. VIII. obiit Radulphus de Ruâ, qui dedit Deo et B. Marie belnensi viginti solidos divionenses, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam de puteo d'Alorse, quos etiam debet persolvere quicumque tenebit dictam vineam.

119

XV. Kal. Febr. — *Obiit Lumbarda*, uxor Guidonis de Cabilone, que dedit Deo et S. Marie, pro remedio anime sue et parentum suorum, X denarios quos debet Guillermus Esvellart de domo sua ; alios XII denarios ibi prope quos debet Julia, uxor Odonis Rainerii; apud Belliniacum II solidos de quibus debet XII denarios Maria de Vergiaco; ibidem debet XII denarios Petronilla uxor Engilberti.

Bullia apud Sariniacum XII denarios.
Galtherius XVI denarios.
Tavernaria XVI denarios.

120

XIV. Kal. Febr. — Obiit Guido de Cabillone, qui dedit beate Marie campum unum ad Cortlersein et XII denarios; de quibus numis debet Guilebertus Paston VIII denarios, et Maria uxor Tarpin IIII denarios.

121

XIV. Kal. Febr. — *Eodem die, obiit* Tescelina que dedit nobis duo jugeria terre que jacent juxta Corvadam S. Marie ad ulnos de Chimino.

122

XIIII. Kal. Febr. — Hic pro D. Alexandro, cantore

hujus ecclesie, V solidos et unum denarium..... sitos super duas operatas vinee in monte Lapidi albi, juxta vineam Laurencii Fremi. Johannes Lanion debet.

123

XIII. Kal. Febr. — Anno Dni M. CC. octogesimo septimo, obiit Margarona, filia quondam Petri de Molendino, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quinque solidos et unum denarium quos assedit super vineam suam sitam an Prevole, super quam est assessum anniversarium matris sue.

Item, legavit predicte ecclesie unam pintam olei de annuo et perpetuo redditu, ad opus lampadarum ipsius ecclesie, quam assedit super mansum suum situm in vico es Boçons, juxtà mansum Constancii Lorin.

124

XIII. Kal. Febr. — *Obiit Maria* de Monz, que, pro remedio anime sue, dedit Deo et beate Marie XII denarios censuales reddendos in martio, super quamdam domum que est ante portam monachorum.

125

XIII. Kal. Febr. — Anno Dni M. CC. nonagesimo secundo, obiit D. Benedictus, prepositus...poriensis et canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos viennenses annui redditûs, pro anniversario suo annis singulis faciendo in dicta ecclesia, pro se et parentibus suis, quos assedit super domum suam quam acquisivit ab Huguetâ, relictà Roberti de Rua, sitam in castro belnensi, juxtà domum dicti Benedicti et domum Clare, sororis dicte Huguete, quam tenet Agnez de Lingonis.

126

XIII. Kal. Febr. — In vigilia beati Sebastiani, debet fieri anniversarium panis et vini pro Guillermo le Pontys.

127

XIII. Kal. Febr. — *Obiit Magister* Stephanus de

Hospitali qui dedit Deo et beate Marie belnensi decem solidos annuatim persolvendos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super grangiam suam de Campania, que fuit D. Haymonis de Argilleio et est juxtà domum Girardi de Arneto.

128

XIII. Kal. Febr. — Anniversarium panis et vini pro quondam D. Odone Grilloti, presbitero, qui quamdam capellaniam ad altare beate Agnetis in presenti ecclesiâ fundavit, quod debet capellanus dicte capellanie, et debet distribui in vigilia dicti festi. Anima ejus requiescat in pace, amen.

129

XII. Kal. Febr. — *Obiit Siguinus* de Belnâ, qui dedit Deo et S. Marie suam partem decime de Bieriâ et suam partem decime de Lantenai, et ibidem II solidos, et VI denarios quos debet Willermus, prepositus ejusdem ville.

Hoc concesserunt filii sui et filie et Encelmus, archidiaconus, frater ejus.

130

XII. Kal. Febr. — Obiit *Galterus dominus* Cholearum, qui dedit Deo et S. Marie belnensis ecclesie suam partem decime de Bieria, scilicet terciam partem, pro cujus animâ canonici promiserunt suum anniversarium annuatim facere.

131

XII. Kal. Febr.) — *Obiit Odaiars* que dedit Deo et S. Marie IIII denarios censuales, super quamdam vineam suam que est *in Preveile*, prope clausum monachorum Cistercensium de Barrâ, reddendos in marcio.

132

XII. Kal. Febr. — *Obiit Bernardus* Bertinus, sacerdos et canonicus et monachus, qui dedit nobis multa beneficia.

133

XII. Kal. Febr. — *Obiit Eldebertus*, miles.

134

XII. Kal. Febr. — *Obiit Barnuinus*, miles.

135

XII. Kal. Febr. — Obiit Hugeninus Cornevini de Belnâ in partibus transmarinis, pro cujus animâ Stephana, uxor sua et Johannes, clericus, filius eorum, dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis et pro animabus suis et antecessorum suorum duos sòlidos censuales, quos moniales Molesie debent super pratum suum situm ante domum ipsarum apud Belnam in nundinis Belne annuatim reddendos. Actum est hoc anno D^ni M. CC. XXX. II., in ista die.

136

XI. Kal. Febr. — Obierunt pater et mater D^ni Johannis de Gevroliis, quondam canonici istius ecclesie, pro quorum animabus dictus Johannes dedit vigenti libras turonenses, pro quibus XX libris tur. Decanus et capitulum belnenses assederunt triginta solidos viennenses, super emptionem duorum molendinorum de Burgo novo et de portâ bataillie, pro anniversario dictorum patris et matris annis singulis faciendo, quas viginti libras receperunt dicti decanus et capitulum per manum D^ni Joh., vicarii istius ecclesie, et posuerunt eas in emptionem dictorum molendinorum factam anno D^ni M. CC. LXX. quarto.

137

XI. Kal. Febr. — *Eodem die, obiit* Aeliz, uxor Renaudi Betum, que dedit S. Marie III solidos censuales ut ejus anniversarium annuatim fieret.

138

XI. Kal. Febr. — *Obiit Henricus* Betonus, pro cujus animâ Rainaudus pater suus et mater ejus dederunt S. Marie

mansum Petri sacerdotis apud crucem monachorum et quod habebat in cimiterio S. Marie, juxtà domum Bernardi Bertini.

139

XI. Kal. Febr.— *Obiit Stephanus*, sacerdos et canonicus, pro cujus anima Rainaudus Betuns cum uxore sua Aelez dedit S. Marie vineam Petri de Turre, que est juxtà nostram vineam, laudantibus hèredibus suis.

140

XI. Kal. Febr.— *Eodem die, obiit* Stephanus, canonicus et levita.

141

XI. Kal. Febr. — *Obiit Bertelais*, pro cujus anima filii ejus Guido et Odo dederunt ecclesie B. Marie XII denarios censuales, de domo Roberti de Menduanâ que est in terratio in via que ducit ad S. Martinum.

142

X. Kal. Febr. — Obiit Johanna, uxor Petri Servenel, pro cujus animâ D^{na} Sybilla, mater ejus, dedit Deo et B. Marie belnensi decem solidos divionenses annui redditûs, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit dicta Sybilla super furnum suum, qui est versus fontem de Belenein.

143

X. Kal. Febr. — Item, dicta Sibilla dedit Deo et B. Marie belnensi decem solidos divionenses, pro anniversario suo in ipsa ecclesiâ post decessum ipsius annis singulis perpetuo faciendo, quos assedit super dicto furno de Belenein. Et nos promisimus ei annis singulis istâ die pro ipsâ quamdiu vixerit missam de S. Spiritu in dictâ ecclesiâ et dictos X solidos distribuere.

144

IX. Kal. Febr. — Anno Dⁿⁱ M. CCC. quarto, obiit

bone memorie D. Johannes de Lugdum, quondam decanus hujus ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis ducentas libras monete tunc currentis, pro quibus ducentis libris et pro fructibus prebende sue belnensis decanus et capitulum dicte ecclesie assederunt super partem suam decime de Volenai sex libras monete currentis per Burgundiam, annuatim percipiendos et habendos, ità quod quicumque tenebit dictam partem decime tenebitur.....

145

IX. Kal. Febr. — Anno Dni M. CC. septuagesimo sexto, obiit Gerarda, filia quondam Jacobi de Bordis de belnâ, que fuit uxor Philippi de Argilleyo, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo in ecclesià belnensi annuatim faciendo, viginti solidos viennenses annui et perpetui redditûs quos assedit super vineam suam sitam ante domum Dei de Pomarco, juxtà....

146

VIII. Kal. Febr. — Die conversionis S. Pauli, debet fieri anniversarium panis et vini pro Herneto .... de Villemur et conjux habitans Belnam, à quibus decanus et capitulum centum francos auri....

Jacent infrà capellam B. Eligi.

147

VIII. Kal. Febr. — Hic debet fieri anniversarium pro magistro Petro de Muxeyo, canonico hujus ecclesie, et debent distribui quingenta et unus solidi, de quibus decanus et capitulum hujus ecclesie assederunt quadraginta solidos super decimam a Romà et de S. Fidoli .... quod habuerunt canonici XL libras divionenses per manus heredum et executorum suorum, et alii undecim solidi .... super quodam manso sito juxtà cheminum .... ex unà parte; et juxtà .... Montelie et debet....

148

VII. Kal. Febr. — Obiit D. Morellus, frater Thome

Marescalli, pro cujus anniversario debet capitulum distribuere decem solidos viennenses, pro decem libris viennensibus quas idem Thomas Marescalli eisdem compensavit de salario suo eidem debitis in curiâ romanâ.

149

VII. Kal. Febr. — Anno Dni millesimo CCC. XX. nono, mense Januarii, obiit Stephanus, filius Johannis Cambellani, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue quindecim solidos, quos assedit super quandam peciam vinee sitam apud Mandelon et vocatam campus Daviot.

150

VII. Kal. Febr. — Noverint universi presentes et futuri quod Meinardus, filius quondam Borti Arbaut de Belnâ, iturus ad partes Jhorolimitanas, dedit Deo et ecclesie beate Marie belnensis et clericis ibidem Deo deservientibus, pro remedio anime sue et dicti patris sui et antecessorum suorum, quinque solidos et unum denarium censuales reddendos annuatim die quâ facient anniversarium suum seu patris sui et antecessorum suorum in eadem ecclesiâ ; de quibus quicumque tenuerit nostram medietatem domus, que sita est in vico es Arbaudes, reddet duos solidos, et qui tenuerit terram nostram de contor, terram nostram de Cheneveriis, que sunt in terris mortuis versus Fontanes, reddet duos solidos, et qui tenuerit terram nostram de Jaliet reddet tresdecim denarios inter clericos et canonicos qui intererunt dividendos. Anno Dni M. CC. quadragesimo, mense Julii.

151

VII. Kal. Febr. — Anno Dni M. CC. I. V., obiit Maria Arbaude que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, quinque solidos et unum denarium, quos assedit super campum suum terre arabilis qui est ante portam Fonteneti et super plantam suam de la Faie. Hoc totum voluit et laudavit Guido, filius suus.
Jacet ante portam ecclesie.

152

VII. Kal. Febr. — Anno D^ni M. CC. I. V. obiit Girardus Besson, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, tres boissellos frumenti de costumiâ, qui fuerunt assessi super domum suam et mansum que sunt in villâ de Corcellis, juxtà Sarrigne, in qua moratur..... Arnulphus Carboneix; et debent reddi infra nativitatem D^ni et debetur pastus solventi.

153

VII. Kal. Febr. — Anno D^ni M. CCC. decimo nono, obiit Hugo de Faucoigneyo , cantor eduensis et canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annis singulis faciendo, quatuor libras divionenses quas assedit super domos, torcular et mansos sita in vico S. Martini belnensis, inter domum Thome Chouai, clerici, et domum Guillermi Mariete.

Jacet Edue; et hoc fuit ei concessum in capitulo pro dictis domibus reedificandis et specialiter pro dicto torculari quod totum novum composuit.

154

VII. Kal. Febr. — *Obiit Ledbaldus* Esperonus, qui dedit B. Marie totum allodium suum apud Murisaldum.

155

VII. Kal. Febr. — Anno D^ni M. CC. XX. IX., obiit Gilbertus Berberius ...... pro cujus anima Alaïs, uxor ejus, et filii sui dederunt ecclesie belnensi VI denarios censuales annuatim in mense martio reddendos, super domum suam que sita est in castro belnensi.

156

VI. Kal. Febr. — *Eodem die obiit* Henricus, pater ducis Hugonis.

157

VI. Kal. Febr. — *Obiit Hugo*, filius Alcherii.

158

VI. Kal. Febr. — Obiit D. Galterus *de Cuccey*, presbiter, quondam Curatus ecclesie S. Petri, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo decem solidos divionenses sitos super domum presbiteratûs S. Petri quam acquisivit.

159

V. Kal. Febr. — *Obiit Theobaudus* Abrodarz, qui dedit B. Marie sex denarios censuales reddendos in marcio, super domum suam que est a Terral.

160

V. Kal. Febr. — Eodem die, *Obiit Auburga*, uxor Odonis villici, qui dedit nobis X et VIII denarios in manso uno quod est in cimiterio S. Marie, et pratum unum apud Viletam et, apud veterem curiam mansum, unum cum appendiciis suis.

161

IV. Kal. Febr. — *Eodem die obiit* Odo, maior, et frater ejus, pro quorum animabus filii eorum et fratres dederunt Deo et S. Marie XIIII denarios censuales in domo Gauterii Esveillar, et pro anima Roberti, filii ejusdem Odonis, VI denarios censuales in manso es Richers, reddendos in nundinis S. Germani.

162

IIII. Kal. Febr. — *Obiit Bernardus*, sacerdos de Pulliaco, qui dedit B. Marie XII denarios de domo Arietii.

163

IIII. Kal. Febr. — *Obierunt Petrus*, famulus Gilonis archipresbiteri, et Johannes filius ejus, qui dederunt B. Marie XII denarios super quandam vineam que est apud ulmum Bruder, et tres solidos reddendos in marcio super quoddam mansum in villâ Pomarci, quod prius reddebat canonicis III solidos in eodem mense.

164

IIII. Kal. Febr.— Obierunt Hugo Textor de Travaseyo et Petronilla ejus uxor, qui pro remedio anime sue dederunt B. Marie VIII denarios super quandam vineam que est en la Montaigne.

165

III. Kal. Febr.— Obiit Petrus prepositus, qui dedit S. Marie, apud Gineium, suam partem cujusdam mansi, et Gauterius frater suus suam partem post excessum suum, mansum dico conjunctum cum manso Euvrendi de Gineio.

166

III. Kal. Febr. — Eodem die, commemoratio Gerardi Barrerum et mulieris sue qui dederunt Deo et B. Marie tres solidos censuales, unde debet Petrus Gilanz IX denarios et reliquos mansum ejusdem Gerardi Barrerum.

167

III. Kal. Febr. — Anno D^ni^ M. CC. XX. nono, obiit Haymo, cognomine Bergere, pro cujus animâ Adelina, uxor dicti Haymonis, et Simon filius ejus dederunt ecclesie belnensi duos solidos censuales annuatim in die anniversarii sui reddendos, super vineam suam de Petrâ albâ XII denarios, et super vineam suam, que est juxta viam de Baestel, XII denarios.

168

III. Kal. Febr.— Anno D^ni^ M. CC. L, IIII., obiit Robertus, presbiter, cantor sedelocencis et canonicus belnensis, pro cujus animâ capitulum belnense tenetur et debet distribuere quinquaginta et quinque solidos annis singulis in anniversario suo, pro fructibus prebende sue quos habuit dictum capitulum.

Jacet Sedeloco.

169

Pridie Kal. Febr. — Obiit Lambertus, pro cujus anima

Vivianus, pater ejus, dedit IIII denarios, apud Claveglum, quos debet Guido viennensis, et apud Belnam IIII denarios quos debet Renerius Balbet in martio, et predictus Guido in nundinis S. Germani.

170

Pridie Kal. Febr. — *Obiit Guido, qui* dedit nobis equum et IIII denarios in manso uno apud S. Martinum, ultra fluvium Boseiam.

171

Pridie Kal. Febr. — Hic debet celebrari missa de Spiritu S. pro Girardo Bauduyn, tabellione ducis, qui dedit Deo et B. Marie XII solidos divionenses annuatim reddendos quos assedit....

172

Pridie Kal. Febr. — Anniversarium panis et vini fiat die veneris ante festum purificationis B. Marie, pro honorabili viro Perreneto Robot, burgensi Belne, assignatum super....

173

Kal. Febr. — *Obiit Esclanius*, famulus Raimundi nostri canonici, pro cujus animâ idem Raimundus dedit B. Marie XII denarios reddendos in martio, quos debebant ei monachi de Maceriis, de quinque jornalibus terre, in territorio de Bulliaco.

174

Kal. Febr.— Obiit *Elisabeth Princesa,* que dedit Deo et S. Marie XII denarios censuales, super mansum in quo torcular Regniaudi de Saisse reddendos, et XXII denarios et obolum super domum Asarchieres.

175

Kal. Febr. — *Obiit Vivianus*, qui dedit Deo et B. Marie

Henricum Ginose et mansum in quo moratur reddentem XX denarios censuales et gallinam.

Obiit Odo Bertelay.

176

Kal. Febr. — In vigilia Purificationis B. Marie, virginis debet fieri anniversarium panis et vini pro D. Agnete de Cussigneyo.

Jacet Maceriarum.

177

Kal. Febr.— *Obiit Stephanus* macellator, qui dedit nobis XII denarios censuales reddendos in martio, super vineam suam de Montchaut.

178

Kal. Febr. — *Noverint universi* quod Rainaudus Raie de Savine et Julianus de Murezaut dederunt Deo et B. Marie IIII denarios censuales reddendos in martio, II denarios super tres operatas vinee que sunt subtus clausum S. Veroni, et II denarios super hortum qui est apud Savineum.

179

Kal. Febr. — *Item Leobaudus* de Poleni dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales, super duas pecias terre quorum una est juxtâ terram Hugonis Devert et altera juxtà terram Hugoni de Chaine, reddendos in martio.

180

Kal. Febr. — *Stephanus Baïole* et uxor ejus Maria, ituri Jerlerimam, dederunt S. Marie XII denarios annuatim in martio reddendos super vineam de Rochetain.

181

Kal.Febr.— *Obiit Molenons*, filia Luquetæ hospitatricis, pro cujus anima et pro matre suâ et pro se ipsâ, ipsa Luqueta dedit Deo et B. Marie belnensi, pro ipsarum omnium anni-

versario in ipsâ ecclesiâ annis singulis faciendo, decem solidos annui redditûs quos assedit super domum suam in vico divionensi in quâ moratur, et est juxtà domum que fuit Roberti Cuire..... que etiam domus nullum alium debet accensum. Item, dedit ipsa Luqueta ipsi ecclesie oleum ad usum unius lampadis ante altare B. Marie in perpetuum; que omnia tenebitur solvere, quiconque tenebat eam domum. Actum anno D^{ni} M.....

182

Kal. Febr. — Hic debet fieri missa de B. Virgine pro *Guillermo, dicto Lorote,* in perpetuum et debent distribui viginti solidi divionenses, quos sacrista ecclesie qui pro tempore erit, solvet videlicet : decem solidos super octavam partem decime de Charreyo, et residuum super triginta solidos turonenses censuales, quos Huguo de Saumaise debet super vineam suam de Bontheriis. De hoc habentur littere sub sigillo eduensi.

183

Kal Febr. — *Henricus de Castro* adhuc vivens dedit S. Marie XVIII denarios annuatim in martio reddendos, super domum suam que est ante portam S. Marie.

184

Kal. Febr. — Obiit *Vincentius Bargue*, pro cujus anima Martina, uxor ejus, dedit Deo et B. Marie, ad opus lampadum, VI denarios censuales reddendos in Martio, super quemdam campum qui est apud Vignoles quem tenet Petrus Moranz.

185

Kal. Febr. — In vigilia purificationis Virginis, debet distribuere vicarius in magnâ missâ viginti solidos turonenses, quos debet *Odetus Albus* super domo suâ sita in magno vico, inter Guillermum Coustain et Theveninum Chabuchet, in quâ domo moratur.

186

Kal. Febr.— Obiit Sayssa, *uxor Philippi de Varennis*, que dedit nobis totum allodium suum quod est apud Chevieraus.

187

Kal. Febr. — Obiit *Elisabet de Chaudenay*, que dedit Deo et S. Marie XII denarios, pro anniversario suo, super domum suam apud S. Martinum, reddendos in martio.

188

Kal. Febr. — Eodem die, obiit *Constantinus*, nostre congregationis canonicus.

189

IIII. Nonas Febr. — Obiit *Henricus de Pontiz*, pro cujus animâ Petronilla, uxor sua, dedit Deo et B. Marie, pro luminari, XIII denarios censuales reddendos in anniversario ejusdem, super domum que est super puteum de Terral.

190

IIII. Nonas Febr.— Obiit *Radulfus*, maior de Corberon, pro cujus anima fratres sui Arvierius et Humbertus dederunt Deo et S. Marie de Belnâ III denarios, de prato quodam quod tenet sacerdos de Vielli, annuatim solvendos in festo S. Johannis. Isti predicti fratres ità pacificati sunt cum canonicis Belne, de terrâ que erat in vadio, quod singulis annis dabunt canonicis unum sextarium bladii, medietatem frumenti et medietatem avene, quandiu terrâ erit in vadio. Hee testes sunt : Ertaldus miles, Girardus miles, Henricus de Pontiz, Falco de Corberon, Canonici; Robertus decanus, Robertus Senescalcus, Renaudus de Curia Bertaldi, Johannes de Pontiz.

191

IIII. Nonas Febr. — Obiit *Clarinus*, sacerdos nostre congregationis socius, qui dedit Deo et S. Marie dimidiam

vineam que cum Odene de Manneio partitur, tali pacto ut canonici in anniversario ejus darent V solidos ad mensam fratrum.

192

III. Nonas Febr.—Pro *Julianâ* relicta *Garcen de Losserois*, X solidos quos assedit super vineam suam sitam es Grèves.

193

III. Nonas Febr.—Obiit *Bonet de Prato* et *Gerardus*, filius ejus, qui dederunt S. Marie XII denarios in martio, quos debet Ricardus, filius ejus.

194

III. Nonas Febr. — Obierunt *Girardus de Prato* et Rodulphus Guido ejus et Amiet ; pro Girardo dantur XII denarii in vinea de Montanâ quam tenet Borinus ; pro Rodulfo IIII denarii in vineâ de Perveliâ quam tenet Borinus; pro Guidone VI denarii in vineâ de Campaniâ quam tenet Borinus, qui prius debebat Canonicis VI denarios; pro Amiet VI denarios in eadem vinea. Nummi isti sunt reddendi in marcio.

195

III. Nonas Febr.—*Sibilla*, uxor ejusdem Girardi, debet XVIII denarios reddendos in martio, super quandam vineam quam tenet Henricus Berbonese, apud S. Johannem de Hospitali.

196

III. Nonas Febr. — *Obiit Rainaudus*, nostre congregationis canonicus.

197

III. Nonas Febr.— Eodem die, obiit *Humbertus*, miles.

198

III. Nonas Febr. — Obiit *Henricus de Castro-Novo*.

199

Pridie Nonas Febr.—Anno Domini M. CC. L. VI, obiit *magister de Prato*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, decem solidos quos assedit super Grangiam suam que est in campaniâ, juxta grangiam ex unâ parte et domum es Allenarz ex alterâ.

Jacet ante altare S. Eligii. Quos decem solidos debet solvere dicte ecclesie annis singulis quique tenebit dictam grangiam suam.

200

Pridie Nonas Febr. — *Obiit Petronilla,* uxor Hugonis de Maseneriâ, qui dedit B. Marie V solidos censuales quos debent canonici in ejus anniversario.

201

Pridie Nonas Febr.—Obiit *Julia, uxor Odonis Rainerii*, pro cujus animâ, Bertinus et Henricus, ejus filii, dederunt Beate Marie VI denarios reddendos in Martio, super vineam suam de Bello monte.

202

Pridie Nonas Febr.— Anno Dni M. CCC. quartodecimo, obiit Hugo Pater Michaelis qui dedit ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo faciendo.........

203

Pridie Nonas Febr. — Obierunt *Odo Rainerius* et *Galterus albus*, frater ejus, qui esquittaverunt id quod calumniabantur in Campagnia. Propterea concesserunt eis canonici mansum Lethodi, presbyteri, et super mansum illud dederunt pro animabus suis XII denarios censuales annuatim reddendos ecclesie B. Marie.

204

Pridie Nonas Febr. — Obiit *Sylvester*, sacerdos et ma-

tricularius noster, qui pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dedit Deo et B. Marie domum suam novam que est ante ecclesiam B. Marie ; quicumque predictam domum tenebit singulis annis reddet V solidos in anniversario ejus. Acquisivit domum Petrus Poit.

205

Pridie Nonas Febr.—Obiit *Rainaudus de Molesiaco*, nepos Joceranni Sesqualli, qui dedit B. Marie XII denarios supra domum Gerardini, que est juxta Boseiam, reddendos in mense Martio, et apud Pomarcum XII denarios quos debent Petrus Rossellus et fratres sui, reddendos in festo S. Germani.

206

Pridie Nonas Febr. — Obiit *Odo Bertelais*, qui pro remedio anime sue dedit B. Marie III solidos.

207

Pridie Nonas Febr. — Obiit *Rainnaudus*, canonicus et sacerdos.

208

Pridie Nonas Febr. — Eodem die, obiit *Bernardus*, canonicus et cantor.

209

Pridie Nonas Febr. — Noverint universi presentes et futuri quod D. Benignus, presbiter, canonicus ecclesie B. Marie belnensis, dedit, concessit et tradidit dicte ecclesie sexdecim solidos censuales, quos acquisivit a D^no^ Auberto de la Val et D^no^ Bertholomeo de Argilleyo, militibus, et ab uxoribus eorum ; de quibus sexdecim solidos censuales, tradidit dicte ecclesie cartulam super hoc confectam ; et propter donationem predictam, F. Decanus et Capitulum ejusdem ecclesie promiserunt ei et tenentur, quandiù vixerit, die Jovis proxima post Purificationem B. Marie, celebrare unam missam de Beate Virginie, Maria et canonicis et clericis

ejusdem ecclesie, qui presentes intererunt ad missam predictam, tradere viginti solidos inter ipsos permanum cujusdam fideliter eidem ecclesie distribuendos de proventibus majoris altaris ecclesie memorate ; post obitum vero ipsius Benigni, tenentur anniversarium suum in eâdem ecclesiâ celebrare dictâ die annuatim et dictos viginti solidos reddere ad distribuendum ; prout dictum est, inter canonicos et clericos ecclesie memorate. Actum est hoc anno D^ni^ M. CCC. XXX. sexto.

210

Pridie Nonas Febr. — Anniversarium panis et vini fieri debet, die V. hujus mensis pro quondam *Johanne Dunnas* alias Doleario ; Phinnis Bornotez, frater ejus, debet XII denarios predictos emptos de pecuniâ....

211

Pridie Nonas Febr. — Anno D^ni^ M. CC. septuagesimo quarto, obiit *Petronilla de S^to^ Georgio*, quondam uxor Bernardi Ploton, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo in eadem ecclesiâ faciendo, quinque solidos et unum denarium viennenses annui redditûs, quod assedit super vineam suam sitam en Heulune, juxta vineam Pariseti Bolerand.

212

Nonis Febr. — Obiit *Aglentina, uxor Hugonis de Magno Campo,* pro cujus anima predictus Hugo de Magno Campo dedit S. Marie XII denarios de domo Hugonis Magni, et de domo Guerric Pellipari XII denarios.

213

Nonis Febr. — *Bernardus et Guido de Normiers* dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis IIII denarios censuales super campum dou Terraul, situm juxtâ vineam Naalot, maioris, reddendos in martio.

214

Nonis Febr. — Debet fieri anniversarium panis et vini pro D^no^ Guillermo filie, quondam decano hujus ecclesie, anima ejus requiescat in pace;(vide quarto die mensis februarii.) Capitulum debet.

215

VIII. Idus Febr. — Obiit *Bonus amicus creditor*, qui dedit Deo et B. Marie III solidos censuales et quinque denarios. Debebat antea canonicis..... Isti tres solidi et V denarii sunt super tres mansos prope domum hospitalis S. Johannis. Ex his debet Theobaudus Piperarius XVI denarios. Christianus piperarius totidem; Lambertus fornarius totidem; omnes sunt mense martio persolvendi.

216

VIII. Id. Febr. — Eodem die, Obiit *Elisabeth*, uxor ejusdem Boni amici, que dedit Deo et B. Marie duos solidos censuales mense martio persolvendos, super domum que fuit Johannis Girardi, quam modo tenet Petrus de Rulie.

217

VIII. Id. Febr. — Obierunt *Constantinus Faber et Galia uxor, et Paschalis*, eorum filius, qui dederunt Deo et B. Marie XII denarios, supra domum suam que est ad Barram in qua prius habebant canonici II solidos censuales.

218

VIII. Id. Febr. — Anno D^ni^ M. CC. I (nono) obiit magister *Radulphus de Isseyo*, archipresbiter de Corbigneio, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo *ibidem* annis singulis faciendo, decem libras quas recepit et habuit D. Robertus de Buies; qui Robertus, de assensu et voluntate Capituli, assedit quindecim solidos annui redditus in die dicti anniversarii persolvendos, super vineam suam de Gigne quam acquisivit ab amica, relictâ Theobaudi Odemer et liberis ejus. Jacet Edue.

219

VIII. Id. Febr.— Obiit *Bona preposita Serriniaci*, uxor Hugenis Collum-Vituli, que pro remedio anime sue dedit Deo S. et Marie III solidos annuatim reddendos in Martio, super bancum unum in macello quod est ante domum Guidonis de Pomarco.

220

VIII. Id. Febr.— Eodem die, obiit *Elena*, mater *Mathildis* ducisse Burgundie.

221

Item, eodem die obiit Clemencia, domina d'Anziaci, filia Hugonis ducis Burgundie.

222

Item, eodem die, obiit *Garnerius*, canonicus.

223

VIII. Id. Febr.—Pro D[na] *Jaqueta la Palnaude*, V solidi et I denarium super quodam manso de Pourpurel ; dictus Daufin tenet et debet.

224

VIII. Id. Febr.—Die septima et ottava mensis Februarii, debent fieri duo anniversaria pro Girardo Berrea et Johannetâ ejus uxore.

225

VIII. Id. Febr. — Anno D[ni] M. CCC. decimo VIII, obiit *Stephanus Barroti*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi decem solidos divionenses.

226

VII. Id. Febr. — Hic debet fieri anniversarium panis et et vini pro Girardo Benerii et pro Johanneta ejus uxore.

227

VII. Id. Febr. — Eodem die, obiit *Dannum preposita*, que dedit Deo et S. Marie quandam vineam in Boauches, quam tenent li Boutevileein.

228

VII. Id. Febr. — Item obiit *Girardus de Ronins*, qui Deo et ecclesie B. Marie multa contulit beneficia.

229

VII. Id. Febr.— Item obiit *Annelina*, que dedit B. Marie totam terram suam de Bolliens.

230

Item obiit Guido de Corberon, dyaconus, qui dedit pro anniversario suo faciendo annuatim quinque solidos et unum denarium viennenses, quos assedit super pratum suum quod tenet curatus de Corberon, quod situm est juxta pratum dicti curati in loco ubi dicitur ad vadum.

231

VI. Id. Febr. — Hic debet fieri anniversarium panis et vini pro *Girardo Lerein* et pro Johanneta ejus uxore.

232

VI. Id. Febr. — Obiit *Albericus faber*, pro cujus anima Maria, uxor ejus, et filii sui Girardus et Morellus dederunt B. Marie X. solidos annuatim reddendos in ejus anniversario, suprà domum suam que est in Ruâ divionensi.

233

VI. Id. Febr. — Eodem die obiit *Robertus Alvergat*, qui dedit Deo et S. Marie XVI denarios, quos debent domus Doete apud S. Martinum.

234

V. Id. Febr.—Anno Dni M. CCC. XXXVII, mense februa-

rio. Eodem die obiit *Regnaudus de Roqueto*, qui dedit ecclesie belnensi XL. solidos, pro suo anniversario anno quolibet faciendo, quos assedit super vineam suam de Souvert.

235

V. Id. Febr. — Anno Domini M. CC. LXX. I., obiit *Guilermus* dictus *Chauvins*, famulus ducis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos viennenses quos assedit super domum suam magnam cum appendiciis sitam in quadruvio vici Cordubanariorum Belne, quam acquisivit ab heredibus Dni Girardi, cambitoris.

Jacet in claustro, ante ostiûm capituli.

236

V. Id. Febr. — Eodem die, obiit *Mathildis, illustris ducissa Burgundie*, que construxit in hac ecclesiâ altare majus cum pavimento in honore S. Dei Genitricis Marie, et dedit calicem aureum et vestimentum sacerdotale cum tunicâ et dalmaticâ, et V solidos censuales in domo Hugonis Castrati, et alia plurima beneficia.

237

V. Id. Febr. — Anno Dni M. CCC. XVII., obiit magister *Petrus de Tresseyo*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi duodecim solidos divionenses, pro anniversario suo annis singulis faciendo, sitos super domo in vico divionensi, juxta domum dicte la Quoquarde et juxtà domum heredum Jacobi Bauduyn.

238

V. Id. Febr.— Obiit *Dameron li Droarde*, que dedit Deo et B. Marie belnensi VI solidos et I denarium in anniversario ejus dividendos annuatim, super vineam suam de Prevele, que sita est inter vineam Perrenin et vineam Piart.

239

IIII. Id. Feb.— Anno Dni M. CC. XL. V., obiit *Girardus*,

clericus, filius *Huonis Jordaine*, pro cujus anima Jacobus, frater suus, dedit Deo et B. Marie belnensi sex solidos percipiendos super vineam suam de Vignot, pro suo anniversario faciendo.

240

IIII. Id. Febr. — Eodem die, obiit *Odila.*

241

IIII. Id. Febr.—Obiit *Jaqueta*, mater *Petri de Tresseyo*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XII solidos parisiensium fortium, sitos super domo in vico divionensi quam tenet Philliponus Marescallus.

242

III. Id. Febr.— Obiit *Petrus Forneras*, presbiter, anno D^{ni} X CC. nonagesimo secundo, qui legavit pro anniversario suo decem solidos viennenses super stagiam domûs sue de Bretanariâ.

243

III. Id. Febr.— Obiit *Guido de Antigniaco*, qui dedit B. Marie quidquid possidebat apud montem Helie, scilicet, Clausum suum et quatuor nummos super quandam vineam apud Auceium; terram suam habebat ibi.

244

III. Id. Febr. — Anno D^{ni} M. CC. LXX. quinto, obiit magister *Haymo Caprarius* de Belnâ, clericus, qui emit nobis quinquaginta solidos viennenses annui redditus super vineam que fuit Petri . . . . en Corton . . . .

245

Prid. Id. Febr. — Obiit *Martinus de Divione*, qui dedit B. Marie XII denarios super domum que est ad portam castri super Bosesiam ; hii nummi reddendur in Martio.

246

Obiit *Hugo*, filius ejus, qui dedit ecclesie, pro remedio anime sue, XII denarios censuales super domum suam de Burgo, que est juxta domum Renaudi Odemer, annuatim in martio reddendos.

247

Pridie Id. Febr. —Obiit *Johanna* filia *Guillermi Bacoe*, uxor Guidonis Bauduin, pro cujus anima idem Guido dedit Deo et B. Marie belnensi decem solidos, pro ipsius anniversario ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super mansum Icce quem acquisivit ab Andreâ de Chaaigne; et quicumque tenebit dictum mansum tenebitur solvere annis singulis dictos decem solidos.

248

Pridie Id. Febr. — Obiit magister *Stephanus de Dola*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XXX libras viennenses, quas habuerunt Decanus et capitulum. Quare tenentur annis singulis facere anniversarium suum et distribuere inter canonicos et clericos qui interunt quadraginta et quinque solidos.

249

Pridie Id. Febr. — Hic debet fieri anniversarium panis et vini pro . . . . . . *Martino* et *Margareta*, ejus uxore.

250

Pridie Id. Febr. — Obiit *Galterius*, presbiter.

251

Idus Febr. — Obierunt *Girardus Bacoe* et *Petrus*, pater ejus, et mater ejus Margarita, pro quorum animabus Odo et Petrus, filii eorum, dederunt Deo et S. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, quos debet Bussiors, de campo qui est es querres de valères.

252

Id. Febr.— Obiit *Isabel, uxor Radulphi Principis*, qui pro remedio anime sue dedit Deo et B. Marie III solidos censuales.

253

Id. Febr. Item, obiit *Teclina*, pro cujus animâ Stephanus *Bodruns*, ejus filius, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super vineam annuatim reddendos in martio.

Item idem Stephanus dedit Deo et S. Marie XII denarios censuales, super mansum quod est juxta mansum Robini Arbaut, ut ejus anniversarium annuatim fieret, similiter reddendos in martio.

254

Id. Febr. — Anno Dni M. CC. XXX. quarto, in crastino octabarum purificationis B. Marie, obiit *Johannes Bertelai*, miles, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis duodecim denarios censuales supra domum suam de castro Belne in quâ manebat, in quâ nullus alius habet censum, annuatim in martio reddendos.

255

Id. Febr. — Obiit D. Galterius dictus *Gaagnarz*, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium, quos debet solvere quicunque tenebit altare S. Nicholay in ecclesia S. Petri fundati, quod fundavit dictus presbyter.

256

XVI. Kal. Martii.— Anno Dni M. CC. L. sexto, obiit *Henricus Curnillas* qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, viginti solidos annui redditus, quos assedit super domum suam in burgo belnensi, prope bancos, juxtà domum Guillermi Odemer, Falqueta, Elisabet et Adelina, filiabus volentibus et laudantibus ; item in ejus anniversario debent distribui VII solidi

et sex denarii divionenses, quos debet capellanus Altaris S. Crucis quod fundavit dictus Henricus, et post decessum Margarete, relicte dicti Henrici, capellanus qui tenebit dictam capellaniam S. Crucis tenebitur solvere alios VII solidos et VI denarios divionenses pro anniversario dicte Margarete.

257

XVI. Kal. Martii. — Anno D^{ni} M. CC. LX. quarto, obiit *Guillermus Saveri* qui dedit Deo et B. Marie Belne, pro suo anniversario ibidem singulis annis faciendo, quinque solidos et unum denarium viennenses, quos assedit super vineam suam de Monthaud.

258

XVI. Kal. Martii. — Eodem die, obiit *Stephanus*, clericus, pro cujus anima *Stephanus*, pater suus, *Brondus* dedit Deo et B. Marie duodecim denarios censuales super vineam de Lègues in martio annuatim reddendos.

259

XVI. Kal. Martii. — Obiit *Adelina Grassa*, que dedit B. Marie VI denarios super domum suam que est ante domum Girardi de Postellâ, que debebat prius duos denarios. Hii nummi annuatim reddendur in vigiliâ nativitatis D^{ni}.

260

XV. Kal. Martii. — Anno D^{ni} M. CC. XXX. quarto, die martis post purificationem B. Marie, obiit *Petrus de S. Georgio*, canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis sexaginta solidos divionenses annuatim in suo anniversario reddendos et inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos, super duabus peciis vinearum que sunt in territorio de Craie, quas acquisivit à *Guidone Bonine*. Hanc eleemosinam laudaverunt Humbelinus, Jacque et Bartholomeus, fratres dicti Petri, et dictam ecclesiam de eisdem investierunt coram pluribus dictâ die ; ità quod quicunque tenuerit dictas vineas teneatur reddere dictos LX solidos, prout dictum est, annuatim.

261

XV. Kal. Martii. — Obiit *Jaquelinus de Verget*, clericus, pro cujus animâ Johannes Rochaignard, pater ejus, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XII denarios, super partem suam vinee que est juxtà molendinum de Voone, de subtus Chemino de Divione, annuatim in martio reddendos.

262

XV. Kal. Martii. — Noverint universi quod *Germana Desplantes* dedit sex denarios censuales super vineam suam que est en Virot, juxta vineam Byardi Merbeillart et vineam Petri Mainlirie, annuatim in marcio reddendos, ecclesie B. Marie belnensis.

263

Anno Dni M. CC. LX. quinto. obiit *Johannes*, clericus, *de Pomarco*, quondam filius Johannis de Pomarco, laici, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, sexaginta solidos viennenses annui redditûs, quos assedit super vineam suam de Campis, inter maladeriam et Chanfallun, et partitur cum vinea Durandi, fratris ejus, et vineâ Bernardi Odoniard ; quos sexaginta solidos solvet et tenebitur solvere annis singulis qui cunque tenebit vineam supradictam. Et sciendum quod D. *Odo de Chauz*, canonicus S. Marie, Durandus clericus de Pomarco, et Durandus laïcus, frater ipsius Johannis, executores ipsius Johannis, investiverunt ecclesiam de sexaginta solidis supradictis.

264

XV. Kal. Martii.— Feriâ quartâ cinerum, anniversarium panis et vini pro Dno *Stephano Jolifeure*, presbitero. Perrenetus d'Orenges et Johannetus Michaelis debent super domos suas in quibus habitant, videlicet Belne, juxta Bosasiam, juxta domum Odeti Bartheaul, et suprà quandam aliam domum cum manso sitam in vico es Herbaus, juxtà grangiam Guillermi de Bronis. Item super XX operatas vinee sitas in

finagio Belne, juxtà vineam Philiberti Robin, in loco dicto in Mundo-Rondo, et super aliis pluribus hereditagiis et debent ..... de bono vino et mercabili, et pro hoc receperunt centum francos.

265

XV. Kal. Martii. — *Guerricus Curgulonis* dedit nobis, pro animâ suâ et antecessorum suorum, VI denarios censuales reddendos in martio super terram que est in finagio Curgulonis.

266

XV. Kal. Martii. — Obiit *Richardus, miles, de Nuiz.*

267

XIIII. Kal. Martii.— Obiit *Stephanus* dictus *Bochars,* archidiaconus Salinensis et canonicus belnensis, pro cujus animâ quicunque tenebit domum in quâ morabatur idem Stephanus que est apud Malpertuis, juxtà domum que fuit Petri de S. Georgio, tenetur persolvere ecclesie B. Marie belnensis, pro ipsius anniversario ibidem annis singulis faciendo, triginta solidos inter canonicos et clericos dividendos.

268

XIIII. Kal. Martii. — Obiit *Maria, uxor Rainnaudi de Sésie,* qui dedit Deo et B. Marie III solidos censuales, super virgultum quod fuit Landrici la Natte.

269

XIIII. Kal. Martii. — Anno D[ni] M. CCC. quarto, obiit *Johannes de Pomarco*, dictus Beaus vallos, qui dedit ecclesie... B. Marie belnensis XX solidos turonenses, quos assedit super domum ante bancas veteres, juxtà domum Petri Barbaret, quam tenet Renaudus Gallimarius.

Jacet ante altare B. Nicholai.

270

XIII. Kal. Martii. — Pro *Johanne d'Escutigni* de Belna, Johanneta, prima uxor, et Margarona uxor sua secunda, quondam filia Hugonis Caligarii de Belna, suisque parentibus et amicis qui anno M. CCC. LXX. dederunt Deo et B. Marie XII solidos turonenses, grosso computato argenti XX denarios, super pluribus redditibus censivis et aliis hereditagiis sitis in villâ et territorio Belne, à predictis conjugibus de facto traditis Decano et capitulo hujus ecclesie.
Et Jacet in capellâ novâ S. Michaelis.

271

XIII. Kal. Martii.— Obiit *Garnerius de duobus Piris*, qui dedit Deo et S. Marie XIIII denarios censuales apud Savinie in manso Aule, qui debent reddi in nundinis S. Germani.

272

XIII. Kal. Martii.— Eodem die obiit *Bertrannus*, Decanus et archidiaconus, qui dedit X solidos censuales apud Corberun in anniversario suo S. Marie et canonicis ibi servientibus, et totum allodium suum ubicumque sit.

273

XII. Kal. Martii. — Obiit *Gaudion*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi quatuor bussellos bladi, quos debent li Barrauz de Roffeio de quâdam terrâ apud Roffeium.

274

XII. Kal. Martii.— Hic debet fieri anniversarium panis et vini pro quondam D. *Odone de Verduno.*

275

XII. Kal. Martii.— Obiit *Maria, uxor Roberti Hugette*, que dedit Deo et S, Marie III denarios censuales in martio reddendos.

276

XII. Kal. Martii.— Lune post Bordas, debet fieri anniversarium panis et vini pro D. *Guillermo de Monquois.*

277

XII. Kal. Martii.— Obiit *Arnulfus de Baubigne*, dictus maior, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie de Belnâ I denarium super campum de Tiliâ, super campum de subtus castrum I denarium, super campum de Saouges I denarium, super pratum de Saouges I, et super terras citra dictum pratum I denarium, et supra domum et appendicias dicte domûs I denarium, super campum de Braarai I denarium, super campum de l'Esperoer fort I denarium, et super campum juxtà lou noier de fort I denarium censuales in marcio annuatim reddendos apud Belnam.

278

XII. Kal. Martii. — Obiit (sic) item idem Arnulfus. Dedit Deo et ecclesie B. Marie, super campum de Vireio I denarium, super campum juxta Droet I denarium et super vineam de Crae I denarium, apud Belnam, reddendos in martio annuatim.

Item super ecclesiam camperum de tilio I denarium, item super duas pecias terre que sunt an Chenaul I denarium

279

Martis post bordas, debet fieri anniversarium panis et vini pro Domino Bartholomeo Camuset.

280

XII. Kal. Martii. — Anno D[ni] M. CC. LX. tercio, obiit D[na] Lora, uxor D[ni] *Johannis Bortelat*, militis, que dedit Deo et B. Marie belnensi sex solidos divionenses, quos assedit super domum suam sitam in castro belnensi, que est juxta domum magistri Ferrici, canonici belnensis, pro anniversario suo annis singulis faciendo ; in quâ domo nullus alius habet censum. Jacet Maceriarum.

281

XII. Kal. Martii. Anno sequenti, obiit *Damota*, filia ipsius Lore, que dedit Deo et B. Marie, pro suo anniversario ibidem cum anniversario matris sue annis singulis faciendo, sex solidos, quos assedit similiter super eâdem domo, de assensu et voluntate Johannis et Stephani, fratrum suorum.

Jacet Maceriarum.

282

XII. Kal. Martii.—Obierunt *Petrus Caprinus* et Maria uxor ejus et filia eorum, pro quorum animabus Renierius filius dedit Deo et S. Marie XII denarios censuales reddendos in marcio, in vineâ de Chasans.

283

XI. Kal. Martii.—Anno D^ni^ M. CCC. decimo nono, obiit D. *Petrus de Vivariis*, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie viginti solidos divionenses, quos assedit super vineam dou Pissechien, quos dedit vicarie belnensi ; vicarius solvit.

Jacet in claustro.

284

X. Kal. Martii. — Anniversarium panis et vini pro D^no^ *Guidone de Jocis*, videlicet, feriâ quartâ post focos, et debet Theurinus Guillermus, viticola Belne, quorum.....

285

X. Kal. Martii.—Obiit *Clara*, pro cujus anima *Robertus Morannus*, ejus filius, dedit B. Marie VI denarios reddendos in martio, supra domum suam que est contigua domui Landrici de Pomarco.

286

X. Kal. Martii.—Die veneris post Bordas, debet dici missa virginis Marie apud S. Petrum pro D^no^ *Guillermo Bonnieti*, et debet dici super tumulum patris et matris ejus *Clementissime* ; et debent distribui XX solidi turonenses inter canonicos et coriales.

287

— Item debet fieri anniversarium pro dicto Dno Guillermo in ecclesiâ B. Marie, videlicet die martis post Bordas, et debent distribui alii XX solidi turonenses, quos vicarius ecclesie debet percipere pro distribuendo ; quos XL solidos assedit super tribus peciis vinee quarum una situatur in finagio d'Espeneaul, et continet dicta IIII operatas, juxtà vineam Roberti Terperii. — Item super sex operatas vinearum en Recel. — Item super IX operatas vinearum en Couthereaul, juxta vineam, S. Simphoriani eduensis ; et debet dictos XL solidos *Hugo li Broendes*, quia tenet dictum hereditagum dictus D. Guillermus.

Jacet in portalicis.

288

X.Kal.Martii. — Obiit *Ermangardis uxor Bertaudi de Saudon*, pro cujus animâ et pro antecessoribus suis et etiam pro anniversario suo, Haymo, belnensis canonicus, ejus filius, singulis annis constituit L solidos in ejus anniversario clericis dividendos; ex his quinquaginta solidis predictus Haymo posuit XXX solidos super clausum suum et XX solidos super terram suam quam habet apud Charreium; de quibus Johannes de Chevigneio debet V solidos super vineam suam que est versus Gini et super unum jornale terre ibidem, et Chanargn Tabernarius IIII solidos super vineam suam que est apud Charreium et terram aliam, II solidos de vineâ suâ, Theobaudus Feutrarius II solidos super vineam suam et decimam cujusdam alie vinee quam idem Theobaudus tenet que valet V solidos annuatim, et Petrus et Jomerius fabri tres solidos de quâdam vineâ, et Johannes Druart II solidos de quâdam vineâ, et Guillers et Durandus Barlet XII denarios, et Petrus cambitor XII denarios, et heredes Dni Haymonis de Charre de quodam manso retro domum suam XII denarios, Bernardus de Argileio IIII denarios, Constantius Despestus IIII denarios, et monachi de Charre VI denarios de quodam manso propè domum suam; Bernardus Jordaine X denarios, de quodam manso apud Charre, Leprosi belnenses..... D. de

Cort de Ruins. Et sciendum quod predicta omnia..... de fundo terre et hec omnia sunt apud Charre et in territorio ejus.

289

X. Kal. Martii.— Anno D^ni^ M. CCC. XLIIII., XXI mensis februarii, obiit D. *Guillermus Chavot*, hujus ecclesie quondam canonicus, pro remedio anime sue seu anniversario..... XX solidos.........

290

X. Kal. Martii.—Obiit *Guido*, clericus, dictus *Lechefroie*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, decem solidos quos assedit super vineam suam que est versus maladeriam.

291

X. Kal. Martii. — Anno D^ni^ M. CCC. quinquagesimo secundo, obiit D. *Guido de Jocis*, vicarius hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo annis singulis faciendo, quinquaginta solidos divionensium, distribuendos ad modum anniversarii D^ni^ symonis Joberti, quos debet solvere vicarius hujus ecclesie qui pro tempore erit. Jacet in capella omnium sanctorum ; et solvuntur super quatuor soituras prati scitas in Montaignay, et super duas operatas vinearum en Sanvine, juxta vineam omnium sanctorum et vineam Ste Katherine.

292

IX. Kal. Martii.—Obiit magister *Galterus de Acri Monte*, nostre congregationis canonicus, qui dedit Deo et B. Marie XL solidos censuales in anniversario suo reddendos et clericis dividendos : super domum suam de claustro XV solidos, et XXV super vineam de Aigret, sitam juxta vineam Tilliarum quam Stephanus, clericus suus et canonicus noster, emit à Girone Ardres.

293

VIII. Kal. Martii.— Obiit *Gerardus Berengarius*, qui

dedit B. Marie V denarios censuales reddendos in mense martio, quos debent *Bertaus de Chalenges* et Bernardus, frater suus, de quodam manso. Tredecim.

294

VIII. Kal. Martii. — Obiit *Radulphus*, sacerdos et canonicus. (septuaginta).

295

VII. Kal. Martii— Obiit *Johannes*, filius Dni *Huonis de Charreio*, pro cujus animâ predictus Huo pater suus et mater sua et uxor sua dederunt Deo et B. Marie belnensi XX solidos censuales, super totum plastrum quod habent in castro belnensi ; hii denarii sunt reddendi in anniversario ejus clericis dividendi.

296

VII. Kal. Martii.—Obierunt dictus *Huo de Charre*, miles, et uxor ejus, pro quorum animabus Pentecosta, filia eorum, dedit Deo et ecclesie S. Marie belnensis XX solidos censuales annuatim in eorum anniversario reddendos, quos reddet quicumque tenebit villam de Charre, cum viginti solidis quos dictus Huo et uxor ejus dederunt pro animâ Johannis filii eorum, super manso de castro belnensi clericis dividendos. (Sexaginta.)

297

VII. Kal. Martii. — Obiit *Henricus*, sacerdos et canonicus.

298

VII. Kal. Martii. — Eodem die obiit *Johannes*, vicecomes.

299

VII. Kal. Martii. — Anno Dni M. CC. LXX. primo, obiit *Guido Gonduins*, qui dedit Deo et ecclesie beate Marie belnensis, pro anniversario suo annis singulis faciendo, decem solidos viennenses.

Item dedit S. Floscelli, S. Michaelis, S. Agnetis, S. Johannis, S. Thome, S. Nicholai, S. Eligii, S. Katherine, S. Jacobi, S. Lazari, S. Crucis, S. Laurentii, altaribus fundatis in dictâ ecclesia cuilibet duodecim denarios viennenses, quos decem solidos pro anniversario et duodecim solidos pro altaribus assedit super vineas suas sitas in territorio de Gigne, super cursum de Royns. ...... XV solidos super bona capellanie que legavit altari S. Dyonisii.

300

VI. Kal. Martii. — Obiit *Elisabeth de Voujot*, quė dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et duos denarios pro anniversario suo faciendo, annuatim percipiendos super vineam suam an la Forcelote subtus Chambole.

301

VI. Kal. Martii. — Anno Dni M. CC. octogesimo quinto, obiit *Mathildis*, uxor quondam *Girardi de Arneto*, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo et dicti mariti sui annis singulis faciendo, quinque solidos et I denarium, quos assedit super stagium cujusdam domûs situm ante scolas belnenses, in Campagnia Belnensi.

Jacet in ecclesia S. Petri.

302

VI. Kal. Martii. — Obiit *Henricus Coterellus*, qui dedit B. Marie XII denarios super vineam de Marconain, quos reddet in martio Johannes, filius ejus.

303

VI. Kal. Martii. — Item Obiit *Bonus Dres*, qui pro remedio anime sue dedit B. Marie XI denarios reddendos in festo S. Mathei, super domum que fuit Rainerii Belne.

304

VI. Kal. Martii. —Eodem die obierunt *Belinus* et *Constatinus*, filii ejus, qui dederunt Deo et S. Marie Belne VI

denarios, super duo jugera terre apud Gineium. Ipsi autem debebant VI alios denarios reddendos in martio.

305

VI. Kal. Martii — Obiit *Guiborg*, qui dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales super campum de Bellisaut.

206

VI. Kal. Martii.'— Obiit *Bertouz li Archiers*, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super domum suam, que prius debebat XVII d. et I obulum.

307

VI. Kal. Martii. — Obiit *Hugo del Ru*, pro cujus animâ Lambertus frater suus dedit B. Marie IIII denarios censuales in domo sua super Bosesiam.

308

VI. Kal. Martii.—Obiit Marguerон, Filia *Petri Pudrin*, pro cujus animâ idem Petrus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales in mense marcio annuatim reddendos super domum que fuit Bequin, que est in ruâ divionensi, quam Arnulphusde Corgoolain, gener Bequini, tenet.

Actum anno D^{ni} M. CCC. XXX. secundo.

309

VI. Kal. Martii.—Obiit *Renaudus de Gigneio*, qui dedit ecclesie S. Marie belnensi XII den. censuales annuatim in martio reddendos, quos uxor Martini aliàs debebat, et super mansum suum quod est ante domum D^{ni} *Petri de Claustro.*

310

VI. Kal. Martii. — Obiit *Hugoninus*, filius quondam *Petri de Bordis*, burgensis belnensis, pro cujus anima idem Petrus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis decem solidos annui redditûs, pro anniversario ipsius Hugonini in dictâ

ecclesiâ annis singulis faciendo, quos assedit super clausum suum retro ecclesiam S. Nicholai belnensis, in vico de Charrey.

Jacet in claustro, juxta matrem suam.

311

VI. Kal. Martii. — Feriâ sextâ quatuor temporum post Bordas, fiet anniversarium panis et vini pro Johanne Chemot et Johannâ ejus uxore super terram de Pascuo. Anime eorum requiescant in pace.

312

V. Kal. Martii. — Anniversarium panis et vini pro D. *Gaudrico de Bello Opere*, scilicet, in sabbato IIII temporum post Bordas.

313

V. Kal. Martii.— Obiit *Villermus Odemerus*, pro cujus anima Bonieta uxor sua et pro matre suâ, dedit Deo et B. Marie belnensi II solidos censuales reddendos in martio, super domum suam juxta domum Roberti Morant.

314

V. Kal. Martii. — Anniversarium panis et vini pro D. *Odone Visot*, lune post Reminiscere, et est duplex et debet unus de capellanis S. Crucis.

Et jacet in navi, juxta pillare S. Catherine et S. Theoberdi.

315

V. Kal. Martii. — Anno Domini M. CC. L. VII., obiit magister *Petrus de Dancevoy*, noster canonicus, pro cujus animâ Capitulum debet et tenetur distribuere annis singulis in anniversario suo quinquaginta et quinque solidos pro fructibus prebende sue quos habuit et percepit dictum capitulum.

Item, idem Petrus dedit nobis vineam suam de Pointa Petrarie, que est inter cheminum de Beligneio et cheminum

de Bataut ; itâ tamen quod quicumque dictam vineam tenuerit tenetur solvere, in ejus anniversario, annuatim, quinque solidos divionenses pro oblationibus dandis in choro.

316

IIII. Kal. Martii — Anno D^ni M. CCC. tercio decimo, obiit D. *Durandus Constantii*, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensis, sex solidos dyvionenses, pro anniversario suo annis singulis in dictâ ecclesia faciendo.

Item, dedit quatuor-decim altaribus perpetuo fundatis in eâdem ecclesiâ, videlicet S. Michaelis, S. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicholay, B. Eligii, B. Jacobi, S. Crucis, B. Dyonisi, B. Cecilie, B. Theobaudi, B. Katherine, B. Floscelli et B. Lazari, cuilibet dictorum quatuordecim altarium duodecim denarios monete currentis communiter pro tempore per Burgondiam, quos assedit in perpetuum annis singulis percipiendos super viginti solidos quos acquisivit ab Alexandro Vannorii et Guillemeta ejus uxore, sitos et assiggnatos super quandam petiam vinee sitam en Montot de Vignolis, quam vineam tenent heredes predictorum Alexandri et Guillemete Hugo, dictus Sanneraz, et Jacobus Groignot tenent pro uxoribus suis ; et debent solvi in festo B. Dyonisii quolibet anno in perpetuum.

Jacet in cimiterio pauperum ; debet fieri ultimâ die hujus mensis.

317

IIII. Kal. Martii.—Noverint universi presentes et futuri quod *Aremberg Guillemeta* de Muresaut debet in martio IIII denarios super vineam de Corbins, II denarios super campum de Durival, II denarios super campum Codret et super campum qui est inter duas aquas.

318

Anno D^ni M. CC. octogesimo sexto, obiit bone memorie magister *Ferricus de Lantilleio*, lingonensis et belnensis canonicus, pro quo Decanus et Capitulum belnenses acquisierunt à Guillermo Amorosi clerico et Johanne Poileveli ter-

ciam partem decime bladi de Travaise, pretio centum sexaginta librarum viennensium ; de quibus centum libre fuerunt de denariis magistri Theobaldi de Divione, quondam canonici belnensis, et sexaginta libre de denariis dicti magistri Ferrici ; et fuit concordatum per Decanum et Capitulum quod in anniversario magistri Theobaldi distribuantur tres partes illius tertie partis decime predicte ; et in anniversario ipsius magistri Ferrici due partes predicte tertie partis dicte decime, seu valor admodiationis ejusdem.

Item viginti quinque solidos super vineam de Bello Monte, quam dictus Ferricus acquisivit à *Guillermo Cortot*, quam tenet D. *Vyardus de Firmitate*, canonicus belnensis, pro dictis XXV solidis annis singulis reddendis in dicto anniversario.

Item viginti solidos super vineâ sitâ en Chalemont, quam tenet *Morinus de Burgo novo* pro dictis XX solidis.

Item quadraginta quatuor solidos turonenses super vineas quas tenet Quintinus de retro furnum de Pomarco.

Pro dicto blado debent distribui IIII libre viennenses quas debent solvere dictus Petrus de Pomarco et D. Viardus de Firmitate et, post ipsos, quicumque tenebit dictum bladum.

319

III. Kal. Martii. — Anniversarium panis et vini pro *Philippo Veaul*, alias Marchand, carnifice et ejus uxore post Reminiscere.

320

III. Kal. Martii. — Obiit *Petrus*, filius *Guidonis de Pomarco*, qui dedit B. Marie VII solidos annuatim reddendos in anniversario suo super domum lapideam que est in Burgo.

321

III. Kal. Martii. — Obiit Hugo Amorosus qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo annis singulis ibidem faciendo, decem solidos censuales percipiendos super

domum suam sitam juxtà domum *Petri Martons*, et super domum suam sitam juxtà domum *Girardi de Arneto.*

Et sciendum quod nullus alius habet in domibus censum.

322

III. Kal. Martii.— In anniversario magistri Ferrici debet celebrari per altaria que sequuntur : Capellanus S. Agnetis habet quinque solidatas terre ; Capellanus B. Marguarete III solidos ; Capellanus S. Dyonisii sex solidos ; Capellanus S. Eligii VI solidos; Capellanus S. Jacobi VI solidos ; Capellanus S. Cecilie tres solidos; Capellanus S. .... ; Capellanus S. Thome II solidos; Capellanus B. .... quos constituit magister Radulphus et Capellanus S. Martini ..... ; Capellanus S. Theobaldi unum bosellum frumenti.

323

III. Kal. Martii. — Anno Dni M. CC. nonagesimo sexto, obiit magister *Stephanus de Espeissia*, archidiaconus matisconensis, pro quo recepimus viginti libras viennenses ad emendum redditus pro anniversario in nostra ecclesiâ belnensi annuatim faciendo pro quo . . . .

. . . .

et D. Viardus de Firmitate XX solidos viennenses super illa parte decime......... et Guillermo de Belrepaire, milite.....

324

III. Kal. Martii. — De B. Albino fit festum duplex, et in magnâ missâ debent distribui XX solidi turonenses, quos debet distributor hujus ecclesie, et fit anniversarium panis et vini pro dicto *Andreâ de Rubeo Monte*, quondam canonico hujus ecclesie, quod lucratur in primis vesperis et in magnâ missa.

325

III. Kal. Martii.—Obiit *Morannus*, sacerdos et canonicus, qui dedit sua omnia Deo et B. Marie belnensis ecclesie et canonicis illi servientibus.

326

III. Kal. Martii. — Item obiit *Theobaus Foerius*, pro cujus animâ Gilebertus et Odo, filii ejus, dederunt B. Marie XII denarios censuales in vinea *Roberti Alvernensis*.

327

Prid. Kal. Martii. — Item obiit *Reissent*, soror *Rainaudi de Pomarco*, qui dedit S. Marie VI denarios apud Seinevineis, et *Reginaldus Cauda Asini* et uxor ejus, VI denarios, juxta vineam Arnulfi Masset pro loco suo.

328

Prid. Kal. Martii. — Lune post Oculi mei, debet fieri anniversarium panis et vini duplex pro domino *Guillermo de Monquoit*, et debet capellanus S. Nicholai fundum per eumdem.

329

Kal. Martii. — Obiit D. *Jacobus de Malimonte*, miles, qui dedit XX solidos viennenses annui redditus super domum suam de Balneis, de quibus Renaudus, maritus filie sue et heres ejus, posuit ecclesiam belnensem in possessionem ducentorum sexagintorum, presentibus DD. R. et B. de Primellis, J. de Malimont, Henrico de Ruâ et pluribus aliis; anno Dni M. CC. nonagesimo quinto.

330

Kal. Martii. — *Maria*, neptis Renaudi de Pomarco, uxor Rainaudi Chaloper, dedit IIII denarios censuales in allodio suo super quandam vineam que est juxtà vineam Arnulfi Masset, prope vineam Guidonis de Pomar; propterea et in vitâ et in morte fecerunt eos canonici participes beneficiorum que nunc in ecclesiâ suâ fiunt et amodo fient.

331

Kal. Martii. — Obiit *Guillermus li Bessor*, pro cujus anima Bernarda, uxor ejus, dedit S. Marie XII denarios apud Belliniacum, quos debet Johannes Quaillet in natale Domini.

332

Kal. Martii. — Item Lucia, filia Lamberti qui fuit filius Hugonis Barbe, pro cujus anima Lambertus et uxor ejus dederunt Deo et B. Marie illud quod calumniabantur in manso quod est situm juxtà domum Hugonis Magni in castro.

333

VI. Nonas Martii. — Obiit D. *Guido de Antigneio*, canonicus istius ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, laude et assensu fratrum suorum Hugonis et Philippi, militum, et homines suos de Monçauz et mansos liberè et absolutè possidendos et justiciam dictorum hominum ; ità quod quicumque dictos homines tenuerit reddet annuatim quadraginta solidos in anniversario ipsius clericis ejusdem ecclesie dividendos.

334

V. Nonas Martii. — Anno Dni M. CCC. vicesimo nono, mense martio, obiit D. *Stephanus de Pomarco*, miles, qui dedit ecclesie B. Marie, pro anniversario suo annis singulis faciendo....., quos debet Stephanus Albi de Monte Helie.

335

V. Nonas Martii. — Anno Dni M. CC. LXX tercio, obiit *Hugueta*, filia quondam Petri dicti *Chanpenois* de Belnâ ; que dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo, ecclesie belnensi quinque solidos viennenses et unum denarium, quos assedit super partem suam domûs sitam infrà muros belnenses, in vico Eschanpeneus, et puteum subtùs ulmum, et super domum suam sitam extrà muros, juxta domum Girardi dicti de l'Egues.

336

V. Nonas Martii. — Anno Dni M. CCC. quinto, obiit *Guillermus de Monetoys*, canonicus hujus ecclesie, pro cujus anniversario Decanus et Capitulum assederunt viginti solidos annui redditûs super homines de Madelon, pro

fructibus prebende sue quos habuerunt; et debet fieri tercia die martii.

337

V. Nonas Martii. — Hic debet celebrari missa S. Spiritûs pro D. *Gilono Dadot*, canonico belnensi, et pro D. *Emereaco*, presbitero, fratre suo, qui dederunt Deo et B. Marie belnensi viginti solidos divionenses percipiendos super vineam de Craie, que dicitur vinea de la Folle, sitam juxta vineam *Radulphi Pasnaie*. Et, post decessum eorum, debet celebrari anniversarium eorum super hoc annis singulis. Et sciendum quod presbiter altaris S. Nicholai, fundati in ecclesiâ B. Marie, qui tenet partem illam dicti altaris quam ipsi duo fundaverunt, debet et tenetur reddere et solvere in anniversario uniuscujusque ipsorum annis singulis, pro unoquoque decem solidos distribuendos cum aliis supradictis; et debet eciam tradere omnibus canonicis et clericis de Choro, in anniversario uniuscujusque, annis singulis, cuique unum denarium pro oblationibus faciendis, sicut apparet in littera fundationis que inscripta est in principio libri hujus.

338

V. Nonas Martii. — Obiit *Laurencia*, uxor Bone Chose, que dedit nobis VI denarios censuales super domum suam que est in vico divionensi, reddendos in martio, laudante Rainaudo filio suo.

339

V. Nonas Martii. — Obiit *Pontia*, mater *Hugonis de Corbertal*.

340

V. Nonas Martii. — Noverint universi presentes et futuri quod Ricardus Jocelint, Jerlimam iturus, dedit pro remedio anime sue et antecessorum suorum, et etiam pro remedio anime Girardi de Verdon defuncti, Deo et ecclesie Beate Marie belnensi V solidos censuales, super domum lapi-

deam que est super Bosesiam, reddendos in martio, et II solidos censuales super vineam de Sarboies, quam tenet Bartholomeus de Prato, reddendos in festo B. Bartholomei.

341

IIII. Nonas Martii. — Noverint universi, presentes et futuri, quod *Hodemis li Morandele* de Sarrigneio et *Petrus de Buisson*, maritus ejus, dederunt Deo et B. Marie belnensi II denarios censuales reddendos in martio, super unum jornale terre quod sedet es Tilles de Maigne, de fundo ejusdem.

342

IIII. Nonas Martii. — Dei veneris post Oculi mei debet anniversarium panis et vini pro Johanne Mytayne.

343

Memorandum quod die Jovis post cineres, seu die Jovis ante Bordas, debet celebrari officium deffunctorum pro *Gaufrido Lorenchet*, decano belnensi; et debent distribui quatuor libre viennenses, pro quibus Capitulum belnense et V libras turonenses................

344

IIII. Nonas Martii. — Obiit *Adelina*, uxor *Guidonis Macellatoris*, pro cujus animâ Landricus ejus filius dedit B. Marie VI denarios reddendos in festo S. Bartholomei, quos debet *Petiz Boinz*, pro quâdam vineâ que est apud cursum de Reins.

345

IIII. Nonas Martii.—Item, obiit *Adna*, uxor *Bernardi Josberti*, qui dedit Deo et S. Marie et canonicis ibi servientibus III sextarios annuatim, unum frumenti, alium sigilis et alium ordei, ad mensuram de Rochâ, in molendino quod situm est super Cossania.

346

III. Nonas Martii. — Item pro Johanna, uxore *Gui-*

donis de Pomarco XV solidos divionenses, quos debet D. Guillermus Dominus S. Marie Albe, ejus filius.

347

III. Nonas Martii. — Hic debet fieri anniversarium panis et vini pro *Raynaudo Monot* et ejus uxore, scilicet sexta die mensis martii.

348

III. Nonas Martii. — Obiit *Bona*, filia *Falconis Cordubanarii*, pro cujus animâ idem Falco dedit B. Marie VI denarios censuales in vineâ que est apud ulmum Bruder, que vinea prius debebat canonicis XII denarios in martio.

349

III. Nonas Martii. — Item, obiit Ysabel, filia *Viviani*, qui dedit B. Marie II solidos, III obulos annuatim reddendos in martio, super domum Josberti Larchier et XII denarios super tanneriâ Rainaudi de Seseia.

350

Pridie Nonas Martii. — Obiit Johannes, noster canonicus, divionensis decanus, qui dedit Deo et B. Marie domum suam apud Belnam, quam Canonici dederunt *Haymonello*, filio *Bertrandi Dni Saudonis*, suo concanonico, de quâ se redditurum promisit annuatim X solidos in anniversario predicti Johannis.

Item Bertrandus dedit, apud Charreium, unum mansum debentem quatuor panes et duos sextarios vini, et XII nummatas carnium; et ex aliâ parte III solidos, et guerpivit quemdam hominem, nomine Sambinum, canonicis et reddidit eis decimam de clauso Hugonis, Dni Magnei, quod injuste tenebat.

351

Nonis Martii. — Obiit *Renaudus de Bretiniaco*, pro cujus anima, Petrus ejus filius dedit B. Marie XII denarios,

annuatim reddendos in martio, super terram de Diers, quos reddet idem Petrus, dum vixerit, et post ejus obitum reddet eos ille qui terram tenebit.

352

Nonis Martii. — Obiit *Petronilla de Rochâ,* que pro anniversario suo faciendo dedit S. Marie VI denarios, super unum campum qui est juxta maladeriam Cherriaci, quos debent reddere in mense martio filii ejus Galterus et Baronet.

353

Nonis Martii. — Obiit Gelebons Chabim et Lora, uxor sua, qui dederunt Deo et B. Marie belnensi VI solidos divionensés super vineâ suâ de Manceneres, que est juxtà vineam Radulphi de Prato, pro anniversario ibidem annis singulis faciendo.

354

Nonis Martii. — Noverint universi quod ego *Philippus,* clericus, dictus *Gaudillose,* dedi Deo et B. Marie belnensi decem solidos divionenses, pro anniversario meo et parentum meorum ibidem annis singulis faciendo, percipiendos suprà domos meas que sunt in vico divionensi, juxta domum Geleberti de Chaaigne et ....

355

Nonis Martii. — Obiit *Guido Avins,* qui dedit B. Marie IIII denarios reddendos in martio, super vineam Campanie.

356

VIII. Idus Martii. — Obiit *Murria,* pro cujus anima Rainerius, cappellanus de Modeniaco, dedit B. Marie VI denarios annuatim reddendos in martio, super vineam Guidonis Avini, prope hospitalis S. Johannis.

357

VIII. Idus Martii. — Obiit *Robertus de Savigni,* sacerdos, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XII denarios censua-

les in martio reddendos super vineam suam de la Pioche de Savigni. Actum anno D^ni^ M. CC. XXII.

358

VIII. Idus Martii. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo quinto, octavo Idus martii, obiit D. *Tetricus de Angulavento*, cantor ecclesie lingonensis et quondam canonicus ecclesie B. Marie belnensis, pro quo debent distribui quolibet anno, inter canonicos et presbiteros et clericos, sexaginta solidi qui siti sunt super decimam bladi de Beligneyo suptus Belnam.

D P. de Pomarco debet.

359

VII. Idus Martii. — Lune post Letare Jerusalem, debet fieri anniversarium panis et vini pro D. *Odone de Pomarco*, lingonensi episcopo.

360

VII. Idus Martii. — Noverint universi quod *Andreas Giroz* et *Osanna Nairoz* uxor ejus, et Imbertus Giroz frater ejus et Isabelle uxor ejus, debent ecclesie B. Marie belnensi VIII denarios censuales reddendos in martio, super duas pecias terre que sunt apud Corgoolain, in territorio quod vocatur Prescharino.

361

VII. Idus Martii.—Eodem die, obiit *Arnulphus*, noster matricularius, et *Theobaudus de Fuisse*, pater ejus, et mater; qui dederunt nobis IX denarios censuales, ad Fuseium VI et ad Escabroniam III, et III seilluns terre ad Ulmum de Chemin.

362

VII. Idus Martii. — Noverint universi presentes et futuri quod *Clementius Pelot* dedit Deo et B. Marie belnensi, pro remedio anime sue et antecessorum suorum et pro ani-

mâ *Gilberti Chastre*, VI denarios censuales annuatim in martio reddendos, super vineam d'Espinal.

363

VII. Idus Martii. — Obiit *Jaqueta*, uxor *Gilonis Ardre*, pro cujus anima Hugo, filius ejus, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super vineam suam Albam, que est versus ecclesiam S. Marie del Chemin, annuatim in martio reddendos.

364

VIII. Idus Martii. — Hic fit anniversarium panis et vini pro *Guieto de retro furnum* de Pomarco de tribus panibus et tribus pintis vini ; debet capellanus S. Johannis in ecclesia de Pomarco fundati per eumdem.

365

VII. Idus Martii. — Anno D^ni^ M. CC. L. primo, obiit *Aalayx*, ducissa, *mater Hugonis*, ducis Burgondie, pro cujus animâ Capitulum belnense tenetur reddere, annis singulis in anniversario suo XL solidos.

366

VII. Idus Martii. — Anno D^ni^ M. CC. quinquagesimo, obiit *Gilo Dadoz*, concanonicus noster, qui dedit Deo et B. Marie belnensi quadraginta solidos annui redditûs, pro suo anniversario ibidem singulis annis faciendo, quos assedit super domum suam in quà morabatur, que domus est ante domum que fuit quondam D^ne^. Abbatisse.

Item Capitulum tenetur solvere sexaginta et quinque solidos annis singulis in ejusdem Gilonis anniversario, pro fructibus prebende sue unius anni quos percepit dictum capitulum.

Et sciendum quod presbiter altaris S. Nicholai fundati in ecclesiâ B. Marie, qui presbiter tenetillam partem vel portionem quam ipse Gilo et D. Hemericus frater ejus fundaverunt, debet et tenetur solvere et reddere, in anniversario ipsius,

annis singulis, decem solidos divionenses distribuendos in choro, cum aliis denariis supradictis; et debet tradere omnibus canonicis et clericis de Choro, in die anniversarii predicti, annis singulis, cuique unum denarium pro oblationibus faciendis.

367

VII. Idus Martii. — Noverint universi presentes et futuri quod *Guido* et *Sadeluns*, femina sua, et *Willermus* frater ejus, dederunt Deo et B. Marie, pro remedio anime matris eorum, XII denarios censuales super II pecias vinee in territorio de Sarine.

368

VII. Idus Martii. — Obiit *Johannes*, clericus, *de Pomarco*, dictus *Gautas*, consanguineus D. Radulphi de Pomarco, militis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, III solidos censuales, super domum suam lapideam sitam juxta domum D. Christiani, archipresbiteri de Poilleio, reddendos annuatim in festo B. Martini hyemalis cum XVIII denariis qui debentur dicte ecclesie de fundo ejusdem domus et de appendiciis ejus in dicto festo annuatim.

369

VII. Idus Martii. — Hic fiat anniversarium pro nobilibus DD. *Guillermo de Granceyo*, D. de Larreyo et D. *Johanna de Arcu*, ejus uxore, et pro reverendo in Christo patre et D^no^ *Milone de Granceyo*. Episcopo eduensi, eorum filio, et pro parentibus eorum; quorum et omnium fidelium deffunctorum anime requiescant in pace. Amen.

370

VII. Idus Martii. — Eodem die obiit Henricus, eduensis episcopus, ducis Burgundie filius, qui dedit Deo et S. Marie et canonicis ibi servientibus decem boves et quoddam pallium.

371

VII. Idus Martii.—Item, obiit Rainaudus, filius Galterii Maschelini, qui dedit quandam vineam apud Alossiam.

372

VI. Idus Martii. — Anno D^ni^ M. CC. LXX secundo, VI. Idus Martii, obiit *Adelina*, filia quondam *Guidonis Gondoin*, uxor quondam *Renaudeti Amerosi*, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quinque solidos et unum denarium monete per Burgondiam currentis, quos assedit super magnam vineam suam de Prevole, juxtà vineam dicti Baroth Bannelier ex unâ parte et vineam Ruffi Pannetarii ex alterâ.

Jacet in claustro.

373

VII. Idus Martii. — Obiit *Gilleburga.*

374

VI. Idus Martii. — Obiit *Bonieta Capraria*, que dedit nobis mansum unum apud Beliniacum, juxta furnum.

375

VI. Idus Martii. — Item obiit *Dannons*, uxor *Bartholomei Bertelais*, que pro remedio anime sue dedit Deo et B. Marie dimidium modium vini annuatim in anniversario reddendum, super vineam Campanie quam tenet predictus Bartholomeus.

376

VI. Idus Martii. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo septimo, obiit *Ysabellis*, quondam uxor *Stephani Boullemier*, que dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos annui redditûs et unum denarium, pro anniversario suo annis singulis faciendo, quos assedit super domos suas sitas super Bosesiam......

377

V. Idus Martii. — Obiit *Artaldus*, canonicus et sacerdos.

378

V. Idus Martii. — Eodem die, Naaldus, socius Dni Artaldi, dedit se et omnia que possidebat et que edifficare posset. Propter hoc canonici concesserunt ei temporalia bona ecclesie et eterna.

379

IIII. Idus Martii. — Obierunt *Tibaut Chaveriz* et uxor ejus *Bone*, qui dederunt Deo et B. Marie IIII denarios censuales, super campum qui est super stagnum, et decimam vinee que est en la Boisere, juxta vineam D. Arbaut.

380

IIII. Idus Martii.— Obiit *Naalet li Peleteis.* Dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, XII denarios censuales in martio reddendos, super quemdam campum de Saucors et super alium de la Provenchère et super alium de Tilia d'Ervelee et super campum de Quercu et super mansum de Grantchamp, de territorio Odet de Prumeal.

381

IIII. Idus Martii. — Anno Dni M. CC. octogesimo quinto. obiit dicta *li Broulée* que dedit Deo et B. Marie quinque solidos.......

382

IIII. Idus Martii. — Ibi fit anniversarium pro D. *Simone de Monte Sti Johannis*, canonico hujus ecclesie, modo et formâ quibus scriptum est in libro isto, videlicet in crastino conceptionis B. Marie Virginis. Obiit anno Dni M. CCC. vicesimo octavo.

Jacet ante Plotam.

383

IIII. Idus. Martii. — Anno D^ni^ M. CC. XXX. nono, obiit D^na^ *Petronilla*, uxor D. *Haymonis de Argileio*, militis, quondam uxor *Guidonis Bressandi*, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis et canonicis et clericis ibidem servientibus quadraginta solidos divionenses, super furnum qui fuit Johannis de Volenai, situm ante domum que fuit Renerii Bacoe, in die anniversarii sui annuatim super dictum furnum reddendos et equaliter inter canonicos et clericos qui intererunt presentes in celebratione misse anniversarii sui dividendos, in quo furno dicta ecclesia prius habebat...... pro anniversario Petri Sescalli...........,

384

IIII. Idus Martii. — Obiit *Bona*, uxor *Bernardi Jordaine*, que dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos annuatim reddendos et clericis dividendos, super vineam suam de Chanchot ; ita tamen quod quicumque vineam prenominatam possidebit, in anniversario ipsius, predictos nummos persolvet.

385

IIII. Idus Martii. — *Lanimbelet de Velay*, adhuc vivens, dedit Deo et B. Marie belnensi, pro animâ suâ et pro animâ matris sue, tres denarios censuales, super quandam peciam vinee que est en Vernuel.

386

IIII. Idus Martii. — Hoc tempore *Christianus*, filius *Meschin de Curblanchin*, dedit se et omnia sua Deo et B. Marie et assignavit nobis XII denarios singulis annis reddendos, de manso suo in Assumptione B. Marie.

387

IIII. Idus Martii. — Iterum Johannes, eodem tempore, dedit nobis pro remedio anime sue matris, VI denarios, in terrâ suâ de Rufi, reddendos in martio.

388

IIII. Idus Martii. — Obiit *Lethodus*, presbiter, qui dedit B. Marie XVIII denarios censuales, super domum *Arvelini de Marriniaco*, que est juxtà domum *Arvenini Johannis*, decani divionensis; qui denarii reddendi sunt in martio.

389

IIII. Idus Martii. — Notum sit omnibus presens scriptum legentibus, quod ità convenit inter nos et hominem nostrum P. de Ginniaco, quod singulis annis dabit nobis decem solidos in martio; et ab hoc habebit defensionem nostram sicut ceteri homines nostri et immunis erit ab omni aliâ exactione, nisi forte nos contingeret emere terras, vel pro aliis magnis negotiis ab ipso sicut ab aliis hominibus nostris aliquid exigimus.

390

IIII. Idus Martii. — Obierunt *Symon de S. Martino* et *Oda*, ejus uxor; pro quorum animabus Sescallus clericus et Rainaudus, eorum filii, dederunt B. Marie XII denarios annuatim reddendos in martio, super combam de subtus Rochetain que prius debebat eidem ecclesie II solidos in eodem mense.

391

III. Idus Martii. — Obiit *Petrus Tortus de Ruffeio* qui dedit B. Marie VI denarios censuales reddendosin martio, super pratum apud Rufeium quod tenent Rainaudus de Rofeio et Arnulfus Berenger.

392

III. Idus Martii. — Obiit *Robertus*, pater Bernardi *S. Germani*, canonici.

393

Pridie Idus Martii. — Noverint omnes quod *Adelina*

de l'Eschaler, soror Johannis de Verneto, et amicus filius ejus, viventes dederunt, ad opus lampadum ecclesie nostre, VI solidos censuales reddendos in martio, super plaustrum suum quod est juxta domum ipsorum et super duo jugera terre que sunt in territorio de Chalenges, juxtà campum Leobaudi Jérémie, militis. Et sciendum est quod nullus alius habet censum super jugera supradicta. Plaustrum autem et domus supradicta sunt apud Leschaler.

394

Pridie Idus Martii.— Anno D^ni^ M. CC. L. nono, obiit *Bona*, uxor *Johannis Cambitoris*, que dedit Deo et B. Marie belnensi quinque solidos et unum denarium annui redditûs, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, quos assedit, de assensu dicti Johannis, mariti sui, super vineam de La Vaul, juxtà vineam D. Deguini, militis, dicti Guiote. Jacet in claustro.

395

Idus Martii. — Obiit *Gilo*, archipresbiter, qui dedit S. Marie domum suam et totum allodium suum ubicumque situm sit et alia plura beneficia. Quicumque domum predictam possidebit X solidos annuatim in anniversario suo dabit.

396

Idus Martii. — Eodem die obiit Rainaudus de Pomarco, vicarius noster, qui S. Marie dedit domum suam et, quicumque eam teneret, X solidos annuatim in anniversario suo reddendos. Item quicumque tenebit dictam domum tenetur reddere XV solidos annuatim pro D. Johanne de monte S. Johannis, presbitero.

397

Idus Martii. — Obierunt Robertus de Meduanâ et Alemanus, famuli Radulfi decani.

398

Idus Martii. — Noverint universi, presentes et futuri, quod *G. Gondoins* dedit Deo et B. Marie, pro animabus patris et matris sue, XII denarios censuales reddendos in martio, super duas pecias vinee que vocantur Corton; una peciâ est juxta vineam Guidonis Chastre et alia juxtà vineam Robelin Arbaut.

399

Idus Martii. — Anno Dni M. CC. nonagesimo quinto, obiit *Constantius*, dictus *Rebillarz*, qui dedit X solidos viennenses, pro anniversario suo annis singulis faciendo, super mansum de Moenain quem tenet.

400

Idus Martii. — Obiit *Galterus Hodomerus*, pro cujus animâ Petrus, frater suus, dedit B. Marie XII denarios censuales quos debet Theobaudus macellator, gener Petri de la Chalor, mense martio, de quâdam vineâ que est supra stagnum.

401

XVII. Kal. Aprilis. — Obiit *Johanna*, filia *Girardi Jordane*, pro cujus animâ Petrus Hodemerus dedit B. Marie XII denarios in vinea de Gravete apud Beez, qui denarii reddendi sunt annuatim in festo S. Bartholomei.

402

XVII. Kal. Aprilis. — Obiit *Dannons*, uxor *Godefridi*, pro cujus animâ idem Godefridus dedit B. Marie I minam avene reddendam in tempore messium, et XII denarios in Natale Dni, et IIII panes et II sextarios vini et X denariatas carnium, in manso quodam apud Ginniacum, quod tenent Lambertus Chaucers et Stephanus de Ginniaco.

403

XVII. Kal. Aprilis. — Noverint omnes quod *Johannes*

et *Amicus*, filius ejus, *de Verneto*, viventes, pro remedio animarum, suarum,dederunt ad opus lampadum IIII denarios censuales reddendos in martio, super vineam suam, que fuit Rainaudi Cuedeasne, que prope est vineam Petri Principis in Sinevineis. Et sciendum quod nullus alius habetin eâ censum. Idem debet alios VI denarios de aliâ vineâ que est in eodem territorio, similiter ad opus lampadum, reddendos ad festum S. Bartholomei.

404

XVII. Kal. Aprilis. — Obiit *Jobertus*, qui dedit nobis unum mansum et pratum Burgundioni.

405

XVII. Kal. Aprilis.— Obiit *Andreas Marquille*, pro cujus anima Bona, ejus uxor, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales, super domum suam que est super Bosesiam, reddendos in martio.

406

XVII. Kal. Aprilis. — Idus marcii ego Guillermus.......

407

XVII. Kal. Aprilis. — Obiit *Petrus Arnauz*, clericus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi quadraginta solidos divionenses, pro anniversario ibidem annissingulis faciendo; de quibus assedit triginta et quatuor solidos supra domum suam lapideam in quâ morabatur, et quatuor solidos supra duas domos ligneas contiguas dicte domui lapidee ; et dedit desuper duos solidos censuales qui debentur super dictis duabus domibus ligneis. Et ita quicumque tenebit dictas duas domos ligneas tenetur solvere dictos sex solidos.

408

XVII. Kal. Aprilis.—Die veneris ante letare Jerusalem, fit anniversarium panis et vini pro Odetâ, relictâ *Odeti Giberti*. Ejus anima requiescat in pace. Amen.

409

XVI. Kal. Aprilis. — *Ipso die*, obiit *Robertus* qui dedit nobis unum mansum et pratum Burgundioni.

410

XVI. Kal. *Aprilis.* — Noverint universi, presentes et futuri, quod *Hugo*, dictus *Bonus Cappellanus de Ruuelleio*, dedit et concessit Deo, ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo in eadem post obitum suum perpetuo celebrando, sexaginta solidos divionenses, quos persolvet quicumque tenebit, post obitum ipsius Hugonis, vineas suas sitas apud Ruulleium in Mala Garanna ; de quibus magister *Petrus de Molismo*, canonicus belnensis, debet decem solidos viennenses pro eo quod tenet vineam de Manceneres et vigultum et campum qui fuerunt Johannis... matricularii.

411

XV. Kal. *Aprilis.* — Die sabbati ante dominicam quâ cantatur letare Jerusalem, debet fieri anniversarium panis et vini pro *Odeto de Villanova*, cliente hujus ecclesie, pro quo fiendo capitulum hujus ecclesie recepit realiter centum scutos auri et ipsum anniversarium assignavit super omnibus bonis temporalibus dicte ecclesie ac ipsum promisit quolibet anno facere predictâ die, prout liquidius apparet in litteris super hoc confectis. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

412

XV. Kal. Aprilis. — Obiit *Theobaudus* dictus *Forretons*, pro cujus animâ Jacoba uxor et liberi ejus dederunt Deo et B. Marie belnensi X solidos viennenses, pro anniversario suo in ecclesiâ belnensi annis singulis faciendo, inter clericos et presbiteros equaliter dividendos, super grangiam suam de Campania belnensi, ante grangiam Melini Coustaut et ante grangiam preposite quondam de Chastelot.

413

XV. Kal. Aprilis. — Anno Dni M. CC. LXX. quarto,

XV *Kalendas aprilis*, obiit *Johannes Bertelais*, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis sex solidos viennenses, super medietate domûs sue site ante ecclesiam in castro, pro anniversario suo celebrando.

Jacet Maceriis.

414

XV. Kal. Aprilis. — Item, anno sequenti, obiit Stephanus clericus, frater dicti Johannis (Bertelais) qui dedit super aliâ medietate dicte domûs quatuor solidos viennenses pro dicto anniversario unâ cum dicto fratre suo faciendo.

Jacet in claustro.

415

XIIII. Kal. Aprilis. — Die veneris post Letare, debet fieri anniversarium panis et vini, pro Johanneta uxore quondam *Philippi Veaul*, alias Marchant; et in reditu processionis Magdalene, debet diei Clementissime in cymiterio S. Petri super suam sepulturam. Capitulum debet anniversarium predictum qui recepit ab ea centum scutos auri vetera et emit redditus, etc.

416

XIIII. Kal. Aprilis. — Lune post Judica me, debet fieri anniversarium panis et vini pro D. *Guillermo de Ruâ.* Anima ejus requiescat in pace; et debet capellanus S. Johannis in nomine sue fundationis. Duplex.

417

XIIII. Kal. Aprilis.— Obiit mater *Arnulfi de Cumini*, pro cujus anima dedit Deo et B. Marie V denarios, ad luminare, super vineam suam que est super stagnum, juxtà vineam archipresbiteri.

418

XIIII. Kal. Aprilis.—Obiit *Robertus*, decanus S. Petri, qui dedit Deo et B. Marie VI novalia terre apud domum leprosorum de Beliniaco.

419

XIIII. Kal. Aprilis. — Item, obiit *Johannes de Monte S. Johannis*, qui dedit Deo et S. Marie belnensis ecclesie et canonicis ibi servientibus, totum censum terrarum quod possidebat apud Belnam et apud Calengis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum.

420

XIIII. Kal. Aprilis. — Obiit *Helia, domina Cherriaci*, pro cujus animâ Huo, miles, et Haymo, Virgiacensis canonicus, filii sui, dederunt B. Marie, et Margarita, eorum soror, tres solidos censuales et quartellum avene; ex quibus duo solidi debentur in villâ Bose; avenam et VI denarios debet Garnerius qui moratur in Burgo novo, Guido de Gillens VI denarios.

421

XIIII. Kal. Aprilis— Obiit *Petronilla*, filia *Christiani, Majoris*, pro cujus anima Theobaudus, maritus ejus, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XII denarios, super dimidiam domum cum manso qui fuit dicti Christiani, reddendos in martio annuatim.

422

XIIII. Kal. Aprilis. — Anno D^ni^ M. CC. LX. secundo, obiit *Elvis Hospitatris*, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, sex solidos divionenses, quos assedit super vineam suam de Montchaud, que fuit Bone, uxoris Benedicti Panetarii, quam tenet Borgesia, filia ipsius Elvidis.

Jacet ante ecclesiam super portallum.

423

XIIII. Kal. Aprilis. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. sexto, obiit *Girardus Oudemerus*, dictus de S. Georgio, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis duas pecias vinearum, sitas en Marçonnai, super quibus capellanus qui tenebit

dictas vineas tenetur solvere annis singulis decem solidos viennenses pro anniversario dicti Girardi.

Jacet in claustro.

424

XIIII. Kal. Aprilis. — Anno D^{ni} M. CC. octogesimo octavo, obiit *Radulphus Flaychard*, canonicus belnensis, qui dedit, pro anniversario suo annuatim faciendo, viginti solidos divionenses, super magnam vineam suam de la Vaul, et fructus prebende sue pro aumentatione dicti anniversarii. Item, voluit quod LX solidi reddituales, quos jam dederat pro missa de Spiritu S^{to}, convertantur pro missa defunctorum in festo B. Margarete et inter presentes dividendi. Item, dedit quinque solidos pro oblationibus in suo anniversario presbiteris et clericis dandis ; quos assedit super vineam suam de la Pointe. Item, dedit quinque solidos reddituales pro anniversario Hugonis, quondam ducis Burgundie, pro oblationibus dandis in choro ; quos assedit super domum sitam Belne............

425

Eodem die, S. Joseph nutritoris D^{ni} nostri Jesu Christi.

426

XIIII. Kal. Aprilis. — *Ipso die*, obiit *Robertus*, dux Burgundie.

427

VIII. Kal. Aprilis. — Obiit *Rodulphus Princeps*, pro cujus animâ Petrus, ejus filius, et bona, ejusdem Petri soror, dederunt B. Marie unum modium vini annuatim reddendum in ejus anniversario, super duas pecias vinee que sunt apud Voliniacum.

428

XIII. Kal. Aprilis. — Obiit *Hugo*, clericus, filius Radulphi principis, pro cujus animâ idem Radulphus et Petrus,

ejus filius, dederunt II solidos B. Marie annuatim reddendos, super quandam vineam que est in territorio de Sinevineis.

429

XII. Kal. Aprilis. — Obiit *Odoart de Verdouno,* pro cujus anima Villermus Faber, filius ejus, dedit Deo et canonicis belnensibus VI denarios censuales, super domum que est in vico divionensi, juxta domum D^ne^ Gertrudis, reddendos in martio.

430

XII. Kal. Aprilis. — Notum sit omnibus quod D. *Huo de Charreio,* miles, pro querelis quas capitulum belnense habebat contra ipsum, dedit et quitavit dicto capitulo II solidos censuales quos Johannes, dictus matricularius, debebat ei annuatim de parvo campo sue terre que est in cursu de Rains.

431

XII. Kal. Aprilis. — Anno D^ni^ M. CCC. decimo, obiit D. *Petrus de Pomarco,* decanus hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, XL solidos divionenses, sitos super grangiam suam ante domum fratrum minorum, juxta domum Martini Chauvin, et super domum suam ad columnas. — Item unum modium vini, qui sibi debebatur annuatim, super quâdam vineâ sitâ ad fontem de Bosa. Et debet fieri istud anniversarium semper in crastinum S. Benedicti.

Item, in principio cujuslibet mensis, XX sol. super terras ville belnensis.

432

XI. Kal. Aprilis. — Obierunt *Rainaudus,* pater Petri *Mun,* et *Bonus Amicus,* filius ejusdem Petri, pro quorum animabus, predictus Petrus dedit Deo et S. Marie VI denarios censuales in martio, quorum Johannes Morgors debet quatuor de quâdam vineâ ipse Petrus II in vineâ de qua debebat XIIII.

433

XI. Kal. Aprilis. — Obiit *Bella*, uxor *Girberti Castre*, pro cujus anima idem Girbertus dedit Deo et S. Marie IX denarios, quos debent li Dadet de vineâ que est apud Prevalidam.

434

XI. Kal. Aprilis. — Anno D^{ni} M. CC. XXIII., undecimo kalendas aprilis, obiit *Elisabeth de Furno*, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos censuales annuatim,in quâ fiet anniversarium suum,reddendos et clericis qui intererunt dividendos equaliter, super vineam suam de Seseio. Hanc donationem laudaverunt Dameron et Marion, filie sue; et Martinus Gellaus et Laurentius, mariti dictarum mulierum, et Robelinus, clericus, filius dicti Martini et clericus dicte ecclesie de jam dictis XX solidis investiverunt.

435

XI. Kal. Aprilis. — Anno D^{ni} M. CC. LX, obiit *Jaqueta*, filia *Bernardi Odemer*, uxor Dionisii Amorosi, pro cujus anima idem Bernardus dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario ipsius ibidem annis singulis faciendo, sex solidos divionenses annui redditus, quos assedit super vineis suis que sunt retro domum Dei de Pomarco.

Jacet in claustro.

436

XI. Kal. Aprilis. — Anno D^{ni} M. CC. LXX. sexto, obiit alia Jaqueta de Divione, quondam uxor prefati Dyonisii Amorosi, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis sex solidos quos assedit super domum suam sitam apud Divionem, in Sauneria, pro anniversario suo in dicta ecclesia annis singulis faciendo.

Jacet in claustro. Quam domum tenet *Adelina Sauneria, de Divione.*

437

X. Kal. Aprilis. — Anno D^{ni} M. CCC. XLV, obiit D.

Hugo de Tronorchio, qui dedit ecclesie XV solidos turonenses, pro anniversario suo, et X solidos turonenses pro X missis, super V peciis prati sitis versus Cherreium.

Jacet ante portale.

438

X. Kal. Aprilis. — Anno D^{ni} M. CC. octogesimo sexto, obiit D. *Guido de Belnâ*, presbiter, capellanus altaris S. Crucis. Capitulum recepit per manum Petri de Marcilleyo, fratris quondam Petri, decani belnensis, triginta duas libras viennenses, quas reservat pro redditibus emendis, prout in testamento suo continetur.

439

X. Kal. Aprilis. — Obiit *Maria*, uxor *Petri de Rulée*, pro cujus anima dedit idem Petrus ecclesie B. Marie XVIII denarios reddendos annuatim in festo S. Bartholomei, de vinea que fuit Johannis Ferrer apud Leugas.

440

X. Kal. Aprilis. — Obiit *Senfredus*, miles.

441

X. Kal. Aprilis. — Item obiit D. *Johannes de Gisseyo*, capellanus altaris S. Crucis. Capitulum recepit per manum *Perreti de Marcilleyo*, fratris quondam decani belnensis, viginti quinque libras viennenses pro redditibus emendis, pro anniversario suo annis singulis faciendo.

442

IX. Kal. Aprilis. — Obiit *Pasqueta de Burgo Novo*, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales super vineam suam de cursu Templariorum, reddendos in martio.

443

IX. Kal. Aprilis. — Obiit *Durandus*, filius ejusdem Pasquete, qui dedit duodecim denarios censuales super vi-

neam de Vergelesse, reddendos annuatim in martio, que est juxtà vineam S. Petri Cabilonensis.

444

IX. Kal. Aprilis. — Noverint universi quod *Bernardus Macheriaus* de Auceio, dedit Deo et B. Marie belnensi III denarios, pro luminari, annuatim in martio persolvendos, percipiendos super vineâ suâ de Virin que est juxtà vineam Johannis de Pomarco, quos persolvet quicumque tenebit.

445

IX. Kal. Aprilis. — Obierunt *Amicus de l'Eschaler* et *Adelina*, mater ejus, qui dederunt beate Marie VI denarios annuatim reddendos in martio, super terram suam que est juxta Bretoniam, super peciam vinee que est in campo de Varelles.

446

IX. Kal. Aprilis. — Anno M. CCC., obiit *Johannes, Lipetitcomte Mercerius*, qui dedit ecclesie sex solidos divionenses pro suo anniversario, sitos super domum retro quam inhabitat Hugo Mercerius, ejus gener.

Jacet in cimiterio pauperum.

447

IX. Kal. Aprilis. — Obiit uxor *Regnaudi Guiete*, pro cujus animâ ipse dedit et filius ejus Henricus XII denarios censuales apud Sine Vineis, quos debent Belle li foncère et filii ejus in martio, de quâdam vineâ.

448

XVII. Kal. Aprilis.— Obiit *Restauratus*, cantor, qui dedit Deo et B. Marie, per Pannaise, et Costumam de nova villâ, VI solidos stephanenses censuales clericis dividendos.

449

IX. Kal. Aprilis. — Lune post dominicam diem in

ramis palmarum, pro D. *Petro de Thoseyo*, canonico hujus ecclesie, anniversarium panis et vini, et debet Johannetus Michiel.

450

IX. Kal. Aprilis. — Obiit *Ansaldus*. Item obiit Pontia. Item obiit *Constantius*, laicus, cognomine Bonitus.

451

IX. Kal. Aprilis. — Mercurii sancta, anniversarium panis et vini pro D. *Johannino Nanni* de Sorogio, canonico hujus ecclesie.

452

IX. Kal. Aprilis. — Anno D[ni] M. CCC. octogesimo primo, obiit *Girardus* Penestain, burgensis de Belnâ, qui legavit duo anniversaria panis et vini huic ecclesie, in vigilis Annuntiationis B. Marie virginis et in festo B. Claudii, quos assignat super capellam fundatam in ecclesiâ B. Petri belnensis. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

453

VIII. Kal. Aprilis. — Obiit *Bernardus li Reverendus*, pro cujus animâ Laurencia de Domo Dei, uxor ejus, et pro ejus animâ et ejus antecessorum, dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensis : V solidos et II denarios censuales, de quibus aquisivit à Thomasio, filio D. Elisabeth de Corgoolain; duos solidos et dimidium, qui debebantur ei annuatim ; VII denarios videlicet super duabus peciis vinearum, quas Margareta uxor Théobaudi Mautraihaut de Savigni tenet, quarum una est en Liart, de quâ debetur IIII denarios ; et alia est en Chenoves de vineâ de Buxeria; et super domum ligneam, que fuit Odonis Caprarii juxta Bosesiam, XVIII denarios in festo omnium S. S.; et super domum Anneleti la Epfore XII denarios in eodem festo; et super tres pecias terre sitas apud Labroce ubi decima de Chaalenges et decima de Travaise percipinntur XII denarios, quos debet Hugo li villani

de Chaalenges et super mansum Bertelomei de Chaalenges IIII denarios, et super campum de Barges, quem Johannes Boisseaul tenet, VIII denarios. Hii duo solidi debentur in marcio.......

454

VIII. Kal. Aprilis.—Obiit *Gilbertus Chastre,*, pro cujus animâ Parisia, uxor sua, dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales reddendos in martio, quos debet Clemencet Pelot, super vineam d'Espinel VI denarios, super vineam de cursu de Rains VI denarios.

455

VIII. Kal. Aprilis. — Obierunt *Maria* et *Christiana*, filie *Bernardi Arbaut*, que dederunt B. Marie, pro remedio, animarum suarum, XII denarios reddendos in Nativitate, quos debet Martinus Bucerellus de Longâ Reiâ Sancti Sequani apud Estrees.

456

VIII. Kal. Aprilis.— Obiit *Falca*, soror *Renaudi Beledent*,que dedit Deo et B. Marie de Belnâ, pro remedio anime sue, II solidos censuales reddendos in martio super vineam de Perere.

457

VIII. Kal. Aprilis. — Obiit *Reinaudus Beledent*, qui pro remedio anime sue et Felice uxoris sue et Emeline filie sue et Parisii Camerarii, necnon et D. Willermi de Monte S. Johannis, dedit Deo et B. Marie IIII libras censuales annuatim in crastino annuntiationis dominice, inquo anniversarium debet fieri, reddendas et clericis dividendas : XX solidos super domum suam de Burgo, XX solidos super domos que sunt ante domum que fuit Johannis de Pomarco, clerici, et XX solidos super furnum suum de Burgo novo, et XX super partem suam decime quam acquisivit a Pontio Bissorto.

458

VIII. Kal. Aprilis. — Hic debet celebrari missa S. Spiritus pro D. *Haymone*, presbitero, quondam rectore domûs Leprosarie belnensis ; et debent dividi viginti solidi monete currentis per Burgondiam, quos retinuit pro se et pro animarum parentum suorum remedio, antequam redderet seu daret se et sua dicte Leprosarie, et assedit eos super domum et torcular sita prope Barram S. Nicholai belnensis, juxtà domum D. Johannis Exchevrone..... valet II.

459

VIII. Kal. Aprilis. — Obiit *Parisius*, camerarius Cabilonensis, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue et Aemeline, uxoris sue, et antecessorum suorum, sexaginta solidos annuatim in suo anniversario clericis dividendos, super domos suas et turrim que sunt ante portam Beate Marie, infra castrum belnense.

460

VIII. Kal. Aprilis. — Anno D^ni^ M. CC. L. I., obiit *Martinus Peloz*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, viginti solidos annui redditus quos assedit super domum suam que est in vico cooperto, juxtà domum Johannis de Arneto. Dedit etiam quinque solidos annui redditus eidem ecclesie super eodem domo pro oblationibus faciendis in dicto anniversario.

461

VII. Kal. Aprilis. — Obiit *Rainaudus li Ferpers*, qui dedit B. Marie tres sestarios vini super vineam Hugonis Magni, que est juxtà rupem de Cortum, et super terram que est juxtà eamdem vineam usque ad magnum nemus.

462

VII. Kal. Aprilis. — Obiit *Osannons, uxor Bron*, que pro remedio anime sue dedit S. Marie III solidos censuales in territorio de Montchaut, super vinea que partitur Abron, quam tenet Robertons, soror Osannon, reddendos in martio.

463

VII. Kal. Aprilis. — *Michelet li Barbiers*, in vitâ suâ, dedit B. Marie, pro remedio anime sue, III denarios annuatim reddendos in martio.

464

VII. Kal. Aprilis. — Obiit *Radulphus Borral*, qui dedit Deo et B. Marie III denarios censuales, super campum apud malederiam de Belini.

465

VII. Kal. *Aprilis.* — Obiit *Willermus de Monte S*[ti] *Johannis*, pater Johannis de Leucis, presbiteri, pro cujus animâ idem Johannes et pro animâ matris sue Emainait dedit Deo et ecclesie belnensi et clericis ibidem Deo servientibus V s. et II d. annuatim in eorum anniversario reddendos et clericis dividendos, videlicet IIII solidos et dimidium super mansum quod est in vico hospitalis juxtà domum Bertholomei de Chaalenges, presbiteri; et VIII super domum que fuit Reinaudi de Bosâ, que est ante domum Roberti Sescalli, presbiteri.

466

VII. Kal. *Aprilis.* — Obiit *Petrus Borriaus*, presbiter de Pomarco, qui dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, percipiendos super vineam suam de Vignot que est juxta vineam D. Guillermi d'Esrée, militis.

467

VI. Kal. Aprilis. — *Gilbertus Chastrée*, iturus ultra mare, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales, super vineam d'Espinel.

468

VI. Kal. Aprilis. — Anno D[ni] M. CC. octogesimo, obiit *Nycholaus*, quondam rector scholarum de Murixallo,

qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis quinquaginta solidos viennenses et I denarium, pro anniversario suo annis singulis faciendo, quos assedit super domum suam sitam apud Belnam in vico es Arbauz, juxtà domum Arnulphi de Bosâ et domum Aalidis dicte Noirete.

Jacet ante portale.

469

VI. Kal. Aprilis. — Obiit Parisia, que dedit Deo et B. Marie de Belnâ VI denarios censuales in martio reddendos, in quâdam vineâ in cursu de Rens.

470

VI. Kal. Aprilis. — Noverint universi, presentes et futuri, quod *Theobaudus de Chevigni*, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dedit Deo et B. Marie belnensi VI denarios censuales annuatim in martio reddendos, super vineam suam de Montet.

471

V. Kal. Aprilis. — Obiit Parisia, uxor Johannis alias Ferretun, que dedit Deo et beate Marie XII denarios, quos debet maior de Pomarco, de prato de Core.

472

V. Kal. Aprilis. — Item, obiit *Johannes Ferretons* qui dedit Deo et S. Marie II solidos in martio reddendos, supra quoddam mansum, apud Boteres, quod tenet Jaquelinus Dadet.

473

V. Kal. Aprilis. — Hic debet fieri anniversarium pro *Hugone de Pomarco*, et debent distribui viginti solidi censuales, quos D. Petrus de Pomarco, decanus, assedit super censivis qua debentur ei apud Beligne subtus belnam. Ejus anima requiescat in pace. Amen.

474

V. Kal. Aprilis. — Item, obiit *Bella*, uxor *Guidonis de Gillens*, pro cujus anima idem Guido dedit B. Marie VI denarios censuales reddendos super vineam de Chééserpe. Corpus hujus requiescit in S^to^ Marcello, prope Cabilonem.

475

V. Kal. Aprilis. — Item, obiit *Maria*, uxor *Petri Teste* que, pro remedio anime sue, dedit B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super domum suam quam tenet predictus Petrus.

476

IIII. Kal. Aprilis. — Obiit *Johanna*, uxor *Roberti Inglette*, que dedit Deo et B. Marie belnensi XV solidos censuales, annuatim reddendos in anniversario suo, super vineam que est apud Volenai, in territorio quod vocatur Taillere.

477

IIII. Kal. Aprilis. — Eodem die, obiit *Annons de Voleniaco*, uxor Garnerii de Verduno, que pro remedio anime sue dedit B. Marie quindecim solidos in anniversario suo reddendos, super vineam albam es Putures que fuit Roberti de Villiaco.

478

IIII. Kal. Aprilis. — Obierunt *Fromundus de Plambete* et *Clemencia, uxor ejus*; pro quibus Guido, filius eorum, dedit Deo et B. Marie ecclesie belnensis II solidos et I denarium ; uxor Roberti Regine debet VI denarios de vineâ quâdam que est juxtà la Perrière, Robertus de Chaldeniaco VI denarios, de vineâ de Menia ad festum S^ti^ Bartholomei, magister Nicolaus debet sex denarios de plastro quod est juxta ecclesiam Ste Marie, Reinerius de cruce monachorum debet VII denarios de vineis duabus; et isti XIII denarii sunt solvendi in martio.

479

IIII. Kal. Aprilis. — Obiit *Radulphus*, dictus *Guar*, belnensis archipresbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi . . . .

. . . .

480

III. Kal. Aprilis. — Anno Dni M. CCC. quadragesimo quinto, mense martii prope finem, obiit *Mabilla, filia quondam Henrici de Rua*, que dedit huic ecclesie, pro anniversario suo perpetuo faciendo, decem solidos divionenses. .

. . . .

481

III. Kal. Aprilis. — Eodem die, obiit *Constantius*, sacerdos et canonicus.

482

III. Kal. Aprilis. — Anno Dni M. CC. octogesimo sexto, obiit *Girardus Albus*, qui dedit septem solidos viennenses annui redditus pro anniversario suo, et III solidos viennenses annui redditûs pro oblationibus, super domum suam sitam Belne, juxtà alam ducis, juxtà domum Berthodi Saverici, clerici, et, si heredes volunt reddere infrà annum centum solidos pro redditibus emendis pro decem solidatis terre, dicta domus erit quitta de dictis X solidis.

Jacet in cimiterio prope crucem.

483

III. Kal. Aprilis. — Obiit *Martinus Bufart*, pro cujus anima filius ejus Amiez dedit B. Marie III solidos reddendos in martio ; ex quibus XII denarii sunt super vineam de Montana que est juxta vineam Rainaudi Gaie, II solidi sunt super campum qui est in Cumbis versus villam de Bose.

484

III. Kal. Aprilis. — Item, *Parisius* obiit *de Argilei*,

pro cujus animâ Robertus, filius suus, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super vineam de Baumont.

485

III. Kal. Aprilis. — Item obiit *Maria, filia Dimonis Divionensis*, uxor Bernardi de Rurelato.

486

III. Kal. Aprilis. — Anno D^ni^ M. CC. L. I., obiit D^ni^ *Dampnons de Rurelato*, que dedit Deo et B. Marie belnensi quinque solidos et unum denarium, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super le Poix.

487

III. Kal. Aprilis. — Obiit *Hugo Cornutus*, diaconus noster, clericus; qui in vitâ suâ Deo et B. Marie, pro anniversario suo et pro benefactoribus et àntecessoribus suis, dedit viginti solidos censuales, super vineam de Craie, reddendos in martio, scilicet feriâ tertia post Annuntiationem dominicam; ità quod quicumque tenuerit vineam illam, sub penâ excommunicationis reddere tenetur viginti solidos partiendos clericis qui intererunt ejus anniversario.

488

III. Kal. Aprilis. — Obiit *Guillermus Anglicus*, presbiter altaris S. Katherine, pro cujus animâ Petrus Petoz, presbiter, qui habuit fructus ipsius Guillermi in anno sui obitûs, dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XIIII solidos, quos assedit super vineam suam que est in Curso de Rains.

489

Pridie Kal. Aprilis. — Anno D^ni^ M. CC. septuagesimo primo, obiit *Guillermus de Antheolo*, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie belnensi quinque solidos et 1 denarium, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit

super vineam suam de Restiz, juxta vineam Renaudi de Arneto, et juxtà terram de Fonteneto quam tenet Girardus Corée.

Jacet ante portam B. Katherine, foris ecclesiam.

490

Pridie Kal. Aprilis. — Hic debet fieri anniversarium uxoris Johannis cambitoris, quod scribitur retro, pridie idus martii.

491

Pridie Kal. Aprilis. — In crastino exaltacionis S. Crucis, obiit *Guillermus D. de Antiney*, qui dedit ecclesie B. Marie belnensi XL libras stephanenses ad emendum redditus, pro anniversario suo annuatim in eâdem ecclesiâ faciendo; de quibus decanus et capitulum ejusdem ecclesie emerunt LX solidos censuales....... cabilonis et à Petro Barat et ab Hugone dicto principe.......... partim dictorum LX solidorum debetur de domibus et mansis......... etc.

492

Pridie Kal. Aprilis. — Obiit *Girardus de S. Symphoriano*, vigerius Burgundie, qui dedit Deo et B. Marie Belnensi XL solidos divionenses, pro anniversario suo ibidem singulis annis faciendo, percipiendos super stallos suos, quos acquisivit à Girardo Pucin et Petro Borin, super quolibet XX solidos.

493

Pridie Kal. Aprilis.—Pro *Regnaudo de Ruâ*, quondam burgensi Belne, XX solidi turonenses, siti super parte suâ domus de ruâ divionensi, quam portionem pro indiviso cum aliâ medietate domûs que est de fundacione S^ti Johannis quam.......

494

Pridie Kal. Aprilis. — Notum sit omnibus presentibus et futuris quod *Ornerius de Corgoelen*, carpentarius, debet

Deo et B. Marie belnensi X denarios annuatim reddendos in martio, super II pecias terre quarum una pecia est ad maladeriam de Corgolen, et alia in monte de Bon-cort.

495

Pridie Kal. Aprilis. — Item noverint universi quod *Landricus Bucharles* dedit Deo et B. Marie de Belnâ II solidos censuales, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, annuatim reddendos in martio, super domum que fuit Humberti Fabri, que sita est in vico divionensi.

496

Pridie Kal. Aprilis. — Noverint universi presentes et futuri quod Bonions, filia Donni Robelini de Vinnoles, et Hugo de Boces, maritus ejus, dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, sex denarios censuales annuatim in martio persolvendos. super duo jornalia terre que sunt apud Roffeium, in quibus nullus alius habet censum.

Actum anno D^{ni} M. CC. XX. quinto, mense martio.

497

Pridie Kal. Aprilis. — Obiit *Hugo, dictus dou Veir,* presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, medietatem omnium censuum de vico S. Martini, pro anniversario suo in eâdem annuatim faciendo, inter canonicos et clericos dividendos. — Valent XII solidos monete curentis ; Heredes D. Seguini Guiete debent.

498

Kal. Aprilis. — Obiit *Angreleta,* uxor *Henrici Cornillat,* qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, decem solidos annuatim reddendos in.........

499

Kal. Aprilis. — Obiit *Arembertus,* miles.

500

IIII. Nonas Aprilis.— Obierunt *Guido et Emma,* ejus uxor, pro quorum animabus Robertus, filius eorum, in hac die II solidos ad mensam fratrum reddere singulis annis constituit. Hujus doni testes sunt Humbertus archipresbiter, Stephanus canonicus, Bernardus Bertinus canonicus, Bartholomeus de Argiliaco, Renaudus Machiligne, Hugo de Belnâ, Henricus Cocus. Nulli autem dubium sit hos II predictos solidos in duobus mansis, juxtà domum coxi nostri sitis, esse constitutos.

501

III. Nonas Aprilis. — *Martina Lechestoie* dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos divionenses, quos assedit super vineam suam de Monte Rondo, juxtà vineam Jacobi Jordaine.

502

III. Nonas Aprilis. — Obiit *Elisabeth.* — Item obiit *Rainerius,* et uxor ejus de Pomarco *Emelina,* qui dederunt B. Marie, laudantibus filiis suis, quoddam jornale terre pro animabus suis, quod est subtus Pomarcum in territorio quod dicitur Fauz.

503

III. Nonas Aprilis. — Anno D^ni^ M. CC. L. VI., obiit *Naloz,* relicta *Petri Morgo,* que dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et II denarios annui redditûs, quos assedit super vineam suam de Champaniâ.......... pro anniversario etc.

Jacet in claustro, apud puteum.

504

III. Nonas Aprilis. — Obiit *Girardus Jordaine,* qui dedit Deo et B. Marie XX solidos censuales in anniversario suo dividendos : VI solidos super mansum de Vernai, XII solidos super terras de Sarrigne, II solidos super domum que

est juxtà domum Decani, et duas nummatas panis singulis diebus, pro absolutione suâ faciendâ.

505

Pridie Nonas Aprilis. — Obiit *Helya*, filia ejusdem Girardi, que dedit Deo et B. Marie V sol. censuales, supra domum suam de ruâ Digenoise, que est juxta domum D. Dannon de Flore.

506

Pridie Nonas Aprilis. — Obiit *Johannes Quoquart*, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie de belnâ V solidos divionenses, pro anniversario suo ibidem singulis annis faciendo, sitos super quandam peciam terre sitam in finagio belne, vocato sus l'Egue salicibus.

507

Pridie Nonas Aprilis. — Obierunt *Bienvenus* et mater sua et pater suus ; pro quorum animabus Bonoz, frater dicti Bienvenus, dedit Deo et B. Marie XX solidos, super duabus vineis que sunt en Ruote, versus ulmos, annuatim reddendos pro eorum anniversariis faciendis.

508

Nonas Aprilis. — Obiit *Regina*, uxor *Arnulfi*, militis, pro cujus anima Hugo Robertus, frater ejus, dedit Deo et S. Marie III novalia terre in Corgulons ; predictus vero Arnulfus dedit se et mansum in quo moratur cum appendiciis.....

509

VII. Idus Aprilis. — Obiit *Benignus*, presbiter, qui dedit Deo et S. Marie totum allodium suum et quidquid possidebat, et quinque solidos censuales, in manso Bartholomei quod est ultrà Bosesiam.

510

VII. Idus Aprilis. — Item, obiit *Bona Cuseirere* ; que dedit Deo et B. Marie V solidos annuatim reddendos in

anniversario suo, suprà domum suam que est juxta domum Christiani de Virgiaco.

511

VII. Idus Aprilis. — Item, obiit *Benigna,* uxor *Theobaudi Ferreton,* que dedit nobis in vineâ suâ, que est in monte Herminaut, XII denarios censuales reddendos in martio.

512

VII. Idus Aprilis. — Item obiit *Constantinus,* presbiter *Pidance,* qui super domum suam que est in corveiâ, dedit B. Marie quinque solidos annuatim in ejus anniversario reddendos.

513

VII. Idus Aprilis. — Obiit *Andreas.*

514

VII. Idus Aprilis. — Obiit *Guido, filius Odonis Senescalli,* militis, pro cujus anima idem Odo et Alaydis, mater ejus, dederunt Deo et B. Marie belnensi unum quartallum frumenti annuatim in nativitate D^{ni} reddendum, quod debent li Folqueran de Chassenes super tenementis suis.

515

VI. Idus Aprilis. — Obiit *Loreta de Breteneria* que, pro remedio anime sue, dedit Marie VI denarios in martio reddendos, super domum suam que est ad portam de la Bretenière.

516

VI. Idus Aprilis. — Noverint universi, presentes et futuri, quod *Elisabeth Mossole,* in vitâ sua, dedit B. Marie belnensi, pro remedio anime sue et pro anniversario suo faciendo, II solidos censuales reddendos in cenâ D^{ni} super domos suas que sunt juxtà furnum Girardi Jordaine defuncti.

517

VI. Idus Aprilis. — Hic obiit *Stephanus Plotons*, canonicus et archipresbiter belnensis; et hic debet fieri ejus anniversarium, scilicet in festo S. Exuperii, episcopi.

518

V. Idus Aprilis. — Obiit *Vincentius de Pomarco*, noster canonicus, qui dedit B. Marie XI solidos annuatim reddendos in martio; ex quibus quinque sunt super vineam de Spinel que fuit Girardi Renerii et quinque solidi super domum ejusdem Girardi, XII denarii super vineam Belli Montis quos debet.......

519

V. Idus Aprilis. — Anno Dni M. CCC. X. septimo, nonâ die mensis aprilis, obiit *Hugo Bertot.*

520

IIII. Idus Aprilis. — Anno gratie M. CC. XX. octavo, die martis post quindenam Pasche, D. *Landricus*, miles, *de Charre*, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annuatim in eâdem ecclesiâ faciendo, unum modium et unum sextarium vini et tres bussellos frumenti et quatuor denarios, super vineam de Belissant, quam Robertus, archiepiscopus Lugdunensis, acquisivit à D. Borino defuncto, annuatim in anniversario suo persolvenda. Et de his omnibus idem miles D. Gilonem, vicarium ejusdem ecclesie, nomine ecclesie supradicte, investivit, in domo D. Aymonis de Charre defuncti, in presenciâ Robeline Jordane, capellani sui, et Petri Bressandi dyaconi, Johannis de Aulâ et Johannis Bataille subdiaconorum et...... sororis sue.......

521

IIII. Idus Aprilis. — Eodem die, obiit *Jaquelinus*, clericus, filius *Bannelini Dadet*, pro cujus anima idem Bannelinus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XII denarios

censuales annuatim in martio reddendos, super domum que est juxtà mansum Gilonis Dadet, clerici.

522

IIII. Idus Aprilis. — .... Que dedit B. Marie VI denarios annuatim reddendos in festo S. Johannis Baptiste, super domum Leblanc in ruâ divionensi.

523

IIII. Kal. Aprilis. — Obierunt *Lambertus de Castro* et filia ejus, pro quorum animabus Henricus, filius ejus, dedit Deo et S. Marie XII denarios censuales super vineam de Ulmo-Brider; ut quicumque vineam possidebit annuatim in anniversario reddat, et plaustrum quod est juxta domum Hugonis Magni.

524

IIII. Idus Aprilis. — Anno D[ni] M. CC. octogesimo octavo obiit magister *Cono*, canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XX solidos viennenses, sitos super pratis versus Travaise, quos tenet D. P. de Pomarco, decanus.

525

III. Idus Aprilis. — Obiit magister Helyas, canonicus istius ecclesie, pro cujus animâ Capitulum tenetur solvere annis singulis, in die anniversarii sui, XXX solidos pro fructibus prebende sue.

526

Pridie Idus Aprilis. — Fit die lune ante festum omnium SS. debet fieri anniversarium panis et vini pro Perreneto Bourgoin.

527

Pridie Idus Aprilis. — Obiit Gertrudes, uxor Guillermi Chauvin, que dedit pro anniversario suo........

528

Pridie Idus Aprilis.— Item, obiit *Jocerannus Sescallus*, pro cujus animâ,Pontius, Odo et Guido,ejus filii,dederunt B. Marie mansum Guillermi cum appendenciis suis apud Clavellon, quod debet minam avene et XII denarios in festo omnium SS. et duos panes in manso Fuserii, I bichet avene et VI denarios ibidem et, in eodem termino, IIII denarios in manso sub turre, quos debet Herneus Morannus.

529

Pridie Idus Aprilis. — Anno D[ni] M. CCC. nonagesimo, die lune nonâ mensis aprilis, obiit D. Johannes Brunon, olim curatus de Ruffeyo , qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis unum anniversarium panis et vini situm super unum modium vini siti apud Pomarcum; debetur super furnum ipsius Philibertus Pastoreaul et super unum bichetum frumenti quod debet dictus Johannes le Flammant de Belnâ.

530

Pridie Idus Aprilis. — Eodem die Lanxelina, uxor ejusdem Joceranni, pro cujus animâ predicti ejus filii dederunt B. Marie. apud Saviniacum, III solidos et III Bussellos frumenti, quos debent Constantinus et Laurencius li Binet in martio, pro terrâ de Actio.

531

Idus Aprilis. — Item Guido, canonicus, dedit pro animabus amborum, apud viliacum francum, II solidos reddendos in martio, quos debet Petrus Bossellus, de terrâ que est juxtà domum suam.

532

Idus Aprilis. —Obiit Hugo vel Guido Balle et uxor sua, qui dederunt B. Marie IIII solidos, apud Roffeium, in viâ divionensi, in festivitate B. Johannis Baptiste super unum clausum quod suus filius tenet.

533

Idus Aprilis. — Eodem die, obierunt *Andreas Fornerius* et uxor ejus *Flaudrine*; pro quorum animabus Helisabeth dedit Deo et S. Marie X denarios censuales, super vineam de Nulene, que fuit Galterii Popin, reddendos in martio.

534

Idus Aprilis. — Anno Dni M. CCC. septimo, obiit *Bonus Amicus dictus Clemançon*, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie viginti solidos annui redditûs, pro anniversario suo annis singulis in dicta ecclesiâ faciendo, quos XX solidos tenetur solvere capellanus altaris S. Johannis in dictâ ecclesiâ fundati, super rebus à dicto Bono Amico dicto altari relectis in augmentationem dicti altaris.

535

Idus Aprilis. — Eodem die, oblit *Gilburga, filia Henrici Prepositi*, que dedit nobis tres jornales terre.

536

Idus Aprilis. — Anno Dni M. CC. L. II., obiit *Renaudus Oudemers*, pro cujus animâ Bernardus, filius suus, dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario ipsius Renaudi ibidem annis siugulis faciendo, quinque solidos et unum denarium, quos assedit super censubus suis quos habet in campo Hoberti, qui campus movet de belnensi ecclesiâ.

537

Idus Aprilis. — Anno Dni M. CC. septagesimo tercio, in crastino Resurrectionis Dni, obiit *Perronetus, dictus Dexoit* Part de Belnâ, carnifex, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo et predecessorum suorum ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium viennenses, quos assedit super vineam scitam et campum de Bosâ sitos en Fameire, videlicet vineam juxtà nemus de Bosâ, et campum juxta vineam Constantini carnificis.

538

Idus Aprilis. — Anno D^ni^ M. CC. XL. obiit Agneleta, uxor Henrici Cornillat de Belnâ, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi XV solidos censuales reddendos annuatim in die quâ fiet suum anniversarium in dictâ ecclesiâ, super vineam suam sitam in Preveliâ, juxtà vineam Stephani dicti Forestarii, inter canonicos et clericos dicte ecclesie dividendos. Hanc donationem laudavit idem Henricus, maritus suus; voluit et concessit ad dictam ecclesiam, pro remedio anime dicte uxoris sue et antecessorum suorum de eisdem XV solidis et investivit super vineam predictam.

539

Idus Aprilis. — Pro Johanne d'Escutigneio et Johanneta prima uxore sua et Margarona uxore sua secundâ, filia quondam Hugonis Caligarii de Belnâ, suisque parentibus et amicis, que quidem jacent in novâ capellâ Beati Micaelis...... Anno D^ni^ M. CCC. LXII., dederunt Deo et B. Marie XX solidos turonenses, grosso turonensi computato pro XX denariis, super pluribus redditibus, censivis et aliis hereditagiis situatis in villâ et territorio Belne; quos dictos V solidos tradiderunt in manibus Decani et capituli hujus ecclesie........; et de hiis sunt littere; fiat anniversarium ad magnum altare.

540

Idus Aprilis. — Anno D^ni^ M. CC. XL. VIIII., obiit ultrà mare, D. *Benignus*, presbiter, capellanus altaris B. Katherine, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos divionenses, quos assedit super vineam suam des Craiz Pomarci.

541

XVIII. Kal. Maii. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo octavo, obiit *Th...* presbiter capelle S. Martini belnensis, qui dedit ecclesie B. Marie, pro anniversario annis singulis faciendo, decem solidos viennenses, quos assedit super domum moventem de ecclesiâ B. Martini, sitam subtus dictam ecclesiam,

quam reedificavit idem Th. et dictum anniversarium super ipsam assedit de voluntate et consensu decani et capituli; debet solvere vicarius qui pro tempore fuerit et tenebit dictam domum. Item duobus presbiteris matutinalibus B. Nicholay, B. Jacobi, beate........, B. Cecilie, cuilibet quinque denarios et clericis V denarios; et celebrabunt quolibet anno, die anniversarii sui, pro defunctis;quos quinque denarios ex una parte et I denarium et alterâ, assedit super domum suam quam tenet curatus de Savigneio, pro XXX solidis reddendis in mayo sitam in vico es Boçons, juxta Domum es Bois et juxtà torcular Rogerii de chamto.

542

XVIII. Kal. Maii. — Obiit *Alipdis, uxor Roberti de Chaudeniaco,* pro cujus anima Guillermus, filius suus, dedit B. Marie XII denarios annuatim reddendos in martio, super domum Roberti Quatrevint, que domus est in claustro monachorum.

543

XVII. Kal. Maii. — Anno Dni M. CC. L. VIII., obiit D. *Johannes Alvernensis*, archipresbiter Vergeti, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos annui redditûs, quos assedit super vineam suam de Aigrot, que est suprà vineam Parisot Bolerant immediate.

Jacet in ecclesia Magdalene, ubi fuerat rector.

544

XVII. Kal. Maii. — Eodem die, obiit *Guido de Marrignaco*, canonicus S. Marie.

545

XVII. Kal. Maii. — Obiit *Guido*, miles.

546

XVII. Kal. Maii. — Obiit *Guillerma, uxor Asche-*

rici de Sisseio, pro cujus anima idem Aschericus dedit ecclesie nostre XII denarios reddendos in festo S. Martini, super domum Henrici de Aquâ, que prius debebat nobis VI denarios; dedit etiam sex denarios, super quoddam pratum quod est apud Sisseium, reddendos in martio, quos debet Ricardus de Prato et duos equos et bigam ad opus ecclesie.

547

XVII. Kal. Maii. — Obiit *Helia, uxor Godefridi*, clientis Ducis.

548

XVII. Kal. Maii. — Noverint universi, presentes et futuri, quod *Petrus Pacou* dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales super mansum suum annuatim in martio reddendos.

549

XVII. Kal. Maii. — Hic debet celebrari missa de S^to^ Spiritu pro *Philiberto de Corbetaul*, clerico, qui dedit V solidos censuales in martio, super domum versus la Doiz de Belnâ, juxta domum Guillermi Mugnerii et juxta molendinum D. de Saucona et super vineam sitam en la Faye, juxtà vineam Stephani dicti Bolier, hinc et inde; et postquam obierit cedent in ejus anniversarium. Super hoc habentur littere sigillo domini archidiaconi belnensis sigillate.

550

XVII. Kal. Maii. — Obiit *Teobaudus Odemer* de Belnâ, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dimidium modium vini censuale annuatim in tempore vindemiarum reddendum, quod debet.. ... apud Pomarcum.

551

XVII. Kal. Maii. — Eodem die, obiit *Odelina, uxor Pontii Dapiferi*, pro quâ idem Poncius dedit nobis unum

552

XVII. Kal. Maii. — Item, obiit *Hugo*, puer, *filius Raimundi* fratris Hugonis, ducis Burgundie, pro cujus anima et patris sui Raimundi, Agnes uxor Raimundi, dedit B. Marie XX solidos censuales apud Vietellum, et pro anniversariis eorum faciendis.

553

XVII. Kal. Maii. — Noverint universi, presentes et futuri, quod *Robertus Avalot* dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales, pro remedio anime patris sui, super vineam de Vriot.

554

XVII. Kal. Maii. — Anno Dni M. CC. XXX. octavo, obiit *Constancius mercator* de Belnâ, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, et canonicis et clericis ibidem Deo servientibus, pro anniversario suo annuatim in eâdem ecclesiâ faciendo, X solidos censuales in die anniversarii sui inter canonicos et clericos qui intererint dividendos; de quibus V solidos assedebat super pratum suum situm subtus Montaigne, et alios V super campos de Raveri sitos subtus Beligniacum subtus Belnam.

555

XVI. Kal. Maii. — Anno Dni M. CC. octogesimo, obiit *Dannona, uxor Johannis Boerii*, soror Dni Johannis vicarii, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo in eâdem ecclesiâ annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, super domum suam sitam in vico divionensi, inter domum heredum Girardi Costain et domum Girardi Fabri.

Jacet in claustro.

556

XV. Kal. Maii. — Obiit *Johanna, filia Petri Moranni*, que dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales in martio reddendos super campos apud Restiz.

557

XV. Kal. Maii. — Obiit *Stephanus li Maçons*, qui dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales, super vineam suam de Chaillot, in martio reddendos.

558

XV. Kal. Maii. — Pro Theobaudo Odemer dimidium modium vini.

559

XV. Kal. Maii. — Obiit D. *Milo, de castro belnensi*, presbiter, pro cujus animâ Theobaudus et Stephanus, nepotes sui, dederunt et concesserunt Deo et B. Marie belnensi, octo solidos, monete que in ducatu Burgundie pro tempore curret, pro anniversario dicti Milonis in eàdem ecclesia annis singulis faciendo, quos assederunt super vineam suam sitam super cursum de Reins, juxtà vineam que fuit Hugonis de Bordis et juxtà vineam D. Laurencie, de Domo Dei de Burgo Novo Belne.

Jacet in claustro.

560

XV. Kal. Maii. — Anno D[ni] M. CCC. vicesimo tercio, obiit *Gileta*, quondam *uxor Colardi de S. Romano*, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi decem solidos divionenses, sitos super campum situm in finagio.

561

XV. Kal. Maii. — Anno D[ni] M. CC. LX. VIII., obiit *Gilo Bergerius*, qui dedit Deo et B. Marie Belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quinque solidos et unum denarium, quos assedit super vineam suam que est versus stagnum, juxtà vineam Domus Dei ex una parte, et vineam Renaudi Baugen ex alterâ ; quam vineam quicumque tenebit de cetero tenebitur solvere singulis annis, in ejus anniversario, V solidos et unum denarium viennensem.

562

XIIII. Kal. Maii.— Anno D^ni M. CCC. vicesimo tercio, obiit *Goffridus Barroti*, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos divionenses, pro anniversario suo annis singulis faciendo, sitos super domum suam in vico cooperto, sitam antè et retro.

563

XIIII. Kal. Maii.—Obiit *Helia, uxor Godefridi*, clientis ducis, que dedit B. Marie IIII sextarios vini reddendos in tempore vindemiarum, quos debent Richardus Chavenelle et Durandus et Boyssons, de manso suo reddendos in martio, et VI denarios de duabus peciis prati apud Chavillon reddendos in martio, ex quibus Guido Sescallus debet tres denarios, Christianus de Vergeio III denarios, et VIII denarios reddendos in martio quos debet uxor Roberti Quatrevinz de quâdam terra que est apud Chalenges.

564

XIIII. Kal. Maii. — Hic fit anniversarium pro magistro *Renaudo Barroti*, canonico hujus ecclesie ; et sunt LX solidi quos debent, videlicet: Perrenetus Lorote XXX solidos super vineam de Corremetain; Item, Renaudus de Ruâ XVIII solidos super vineam de Prévaule ; item Jacobus Renerii XV solidos super vineam.....; Item, ipsâ die XXV solidos quos debet.....

565

XIIII. Kal. Maii. — Obiit *Plectruda.*

566

XIIII. Kal. Maii. — Obiit *Godefridus, famulus ducis*, qui dedit Deo et B. Marie XX solidos super vineam de prevale, et II solidos quos D. Borinus debet super domum suam, et VI denarios super dimidiam domum Adeline Popain, ad distribuendum clericis in anniversario suo.

567

XIII. Kal. Maii. — Obierunt *Fulco, Cordubanarius*, et uxor sua, qui dederunt Deo et B. Marie belnensi, pro remedio animarum suarum et pro animâ Bone filie sue, VI denarios censuales, super vineam de Hulmo Broder ; que vinea prius debebat XII denarios canonicis in martio reddendos.

568

XIII. Kal. Maii. — Anno D^{ni} M. CC. LX. VI., obiit D. *Radulfus*, presbiter, dictus *Sanchauz*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo et Dampnon, matris sue, ibidem annis singulis faciendo, XX solidos viennenses, quos assedit super vineam suam de Monte Petre albe, laude et assensu Morelli fratris sui; que vinea est juxtà vineam Guidonis Camerarii; de quibus XX solidis dictus Morellus ecclesiam investivit; quam vineam quicumque tenebit de cetero tenebitur solvere annis singulis in die anniversarii .... XX solidos.

Jacet in claustro.

569

XIII. Kal. Maii. — Obiit Aburga, que dedit S. Marie quandam terram apud Aloxam, juxta grangiam S. Margarete.

570

XIII. Kal. Maii. — Anno D^{ni} M. CC. octogesimo septimo, obiit *Perrallus*, quondam *filius Roberti Cambitoris*, pro cujus anniversario Raboletus, frater ejus, dedit V solidos et I denarium super hereditatem suum et, si solverit LX solidos infra annum, quittus erit.

Jacet in claustro.

571

XIII. Kal. Maii. — Eodem die, obiit *Guiscardus*, pro cujus animâ *Guido de Nui*, pater ejus, et Jornez mater sua dederunt B. Marie et canonicis ibi servientibus totum allodium

suum quod habebant apud Belnam, in terrâ et in vineis, et etiam illud quod habebant apud Voleniacum.

572

XIII. Kal. Maii. — Obiit *Guieta,* pro cujus animâ *Ligeret,* ejus maritus, IIII denarios dedit B. Marie in martio reddendos, super vineam suam que est subtus cheminum versus Hulmum Bruder.

573

XII. Kal. Maii. — Obiit *Godefridus de Monceauz,* belnensis canonicus, pro cujus anima petrus, ejus cognatus, dedit Deo et B. Marie XX solidos censuales super vineam que est juxtà vineam Conseil, reddendos in ejus anniversario et clericis dividendos.

574

XII. Kal. Maii. — Obiit *Guillermus, filius D^ni Laurentii de Mirebel,* pro cujus animâ idem Laurencius debet assignare XX solidos censuales, quos magister hospitalis Jerosolimitani de Durone in cujus manibus sunt vel dicti Laurencii, promisit ecclesie B. Marie belnensi reddere donec idem Laurentius vel heredes sui emiserit vel assignaverit illos XX solidos.

575

XII. Kal. Maii.— Obiit *filius Renerii Couteal,* pro cujus animâ idem Renerius dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis duos denarios censuales, super vineam suam sitam en Ure, que nullum alium censum debet.

576

XII. Kal. Maii. — Anno D^ni M. CC. septuagesimo primo, obiit *Guillermus Bacoe,* burgensis belnensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi octo libras viennenses annui redditus, videlicet : centum solidos viennenses pro anniversario suo ; et LX solidos viennenses in augmentacionem, seu fon-

dationem unius altaris; de quibus Guido Patignex de Pomarco debet annuatim centum et sex solidos et octo denarios viennenses, super vineis suis de Sypon, et quinquaginta et tres solidi et quatuor denarii sunt annui census super totum mansum et porprisium quem et quod olim fratres minores habitaverunt, ante molendinum de prato; et debet pro dicto Guillermo missa anniversarii celebrari tanquam pro concanonico.

577

XII. Kal. Maii. — Eodem die, obiit *Valletus* et *Allat.*

578

XII. Kal. Maii. — Obierunt *Amicus Corterel* et *Maria,* uxor ejus, qui dederunt Deo et B. Marie XII denarios reddendos in martio suprà domum suam.

579

XI. Kal. Maii. — Anno Dni M. CC. XXX. nono, obiit D. *Martinus de Volenay,* presbiter, Capellanus altaris S. Agnetus fondati in ecclesia B Marie belnensis, qui sic statuit suum anniversarium in eâdem ecclesia annuatim reddendum, prout inferius continetur :

« Noverint universi, presentes et futuri, quod ego *Stephanus de Volenay,* clericus, filius quondam Dni Christiani de Volenay, ad preces Domini Martini de Volenay, presbiteri, fratris mei, assedi XL solidos divionenses, super vineam de Chamlain et super campum de Pusay et super pratum meum de Corlesain, dictum en Doaul, quod est juxtà pratum Petri filii Landrici, quondam majoris de Volenay, pro anniversario dicti Martini in ecclesiâ B. Marie belnensis annuatim faciendo, inter canonicos et clericos qui interunt dicto anniversario suo distribuendos; quos XL solidos ego dictus Stephanus teneor annuatim supradicte ecclesie reddere vel etiam quicumque tenuerit supradictam, et ob hanc causam

Campum del Edirre et une albue a Culesain, et li Crai juxtà crucem, et Salonem situm juxta cheminum de Muressault, et quartam partem terre de Pusurl et duas pecias vinearum que sunt Verusont, et plantam suam sitam in capite ruarum, et vineam suam de Chamlain, et partem suam vinee de Qualolais, in cujus rei memoriam et testimonium presentem cartam predicte ecclesie sigillo D. Gilonis, belnensis archipresbiteri tradidi sigillatam. Actum est hoc anno D^{ni} M. CC. XXX. nono, mense aprilis.

580

XI. Kal. Maii. — Anno D^{ni} M. CC. octogesimo septimo, obiit *Johannes Champenois*, quondam vicarius hujus ecclesie et capellanus altaris S. Agnetis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo faciendo, XX solidos viennenses et XXIIII solidos viennenses, quos debet Bernardus Rotarius in martio et emendam septem solidorum, si defecerit in solvendo, super domum in vico hospitali sitam prope crucem, juxtà domum filiastre Naymonis de Chaloinges, et suprà quoddam contorium vinee à l'Eschaler; et tres solidos pro oblationibus in choro, et duodecim denarios capellano capellanie quam instituit pro eo quod dictus capellanus laboret pro dictis XXIIII solidis recipiendis et solvendis ; item dicto capellano VII solidos pro emenda si..... à fide debitorem in solutione dictorum XXIIII solidorum. Item decem solidos debent cedere in hujus anniversario quos dederat pro missâ de S^{to} Spiritu, quos debet Roygerius Flaichars, super vinea desuper le Crot di Genaym, Item, dedit altaribus S. Floscelli, S. Michaelis, S. Johannis, S. Thome, S. Nicholai et S. Laurencii, cuilibet decem denarios viennenses in festo B. Andree, quos debet Possenetus de Arbosio, supra domos.......... retro muros ; Item, dedit altaribus S. Katherine, S. Cecilia, S. Dyonisii, S. Crucis, S. Jacobi et S. Eligii.......... de quatuor solidis et decem denarios quos debet.........

581

dedit et S. Marie VI denarios censuales, quos debet maior de Pomarco, de quâdam terrâ reddendos in martio.

582

XI. Kal Maii. — Eodem die, obiit Bernardus, clericus de Citiaux, qui dedit Deo et B. Marie de Belnâ X solidos.

583

XI. Kal. Maii. — In crastino octabarum Pasche, debet celebrari ad magnum altare missa de S. Spiritu pro Girardo Meline et Stephanetâ ejus uxore, filiâ quondam Hugonis de Pomarco. Et, post obitum dictorum conjugum, missa pro defunctis ; et debent distribui LX solidi divionenses ; item, quinque solidos pro oblationibus in dicta missa ; item, XXX solidos dicte monete pro triginta missis celebrandis à dictis octabis usque ad Ascensionem Dni distribuendos per manum sacriste qui pro tempore fuerit, prout melius sibi videbitur expedire ; Item, quinque solidos monete dicto sacriste pro pena et pro luminari dictarum XXX missarum ; quos centum solidòs divionenses annui et perpetui redditus assederunt et assignaverunt annis singulis habendos et percipiendos super centum solidatas terre monete supradicte, super quâdam domo sita Belne in vico divionensi, juxtà domum Gillonis Bauduyn, et juxtà domum que fuit magistri Renaudi Berret. De predictâ autem donatione et concessione dictarum centum solidatarum terre annui et perpetui redditùs dederunt et concesserunt dicti conjuges litteras sigillo curie ducis Burgundie sigillatas ecclesie B. Marie belnensis, in quâ ecclesiâ suam sepulturam dicti conjuges elegerunt. — Acta sunt hec et concessa in capitulo, die veneris post festum B. Vincencii, anno Dni M. CCC. vicesimo.

584

X. Kal. Maii. — Obiit *Grangeria, uxor Hugonis Odemers*, que dedit Deo et B. Marie XII denarios reddendos in martio, super domum quam tenet Arnulfus Ruffus, que prius debebat ecclesie II solidos de eleemosynâ predicti mariti sui.

585

X. Kal. Maii. — Obiit *Elisabeth de Mandelo,* pro cujus animâ Petrus de Saffre, ejus maritus, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super domum suam de Breteneriâ ; que domus prius debebat IIII solidos et VI denarios reddendos in natale Domini.

586

X. Kal. Maii.— Obiit *Bernardus, filius Catrenche,* pro cujus animâ mater sua dedit Deo et B. Marie II solidos censuales reddendos in martio ; ex quibus XII denarii sunt super domum suam de Castro ; alii XII denarii sunt super vineam de Ulene, que est juxtà vineam Odonis Caprarii.

587

X. Kal. Maii. — Anno D^ni^ M. CC. LXX, obiit D. *Constancius,* canonicus belnensis, qui dedit XX solidos viennenses, pro anniversario suo, inter canonicos et clericos dividendos, quos assedit super vineam suam des Crais de Vignoles, juxtà vineam D^ni^ Johannis de Pascuis, militis.
Jacet in claustro.

588

X. Kal. Maii. — In die S. Georgii martiris, debet fieri anniversarium panis et vini, venerabilis viri magistri *Petri Berbis de Tornogio,* Bisuntinensis diocesis, in utroque jure licenciati ac in artibus magistri et canonici hujus ecclesie qui, pro dotatione et fondacione dicti sui anniversarii, legavit in suo testamento ducentos francos et pro amortizacione dicti anniversarii.

589

X, Kal. Maii. — Obiit *Hugo Hodemerus,* pro cujus animâ Petrus et Willermus filii dederunt B. Marie II solidos annuatim reddendos in martio, super domum quam tenet Arnulfus Rosellus que est retro grangiam eorum.

590

Kal. Maii. — Item obierunt *Odo Bonet* et *Ysabel*, uxor ejus, et *Hugo*, filius ejus, et *Marguarita*, mater Hugonis, pro quorum animabus Rainaudus Bonet, dedit Deo et ecclesie S. Marie Belne in campo Haymonis XII denarios, et in domo Esmore XII denarios que est ante Domum Dei, et in domo Crespellonis VI denarios, et apud Monteniacum III Quartellos avene et VI denarios et VI furnellos terre apud Pusseaus.

591

X. Kal, Maii. — Eodem die, obiit *Hila, cognomine Petronilla*, venerabilis memorie, *uxor ducis*, qui dedit nobis censum Alvilaris.

592

X. Kal. Maii. — Item obiit *Hugo de Varennis*, item obiit *Aalas*.

593

X. Kal. Maii. — Anno D^ni^ M. CC. L. VII., obiit *Hugo* presbiter, dictus *Tetereaus*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quinque solidos et I denarium, quos assedit super vineam *dou Chauchoin*, quam legavit successoribus suis in altari S. Michaelis, et duos solidos super medietatem ale domus que est in Broteneriâ, inter domum D. Galteri presbiteri et domum Marcelli Fabri.

594

IX, Kal. Maii. — Obiit *filia Vasleti Macellatoris*, pro cujus animâ idem Vasletus et Bona amica, ejus uxor, dederunt B. Marie V denarios supra quandam vineam d'Espinel, quam tenet Petrus de Saissiniaco ; qui denarii reddendi sunt in mense martio.

595

IX. Kal. Maii.— Item obiit *Maria Alexandra de Sar-*

riniaco, filia *Haymonis Confunder*; que pro remedio anime sue et ejusdem Haymonis, patris sui, dedit B. Marie XII denarios censuales, reddendos in martio super quandam vineam apud Boisum, que est de sus les Esperuers Baudrici, quos debent Hugo Balardus et Galterus, frater suus.

596

IX. Kal. Maii. — Item obiit *Bonus Amicus*, sacerdos, amicus et famularis hujus ecclesie.

597

IX. Kal. Maii. — Anno Dni M. CC. L. nono, obiit magister *Henricus de Sedone*, archidiaconus Brissiensis et canonicus noster, in cujus anniversario magister Petrus de Molismo debet annis singulis solvere XXXIIII solidos viennenses super vineâ de Manceneres et super virgulto et campo que fuerunt Johannis matricularii, quam tenet ad vitam suam, et pretium locationis duarum domorum que fuerunt Dni Gil Panetarii, deductis ipsius expensis, pro dictis domibus que site sunt versus S. Nicholaum.

598

IX. Kal. Maii. — Anno Dni M. CC. L. IX., obiit *Bona de Prato*, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium annui redditûs, quos assedit Johannes clericus, filius suus, laude et assensu Petronille sororis sue, super manso et domibus suis sitis Belne, juxtà molendinum de prato; quas mansum et domos quicumque tenebit tenetur annis singulis in annuitate ipsius Bone quinque solidos viennenses dare.

599

VIII. Kal. Maii. — Anno Dni M. CC. LX. primo, *Guillemeta, relicta Johannes* dicti *Amerosi*, filia Hugonis de Bordis, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos viennenses

quos assedit super domum suam lapideam et ejus appendicias que est in vico Coterellorum belne, inter domum hospitalis que dicitur domus au Duchat et domum que fuit Pelliparii Coto.

600

VIII. Kal. Maii. — Obiit *Johannes, pater Roberti de Saviniaco*, qui se et omnia bona sua que habebat et que acquisiturus erat donavit Deo et B. Marie et belnensibus canonicis, laudante et concedente matre sua. Factâ autem donacione, conventus S. Marie receperunt patrem et matrem et Robertum sacerdotem, eorum filium, in omnibus spiritualibus bonis ecclesie B. Marie.

601

VIII. Kal. Maii. — Eodem die, obiit *Ornedus*, clericus, qui dedit nobis terciam partem allodii sui.

602

VIII. Kal. Maii. — Obiit *Guillermus*, pater *Radulfi Secrestarii*, pro cujus animâ predictus Radulfus dedit Deo et B. Marie terram quam acquisierat apud Gigniacum ut ejus anniversarium annuatim fieret.

603

VII. Kal. Maii. — Obiit *Guillemeta de Sautona, relicta D^ni de Santenay*, que dedit ecclesie B. Marie belnensis XL solidos viennenses pro anniversario, quos assedit super duas domos que sunt antè portam ecclesie S. Petri belnensis. Perellus de.... dolearius, tenet unam et liberi Forqueti tenent aliam. Anno CC. octogesimo nono.

Jacet in claustro.

604

VII. Kal. Maii. — Obiit *Milo*, miles, qui dedit S. Marie III solidos in salvamento de Beliniaco super Oscam, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, die mercurii ante natale B. Johannis Baptiste.

605

VII. Kal. Maii. — Item obiit *Ermengardis, filia Roberti Caprarii,* pro cujus animâ fratres sui Petrus, clericus et Odo et Bernardus dederunt B. Marie XII denarios reddendos in martio, super domum suam que est ultrà Bosesiam, ante domum Roberti Burelli.

606

VII. Kal. Maii. — Eodem die, obiit Frater ducis Burgundie.

607

VII. Kal. Maii. — Anno D^ni^ M. CC. L. nono, obiit *Perrons, neptis D^ni^ Stephani de Sonans,* qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quinque solidos et unum denarium, quos assedit super domo suâ, que est ultra Bosesiam, juxtà domum Nicholai Carnificis, que prius debebat nobis III solidos.

608

VII. Kal. Maii. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. octavo, obiit *Girardus, filius Girardi dicti Clemencet,* burgensis belnensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium viennenses, quos assedit super vineam suam sitam in Bellomonte, juxta vineam D^ni^ Rainaudi Poleraul, presbiteri, et juxta vineam Dyonisie, uxoris Gileti dicti Saveri.

Jacet in claustro.

609

VII. Kal. Maii. — Obiit *uxor Constancii Gonduini,* pro cujus animâ filii ejus Gislebertus et Guido dederuut Deo et B. Marie XVIII denarios censuales, quos debet Robertus de Vore, de grangiâ suâ.

610

VII. Kal. Maii. — Anno D^ni^ M. CC. XXX. nono, obiit *Marion, filia Martini Gellant,* pro cujus animâ ipse Martinus

dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi XII denarios censuales in martio annuatim reddendos, super vineam suam sitam in Sine-vineis, de quibus dictam ecclesiam investivit.

611

VII. Kal. Maii. — Anno D^ni M. CC. LX. nono, obiit Parennon, uxor Morelli dicti Chaucier belnensis; que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium quos assedit super vineam suam que est sita juxta vineam de la Bosseyre, ex unâ parte, et juxtà vineam Petri dicti Peilot ex alterâ, en Botères.

612

VII. Kal. Maii. — Obiit *dicta Perroot, uxor Amidei,* mater Rose revenditricis, quę dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem faciendo annuatim, de consensu dicte Rose filie sue, V solidos et I denarium, quos assedit super medietatem suam domûs quam modo tenet dicta Rosa, juxtà domum Girardi de S. Georgio et domum Jaquelini dicti Quanquin de Belna.
Jacet in claustro.

613

VI. Kal. Maii. — Anno D^ni M. CC. nonagesimo quarto, obiit *Adelina, mater* quondam *Girardi Flaychart,* que dedit pro anniversario suo annis singulis faciendo, V solidos et I denarium annui et perpetui redditûs censualis, super domum suam de vico es Beçons de Belna, juxta domum ducis Burgundie et mansum furni dou Pautaz, et super vineam suam sitam en Corbetilles, in territorio de Gigneio, juxtà vineam Bernardi de la Verne et vineam Philiberti Ferperii, de quibus domo et vineâ nullus alius census debetur.
Jacet in cimiterio pauperum, ante ostium claustri.

614

VI. Kal. Maii. — Obiit *Petrus Brutinus de Vineolis,*

pro cujus animâ Petrus, ejus filius, dedit B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super quandam terram quam tenet in territorio de Ginniaco.

615

VI. Kal. Maii. — Obiit *Hugo Seron*, qui dedit Deo et B. Marie II solidos reddendos in martio, super vineam que est in fossâ de Marconnay.

616

VI. Kal. Maii. — Obiit *Ricardus, presbiter de Cuches*, qui dedit B. Marie calicem argenteum.

617

VI. Kal. Maii. — Obiit magister *Johannes Chambellanus*, quondam canonicus ecclesie belnensis, qui dedit Deo et B. Marie unum florenum......

618

VI. Kal. Maii. — Obiit *Jacobus Mercerius*, pro cujus animâ Benevenuta, relicta sua, et Renaudus, clericus, et Hugo, filii sui, dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium monete currentis, quos assederunt super plantam suam de Corbot, que est juxtà vineam Theobaldi de Savigneio, dicti Cyron.

619

VI. Kal. Maii. — Anno D^ni M. CCC. L. II, obiit D. Guido de Jocis, vicarius hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo annis singulis faciendo, L solidos divionensium distribuendos ad modum anniversarii domini Simonis Jobert, quos debet solvere vicarius hujus ecclesie qui pro tempore erit.

Jacet in capella omnium SS.

620

V. Kal. Maii.— Obiit *Hugo, filius Boni Amici Venta-*

rii, pro cujus animâ pater ejus et mater dereliquerunt Deo et S. Marie quicquid juris habebant in venditis S. Martini.

621

V. Kal. Maii. — Obiit *Nicholaus*, nostre congregationis canonicus et sacerdos, qui dedit Deo et S. Marie domum que est ante monasterium S. Marie, et plaustrum quod est juxtà domum, et XVI denarios censuales in domo Guidonis Avin, et Gaterium Mavilet cum fratre suo qui debent in martio VIII solidos censuales et duosm odios vini censuales, et V solidos quos debet Robertus de la Duis, ad festum S. Bartholomei.

622

V. Kal. Maii. — Obiit *Jornez, uxor Porcelet*, pro cujus animâ idem Porcelet dedit Deo et B. Marie VI denarios super vineam suam de Campania, que prius debebat III denarios. Hii IX denarii sunt in martio reddendi.

623

IIII. Kal. Maii. — Obiit *Pentecoste, uxor Godefridi Ardrée*, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XV denarios censuales annuatim in martio reddendos, super torcular de Paradis, qui prius debebat dicte ecclesie VIII denarios censuales de fundo terre.

Actum est hoc anno D^ni^ M. CC. XXVII., die martis in octaba Pasche.

624

IIII. Kal. Maii. — Obiit *Robertus Valins*, pro cujus animâ Bella, ejus uxor, dedit B. (Marie) III denarios reddendos super mansum Constancii in Corvadam.

625

IIII. Kal. Maii. — Obiit *Damerons, filia Roberti de Monz*, que dedit Deo et S. Marie, ad opus ecclesie, L solidos et X solidos supra domum juxtà ecclesiam. B. Marie annuatim reddendos in anniversario ejus.

626

IIII. Kal. Maii. — Obiit *Li Chonais de Mézères*, qui dedit Deo et B. Marie IIII denarios reddendos in martio, super tres pecias terre; quedam est au Perrons; altera est an chemin Roée ; tercia en Verose.

627

IIII. Kal. Maii. — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro discreto viro *Jacobo de Pomarco*, quondam baillivo divionensi, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi XL solidos viennenses annui et perpetui redditûs, quos Decanus et Capitulum ecclesie B. Marie belnensis assederunt super octavam partem molendini de Burgo-novo, pro XXX libris viennensibus quos receperunt à prefato Jacobo et, post ejus obitum, cedent in ipsius anniversarium.

628

IIII. Kal. Maii.— Anno D^ni M. CCC. XXIII, obiit D. *Matheus*, vicarius hujus ecclesie, pro quo debent distribui XXX solidi divionenses, super domum que fuit Johannis le Desvudot, juxta domum Johanneti Munerii, ante portam de la Bretenière, que domus nichil amplius debet.

629

IIII. Kal. Maii.— Obiit *Girarda, relicta Johannis Melenote de Verneto*, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario faciendo singulis annis, penultimâ die mensis aprilis, decem solidos viennenses quos assessit super vineam suam sitam in finagio de Pomarco, loco dicto ad puteum, juxta vineam heredum D^ni Philiberti Paillard ex unâ parte, et vineam Morelli Mignotelli parte ex alterâ. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Jacet in portali.

630

III. Kal. Maii. — Obiit *Guillermus de S. Symphoriano*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XX solidos divio-

nenses, pro anniversario suo annis singulis in dictâ ecclesiâ faciendo, percipiendos super bannum suum quem acquisivit à Renaudo Barnuim.

631

III. Kal Maii. — Obiit *Petrus Scanixor*, burgensis belnensis, pro cujus animâ Bona, uxor sua, et Girardus, filius suus, et Renaudus clericus ejusdem filius, Petrus, Robertus, dederunt ecclesie B. Marie belnensi, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, XX solidos divionenses, super domum suam sitam ante domum Vigerii Burgundie, in die anniversarii reddendos annuatim. Anno Dni M.CC.XLV. mense Maii.

632

III. Kal. Maii. — Obiit *Stephaneta de Mola*, que dedit Deo et B. Marie, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, V solidos, quos assedit super domum suam que est in vico Arbaudorum, quam dedit ecclesie; quam domum tenet ab ipsa ecclesiâ Alvernensis Dealbator.

633

Eodem Die, Natale *S. Hugonis*, abbatis cluniacensis.

634

Pridie Kal. Maii. — Anno Dni M. CC. L. VIII., obiit magister *Bonus-Valletus*, archipresbiter de Arneto, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XLII libras divionenses, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo; de quibus denariis Decanus et capitulum emit domum lapideam que est versus ecclesiam S. Martini subtùs ulmum que est ante domum defuncti Johannis presbiteri, dicti matricularii, avunculi Renaudi, qui cum sorore suâ vendiderunt dictam domum, super quâ domo Assederunt Decanus et Capitulum belnenses XLII solidos solvendos annis singulis in die anniversarii ipsius, quos etiam tenetur solvere per juramentum quicumque tenebit dictam domum.

Jacet subtus altare S. Michaelis.

635

Pridie Kal. Maii. — Anno D^{ni} M. CC. LX. V., obiit *Laurentius Malciauz*, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos viennenses annui redditûs, quos assedit super domibus suis que sunt in Burgo Novo, juxta domum Bernardi Paschate et super appendiciis earumdem.

Jacet in claustro.

Quas domos cum appendiciis tenebitur solvere dictos XX solidos.

636

Pridie Kal. Maii. — *Laurentius de Bois* dedit Deo et S. Marie, pro se et uxore suâ Adelinâ et pro filio suo, unum modium vini et semi, in vineâ de Canabis modium, et de vinea de Coste dimidium modium ; et Laurentius tenebit vineas.

637

Pridie Kal. Maii. — Eodem die, obiit Torrea, uxor *Bescivin*, fratris Laurentii de Domo Dei, pro cujus animâ ipse dedit Deo et S. Marie modium vini in vinea de Chanabis.

638

Pridie Kal. Maii. — Obiit *Maria*, pro cujus animâ *Laurentius de Boes*, filius suus dedit B. Marie V denarios censuales, suprà quandam vineam apud Saviniacum, reddendos in martio.

639

Pridie Kal. Maii.— Item, obiit *Trecelina de Domo Dei* que dedit B. Marie IIII denarios reddendos in martio, supra Palenchet de Bet.

640

Pridie Kal. Maii. — Eodem die, obiit Jethsaldus, canonicus.

641

Pridie Kal. Maii. — Obiit *Rainaudus de Domo Dei* et uxor ejus qui dederunt Deo et B. Marie vineam quam tenebant à filiis Guidonis de Monte Acuto. Vuillermus, filius eorumdem, dedit pro se et pro eis VIII denarios censuales, ad opus lampadum, reddendos in martio, super campum suum qui est super cursum de Rains, prope campum Constantini Langresse.

642

Kal. Maii.—Obiit *Petrus de Bois*, vicarius et canonicus qui dedit Deo et B. Marie XX solidos in anniversario suo clericis dividendos, super vineam suam que est in Cumba de la Nef.

643

Kal. Maii. — Obiit *Michael de Bois*, nepos ejusdem vicarii, qui dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales, super domum que est in Breteneriâ.

644

Kal. Maii. — Obiit *Laurentius*, frater ejusdem Michael, pro cujus animâ Michael et Odo, fratres sui, dederunt S. Marie XII denarios censuales, super duas domos suas que sunt in Breteneria.

645

Kal. Maii. — Anno Dni M. CC. L nono, obiit D. *Loreta, relicta Humberti Cholo*, pro cujus animâ Robelinus de la Voulloine et Girarda, ejus uxor, et Seguinus, dictus maior de Vodenay, nepotes ejusdem, dederunt Deo et B. Marie belnensi, pro ipsius anniversario in ipsâ ecclesiâ annis singulis faciendo, tertiam partem illius partis quam ipsa Loreta habebat et percipiebat in decimâ bladi de Maignees, laudante et concedente D. Girardo de S. Symphoriano D. de Sautona, qui est dictus Reodi et à quo tenent illam partem decime supradictam. Et de hoc habemus litteram sigillatam.

Jacet in claustro.

646

Kal. Maii. — Ista die, fit semisolemne ex fundatione magistri *Gerardi Martini*, hujus ecclesie canonici. pro quo fiendo idem magister Gerardus dicte ecclesie dedit septem francos redditûs, assignatos super domum suam quam ipse acquisivit à Johanne Cheval, sitam in magno vico divionensi Belne, juxtà domum Henrici de Perevillers hinc, et domum quondam Martini Piton indè ; de quibus sex franci sunt distribuendi inter dominos canonicos et Choriales, prout consuetum est; et alius francus dominis deservientibus ad magnum altare illo die : sacriste, matriculariis, organiste et clerico vicariis, prout ordinatum est; et fit processio et altare S.S. Jacobi et Philippi cum iisdem suffragiis et collectis, tam de dictis S.S. quam etiam de defunctis,super tumulum dicti fundatoris.

647

Kal. Maii.— Obiit *Faletrudis,* que dedit ecclesie S. Marie belnensi duos mansos, cum appendenciis suis, apud Bassiacum et apud Mussiniacum, iterum cum appendenciis suis.

648

Kal. Maii. — Obiit *Alardus Divionensis*, qui dedit Deo et S. Marie XII denarios censuales, super quâdam vineâ que est in monte de Rotundis, quos debet D. Renaudus de Corbertaut in mense martio,

649

Kal. Maii. — *Laurentius de Bois*, dedit B. Marie IIII denarios pro luminari, super campum qui est sub domo leprosorum.

650

Kal. Maii. — Obiit *Margarita*, uxor Laurencii de Boies.

651

Kal. Maii. — Obiit Barn[illegible]inus, frater Laurencii, qui

dedit B. Marie dimidium modium vini, super plantam que est in cursu de Renis.

652

Obiit *Renauz*, *filius Petri Janitoris*, pro cujus animâ pater ejus dedit Deo et B. Marie VII denarios censuales in domo Johannis Regne.

653

VI. Nonas Maii. — Anno Dni M. CC. L octavo, obiit *Johannes de S. Sabina*, clericus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, decem solidos annui redditûs, quos assedit de assensu et voluntate Galterii de Lee, patris sui, super domum suam lapideam, que est in burgo novo.

Jacet in cimiterio S. Sabine.

654

VI. Nonas Maii. — Anno Dni M. CC. LXX, quinto, die martis post inventionem S. Crucis, obiit *Johannes de S. Albino*, canonicus hujus ecclesie, qui dedit ecclesie B. Marie belnensi XL solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis celebrando, quos assedit annis singulis accipiendos super parte suâ quam habebat in villâ de Vicort.

655

VI. Nonas Maii. — Obiit *Melina, filia Renaudi Portitoris*, qui dedit B. Marie XII denarios super novam domum de Postella, reddendos annuatim in anniversario suo ; alios XII denarios, super domum que est juxtà Macellum, in eodem anniversario reddendos.

656

VI. Nonas Maii. — Item obiit *Villana, mater Bernardi* Noerce, que dedit B. Marie, apud Chalenges, totum allodium suum pro remedio anime sue : scilicet mansum quam tenet Girardus cum appendiciis suis, et aliam terram quam

ibidem........ plures homines, laudante Bernardo filio ejusdem Villane.

657

VI. Nonas Maii. — Obierunt Pater et mater illorum de Arne, *Renaudi et Petri*, pro quorum animabus dederunt Deo et S. Marie belne XII denarios censuales reddendos in martio; de quibus IIII sunt super grangiam et VIII ordearum Garande.

658

VI. Nonas Maii. — In crastino apostolorum Philippi et Jacobi, hic debet fieri anniversarium pro antecessoribus *Durandi de Palvello*, capellani altaris B. Thome fundati in ecclesiâ B. Marie belnensi; post ejus obitum, pro ipso Durando, cui bone memorie magister Petrus de Marcilleio, quondam decanus belnensis, concessit quod ipse Durandus et quicumque tenebit dictam capellaniam, etiamsi idem Durandus resignaret, solvet dictâ die, in dicto anniversario, V solidos et I denarium. Item, et quinque altaribus, videlicet : S. Floscelli, S. Thome, S. Johannis, S, Agnetis, et S. Michaelis, cuilibet altari XII denarios, super domum et cellarium, quam et quod erexit et construxit idem Durandus, nomine dicte capellanie, in castro belnensi, juxtà domum D[ni] Petri dicti Mustel, quandiu durabit dicta domus ; quod si defecerit, vel destruatur dicta domus aliquo casu, dictus capellanus non tenebitur ad solutionom dicti anniversarii.

659

VI. Nonas Maii. — In festo inventionis S. Crucis, anniversarium panis et vini pro D. *Omberto Arige*, alias Cadrigarii, presbitero. D. Guillermus Berberii, capellanus uuius de capellaniis S. Crucis et quicumque erit Capellanus dicte capellanie debet et debebit solvere ; assignatum super certis vineis adjunctis dicte capellanie.

660

V. Nonas Maii. — Noverint universi, presentes et fu-

turi, quod nos, Decanus et capitulum belnenses, tenemur annis singulis facere anniversarium D. *Guillermi de* S. Sequano, concanonici nostri, qui hic obiit; et debemus distribuere XXX solidos canonicis et clericis qui interunt.

661

V. Nonas Maii. — Obiit *Hugo Bacoa*, pro cujus animâ Humbertus, ejus filius, dedit canonicis B. Marie VI denarios censuales reddendos in festo S. Bartholomei, in quâdam vineę que est ad Barram, propè clausum de Meenel. Illa eadem vinea debet canonicis in eodem festo alios sex denarios.

662

V. Nonas Maii. — Obiit *Girardus de Posterla.*

663

V. Nonas Maii. — Obiit *Petrus Bassabarra* et *Osanna*, uxor ejus, qui dederunt Deo et B. Marie domum suam, pro quà debentur singulis annis, in vigiliâ assumptionis S. Marie, nobis quinquaginta cyphi.

664

IIII. Nonas Maii.— Anno D^ni^ M. CC. LXXI., obiit bone memorie *Gaufridus de Lanti*, Decanus belnensis, pro cujus anniversario capitulum tenetur solvere annis singulis septem libras viennenses, pro centum libris viennensibus quas habuit dictum capitulum de denariis ipsius Gaufridi, de quibus emit decimam, seu partem decime de Santhenay, et quadraginta de Ambaiseyo.

Item Decanus et capitulum belnenses emerunt, de denariis dicti decani defuncti, sexaginta solidos viennenses annui redditûs, reddendos annuatim infrà octabas resurrectionis D^ni^, sub penâ septem solidorum viennensium pro emendâ, quos vendidit Jacobus Savène et ejus uxor, quos etiam assederunt dicti conjuges super domum suam sitam ad portam de la Brethenère infrà muros, juxtà domum Margarete Olearie et super XII operatas vinee in territorio de Montermenault,

juxtà vineam Barreti. De his habentur littere sub sigillo curie D. Ducis.

Item cedunt in dicto anniversario octo solidi viennenses super vineam de Fornello Bannelini, quam tenet Martinus Burserius de Seurrorgio, in martio reddendi ; de quibus habentur littere.

Jacet in choro.

665

IIII. Nonas Maii. — Obiit Guillermus, filius Siguini de Belnâ, pro cujus anima predictus Siguinus dedit Deo et S. Marie decimam vinearum que fuerunt Gauterii Piscis.

666

IV. Nonas Maii. — Obiit Gislebertus, heremita.

667

IV. Nonas Maii. — Anno D^ni^ (1272) M. CC. LXXII., obiit Benevenuta, relicta Jacobi Mercerii, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, V solidos et unum denarium monete per Burgundiam currentis, quos assedit super domum suam que est extrà portam Brethenarie belnensis, inter domum Raholeti de Maylleyo et domum que fuit D^ni^ Petri de Ruâ de Beligniaco.

Jacet ante Portale.

668

III. Nonas Maii. — Commemoracio pro defunctis pro magistro Ferrico de Lingonis, quondam canonico belne, et debet distribui valor illius partis decime bladi et vini de Charreyo quam Decanus et capitulum belnenses acquisiverunt, de denariis dicti Ferrici, à Guillermo dicto Clemencet et Guichardâ uxore suâ. Perellus Fourqueti debet IIII libras et tenet dictam partem decime.

669

III. Nonas Maii. — Obiit Johannes de Beliniaco, pro

cujus animâ Aanorz, mater sua, dedit B. Marie XII denarios censuales in nundinis S. Germani reddendos, ex quibus debet Laurencius de Boies decem.

670

III. Nonas Maii. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo primo, obiit D. Philipus, curatus de Corgoolain, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniveraario suo annis singulis faciendo XX solidos viennenses, quos assedit super ipsius domo in Burgo novo, juxtà domum Gaufridi de Columbeyo. Bartholomeus faber debet.

671

III. Nonas Maii. — Obiit Theobaudus, levita et prepositus.

672

III. Nonas Maii. — Obiit Eusebia.

673

Pridie Nonas Maii.—Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo tercio, obiit D. Petrus Angiers de Belna, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro missâ de S. Spiritu ad vitam suam et, post ejus obitum, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, viginti solidos viennenses annui et perpetui redditûs, quos assedit super omnia bona altaris seu cappellanie quam instituit ad altare S. Crucis fundatum in ecclesiâ B. Marie belnensis.

Item, dedit septem capellanis qui celebrabunt per altaria B. Katherine, B. Cecilie, B. Dyonisii, B. Jacobi, S. Crucis, B. Eligii, et B. Theobaldi, cuilibet octo denarios, quos assedit super vineam suam de Vignot quam dedit dicte capellanie.

Item dedit aliis altaribus, cuilibet octo denarios quantum poterunt se extendere, sex solidi annui et perpetui redditûs, quos sex solidos vult emi de bonis suis, ità quod illi octo denarii altaris quo non celebrabitur die anniversarii predicti

cedent cum predictis viginti solidis in communi anniversario dividendi.

Jacet ante altare S. Crucis.

674

Pridie Nonas Maii.— Hâc die fit festum dupplex et debent distribui triginta solidi divionenses pro Guillermo Lorote, quos sacrista istius ecclesie tenetur solvere super octavam partem decime de Chorey. Quam dedit dictus Guillermus dicte ecclesie. De hoc habentur littere sub sigillo eduensi.

675

Pridie Nonas Maii. — Anno Dni M. CCC. quintodecimo, instituit D. Stephanus de Salinis, canonicus hujus ecclesie, fieri perpetuo in dictâ ecclesiâ quedam anniversaria, videlicet, in crastino festi B. Johannis ante portam latinam et in crastino conceptionis B. Marie virginis in hunc modum quod quilibet canonicus qui presens intererit in vigiliis pro defunctis percipiet duos panes et duos potos vini et totidem in missâ pro defunctis; quilibet autem capellanus, aut clericus beneficiatus, qui dictis officiis interunt, unum panem et unum potum, et quilibet non beneficiatus dimidium panem et dimidium potum vini et formâ consimili percipient in vigilia Conceptionis.

Jacet in ecclesia antè altare S. Crucis.

676

Nonis Maii. — Obiit Benevenuta relicta Philiberti au Bairuppeaul, que dedit Deo et B. Marie X solidos monete currentis, pro anniversario suo faciendo, sitos super terram suam de Montaigne.

677

Nonis Maii. — Obiit Adeladis, nostra amica.

678

VIII. Idus Maii.—Obiit Renauda, filia Henrici Curnillat,

pro cujus anima idem Henricus dedit Deo et B. Marie belnensi, pro ipsius anniversario ibidem annis singulis faciendo, decem solidos divionenses, quos assedit super vineam suam que est es Grèves, desus l'Egues juxta vineam Roberti Cambitoris.

679

VIII. Idus Maii. — Anno Dni M. CC. XL. VII., obiit Amelinus de Prato, canonicus belnensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, centum solidos annui redditûs, quos assedit super vineam magnam que est an Prevaule, in territorio quod dicitur es Aubvies, quam quicumque de cetero tenebit solvet et tenebitur solvere et reddere dicte ecclesie dictos centum solidos in die anniversarii sui predicti.

Item capitulum ipsius ecclesie debet et tenetur solvere in die dicti anniversarii sexaginta solidos,pro fructibus prebende sue quos habuit dictum capitulum et percepit.

Jacet in dictâ ecclesiâ,in capella S. Eligii,quam ipse idem fundavit antè altare.

680

VII. Idus Maii. — Obiit Johannes Massat de Pomarco, pro cujus animâ Petronilla, ejus uxor, dedit Deo et B. Marie quinque solidos et unum denarium in ejus anniversario reddendos, super plantam suam propè Domum Dei de Pomarco.

681

VII. Idus Maii. — Obiit Robertus dictus Princeps et Margarita, ejus uxor ; Bona eorum filia, relicta Guillermi..., dedit Deo et ecclesie B. Marie quinque solidos viennenses in anniversario suo reddendos super vineam.......... juxtà vineam es Ynglotes...........

682

VII. Idus Maii. — Anno Dni M. CC. octogesimo, obiit D. Girardus, Dnus. Sautrone.

683

VII. Idus Maii. — Obiit Bolerandus et filia ejus Annelez qui dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis decem solidos censuales, in anniversario eorum annuatim reddendos super vineam suam de Peserole, quam templarii tenent.

684

VI. Idus Maii. — Anno D^ni M. CC. XL. tercio, obiit Guido, dictus de S. Georgio, frater Bernardi Odemer, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo decem solidos, quos assedit super vineam suam de Campo Florot.

685

VII. Idus Maii. — Obiit Perellus, filius D. Girardi, D^ni Sautone.

686

VI. Idus Maii. — Anno D^ni M. CCC. sexagesimo nono, decimo die mensis Maii, obiit D. Petrus Mari de Belnâ, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo faciendo XII solidos monete currentis sitos super vineam suam de Bello-Monte, juxtà vineam Guillermi de Grinon et vineam Guillermi le Montenet; Theobaudus frater ejus debet et tenet.

687

VI. Idus Maii.— Pro Guillemeta, dicta la S. Chaude, de Divione XXX solidos corant, sitos super Clamatoriâ ville belnensis, quam legavit ecclesie B. Marie belnensis; anima ejus requiescat in pace. Amen.
Jacet Divione.

688

VI. Idus Maii.—Obiit Bella, uxor Bartholomei de Prato, pro cujus anima ipse dedit Deo et B. Marie IX denarios

censuales, in quâdem vineâ que est apud Preveliam, juxtà plantam Benigni presbyteri.

Eodem die, obiit Elisabeth, uxor Baudonis, pro quâ Bona, ejus filia, dedit nobis III denarios censuales in eâdem vineâ, quod Bartholomeus redditurus est in mense martio cum supradictis novem denariis.

689

VI. Idus Maii. — Obiit Girardus de Postella. Quere in fine libri, prout continetur de donatione ipsius et inibi ad plenum in venietis.

690

VI. Idus Maii. — Obiit Guido li Chapuz, pro cujus animâ Laurentius, filius ejus, dedit Deo et B. Marie, ad opus lampadum, III denarios censuales, reddendos in martio, super vineam que sita est retro domum Dei de Pomarco, quam tenet idem Laurencius et Johanna, noverca sua.

691

VI. Idus Maii. — Anno Dni M. CC. XX. IIII., XIIII Kal. junii, obiit Petrus Princeps, pro cujus animâ Petrus Arnaldus, clericus, cognatus ejus, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales annuatim in martio reddendos: XII denarios super vineam suam de Hulmo Broder et XII denarios super vineam del Spinal, in quibus vineis nullus census anteâ habebatur.

692

VI. Idus Maii. — Anniversarium panis et vini pro D. magistro Johanne, hujus ecclesie decano et canonico, anima ejus etc.

693

VI. Idus Maii. — Obiit Bruno Jocellus, pro cujus animâ Guarinus, ejus filius, dedit B. Marie XII denarios censuales

reddendos in martio super vineam de Cruce. Hos denarios reddet quicumque tenebit vineam illam.

Anniversarium uxoris Brunonis erit eâdem die.

694

V. Idus Maii. — Debet fieri anniversarium panis et vini pro magistro Gaufrido Brayzy, canonico hujus ecclesie, pro quo tradidit ecclesie centum quinquaginta scutos auri ad emendum redditus de quibus fuerunt empti.

695

V. Idus Maii.— Obiit Pulchra, uxor Brunonis Jouchaut qui dedit Deo et S. Marie XII denarios quos debent Lafrogerent in martio, de campo super stagnum.

696

V. Idus Maii. — Eodem die, obiit Bernardus, sacerdos et Heremita S. Margarete.

697

V. Idus Maii.— Obiit D^no^ de Monte S. Johannis, nomine Helia.

698

V. Idus Maii. — Anno D^ni^ M. CC. septagesimo tercio, obiit Porronetus de Ruylleyo, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, decem solidos viennenses quos Morellus, frater ejus, filius Micheleti et dictus Micheletus Robelart, de Montaigneyo, assederunt super dimidiam secturam prati, sitam in finagio de Pilo super aquam de Vandainne, et partitur cum heredibus Bernardi Chevalier, et super unum jornale terre situm in finagio de montaigneio, ou Trembloy, juxtà terram liberorum dicti Clugnart.

Jacet ante portale.

699

IV. Idus Maii. — Obiit Robertus Coone de Vernoy, qui

dedit Deo et B. Marie VIII denarios censuales reddendos in martio, super quâdam vineâ que est in monte Menal.

700

IV. Idus Maii. — Obiit Ban vilain Nairez qui dedit Deo et B. Marie VIII denarios censuales in martio reddendos, super vineam suam de Rochetain que est juxtà vineam Roberti Sescalli.

701

IV. Idus Maii.— Obierunt Guido Arbaudus et Cecilina, uxor ejus, et Burse filius eorum, pro quorum animabus Maria filia eorum dedit Deo et B. Marie XII denarios super grangiam suam censuales, reddendos in martio, et quidquid juris habebat Johannis Frenarii, et pro Bursa VI denarios super eandem grangiam.

702

IIII. Idus Maii. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo nono, missa de defunctis pro domino Guidone de Sinemuro, decano quondam belnensi, in quâ debent distribui XXXV solidi divionenses, quos assedit super quâdam domo sita in vico de Corveya belnensi supra quâdam domo juxtà domum à Langrassiez et fuit empta de denariis ipsius. Jacet in Choro.

703

IIII. Idus Maii. — Feriâ sextâ quatuor temporum post Pentecosten, fiet anniversarium panis et vini pro Johanne Chemot et Johannâ, ejus uxore, super terram de Pascuo; anime eorum in pace. Amen.

704

III. Idus Maii. — Obiit Arneburga.

705

III. Idus Maii. — Obiit Ansericus.

706

Pridie Idus Maii. — Obiit Nicholaus Morant, nostre congregationis canonicus, qui dedit sexaginta solidos in anniversario suo clericis dividendos annuatim ; ex quibus X solidi sunt super cameram virgulti quod fuit Decani de Neblans quam edificavit, et XX solidi censuales quos acquisivit à Stephano Bodron et à Baron de la Roche ; et III solidi qui sunt super Rochetain ; et V super vineam de Craie ; et X solidi in vineâ Godefridi Baret et in vineâ hominis de Cheveni; et decem solidi in plantâ quam plantavit et in vineâ Petri Porcher ; et V solidi in vineà Galteri de Roles et Girardi Panèter sub Rochetain.

707

Pridie Idus Maii. Obiit Robertus Hugette, qui dedit Deo et B. Marie XII denarios reddendos in martio, super quandam domum que est prope grangiam Gileberti de Chaigni, quam Petrus Groinet tenet.

708

Pridie Idus Maii. — Anno Dni M. CC. L. obiit Bona, relicta Petri Cambitoris, que dedit Deo et B. Marie belnensi decem solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam de Monte Rotondo. que est juxta vineam canonicorum S. Symphoriani eduensis.

709

Pridie Idus Maii.— Anno Dni M. CC. ottogesimo octavo, obiit Petrus de Arneto, clericus, qui dedit ecclesie B. Marie belnensis V solidos censuales, quos habet in duabus domibus sitis in vico dyvionensi quas tenet Ginotus Berey et pratum suum de Roiffeyo.

710

Pridie Idus Maii. — Obiit Windelmoda, mater Adelais.

711

Pridie Idus Maii.— Obiit Ermengardis qui dedit nobis

unum mansum in villâ que dicitur Walli, concedentibus omnibus infantibus suis.

712

Idus Maii.— Obiit Guido Sescallus, eduensis decanus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi LX solidos in anniversario suo clericis dividendos; super furnum suum de Breteneriâ XL solidos, et super domum suam lapideam, que est juxta claustrum, XX solidos.

Sed sciendum est quod dicti XL solidi super furnum predictum conversi sunt in XX solidos viennenses, sitos super duas domos contiguas sitas in burgo novo belnensi, juxtà domum Girardi Meline, et dicti XX solidi conversi sunt in XIII solidos et IIII denarios sitos super dictam domum lapideam quam tenet D. Robertus de Primellis, canonicus hujus ecclesie.

713

Idus Maii. — Anno D^{ni} M. CC. XX. octavo, obiit D^{na} Margareta de Charre que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annuatim in eâdem ecclesia faciendo, XL. solidos clericis dividendos, quos reddet eidem ecclesie quicumque tenebit vineam de Chantesarpe et vineam de Sessie et duas hastas de Aigret, quas vineas D. Aymo de Charre, frater ejusdem margarete, dedit eidem.

714

Idus Maii. — Obiit Constantinus de Burgo novo, carpentarius, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XII denarios censuales reddendos in martio annuatim super domum suam de Burgo novo.

715

XVII. Kal. Junii.—Obiit Bonus Amicus, filius Guidonis macellatoris, pro cujus anima dedit nobis tres denarios censuales, in domo que est juxtà grangiam suam dequâ solitus est nobis reddere novem denarios annuatim.

716

XVII. Kal. Junii.— Hic debet fieri anniversarium panis et vini pro Demangeto de Marchiâ et suis successoribus, et fit processio apud S. Petrum et ibi dicuntur vespere ; et in crastino celebratur missa de S. Honorato, et debet capellanus dicte capellanie.

717

XVII. Kal. Junii.—Sciendum est quod in octabis Ascensionis D[ni], debet fieri festum dupplex et debent distribui triginta solidi pro Guillermo Lorote; quod festum instituit dictus Guillermus; et sacrista dicte ecclesie, qui pro tempore fuerit, tenetur solvere super octavam partem decime de Chareyo quam dictus Guillermus dedit ecclesie; et super hoc habentur littere sub sigillo eduensi.

718

XVII. Kal. Junii.— Anno D[ni] M. CC. LXX. quarto, obiit Johannes dictus Taupins, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis decem solidos viennenses annui redditûs, pro anniversario suo in eâdem ecclesiâ annuatim faciendo ; item, XII solidos ejusdem monete duodecim altaribus quibus celebrabitur pro defunctis, die anniversarii sui, cuilibet videlicet, XII denarios, itâ quod si non celebretur per dicta XII altaria, pars eorum cedet in augmentationem dicti anniversarii. Quos X solidos pro anniversario et duodecim solidos pro altaribus assedit super domum suam de Castro, quam domum dedit Florete, sorori sue et Mileto filio ejus, quandiù vixerint omnino ; et post obitum ipsorum, dedit dictam domum altari B. Eligii cui solebat deservire. Et est sciendum quod heredes dicti Johannis debent ponere marrenum dicti Johannis et quadraginta libras viennenses in reedificatione dicte domus; altaribus scilicet S. Floscelli, S. Laurentii, S. Michaelis, S. Agnetis, S. Johannis, S. Thome, S. Nicholay, S. Eligii, S. Jacobi, S. Crucis, S. Dyonisii, S. Katherine.

719

XVI. Kal. Junii. — Obiit Beatrix, uxor Gilberti Dadet,

pro cujus anima idem Girbertus dedit Deo et S. Marie VI denarios censuales, in plastro quod est in ruâ divionensi, quod debebat sex denarios.

720

XVI. Kal. Junii. — Item, obiit idem Gilbertus qui, laudante uxore sua et filiis suis, dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales, de vineâ suâ in Leugreis que est juxtà vineam Gilonis Ardre, reddendos in martio.

721

XVI. Kal. Junii. — Obiit Bona Does, pro cujus animâ Robertus, ejus gener, dedit B[te] (sic) XII denarios censuales reddendos in martio, super quandam domum que est ad pontem de Boseise.

722

XVI. Kal. Junii. — Obiit Margarita, uxor Wuillermi Gros-d'or, qui dedit Deo et S. Marie, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, XII denarios censuales reddendos in martio, quos debet la Ginnose super domum suam que est in Terrau

723

XVI. Kal. Junii. — Obiit Theobaudus de Terallo, pro cujus animâ Petrus, frater ejus, dedit B. Marie XII denarios annuatim reddendos super stallum suum de Burgo.

724

XVI. Kal. Junii. — Anno D[ni] M. CC. LX. VII., obiit D[na] Hugueta que fuit uxor defuncti Guillermi de S. Symphoriano, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, V solidos viennenses et unum denarium, quos assedit super vineam suam de Fuernillo, que est juxtà vineam Renaudi Pasqueti, clerici, quam vineam quicunque tenebit solvet et tenebitur solvere dictos V solidos et I denarium in die anniversarii sui.

725

XVI. Kal. Junii. — Obiit Aalyz, uxor Guidonis de Pomarco, pro cujus animâ ipsa et idem Guido dedit Deo et B. Marie belnensi VII solidos dividendos annuatim in anniversario ejus, super domum suam suam sitam ou Terraul, que fuit Roberti Fornerii, de quâ domo prius debebant ecclesie B. Marie III solidos censuales, quos decanus et capitulum dicte ecclesie dederunt et concesserunt eidem, ità quod dicti tres solidi cum dictis VII solidis dividentur annuatim in anniversario ejusdem.

726

XV. Kal Junii. — Anno D^ni^ M. CC. L. V., obiit D. Gilo, dictus Paneter, eduensis canonicus et belnensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi domum suam que est in castro belnensi, juxtà ecclesiam B. Marie, hoc sibi retempto quod quique tenebit dictam domum solvet in die anniversarii sui annis singulis L solidos,pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, et in die anniversarii matris sue VI solidos annis singulis ; et hos LVI solidos quique dictam domum tenuerit vel tenebit per juramentum suum solvere teneatur. Hoc etiam sibi retempto quod vult,voluit quod Gilo,clericus, nepos suus,ad vitam suam teneat dictam domum et dictos LVI solidos in anniversariis predictis solvere teneatur. Hoc etiam sibi retinuit quod quando dicta domus, post decessum ipsius Gilonis, ad dictam ecclesiam revertetur, quod quique venditores sue censive cedant in augmentationem anniversarii sui. — Item capitulum tenetur solvere LX solidos et distribuere in die anniversarii sui,annis singulis in perpetuum,pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, pro fructibus prebende sue quos habuit capitulum et percepit. Item quicunque tenebit quinque operatas vinee sitas de subtus Sesie, quas tenet magister Johannes Berthelay tenetur solvere XXX solidos pro dicto anniversario.

727

XIV Kal. Junii. — Hic debet celebrari missa de S.

Spiritu pro D^{no} Benedicto Lombardo, canonico belnensi, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos viennenses annui redditûs, quos assedit super domum suam quam acquisivit ab Hugueta, relicta Roberti de Ruâ, sitam in castro belnensi juxtà domum dicti D. Benedicti et domum Clare sororis dicte Huguete ; et debent cedere dicti XX solidi in anniversarium dicti Benedicti et parentorum suorum post ejus obitum.

728

XIV. Kal. Junii. — Hic debet fieri anniversarium XL solidorum turonensium pro magistro Seguino de Beligneyo, canonico.

729

XIV Kal. Junii. — Noverint universi, presentes et futuri quod Girardus li Peissonnes... de Suerre et Janeta uxor ejus, pro remedio anime sue et antecessorum et benefactorum suorum dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis XII denarios censuales in vigiliâ Pentecostes annuatim apud belnam reddendos super duabus peciis vinearum quas habent in territorio de Meursault, quarum una est en Viron juxtà vineam D^{ni} Renaudi Valon et alia est en Roigne juxtà vineam Odonis de Aucei ; de quâ vineâ de Roigne debetur Gileberto Petuil et sociis tres denarios censuales in martio. Alia libera est ab omni censâ. — Item dederunt ecclesie S^{ti} Baudelii duos denarios super dictis vineis dictâ die annuatim reddendos. Actum est hoc anno D^{ni} CC° XXX° VIII°, mense maio.

730

XIV. Kal Junii. — ✝ Eodem die, in Brithaniâ in civitate Tertorensi (ou Tercorensi), natale B^{ti} Yvonis, clarissimi confessoris.

731

XIV. Kal Junii. — Eodem die, obiit Aganus Abbas.

732

XIII. Kal Junii. — Missa S^{ti} Spiritus pro Ottone, decano lingonensi, concanonico nostro belnensi, à quo capitulum recepit XXX libras viennenses ad emendos redditus.

733

XIII. Kal Junii. — Hic debet fieri anniversarium pro Anxella Cambellini et debunt distribui XX solidi viennenses, quos D. Stephanus Cambellanus, canonicus istius ecclesie, frater dicti Anxelli, dedit super XXIV solidis censualibus qui debebantur à Domino Stephano super vineas de l'Eschaller sitas infrà vineam Roigne........... quam vineam........... dictus Stephanus dedit Deo........... anno D^{ni} M^o CC.

734

XIII. Kal Junii. — Amo D^{ni} M^o CC^o nonagesimo VII°, obiit Clara, quondam uxor Hugonis Cambitoris, que dedit Deo et B^{te} Marie belnensi, pro anniversario suo annis singulis faciendo, X solidos viennenses, quos assedit de voluntate et assensu dicti mariti sui super vineam suam sitam super cursum de Renis, in loco ubi dicuntur es trois Chausset, juxtà vineam episcopi lingonensis, que vinea movet de capite dicte Clare, presentibus Dyonisio fratre dicti Hugonis et Johanne dicto Renier et D^{no} J. de Lugduno, D^{no} Decano belnensi, D^{no} Girardo de Firmitate, canonico belnensi, et Stephano de Salinis.

735

XIII. Kal Junii. — Anno D^{ni} M^o CC^o XXX° nono, obiit Sibilla, mater Gilonis dicti Panetarii canonici belnensis, pro cujus anima idem Gilo dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis duos solidos censuales, super domum suam que sita et in castro belnensi, ante dictam ecclesiam, quam acquisivit à Dampne, relictâ Philiberti de Mursaut, et ab heredibus suis, in quâ nullus alius habet censum. — Item, dedit dicte ecclesie, pro animâ dicte matris sue VI denarios censuales super vineam suam de la Sarpentère; qui nummi in mense martio sunt reddendi annuatim.

736

XIII. Kal Junii. — Bona de Marre posuit se in confraterniâ S. Marie annuatim pro duobus solidis, dum viverat.

737

XIII. Kal Junii. — Obiit Mauricius, sacerdos et canonicus.

738

XII. Kal Junii. — Obiit Eva, uxor Arnulphi de Varennis, qui dedit B. Marie II solidos, apud Burgundionum de manso quem tenet uxor Josberti hominis Giffardi, et XVIII denarios apud Mariniacum, de pratis quos tenent homines de Grangeria que fuit redempta à Dno Arnulpho de Ruleto, jussu Arnulfi de Varrennis LXIX solidos et mansum apud Chivini, juxtà terram quam acquisivit decanus à Bono amico Ventario, et illud totum quod habebat in Martino de Tale, scilicet quartam partem cujusdam nemoris.

739

XI Kal Junii. — Obiit Margarita, uxor Bernardi de Pernant, pro cujus animâ et suâ idem Bernardus dedit B. Marie XII denarios censuales reddendos in martio, super terram que est juxta Lopail, prope pratum Arnulfi Bonet.

740

XI. Kal Junii. — Obiit Amelina, uxor Petri prepositi fratris, pro cujus anima Reginaldus filius ejus dedit Ste Marie III denarios censuales apud Sarriacum.

741

X. Kal Junii. — Item obiit Elisabet que dedit Ste Marie III sextaria vini censualia Pomarci, et V denarios eodem modo censuales.

742

X. Kal Junii.— Anno Dni Mo CCo septuagesimo secundo,

obiit Maria li Vannere, soror quondam D^{ni} Costantii vicarii, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo V solidos et unum denarium viennenses, de quibus assedit XXXI denarios super campum suum situm in chemino de Serrorgio versus Varoiles, juxtà terram prepositi de S. Mariâ albâ, et XXX denarios super vineam suam sitam in cursu de Royns.....

Jacet apud S. Nycholaum.

743

X. Kal Junii. — Anno D^{ni} M^{o} CC^{o} I^{o}, obiit Guillermus, curatus de Arconceio et prèsbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo X solidos annui redditus, quos assedit super domum suam que est prope ecclesiam S^{ti} Martini belnensis, quos etiam debet et tenetur solvere et reddere annis singulis, in die anniversarii ipsius presbiteri, quicumque tenebit dictam domum.

Jacet in domo Cordelatorum belnensium.

744

X. Kal Junii. — Obiit Elisabet, uxor Stephani dicti Lorete, que de assensu dicti Stephani, mariti sui, dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super domum suam que est in Bretenariâ extra muros, juxta domum Petri de Beligne et domum Gaufridi dicti Besoin.

745

X. Kal Junii. — Anniversarium panis et vini pro Johanneto, dicto Guillot de Castronovo, qui obiit die XXIIII mensis maii anno D^{ni} M^{o} quadringintesimo secundo, pro quo recepit ecclesia centum francos auri, et tenetur dicta ecclesia facere et solvere anniversarium dictum panis et vini.

746

IX. Kal. Junii. — Obiit Radulphus, sacerdos et secretarius, qui dedit Deo et B^{te} Marie domum suam et quadam

vineam ut quisquis domum et vineam possideret, pro ejus anniversario annuatim V solidos redderet.

747

IX° Kal Junii. —Pro dicta la Bale, relicta Petri Vigerii eduensis,et pro Johanna dicta la Pourchère ejus sorore, debet fieri anniversarium; que Johanna, pro dicto anniversario faciendo, dedit XL solidos perpetuo persolvendos, quos assedit super parva sua domo sita juxta magnam domum que fuit dicti vigerii et juxta domum capituli belnensis.

748.

VIII. Kal Junii. — Obiit Petrus Bacoe, pro cujus anima uxor ejus et filii sui dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales, super domum suam que est inter domum Roberti Odemeri, reddendos ad festum S^{ti} Martini in hyeme.

749

VIII. Kal Junii. — Obiit Perretons, uxor ipsius Petri Bacoe, que dedit Deo et B. Marie XXX denarios censuales, super tres domos que sunt site juxta portam molendini Batille reddendos in martio, quarum una dedebat prius VI denarios.

750

VIII. Kal Junii. — Obiit Bona, uxor Bertholomei de Campaniâ, que dedit Deo et ecclesie belnensi XII denarios censuales annuatim in martio reddendos, super vineam des Aubuis. Actum anno D^{ni} M° DC° XX° VII°.

751

VIII. Kal Junii. — Nota quod anno quolibet, die XXV may, debet celebrari ad altare S. Crucis, missa parrochalis in honore SS.Sororum Marie matris D^{ni} per sacristam; et debent illum juvare cantor, pueri dicte ecclesie, vicarius, quatuor pensionarii quondam D^{ni} Symonis Noirot, capellani S. Leodegarii, S. Nicholai, S. Supplicii, S. Anne et S.

Agnetis, debentes residentiam in dictâ ecclesiâ, quam quidem missam instituit bone memorie quondam magister Guillermus Le Bois decanus dictus ecclesie, et pro ipsa legavit XV grossos annui redditus assignatos super domum suam alibi die vigesimâ Augusti declaratam et voluit quod ex dictis XV grossis........

752

VIII. Kal Junii. — Anno D^{ni} M^{o} CC^{o} XXX octavo, obiit Pelerinus, Filius D^{ni} Girardi de S. Symphoriano, vigerii Burgundie, pro cujus animâ idem Girardus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, et canonicis et clericis ibidem Deo servientibus XL solidos in die ejus anniversarii annuatim reddendos et inter ipsos dividendos, super tribus operatoriis ipsius Girardi que sunt inter domum filiorum D. Borini et domum D. Willermi de Vergeio, que fuerunt jamdudum D. Godefridi de Belnâ.

753

VIII. Kal Junii. — Eodem die, natalis S. Mariarum Jacobi et Salome, sororum Virginis Marie.

754

VII. Kal Junii.— Obiit Bella de Neblens, mater Englete, que dedit B. Marie XII denarios supra domum suam que est extra muros Castri.

755

VII. Kal Junii. — Obiit Lambertus de Ginniaco, qui pro remedio anime sue dedit B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, supra quoddam pratum subtus Ginniacum, quod tenet gener ejus Andreas.

756

VII. Kal Junii. — Obierunt Stephanus Bonetus et Galterus ejus filius, qui pro remedio animarum suarum, dederunt VI denarios ecclesie B. Marie reddendos in martio super pratum quod partitur cum templariis apud Bretenay.

757

VII. Kal. Junii.—Die sabbati post ascensionem Dni tenetur capitulum B. Marie belnensis distribuere annuatim de reddititibus ejusdem ecclesie XXXVI solidos divionenses inter canonicos et clericos, pro anniversario D. Hugonis de Sauz, quondam canonico belnensi, qui intererunt in celebratione misse anniversarii dicti canonici.

758

VII. Kal Junii.—Obierunt Parisius, quondam camerarius cabilonensis, Renaudus Beledanz, Johannes filius D. Huonis, D. Huo, miles, D. Margareta, pro quorum animabus D. Philippus de Antigneio et heredes sui tenentur solvere ecclesie B. Marie belnensis annuatim, pro anniversario predictorum in ecclesiâ B. Marie belnensis annis singulis faciendo, LX solidos; et isti denarii debent percipi super terciâ parte vinee de Cheesarpe, quam tenet dictus D. Philippus.

759

VII. Kal Junii. —Obiit D. Philippus, Dus Antuignei, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem in crastino B. Urbani annis singulis faciendo, centum solidos percipiendos super domos suas lapideas que sunt inter ecclesiam B. Marie; quam donationem laudavit Hugo D. Paignei, salvis IIII solidis quos habebat dicta ecclesia censuales super dictas demos.

760

VI. Kal Junii. — Obiit Hugo de Turre, qui dedit S. Marie XVIII denarios, quos debet Robertus Fornarius in festo S. Bartholomei.

761

VI. Kal Junii. — Eodem die, obiit Stephanus Peluchet, pro cujus animâ soror ejus Reennuns dedit S. Marie IIII denarios censuales super vineam de sinevineis, juxtà vineam leprosorum, reddendos in martio.

762

VI. Kal Junii. — Anno D^ni^ M° CCC° decimo quarto, Obiit magister Regnaudus de Castrovillani, canonicus et cantor hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XXV solidos divionenses, quos assedit super vineas suas sitas es Mencenères, pro anniversario suo in dictâ ecclesia annis singulis faciendo. D. Himbertus de Jocis tenet et debet.

763

VI. Kal Junii. — Obiit Vicecomes Odo.

764

Kal Junii. — Hic fit anniversarium de duobus francis et octo grossis, pro D. Symone Robini, presbitero quondam hujus ecclesie choriali. Jacet in cimiterio magni hospitalis qui quidem tradidit D. Decano et Capitulo XL francos monete usualis pro emendo et acquirendo perpetuum redditum ad opus predicti anniversarii, quod celebrari promissum est perpetuo in istâ ecclesiâ die transitus S. Germani episcopi parisiensis V. kalendas junii.

765

V. Kal Junii. —Anno D. M. CC. octogesimo tercio, obiit Aremburgis de Soviaco, neptis magistri Cononis canonici belnensis, pro cujus animâ dictus Cono et Nycholaus, frater dicte Aremburgis, dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis, V solidos et I denarium divionenses censualss annui redditus, quos assederunt super domo ipsorum sita in vico caprariorum, contigua manso Johannis Panetarii clerici, pro anniversario ipsius Aremburgis in dictâ ecclesiâ annuatim faciendo.

766

V. Kal Junii.—Pro D. Adam de Crevam, quondam canonico hujus ecclesie, debet celebrari anniversarium XX solidorum divionensium.

767

Kal Junii. — Pro Johanne d'Escutigneio, Johanneta prima uxor sua, et Margarena uxor sua secunda, filia quondam Hugonis caligarii de Belnâ, suisque parentibus et amicis qui quidem jacent in novâ capellâ S. Micaelis et qui anno D. M. CCC. LXX. dederunt Deo et B. Marie XX solidos turonenses, grosso turonensi argenteo computato pro XX denariis, super pluribus redditibus censivis et hereditatibus situatis in villâ et territorio Belne, quas dicti conjuges tradiderunt de facto in manibus Decani et capituli hujus ecclesie qui tenent ea; et de hiis sunt littere et fiat anniversarium ad magnum altare.

768

IV. Kal Junii.—Die martis post ascensionem D., debet celebrari missa de S. Spiritu pro Jaquelino clerico dicto Canesin, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos divionenses annui redditus, quos assedit super unum stagium domus site Belne prope bancos ubi venduntur carnes et juxtà domum Stephani quondam sui fratris; quod stagium quicunque tenebit de cetero solvet dictos XX solidos et. post decessum ipsius Jaquelini, decanus et capitulum debent annis singulis ipsius anniversarium celebrare et dictos XX solidos distribuere, sicut continetur in litterâ super hoc confectâ quam habemus.

769

IV. Kal Junii.—Die martii proximo sequenti, debet celebrari missa de S. Spiritu pro Constantino presbitero, vicario belnensi, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XX solidos viennenses annui redditus, quos assedit super vineam suam de Gigne, et post decessum ipsius Constantini Decanus et capitulum debent annis singulis ipsius anniversarium celebrare et dictos XX solidos distribuere ; quos solvet quique tenebit dictam vineam.

770

IV, Kal Junii.— Anno D. M. CC. LXX. sexto, obiit ma-

gister Johannes de Lingonis, canonicus belnensis, in cujus anniversario debent distribui VII libre viennenses super domos et torcular cum omnibus appendiciis domorum et torcularis Rogereti de Chanlite, sitos in vico de l'Eschalier apud Belnam et super totum porprisium et maneyum dicti Rogereti, prout se ingerunt et extendunt infra muros ville belnensis, à ruâ anteriori usque ad portam dictam de l'Eschalier, et super quandam vineam dicti Rogereti sitam in finagio de Luny.

Jacet in medio ecclesie.

771

IV. Kal Junii.— Anniversarium panis et vini debet fieri anno quolibet, in vigiliâ Pentecostes, pro D. Gelebondo Paniot, quondam curato de Beligneyo subtus Belnam, pro quo fiendo, ecclesia recepit ab eo centum scuta auri et centum francos in monetâ.

Jacet in portali.

772

IV. Kal Junii. — Obiit Stephanus venerabilis memorie, eduensis episcopus qui, laudante capitulo eduensi, dedit nobis ecclesiam S. Marie Blanche pro quo debentur distribui XX solidi; rector ejusdem ecclesie debet.

773

III. Kal Junii. — Anno D. M. CCC. decimo et octavo, obiit magister Johannes Judei, clericus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XL solidos divionenses, pro anniversario suo annis singulis faciendo, quorum XII denarii sunt censuales siti super quemdam peciam vinee sitam en Chailoys. Johannes Nichole, filius Balduini, tenet et debet Margarita relicta dicti Balduini.

Item capellanus institutus ad capellam quam fundavit.

774

III. Kal Junii.—Anno D. M. CC. LX. I., Obiit Johanna,

relicta Radulfi de Ruâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XL solidos annui redditus, quos assedit super suis tribus peciis vinearum que sunt juxta plateas de Pomarco, juxtà maladeriam, quos tenetur solvere et debet quicunque tenebit dictas tres pecias vinearum.

775

Pridie Kal Junii.— Anno D. M. CCC. decimo sexto, obiit Perrenetus de Dona, Petrus dictus Paleters, qui dedit Deo et B. Marie X solidos, pro anniversario suo annis singulis faciendo, quos assedit super domo sitâ in vico molendini de Prato siti juxtà domum relicte Martini Valin; Renaudus dictus Chaucheterre tenet et debet Symonetus de Vall.......

776

Pridie Kal Junii.—Anno D.M. CCCC., die ultimo Martii, obiit Johannes Spoul Belne, cliens capituli ecclesie B. Marie dicti loci, qui dedit Deo et B. Marie centum francos pro anniversario suo et Johanne uxoris ipsius qui....... de pane et vino, die predictâ in eâdem ecclesiâ faciendo, quidquid predictus Johannes....

Jacet in cimiterio ecclesie B. Petri dicti B.....

(A suivre.)

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE LITTÉRATURE DE BEAUNE EST EN CORRESPONDANCE

Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Société académique de Brest.
Société archéologique de Senlis.
Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
Société archéologique de Château-Thierry.
Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne.
Société Académique de Toulon.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Troyes.
Académie de Mâcon.
Société Archéologique d'Ile-et-Vilaine.
Société Savoisienne.
Société nationale Académique de Cherbourg.
Société d'Emulation d'agriculture et sciences de Bourg.
Société d'Emulation de Moulins.
Académie flosalpine d'Embrun.
Société historique du Cher.
Société d'Emulation du Doubs.
Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie de Chambéry.
Société archéologique de Sens.
Société d'Emulation des Vosges.
Société académique d'Epinal.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1876-77

Inventaire des Archives de la ville de Dijon.

Bulletins de la Société académique de Brest.

Manuel des blessés et malades de la guerre, par M. le Comte de Rriancourt.

Le monogramme divin (poésies), par M. J. Petasse.

L'église des Dominicains à Dijon, par M. Foisset.

La chapelle des Templiers à Beaune, par M. Ch. Aubertin.

Mémoires de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône.

Mémoires de la Société de Senlis.

Le premier âge de fer dans l'Auxois, par M. Hippolyte Marlot.

Mémoires de la Société archéologique d'Avesnes.

Influence classique sur le Nord, par G. Engehlard (traduction de M. Beauvois).

Les Ecoles d'Architecture roman au XII[e] siècle, par M. Anthyme de Saint-Paul.

Mémoires de la Société Eduenne.

Bulletins de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois.

Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, par M. Ed. Fleury.

Collection Caranda, par M. Frédéric Moreau.

Le Dimanche des Brandons, par M. Hippolyte Marlot.

Rapport de la visite faite au Beuvray par les membres du Congrès d'Antun, par M. Ch. Bigarne.

Recherches sur la Chronologie égyptienne, par M. J. Lieben.

Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Château-Thierry.

Mémoires sur les monuments mégalithiques de Thimecourt, par M. Milescand.

Mémoires de la Société archéologique d'Ile-et-Villaine.

Les porte-croix de la Gaspésie et de l'Arcadie, par M. Beauvois.

Conférence sur le vin et la fermentation des cuves, par M. le vicomte de Vergnette-Lamotte.

Annales de l'Académie de Mâcon.

Mémoires de la Société savoisienne de Chambéry.

Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.

Histoire de Chorey et de ses seigneurs, par M. Ch. Bigarne.

De l'origine des Bourguignons, par Saint-Julien de Baleure.

Plusieurs livraisons de Romania.

Nota. La Société envoie à ses membres la fin du pourpris de l'ancien Castrum Belnense, dont la publication a été commencée dans le volume de ses Mémoires (1874-75).

Le changement de format adopté cette année n'a pas permis de l'insérer dans ce volume.

TABLE DES MATIÈRES

Beaune. — Imp. Batault

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE
ET DE
LITTÉRATURE

Les articles insérés dans ces mémoires sont publiés sous la responsabilité personnelle de leurs auteurs.

SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE
ET DE LITTÉRATURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

MÉMOIRES



BEAUNE
IMPRIMERIE ED. BATAULT-MOROT
1879

COMPOSITION ACTUELLE DU BUREAU

Président . . . . . M. De VERGNETTE LAMOTTE, ✱.
Vice-Président . . M. PIGNOLET.
Secrétaire . . . . . M. BESSION.
Secrétaire adjoint. M. De MONTILLE.
Bibliothécaire-Archiviste . . . . . M. ROBIN.
Trésorier. . . . . . M. JARDEAUX.

ANNÉE 1878-1879

Composition du Bureau de la Société

Président. . . . . MM. DE VERGNETTE LAMOTTE, ✻.
Vice-Président. . . . . . . PIGNOLET.
Secrétaire . . . . BESSION.
Secrétaire-Adjoint . . . . . DE MONTILLE.
Bibliothécaire-Archiviste . . . ROBIN.
Trésorier . . . . JARDEAUX.

LISTE DES MEMBRES

1° Membres d'honneur

Mgr l'Évêque de Dijon.
MM. le Préfet de la Côte-d'Or.
Le Recteur de l'Académie de Dijon.
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Beaune.
Le Maire de la ville de Beaune.
Le Président du Tribunal civil.
Le Curé-Doyen de Notre-Dame.
Le Principal du Collège Monge.

2° Membres titulaires

MM. ACHER (D') DE MONGASCON, (le baron Justin), O, ✻, ministre plénipotentiaire.
ANDRÉ (ED.) entomologiste à Beaune.
BACHEY-DESLANDES, (Hippolyte),
BAUZON, ancien pharmacien, archéologue, à Seurre.
BAVARD, curé de Volnay, auteur de l'histoire de Volnay et des légendes Bourguignonnes.
BAZEROLLE, notaire à Santenay.

MM. Beauvois (Eugène), chevalier des ordres du Danebrog et de St-Olax, auteur de l'histoire légendaire des Francs et des Burgondes.

Bession, professeur au collége Monge.

Bigarne (Charles), archéologue, correspondant du ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques.

Bissey, curé de Larochepôt.

Le Blanc d'Ambonne (Prosper), auteur du Symbolisme Druidique.

L'abbé Bochot, curé de Corgengoux.

Bouchard (Théodore).

Boudrot, aumônier de l'Hôtel-Dieu.

Callard d'Azu, (Louis-Prosper), avocat.

Carlet (Joseph), ✻, ingénieur des Ponts et Chaussées, membre correspondant des académies de Dijon et de Besançon, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

Changarnier-Moissenet, numismate.

De Cissey (Joseph), ✻.

De Charodon (Alphonse), au château de Montagny-les-Beaune.

Clémencet, curé de Puligny.

Creuseveaux, conducteur principal des Ponts et Chaussées à Arnay-le-Duc.

Cyrot (Louis), ancien avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, juge de paix du canton Sud de Beaune.

Davin, ancien professeur au collége Monge.

Foisset. (Paul), membre de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or et de l'Académie de Dijon.

Gautheret-Comboulot, licencié ès-lettres.

Guerrier (Edouard), avocat, juge de paix du canton Nord de Beaune.

Jacotot, curé de Ruffey-les-Dijon.

Jardeaux, professeur au collége Monge, officier d'Académie.

L'abbé Joly, curé de Meursanges.

Juigné (de), (le comte Anatole).

Larcher (Aldonce) juge d'instruction de Beaune.

Latour (Paul), receveur des hospices.

Laurain, avocat à Beaune.

Leclerc, naturaliste, archéologue à Seurre.

Lyoen, négociant,

Millot, photographe à Beaune.

Moissenet (l'abbé), chef d'institution.

Montille (de) (Léonce), ancien capitaine de Chasseurs à pied, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Moreau (Joseph), propriétaire-négociant.

Morelot (Henri), propriétaire.

Noiron (de) (Armand), propriétaire à Autun.

Noiron (de) (Léon), propriétaire.

Panariou, ancien sous-Inspecteur des Eaux et Forêts.

Perret (Joseph), propriétaire.

Peste (le docteur).

Petasse (Joseph), homme de lettres.

MM. PETITJEAN-BAILLET, propriétaire à Seurre.
PIGNOLET, avocat, juge suppléant au Tribunal civil.
PONNELLE (Pierre), négociant.
RAGON, ancien avoué.
ROBIN, greffier en chef du Tribunal civil.
SAULGEOT (docteur), à Beaune.
SAUSSET (J.-B.), numismate, ancien maire de Combertault.
TISSERAND (Charles), licencié en droit à Bligny-sur-Ouche.
VERGNETTE-LAMOTTE (Charles), (Vte DE), château de Vignolles.
VERGNETTE LAMOTTE (le Vicomte de), ✻, correspondant de l'Institut, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, membre correspondant de l'Académie de Dijon.

3° Membres correspondants

MM. AUBERTIN (Charles), correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, de la Société des Antiquaires de France, officier d'Académie, juge de paix à Sombernon (Côte-d'Or)
BAUDOT (Henri), correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, Président de la Commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
BONNARDOT (François), ancien pensionnaire de l'école des Chartes, correspondant du Ministère de l'instruction publique, attaché au service des travaux historiques de la ville de Paris.
CHAZALETTE, professeur au collége de Chalon-sur-Saône, officier de l'instruction publique.
CISSEY (Ernest-Octave de), G. C. ✻, général de division, ancien ministre de la guerre.
COTTARD-LEGROS, ancien magistrat à Arnay-le-Duc.
CLERGET (Hubert), ✻, professeur de dessin à l'Ecole de l'Etat-Major à Paris.
DE FERRERA-LUPA, président de la Société archéologique de Lisbonne.
GARNIER, ✻, archiviste à Dijon.
JEANDET, docteur en médecine, ancien archiviste de la ville de Lyon, à Verdun-sur-Saône.
LION (Moïse), professeur de langues vivantes au Lycée, à Alençon.
LOYDREAU (Edouard), ✻, docteur en médecine, ancien maire de la ville de Chagny.
MARLOT (Hippolyte), correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Cernois, près Semur (Côte-d'Or).
MORILLOT, curé de Beire-le-Châtel.
PATRON, chanoine honoraire, à Orléans.

PRUDHON, de l'Ordre des Capucins, ancien vicaire à Notre-Dame de Beaune.

ROSSIGNOL (Claude), ✻, ancien archiviste de la Côte-d'Or, ancien conservateur du musée des Origines Nationales de Saint-Germain-en-Laye, à Bourbon-Lancy.

RUPANER (docteur), à New-York.

SERRIGNY (Ernest), Substitut du Procureur de la République, à Dijon.

TISSERAND, ✻, chef de bureau des Beaux-Arts et des Travaux Historiques à la préfecture de la Seine à Paris.

VALENTIN-SMITH, ✻, membre du Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, maire de la ville de Trévoux.

VOISIN (Antoine) libraire à Paris.

PROCÈS VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1878-79

Séance du Jeudi 10 Janvier 1878

Présidence de M. le VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

La séance est ouverte à 2 heures, au lieu ordinaire des séances.

Présents : MM. JARDEAUX, GAUTHERET, PETASSE, CARLET, CALLARD-D'AZU, L. CYROT, BACHEY, PIGNOLET, BOUCHARD, DAVIN, LATOUR et de MONTILLE ;

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau un volume ayant pour titre : *Congrès Archéologique de France*, 43me session, tenu à Arles en 1876, et dont il fait don à la Société.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Henri Morelot qui remercie la Société de l'avoir admis comme membre résidant, et s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Sur la présentation de M. le président et de M. de Montille, M. Théodore Bouchard est admis comme membre résidant.

M. Jardeaux, trésorier, présente la situation financière de la Société. Toutes les recettes ne sont pas encore effectuées. Mais nos ressources, lorsqu'elles seront réalisées, nous permettront de faire paraitre cette année, comme les années précédentes, un volume de nos mémoires.

M. Davin, présente un modèle de catalogue pour les livres de notre bibliothèque. Ce modèle est adopté et des remercie-

ments sont adressés, à M. Davin, qui veut bien se charger d'établir ce catalogue.

Il est donné lecture :

Par M. l'abbé Boudrot, de la fin de la notice sur le tableau du jugement dernier de Dantzig : (traduction de l'allemand.). Suivant l'auteur de cette notice, le tableau en question ne doit pas être attribué à Memling, mais bien à Roger de Van-der-Veyden, l'auteur très probable du jugement dernier de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

Par M. Latour, d'un rapport de M. Bigarne, sur la dernière livraison de *Romania*.

Par M. Carlet, d'un rapport sur la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure — tome II, livraison III. —

Par M. Cyrot, d'un travail de M. Paul Foisset, sur la découverte d'une tête gallo-romaine faite à Bligny-sous-Beaune.

Par M. Jardeaux, d'un compte-rendu du dernier bulletin de la Société nationale académique de Cherbourg (1875).

Par M. Carlet, d'un travail ayant pour titre : *Quelques généralités sur les voies de terre de la France*, suivies d'une description sommaire des routes de l'arrondissement de Beaune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 7 Février 1878

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. MORELOT, GAUTHERET, BAVARD, CARLET, JARDEAUX, THÉO BOUCHARD, DAVIN, BISSEY, BOUDROT, LATOUR, L. CYROT et de MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société :

Travail sur le bégaiement et de son traitement, par le docteur Jules Godard, l'examen est confié à M. le docteur Peste.

Bulletin de la Société archéologique de Sens (tome XI). — M. Morelot est chargé du compte-rendu.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, XIIIme année, 1876. — L'examen en est confié à M. Carlet.

Annuaire de l'Institut de France pour l'année 1877. — Don de M. le Président.

Une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts annonçant la 16me réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1878. Les membres qui désireraient

prendre part à cette réunion sont invités à donner leurs noms à M. le Secrétaire.

La Société écoute avec le plus vif intérêt :

La lecture d'un compte-rendu de M. l'abbé Bavard, sur la Société de Château-Thierry.

Une pièce de vers de M. J. Petasse : l'Hiver en Septembre.

Un travail de M. Carlet, sur les voies Romaines du département de la Côte-d'Or.

Une communication de M. Théo Bouchard, sur les découvertes faites au village de Bouze. L'honorable membre présente plusieurs objets de fer, de bronze et de poterie recueillis dans les fouilles de Bouze. Un certain nombre de ces objets qui semblent avoir une certaine valeur archéologique, seront dessinés par M. Latour. Il serait désirable que ces fouilles fussent surveillées par un des membres de la Société, et que les objets importants qui y seront trouvés fussent acquis par la Société, ou tout au moins dessinés ou photographiés par ses soins. Des remerciements sont adressés à M. Théo Bouchard qui veut bien se charger de cette surveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 14 Mars 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. GAUTHERET, PETASSE, DAVIN, CALLARD D'AZU, MORELOT, L. DE NOIRON, L. CYROT, J. DE CISSEY, GUERRIER, LATOUR, ROBIN, BOUDROT et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société.

Nouvelle méthode de lecture, par M. d'Esterno. — M. Gautheret est chargé du compte-rendu.

Romania — livraison de janvier 1878 — chargé du compte-rendu : M. l'abbé Boudrot.

Société archéologique d'Ile-et-Villaine, — tome XI. — L'examen en est confié à M. L. Cyrot.

Mémoires de la Société Eduenne. Nouvelle série — tome VI. — Chargé du compte-rendu : M. Bigarne.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne. — IIme partie.

Botanique, brochure par François Leclerc. Hommage de l'auteur.

Goëthe et le livre de la métamorphose des plantes, par François Leclerc. Hommage de l'auteur.

M. le Président dépose sur le bureau :

Une lettre circulaire de M. le Président de l'Académie de Mâcon, au sujet d'un concours de poësie, ouvert par cette Société savante, à l'occasion de l'inauguration d'une statue de Lamartine.

En l'absence de M. P. Foisset, M. L. Cyrot, donne lecture d'un travail de cet honorable membre, sur l'église Burgundo-Flamande de Ruffey-les-Beaune.

M. l'abbé Boudrot fait une communication sur le même sujet. M. l'abbé Boudrot, s'est particulièrement occupé de la consécration de l'église de Ruffey, et de la description d'un ancien tableau, représentant le martyr de St-Léger, évêque d'Autun.

L'honorable membre termine sa communication, par la lecture de la consécration de l'église de Montagny-les-Beaune.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres, sur la date de la consécration de l'église de Ruffey ; il y a, en effet, désaccord entre la date gravée sur la pierre 1463, et celle donnée par Antoine Grignard ; 1403.

M. Robin lit son compte-rendu, sur les mémoires de la Société de Senlis.

M. le président termine la séance par le compte-rendu de sa visite à l'école de viticulture de Montpellier. Il résulte des observations de M. le président, que jusqu'à ce jour, le moyen le plus efficace pour combattre le phylloxera est l'emploi des cépages américains, comme porte-greffes.

Des expériences faites dans le midi, sur les plants du pays, et notamment sur l'aramon, ont donné de bons résultats. En ce qui nous concerne, la question n'a pas encore été étudiée, et nous ne savons pas comment se comportera le pinot de Bourgogne, greffé sur les plants américains.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 4 Avril 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. le Vicomte de Vergnette Lamotte, président.

Présents : MM. Latour, Bession, Jardeaux, Bigarne, Cte de Juigné, Petasse, Bavard, Carlet, Cyrot, Boudrot, Guerrier, Pignolet, Leblanc-d'Ambonne, Ponnelle, Théo Bouchard, Beauvois, Callard-d'Azu et de Montille.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. l'abbé Boudrot dépose sur le bureau les quatre manuscrits suivants, qui seront conservés dans nos archives :

Liste des chanoines de la collégiale de Beaune et statuts du Chapitre (extrait du martyrologe de la collégiale.)

Le jugement dernier de Ste-Marie de Dantzig (notice traduite de l'allemand).

Les fondations du chanoine Noirot (extrait du martyrologe.)

L'Estat au vrai des domaines du Roy de la généralité de Bourgogne, Bugey, Bresse, Valmorey et Gex (manuscrit du commencement du 18me siècle.)

Ouvrages adressés à la Société.

Notes sur l'église décanale d'Ardon (ancienne paroisse de Châtillon de Michaille, Ain,) par M. Aubertin, membre correspondant. Hommage de l'auteur.

Une ancienne traduction en dialecte lorrain (extrait de Romania), par M. Bonnardot, membre correspondant. Hommage de l'auteur.

Les Colonies Européennes du Markland et de l'Escociland, par M. Beauvois. Hommage de l'auteur.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1876.

M. le président annonce que la commission chargée de préparer la publication de nos mémoires a terminé ses travaux.

Il a été décidé, qu'au lieu de continuer notre ancien format, nous nous conformerions à la généralité, pour ne pas dire à la totalité des sociétés savantes, avec lesquelles nous sommes en correspondance, en adoptant le format in-octavo raisin. La deuxième partie du Castrum Belnense de M. Cyrot, tirée à part sur l'ancien format, sera donnée aux membres de la Société, comme supplément à nos mémoires.

M. Panariou, Sous-Inspecteur en retraite des Eaux et Forêts est admis comme membre résidant, sur la présentation de M. le président et de M. Ponnelle.

M. Joseph Perret est admis comme membre résidant sur la présentation de M. le président et de M. Théo Bouchard.

La Société écoute avec un intérêt marqué :

La lecture d'un travail de M. Beauvois sur le premier Évêché du Nouveau Monde au 11me siècle, et celle d'une étude biographique et littéraire de M. Ponnelle, sur le poëte Finlandais Rünberg.

M. Bigarne ayant demandé la parole, donne quelques détails sur les découvertes d'intérêt local qu'il a faites en Belgique, à Arras, à Lille, et à Paris (bibliothèque du marquis de Laubespin). Les documents importants recueillis par M. Bigarne sur la famille Rolin et sur l'Hôtel-Dieu de Beaune, nous promettent pour l'avenir d'intéressantes communications.

M. Bouchard, Théo, fait une communication verbale sur les rapports qui existent entre les langues latine et italienne.

L'honable membre récite, à l'appui de sa thèse, un sonnet de Félice Olivari, en l'honneur de la Vierge Marie. Cette remarquable pièce de vers, de même que la fameuse inscription de Cabrera, peut être lue dans les deux langues. M. Beauvois ajoute que la même remarque a été faite, à propos des rapports existants entre le portugais et le latin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 9 Mai 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. JARDEAUX, PETASSE, BAVARD, PONNELLE, CYROT, BISSEY, BOUDROT, GAUTHERET, DAVIN, PANARIOU, BIGARNE, CALLARD-D'AZU, et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture :

Par M. Gautheret, d'un rapport sur la nouvelle méthode de lecture de M. d'Esterno.

Par M. Bigarne, d'un rapport de M. Beauvois, sur diverses publications archéologiques, envoyées à la Société par l'Université Frédéricienne de Christiania.

Par M. l'abbé Boudrot, d'un travail sur les restaurations de l'église de Larochepôt, et sur les remarquables tableaux et tapisseries qu'elle renferme. L'honorable membre, revenant ensuite sur une discussion soulevée dans une des séances précédentes, à propos de la date de la consécration de l'église de Ruffey-les-Beaune, lit une note de Gallia christiana qui semble devoir trancher la question en faveur de la date rapportée par Antoine Grignard. Il termine sa communication par quelques détails tirés des visites pastorales faites par les évêques d'Autun à Pouilly-en-Auxois, et desquelles il résulte que, dès le 16me siècle, la chapelle de Notre Dame trouvée attirait en un grand concours de pèlerins.

M. l'abbé Bissey, curé de Larochepôt, ayant demandé la parole, dit quelques mots sur les restaurations, faites par lui, à son église, et notamment sur la restauration des tombes de l'illustre famille des Pôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 6 Juin 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. Robin, Bigarne, Gautheret, Ragon, Bavard, Carlet, Jardeaux, Latour, Cyrot, Boudrot, Bissey, Davin, Guerrier et de Montille.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est donné lecture ;

Par M. Jardeaux, des prolégomènes d'un important travail sur les carrelages émaillés.

Par M. Carlet, d'une communication sur la découverte et l'extraction des phosphates de chaux, dans quelques cantons de l'arrondissement de Beaune, et d'un travail sur les écrevisses.

Par M. Cyrot, d'un rapport sur les mémoires de la Société archéologique d'Ile et Villaine, tome XI.

Par M. Bigarne, d'une communication toute locale sur le grand Coire.

M. Latour dépose sur le bureau un remarquable dessin de trois des principaux objets découverts dans une sépulture antique à Bouze, et présentés à l'examen de la Société par M. Théo Bouchard, à la séance du 7 février dernier.

M. l'abbé Boudrot étant dans l'intention de faire réimprimer les règles et statuts de l'hôpital de Beaune, demande à le faire sous les auspices de la Société. Cette proposition, qui ne peut que nous être profitable, est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du 4 Juillet 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. le Vicomte de Vergnette Lamotte, président.

Présents : MM. Bigarne, Gautheret, Bavard, Foisset, Jardeaux, Cyrot, J. de Cissey, Davin, Boudrot, Panariou, Latour, Bazerolle et de Montille.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société.

Bulletin de la Société Académique de Brest, tome IV, 1876-1877.

L'examen en est confié à M. Bigarne.

Catalogues divers.

M. le docteur Emile Affre, chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Beaune, est admis comme membre résidant, sur la présentation de M. le président et de M. de Montille.

Sur la présentation de M. le président, sont admis à l'una-

nimité, comme membres correspondants, M. de Ferrera-Lupa, président de la Société archéologique de Lisbonne, et M. le docteur Rupaner, médecin à New-York.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. Bazerolle, d'un compte-rendu de la visite de la Société archéologique de France aux grottes à ossements de Santenay.

Par M. Bigarne, d'un travail de M. Aubertin, membre correspondant, sur les honneurs funèbres chez les anciens.

Par M. de Montille, secrétaire adjoint, d'une notice historique et critique sur Jehan Wauquelin, l'auteur du roman en prose française de Gérard de Roussillon.

Par M. Panariou, d'un travail sur la marche des orages dans nos contrées et sur le reboisement des montagnes.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres, il est admis conformément aux conclusions de M. Panariou, que le reboisement de nos montagnes procurera de nombreux avantages à nos contrées et pourra, dans une certaine limite, diminuer l'intensité des orages.

M. Davin, présente à la Société le catalogue qu'il vient de terminer. Ce catalogue comprend aujourd'hui 119 ouvrages, formant 512 volumes. M. le président adresse à M. Davin, les remerciements de la Société, à propos de ce travail mené si promptement à si bonne fin.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du Jeudi 1er Août 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. BIGARNE, LECLERC, BAVARD, Cte DE JUIGNÉ, PANARIOU, RAGON, JARDEAUX, FOISSET, L. CYROT, BEAUVOIS, BISSEY, PESTE, BOUDROT, PONNELLE, CARLET, J. DE CISSEY et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Albert Albrier qui nous adresse une notice biographique de feu le docteur Morelot, sur les hommes marquants de Pouilly-en-Auxois, avec prière de l'insérer dans nos mémoires. Notre savant collègue nous annonce aussi l'envoi prochain de plusieurs études ayant trait à l'histoire locale. M. le secrétaire est chargé de répondre à M. Albert Albrier, de le remercier de ses envois, et de lui exprimer le regret que nous avons de ne

pouvoir insérer le travail du docteur Morelot dans nos mémoires dont l'impression est aujourd'hui à peu près terminée.

M. Millot est admis comme membre résidant, sur la présentation de MM. Bigarne et Boudrot.

Ouvrages adressés à la Société.

Les fondateurs de l'Hospice de la Charité par M. Ch. Bigarne. Hommage de l'auteur.

Romania — livraison d'avril 1878.

Bibliographie des Sociétés Savantes de France — départements.

Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes.

Il est donné lecture :

Par M. Boudrot, d'une étude sur un triptique appartenant à l'église d'Auxey.

Par M. Bigarne, d'un compte-rendu du Bulletin, tome IV, de la Société Académique de Brest, et d'une analyse critique des ouvrages aujourd'hui fort rares de Claude Dariot, médecin à Beaune, au 16me siècle.

Par M. Beauvois, d'une notice sur de remarquables peintures murales découvertes à l'église de Corberon. Le travail de M. Beauvois est accompagné de très beaux dessins exécutés par un artiste Suédois.

Par M. Foisset, d'une notice sur Antoine Buisson, cet évêque suffragant de l'évêque d'Autun qui consacra l'église de Ruffey-les-Beaune, et sur l'évêché de Bethléem (faubourg de Clamecy), dont il était titulaire.

M. le Président termine la séance par quelques mots sur le mode employé par la commission qu'il préside, pour détruire la tache phylloxerique récemment découverte à Meursault. La manière énergique dont cette tache a été traitée par M. Catta, professeur au lycée de Marseille, et délégué de la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée, qui a bien voulu fournir son personnel et son matériel, donne lieu d'espérer que le terrible puceron détruit au moment même de son apparition, ne pourra pas s'implanter dans nos vignobles. La chose est à peu près certaine, si la tache de Meursault est unique, dans nos contrées. Quoiqu'il en soit, M. le Président engage tout le monde, propriétaires et vignerons, à se préoccuper des vignes maladives, à faire des recherches, et dans le doute, à prévenir sans délai la commission.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du Jeudi 7 Novembre 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. le Vicomte de Vergnette Lamotte, président.

Présents : MM. BAVARD, GAUTHERET, PETASSE, CARLET, JARDEAUX, CALLARD-D'AZU, AUBERTIN, L. CYROT, BOUDROT, J. DE CISSEY et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société.

Romania, livraison de juillet 1878. L'examen en est confié à M. Boudrot.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs — 2me volume, 1878. — L'examen en est confié à M. Carlet.

Société Archéologique de Senlis — tome III, 1878. — L'examen en est confié à M. Callard-d'Azu.

Notes sur les sépultures de l'église de Sombernon, par M. Aubertin, membre correspondant. Hommage de l'auteur.

Trois brochures traduites du Suédois, par M. Morillot, membre correspondant.

L'examen de ces brochures est confié à M. Gautheret.

Rapport sur l'activité de la Commission Impériale Archéologique de St-Pétersbourg, publié par ordre suprême, en 1877. L'examen en est confié à M. de Montille.

M. François Leclerc adresse à la Société une notice manuscrite, ayant pour titre : Du Sens spirituel dans l'Art Chrétien. Il est décidé que cette notice sera lue par M. le secrétaire, à la prochaine séance.

Il est donné lecture par M. Petasse, d'une pièce de vers sur Lamartine. Cette pièce de vers a été envoyée par l'auteur, à Mâcon, lors de l'érection, dans cette ville, de la statue du grand poëte Bourguignon.

Par M. Carlet, d'un rapport sur le dernier bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois.

Et par M. Boudrot, d'une réfutation de l'article de M. Michiels, paru dans le *Constitutionnel*, sur le retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

M. Aubertin, membre correspondant, ayant demandé la parole, annonce à la Société la mort prématurée de notre regretté collègue M. Albert Albrier. Interprète des regrets unanimes de tous les membres présents, M. le président rappelle que c'est au moment même où il se préparait à prendre une part active à nos travaux, que la mort l'a frappé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du Jeudi 5 Décembre 1878

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. BEAUVOIS, CARLET, BAVARD, PETASSE, J. MOREAU, JARDEAUX, FOISSET, L. DE NOIRON, L. CYROT, BOUDROT, GUERRIER, LATOUR, ROBIN et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société :

Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Neufchatel (Suisse).

L'ancien Palais de Justice de Beaune, par M. P. Foisset. Hommages de l'auteur.

Découverte d'une statuette Gallo-Romaine, découverte à Bligny-sous-Beaune, par M. P. Foisset. — Publication de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. Hommage de l'auteur.

M. P. Foisset, dépose sur le bureau un manuscrit de M. Ch. Aubertin, ayant pour titre : Notice sur les principaux objets recueillis dans un musée archéologique établi à l'Hôtel-de-Ville de Beaune, et dont M. Ch. Aubertin fut le créateur et le directeur, antérieurement à 1871. Ce manuscrit sera déposé dans nos archives.

M. Ernest Serrigny, substitut du procureur de la République, à Dijon, est admis comme membre correspondant, sur la présentation de M. l'abbé Jacotot.

M. le secrétaire rend compte, que conformément à la décision prise par la Société, un abonnement d'un an a été pris à la Chronique des Sociétés Savantes : *L'Union.*

La Société écoute avec un intérêt marqué : un rapport de M. Gautheret sur la vie du vénérable Joly, père des pauvres, par M. l'abbé Bavard, notre collègue.

Il est ensuite donné lecture :

Par M. le secrétaire, d'un travail de notre collègue, M. François Leclerc, intitulé : Du Sens spirituel dans l'Art Chrétien. Le manuscrit de M. Leclerc, sera déposé dans nos archives.

Par M. Boudrot, d'un compte-rendu sur la dernière livraison de Romania.

Par M. Petasse, d'une pièce de vers intitulée : Bessey-en-Chaume et Clavoyon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures.

Séance du Jeudi 9 Janvier 1879

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Louis CYROT.

Présents : MM. PETASSE, CALLARD-D'AZU, MORELOT, PANARIOU, CARLET, LATOUR, JARDEAUX, GUERRIER, L. DE NOIRON, BACHEY-DESLANDES et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société :

Bulletin de la Société des sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois, 14me année, 1877. L'examen en est confié à M. Carlet.

Bulletin de l'Académie Delphinale, tome XIII, 1877. L'examen en est confié à M. Carlet.

Mémoires de la Société Historique, Littéraire, Artistique et Scientifique du Cher, quatre volumes. L'examen en est confié à M. Panariou.

Une livraison de Romania. M. Gautheret est chargé du compte-rendu.

Plusieurs catalogues de librairie ancienne et moderne.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Ernest Serrigny, substitut du procureur de la République à Dijon, qui remercie la Société de l'avoir admis comme membre correspondant. — D'une lettre circulaire de M. le président de la Société Académique de Brest, cette lettre est accompagnée du programme d'un concours ouvert par la Société Académique de Brest sur deux sujets, l'un littéraire et l'autre scientifique et qui n'ont un véritable intérêt que pour les savants et les littérateurs Bretons. — D'une lettre de M. Beauvois, annonçant que la Société royale des Antiquitaires du Nord, à Copenhague, échangera dorénavant ses publications avec les nôtres, et que nous pouvons l'inscrire sur la liste des Sociétés avec lesquelles nous sommes en correspondance. M. Engelhard, secrétaire perpétuel de cette savante compagnie, nous adresse les mémoires parus de 1865 à 1877, et le magnifique atlas de l'archéologie septentrionale, avec le texte français.

M. Guerrier, lit un compte-rendu sur la vie du vénérable Joly, par notre collègue M. l'abbé Bavard, curé de Volnay, et une pièce de vers sur le même sujet, œuvre délicate de la muse de notre collègue, M. Petasse.

M. le président lit, pour M. Boudrot absent, une notice sur le tableau de la Vierge au donataire du Salon carré du musée du Louvre, à Paris. Ce tableau célèbre, dans lequel le portrait

du chancelier Rolin a le plus grand rapport avec le portrait du même personnage, dans le retable du jugement dernier de l'Hôtel-Dieu de Beaune, a été peint par Van Eick (Jean de Bruges), pour la chapelle collégiale de Notre-Dame d'Autun, par ordre du Chancelier.

M. Carlet dépose sur le bureau, le tableau des observations météorologiques faites à Beaune, pendant l'année 1878.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures 1/2.

Séance du Jeudi 6 Février 1879

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents : MM. LATOUR, PETASSE, GAUTHERET, GUERRIER, BAVARD, CARLET, CLÉMENCET, PANARIOU, CALLARD-D'AZU, Théo BOUCHARD, ROBIN, JARDEAUX, BISSEY, PESTE, AUBERTIN, BEAUVOIS, Ch. TISSERAND, J. PERRET, L. DE NOIRON, BOUDROT et DE MONTILLE.

A la suite de la lecture du procès-verbal, une discussion s'engage entre plusieurs membres, sur l'auteur présumé du tableau du jugement dernier de l'Hôtel-Dieu de Beaune. M. l'abbé Boudrot, dans une réfutation d'un article de M. Michiels, ayant manifesté toutes ses sympathies pour une opinion qui prévalut pendant trente ans, et qui attribuait le retable de l'Hôtel-Dieu de Beaune, à Van Eick (Jean de Bruges), M. le président combat cette opinion.

Jean de Bruges étant mort en 1440, c'est-à-dire, trois mois avant la fondation de l'hôpital de Beaune, par le chancelier Rolin, ne saurait être l'auteur de notre jugement dernier. Il semble au contraire, tout naturel de l'attribuer à son élève Roger de Van der Veyden, qui ne mourut qu'en 1464. A cet argument vient s'en ajouter une autre qui n'a pas une moindre importance ; il est tiré de la manière de peindre de Roger de Van der Weyden, et de la nature même de son talent. On est de suite frappé, en regardant le tableau de Beaune, de la maigreur extrême de tous les personnages nus (élus ou damnés), que le peintre a placés au premier plan ; or, c'est là, dit M. le président, un caractère spécial à Roger de Van der Weyden et qui distingue toutes ses œuvres. On peut s'en convaincre, en visitant le musée de Francfort, qui possède six tableaux de ce maitre, tableaux dont il a été donné à M. le président d'examiner les photographies. A la suite de ces observations, le procès-verbal est adopté.

Ouvrages adressés à la Société :

Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Neufchâtel (Suisse). L'examen en est confié à M. Carlet.

Bulletin de la Société Archéologique d'Ile-et-Villaine. L'examen en est confié à M. Robin.

Plusieurs catalogues et prospectus de librairie.

M. le trésorier rend compte de la situation financière de la Société. Malgré les dépenses considérables que nous avons dû faire cette année, notamment pour l'impression de nos mémoires, le compte de l'année courante se solde par un boni de 137 fr. 50. Il convient même d'ajouter à ce boni les cotisations, peu nombreuses, il est vrai, qui restent à recouvrer.

M. le président lit la traduction en français d'un article anglais, publié par le Magasin Historique de New-York, sur l'origine et la fondation du plus ancien Évêché du Nouveau Monde, par notre collègue M. Beauvois.

Ce travail, y est-il dit, extrait des mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune, prouve que l'érudition française est pleinement pénétrée de l'importance d'une étude critique de tout sujet relatif à l'ancienne Amérique.

Il est donné lecture par M. Carlet :

De la suite de son travail sur la météorologie — thermomètre, hygromètre, girouette, et d'un compte-rendu du dernier Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois — 14me année 1877.

M. Panariou, ayant demandé la parole à la suite de cette lecture, expose que le gui de chêne, quoique fort rare, n'est cependant point introuvable, et qu'il existe dans une forêt voisine (Villy-le-Brulé) un chêne séculaire chargé de ce parasite végétal.

Une commission désignée par M. le président et composée de MM. Théo-Bouchard, Perret et Panariou, après avoir examiné le chêne de la forêt de Villy, fera un rapport sur cette intéressante question.

M. l'abbé Bissey, continue la lecture de son histoire de Larochepôt : Regnier-Pot.

M. Jardeaux, ayant exposé que M. Pilois de l'Université catholique de Paris, chargé par Mgr l'archevêque de Tours, de faire l'histoire de St-Martin, fait appel à toutes les personnes qui pourraient lui fournir quelques renseignements ; M. l'abbé Bavard est chargé par M. le président de chercher et de réunir tous les documents qu'il pourra trouver, sur l'histoire et la légende de ce grand thaumaturge dans nos contrées.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Séance du Jeudi 6 Mars 1879

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. LE VICOMTE DE VERGNETTE LAMOTTE, président.

Présents MM. PANARIOU, PETASSE, CLÉMENCET, GAUTHERET, BAVARD, GUERRIER, CARLET, L. CYROT, BACHEY-DESLANDES, BISSEY, BOUDROT, JOLY, BOCHOT, LATOUR, LEBŒUF, curé de Notre-Dame et DE MONTILLE.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Ouvrages adressés à la Société.

Congrès archéologique de France, à Senlis, 1877.

Rapport de M. Em. Carthaillac, sur la période néolythique. — L'examen en est confié à M. Carlet.

Histoire de la ville de Mussy-l'Evêque (Aube), par M. Ch. Lambert.

Bulletin de la Société philomatique des Vosges. Années 1875-76-77 et 78. — L'examen en est confié à M. Guerrier.

Bulletin de l'Académie du Var (1877-78). — L'examen en est confié à M. le comte de Juigné.

Catalogues de Librairies anciennes et modernes.

Discours de la prise des Ville et Château de Beaune,en 1595, par le maréchal de Biron. Réimpression avec une introduction par M. de Montille. — Hommage de l'auteur.

M. le président, après avoir dépouillé la correspondance, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Depuis notre dernière réunion, la Société a perdu un de » ses membres, M. le comte Edouard de la Loyère, qui laissera » de vifs regrets, parmi tous ceux qui l'ont connu. Grand par- » tisan des théories du docteur Guyot, il les a appliquées sur » une grande échelle, dans son vignoble de Savigny.

» Il a doté la mécanique et l'outillage agricole de plusieurs » instruments utiles. Enfin, personne n'oublira les expositions » que, président de la Société d'agriculture de Beaune, M. le » comte de la Loyère a, si souvent et avec succès, organisées » dans notre ville.

» Vous vous associerez donc, Messieurs, avec votre prési- » dent, à ces témoignages de sympathie, donnés à la mémoire » de notre regretté collègue. »

M. le Président donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée, par M. Lebrun-Dalbane, au nom de la Société Académique de l'Aube, au sujet des caractères encore inexpli-

qués qui bordent le manteau du Christ du retable de l'Hôtel-Dieu, de Beaune.

Ces caractères, dont il ne faut pas chercher le sens, dit M. Lebrun, et dans lesquels il faut voir, avant tout, une ornementation de la draperie, sont une des meilleures preuves que notre retable est l'œuvre de Jean de Bruges ; ils ont, en effet, beaucoup de rapport avec ceux qni bordent le manteau de Dieu le père, dans le tableau de l'agneau mystique de St-Bavon, peint par Hubert Van Eick, le frère du célèbre inventeur de la peinture à l'huile. Roger de Van der Veyden, ajoute M. Lebrun, n'eût pas manqué de se servir de caractères gothiques latins. MM. Latour et Boudrot, font observer que le manteau d'un des apôtres représentés dans notre retable, est orné de caractères gothiques latins, parfaitement lisibles et commençant par ces mots : *Credo in deum patrem*, etc. Il faut en conclure, ajoute M. le président, que les deux questions relatives au nom de l'auteur de notre retable et à l'explication des caractères du manteau du Christ, sont loin d'être résolues.

M. le président donne lecture d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction Publique annonçant, pour le mois d'avril,la dix-septième réunion des Sociétés Savantes de France,à la Sorbonne. Celui de nos collègues qui désirerait assister à cette réunion est invité à le déclarer,en temps utile,à M. le secrétaire.

M. le secrétaire de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Dijon, nous informe que notre Société sera désormais inscrite parmi celles avec lesquelles elle correspond, et que nous recevrons le volume de ses mémoires aujourd'hui sous presse.

M. André est admis comme membre résidant, sur la présentation de M. le président et de M. de Montille.

M. Panariou lit un travail sur le reboisement des montagnes, et un rapport de la Commission chargée d'examiner le chêne à gui de la forêt de Villy-le-Brûlé. Ce rapport est accompagné d'un très beau dessin de M. J. Perret.

M. l'abbé Bissey continue la lecture de son histoire de Larochepôt.

La Société écoute ensuite avec le plus vif intérêt :

Un rapport de M. Gautheret, sur le numéro de *Romania* (avril 1878).

Un travail de M. Carlet, sur les chaussées Bruneuhault.

Un travail de M. de Montille, secrétaire-adjoint, sur les Armoiries de la Maison de Bourgogne et de la famille Rolin, à l'Hôtel-Dieu de Beaune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures et demie.

GÉNÉALOGIE DES POT

La famille Pot était établie dans le Berry dès l'année 1250. Elle se divisa en plusieurs branches, dont la principale s'éteignit en 1715, dans la famille de Charles, marquis de Rhodes, Grand Maître des cérémonies de France. — Elle portait d'or à la fasce d'azur.

L'autre branche se fixa en Bourgogne. Elle écartelait, depuis 1415, aux 1 et 4 d'or à la fasce d'azur et aux 2 et 3, échiqueté d'argent et de sable, chargé de deux épées en bande, la pointe en bas.

Cette branche de Bourgogne, à son tour produisit deux rameaux. Le premier est celui des Pot, seigneurs de la Roche-Nolay à laquelle ils donnèrent plus tard leur nom : La Rochepot. Ce rameau des Pot se perdit dans les Montmorency, par l'alliance d'Anne Pot avec Guillaume de Montmorency.

Le second rameau donna naissance à plusieurs Seigneurs Pot, dont nous donnerons les noms ci-après :

1° Rameau des Pot de la Roche : Jean-Pot, père de :

Regnier Pot, qui eut pour fils,

Jacques Pot, père de :

Philippe Pot, qui ne fut point marié ; son frère et son successeur fut :

Guyot ou Guy Pot, qui eut pour fils,

Auteurs consultés. — André Duchesne-Tourangeau : Généalogie des Montmorency. — La Noblesse aux Etats de Bourgogne, par MM. Beaune et d'Arbaumont. — Courtépée. — Ces auteurs ont besoin d'être contrôlés les uns par les autres.

Regnier-Pot II, mort sans lignée et pour fille,

Anne Pot. Elle s'allia aux Montmorency.

Les Pot de la Roche entrèrent aux Etats de Bourgogne en 1476.

2° Rameau des autres Pot :

Anne Pot, épouse de Charles de Saulx, seigneur de Précy, inhumé en l'église de Prissey, 1474.

François Pot, seigneur de Blaisy, élu aux Etats en 1549 et 1551.

François Pot, seigneur de Chassingricourt, élu aux Etats, en 1570.

Christophe Pot, baron de Blaisy, élu aux Etats en 1577.

La filiation de cette partie de la famille Pot est fort incomplète. Nous ne pouvons mentionner que les quelques seigneurs élus aux Etats de Bourgogne et dont les noms sont cités dans l'ouvrage de MM. Beaune et d'Arbaumont.

Duchesne fait mention d'un Louis Pot, évêque de Langres, qui assista, en 1484, au mariage d'Anne Pot avec Guillaume de Montmorency.

(1) Courtépée dit que le dernier rejeton de ce second rameau des Pot fut Christine-Charlotte Pot de Rochechouart, mère de Henri-Anne de Fuligny-Damas, comte de Rochechouart, baron de Marigny, d'Aubigny, seigneur d'Agey, mort en 1745.

Les alliances des Pot étaient Cortiambles, Angoiselles, Saux, Bauffremont, Villiers-l'Isle-Adam, Montmorency.

Terres ou fiefs. — Bourguignon, Nesle, Larochepot, Châteauneuf, St-Romain, Givry, Thorey, Mélisy, etc.

Parmi les nombreux hôtels que possédaient à Dijon les Seigneurs de la noblesse bourguignonne, on voyait l'hôtel Pot, situé place de la Charbonnerie et bâti par Regnier Pot. — Cet hôtel subsiste encore.

Les membres de la famille des Pot de La Roche jouèrent un grand rôle dans les évènements si notables qui se déroulèrent sous les rois de France Charles V, Charles VI, Char-

---

(1) Édition nouvelle, tome 2, page 66.

les VII, Louis XI, et Charles VIII, aussi bien que sous les ducs de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le bon et Charles le Téméraire, depuis la bataille de Nicopolis 1396,, jusqu'à la mort de Philippe Pot, 1493, c'est-à-dire, pendant près de cent ans. Peu d'époques furent plus fécondes en faits aussi graves que divers.

Citons en quelques uns :

Démence de Charles VI de 1392 à 1422.

Luttes des Bourguignons et des Armagnacs.

La France livrée à l'Angleterre par le traité de Troyes, 1420.

Jeanne d'Arc et délivrance d'Orléans.

Prise de Constantinople, 1453.

Fin de la guerre de 100 ans, 1453.

Louis XI de 1461 à 1483.

Mort de Charles le Téméraire, 1477.

Après cet exposé préliminaire, nous allons donner une notice historique sur chacun des Pot de La Roche et d'abord sur Regnier Pot.

REGNIER POT

Il vécut sous les gouvernements de Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe-le-bon, ducs de Bourgogne.

Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, décédé en 1361, eut pour successeur Philippe-le-Hardi, 4e fils du roi Jean. C'est par lui que commence, en 1363, la seconde race des ducs de Bourgogne pour finir en 1477 (1).

Philippe-le-Hardi aimait la magnificence. Aussi, sa Cour était-elle fort brillante. Parmi les Seigneurs qui la composaient, en 1393, se trouvait un jeune gentilhomme du nom de Regnier Pot. Il était fils de Jean Pot, maître d'hôtel du comte de Nevers, souche de la branche des Pot, qui

(1) Courtépée. T. 1, page 154.

étaient venus s'établir en Bourgogne. André Duchesne (1) donne à Regnier Pot pour tuteur, Guy, Seigneur de la Trémoille et pour frère, Guillaume Pot, mort probablement dans l'enfance ou l'adolescence, car nulle part, ailleurs, il n'en est fait mention.

Ce jeune seigneur, Regnier Pot, doué d'une haute intelligence et d'une grande habileté, fournit une carrière fort remarquable sous les ducs de Bourgogne ci-dessus nommés et dont il fut successivement le chambellan et un des conseillers les plus intimes.

1393. — Le déplorable schisme d'occident qui avait commencé en 1378, fournit à Regnier Pot la première circonstance, où nous voyons son nom mêlé à l'histoire des grands faits de cette époque.

Par le conseil du roi Charles VI, le duc de Bourgogne, Philippe le hardi, fut député au pape Benoit XIII, Pierre de Lune, pour l'engager à rendre la paix à l'Eglise, en se démettant de la papauté. (2) Philippe portait avec lui de riches présents et s'était fait accompagner des personnages les plus distingués de la noblesse bourguignonne. Au premier rang de ces gentilhommes était Regnier Pot.

(3-4) Au retour de ce voyage qui fut, hélas ! sans résultat, le duc de Bourgogne, fit à Lyon la rencontre des ambassadeurs de Sigismond, roi de Hongrie, qui le pressèrent de secourir leur maître, menacé par Bajazet, empereur des Turcs. Sigismond avait épousé une princesse française, Marie d'Anjou. Philippe promit les secours qu'on lui demandait, et pour que l'ambassade hongroise reçut un accueil favorable du roi de France, il la fit accompagner de celui des Seigneurs de sa Cour qu'il jugeait le plus capable de la faire réussir, Regnier Pot, son conseiller et son chambellan.

Le roi Charles VI, accorda aux ambassadeurs du roi de

---

(1) Généalogie des Montmorency.
(2) Courtépée. T. 1, pages 159, 160.
(3) Courtépée. Id.
(4) Don Plancher. T. 3, page 241.

Hongrie, l'objet de leur demande. Dès lors, pleins d'une ardeur chevaleresque, les plus grands Seigneurs du Royaume et les barons des deux Bourgogne s'empressèrent de s'enrôler. A leur tête, se trouvait le fils du duc de Bourgogne, lui-même, le bouillant comte de Nevers, qui fut, malgré sa jeunesse (il avait 25 ans), nommé chef de la croisade ; Regnier Pot et son père, Jean Pot, tinrent à honneur de faire partie de l'expédition (1).

(2) Des succès heureux, au début, en firent espérer de plus grands qui ne se réalisèrent point. L'armée de Sigismond rencontra celle de Bajazet à Nicopolis, 28 septembre 1396. Un engagement général eut lieu. Comme à Crécy, à Poitiers, l'imprudente ardeur de Philippe d'Artois fit perdre la bataille. Le comte de Nevers, avec un grand nombre de seigneurs français, fut fait prisonniers par les Turcs. Bajazet furieux d'avoir perdu 20,000 des siens, fit massacrer à coups de haches, six cents gentilshommes, tant Français que Bourguignons. Il épargna cependant le comte de Nevers, et avec lui, quelques autres seigneurs, parmi lesquels les deux Pot, qui rentrèrent en France avec le fils du duc Philippe, dont les Etats de Bourgogne s'étaient hâtés de payer la rançon.

(3) 1401. — En 1401, c'est-à-dire, après son retour en Bourgogne, Regnier Pot reçut du duc, une pension de 500 livres. A quel titre? La chronique du temps ne le dit pas. On peut présumer, toutefois, et avec raison, que ce fut pour le récompenser des services pleins de dévouement, qu'il avait rendus au comte de Nevers, durant la croisade, dont le résultat avait été si malheureux.

1403. — Regnier-Pot, fit l'acquisition du château de La Roche-Nolay.

Voici ce qu'on lit au cahier des reprises de fiefs, archives de la Côte-d'Or, tom. 7, pag. 633.

— *Larochepôt, autrement La Roche-Nolay et Flaigney.*

---

(1) La Noblesse aux États. Art. Pot.
(2) Courtépée. T. 1. page 160.
(3) Dom Plancher. T. 3, page 179.

Le dix-sept septembre 1403, messire Regnier-Pot, chevalier chambellan de Monseigneur le duc de Bourgogne, fit acquisition de la Chatellenie de La Roche et dépendances, de M. Louis de Savoie, prince de Morée, par la permission donnée le 24 août, an 1403, par Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne, d'acquérir ladite terre et seigneurie de La Roche et d'en prendre possession. »

(1) Le nouveau possesseur ajouta au château déjà célèbre des fortifications nouvelles. Il fit construire les glacis qui le défendaient au Nord-ouest, et élever la tour en moëllons de grand appareil que l'on voit encore dans son entier. Le grand puits fut creusé au milieu de la cour. La tradition locale dit qu'il avait 300 pieds de profondeur et qu'il avait coûté autant que le château, plus un denier.

Dès lors, Regnier Pot fut appelé sire de La Roche et le village situé sous le château, La Roche-Pot.

(2) Don Plancher désigne aussi souvent Regnier Pot, sous le titre de seigneur de la Prune, autre fief, qu'il possédait, probablement dans le Berry. Il avait, en outre, un troisième fief dans le Tonnerrois, Thorey, et enfin un quatrième, Bourguignon, sur la route de Bar-le-Duc, à Troyes.

(3) Philippe-le-hardi mourut à l'âge de 63 ans. Il laissa pour successeur son fils, le comte de Nevers, que l'histoire nomme Jean-sans-Peur.

Il avait donné à son chambellan Regnier Pot, des témoignages non interrompus de grande considération. Le nouveau duc de Bourgogne les lui continua et le maintint dans les fonctions de conseiller et de chambellan. Rien d'important ne se faisait dans la Cour de ce prince, sans l'avis et la participation du sire de La Roche. Nous en allons donner des preuves immédiates.

(4-5) Philippe-le-Hardi se faisait remarquer par une grande

---

(1) Courtépée. T. 2. Art. Larochepot.
(2) Tome 4.
(3) Courtépée. T. 1, page 160.
(4) Courtépée. T. 1, page 156, 160, 161.
(5) Dom Plancher. T. 3 page 201.

magnificence et par une générosité qui allait jusqu'à la prodigalité. Aussi, laissa-t-il à sa veuve et à son fils une succession fort endettée.

La duchesse, veuve du duc décédé, renonça purement et simplement à ce qui lui avait été assigné pour son douaire et à ce que son mari lui avait laissé par testament. Suivant la coutume de Bourgogne, elle déposa sur le cercueil de son époux, sa ceinture, ses clés et sa bourse. Le sire de La Roche fut un des témoins de cette renonciation faite à Arras, le 9 mars 1404, en présence du prince Jean, nouveau duc, de ses frères Antoine et Philippe, de l'évêque d'Arras, chancelier de Bourgogne, du prince de la Trémoille et d'autres seigneurs.

(1-2)Jean-sans-peur, héritait des vastes Etats de Philippe, son père. Il les avait encore accrus des comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, par son mariage avec Marguerite de Bavière. Et cependant, il n'avait pas de quoi subvenir honorablement aux funérailles du duc, son prédécesseur. Il fut obligé de faire des emprunts et d'engager sa vaisselle d'or et d'argent, ses meubles, ses pierreries. Regnier Pot, par son ordre, vendit à Guillaume Sanguin, contrôleur de la maison du duc, 62 marcs d'or, pour la somme de 3370 livres. Il paya la somme de 119,155 livres, pour se libérer des dettes les plus pressées.

1405. — Les désordres que Jean-sans-Peur avait trouvés dans les finances de son père, il les trouva dans l'administration du Duché. De graves abus s'étaient glissés. Il voulut y porter remède et consulta pour cette importante affaire des personnages les plus éclairés et les plus prudents. C'étaient les sires de La Roche, de St-Georges, de Montpayroux et Jean de Thorey. Par une ordonnance datée de Paris où se trouvait le duc, 15 juin 1405, et rendue en présence des conseillers ci-dessus nommés, il chargea cinq hommes habiles de parcourir les différentes parties de ses Etats, de

---

(1) Courtépée. T. 1, page 164.
(2) Dom Plancher. T. 3, page 201.

prendre des informations sur tous les abus à réformer et d'établir des règlements d'une sage administration. Ces nouveaux *missi dominici* avaient reçu de leur maître autorité sur tous les officiers de justice et sur tous les sujets de Bourgogne.

(1) 1707. — La démence de Charles VI survenue en 1392, fut pour la France le principe d'incalculables malheurs. Pendant 30 ans, elle fut livrée à une horrible anarchie. Les deux factions des Bourguignons et des Armagnacs se disputaient avec fureur la Régence, le pouvoir et l'argent du Royaume. De part et d'autre, ce furent des proscriptions, des massacres. La faction bourguignonne, toutefois, fut plus fatale à la France. C'est de ce côté, surtout, que se manifesta le plus d'ambition et de haine.

Il n'est point douteux que Regnier Pot, dévoué serviteur de Jean-sans-Peur et de Philippe-le-Bon, ne fut un agent très actif dans le rôle que jouèrent si tristement les ducs de Bourgogne. Quelques faits des plus saillants nous le montreront toujours à côté de ses maîtres.

(2) En 1407, ces deux factions semblèrent se fatiguer de leur acharnement haineux. Un traité de paix fut fait entre le duc d'Orléans et Jean-sans-peur. Non-seulement, ils le scellèrent de leur serment; mais ils le sanctionnèrent plus solennellement encore. Il reçurent ensemble le Dieu de paix dans la Ste-Eucharistie. Pour le duc de Bourgogne, ce n'était, il faut le dire avec tristesse, qu'une formalité criminelle par laquelle il voulait tromper son ennemi. En effet, le lendemain même de cet acte si éminemment religieux, une main inconnue assassinait le duc d'Orléans. Jean-sans-Peur fut un des premiers à donner des marques de la plus vive douleur. Accompagné de son chambellan, le sire de La Roche, il assista aux funérailles et fit prendre le deuil à toute sa maison.

Robert de Cannes était généralement soupçonné d'être

---

(1) Amédée Gabourd. Abrégé. T. 2, page 217.
(2) Dom Plancher. T. 3, page 252.

l'auteur de cet assassinat. Les princes de la famille royale assemblés à Paris avec le duc de Bourgogne, étaient d'avis qu'on procédât contre ce gentilhomme, mais le duc de Bourgogne empêcha ces poursuites et déclara ouvertement que Jean d'Octonville, seigneur Normand et son écuyer, avait, par ses ordres, assassiné le duc d'Orléans. Ce cynique et audacieux aveu frappa tellement de surprise les princes indignés, qu'ils résolurent de ne plus le laisser entrer au conseil ; et ce fut tout son châtiment. On n'osa ni l'arrêter, ni le juger. Le 27 novembre, il sortait paisiblement de Paris, accompagné de Regnier Pot et de quatre ou cinq autres chevaliers.

(1) Amédée Gabourd résumant le récit des calamités qui affligeaient la France, à l'époque dont nous esquissons quelques traits historiques, ajoute :

« Pour augmenter les maux de la France, tout se réunissait : ambitions et jalousies, meurtres et vengeances, famine et pillage. Les princes luttaient pour se disputer quelques lambeaux de pouvoir ; les riches et les pauvres, pour conserver ou prendre ; le Nord et le Midi pour règler ensemble un arriéré de plusieurs siècles d'agression et de haine.

« Au-dessus de cet affreux chaos, un roi insensé abandonné, trahi par sa femme et dépourvu des soins les plus nécessaires à la vie.

« Un malheur manquait à la France. Mais quand elle fut bien ruinée, bien désolée, bien réduite à l'impuissance, cette épreuve tomba sur elle de tout son poids. Henri V, roi d'Angleterre, débarqua à Honfleur, à la tête d'une armée considérable. »

(2) Les deux factions rivales, Bourguignons et Armagnacs, trouvèrent un reste d'énergie pour s'opposer aux progrès de ce redoutable ennemi. Un traité de paix fut conclu à Paris entre le roi Charles VI et les ambassadeurs du duc de Bour-

---

(1) Gabourd. T. 2., page 220.
(2) Dom Plancher. T. 3.

gogne. La faction des Armagnacs mettait à ce traité des conditions que Jean-sans-Peur ne voulait pas ratifier. Il envoya une nouvelle ambassade à la tête de laquelle il mit Jean de Vergy et Regnier Pot, seigneur de La Roche, chevaliers, ses conseillers et ses chambellans. L'habileté des négociateurs amena une conclusion favorable aux intérêts du duc de Bourgogne et le traité fut signé, en juin 1414.

1415.— (1) Par suite de ce traité de paix, Bourguignons et Armagnacs se réunirent pour chasser les Anglais enfermés dans Arras. Le duc de Bourgogne se mit en devoir de fournir au monarque français de puissants secours. Afin de faire face aux dépenses qui lui incombaient, à cette occasion, il fut obligé d'engager des terres et notamment celles de S[t]-Julien et de S[t]-Aubin. De plus, il suspendit pour une année toutes les rentes et pensions qu'il avait assignées à divers seigneurs de sa Cour.

Regnier Pot, chevalier de La Roche, avait devancé cette décision de son maître. Un mois auparavant, il lui avait remis spontanément une pension de 1,000 livres que le duc lui avait donnée à prendre sur les revenus de la terre de Vieux-Château en Auxois, dès l'année 1408.

Tous les sacrifices qui furent faits dans le duché de Bourgogne, pour arrêter la marche des Anglais, n'aboutirent qu'à la défaite d'Azincourt, 25 octobre 1415. Le duc y perdit ses deux frères, Antoine et Philippe.

1417. — (1-2) La funeste bataille d'Azincourt, où périt la fleur de la noblesse française, rendit le duc de Bourgogne sensible aux malheurs de la France qu'il voulut venger à tout prix. Il leva donc des troupes qu'il passa en revue à Beauvais. Un grand nombre de seigneurs bourguignons lui avaient amené leur contingent. Regnier Pot avait avec lui une compagnie de sept gentilshommes et deux arbalétriers. Mais le conseil du roi qui craignait le duc plus encore que les Anglais, l'arrêta à Lagny, en Brie, lorsqu'il le vit s'a-

---

(1) Dom Plancher. T. 3.
(2) Dom Plancher. T. 3.
(3) Courtépée. T. 1, page 166.

vancer sur Paris. Ces craintes n'étaient point sans fondement.

1418.—(1) Le vingt-neuf mai de cette année, Guy de Bard, seigneur de Presle, bailly d'Auxois, le sire de Chastellux et l'Isle-Adam, trois capitaines attachés au duc Jean, sur les ordres de leur maître surprirent Paris dont le peuple était gagné et firent un massacre affreux des Orléanais. Le Connétable, Bernard d'Armagnac, le chancelier de Marie, huit évêques, plusieurs magistrats et 3,500 personnes furent égorgés avec un raffinement de cruauté inouïes. Dès que le duc de Bourgogne fut informé que Paris était en son pouvoir, il y vint avec la reine Isabeau. Il y fit son entrée triomphale accompagné du sire de La Roche. On jonchait de fleurs les rues encore teintes de sang. Le peuple cria : Noël ! Vive le duc de Bourgogne !

C'était un nouvel acte de vengeance de Jean-sans-Peur contre ses ennemis. La haine des deux partis ne fit que s'envenimer.

(2) Néanmoins, comme les Anglais assiégeaient Rouen, on comprit la nécessité de s'unir pour les repousser. Dans la même année, 1418, 16 septembre, à St-Maure-des-fossés, malgré l'opposition du comte d'Armagnac et de tous ceux qui avaient pris part au gouvernement du roi, la paix, grâce à la pression de la reine Isabeau, fut signée entre le roi Charles VI et le duc de Bourgogne.

(3) Après la signature du traité de St-Maure-des-Fossés, il y eut une trève entre les deux partis. Le duc en profita, pour réparer ses finances. Il avait, en outre, on l'a vu plus haut, aliène une partie de ses domaines. Il voulut les racheter et commis Jean de Noidan, receveur général des finances, pour exécuter ses projets. Le sire de La Roche était au nombre des principaux créancieres, avec les seigneurs de Château-Villain, de Montagu, de Pesme et de Ragny.

---

(1) Courtépée. T. 1, page 167.
(2) Courtépée. T. 1, page 167.
(3) Dom Plancher. T. 3.

1419.—(1-2) En cette année, les deux factions ne purent garder plus longtemps assoupies leur haine et leur vengeance. La faction des Armagnacs, surtout, était impatiente. D'ailleurs, malgré la paix de St-Maure, le pouvoir lui restait. De son côté, la triste reine Isabeau, exilée à Tours, se liguait avec le duc de Bourgogne contre le parti du roi et contre son propre fils, le Dauphin Charles. D'autre part, enfin, le comte d'Armagnac et Jean-sans-Peur faisaient, chacun à part, un traité secret avec Henri V, roi d'Angleterre. Pendant ce temps d'anarchie sans exemple, jusqu'alors, dans le malheureux royaume de France, l'Anglais parvenait à s'emparer de Rouen et de Pontoise.

Sous prétexte d'arrêter la marche de ce redoutable envahisseur, le Dauphin et le duc de Bourgogne voulurent s'aboucher dans une entrevue. C'était pour se duper l'un l'autre. Des conférences eurent lieu sur le pont de Montereau. Le duc n'avait point manqué de se faire accompagner de son conseiller intime, le sire de La Roche. Il fut, néanmoins, cette fois, la dupe et la victime de son ennemi. En effet, dans une de ces conférences, Jean-sans-Peur fut assassiné par Tanneguy du Châtel, (10 septembre 1419). Celui-ci ne faisait qu'exécuter les ordres du Dauphin.

Sang pour sang, trahison pour trahison. Telle était la doctrine de cette époque, dit avec justesse l'historien Gabourd.

Regnier Pot fut témoin du crime qui le privait d'un maître dont il avait trop favorisé les instincts de vengeance et de déloyauté. Sa mémoire reste souillée de toutes les horreurs, de toutes les trahisons dont il fut le conseiller et le complice. Cependant, ne pourrait-on pas dire, à sa décharge, qu'il subit les conséquences d'évènements si extraordinaires au milieu desquels il vivait? Dans la cour de Jean-sans-Peur, comme, plus tard, dans celle de Philippe-le-Bon, il fallait être plutôt Bourguignon que Français.

---

(1) Gabourd. T. 3, page 221.
(2) Courtépée. T. 1, pages 167, 168.

Nota. Ne voulant point interrompre par d'autres faits le récit des évènements de politique intérieure qui aboutirent à l'assassinat du Pont de Montereau, nous avons omis, (à dessein), plusieurs particularités qui regardent Regnier Pot, sous le gouvernement de Jean-sans-Peur. Ces particularités ont néanmoins une importance biographique Nous allons réparer cette omission.

1408. — (1) L'année qui suivit l'assassinat du duc d'Orléans, et avant la conclusion de la paix entre les Bourguignons et les Armagnacs, Jean-sans-Peur obtint de Vinceslas, roi des Romains, la ratification d'un traité qu'il avait fait quelque temps auparavant, avec le gouvernement et les habitants de la ville de Besançon. Ce traité lui paraissait de si grande importance qu'il choisit celui de ses conseillers qu'il savait le plus habile, pour en poursuivre la confirmation. Ce conseiller était Regnier-Pot, sire de La Roche. Il obtint facilement de Vinceslas ce que souhaitait si vivement le duc de Bourgogne. Ce traité donnait au duc la Régalie, c'est-à-dire : la seigneurie avec le domaine utile de Besançon, Les lettres de confirmation sont datées du camp royal de Tréeznith, 20 février 1408.

1409.— (2) Le Duc de Bourgogne désirait beaucoup voir son frère, le duc de Brabant, épouser Elisabeth, fille unique du marquis de Moravie, duc de Luxembourg, et nièce du roi des Romains, de Bohême et de Hongrie. Jean-sans-Peur sollicita ce mariage pendant plusieurs années. Il avait envoyé, à diverses reprises, en Bohême, son chambellan, Regnier Pot, chargé de riches présents pour les Princes et les Princesses de cette cour. Le mariage ayant été conclu, le sire de La Roche vint en apporter la nouvelle en Bourgogne. Il retourna presque aussitôt en Bohême chercher la princesse Elisabeth, pour l'amener en Brabant où le mariage devait se célébrer. Afin qu'elle fût convenablement accompagnée, le duc de Bourgogne envoya avec son chambellan quinze

(1) Dom Plancher. T. 3.
(2) Dom Plancher. T. 3, page 287.

seigneurs et écuyers. Ils revinrent tous avec la princesse, un an après leur départ.

1410.— (1) L'année suivante, la duchesse de Bourgogne, étant dans son château de Rouvres, y manda plusieurs Seigneurs et Dames de distinction, pour accompagner sa fille, la princesse Catherine, jusqu'à Gien sur Loire, où elle devait épouser le comte de Guise, fils de Louis d'Anjou, second du nom, roi de Sicile. Au nombre des Seigneurs susdits étaient le sire de Rochefort, Jacques de Courtiambles, Regnier Pot, Gruyer de Bourgogne et d'autres. La jeune princesse partit de Rouvres, le 19 mars 1410. La cérémonie se fit à Gien avec beaucoup de solennité, la semaine après Quasimodo.

1415. —(2) La princesse, fille du duc de Bourgogne et veuve du Dauphin, avait été éloignée de la Cour et reléguée au château de Marcoussy. Son père envoya Regnier Pot la chercher. Elle lui fut amenée à Lagny, près de Paris.

1416.— (3) Jean-sans-Peur, voulant proroger les traités de commerce avec le pays des Flandres, d'Artois et le royaume d'Angleterre, envoya à Malines une ambassade dont le sire de La Roche faisait partie. La prorogation des traités fut accordée.

1416.—(4) Le duc de Bourgogne eut à réprimer la rebellion de son vassal, Louis de Châlon, comte de Tonnerre. Pendant cette guerre, le sire de La Roche éprouva de graves dommages, à cause de sa fidélité à Jean-sans-Peur. Il avait vu détruire son château de Thorey, dans le Tonnerrois et un autre château qu'il possédait dans le Berry. On lui avait pris les biens meubles, habits, joyaux d'or et d'argent, que sa femme emmenait dans le Dauphiné dont il était gouverneur.

Le duc de Bourgogne voulut le dédommager des pertes qu'on lui avait fait subir. En conséquence, il donna à Regnier Pot, sire de La Roche-Nolay et de La Prune, son conseiller et chambellan, pour lui et ses descendants, le château de Crussey, avec les fiefs et arrière-fiefs, droits, revenus et dépendances.

---

(1) Dom Plancher. T. 3, page 283.
(2-3-4) Dom Plancher. T. 4.

Le sire de La Roche avait déjà reçu des ducs d'assez grandes libéralités.

Nous avons mentionné une pension de 500 livres que lui avait donnée Philippe-le-Hardi en 1401.

Le duc Jean-sans-Peur, en 1408, lui avait aussi accordé, pour récompense de ses services, une pension de 1,000 li-livres à prendre sur les revenus de Vieux-Château en Auxois.

De plus, les revenus de la terre de St-Romain lui avaient été concédés, d'abord, pour autant de temps qu'il plairait au duc. Mais, l'année suivante, ce privilége avait été étendu en faveur de Regnier Pot pour sa vie durant.

(1) Enfin, il touchait une pension de 1,000 livres, comme gouverneur du Dauphiné.

(2-3) Pendant combien de temps fut-il gouverneur du Dauphiné ? Nous ne pourrions le dire. Il est fait mention de son gouvernement, en 1412, et 1416. Mais nous ne savons si ces deux époques en désignent au juste le commencement et la fin.

Ce qui nous paraît plus certain, c'est que son séjour en Dauphiné ne devait pas avoir de continuité ; car il n'est pas d'année qu'on ne le voie ou accompagnant le duc de Bourgogne, ou chargé, de sa part, de quelque négociation.

Nota. — Reprenons maintenant le fil des évènements survenus depuis l'assassinat de Jean-sans-peur.

(4) 1420. — L'assassinat de Jean-sans-peur eut un douloureux et vif retentissement dans toute la Bourgogne.

La duchesse, sa veuve, et ses trois filles Marguerite, duchesse de Guyenne, Anne et Agnès de Bourgogne, s'occupèrent activement de faire poursuivre les auteurs du crime commis sur la personne de leur mari et père. Elles envoyèrent des procureurs puissants et zélés auprès du roi Charles VI, pour le presser de punir les assassins du duc. Elles chargè-

---

(1) Bibliothèque de l'Arsenal.
(2) Courtépée.
(3) Dom Plancher.
(4) Dom Plancher. T. 4.

rent de cette affaire importante, Philippe, le nouveau duc de Bourgogne et frère des trois princesses. Philippe avait pour auxiliaires Regnier Pot, seigneur de La Roche, Guillaume de Vienne, Jean de la Trémoille, Antoine de Vergy et d'autrés.

Sur leurs instances et celles de l'Université auxquelles s'adjoignirent les trois Etats et plusieurs villes du royaume, le roi, de l'avis de son conseil, donna une déclaration par laquelle tous les auteurs du meurtre commis sur la personne de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, étaient jugés coupables de lèse-majesté et soumis aux peines encourues pour crimes de haute trahison (20 février 1420). Ceux qui proclamaient cet édit, s'applaudissaient de l'assassinat du pont de Montereau ! Plusieurs l'avaient prémédité et avaient eu leur part de complicité dans l'exécution ! Quelle lâcheté misérable et déloyale !

Mais, à la Cour de Charles VI, on comprenait que si Jean-sans-Peur avait disparu, les Bourguignons restaient. On craignait leur vengeance. Elle ne tarda pas à éclater d'une manière terrible et lamentable.

(1) Philippe-le-Bon avait 23 ans, lorsqu'il succéda à son père. Brûlant du désir de le venger, il s'allia avec Henri V, roi d'Angleterre, et lui livra la France. La reine Isabeau se joignit à lui, pour venger la mort du duc de Bourgogne. Cette marâtre, foulant aux pieds les droits de son fils et l'honneur de la France, consentit à reconnaître le roi anglais pour héritier de Charles VI, à la condition qu'il épouserait Catherine, une de ses filles. Ce traité honteux, négocié à Arras, dans une assemblée de grands seigneurs convoqués par le nouveau duc de Bourgogne, fut ratifié et signé à Troyes, le 21 mars 1420. C'est là aussi que le mariage fut célébré le jour de la Trinité.

(2) Georges Chastelain, dans sa chronique, dit à ce sujet : « Et furent faictes les nopces riches et pompeuses, car toute extrémité de gloire et de beubant y estoit mis en avant,

---

(1) Amédée Gabourd. T. 2. page 221.

plus que ne se pourroit dire et escripre. Le duc de Bourgoigne paroit moult ceste feste, excepté qu'il ne se vestoit que de noir et estoit accompagné moult noblement. »

— Et ici, le chroniqueur fait l'énumération de tous les seigneurs de *Bourgoigne* qui en grand nombre faisaient cortége au duc. Nous y voyons le comte de Lugny, le seigneur de Château-Villain, le seigneur de Montagu, messire Regnier Pot, etc., etc.

(1) N'oublions pas de dire qu'en allant de Dijon à Troyes, le duc de Bourgogne s'était arrêté au château de Bourguignon avec sa brillante et nombreuse suite. Là, Regnier Pot avait fait à son souverain les honneurs d'une pompeuse hospitalité. Cette hospitalité que le puissant duc de Bourgogne alla demander à son vassal indique suffisamment que le sire de La Roche, en changeant de maître, n'avait rien perdu de son influence et de sa considération. En effet, il conserva toutes les dignités dont l'avait revêtu le duc précédent.

(2-3) 1421. — 1422. — Par suite du traité de Troyes, la paix avait été faite entre Charles VI et le roi d'Angleterre. Ce fut le malheureux, l'insensé roi de France qui devait lui-même faire prêter à ses sujets serment d'obéissance à une convention qui détrônait son propre fils, pour lui substituer son gendre, l'anglais Henri V.

Voici ce qu'il écrivait aux habitants de la ville de Beaune et de la banlieue :

« Vous jurerez que très haut et très puissant seigneur, Henri, roi d'Angleterre est gouverneur du royaume de France..... Que vous lui obéirez en tout humblement..... Vous jurerez que, après le décès de Charles, votre souverain, vous obéirez au roi d'Angleterre, comme à vrai roi de France et, après lui, à ses hoirs perpétuellement. »

Cette nouvelle frappa de stupeur tous les Bourguignons. La paix de Troyes leur parut ignominieuse et pleine de ca-

(1) Dom Plancher. T. 4.

lamités : « Etre hommes-liges du roi d'Angleterre, comme roi de France ! Non, s'écriait-on, arrière les Anglais ! »

A Beaune, on prêta le serment avec restriction. Mais les commissaires du roi, au nombre desquels était Regnier Pot, seigneur de La Roche, ne se contentèrent pas de vagues expressions. Ils demandèrent qu'on recommençât la prestation du serment. Cependant, fut-il répliqué, il était d'une manière assez bonne et suffisante.

Cette résistance, qui n'était point particulière à la ville de Beaune, dura une année.

Mais le roi d'Angleterre, qui avait le plus grand intérêt à ce que le traité de Troyes fut ratifié par les Bourguignons, craignait que Charles VI ne donnât pas une suite assez pressante à cette affaire. En 1424, il voulut que le duc Philippe allât lui-même en Bourgogne. Il désigna les seigneurs favorables à sa cause qui devaient lui venir en aide, Regnier Pot fut spécialement choisi.

Le duc de Bourgogne devait exiger de la ville de Dijon une soumission pleine et entière à Henri V, comme gouverneur et régent de France.

Le maire et les échevins de Dijon, assemblés le 22 février 1422, se révoltèrent de nouveau à cette proposition. Mais le duc Philippe et son chancelier, Regnier Pot, s'irritèrent de la discussion vive qui fut soulevée. Ils firent venir une dernière fois le maire et les échevins et leur ordonnèrent de prêter le serment qu'on demandait d'eux. Ils obéirent. Toutefois, dans les lettres qu'il leur fit expédier, le duc avoue qu'ils n'ont prêté serment que sur son ordre formel.

(1) 1423. — Dans le cours de l'année précédente, le roi Charles VI était mort. Il eut pour successeur son fils, Charles VII, âgé de dix-neuf ans.

Mourait dans le même temps, Henri V, roi d'Angleterre. Henri VI encore au berceau lui succéda, sous la tutelle et la régence du duc de Betford, qui voulut mettre dans les intérêts de son pupille, Jean V, duc de Bretagne, pour se

---

(1) Dom Plancher. T. 4.

fortifier contre le roi de France, Charles VII. Le duc de Bourgogne entra dans les desseins du régent, et les trois ducs se réunirent à Amiens, le 17 avril 1423. Il fut stipulé que le duc de Betford épouserait Marie de Bourgogne. Ce traité d'alliance porte que, pour le bien du roi Henri VI et de ses royaumes de France et d'Angleterre, les parties contractantes promettent de vivre en bonne union, et de s'avertir mutuellement de ce qui pourrait être au désavantage des uns et des autres. Ce traité fut appelé *de la Triple Alliance.*

Regnier Pot, chancelier de Bourgogne était à Amiens, avec le duc son maître.

Depuis le traité d'Amiens, 1423, jusqu'à l'année 1429, les chroniqueurs ne parlent plus de Regnier Pot. Cependant son rôle ne dut pas être sans influence auprès du duc de Bourgogne qui, dans ces temps lamentables, continuait à se liguer avec le duc de Betford, pour ravir la France à son roi légitime.

(1) Le régent était un capitaine expérimenté, un politique habile. Chaque jour, il étendait la domination anglaise dans le nord de la France, étouffant l'une après l'autre toutes les résistances. Il se disposait à franchir la Loire, pour aller donner le dernier coup à celui qu'il appelait dédaigneusement : le roi de Bourges. Mais une division s'éleva entre lui et le duc de Bourgogne, mécontent du ton impérieux que prenait le régent d'Angleterre. La rivalité de ces deux redoutables adversaires permit à Charles VII de respirer. Et probablement elle le sauva.

Néanmoins, les Anglais continuèrent leurs conquêtes. Envahissant la Bretagne, soumettant le Maine, ils se dirigèrent sur Orléans, dont ils firent le siége. Cette ville était une des dernières places fortes qui leur résistaient, au nord de la Loire. C'est là que la Providence les arrêta. On connaît l'histoire merveilleuse de la vocation de Jeanne d'Arc et ce qu'elle fit pour sauver le royaume de France. (1429).

---

(1) Gabourd. T. 2, page 226.

1429. — (1-2-3) Cette même année, Philippe-le-Bon contractait un troisième mariage avec Isabelle, fille de Jean I, roi de Portugal. Cet évènement ferait supposer que le duc de Bourgogne ne prêtait plus un concours aussi actif, au duc de Betford, dont les procédés hautains l'avaient blessé.

C'est à l'occasion de ce mariage célébré à Bruges, qu'il institua l'ordre de la Toison d'or, à la gloire de Dieu, en révérence de sa glorieuse mère, en l'honneur de monseigneur St-Andrieux, (St-André), à l'exaltation de la foi de la Ste-Eglise et à l'excitation des vertus et des bonnes mœurs.

Cet ordre ne fut d'abord composé que de 24 chevaliers nobles et sans reproches. Ce prince porta ensuite ce nombre à 31 et ordonna que lui et ses successeurs en seraient les grands maîtres.

Suivant leurs statuts approuvés par Grégoire XIII et Clément VIII, les chevaliers devaient travailler à l'accroissement de la religion catholique, soutenir l'honneur et la dignité de l'ordre, et être fidèles au prince leur grand maître. Courtépée dit que plus tard Léon X donna aux Chanceliers de l'Ordre le pouvoir de les absoudre et de les dispenser de leurs vœux, excepté des vœux ordinaires, d'être à la mort, participants, de la bénédiction apostolique. Il leur permit, en outre, de manger des œufs et du laitage en carême et de faire dire la messe dans leur chapelle. Leurs femmes et leurs enfants pouvaient, malgré la clôture, entrer dans tous les monastères.

Georges Chastelain, dans un poème à la louange de Philippe-le-Bon, lui fait dire sur son épitaphe :

Pour mieux maintenir l'Eglise qui est à Dieu maison ;
J'ai mis sus le noble ordre qu'on nomme la Toison.

Le duc de Bourgogne, voulant donner à ce nouvel ordre de chevalerie beaucoup d'importance et d'éclat, dut choisir pour les 24 gentilshommes qui y furent admis d'abord, tout

---

(1) La Noblesse aux Etats.
(2) Courtépée. T. 2, page 186.
(3) Encyclopédie du XIXe siècle.

ce que la noblesse de Bourgogne avait de plus distingué. Le rang qu'ils occupaient dans l'ordre devait indiquer le mérite de chacun. Or, le premier chevalier fut Guillaume de Vienne, surnommé *le Sage*, fondateur des Clarisses d'Auxonne en 1412, mort en 1445. Le second fut Regnier Pot, seigneur de La Roche-Nolay. Puis, venaient Antoine de Vergy, seigneur de Froslois, Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, Pierre de Bauffremont, comte de Charny, etc., etc.

(1) Regnier Pot fut témoin de tous les succès que remportèrent les armées françaises sous la conduite de Jeanne d'Arc. Il aurait pu assister à Reims au sacre de Charles VII, de ce roi pour lequel il avait partagé l'hostilité vindicative de son maître. Il vit enfin les évènements changer entièrement de face sur cette terre de France que l'Anglais regardait déjà comme sienne. Qui sait s'il ne fut pas un des premiers à donner au duc de Bourgogne, le conseil bien opportun de redevenir Français ? En effet, en l'année 1436, Philippe-le-Bon offrait son alliance à Charles VII qui se laissa imposer des conditions très onéreuses par son redoutable vassal. Mais, dit Amédée Gabourd, il n'y regarda pas de si près.

La guerre contre les Anglais dura sans être interrompue jusqu'à l'année 1445, mais toujours à l'avantage des armées du roi.

Pour Regnier Pot, déjà avancé en âge, il se retira dans son château de La Roche. Il y finit ses jours, en 1455. En ne lui donnant que 25 ans lorsqu'il assista à la bataille de Nicopolis, en 1396, il aurait eu à sa mort 84 ans. Il fut inhumé à l'église paroissiale, dans un caveau, sous la chapelle Ste-Catherine qui était celle du seigneur châtelain.

---

(1) Gabourd. T. 2.

JACQUES POT

Il était fils de Regnier Pot.

Une inscription tirée de la Bibliothèque Nationale et dont nous parlerons plus bas, énumère ainsi ses titres : « Seigneur de La Roche, conseiller et Chambellan du roi et de monseigneur le duc de Bourgoigne. »

Le roi dont il est parlé ici ne peut être que Charles VII, après la paix faite entre lui et le duc de Bourgogne, en 1436.

André Duchesne, dans sa généalogie des Montmorency, le dit : Seigneur de La Roche-Nolay, de La Prune, de Thorey, de Givry, de Nesle et St-Romain. Il ajoute qu'il fut conjoint en premières noces avec Marie de Prusly, fille aînée de Gilles, seigneur de Prusly et de La Rocheposay, dont n'eut d'enfant. Puis, il épousa en secondes noces Marguerite de Cortiambles.

C'est probablement par suite de ces deux alliances qu'il fut possesseur des deux fiefs de Nesle et de Givry.

(1) En 1421, il fut fait chevalier avant la bataille qui se livra à la Planque-Taque, sur la Somme, entre les armées du Dauphin et du duc de Bourgogne. Il assista donc à cette bataille. C'est tout ce que nous dit Georges Chatelain dans sa chronique.

(2) Don Plancher, à qui nous avons emprunté la plupart des détails sur Regnier Pot, nous dit peu de chose de Jacques Pot, son fils. Il ne mentionne de lui, comme ayant quelque intérêt, que sa présence au siége du château de Grancey. Nous allons à ce sujet donner quelques courtes explications.

(3) Voici ce que nous lisons dans Courtépée, au sujet du concile de Bâle, tenu en 1431.

---

(1) G. Chastelain, page 88.
(2) Dom Plancher. T. 4.
(3) Courtépée. T. 2, page 180.

Philippe-le-Bon possédait cinq duchés *de hauts fleurons*, quinze comités d'ancienne érection et plusieurs belles seigneuries, ce qui engagea les prélats du Concile de Bâle à lui accorder rang et séance immédiatement après les rois, comme étant *le premier duc de la Chrétienté*. Les princes étrangers lui donnèrent le titre de : *Grand Duc d'Occident*.

Mais, dit dom Plancher, l'Empereur Sigismond s'opposa à la préséance accordée par les Pères du Concile aux ambassadeurs du duc de Bourgogne, sur les électeurs du S[t]-Empire. Il prétendit que le duc de Bourgogne n'était que son vassal. Il mit facilement dans son parti Charles VII, roi de France et un grand nombre de seigneurs français.

Les ambassadeurs du duc de Bourgogne résistèrent énergiquement aux prétentions de l'Empereur qui traitait de vassal leur puissant et illustre maître. On ne céda d'aucun côté et la guerre fut déclarée.

La duchesse de Bourgogne, qui gouvernait en l'absence du duc, pour lors en Flandres, assembla à Beaune les Etats du duché. Malgré la misère qui était extrême, on décréta une levée d'impôts pour se défendre.

L'armée bourguignonne commença les opérations de la campagne par le siége de Grancey. Le sire de Château-Villain qui en était seigneur, s'était donné au parti ennemi. Cette défection inattendue avait excité l'indignation de la duchesse et de tous ceux qui formaient son conseil.

Parmi les gentilshommes qui commandaient l'armée bourguignonne, était Jacques Pot, seigneur de La Roche. La résistance des assiégés fut vive ; mais la garnison qui défendait Grancey, n'ayant plus l'espoir d'être secourue, pensa à capituler. Cette capitulation eut lieu le 15 août 1434.

Cette guerre n'eut pas de résultats graves pour la Bourgogne, quoique cependant le duché fut attaqué de plusieurs côtés à la fois.

A dater de cette époque, le silence se fait sur Jacques Pot, qui mourut dans son château de La Roche, en l'année 1470. Il fut inhumé dans le même caveau que son père.

On grava sur une pierre tombale qui leur était commune, une inscription retrouvée tout récemment dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris, par M. Charles Bigarne, membre distingué de la Société archéologique de Beaune. — Nous la transcrivons :

✠ CY-GIST. MESSIRE. REGNIER. POT. M-CCCC-XXX.....

✠ CY-GIST. MESSIRE. JACQUES. POT. FILS. MES. REGNIER. POT. A. SON. VIVANT. CHEVALIER. SEIG. DES. LIEUX. DESSUS. DITS. CONSEILLER. ET. CHAMBELLAN. DU. ROY N. S. ET. DE. MONS. LE. DUC DE. BOURGOIGNE. Q. TRÉPASSA. LE. XIX. OCTOBRE. MIL. CCCC. ET. XX.....

(N° 18 de la coll. de Bourg. Aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale.)

La pierre tumulaire sur laquelle se trouvait cette inscription dont parle Courtépée, était supportée par quatre colonnettes. En 1789, ces colonnettes furent brisées et la pierre tumulaire mise au niveau du pavé. Quelques années plus tard, en 1793, l'inscription, avec des figures gravées au trait, était effacée. A la même époque, on profana les restes des deux seigneurs Regnier Pot et son fils. Leurs cercueils en pierre furent brisés et les ossements laissés épars au fond du caveau.

En 1877, nous voulûmes ramasser les ossements empâtés dans la vase. Nous retrouvâmes deux corps entiers. Ils furent recueillis dans deux amphores en grés, sur lesquelles fut placée l'inscription suivante : Ces ossements, profanés en 1793 et laissés dans la vase du caveau, ont été recueillis et mis dans ces urnes par M. l'abbé Bissey, 1877.

Quant à l'inscription tombale retrouvée à Paris, elle a été gravée sur une tablette de pierre polie, et placée sur le mur de la chapelle, vis-à-vis du caveau.

L'ABBÉ BISSEY,

Curé de Larochepôt.

DES

CHAUSSÉES BRUNEHAUT



Parmi les voies dont nous avons parlé dans la note intitulée : *Description sommaire des voies romaines sillonnant l'arrondissement de Beaune,* il s'en trouve une, — bien qu'elle ait la même origine, — qui n'est connue, dans la contrée, que sous le nom de *Chaussée Brunehaut* ; c'est la voie secondaire de Chalon-sur-Saône à Sens, qui traversait dans l'arrondissement, plusieurs territoires dont les principaux sont ceux de Nolay, Jours-en-Vaux, Lacanche, Arnay-le-Duc, Vianges, Brazey-en-Morvan, etc.

A mesure que l'on s'éloigna de la dômination romaine, c'est-à-dire, pendant une partie du moyen-âge, on mit sur le compte d'êtres surnaturels ou fabuleux ce qui semblait dépasser la puissance des forces humaines ; encore ces traditions légendaires ont-elles été quelquefois remplacées, soit par des faits historiques, soit par l'intervention de puissants personnages : de là les divers noms donnés aux voies romaines dans différents pays.

Par exemple, en Bretagne, on attribua la construction des voies romaines à une fée ou princesse légendaire appelée la reine Ahès. Entre Angers et Nantes, une voie romaine n'était désignée que sous le nom de chemin des *Main-Berthes,* c'est-à-dire des esprits follets.

Dans l'ancienne Gaule Belgique, les voies romaines que l'on rencontre portent également le nom de chaussées Brunehaut ; aussi Jacques de Guise, Cordelier de Valenciennes,

qui vivait sous le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, mentionne-t-il que ces anciens grands chemins ont pour auteur Brunehault, cinquième roi des Belges, qui était, dit-il, contemporain de Salomon. Ce roi fabuleux passait, d'après les bruits répandus, pour être magicien et familier avec les démons. Se voyant souvent arrêté avec son armée, dans les contrées marécageuses de son royaume, il prit la résolution de faire construire, en trois jours seulement, par ses démons familiers qui exécutaient servilement ses ordres, toutes ces grandes et belles chaussées que l'on admire encore aujourd'hui.

Enfin, l'on a considéré, plus tard, ces voies comme ayant été construites par la reine Brunehaut, femme de Sigebert, roi d'Austrasie, très connue, d'ailleurs, non-seulement en Bourgogne, mais encore dans les Pays-Bas par suite d'un séjour de plusieurs années qu'elle fit chez son petit-fils, Thierry II, roi de Bourgogne.

Ce qui a motivé la croyance que Brunehaut avait fait établir ces chaussées, c'est qu'elle a construit, pour racheter, dit-on, ses crimes, force églises et monastères; on cite parmi ces derniers : d'abord, trois monastères érigés à Lyon, à Autun et près de Laon, sous le nom de St-Vincent ; ensuite, plusieurs autres sous celui de St-Martin.

Grégoire de Tours, Fortunat, contemporains de Brunehaut, Aimon le Moine, etc., qui parlent de la passion de Brunehaut pour la construction des édifices religieux, gardent un silence absolu sur sa participation dans l'établissement des grands chemins. Cependant, s'il faut en croire une chronique manuscrite de la grande et riche abbaye de St-Bertin qui était située dans les Pays-Bas, le seul ouvrage de ce genre que la reine aurait fait établir serait la grande voie qui allait de Cambrai à Arras et de là jusqu'à la mer.

L'auteur Lipsius, en parlant des chaussées Brunehaut, réfuta, avec esprit, tous les contes dont elles ont été l'objet; il attribue la construction de ces gigantesques travaux aux Romains qui les ont fait exécuter, tant par leurs soldats légionnaires que par les peuples soumis à leur domi-

nation. Divers autres auteurs ont, comme Lipsius, réfuté tous les faits traditionnels dont ces voies ont été l'objet.

Bien des siècles, cependant, se sont passés et la reine Brunehaut est encore considérée, aujourd'hui, comme étant l'instigatrice de la construction de ces voies. Les quelques lignes qui précèdent ont pour but de rétablir la vérité en rendant aux Romains ce qui leur appartient.

Beaune, le 19 mars 1879.

J. CARLET.

LES BAS-RELIEFS

DES

FRÈRES PRÊCHEURS

A BEAUNE

I. ORIGINES

L'an 1843, la vieille collégiale de Beaune saluait le retour d'un débris pour elle éminemment cher : le fragment sept fois séculaire du maître autel primitif du temple. (1) Deux années plus tard, elle avait encore l'heureuse fortune de recueillir l'épave d'un autre sanctuaire, échappée de même au grand naufrage de 1793.

Dans cette ville de Beaune, une famille ancienne, mais réputée plus encore par ses bonnes actions que par ses quartiers, avait doté jadis l'église des Frères Prêcheurs de deux retables sculptés en pierre blanche d'une grande valeur. Le plus beau de ces ouvrages reproduisait en hauts reliefs huit scènes ayant trait soit à la naissance, soit à la passion du Sauveur, l'autre comprenait seulement cinq sujets tirés des Actes du Prince des apôtres. La délicate beauté du travail, l'animation parlante de toutes ces figures sauvèrent de la ruine cette imagerie, si profondément empreinte qu'elle fut du pur sentiment chrétien, et lui permit d'attendre, bien que

(1) Voir les *Mémoires* de la Société, 1876-77, page 37.

mutilée et exposée au plein air d'une cour, l'heure de la Providence, où une piété généreuse vint la tirer de son oubli, pour lui restituer une place d'honneur daus la maison de la prière (1).

L'établissement des dominicains à Beaune remonte aux derniées années de Charles le Téméraire. C'est l'œuvre de Guillaume de Villers, seigneur d'Igornay. Mais on l'a dit : tout est difficile hors le mal, et Guillaume se vit entravé, dès le début, dans sa pieuse entreprise par la susceptibilité ombrageuse du Chapitre de Notre-Dame, qui ne pouvait voir sans chagrin une puissance nouvelle arriver au partage des aumônes et au partage, autrement périlleux pour lui, de l'influence sur les âmes. Il fallut rien moins qu'en appeler à Louis XI et au pape Honoré IV; enfin le 9 janvier 1483 étaient bénis le monastère, l'église et son grand-autel.

Ces origines, dont on peut suivre tout le curieux détail dans les deux historiens de la ville, Gandelot et Rossignol, paraissent absolument indiscutables.

Mais les reliefs que nous avons sous les yeux sont-ce bien assurément ceux dont Floceau richard et sa femme Gillette Le Goux gratifièrent les Jacbins?

Comment en douter. Leurs armoiries n'ont-elles pas survécu en un endroit au marteau révolutionnaire : elles ont été respectées à l'angle gauche du retable de Saint-Pierre. D'ailleurs plusieurs preuves écrites ont été fournies par la famille encore existante des donateurs. De ces preuves voici la principale : c'est un certificat fourni par les Dominicains eux-mêmes, à la date du 16 février 1669, certificat qui aurait été produit par la famille Richard devant l'Intendant de Bourgogne, lors de la révision générale des titres de noblesse ordonnée par Louis XIV. Cette pièce est ainsi conçue :

« Nous, prieur et religieux, dépositaires du Couvent des « Frères Prêcheurs de la ville de Beaune, certifions que

---

(1) Lire à la suite de cette étude la délibération de la Fabrique N.-D. au sujet de ces reliefs.

« les armes cy-dessus ont été tirées de celles qui sont ap-
« posées au milieu du rotable en relief du grand autel de
« notre église. Fait et basty par noble Floceau Richard et
« D[lle] Gillette Legoux, sa femme, dont les statues sont en
« relief aux deux côtés du retable du grand autel fait et
« construit l'an de N.-S.-J.-C. 1482. En foy de quoy nous
« avons signé ce 16 février 1669, et mis le sceau dudit
« couvent. »

Le retable principal, il est vrai, a perdu ses armoiries et ses portraits ; mais l'autre retable, celui de S[t]-Pierre, a conservé l'un et l'autre ; et ces deux monuments, identiques de style, le sont encore par leurs origines. Car voici ce que je lis dans la généalogie latine des Richard :

« *In conventu Fratrum prœdicatorum reperitur lapis*
« *incredibilis magnitudinis et excellentis fabricaturæ voto*
« *addita ac reposita in loco summi altaris proximiori,*
« *ubi arma cernuntur alterutrius conjugum. — Item in*
« *capella Rosarii ejusdem ecclesiæ.* »

Ce que l'on peut traduire ainsi :

« Voir au couvent des Frères Prêcheurs une pierre de
« très grande dimension et d'un merveilleux travail exé-
« cutée par suite d'un vœu, elle fut placée contre le maître-
« autel, on y voit les armoiries de l'un des deux époux. —
« Il en est de même dans la chapelle du Rosaire de ladite
« église. »

Ainsi, ces reliefs sont tous dûs à la munificence de Floreau Richard. Celui-ci mourut en 1555, suivant une épitaphe gravée qui se voyait à l'église S[t]-Pierre de Beaune, dont il était fabricien (1).

Il nous reste à déterminer le moment de sa vie où doit se rapporter le riche présent qui fait l'objet de cette étude, car le style de ce monument ne nous permet point d'accepter la date de 1482 que donne l'attestation dominicaine. 1482,

---

(1) Le souvenir de cette inscription se trouve rapporté par l'abbé Bredeault (p CCCXXXXVII du manuscrit de M. Foisset) ; quant à la date de 1555, elle doit venir de la famille. *La noblesse aux États de Bourgogne*, de MM. Beaune et d'Arbaumont, donne 1540.

c'est bien l'année où l'on plaçait le premier autel dans l'église des Dominicains, mais non celle où l'on y *ajouta* le grand retable donné par Floceau.

Ces reliefs, où les motifs d'architecture abondent, sont en plein du style de cette Renaissance française que François Ier inaugura. On y trouve, en effet, ce système de décoration si brillamment original dont Chambord fut l'inimitable modèle et qui bientôt fit fureur dans tout le royaume.

Comment n'être pas frappé de la similitude (*si parva licet componere*), quand les yeux passent des pilastres et des galeries qui décorent nos retables, aux niches, aux chapiteaux, aux lucarnes de Chambord, si habilement reproduits par la photographie et la gravure.

Mais, cette Renaissance à quel moment au juste la vit-on apparaître en Bourgogne, et plus particulièrement à Beaune ? Préciser cette date est chose facile ; aucun secret, aucun doute n'est possible à cette égard.

Au début du XVIme siècle, c'est-à-dire vingt années après l'érection du premier autel des Dominicains, le style français du XVme siècle, si connu de nos jours sous le nom pittoresque de *gothique flamboyant*, était encore partout en pleine vigueur dans le pays. Il florissait même de plus belle, et Brou, que l'on ne saurait répudier, apparaît à ce moment sur le cycle et s'impose comme un solennel témoignage de la vitalité de cet art si judicieux malgré l'apparent caprice de certaines courbures.

Brou, entrepris en 1511, ne fut achevé qu'en 1537. Or, vous n'apercevez nulle part, dans ce merveilleux intérieur d'église, autre chose que les formes aigües, les profils nerveux et prismatiques, enfin le feuillage frisé, si fort en honneur au siècle précédent. Des artistes italiens se firent les interprètes de cet art sans répugnance.

Si maintenant nous voulons connaître quand et comment se fit dans nos bailliages de la Bourgogne centrale, la grande révolution de l'art au XVIme siècle, allons à Dijon et regardons St-Michel. Car nous allons surprendre l'architecture en flagrant délit de transformation. Construits de

1497 à 1525, c'est-à-dire élevés dans le premier quart du XVIme siècle, le vaisseau, les portes latérales, la base enfin du grand portail, tout cela est pleinement gothique.

Mais voici que le mode ancien cesse tout-à-coup, et si les premières assises des trois embrasures profondes qui constituent le rez-de-chaussée de la grande façade reproduisent encore les errements anciens, ces mêmes arcades s'achèvent suivant le mode nouveau. Or, nous lisons sur l'arc de droite de ce même portique la date de 1537, et au centre de la frise celle de 1551. Voici qui est clair; nous assistons évidemment à l'introduction d'un art plus moderne, et cette rénovation nous arrive au moment où Chambord sort de terre.

Mille autres exemples pourraient être cités à Dijon même, car les monuments abondent ; mais, pour nous en tenir au portail de St-Michel, nous y trouvons sous ces dates 1537, 1551 tous les éléments d'art décoratif ou de statuaire qui constituent nos retables.

Enfin, approchons-nous tout à fait du siège du débat, et considérons les faits sans même quitter l'église qui renferme aujourd'hui les *reliefs des Jacobins*.

La première chapelle à droite en entrant à l'église N.-D. de Beaune, dûe aux libéralités de Jean Bouton, et datée de 1530, ne nous présente-t-elle pas identiquement les mêmes motifs de décoration que les retables de Floceau Richard ? Et pourquoi dès lors les mêmes ouvriers n'auraient-ils pas produit les deux ouvrages ?

Autant l'époque où mourut Floceau Richard rend la date de 1482 difficile à admettre, autant celle de 1530 devient probable. L'épitaphe porte 1555 ; eh bien, on ne peut véritablement supposer que Richard ait pu mener à terme son généreux dessein avant sa 35e année. Et s'il avait cet âge en 1482, il avait 108 ans lorsqu'il mourut en 1555.

Ce serait là, avouons-le, un cas de longévité bien exceptionnel.

---

(1) Jean Bouton commença sa chapelle en 1514, il mit donc 16 ans à mener à fin ce travail. Est-ce trop préjuger que d'accorder pour les retables de Floceau Richard le quart de ce temps ?

Au reste, revenant au passage de la généalogie des Richard cité plus haut, j'appellerai l'attention sur la texture de la phrase, et j'y remarque qu'il n'est pas question de l'autel même des Jacobins, mais *du retable qui fut appliqué contre cet autel*. .

L'autel même reste donc, pour ainsi dire, hors de cause ; et le généalogiste relate seulement qu'une pierre immense (sans doute il croyait que toute l'œuvre était d'un seul bloc) fut fabriquée en exécution d'un vœu (*lapis voto addita*), et que l'on plaça cet *ex-voto* au lieu le plus voisin du grand autel, *ac reposita in loco summi altaris proximiori*. Evidemment l'autel existait déjà ; mais un retable ayant été exécuté pour satisfaire à un engagement pieux des Richard, ceux-ci cherchérent le lieu le plus convenable pour recevoir leur somptueux monument, et choisirent finalement le fond du grand autel des Jacobins, qui peut-être ne possédait encore aucune décoration.

Voici une dissertation quelque peu aride, mais quelle vraie science n'a pas sa part d'aridité ? Depuis la chute d'Adam, c'est l'inexorable loi. Sachons l'accepter franchement et courageusement. Aussi bien, ne sommes-nous point ici pour colorer à notre goût les faits. La vérité ! la vérité seule et entière, voilà quelle sera toujours notre première devise.

II. DESCRIPTION

Si l'on étudie l'histoire des styles d'architecture qui se sont succédé dans le même pays, la transformation qui s'opère de l'un à l'autre de ces styles ne se fera pas toujours de la même manière. Tantôt, comme au XIIme siècle, la théorie même de la construction change d'abord et entraîne après elle et comme conséquence le renouvellement total du système décoratif du monument. Tantôt, comme au XVIme siècle, la Révolution débute au contraire par les détails : c'est l'ornementation qui prend d'abord un tour tout nouveau et amène peu à peu les dispositions générales

de l'édifice à s'ajuster au mode de décoration que l'on vient d'inaugurer. Dans le premier cas, nous admirons le génie d'un architecte, dans le second l'adresse d'un sculpteur.

Ainsi, en France, la Renaissance se déclare tout à coup par l'invasion, un peu tapageuse et folle, des mille motifs d'une décoration empruntée à l'Italie, et que l'on dût appliquer, souvent sans grand souci du sens commun, à des monuments conçus en vue d'une ornementation d'un genre entièrement différent. Et en effet, cette décoration toute florentine, créée pour des édifices sans élan, une fois chez nous, que va-t-elle devenir ?

Comment, par exemple, l'adapter en Bourgogne aux formes allongées et pointues, aux toitures immenses de nos constructions inspirées par le nord ? Car, ne l'oublions pas, nos constructeurs conserveront quelque temps encore ces grands modèles et pour le moment ce sont, au résumé, des monuments gothiques qu'il s'agit d'habiller à l'italienne. Force sera bien de modifier en l'employant un système décoratif enfanté pour d'autres lieux. Et tel est le sens qu'il nous faut donner, je le pense, à cette brillante bizarrerie de forme que revêt alors l'ornementation des édifices, fruit de l'accouplement de deux styles qui s'excluent l'un l'autre. J'ai toujours ouï dire qu'il ne convenait point de penser dans une langue un discours qui devait être prononcé dans une autre langue.

Telle est bien la situation de l'art dans ce pays en l'an 1530, au moment où le chanoine Bouton achève les splendeurs de sa chapelle et où Floceau Richard donne ses retables aux Dominicains. Pour nous en tenir à ces belles pages de sculpture, j'y distingue jusqu'à trois influences bien marquées. Conçus à la *flamande*, ils furent exécutés par des *bourguignons* en style *néo-italien*. La Flandre apporte aux figures cette vérité toute vivante qui nous saisit, et dont le *puits de Moïse* est, chez nous, le souverain modèle ; la Bourgogne leur communique sa verve judicieuse, sacrifiant le fini de l'exécution à une impression générale et dominante ; enfin l'Italie répand sur tout l'ouvrage le charme d'une décoration neuve, brillante, imprévue.

Hâtons-nous de quitter ces vues générales pour décrire brièvement chaque partie de ces retables. D'abord, l'encadrement des tableaux tient, comme au XVme siècle, une grande place ; l'ornementation lutte d'importance avec la composition même et, comme au XVme siècle, elle reproduit des motifs d'architecture : c'est toujours sous des portiques surmontés de galeries somptueuses que s'accomplissent les scènes les plus humbles de la vie du Sauveur. Plus encore peut-être que le XVme siècle, le XVIme se montre passionné pour l'art monumental. C'est une sorte de frénésie. Non-seulement, on élève de toute part de riches édifices ; mais encore, on se plait à étaler les motifs de la plus improbable architecture, dans les bas reliefs et jusque sur les tableaux. Ce que la réalité ne saurait accomplir à moins de sacrifices inouïs, le sculpteur ou le peintre l'exécute à peu de frais dans un retable votif. Ici, comme presque toujours, l'ancien contrefort, qui séparait les divers sujets en tranches verticales, est transformé en un pilastre remplissant le même office. Pour donner du relief à cette platebande, on y applique un autre motif qui se détache en avant. Ce sera une colonnette portant sur son chapiteau le cul de lampe d'une statue et cette statue qui, d'ordinaire, est celle d'un prophète ou d'une sybille (1), sera surmontée d'un dais pyramidal très élevé. Jusque-là il n'y a là que l'imitation de ce que pratiquaient déjà les *gothiques*. Mais, nous allons saisir maintenant la différence qui sépare les deux méthodes. Dans la manière gothique, le *dais-clocheton* filera de bas en haut d'un seul jet, et c'est là le génie propre au style ogival. Pour produire le même effet, le genre italien doit s'y prendre à deux et trois fois : il lui faut superposer des étages de niches percées à jour qui vont en se rétrécissant sans pouvoir se relier entre eux : la transition logique pour passer de l'un à l'autre faisant complètement défaut. Remarquons en même temps le soin qu'a

(1) Dans ce cas-ci des Sybilles, au nombre de 6, encadrent les cinq sujets relatifs à la *Nativité*. Au *Crucifiement*, ce sont quatre prophètes, de même pour les scènes de la vie de St-Pierre.

pris l'artiste de rechercher les *porte-à-faux* et toutes les difficultés qu'un tour de force pourrait seul réaliser dans une véritable construction ; mais ici, tout étant simulacre, ces choses lui sont aisées.

Tels sont donc les contreforts qui séparent chaque tableau, et cet aperçu, sur l'un des membres décoratifs de ces retables, permet de juger du reste ; c'est-à-dire de ces couvre-chefs continus et découpés à jour sous les formes les plus fantastiques qui, comme une façade brillante, courent d'un bout à l'autre des compositions.

Voilà pour le côté décoratif, disons maintenant quelques mots de la statuaire.

Dans le retable qui surmontait le maître-autel des Jacobins, les sujets se répartissent en deux rangs superposés. Au bas, cinq tableaux, formant soubassement, relatent l'Incarnation ; en haut, trois scènes seulement, mais plus grandes, retracent la Passion de J.-C.

L'Immaculée-Conception ouvre la série inférieure. Le mystère est figuré, suivant les *apocryphes* et la *légende*, par la rencontre d'Anne et de Joachim à la porte dorée. Cet embrassement des deux époux est une chaste image de l'origine terrestre de la Mère de Dieu. (1) On a pu voir dans cette scène les fiançailles de la Vierge ; mais il faut bien abandonner cette idée en présence des types de Marie et de Joseph, que nous allons rencontrer tout à l'heure et qui diffèrent entièrement des deux personnages que nous n'hésitons pas à appeler Anne et Joachim. (2)

---

(1) L'Eglise Notre-Dame de Beaune possède une seconde fois cette scène dans les précieuses tapisseries de 1500 qu'elle doit à la générosité d'Hugues Lecoq.

(2) Joachim, en raison de la stérilité de sa femme, est refusé à l'oblation du sacrifice par le Grand-Prêtre. Humilié, il se retire à la campagne et, seul au milieu de ses pasteurs, il passe plusieurs mois dans la prière. Enfin un ange l'avertit qu'il est exaucé. Sur l'avis du messager céleste, il retourne à Jérusalem et arrive à la *porte dorée*, proche du temple. C'est là qu'il rencontre Anne sa femme qui, prévenue elle aussi par l'ange, venait au devant de son époux. C'est alors que fut miraculeusement conçue la Très Sainte Vierge. — Voir, dans les Apocryphes, l'évangile de la *Nativité de Marie*, Ch. II, III, IV et V.

La seconde scène, c'est l'*Annonciation*. La Vierge est à genoux devant un prie-dieu. En face d'elle, l'Archange descend des airs : il est au moment de prendre pied et de s'agenouiller lui-même sur un coussin qui se trouve comme miraculeusement placé d'avance pour le recevoir. Il tient une banderole et un sceptre. Le lys fleuri est dans un vase. Cependant, un petit ange suspend une belle couronne sur la tête de Marie. Il y avait encore d'autres signes dans le ciel ; ils ont été brisés.

La *Nativité* succède ; elle forme le tableau du milieu. Il a un peuplus de largeur que les quatre autres. Le divin enfant est au centre et en avant. Il est couché à terre sur une paille d'où jaillissent des rayons de lumière; deux petits anges enfantins sont à genoux à la tête et aux pieds de Jésus. Derrière eux, la Vierge à droite et à gauche Joseph, également agenouillés, adorent aussi le nouveau né. L'âne et le bœuf occupent le fond de la scène.

Le 4me sujet est consacré aux bergers, brusquement réveillés par le *Gloria* des anges, et s'apprêtant avec joie à se rendre à la crèche.

L'adoration des Mages termine la série. Ce tableau est comme complété par les scènes émouvantes du massacre des Innocents reproduites à la petite échelle et se détachant dans les vides de la galerie supérieure.

Les nombreux mérites, qui recommandent les scènes de la Naissance du Sauveur, se retrouvent encore plus marqués dans celle du crucifiement qui est l'œuvre capitale du statuaire.

Le Crucifiement forme trois tableaux dont les coupures ne correspondent point à celles des cinq sujets de l'étage inférieur. Pour rendre la chose possible, une moulure en cordon séparant les deux séries de reliefs devient absolument nécessaire. Elle a disparu.

La première de ces trois compositions résume les incidents de la marche au Calvaire. Jésus succombe sous le poids de sa croix. Son visage touchant et indigné regarde le Cyrénéen qui l'aide. Véronique présente le voile, les bourreaux respirent une rage brutale, deux cavaliers s'en-

tretiennent, un troisième sonne de la trompette. Suit la *Crucifixion*, scène centrale qui dépasse en hauteur les deux sujets voisins. La croix du Christ part du bas du panneau et monte jusqu'au sommet ; mais le corps du divin Crucifié, bien que plus grand que celui des autres personnages, n'occupe cependant que le tiers le plus élevé de cette croix ; de telle sorte que ses pieds se trouvent correspondre au niveau d'un tertre secondaire et en retraite sur lequel se détachent dans le fond la ville de Jérusalem, et en avant le crucifiement des deux larrons, ainsi réduits à des propositions infimes. Cette prédominance voulue du Christ est d'un bel effet.

Cette fois encore, la figure de Jésus-Christ est saisissante. La Vierge renversée s'évanouit dans les bras de Madeleine et de Jean ; trois cavaliers et d'autres soldats affectent la plus grande indifférence.

Le dernier tableau nous montre le Christ mort, porté par ses disciples. Marie, debout, s'affaisse dans les bras de Jean ; les femmes apportent déjà les aromates ; tous portent l'accent de la plus vive douleur sans tomber jamais dans ce réalisme grossier qui, à cette époque, gâte si souvent les représentations de la Passion de J.-C.

Le retable de St-Pierre nous retiendra peu. Moins orné que l'autre ouvrage, il n'en est pas moins exactement de même style, je pourrais dire de même fabrique. Le donateur, sans armes, vêtu en simple bourgeois est agenouillé à l'extrémité gauche, sa femme lui fait face à l'autre bout de la composition. Des deux écussons, celui de Floceau Richard a seul survécu il porte au chef trois besants (1).

Des cinq reliefs relatifs au prince des apôtres, le premier nous le montre sortant de Rome découragé, mais reculant d'effroi et d'amour à l'apparition soudaine de Jésus, la croix sur l'épaule, venant renouveler le sacrifice du Calvaire. Ce tableau est plein de vérité.

---

(1) Voir les armes des Richard dans *La noblesse aux Etats de Bourgogne*, p. 277.

La seconde scène représente Pierre, délivré de prison par un ange. Dans la quatrième et dans la cinquième, Paul se joint à lui pour opérer des miracles. Quant au troisième tableau, celui qui occupe le centre de la composition, il a été réservé à la *Confession* du Saint. On l'y voit donc crucifié la tête en bas, tandis que dans le lointain sont décapités Pocessus et Martinien, ses gardiens de la prison Mamertine. qu'il avait convertis et baptisés (1).

III. JUGEMENT

Dans toute cette imagerie, qui ne manque ni de charme ni de piété, les personnnages peuvent mesurer de trente à trente-cinq centimètres.

Il est bien entendu qu'il ne faut chercher dans ces compositions aucune de ces qualités supérieures qui dénotent la présence d'un Maître. Disons-le franchement, nous n'avons ici que l'un de ces ouvrages comme il s'en fabriquait alors en grand nombre ; circonstance qu'il est nécessaire de relever afin de donner à ces reliefs leur vrai caractère.

Mais quel temps que celui où des artistes sans renom accomplissaient de telles choses ! Comment s'y prendre, de nos jours, pour atteindre à un pareil résultat ! Avouons-le, cet art est perdu et probablement perdu sans retour.

Dès lors n'oublions pas que si les retables du genre du nôtre furent nombreux au XVIme siècle, il n'en reste plus beaucoup aujourd'hui. C'est donc une rareté que l'église de Beaune possède. D'ailleurs, si nous sommes en présence d'une œuvre secondaire, cette œuvre n'en appartient pas moins à une très grande école, école qui eut ses racines à la Chartreuse de Dijon et qui, se modifiant d'âge en âge, ne cessa de briller sur la Bourgogne durant les XVme et XVIme siècles. Ainsi, l'ouvrage est de second ordre, mais l'idée qui y domine, la direction qui y règne partent de haut ; du reste, ne l'oublions pas, c'est d'un bas-relief qu'il

(1) *Légende dorée*, T. 1, page 297 et 8 (Ch. Gosselin, 1843).

s'agit et d'un bas-relief décoratif. Or le bas-relief, on le sait, est un genre à part et tout conventionnel. Aussi, non-seulement les motifs d'architecture, mais la statuaire même est traitée, si je puis ainsi dire, au point de vue ornemental. Ici le grand don, don que l'artiste tenait de son école, c'est l'art de grouper les personnages ; c'est cet heureux agencement des choses qui amène l'harmonie ; enfin et surtout, c'est une certaine activité dans toutes ces figures. « L'action, disait Massillon, l'action et encore l'action ». Pour ce grand maître, là résidait la véritable puissance de l'orateur. Eh bien ici le précepte est accompli. Nous avons du mouvement, beaucoup de mouvement, de plus un sentiment vrai et de la grâce dans tout ce mouvement.

Paul FOISSET.

DIMENSIONS DES BAS-RELIEFS

Grand retable. —	Longueur 2m77.	
	Hauteur de l'étage inférieur	0m78
	— — supérieur	1m17
	Hauteur totale. .	1m95
Retable de St-Pierre. —	Longueur	2m76
	Hauteur	0m65

Pour se faire une juste idée de l'importance de ces petits monuments il faudrait connaître les moulures et couronnements aujourd'hui détruits et qui en complétaient l'effet.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Extrait du registre des délibérations du conseil de fabrique de l'église Notre-Dame de Beaune

Séance du 30 Mars 1845

M. Foisset expose: qu'il existait à Beaune dans l'ancienne église conventuelle des Frères prêcheurs (vulgairement appelés Jacobins) un retable d'autel représentant dans une première série cinq sujets : les fiançailles de la Vierge, l'Annonciation, la Nativité de N. S. l'Adoration des bergers, l'Adoration des mages. Plus, dans une galerie régnant au dessus des scènes susdites, le Massacre des Innocents, et dans une autre série de tableaux le Portement de la croix, le Crucifiement et l'Ensevelissement de N.S., — Qu'il existait également, probablement dans la chapelle dite du Rosaire de la même église, une troisième série de reliefs représentant cinq traits de la vie de S[t] Pierre.

Que, par suite de la Révolution, toutes ces sculptures étaient tombées entre les mains d'un tailleur de pierres, d'où elles ont passé dans celles de M. Robelin, décédé propriétaire à Beaune, faubourg de Bouze.

M. Foisset dépose sur le bureau l'acte sous seing-privé par lequel, avec le secours des dons offerts par un certain nombre de fidèles, il a acquis des héritiersRobelin les sculptures dont il s'agit desquelles il a fait don à la Fabrique de N. D. de Beaune en toute propriété sans réserve aucune.

A l'appui de l'exposé ci-dessus, M. Foisset lit un certificat du couvent des Frères prêcheurs de Beaune en date du 16 février 1669, certificat produit par la famille Richard devant l'intendant de Bourgogne, lors de la révision générale des titres de Noblesse ordonnée par Louis XIV. Cette pièce est ainsi conçue :

« Nous prieur et religieux, dépositaires du couvent des « Frères prêcheurs de la ville de Beaune,

« Certifions que les armes cy-dessus ont esté tirées de « celles qui sont apposées au milieu du retable en relief du « grand autel de nostre Eglise, fait et basty par noble « Floceau Richard et Dam^lle^ Gillette Le Goux sa femme, dont « les statues sont en relief aux deux costés du retable du « grand autel fait et construit l'an de N. S. J. C. 1482. »

« En foy de quoy nous avons signé ce 16 febvrier 1669 « et mis le sceau du dit couvent.

« Signé : F. Pairochin, prieur; F. Henry d'Abancour, « sous-prieur; F. Jean Chopin. »

On trouve, en outre, dans les papiers de la famille des Richard, que les figures de Floceau Richard et de Gillette Le Goux étaient en relief aux deux coins du retable en pierre du maître-autel des pères Jacobins de Beaune avec les armes des deux époux *contre leurs prie-Dieu* et au milieu dudit retable, lequel il firent en 1482 *comme il paraît par la date gravée au retable susdit.*

Floceau Richard fut inhumé dans l'église St-Pierre, près du chœur et du côté de l'épître; son épitaphe était gravée *contre le mur* de cette église sous la date de 1555; il était seigneur de Ruffey-sous-Beaune et de Varennes.

Dans la généalogie latine de MM. Richard on lit ce qui suit :

« In conventu Fratrum prædicatorum reperitur lapis in- « credibilis magnitudinis et excellentis fabricaturæ voto ad- « dita ac reposita in loco summi altaris proximiori ubi arma « cernuntur alterutrius conjugum : — *Item in capella rosa- « rii ejusdem ecclesiæ.* »

Aujourd'hui, dans les reliefs ci-dessus relatifs à St-Pierre, on voit encore deux époux agenouillés devant deux prie-

Dieu, sur chacun desquels était un écusson armorié : sur celui de la femme, le blason a été effacé, mais les armes des Richard subsistent sur le prie-Dieu du mari et constatent l'identité des reliefs en question.

M. Foisset, tant en son nom qu'en celui de M. Richard d'Ivry qui a puissamment contribué de ses deniers au rachat des sculptures sus mentionnées, exprime le désir qu'elles soient rendues à leur destination première et qu'elles forment deux retables d'autel, l'un comprenant les cinq tableaux relatifs à S[t] Pierre, l'autre tous les sujets qui se rapportent à N. S. J. C. Il est à observer que les deux séries de reliefs ayant trait à N. S. étaient superposées l'une à l'autre de telle sorte que les scènes de la passion formaient le couronnement de celles qui se réfèrent à la naissance de J. C., le Massacre des Innocents faisant en quelque sorte la transition d'une série de sujets à l'autre. Il est regrettable sans doute que la chapelle de S[t] Baudèle et de S[t] Flocel, consacrée au catéchisme des garçons, ne puisse recevoir ces sculptures exécutées dans un goût analogue à celui qui régne dans la décoration de cette chapelle.

Mais, dans l'impossibilité où l'on se trouve de supprimer les banquettes en amphithéâtre de la chapelle en question et par conséquent d'y placer un autel, un membre propose de mettre la double série de reliefs relative à N. S. au dessus de l'autel projeté pour la chapelle de S[t] François de Sales et de S[te] Philomène, chapelle construite au XV[e] siècle, époque à laquelle la tradition des Frères prêcheurs *(et même une date gravée, dit-on, sur le retable)*, faisait remonter le monument qui vient d'être décrit.

Quant aux reliefs relatifs à S[t] Pierre, le même membre pense que leur place naturelle est au-dessus de l'autel qui doit être consacré à S[t] Pierre et à S[t] Paul dans la deuxième chapelle à droite en entrant à l'église N. D.

M. de Charodon propose et le conseil adopte l'ajournement de toute décision sur la place des sculptures susdites jusqu'à la délibération à intervenir sur un plan général de restauration et de décoration de l'église N. D.

Le conseil charge M. Foisset d'écrire à M. Sagot, inspecteur des monuments historiques du département de la Côte-d'Or, pour le prier de visiter le plus tôt possible N. D. de Beaune et de présenter au conseil un plan détaillé de resrauration et de décoration; M. Sagot sera spécialement invité à s'expliquer sur la place qu'il conviendrait d'affecter aux reliefs provenant de l'ancienne église des Frères prêcheurs.

Signé au registre; Richard, curé de N. D., Brunet de la Serve, Routy de Charodon, Vergnette de la Motte, Foisset, Larcher, Morelot, Petit.

On pourra lire sur le même sujet un article paru à la date du 25 avril 1839 dans la *Revue de la Côte-d'Or*, journal qui s'imprimait à Beaune. Il est curieux de se rendre ainsi compte du chemin que nous avons fait dans la critique d'art en 40 années. Vers la fin du morceau, d'ailleurs fort estimable, Hugues Sambin apparaît comme le prince de la statuaire bourguignonne à l'époque ; tant nous sommes portés à personnifier une chose dans un homme. Mais on ne sait rien de cet artiste ; on n'est même pas certain de lui attribuer le tympan de S[t]-Michel de Dijon, seule œuvre pourtant qui porte son nom, la signature se lisant gravée non dans la pierre du bas-relief, mais dans un raccord en plâtre.

A M. BAVARD, curé de Volnay

Auteur des Légendes Bourguignonnes, de Tebsima, de la Vie du vénérable Bénigne Joly.

Sine amico, non potes bene vivere.
(II. 8. *De imitatione Christi.*)

BESSEY-EN-CHAUME, CLAVOILLON

Souvent, par la pensée, on aime à revenir
Aux lieux dont on conserve un tendre souvenir.
Sans nous connaitre encor, dans les mêmes prairies,
Nous avons égaré nos douces rêveries.
Malgré l'éloignement, il régnait entre nous
Parité de penchants, conformité de goûts,
Et par ces deux courants nos âmes attirées
Ont plané dans l'espace et se sont rencontrées.

*

Ensemble, mais plus tard, nous avons vu ces lieux
Dont je mets aujourd'hui le tableau sous vos yeux;
Bessey-en-Chaume assis sur son mont solitaire,
Digne couronnement d'un paysage austère,
Clavoillon à ses pieds modestement couché,
Nid tout peuplé d'oiseaux dans les arbres caché,
Eldorado perdu dans la sombre verdure,
Et tapis émaillé d'une riche bordure,

C'est là que, jeune encor, dans cet agreste lieu,
Vous avez annoncé la parole de Dieu;
C'est là, qu'admirateur de la belle nature,
Méditant les leçons de la Sainte-Ecriture,
Pieux commentateur, le bréviaire en main,
Des ombreuses forêts vous preniez le chemin.

*

J'ai bien souvent aussi, promeneur solitaire,
En tous sens parcouru ce petit coin de terre,
Où je vis à l'aurore un spectacle si beau,
Qu'il faudrait pour le peindre un sublime pinceau.
Je contemplais de loin la paisible vallée
Des vapeurs du matin légèrement voilée,
Déroulant mollement ses plis capricieux,
Sérénité du cœur et volupté des yeux.
Je suivais du regard la vapeur indécise
Que déchira bientôt le souffle de la brise.
Les corneilles jouaient, et bataillons nombreux,
Croassaient, voletaient avec des cris joyeux
Au dessous des rochers qui se penchaient sur elles.
J'écoutais les frissons des fraîches cascatelles,
Ecume à flots neigeux, émergeant des forêts,
Qui visible un instant, s'enfuit bientôt après
En filets argentins, au milieu des prairies,
Aujourd'hui verts gazons, demain herbes fleuries.

*

Que la nature est belle aux premiers feux du jour
Qui rendent aux objets couleur, forme et contour !
La rosée en rubis sur la feuille étincelle,
S'amasse en gouttelette et par degrés ruisselle;
Et l'oiseau bien lustré vient boire à son réveil
Le liquide saphir qui scintille au soleil.

*

Voici venir le soir!... voici bientôt la nuit,
Un silence éloquent à remplacé le bruit.
Dans les bois maintenant tout dort, ou tout repose;
Mais à l'homme un besoin plus sérieux s'impose;
Un saint recueillement a pénétré son cœur;
Et son âme en extase a goûté le bonheur.

*

A l'heure où du soleil le cours entier s'achève,
Je vois sur le coteau la lune qui se lève.
Que j'aime astre des nuits, tes placides clartés
Qui répandent la paix dans les cœurs agités!
Qu'il fait bon respirer ces senteurs parfumées ....!
Etoiles, seriez-vous des urnes enflammées,
Foyers incandescents, célestes encensoirs,
Par d'invisibles mains balancés tous les soirs?...
J'élève mes regards vers la voûte éthérée
Où d'un Dieu trois fois saint la majesté sacrée
Rayonne dans l'espace et brille à tous les yeux.
D'amour et de respect mon cœur religieux
Subitement s'émeut, et palpite et s'enflamme;
Et des hymnes pieux jaillissent de mon âme.

*

Les cieux éloquemment nous racontent un Dieu.
Malheur à l'insensé qui n'en fait pas l'aveu!

*

Aujourd'hui si je viens au déclin de la vie,
Soupirer quelques vers sur ma lyre affaiblie,
C'est que je veux vous dire avant le dernier jour,
Mes sentiments profonds de respect et d'amour.
Je dois à vos conseils, à votre saint exemple,
D'avoir, dans mes pensers, pris un essor plus ample,

De me sentir plus fort et bien mieux affermi,
Lorsque j'ai le secours de votre bras ami.

*

Grâce à vous, tendre ami, grâce vous soit rendue,
Si la paix est rentrée en mon âme éperdue!
Je pleurais un ami, (1) mon guide et mon appui,
En vous j'ai retrouvé ce que j'aimais en lui.

Beaune le 1er Décembre 1878.

Jh PETASSE.

(1) M. Th. Foisset.



SAINT-SÉPULCHRE (*Pouilly en Auxois*).

CHAPELLE

DE

NOTRE-DAME-TROUVÉE

A POUILLY-EN-AUXOIS

Pouilly-en-Auxois possédait jadis deux églises, ou plutôt une église et une chapelle. La première, située sur la montagne, était sous le vocable de S[t]-Pierre ; elle est détruite de fond en comble et c'est à peine si les décombres, accumulés et délités par le temps, en laissent soupçonner l'emplacement. C'est dans cette église que se trouvait la chapelle S[te]-Anne, fondée par deux frères, Jean et Claude Comeau, à la fin du XV[me] siècle, dans des conditions que rapporte Courtépée et que je n'ai pas à répéter ici. Je mentionne simplement le fait de cette fondation, parce que le nom de Comeau reviendra tout à l'heure à propos d'une chaire à prêcher. C'est dans cette église que se trouvait aussi un S[t]-Sépulcre fait, dit le même historien, aux frais de N. Boyau, bourgeois à Pouilly. J'en donne plus loin la description. Je ne dirai rien de plus de cette église, si ce n'est qu'elle était à la fois église paroissiale et chapelle castrale. Le but de cette note est de faire connaître la chapelle de *Notre-Dame-Trouvée* qui offre un véritable intérêt au point de vue archéologique.

I TRADITIONS ET LÉGENDES

La chapelle de Notre-Dame-Trouvée, que l'historien de la Bourgogne désigne simplement sous le nom de chapelle Notre-Dame, a sa légende conservée dans les traditions du pays.

Elle se serait appelée *Notre-Dame-du-Lait*, et l'on dit que ce nom lui viendrait de ce qu'elle aurait possédé une de ces reliques qu'on appelle *le Lait de la Ste-Vierge*. Voici comment s'explique cette légende : Il est évident qu'il ne peut s'agir ici du lait réel de la Ste-Mère de Dieu ; la modestie et l'humilité incomparables de cette Vierge sans tache rendent inadmissible, à mon avis, l'hypothèse que Marie aurait conservé de son lait virginal et que ce lait serait venu jusqu'à nous. Quelques personnes ont prétendu que les reliques ainsi appelées et qu'on vénère à Reims, à Laon et dans plusieurs autres lieux désignaient un lait miraculeux comme celui dont il est question dans la vie de St-Bernard. Mais, s'il en était ainsi, le fait se rattacherait à la vie de quelque saint et il aurait trouvé des historiens pour le transmettre aux générations futures, avec les documents et témoignages qui en auraient établi l'authenticité. Rien de semblable ne s'est produit relativement *au Lait* vénéré dans la chapelle de Pouilly. Je crois qu'il faut admettre l'explication donnée par M. l'abbé Cerf, chanoine de l'Église métropolitaine de Reims, explication toute naturelle et parfaitement admissible ; la voici telle que nous la trouvons dans le Bulletin monumental n° 1, 5me série, tome 6 : « A nos yeux, la relique du St-Lait vénérée à la cathédrale de Reims et ailleurs n'est pas du véritable lait, ni naturel, ni miraculeux. C'est une poudre blanche provenant d'une grotte située près de Béthléem, appelée *la grotte du lait*. Selon une tradition ancienne, Marie, voulant soustraire son divin enfant à la fureur d'Hérode, se cacha dans cet endroit, et voyant son lait tarir, elle se serait mise en prière et son lait lui serait revenu. D'autres historiens adoptant cette version, mais avec une légère variante, voient,

dans cette relique, de la poussière d'un rocher du désert où Marie, fuyant en Egypte, s'arrêta pour offrir le sein à son divin enfant ; une goutte de son lait serait tombée sur la terre aride et l'aurait sanctifiée... De ces deux sentiments, qui au fond s'accordent sur la nature de la relique, le premier est généralement suivi. »

« Ce qui est certain, dit Mgr Mislin (les saints lieux, Pèlerinage à Jérusalem) c'est que toutes les femmes des environs, juives, chrétiennes et musulmanes, ont une telle dévotion pour cette grotte qu'il y en a toujours qui viennent y faire leurs prières. »

« Comme les pierres de cette grotte sont très tendres, on en détache facilement des morceaux qu'on réduit en poussière et que l'on fait prendre aux nourrices qui manquent de lait » (M. de Géramb).

C'est donc une relique de ce genre que possédait encore la chapelle de Pouilly à la fin du siècle dernier. C'est cette relique qui lui valut le nom de Notre-Dame-du-Lait, et qui est mentionnée dans les procès-verbaux de visite épiscopale dont trois extraits nous ont été procurés par M. Anatole de Charmasse, l'infatigable chercheur et savant secrétaire de la Société Eduenne, toujours si empressé de venir en aide à ceux qui ont recours à son érudition. Apportée par quelque pèlerin ou par quelque noble chevalier revenant des croisades, cette relique fut vénérée dans cette chapelle jusqu'à la Révolution où elle a disparu dans la tourmente. (*Voir à la suite de ce travail.*)

Une tradition locale confirmée par le monument lui-même donne les principaux traits de l'histoire monumentale de cette chapelle de Notre-Dame-Trouvée. Primitivement dédiée à la Ste-Vierge, cette chapelle n'était qu'un édifice aux proportions restreintes ; selon toute apparence, ses proportions ne dépassaient guère celle de la partie étroite de la chapelle actuelle ; sa destination était d'abriter l'image de la Ste-Vierge qu'on y vénérait. Brûlée par les Normands qui massacrèrent la population, elle fut relevée aussitôt que les rares survivants purent rentrer au pays et s'y établir en sécurité. Combien de temps s'écoula-t-il entre l'incendie

qui détruisit la chapelle et le moment de la réédification ? C'est ce que la tradition locale ne dit pas ; mais elle affirme que, les habitants s'étant mis à l'œuvre, trouvèrent, en déblayant les ruines, la statue de la Vierge parfaitement intacte. Ni les flammes de l'incendie, ni la chute de l'édifice ne l'avaient endommagée ; et ce fait, considéré comme miraculeux, provoqua une dévotion extraordinaire pour l'image de Notre-Dame qui s'appela désormais Notre-Dame-Trouvée. La chapelle fut donc commencée dans les proportions que l'on voit pour toute la partie orientale de la chapelle actuelle. Mais bientôt, la vénération pour Notre-Dame-Trouvée se communiquant de la paroisse de Pouilly aux paroisses circonvoisines, ce fut un pèlerinage en règle qui s'établit, et il fallut songer à agrandir la chapelle ; de là le prolongement de la nef et la construction d'une nef latérale au côté Nord ; de là aussi l'ouverture d'une porte latérale de style roman, avec tympan ornementé d'un bas relief représentant un évêque.

II. PORTE LATÉRALE PRINCIPALE

Deux portes avaient été ménagées au côté Sud de la chapelle ; l'une, placée là où commence la partie étroite et primitive de l'édifice, était une porte toute simple et n'ayant pas à proprement parler de caractère architectonique bien accusé ; c'était la porte destinée à l'usage journalier de la dévotion encore localisée ; l'autre plus vaste, s'ouvrant à deux battants, était réservée pour les jours de grande solennité ou des pèlerinages ; elle en a conservé le nom, et bien qu'elle ait été murée, il y a quelque trente ans, elle est encore connue dans le pays sous le nom de *Porte des Pèlerinages.* Les anciens racontent même que cette porte était affectée spécialement aux pèlerinages de certaines paroisses voisines parmi lesquelles S[te]-Sabine aurait eu un privilège, au moins de préséance, si ce n'est d'usage exclusif. Suivant cette tradition, les autres pèlerinages paroissiaux devaient entrer dans la chapelle par la porte occiden-

tale. Quoiqu'il en soit, cette porte est la plus ornementée. Le tympan, qui aujourd'hui est enlevé de sa place et repose sur le cimetière, appuyé contre le mur de l'église, était orné d'un bas-relief représentant un évêque, en chape moyen-âge, crosse en main et mitre en tête. Ce spécimen de sculpture qu'il faudrait conserver avec soin comme un monument d'art et d'archéologie se rapportant à la période romane, est, depuis des années, exposé à toutes les intempéries capables d'amener sa ruine à bref délai.

III. LA DATE

On m'avait indiqué comme existant à l'extérieur de la chapelle une incription gravée sur la pierre, et on m'avait affirmé que cette inscription contenait quelques détails historiques relatifs à la chapelle ; nous avons longtemps et minutieusement cherché à la place indiquée cette inscription sans pouvoir la découvrir ; mais de nouvelles investigations, faites de concert avec le vénérable doyen, curé de la paroisse, ne sont pas restées sans résultats ; sur un des piliers contreforts, quatre lettres assez grossièrement gravées et passablement frustes attirèrent notre attention, A. M. C. C. ; ces quatre lettres, nous en eûmes bientôt la conviction, étaient tout simplement le millésime de la construction ou de la consécration de la chapelle ; *Anno millesimo ducentesimo* 1,200. Une semblable découverte ne pouvait qu'être du plus haut intérêt pour l'archéologie chrétienne dans nos pays ; nous l'avons signalée au savant directeur de la Société française d'Archéologie, M. Léon Palustre, qui s'est empressé d'en faire part aux lecteurs du *Bulletin monumental.* La chapelle de Notre-Dame-Trouvée aurait donc été construite à la fin du XIIme siècle, et le millésime, qui autorise cette appréciation, justifiée par le monument lui-même, n'est pas une des choses les moins curieuses, car ce pourrait bien être l'unique exemple en Bourgogne d'une église romane portant sa date précise gravée sur ses murs.

IV. LA VOUTE ET LE PILIER CENTRAL

Cette chapelle a dû subir de graves avaries au XVme siècle ; car, à cette époque, il a fallu en relever la voûte dans toute la partie où elle est plus large et forme deux nefs. L'architecte chargé de ce travail a voulu évidemment innover et faire un tour de force. L'innovation consiste à mon avis dans la suppression des pilastres qui séparaient les deux nefs et sur lesquels venaient s'appuyer les arceaux de leurs voûtes respectives ; des pilastres qui portaient la voûte primitive sont encore subsistants, adossés aux murs de distance en distance, et n'ayant aucune utilité pour la voûte actuelle. Ils sont là comme des témoins d'un état de choses antérieur rendu plus sensible encore par les crochets de leurs chapiteaux et les gorges caractéristiques du XIIIme siècle qui ont été en usage dès la fin du XIIme; les seuls qui aient été utilisés pour la voûte actuelle sont ceux des angles et du milieu, sur lesquels l'architecte du XVme siècle a fait reposer les arceaux croisés de la voûte qu'il élevait, les faisant retomber au milieu sur une seule et unique colonne qui porte ainsi la voûte des quatre travées composant les deux nefs. C'est là, à mon avis, un tour de force qui pouvait faire honneur à l'architecte, mais devait avoir pour conséquence la fatigue visible des murs et des contreforts qui les soutiennent et qui paraissent compromis dans leur solidité.

V. LE St-SÉPULCRE

On voit dans cette chapelle, un monument d'art chrétien digne de fixer l'attention des archéologues et des artistes ; c'est un St-Sépulcre rapporté de l'ancienne église paroissiale au moment de sa destruction et qui serait, suivant Courtépée, un don de N. Boyau, bourgeois à Pouilly. C'est une excellente œuvre de sculpture du commencement du XVIme siècle ; il porte la date de 1521. Son mérite artistique avait frappé M. Nesle qui l'avait dessiné probable-

ment dans la pensée de le publier dans l'album du Châtillonnais et de l'Auxois, à côté du St-Sépulcre de Notre-Dame de Semur. Nous donnons cet excellent dessin, qui est entre les mains de M. Charles Bigarne ; il mérite certainement l'honneur d'être publié dans les Mémoires de notre Société. Le dessinateur, moins fort en paléographie qu'en dessin, s'est trompé en copiant la date de ce monument; il a lu 1571 au lieu de 1521. Cette erreur tient à ce que cette date est écrite en chiffres arabes, et la forme encore quelque peu gothique du 2 a causé la confusion dans laquelle il est tombé ; mais la rectification en a été faite, et cette publication aura l'avantage de fournir un intéressant moyen de comparaison entre le St-Sépulcre de Pouilly et ceux de Semur-en-Auxois, de Châtillon-sur-Seine et de Chaumont (Haute-Marne). Voici la description de ce monument telle que nous l'avons faite sur place :

« Le tombeau mesure un mètre 70 cent. de long sur 35 et 45 centimètres de large ; les personnages sont au nombre de dix.

« Notre-Seigneur-Jésus-Christ, de grandeur naturelle, est étendu sur un suaire à la hauteur de l'ouverture du tombeau, ses mains légèrement croisées reposent sur le voile pudique. Il a, comme toujours, toute sa barbe, et ses cheveux divisés sur le sommet de la tête retombent de chaque côté en mèches ondoyantes.

« Deux personnages, l'un à la tête et l'autre aux pieds, représentent Nicodème et Joseph d'Arimathie. Ils tiennent le suaire et s'apprêtent à descendre le corps de Notre-Seigneur dans le sépulcre. Tous deux sont magnifiques d'expression grave et recueillie. Ils sont vêtus de manteaux ; l'un a pour coiffure une sorte de turban et l'autre est tête nue.

« Par derrière, la Vierge-Mère, abimée dans sa douleur et paraissant évanouie, est soutenue par deux femmes sur l'une desquelles elle appuie sa tête ; tandis que celle-ci lui tient le bras gauche, l'autre se presse contre elle pour la tenir des deux mains et semble la consoler.

« A l'extrémité gauche du groupe précédent, Ste-Madeleine élève les yeux au ciel, comme dans une douloureuse

extase ; elle tient des deux mains le vase des parfums, l'*unguentum alabastri* de l'Evangile.

« A l'autre extrémité, St-Jean est en pleurs et tient des deux mains un linge devant sa bouche, comme pour comprimer ses sanglots.

« Par devant le tombeau et aux deux extrémités, deux gardes, en costume de chevaliers et à moitié couchés, dorment appuyés sur leurs écus.

« Au milieu et sur la face antérieure du tombeau, est un écusson portant la date de 1521, écrite en chiffres arabes, et le monogramme du donateur.

VI

La chaire à prêcher mérite d'être signalée, malgré ses proportions modestes et l'aspect disgracieux que lui donne le manque de couronnement. Elle est de forme hexagone, fort étroite, et une simple échelle de meunier, qui lui sert d'escalier, fait un singulier contraste avec la riche et fine sculpture des cinq panneaux et du dossier qui la composent.

Ce dernier est orné d'une magnifique rosace sculptée en plein bois et avec une richesse de dessin que nous ne retrouvons pas même sur les magnifiques bahuts conservés au musée de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

Quatre panneaux, sur les cinq formant la caisse de la chaire, sont divisés chacun en quatre compartiments ; l'artiste a sculpté alternativement une serviette à quatre plis et une de ces baies flamboyantes dont le type est emprunté aux grandes fenêtres des églises du XVme siècle ; ils sont répétés au bas du panneau, mais de manière à se croiser, c'est-à-dire à ce que la serviette soit superposée à la baie sculptée et réciproquement.

Le panneau central a pour ornementation une baie flamboyante, qui occupe le panneau tout entier. Il porte au milieu un écusson sur lequel est sculpté le nom du donateur en lettres gothiques. Ce nom appartient à l'une des familles

distinguées du pays, celle des *Comeau*, dont une branche possède encore le château de Créancey.

Cette chaire à prêcher est peut-être l'unique spécimen en Bourgogne d'une chaire sculptée en bois dans le style du XVme siècle. A ce titre, nous en avons fait deux estampages, l'un pour le vénérable curé, doyen de Pouilly, et l'autre que nous avons envoyé à M. Ouradou, l'habile architecte qui a si bien restauré notre Hôtel-Dieu. Nous espérions que ce type de chaire à prêcher serait adopté pour notre bel établissement ; mais, il a paru trop ornementé et nos espérances ne se sont pas réalisées jusqu'alors.

VII

En dehors de l'église se trouve un monument curieux, au moins par sa rareté dans nos pays, c'est une croix en pierre qui paraît être du XVme siècle ; elle porte l'image en pierre de Jésus crucifié. A gauche de la croix est une chaire à prêcher en pierre comme la croix ; et, par devant, un autel de même matière. Ce triple monument, qui porte le cachet du XVme siècle, est placé sur une sorte de promontoire placé à l'est du cimetière. Il atteste la persistance de la dévotion à Notre-Dame-Trouvée et l'affluence toujours croissante des pèlerins qui venaient visiter son image. C'est au pied et en face de cette croix que se groupaient les nombreux pèlerins; c'est sur cet autel qu'on célébrait les Ste-Mystères, et qu'on plaçait l'image miraculeuse de la Vierge ; et c'est de cette chaire à prêcher que le prédicateur adressait la parole sainte aux pèlerins trop nombreux, pour tenir dans l'enceinte de la chapelle. Ce triple monument est un nouveau témoignage de la dévotion neuf fois séculaire des habitants de la contrée pour Notre-Dame-Trouvée; il justifierait au besoin la résurrection récente de l'antique pèlerinage au sanctuaire élevé en son honneur, au flanc de la montagne de Pouilly.

Des tombes mérovingiennes ont été récemment découvertes au cimetière qui entoure la chapelle, et confirmeront probablement ce que nous venons de dire sur l'antiquité de ce pèlerinage.

VIII

Signalons, en terminant ce travail, un triptique qui, pour être d'une époque relativement récente, si on se reporte à l'âge de la chapelle, n'en est pas moins digne d'être mentionné, sinon pour son mérite artistique qui nous paraît médiocre, au moins pour les inscriptions qui sont tracées sur le cadre.

Il représente, sur le panneau du milieu, Notre-Seigneur en croix, la S[te]-Vierge à droite, debout, nimbée et essuyant ses larmes, et S[t]-Jean aussi debout, à gauche de la croix; sur l'un des panneaux mobiles est S[t]-Pierre tenant une clef et un livre ; sur l'autre, on voit S[t]-Jean-Baptiste tenant une croix banderollée. — Au revers est une vierge tenant le S[t]-Enfant-Jésus, et un évêque bénissant le donateur et sa petite fille.

Ce tabeau a deux légendes que nous reproduisons :

In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.

Claude Pelletier et Jeanne Mortaine, sa femme, ont fait faire ce..... (tableau ?)

Priez Dieu pour eux. — 1620.

BOUDROT,

Aumônier de l'Hôtel-Dieu.

LE GUI DE CHÊNE

Dans le compte-rendu que nous avons fait du 14e Bulletin que la Société des sciences historiques et naturelles de Semur vient de publier, nous avons analysé, en lui donnant un certain développement, son principal mémoire intitulé : *le Gui de chêne et les Druides*. Dans l'analyse du dernier paragraphe de ce mémoire nous nous exprimions ainsi :

L'auteur dit que les savants les plus érudits s'abstiennent d'affirmer l'existence réelle du gui de chêne et qu'il a, lui-même, parcouru les principales forêts, non-seulement de la Côte-d'Or, mais encore celles d'un grand nombre de contrées de notre pays et toujours avec le même résultat négatif. Il a implanté, dit-il, des graines d'un gui sur de l'orme, du pommier, du poirier, du bouleau, du chêne, etc., et il a constaté que son expérience avait réussi sur tous les arbres excepté sur le chêne. Enfin, l'auteur ajoute avoir engagé plusieurs de ses amis à faire les mêmes expériences ; mais leurs travaux n'ont abouti qu'à constater le refus presque absolu du chêne à nourrir le gui.

En terminant, l'auteur se demande si le gui de nos jours est bien le *viscum* des anciens.

A la suite de cette lecture, M. Panariou, sous-inspecteur des forêts en retraite et membre de la Société, a annoncé qu'il connaissait, dans la forêt domaniale d'Argilly, un chêne sur lequel existent de nombreux rameaux de gui. Cette déclaration étant en complète contradiction avec les conclusions que nous venions d'analyser, M. le Président a, dès lors, prié MM. Théo Bouchard et Perret, membres présents à la séance, de vouloir bien accompagner, sur les lieux,

M. Panariou, afin de s'assurer de la véracité du fait qui venait d'être signalé. Enfin, il résulte de la visite faite par ces Messieurs, que le chêne désigné a, en effet, été trouvé couvert de gui : un échantillon adhérent à une branche de l'arbre a été apporté et placé sur le bureau, puis déposé au musée de la ville.

Nous croyons devoir ajouter à ce qui précède qu'un savant botaniste bien connu, M. Hœfer, publiait en février 1866, dans le journal l'*Illustration*, un article sur le gui de chêne, article que nous résumerons ainsi :

M. Hœfer n'a jamais, malgré ses nombreuses recherches, rencontré le gui sur le chêne.

Les arbres sur lesquels ce curieux parasite se voit le plus communément, ce sont les pommiers, les poiriers, les peupliers, etc. ; mais il paraît, surtout, affectionner les vieux arbres couverts de lichens.

Cette végétation vigoureuse, luxuriante, greffée par la nature sur une végétation vieillie, à demi éteinte, présente au regard quelque chose de fantastique, de surnaturel.

Le gui fait entièrement corps avec le bois de la branche sur laquelle il s'est implanté, c'est, en un mot, une véritable greffe emblème de la perpétuité.

L'auteur se demande si dans l'antique religion des Gaulois, le gui n'aurait pas été le symbole, l'hiéroglyphe de l'immortalité ?

S'il ne croit pas au gui de chêne, c'est, dit-il, parce que le bois est le sol du parasite et que le druide devait, dès lors, reconnaître dans les rayons et les cercles que présente la section d'une branche les caractères de sa principale divinité, les rayons et l'image du soleil.

C'est, ajoute-t-il, dans les forêts, au pied même d'un chêne, que les druides accomplissaient leurs cérémonies religieuses.

Enfin, si l'on se rappelle, en même temps, le rôle qu'y jouait le *gui*, on aura l'explication du gui de chêne : par le rapprochement des mots on a confondu les choses.

Mais le mois suivant, c'est-à-dire en mars, M. Hœfer faisait insérer un 2e article, dans le même journal, ayant pour

titre : *Un dernier mot sur le gui de chêne*, article que nous reproduisons fidèlement avec la lettre démontrant, d'une manière péremptoire, l'existence de ce parasite sur le chêne.

UN DERNIER MOT SUR LE GUI DE CHÊNE

2e *Article de M. Hœfer*

La lettre que nous allons communiquer ci-après à nos lecteurs, met fin à la discussion sur la non-existence du gui de chêne. Contrairement à ce que nous avions avancé, ce parasite peut se développer sur le bois de chêne, ainsi que le fait voir M. E. Perron, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Gray. Devant la constatation d'un fait, nous n'avons qu'à nous incliner, et, au nom de la science, nous prions M. Perron d'accepter tous nos remercîments.

Il résulte, néanmoins, de tout cela, que le gui de chêne est extrêmement rare ; peut-être, est-ce même en partie à cause de son extrême rareté que les druides l'avaient choisi pour leurs cérémonies religieuses.

F. Hœfer.

Gray (Haute-Saône), le 1er mars 1866.

Monsieur,

Vous venez de publier sur le gui, dans l'*Illustration* du 24 février, un article fort intéressant, dans lequel vous exprimez l'opinion que le *gui de chêne* n'existe pas.

Vous n'êtes pas, Monsieur, le premier botaniste qui, n'ayant pas eu l'heureuse occasion de le rencontrer dans les forêts ou au moins dans les collections, ait douté de son existence et l'ait même niée tout à fait.

Quelques auteurs ont déjà supposé que lorsque les druides la récoltaient solennellement dans les forêts de la Gaule, cette plante n'avait pas crû sur l'arbre qui la portait, mais qu'elle y avait été adroitement placée avant la cérémonie. Quant à

vous, vous n'accusez pas le druide de cette supercherie, mais vous pensez que « *la légende* » *du gui du chêne* doit être interprétée en ce sens qu'il aurait été récolté par eux *dans une forêt de chênes* et non *sur un chêne*. Enfin, vous expliquez par une disposition particulière des pores du bois de chêne l'absence du parasite végétal sur cet arbre.

Quelque ingénieuses que soient vos explications à ce sujet, elles doivent céder devant la constatation des faits.

Non-seulement Pline le Jeune dit formellement (Hist. nat. livre XVI, chap. 95) que le gui sacré des druides venait sur les chênes, mais je puis vous donner l'assurance que dans nos forêts de l'antique Séquanie, vieux sanctuaires druidiques, on trouve encore, quoique très-rarement, des chênes sur lesquels croît la plante sacrée, le rameau d'or.

J'ai eu moi-même occasion de le constater. D'ailleurs, un échantillon, aussi authentique que possible, car il est toujours adhérent à la tige du chêne, existe au cabinet d'histoire naturelle de Gray.

Ce précieux objet a été récolté, au mois d'avril 1856, par M. le Sous-inspecteur des forêts Gouët et par moi, dans le bois communal de Rigny, à cinq kilomètres de Gray.

Je suis bien persuadé, Monsieur, que dans l'intérêt de l'histoire des vieux temps, autant que dans l'intérêt de la science botanique, vous n'hésiterez pas à faire cesser, par la publication des faits que j'ai l'honneur de vous signaler, une erreur dejà répandue, mais que l'autorité qui s'attache à vos publications ne ferait que signaler.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

E. Perron,
Conservateur du Cabinet d'Histoire naturelle de Gray.

2e *Lettre adressée à M. Hœfer*

Monsieur,

« Vous avez publié dans le numéro de *l'Illustration*, du samedi 24 février, un article sur le gui, dans lequel vous

dites que vous ne croyez pas au *gui de chêne*, et vous entrez à ce sujet, dans quelques considérations physiologiques pour prouver qu'il ne peut exister.

« Permettez-moi, Monsieur, de rectifier cette croyance.

« Le gui de chêne existe, il n'est même pas très-rare dans les forêts de la Puysaie (portion du département de l'Yonne, riveraine de la Nièvre et du Loiret et dont Saint-Fargeau est le centre).

« Il y a vingt ans j'hésitais, comme vous, à croire au gui de chêne ; j'en fis chercher en promettant une petite récompense aux ouvriers forestiers, et on m'en apporta deux ou trois rameaux. J'ai conservé l'un d'eux, qui était fort beau, pendant longtemps : il avait fini par tant se dessécher, qu'il tombait en poussière, et je l'ai jeté.

« Dans mon pays, le gui de chêne, infusé dans de l'eau ou même du vin blanc, passe pour être un remède souverain contre l'hydropisie, et même, en général, une panacée universelle contre tous les maux.

« Recevez, Monsieur, etc.

« A. LACOUR. »

SOLUTION DE LA QUESTION DU GUI

M. Hœfer, dans le N° du 26 mai, du journal *l'Illustration*, s'exprime ainsi :

Dans un petit article sur la plante sacrée des druides, nous nous étions montré incrédule au sujet du *gui de chêne*, et nous en avions, en même temps, exposé les motifs.

Notre opinion fut aussitôt combattue par des arguments devant l'autorité desquels nous n'hésitâmes pas à nous incliner. Nous avons publié les lettres de M. Perron et de M. Lacour, assurant avoir trouvé le gui sur des chênes ; le premier, près de Gray ; le second dans le département de l'Yonne. D'autres correspondants sont, depuis lors, venus confirmer ces témoignages. Nous citerons notamment M. le

docteur Dessaint, à Chalon-sur-Saône, et M. F. Cuvier, à Constantine (Algérie).

Dans une correspondance datée de Berne, M. Lafuge émet, d'après les indications d'un botaniste de ses amis, quelque doute sur l'identité du gui, trouvé sur le chêne, avec le gui qui pousse si communément sur nos arbres fruitiers. Pour nous éclairer *de visu*, nous priâmes M. Dessaint de nous communiquer l'échantillon du gui de chêne qu'il nous avait dit avoir en sa possession. Le savant médecin de Chalon vint au devant de nos désirs en nous envoyant toute la branche de chêne à laquelle adhérait notre parasite. « Une chose qui m'avait surpris, dit-il dans son obligeante lettre d'envoi, c'est qu'au moment où j'avais cueilli ce gui, il était complètement dépourvu de baies, tandis que d'autres échantillons de gui du pommier, etc., que j'ai vus à la même époque, en portaient un grand nombre. »

Décidément, le doute avait pénétré dans la forteresse. Il ne s'agissait plus que d'achever l'œuvre. Voici donc les résultats sommaires de notre examen. Le bois sur lequel le parasite est implanté est bien du chêne ; cela est incontestable. Mais le gui de chêne est différent de notre gui commun. Celui-ci est le *viscum album* des botanistes, l'autre est le *loranthus europœus*, qui a servi de type à la famille des loranthacées. Ces deux arbrisseaux se ressemblent parfaitement par la disposition dichotomique de leurs rameaux et de leurs feuilles; aussi sont-ils, à première vue, très-faciles à confondre. Mais leurs organes de reproduction les séparent nettement l'un de l'autre. Les fleurs du *viscum album*, à périanthe quadrifide, sont sessiles; les fleurs du *loranthus europœus*, à périanthe sex-fide, sont pédonculées. La même différence se remarque dans les fruits. A quoi il faut ajouter encore que les baies sessiles de notre gui commun (*viscum album*) sont blanches et persistent jusqu'au printemps, tandis que les baies pédonculées du gui de chêne (*loranthus europœus*) ont une teinte jaune, et tombent à l'entrée de l'hiver. C'est ce qui explique la surprise de mon honorable confrère, M. le docteur Dessaint. Les axes florifères commençaient dejà à se développer lors-

que le bel échantillon que nous avons sous les yeux fut cueilli (vers le milieu de mars).

Tous les botanistes s'accordent à désigner le *loranthus europœus* L, comme le parasite du chêne par excellence. Suivant Jacquin, Koch, etc., il n'est pas rare dans l'Europe centrale et méridionale. S'il ne se trouve pas indiqué dans les anciennes flores de France, c'est qu'apparemment on l'avait confondu avec le gui proprement dit.

Enfin, si notre caractéristique différentielle, que nous sommes loin de donner comme irréprochable, est fondée, qu'en faudra-t-il conclure ? Que ce n'est pas notre gui commun, mais le *loranthus europœus* que les druides employaient dans leurs cérémonies religieuses.

Ainsi l'on voit, d'après les documents que nous venons de lire, que l'existence du gui de chêne désigné par les botanistes sous le nom de *loranthus europœus*, était reconnue, par l'une des sommités de la science, depuis 1866 ; le gui des arbres fruitiers, qui est le gui commun connu sous le nom de *viscum album*, diffère, comme on vient de le voir, par ses organes de reproduction, du gui de chêne.

Beaune, le 1[er] *avril* 1879.

J. CARLET.

pris au [illegible] –

L'EXPOSITION SCOLAIRE

AU

CONCOURS AGRICOLE DE DIJON

(Mai 1879)

Messieurs,

Depuis cinquante ans, les concours agricoles se multiplient sur tous les points de la France et à l'étranger. L'intention est excellente. « Chercher la gloire du pays « dans l'agriculture : en inspirer le goût à la jeunesse trop « disposée à émigrer dans les villes: obtenir par l'échange « mutuelle des idées un système de culture mieux approprié « à la nature du sol; rompre avec les vieilles routines et réa- « liser une amélioration qui tourne au profit de tous; propa- « ger les méthodes les plus avantageuses, les plus expéditi- « ves et les plus sûres; améliorer les animaux domestiques; « faire la guerre aux insectes qui menacent la prospérité gé- « nérale et la vigne en particulier,» (1) tel est le but éminemment utile que poursuivent les promoteurs de la science agronomique, parmi lesquels notre regretté collègue, M. le comte de La Loyère, ancien président du Comité d'Agriculture de Beaune, s'était acquis une juste célébrité. Après la perte de M. de La Loyère, son successeur était, pour ainsi dire, désigné à l'avance, et la prime d'honneur, accordée à notre Président pour l'exposition du département de la Côte-

---

(1) Frère Eugène-Marie. — Voir le *Bien Public* de Dijon — (9 mai 1879).

d'Or, ayant réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple, a prouvé que le choix ne pouvait être plus heureux. (1)

Quiconque a visité les comices agricoles, il y a seulement vingt-cinq ans, peut se rendre compte du chemin parcouru et des progrès accomplis. Alors on n'admettait à l'exposition que des légumes, des fleurs, des fruits, des machines et du bétail. C'était beaucoup, sans doute; mais on a compris que la cause de l'agriculture ne serait point gagnée si l'enfant restait étranger aux connaissances qu'elle exige, si on ne lui inculquait de bonne heure l'amour du sol natal et le désir de l'améliorer. De là, l'heureuse idée d'introduire les premières notions de l'agriculture dans les écoles primaires et aussi d'annexer au concours régional de Dijon une exposition d'enseignement agricole. Hâtons-nous de le dire: l'essai a réussi et MM. les instituteurs ont fait preuve de zèle et de bonne volonté.

A ce point de vue, (le seul dont nous ayons à nous occuper ici) l'exposition la plus complète et, sans contredit, la plus belle de toutes, était celle des Frères des Écoles Chrétiennes de Dijon. Elle occupait, sur un espace artistement ménagé, a peu près la même étendue que celle des écoles des six départements admis à concourir. Nous y avons remarqué une magnifique carte en relief de tous les grands crûs de la Côte-d'Or. Cette carte, nous l'avions déjà admirée à Beaune, mais les teintes nouvelles qui permettent de distinguer au premier coup d'œil les différents climats, ajoutaient beaucoup à sa valeur primitive, et faisaient ressortir d'une manière incomparable le fini de l'exécution.

Venaient ensuite des cartes du phylloxera vastatrix , de

---

(1) — Concours régional de Dijon — 11 mai 1879.
Prime d'honneur consistant en une coupe d'argent de la valeur de 3,500 fr. pour l'exploitation du département de la Côte-d'Or, ayant obtenu l'un des prix culturaux et ayant réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple, à M. de Vergnette Lamotte, propriétaire-viticulteur à Beaune.
Six médailles ont été, en outre, décernées aux vignerons attachés à l'exploitation de M. de Vergnette.

la maladie de la vigne; d'autres partageant la France en diverses régions pour les bœufs, les moutons, les chevaux, etc; puis des plans coupés, de véritables tableaux représentant la taille des arbres, dûs à l'habile crayon du Frère Raynuce. Ajoutez à cela des graines de toutes espèces, parfaitement classées; des herbiers en grand nombre, des échantillons de chêne-liége, de bouleau, de pin, de sapin, de peuplier, de mélèze, de murier, de sorbier, quelque chose enfin qui rappelait les collections de l'école de Cluny. Qui ne voit combien il est facile de rattacher l'étude de ces essences à l'usage que l'on peut en faire ? Dans notre pensée, là devait aller la plus haute récompense et plus d'un visiteur partageait cet avis. — Le jury en a décidé autrement; il a honoré d'une médaille d'argent le Frère Pol de Léon, pour l'ensemble de son exposition.

En abordant l'exposition des écoles publiques, nous nous attendions à trouver un emplacement spécial et séparé pour chaque département, divisé lui-même par cantons et par communes, ou, tout au moins, une classification fondée sur les diverses branches de l'enseignement agricole. Cet ordre faisait défaut. Aussi était-il difficile de s'orienter au milieu de ces travaux, de ces collections de toute provenance, rangés un peu au hasard. Cette confusion, jointe au peu de temps dont nous pouvions disposer, ne nous a pas permis de donner à notre travail tout le développement dont il était susceptible.

Les objets exposés par MM. les instituteurs peuvent se diviser en quatre catégories : Devoirs écrits, dessins, cartes et collections diverses.

Les devoirs écrits, comprenant : cahiers de dictées, résumés d'agriculture, rédactions, problèmes, modèles de comptabilité agricole et cahiers d'arpentage, attestent un grand progrès dans l'instruction primaire. La plupart sont bien tenus ; plusieurs sont annotés de la main du maître, mais un certain nombre ne méritaient pas les honneurs de l'exposition. En général, les rédactions nous ont paru faibles; cependant si l'on prend en considération l'âge des élèves,

c'est un premier pas, et ce premier pas est une espérance pour l'avenir.

Le dessin, autrefois inconnu dans les écoles primaires, y a conquis le droit de cité. Les dessins de machines, d'instruments de culture, de viticulture, de plantes, de fleurs et d'arbustes dénotent un goût prononcé pour cette partie de l'enseignement qui plaît naturellement à la jeunesse quand elle a triomphé des premières difficultés.

La partie la plus féconde et la plus remarquable était assurément l'exposition des cartes. Quelques unes se faisaient remarquer par la pureté du trait et la pose du lavis. Citons entre autres des cartes agronomiques de l'Yonne, une carte économique de la H[te]-Saône, une carte en relief de Dijon et de ses environs, des cartes topographiques, géologiques et agricoles; celles des communes de plusieurs cantons, des vins, des céréales, etc. Cette activité est d'un heureux augure et fera bientôt mentir, nous l'espérons, cette définition quelque peu railleuse d'un grand poète d'outre-Rhin: « Un français est un homme qui ne sait point de géographie. »

L'entomologie, qui a des rapports si étroits avec l'agriculture, était également représentée. Nous avons été extrêmement frappé d'une magnifique collection d'insectes utiles et nuisibles qui a valu à M. Miot, de Semur, un diplôme d'honneur. Cette collection classée avec intelligence laissait loin derrière elle les essais du même genre. Celle de M. Carteret, instituteur à Messigny, mérite également une mention particulière.

Parmi les écoles de la Côte-d'Or citons Nolay, (*médaille d'argent*) pour ses cartes des vins et céréales et les devoirs des élèves; Savigny-les-Beaune (*médaille de bronze*) travaux sur la vigne, provignages, plantation, façon de la vigne, compte d'un vigneron; Messigny, (*médaille d'argent*) greffe, marcotte, boutures, herbier médicinal, insectes, avec un plan du territoire; Beaune (*médaille de bronze*) leçons de choses, matériel, alimentation, graines et minéraux; Seigny, canton de Montbard, appareils scientifiques, machine électrique, télégraphe fabriqué par l'instituteur (*médaille d'argent*).

L'école normale de Dijon se distinguait par ses dessins relatifs aux greffes des arbres et de la vigne (étude pleine d'actualité), des notes, des dessins de matériel agricole et de constructions rurales: des collections de graines et d'engrais. Les élèves confiés aux soins d'un habile directeur, répondent admirablement aux leçons de MM. Dubreuil, Ladrey et Magnien. Nous savons de source certaine que la place avait été mesurée avec trop de parcimonie à M. le Directeur. On ne saurait trop le regretter, car l'école normale possède des collections magnifiques qui auraient pu figurer avec honneur à l'exposition. Le jury lui a accordé une médaille d'argent.

Il ne serait pas juste de passer sous silence les efforts des instituteurs des départements limitrophes et en particulier de la Haute-Saône, de l'Yonne et du Doubs. C'est M. Loyen, directeur de l'école annexe à l'école normale de Vesoul, qui a obtenu la médaille d'or, et M. Tavoillot, instituteur à Villemanoche (Yonne) la médaille de vermeil.

En résumé, 80 récompenses ont été décernées aux différentes écoles dans les proportions suivantes :

H^te-Saône : médaille d'or et 7 nominations. — Total.	8
Yonne : médaille de vermeil, d'argent 2, et 5 nomin.	8
Côte-d'Or : 7 médailles d'argent et 30 nomin. . . .	37
Doubs : 1 médaille d'argent et 21 nomin. . . . . ,	22
Saône-et-Loire : 1 médaille d'argent et 1 nomin.. .	2
Jura	2
Arrondissement de Belfort.	1
Total.	80

L'arrondissement de Beaune a obtenu 2 médailles d'argent (*Nolay et Montagny-les-Seurre*), 5 médailles de bronze et 7 mentions honorables. Total, 14 nominations.

Ce rapport, beaucoup trop succinct, suffit à vous démontrer qu'il y a, dans l'enseignement agricole, un progrès incontestable. Désormais, les élèves connaîtront les différentes productions de la France ; ils sauront quelles zônes rapportent le vin, le cidre, la bière, les céréales, les chevaux, les moutons, et quels débouchés sont ouverts au commerce. Les leçons de choses, l'étude des spécimens ajouteront un

charme réel à l'étude de la géographie. C'est un puissant moyen pour graver dans la mémoire les faits industriels. — Il sera nécessaire d'y joindre des notions de chimie agricole, d'étudier la nature des terrains et les cultures qu'ils comportent. L'étude des engrais ne sera pas moins indispensable; l'enseignement est en retard sous ce rapport, mais on ne saurait faire tout à la fois; le temps et l'expérience sont d'excellents maîtres qui ne feront pas défaut.

Ici, se place naturellement une réflexion. On prétend que l'enseignement agricole, donné par l'instituteur, c'est-à-dire, l'étude et l'exécution des plans ordinaires ou en relief, les collections d'insectes, les échantillons ne sont qu'un complément, qu'un accessoire de l'enseignement agricole proprement dit, en d'autres termes, que la pratique doit se joindre à la théorie. Nul ne prétend le contraire; mais ici, la question change de face et nous devons signaler un écueil. L'instituteur doit s'en tenir à des notions générales; son enseignement ne saurait devenir un apprentissage. L'instituteur n'a ni la mission, ni le temps, ni les moyens de former directement des agriculteurs ou des vignerons. Le véritable maître est alors le cultivateur et, autant que possible, le père de l'apprenti.

Si nous passons maintenant à des considérations d'un ordre plus élevé, nous nous trouvons en face d'un problème difficile à résoudre.

La Société fait les plus grands efforts pour encourager l'agriculture, que les anciens appelaient le premier des arts. Et pourtant les campagnes sont délaissées, tandis que l'industrie regorge de bras dans les villes. Déjà, vers le premier siècle de l'ère chrétienne, l'empereur Auguste exhortait Virgile à composer un poème pour réveiller chez les Romains le goût de l'agriculture. Mais, si les Géorgiques sont demeurées le plus beau titre de gloire du poète de Mantoue, l'agriculture, de plus en plus négligée, ne put se relever aux accents du génie. Rome, plongée dans les plaisirs, allait demander sa subsistance à l'Égypte et n'avait plus qu'un cri : « *panem et circenses.* » C'est qu'il n'était pas donné à la poésie de faire renaître les idées de travail,

de simplicité, de frugalité si nécessaires à l'homme des champs. — Eh bien ! n'est-il pas à craindre que, de nos jours, l'attrait du plaisir, développé par la mollesse de l'éducation, par les douceurs du bien-être matériel, n'ait à jamais compromis le séjour de la campagne, et que le succès ne réponde pas à des vœux bien légitimes. Les machines sont un progrès, sans doute ; mais, rien ne remplacera jamais l'amour de l'homme pour le sol, et tel enfant qui reçoit de ses maîtres d'excellents principes d'agriculture, sera peut-être d'autant plus enclin à quitter le champ paternel qu'il aura paru plus intelligent. Pourquoi ? parce que le travail des champs est pénible ; parce que la terre n'est fécondée que par les sueurs et que, au milieu des fatigues, la vie des cités apparaît de loin au jeune homme, comme un dangereux mirage.

Autrefois, quand la culture était confiée à de pauvres serfs, on comprend que les terres restassent incultes et négligées. Aujourd'hui, il devrait en être tout autrement ; cependant, que voyons-nous ? Le propriétaire aisé, cultivant lui-même son domaine, n'a plus qu'un rêve : « faire de son fils un citadin ». « Si tu travailles bien en pension, disait un jour en notre présence un riche agriculteur à un enfant, tu seras heureux. Je te placerai en ville dans un bureau. Mais si tu es paresseux, tu seras, comme moi, malheureux toute ta vie. » Voilà, Messieurs, un préjugé, une erreur que ne détruiront pas facilement les comices agricoles. Je ne parle pas des jeunes filles de la campagne, élevées en ville pour la plupart, qui ne veulent plus unir leurs destinées à celles du villageois pour des raisons analogues.

Donc, tout en applaudissant à l'introduction des éléments de l'agriculture dans les écoles, gardons-nous de donner à cet enseignement la première place. L'utile ne doit pas être négligé dans l'éducation, il est vrai, mais l'utile ne s'adresse qu'à la vie présente et par conséquent au corps. C'est l'âme qu'il faut agrandir et élever vers des choses meilleures. Apprendre à l'enfant d'où il vient, où il va, pourquoi le travail est nécessaire au point de vue

physique, intellectuel et moral ; lui montrer que le travail ne reçoit pas toujours sa récompense ici bas, mais qu'il la recevra certainement dans une autre vie ; que l'attrait du plaisir entraîne l'homme à sa ruine et souvent à sa honte; là, est le secret de la pureté des mœurs, de la simplicité, de l'acceptation de la loi du travail, toujours pénible en dépit des utopies et des inventions nouvelles. Donc, au lieu de bannir des écoles l'enseignement religieux, c'est une nécessité d'y revenir, car il existe entre la science et la religion une union indissoluble. La science doit remonter jusqu'au principe de ses découvertes, s'incliner pour rendre hommage au Créateur, pour reconnaître son souverain domaine et placer toutes ses œuvres sous la garde de sa bonté et de sa providence. A cette condition seule, elle remplira dignement sa mission qui est d'éclairer l'homme et de le rendre meilleur.

GAUTHERET-COMBOULOT.

ÉGLISE S^T-LÉGER
A RUFFEY-LES-BEAUNE

Qui n'a pas visité l'admirable grande salle de l'Hôtel-Dieu de Beaune, ne peut se faire une idée parfaite de l'architecture burgondo-flamande du XVme siècle ; et, cependant, après ce chef-d'œuvre du genre, il existe encore dans les mêmes parages et jusqu'au fond des petits villages de nouveaux sujets d'admiration pour des regards attentifs et désireux de sauver de l'oubli tout ce qui, venant du passé, mérite une louange ou même un simple souvenir.

L'église de Ruffey-les-Beaune est, si l'on veut, une mâsure ; mais une mâsure renfermant plusieurs choses belles ou simplement curieuses. Que l'on se figure deux rectangles, à peu près égaux, alignés bout à bout et communiquant l'un à l'autre par une arcade ogivale tiers-point sans aucun ornement et l'on aura tout le plan de l'édifice.

Dans cet arc et dans le mur qui l'accompagne, il faut voir les restes d'un sanctuaire antérieur, qui devait appartenir au XIVme siècle. A défaut d'autres preuves, cette époque nous est révélée par une figurine dans le style de ce temps, seule épargnée des quatre têtes humaines qui recevaient les retombées de la voûte du chœur de l'église primitive.

Si l'on excepte le vestige plus ancien dont on vient de parler, l'église de Ruffey remonte à la seconde moitié du XVme siècle et rappelle tout à fait l'hôpital de Beaune. Les murs latéraux du temple n'ont, il est vrai, aucun caractère;

mais le pur flamand s'affirme dans la voûte, dont le berceau lambrissé et très-aigu laisse à nu les entraits et les poinçons de charpente, vierges du reste de tout ornement. Au point de vue de l'art, l'intérêt se concentrera donc sur les deux pignons, ou plus exactement sur les deux fenêtres qui les décorent. La fenêtre est, par excellence, l'élément décoratif de l'église burgondo-flamande, comme la voûte en bois est le caractère particulier de sa construction.

A St-Jean de Dijon, à l'hôpital de Beaune, à Ruffey, les murs sont plats et sans ressauts, la voûte est simplement en merrain ; mais il y a de splendides fenêtres. Ces fenêtres sont comme de grandes pièces de broderie à jour et en pierre qui, suspendues de place en place le long de la surface lisse et nue des murailles, communiquent d'un seul coup au vaisseau ce qui lui manque : c'est à savoir la richesse, le mouvement, l'accent monumental.

D'abord, les meneaux de ces grandes baies montent tout droit ; puis ils s'assouplissent, se croisent en opérant des courbes aussi gracieuses que savantes, et cela de telle façon que le fenêtrage entier forme un tout où l'on ne saurait rien retrancher ni rien ajouter, tant les diverses parties s'enchaînent entre elles. L'effet produit rappelle le phénomène de la végétation ou les agitations verticales de la flamme, si bien que la dénomination pittoresque de style *flamboyant* est restée à cette architecture comme la figure la plus propre à en caractériser les brillantes et originales conceptions. Au reste, le sagace Viollet-le-Duc nous a fait voir, dans son *Dictionnaire d'Architecture* (1), comment ces contre-courbures du XVme siècle n'avaient de la fantaisie que les apparences, et qu'elles étaient en réalité le fruit des plus ingénieuses combinaisons, dont le vrai but fut d'unir, dans ces vastes assemblages de meneaux, la légèreté à la résistance, la force à la souplesse.

Il existe dans l'église de Ruffey deux fenêtres appartenant au genre que nous venons d'indiquer ; mais celle du

(1) Voir: *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française*, T.VI, p. 339.

fond du chœur est de beaucoup la principale. Trois meneaux droits la divisent en quatre jours égaux et allongés formés d'ogive à contre-courbures ; succède l'archivolte chargée de lobes nombreux et élégants. On peut rester dans le vrai et aller cependant jusqu'à affirmer que cette vaste baie si magistralement dessinée, est digne de figurer dans n'importe quelle cathédrale ; aussi, tranche-t-elle absolument avec le cadre plus que mesquin qui lui est fait par le reste du monument.

C'est à l'extérieur qu'il faut se transporter pour bien apprécier cette belle œuvre d'architecture. De ce côté, l'archivolte de la fenêtre s'abrite, selon la mode du temps, sous une moulure épaisse et saillante, dont les deux extrémités se décorent d'un écusson blasonné en relief. Ces armoiries, respectées par la Révolution, si l'on parvenait à en tirer une fois parti, fourniraient une indication précieuse ; on les retrouve à la sacristie aux retombées de la voûte, et se voient enfin sur un tableau-retable en bois qui nous présente comme la fenêtre, comme la sacristie, comme le monument entier, les caractères indiscutables de la seconde moitié du XVme siècle.

Du reste, un argument péremptoire va nous fixer tout à fait sur le moment précis de la construction de l'église de Ruffey. Dans l'intérieur, au-dessus du bénitier de la porte latérale, se lit l'inscription commémorative de la dédicace du monument avec la date de 1462. On lira, à la suite de cette étude, le texte même de cette inscription et d'autres documents épigraphiques ainsi que les observations qui y sont jointes. On y verra que si le nom du curé de Ruffey au moment de cette consécration y est relaté, celui du consécrateur a été omis. Courtépée y supplée ; il nous dit que le prélat était Antoine Buisson, suffragant du cardinal Rolin. Bredeault confirme cette assertion ; il ajoute que Buisson était évêque de Bethléem (1).

---

(1) Suivant nos deux auteurs, la consécration serait de 1461, l'inscription porte formellement 1462.

Il faut voir dans ces suffragants, tels qu'était Buisson, des évêques auxiliaires qui déchargeaient le prélat titulaire du plus fatigant de la charge épiscopale. Cette dénomination serait impropre aujourd'hui, où le mot désigne les évêques d'une province ecclésiastique dans leurs rapports avec l'archevêque de cette province. Mais le diocèse d'Autun était immense, et le suffragant ici n'est autre qu'une sorte de vicaire-général pouvant accomplir les actes épiscopaux. Besançon et Lyon, tous deux il est vrai siéges d'archevêques, avaient des suffragants ou pro-évêques en permanence. C'était une sorte de luxe au résumé que les prélats de distinction se donnaient pour s'éviter les fatigues de leur charge.

Quant à Bethléem, c'était là un évêché fort bizarre ; car il ne s'agit point ici, comme on le pourrait croire, d'un siége *in partibus infidelium* ; nullement. Mais voici ce que nous en dit M. de Soultrait dans son excellent *Répertoire archéologique* du département de la Nièvre, à l'article Clamecy. « Le comte Guillaume IV étant sur le point de mourir en « Terre-Sainte, en 1168, fit don de l'hôpital de Panthenor « (dans un faubourg de Clamecy) et de la chapelle qui en « dépendait à l'évêque de Bethléem, pour le cas où il serait « chassé de son siége par les infidèles. L'évêque de Bethléem, ayant, en effet, été expulsé peu de temps après, « vint s'établir à Panthenor, qui prit le nom de Bethléem. « Cet évêché sans diocèse, à la nomination des comtes puis « des ducs de Nevers, a subsisté jusqu'à la Révolution. »

Ainsi, un évêché *sans diocèse*. Voilà de quoi donner lieu à bien des procès avec les siéges voisins ; et l'on comprend dès lors à merveille que l'évêque d'Autun préféra changer en auxiliaire celui qui pouvait être un antagoniste.

Antoine Buisson, carme, docteur en théologie, évêque de Bethléem, figure à notre connaissance dans quatre consécrations d'églises de la région, mais à de grands intervalles. En 1406, il dédie l'église des Carmes de Chalon-sur-Saône (1), en 1462 celle de Ruffey (2), en 1466 celle des

(1) Courtépée, T. III, p. 230. On lit aussi dans la *Gallia Christiana* (T. IV, col. 41). *Mil (de Grancey) proepiscopum habuit Antonium Buis-*

Cordeliers, encore de Chalon (1); enfin, en 1469, celle de Montagny-sous-Beaune (2). C'est à ce moment à peu près qu'il dut terminer sa longue carrière (3). A supposer qu'il eut été fait évêque de Bethléem à 25 ans, l'année où il consacra l'église des Carmes, il aurait eu 88 ans quand il dédia celle de Montagny. Cependant, dans l'intervalle des deux dates, nous voyons l'évêque d'Autun avoir recours au ministère d'autres prélats, mais qui ne prennent point le titre de suffragant. C'est ainsi que Michel, évêque de Néo-Césarée, consacre S[t]-Martin de Beaune en 1445, et que Robert évêque d'Ultérenez fit la dédicace de l'église de Meuilley, canton de Nuits. (4)

Non-seulement, il n'est pas question, dans l'inscription de l'église de Ruffey, du prélat consécrateur ; mais vainement y cherche-t-on le nom du principal bienfaiteur dont le blason se trouve répété sur les points importants du monument.

Nous donnons ici ces armoiries telles que nous les avons relevées et telles que les donne l'abbé Bredeault. Selon cet estimable érudit on doit lire :

« D'azur à la colonne d'or accostée de deux étoiles de « même, qui sont de Décologne, une des principales fa- « milles de Beaune au XVI[me] siècle ; écartelé de celles de « Leblanc, d'azur au chef d'argent à la rencontre de cerf « d'or. »

La famille Décologne a disparu, celle des Leblanc, con-

---

son carmelitam, theologiæ doctorem Bethleemitanum episcopum qui, anno 1406, Cabillonensium carmelitarum permittente Johanne de la Coste episcopo cabilonensi, ecclesiam consecravit.

(2) Courtépée, T. II, p. 340.

(1) Courtépée, T. VII, p. 231.

(2) L'inscription existe dans l'église.

(3) « Buisson fut aussi prévôt de la collégiale de Douai et confesseur « du duc de Bourgogne ainsi que le constate le *Comeracum christianum : Joannès alias Antonius du Buisson, olim carmelita, dein confes- « sarius ducis Burgondiæ, nec non episcopus Bethleemitanus, obiit circa « 1469.* (Bigarne. soc. Ed. T. VI, p. 491 : note).

(4) Id....,

sultée, n'a pu nous fournir aucun éclaircissement au sujet du restaurateur généreux de notre église qui, malgré le soin qu'il a pris pour perpétuer sa mémoire, demeure cependant inconnu.

Il nous reste à dire un mot de quelques objets accessoires que renferme l'église de Ruffey.

La console de pierre qui porte la chaire à prêcher est encore un spécimen fort intéressant de l'art bourguignon vers la fin du XVme siècle. Il s'agit de l'un de ces bustes d'ange qui se projettent en avant dans une posture presque horizontale. Celui-ci est polychrôme, son abondante chevelure d'or est gonflée par le vent, il tient sur sa poitrine un écu chargé d'une croix trèflée et des clefs de St-Pierre disposées en sautoir. Ce morceau, trop parfait pour l'humble édifice qui l'a reçu, mériterait les honneurs de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

L'arcade, qui partage en deux parts presque égales l'aire du vaisseau, est loin de comprendre en son entier la largeur, de ce vaisseau, et son ouverture laisse à droite et à gauche un pan de mur tout juste suffisant pour recevoir un petit autel. Ces deux autels secondaires ont conservé leur boiserie en contre-retable et à couvre chef contemporaine du monument; il importe de les mentionner. Mais ce qu'il est bon surtout de rappeler, c'est que, suivant Courtépée, l'un de ces petits autels avait pour vocable « St-Antoine abbé, *patron des Bourguignons*, dit le titre ». J'ignore absolument d'où vient ce patronage. On sait, du reste que c'est au même saint que Rolin dédia d'abord son hôpital.

Mais ce qui attire surtout l'attention à Ruffey, c'est le tableau-retable peint sur bois en l'honneur du patron de la paroisse, St-Léger, l'une des plus héroïques figures de notre antiquité chrétienne locale. Cinq compartiments égaux, séparés par des filets dorés et comprenant chacun une ou plusieurs scènes suffisent à peine à retracer les traits principaux d'un martyre qui se prolongea plusieurs années. Tel est le sujet de l'ancien retable de l'autel majeur. Il figure aujourd'hui dans la nef comme un simple tableau. C'est un

rectangle de chêne encadré d'une baguette et d'une gorge mesurant 2m25 c. sur 0m70 c. Le style général de la composition, nous reporte à la fin du XVme siècle, au moment où l'église fut achevée. Du reste, l'écusson est le même qu'à la grande fenêtre : il accompagne le donateur à genoux en surplis et en manteau violet. Si les armoiries pouvaient appartenir à Grignard, lequel, nous l'avons vu, était curé de Ruffey au moment de la consécration du temple, le problème de la construction de ce monument s'éclaircirait. Grignard serait là à genoux dans son costume de chanoine de Beaune, et ce serait lui qui aurait rebâti son église de ses propres deniers. Rien n'empêche d'admettre que ce généreux personnage fût issu des Leblanc par sa mère, et quant à l'autre partie du blason, qui nous assure, après tout, que c'est bien certainement celui des Décologne et que l'abbé Bredeault ne s'est point trompé ?

On s'étonnera de ne voir figurer dans cette reconstruction d'église aucun seigneur du lieu. En 1462, la seigneurie n'était point encore aux mains des Richard, dont les armes, du reste, sont fort différentes de celles que nous avons relevées. L'abbé Bredeault nomme un Philibert d'Alès, seigneur en 1473. Nous n'avons aucun renseignement sur la famille de ce personnage.

Je n'ai pas à décrire ici le poëme sanglant que retrace cette émouvante composition, il suffit pour s'en rendre compte de suivre pas à pas le récit qu'en fait la *Légende dorée*. D'ailleurs, qui ne connaît la tragique histoire de ce grand caractère de citoyen et d'évêque, luttant sous les Mérovingiens, au milieu du désarroi universel des mœurs et des cœurs, dans le temps où, moins que jamais, il était possible de séparer l'Eglise de l'Etat, luttant pour le maintien de la notion obscurcie de la patrie, de la justice et de l'Eglise.

Je m'arrête et cède la plume à celui qui s'est fait un nom parmi nous dans les sciences ardues et patientes de la paléographie et de la légende chrétienne. Quant au mérite artis-

tique qui s'attache à ce tableau, malgré de nombreux *repeints*, disons qu'il est encore, à notre avis, fort appréciable. Il intéressera toujours, du reste, pour les costumes qui rappellent le dernier quart du XVme siècle; enfin, il complète dignement le petit trésor d'art de l'Eglise de Ruffey.

PAUL FOISSET.

LE MARTYRE DE S^T-LÉGER

TABLEAU GOTHIQUE DE L'ÉGLISE DE RUFFEY-LES-BEAUNE

Ce tableau est fort ancien et devait servir de retable au maître-autel consacré sous le vocable de St-Léger, patron de la paroisse de Ruffey. A en juger par la peinture et le dessin, on serait tenté de reculer la date jusqu'au XIVme siècle ; mais la légende qu'il porte accuse l'écriture gothique du XVme et le blason du donateur qui se trouve répété sur l'église, en dehors de l'édifice, nous détermine à en fixer l'époque au moment de la construction de l'église, c'est-à-dire au plus tard en 1462, suivant une inscription lapidaire placée dans l'église et que nous rapporterons plus loin.

Ce retable a pour sujet le martyre de St-Léger, il en reproduit les détails dans onze scènes différentes représentées sur deux plans. Le tableau n'a que 65 centimètres de haut, mais il s'étend sur une largeur de deux mètres 20 c. et il est divisé en cinq compartiments formés par des lignes jaunes tracées verticalement.

Premier compartiment. — En haut et au second plan, on voit St-Léger sortant de la ville d'Autun et marchant à la tête d'une procession de moines, de prêtres et de fidèles. Il va se livrer à ses ennemis, les lieutenants d'Ebroïn ; car ce dernier, pour un motif personnel de vengeance, avait résolu la perte du saint évêque. Le saint est mitré, nimbé, vêtu d'une aube et d'une chape ; il porte à

la main sa crosse épiscopale. Le peintre a voulu rendre ce passage de la légende dorée : *Cum beatus Leodegarius de urbe egrederetur, à militibus capitur.* Lorsque le bienheureux Léger sortait de la ville, il est saisi par les soldats.

Au 1er plan et en bas du tableau (2) St-Léger, nimbé et dans le costume pontifical qu'il aura également dans les scènes suivantes, se tient debout en face de deux bourreaux; ceux-ci, debout comme lui et armés chacun d'une tarière de charpentier, lui crèvent et arrachent les yeux, *qui ei statim oculos eruerunt.* A droite de cette scène, sont deux personnages : l'un tient un bâton de commandement, c'est Weimer, comte de Champagne, l'autre est un jeune homme qui semble parler au premier.

2me *compartiment.* — Le second plan présente dans le lointain une ville avec ses nombreux édifices religieux et autres. (3) On aperçoit tout d'abord une porte à tours géminées et, par côté une tour surmontée d'une tourelle. Cette ville ainsi représentée pourrait bien être la cité d'Autun ; car, dans la partie la plus élevée, se voit une église qui rappelle St-Lazare et, non loin de là, une chapelle gothique probablement affectée à l'usage d'une des nombreuses communautés religieuses dont la ville était dotée.

Au premier plan, St-Léger en costume pontifical marche dans un ruisseau ou une rivière, dont l'eau transparente laisse apercevoir les nombreux cailloux sur lesquels il était condamné à marcher pieds nus pendant toute une journée (4). En homme soigneux, le saint relève attentivement sa chape, son aube et sa soutane ; il s'appuie sur sa crosse en marchant et ne semble pas faire attention aux coups qu'il reçoit ; car il est accompagné de chaque côté par deux bourreaux qui le frappent tour à tour et dont les bâtons énormes pourraient se comparer à la massue d'Hercule. Trois personnages suivent sur les bords de la rivière : ce sont d'abord les deux signalés dans le premier compartiment ; le troisième est un vieillard. Vient en dernier lieu une troupe de soldats. Le peintre s'est évidemment inspiré du passage suivant de la légende dorée : *Jussit sanctum episcopum totâ die, nudis pedibus, per quemdam fluvium super acutissimos lapides de-*

currentem deduci. Il (Ebroïn) ordonna de forcer le saint évêque à marcher toute une journée et pieds nus dans un ruisseau qui coulait sur des cailloux extrêmement pointus.

3me *compartiment.* — Au second plan et en haut du compartiment, saint Léger est encore dans le ruisseau, mais attaché par deux cordes que deux hommes tirent péniblement depuis chacune des deux rives (5). Par derrière, une troupe de soldats débouche de la forêt ; ils marchent sur deux rangs. Non loin de là se dresse la pierre de Couhard.

Au premier plan, St-Léger est étendu sur le dos ; on voit deux bourreaux, d'une horrible laideur, et d'un air farouche au possible ; ils sont armés l'un d'une tenaille et l'autre d'un couteau ; ils sont à l'œuvre pour lui arracher la langue et lui couper les lèvres. Le premier de ces bourreaux est coiffé d'une toque et vêtu d'un juste au corps blanc et lacé par devant ; un peu en arrière sont deux personnages dans l'un desquels on peut voir le duc Weimer ; l'autre est un vieillard qui tient une bourse. Voici le texte de la légende dorée qui motive cette scène : *Audiens quod in his tormentis Deum laudaret, linguam ejus precidi fecit* (Ebroïn) apprenant qu'au milieu de ces tourments le saint évêque chantait les louanges de Dieu, lui fit couper la langue; d'autres hagiographes ajoutent qu'il lui fit aussi couper les lèvres.

4me *Compartiment.* — St-Léger est à genoux et les mains jointes dans un appartement. En face de lui et agenouillé aussi se montre un personnage qui pourrait être le duc Weimer, car les biographes de St-Léger racontent que Weimer, touché par la grâce, se fit disciple du saint évêque et ne pensa plus qu'à apaiser la colère de Dieu. L'appartement où se passe cette scène, fait partie d'un palais à plusieurs étages et à plusieurs pignons fort élevés ; le pignon qui est au dessus de la chambre du saint est étagé en escalier, comme on en voit encore fréquemment dans le Dauphiné. Un groupe de personnages se tient debout devant la porte du palais.

5me *Compartiment.* — En haut de ce compartiment, S^t-

Léger est debout et crosse en mains ; trois hommes sont agenouillés devant lui ; un quatrième reste debout et derrière le saint. Ce sont les quatre serviteurs chargés par le comte du palais Chrodebert d'exécuter l'arrêt de mort porté par Ebroïn contre St-Léger. Le saint marchait au supplice qui devait avoir lieu au fond d'une forêt. Tout à coup le saint évêque s'arrête et dit à ces serviteurs d'accomplir à l'endroit même ce pourquoi ils l'emmenaient au loin. Trois de ces hommes tombent à genoux et implorent leur pardon ; l'autre qui reste debout est celui qui osera frapper la sainte victime. C'est encore à Jacques de Voragine, dans sa légende dorée, que le peintre a emprunté le motif de cette scène : *At tres illorum adèo sunt compuncti quod ad pedes ejus procidentes veniam precabantur.*

La scène du second plan représente le saint à genoux et les mains jointes, mais décapité. Le bourreau qui l'a frappé tient encore son glaive ; et, voyant que le cadavre ne tombe pas, il lui lance un violent coup de pied pour le renverser. La tête de St-Léger tombée devant lui reste droite et conserve sa mitre. Cette tête parfaitement intacte, quand nous écrivions les lignes précédentes, a subi récemment un coup qui a enlevé une grande partie de la figure.

Entre ces deux scènes, on aperçoit un foyer ardent, un homme est plongé dans les flammes, la tête la première et jusqu'à mi-corps. A son costume et à sa chaussure, on reconnaît le meurtrier de St-Léger. Un démon aux formes grèles et élancées est debout et surveille le châtiment de sa victime. Voici le passage de la légende dorée qui a inspiré le peintre : *Quartus vero, cum eum decollasset, protinus a demone arreptus et in ignem projectus, vitam miserabiliter terminavit.* Le quatrième serviteur, après avoir décapité le saint évêque, saisi aussitôt par le démon et jeté dans le feu, mourut ainsi d'une mort affreuse.

Le donateur. — A gauche et au bas du 5me compartiment est à genoux, tête nue et mains jointes, le donateur du tableau que nous devrons peut-être appeler aussi le fondateur de l'église; il est en prière devant le saint décapité et une légende gothique formule sa prière dans les deux vers suivants :

O martyr proprium serva, sanctissime, servum,
Et tecum ducas ad gaudia, luce (ou *vite*) *beata.*

Un écu suspendu à un arbre porte un écusson ainsi blasonné par l'abbé Bredeault : *D'azur à la colonne d'or, accostée de deux étoiles de même, qui sont de Décologne, écartelée de celle des Leblanc, d'azur au chef d'argent à la rencontre du cerf d'or.* Des écussons semblables, répétés en dehors de l'église et sous les montants de la grande fenêtre absidale, semblent établir l'identité de personne entre le donateur du tableau et le fondateur de l'église.

INSCRIPTIONS LAPIDAIRES

Deux inscriptions en lettres gothiques du XVme siècle se trouvent dans l'église de Ruffey, l'une relative à la consécration de l'église et l'autre concernant une fondation privée.

I

Mil cccc LXII le XXIXme jour d'aoust
l'église parrochial de Reffey a esté
consacrée et dédiée en l'honneur
de Sainct Ligier patron d'icelle, présens M^re
Antoine Grignart licentié en loys et en
décret, chanoine de Beaulne, curé de céans
Messires Michiel
Guegneaul, Jehan
Maignien, presbtres,
Guillaume le Maidon, Jacob
le Vadrier et pluseurs
aultres.

II

Jean Chervy et Philiberte Tavernier sa f^e
ont donné céans demie soypture de pré à
Grand-Champ au lieu dit en la Provenchère, tenant
d'un long, devers le soleil levant, à Guiot Bon,
d'aultre à Nicolas de Nozeret, pour un
salve qui ce dit tous les dimanche en
commancent la Grant-messe : Priez Dieu
pour eulx. 1551.

III

A la suite de ces deux inscriptions, nous croyons devoir donner ici deux notes écrites en caractères ordinaires, l'une sur parchemin et l'autre sur un ancien registre de la paroisse de Ruffey ; la première est en latin et la seconde en français; elles reproduisent,chacune dans une langue différente. une note écrite en lettres gothiques qui serait l'œuvre d'Antoine Grignard décédé, curé de Ruffey, en 1480. Nous les mettons en regard parce que l'une est la traduction et le complément de l'autre.

Note latine sur parchemin

Anno Incarnationis Domini nostri millesimo quadringentesimo secundo, dedicatio et consecratio ecclesiæ parrochialis sancti Leodegarii martyris de Reffey prope Belnam, eduensis diocesis, annuatim celebratur in die decollationis Sti-Johannis-Baptistæ quæ est dies vicesima nona mensis Augusti. Tria altaria dictæ ecclesiæ sunt consecrata et dedicata : magnum, videlicet, in honore præfati sancti Leodegarii martyris, jamdictæ ecclesiæ patroni ; et quicumque sacerdos missam celebraverit in dicto magno altari viginti dies indulgentiæ lucrabitur et acquiret ; quilibet catholicus qui ante precipuum altare missam audierit totidem lucratur ; duo vero altaria dictæ ecclesiæ existentia, unum in honore sanctissimæ Virginis Mariæ, aliud in honore beatissimi Antonii Burgundorum patroni. Magistro Antonio Grignart in utroque jure licentiato et belnensi canonico præfatæ ecclesiæ curato.

Note en français trouvée dans un vieux registre paroissial et remontant au plus tard à 1666.

Copie du titre gautique fait par M. Grignard, bienfaiteur de l'église et de la cure de Ruffey, inhumé au cœur, sous la lampe.

L'an de l'incarnation de Notre-Seigneur mil quatre cent soixante et deux, cette église paroissiale de Ruffey a été dédiée à St-Léger martir, patron d'icelle et consacrée le jour de la décollation de St-Jean-Baptiste qui est le 29 du mois d'aoust. Les trois autels de cette église ont été bénites et consacrées, savoir : le grand autel en l'honneur du grand St-Léger martir, patron d'icelle. Les prêtres qui célèbrent la messe au grand autel obtiennent vingt jours d'indulgence, et les fidels qui entendent la messe devant le grand autel les gagnent de même.

Les deux autels qui sont dans cette église, l'un est à l'honneur de la très sainte Vierge, et l'autre à l'honneur du grand St-Antoine, patron de Bourgogne. L'original est fait par maître Antoine Grignard, licentier en droit, chanoine de Beaune et curé de Ruffey.

Ces deux notes assignent, comme on le voit, une date différente à la consécration de l'église de Ruffey et il y a entre ces deux dates un écart de 60 ans, cette différence a

failli nous égarer sur l'âge de l'édifice. Mais il y a eu certainement une omission dans la note latine, celle du mot *sexagesimo* que le copiste aura passé. Nous en avons la preuve d'une part dans l'inscription lapidaire rapportée plus haut et, d'autre part, dans la liste des curés de Ruffey. Dans cette liste, que nous avons tout lieu de croire authentique et écrite sur le même parchemin que la note latine, Antoine Grignard figure comme successeur de Jean de la Ferrière mort en 1440, et il ne serait mort qu'en 1480; si donc la note latine donnait la vraie date de la consécration, 1402, on devrait admettre que M. Grignard aurait administré la paroisse de Ruffey pendant 78 ans, conclusion inadmissible et contredite du reste par la liste nominative de ses prédécesseurs depuis l'année 1430.

RELIQUES DE RUFFEY

Les reliques de Ruffey sont : de S. Léger, patron; de S. Barthélemy, de S. Jaque, de S. Philippe, de S. George, du grand S. Antoine, de Ste Agathe, de S. Romain, de S. Thomas, de S. François, de S. Come et S. Damien, de S. Pancrace, de S. Thomas archevêque de Cantorbérie, de S. Marc et S. Portian, Ste Eufémie. Sont dans une étoffe avec les reliques de S. Mirre, S. Luce ou Lucie. S. Gaius papa, du bois de S. François, du bois de la chambre de la S. Vierge, Léon le grand, Leo magnus, Lavinianus Lavinian. Lesquels reliques sont dans le bras que l'on expose les grande feste sur le grand autel.

Cette note n'est pas signée; elle est écrite sous la couverture d'un livre de compte à l'usage des fabriciens de Ruffey.

NOMS DES CURÉS DE RUFFEY

Comme il se voit par les titres et contrats faits depuis l'année 1430

Me Jean Brenot, curé de Ruffez en 1430 et chanoine d'Autun en même temps.	
Me Jean Oudry, curé en 1434	1434
M. Guillaume de Lobbe, curé en 1437	1437
M. Jean de La Ferrière, curé en 1440	1440
M. Antoine Grignard, curé en 1480 . . . . et chanoine de Beaune en même temps.	1480
M. Argnaux Durandet, curé en 1515.	1515
M. Guillaume Dutray, curé en 1523	1523
M. Jean Simoiny (peut être plutôt Simonin), curé en 1525 . . et chanoine d'Autun et après vicaire les premières années a esté Thevenet Jonhan et	1525
M. Jean Poculot, doyen de Saulieu et curé et Pierre Cousault, vicaire en 1534	1534
M. Jean Valot, vicaire en 1573	1573
M. Jacques et Antoine Garotte, vicaire.	1575
M. Guis Talinière, curé et chanoine de Beaune en 1585. . .	1585
M. François Toret, curé en 1626	1626
M. Jean Mouchet, curé en 1643	1643
M. Antoine Baloison, curé en 1652.	1652
M. Guis Boulée, curé en 1679.	1679
M. André Durand, curé en 1720.	1720
M. François Comard, curé en 1727	1727
M. Lazare Maugras, curé en 1759	1759
M. Jacques Philibert Therion, curé en 1791.	1791
M. Etienne Girard. curé en 1796.	1796
M. Etienne Paquelin, curé en 1803.	1803
M. Languereau, curé en 1804.	1804
M. Bigarne, curé en 1805	1805
M. Collin, curé en 1846.	1846
M. Laurent Mairetet, curé en 1874.	1874

Comme on le voit par cette liste, la paroisse de Ruffey a été administrée par trente titulaires, 26 curés et 4 vicaires. Parmi les curés quatre ont été chanoines d'Autun, Beaune ou Saulieu.

ROLE DES NOMS

De ceulx et celles qui doivent être nommez es absolutions au prousne de l'église parrochiale de St-Liger de Ruffey

C'est le réole des noms de ceulx et celles qui doyvent estre nommez es absolutions, au prousne de l'église parrochial de Saint Liger de Reffey.

Nous devons tous prier Dieu, nostre créateur, qu'il vuelle colloquer et mettre en son paradis les âmes de ceulx et celles qui cy après sont escrips.

Et premièrement :

Mre Robert de Mailly, chevalier.
Dame Marie de Travaisey.
Jaquote, femme de feu Estienne Gaultherot.
Bartholomey de Reffey et sa femme.
Jehan d'Orroin, Marguerite sa femme.
Jehan de Reffey.
Les frères d'Aubigny.
Guillaume et Hugnenin de Cirrey, frères.
Jehan de Rulée.
Philibert d'Orroin et sa femme.
Legrant Jehan de Varennes et sa femme.
Jehan de Varennes et Odot, son fils.
Guillemette, femme de feut Odo de Varennes.
Messire Guillaume de Belleheure et sa femme.
Messire Jean Brenot, prestre, et ses héritiers (1430).
Jehan Georgiot et sa femme.
Humbert Goudard et sa mère.
Messire Jehan Oudry et ses héritiers (1434).
Ligier Lévêque.
Odote, fille de feut Jehan Champis et sa fille.
Philibert Perrot et Guillemette sa femme, Guillaume et Jean leurs enfants.
Alips femme feut Jehan Perrot.
Estienne Barole (Barolet).
Jehan Damereney.
Huguecte, femme de feut Gaulthier de Mailly.
Jehannecte, femme de feut au Moyceley.
Huguecte, la tortelecte.
Perrenot Leclerc et sa femme.
Odot Leclerc et sa femme.
Perrenet Leclerc, Huguecte sa femme, Philibert et Jehan leurs enfants.
Jehan Leclerc et sa femme.
Jehan Gay et sa femme.
Guillaume Burger.
Guillaume Berbizote, Thevenote sa femme et leurs enfants.
Guillaume Arcelin.
Jehan Lamy, Guillaume l'ancien et Guillaume le jeune.
Dampnun (Dannon) femme de feut Huguenin.
Bassin et Jacote, leur nièpce.
Anne femme de feut Gaultheron Mabille.
Bellot (e), femme de feut Jehan Lambelin.
Le Gormant de Grant-Champ.

Joffroy Joigneaul, sa femme.
Marion, femme de feut Thevenin de la Rameleuse.
Regnault le marquis, sa femme.
Adeline la désatie.
Huguenin et Jehan Monnot de Grant-Champ et Marguerite, femme dudit Jehan Monnot.
Perrenot Lebeault, l'aisné.
Guillemette, femme de feut Jacobt Martin.
Perrenot Moingeot de Varennes.
Huguenin Letonner (où le tomier) et sa femme.
Humbert le Jacobt le festat, frères.
Huguenin Mairet (ou Marret).
Huguenotte, femme de Estienne Ponce et Claude, sa fille.., femme feut Philibert Le Vadrey.
Gumbault (ou Thybault) Roger.
Gaultheron le Juifs de Travaisey.
Philippe Péchinot.
Huguenin le Mofletet de Grant-Champ.
Thevenin le Galetot.
Jehan Jourron, aliàs Jorrey.
Perrenot Maillot.
Jehannette, fille Guillemin Vadrey.
Jehan Vyrot, Humbert Pyart et sa femme.
Jehannot Joigneaul et Marguerite, sa femme.
La demoiselle de Reffey.
Venue, femme de feut Perrenot Arcelin.
Perrenote, femme feut Jacobt le festat et Regnaulde, sa fille.
Messire Guillaume de Lobbe jadis curé de céans (1437).
Jehan Perrot.
Jacobt à la Lomerète.
Philippe de Buxy, escuier.
Maistre Jehan de la Ferrière, aliàs Nauldin, jadis curé de céans (1440).
Maistre Jehan Grignart, licencié en lois et en décret, et ses hoirs (1480).
Jehan Rogeot et sa femme.
Perrenote la baubinote.
Jehan Cheuvot, aliàs Tirelainne.
Le Noirot de Varennes.
Pierre Lomeret et Jehannette, sa femme.
Huguenin Sauvaigeot, son père et sa mère.
Jehannette, femme Huguenin Gevrey.
Monnot Robelin de Travaisey.
Philippe Martin et sa femme.
Guillaume Maillot, sa femme et ses enfants.
Girard Le Maidon et ses enfans.
Jehan Maillot et Philiberte, sa femme.
Huguenin Bobinot et sa mère.
Nycolas Braichard et sa mère.
Huguenin Gay et sa femme.
Maître Antoine Grignard en 1480 curé.

CATALOGUE

Des Messes qui doivent se dire à la charge de la Fabrique de Ruffey.

Les messes basses sont payées dix sols, comme il se voit par le contrat de Marguerite vesve de F. Clerc, de Françoise Leclerc et par le contrat de Gaspard Parigot et Pierrette Madon, sa femme.

Premièrement : deux messes basses le mardy et mercredi aprèz Quasimodo, par Gaspard Parigot et Pierrette Madon . . . . 20 sols.

Plus une grande messe le 6 juin, jour de St-Claude avec procession autour de l'église, et à la fin de la messe *Libera* et *De profondis*. . . . . 40 sols.
et cinq pour le recteur d'écolle ainsy qu'il s'est toujours observé et doit s'observer.

Plus six messes basses le long de l'année pour Marguerite vêve de François Cler, une de Ste-Marguerite et une de son décèz avec *Libera* le 13 octobre 3 L.

Plus six messes basses pour le repos de l'âme de Claudine Cler 3 L.

Plus une messe basse et un *Libera* pour Jeanne Joigneaut après la St-Jean. . . . . 10 sols.

Et Bénigne Joigneaut. . . . . 10 sols.

La procession le jour de St-George à Travoisy . . . . 20 sols.

La procession le jour de St-Marc à Vareine (Varennes) . . . . 20 sols.

La procession de St-Jaque et St-Philippe à Granchamp doit être payée de même à. . . . . 20 sols.

(Ces notes précèdent une copie d'acte datée de 1668.)

INSCRIPTION

DANS L'ÉGLISE DE MONTAGNY-LES-BEAUNE

Anno D[ni] M° cccc°. LXIX°, die ultimâ mensis Maii, fuit dedicata presens ecclesia Montagnée per Reverendum in Christo patrem D[um] Anthonium Bethlemitanum Episcopum et per dictum Reverendissimum fuit festum ordinatum celebrandi anno quolibet ad diem XXI mensis novembris, in presenciâ D.D. Joannis Perelli vicarii dicte ecclesie, Guillermi Badaudi, Stephani Limosini, Guillermi Boutherii presbiter (i) et plurium aliorum testium ad hoc vocatorum.

PEINTURES MURALES DU XVE SIÈCLE

DANS

L'ÉGLISE DE CORBERON

Rapport lu à la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune dans la séance du 1er août 1878.

Depuis quelques années, je me doutais que l'église Saint-Hilaire de Corberon avait été primitivement ornée de peintures murales : j'avais en effet remarqué, dans la chapelle méridionale, sous le badigeon qui recouvre les murs, des restes de couleur et de dorure, et j'avais signalé ce fait à notre savant collègue, M. Paul Foisset, qui a bien voulu lui donner place dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Beaune* (1). L'année passée au mois de juillet, profitant de la présence à Corberon de M l'abbé Boudrot, si expert en archéologie religieuse, je le priai d'examiner ces traces de peinture.

Accompagnés de M. le curé de Corberon, que cette question intéressait aussi et dont la présence nous autorisait à faire quelques recherches inspirées par une curiosité bien légitime, nous élargîmes les places dont l'enduit était déjà

(1) P. 264, à la suite de *Voies romaines du département de la Côte-d'Or*, Dijon 1872, in-4°.

écaillé ; mais, à notre grand désappointement, nous ne trouvâmes que des fleurons, d'ailleurs brillants et bien conservés, mais faits au poncis. Nous eûmes beau lever par ci par là la feuille de badigeon, aussi bien dans le chœur de l'église que dans l'autre chapelle, celle du nord, nous ne pûmes découvrir aucune nouvelle trace de peintures murales.

L'archéologie, qui doit le plus souvent au hasard les plus précieuses trouvailles, a cette fois encore été mieux servie par lui que par ses adeptes. Il y a quelques semaines, un des plâtriers qui avaient mis à jour les peintures de l'église de Bagnot, depuis restaurées par M. Nesle et devenues presque célèbres, au moins dans la Côte-d'Or, fut chargé de réparer la voûte du chœur et du sanctuaire de l'église Saint-Hilaire. Enlevant à grands coups de marteau et de truelle les enduits superposés, il dégagea quelques figures depuis longtemps cachées. Quoique l'expérience acquise à Bagnot et la présence d'une longue légende gothique eût dû le mettre sur ses gardes, il ne jugea pas à propos d'avertir les autorités et de suspendre son travail, jusqu'à ce qu'elles eussent le temps de se prononcer sur ce cas imprévu. Au reste, mon but, en signalant ce fait, n'est pas d'élever des récriminations parfaitement inutiles, mais bien de citer un exemple pour éveiller l'attention des amateurs, des hommes de goût, et les inviter à surveiller les réparations qui se font dans les vieilles églises de leur voisinage. Heureusement que M. le curé de Corberon, passant sous les échafaudages des ouvriers, vint à remarquer, sur l'ancien enduit de la voûte, une figure d'évêque parfaitement reconnaissable, et sur la partie cintrée du mur correspondant, l'inscription en caractères gothiques. Il me fit prévenir aussitôt, mais lorsque je me rendis à l'église, deux heures après, tout l'enduit de l'une des divisions formées par les nervures de la voute avait été gratté, et je ne vis plus dans cet endroit que de faibles restes de peintures; en revanche, je remarquai dans un compartiment voisin un autre personnage qui tenait une croix à deux traverses, mais fort peu visible, les couleurs ayant été mangées par le badigeon plutôt que détériorées par le grattage.

Mis en éveil par ces découvertes fortuites, M. le curé Da-

midot et moi, nous cherchâmes s'il n'y avait pas d'autres peintures sous les couches de badigeon qui couvrent tous les murs de l'église. Nos investigations, poursuivies à plusieurs reprises et avec les plus grandes précautions, ne furent pas infructueuses; mais avant d'en exposer les résultats, il est bon de décrire en quelques mots l'église Saint-Hilaire de Corberon : orientée régulièrement, c'est à dire le chevet tourné vers l'orient, l'entrée principale vers le couchant, elle est en forme de croix dont les deux branches ne sont pas symétriques. La branche du nord ou chapelle Notre-Dame donne exclusivement sur la nef et c'est la plus rapprochée de l'entrée principale ; la chapelle du midi, moins éloignée du chevet, est mise en communication avec le sanctuaire par une arcade, et par une autre avec le chœur, qui est surmonté du clocher et séparé par des arcs doubleaux de la nef et du sanctuaire. Le chœur est couvert d'une seule voûte, le sanctuaire de deux, et toutes les trois sont consolidées par des arceaux qui se croisent diagonalement. Les quatre compartiments formés dans chaque voûte par l'intersection des arceaux étaient ornés de figures; dans le berceau le plus rapproché du chevet, on reconnaissait un lion et un bœuf ailé, sans doute deux des animaux qui symbolisent les Evangélistes; dans le berceau voisin, des figures d'apôtres ou peut-être d'évêques, comme c'est le cas pour la voûte de l'église de Tégelsmora en Suède (1); enfin dans la troisième voûte, celle du chœur, des figures de femmes, ou peut-être d'anges annonçant le jugement dernier comme à Bagnot (2). Mais j'avoue que je n'ai pas vu de trompettes, ce qui n'est d'ailleurs pas une raison péremptoire, ces peintures étant fort peu nettes, car les voûtes qu'elles décoraient sont malheureusement construi-

---

(1) Pl. XXXII, fig. 1 du splendide ouvrage de M. Mandelgren, intitulé : *Monuments scandinaves du moyen-âge*, Paris, 1855-62, grand in-folio. — Cfr. dans le même recueil, pl. XXVII, les animaux symboliques de l'église de Kumbla.

(2) *Rapport sur la découverte des peintures murales de l'église de Bagnot* (Côte-d'Or), par M. Henri Baudot, 15 mars 1863, 8 p. in-4°, avec 1 pl. ; inséré dans le T. VI des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*.

tes sans soin : les briques, au lieu d'avoir été liées avec du mortier, le sont avec du limon, de sorte que quelques-unes ont glissé; des inégalités et des fissures s'étant produites dans le cours des siècles, les dernières avaient été bouchées avec un mortier de sable et de chaux, qui avait bien empêché une dégradation plus complète, mais qui avait aussi recouvert une partie des peintures murales. Les figures mutilées et décolorées étaient difficilement reconnaissables.

A supposer que ces peintures eussent mérité d'être conservées, elles étaient trop dégradées ou incomplètes pour présenter une image tant soit peu satisfaisante; il eût fallu d'ailleurs les recouvrir de plâtre en plusieurs endroits, tant pour consolider les voûtes que pour aplanir les aspérités de la surface, de sorte que, à mon humble avis (1), il n'y avait rien de mieux à faire que de ne pas interrompre les travaux de consolidation des voûtes. Les plâtriers continuèrent leur besogne; aujourd'hui un enduit épais remplace le mince badigeon des temps passés, et rien n'indique qu'il est appliqué sur une couche de mortier vieille de plus de quatre siècles et portant encore quelques traces de l'ancienne décoration.

Maintenant que nous connaissons les voûtes, examinons les murs correspondants; le chœur n'en a qu'un seul du côté du nord et l'on n'y voit pas trace de figures; il n'y en a pas non plus sur l'arc doubleau de la nef, ni sur celui du sanctuaire, ni sur l'une des arcades de la chapelle méridionale. L'autre arcade, ouverte sur le sanctuaire, porte sur son jambage oriental, à la naissance de l'ogive, un médaillon fort effacé et dont on a autrefois entaillé la surface, sans doute

(1) M. le curé Damidot, qui mit autant de zèle à découvrir ces peintures que de sollicitude à les conserver, voulait bien s'en référer à moi pour la question archéologique. Il consentit à laisser à découvert toutes les peintures qu'il n'était pas urgent de recouvrir d'un enduit, et c'est grâce à lui qu'elles ont pu être dessinées, d'abord, par M. Méray, de Nuits, pour la Commission archéologique de la Côte-d'Or, ensuite à ma prière par M. Mandelgren ; visitées par M. l'abbé Boudrot, MM. Charles Bigarne et Paul Foisset ; enfin, étudiées à loisir par moi.

pour faire tenir le badigeon ; on reconnaît toutefois à une croix en forme de X que le buste encadré dans ce médaillon était celui de saint André. La paroi méridionale du sanctuaire, entre cette arcade et l'angle sud-est, ainsi que le chevet lui-même ont subi des remaniements ; ils ont été enduits d'un nouveau mortier, lorsque l'on perça une fenêtre du côté du midi pour éclairer l'autel, après qu'un contrefort appliqué au milieu du chevet en eut bouché la fenêtre primitive. Cette dernière existait encore vers le milieu du XVII[e] siècle, au temps de Palliot, qui parle en effet des vitraux peints du grand autel (1). Le mur du nord était le seul qui eût conservé des traces d'anciennes figures (2), encore ont-elles été détruites près de la naissance de l'arête qui sépare les deux berceaux du sanctuaire, lors de l'ouverture d'une porte donnant accès dans la sacristie actuelle. On ne distingue donc plus sur cette partie du mur qu'un médaillon peint tout près de l'angle nord-est et, plus haut, quelques caractères gothiques. En haut du mur correspondant à l'autre berceau, et jusqu'à la naissance de la voûte, il y a plusieurs lignes d'une inscription gothique un peu mieux conservée, néanmoins trop fragmentaire et trop effacée pour donner un sens, et plus bas près de la naissance de l'arête des deux berceaux, un médaillon renfermant le buste du Christ, qui tient un crucifix. Devant celui-ci est agenouillé un chevalier, derrière lequel est debout son patron, saint Jacques-de-Compostelle, ayant à la main le bourdon des pèlerins. Les armoiries peintes sur la cotte d'armes du chevalier nous apprennent qu'il se nommait Jacques Bouton (mort en 1479).

Passons à la chapelle Notre-Dame. Le chevet et les deux murs qui forment équerre avec lui, l'un jusqu'à la fenêtre septentrionale, l'autre jusqu'à l'arcade, sont décorés de quatre ta-

---

(1) *Mémoires généalogiques* de P. Palliot. T. I, folio 360 de l'original, p. 858 de la copie faite pour le président Bouhier et conservée à la Bibliothèque de Dijon, msc. n° 481, in-folio. Il y en a une autre copie formant le T. XVIII de la collection de Bourgogne, à la Bibl. nationale de Paris.

(2) Je ne parle naturellement pas des teintes plates qui se voient sur ce mur comme sur tous les autres.

bleaux peints sur le mortier poli. La partie du chevet à laquelle s'appuie l'autel, présente une sorte de baldaquin, surmonté de deux chérubins aux vives couleurs et dans le champ duquel on a jugé superflu de peindre des figures qui auraient été cachées par l'image en relief de la Vierge et par un retable en bois. Dans l'encadrement qui s'étend de l'autel à l'angle sud-est, il y avait trois figures en pied, aujourd'hui méconnaissables, tant à cause de l'effacement de la couleur que de l'enlèvement de l'ancien enduit, remplacé en haut par un grossier mortier. On ne voit donc plus les têtes de ces images qui, à en juger par les longues draperies, représentaient des saintes ; l'une d'elles a un enfant sur les bras et, à ses pieds, on distingue vaguement une femme agenouillée ; le fond est orné de fleurons qui simulent une tapisserie.

Le tableau qui occupe le champ compris entre l'autel et l'angle nord-est, a subi une détérioration inverse : c'est sa partie inférieure qui a été dégradée, à peu près jusqu'à la hauteur de la ceinture des personnages ; en revanche, les bustes sont assez bien conservés pour que l'on distingue non-seulement les contours, mais encore le fin modelé des visages et des draperies. Il y a dans ce cadre trois images de saintes ; la plus rapprochée de l'autel est tête nue, avec une longue et abondante chevelure qui lui tombe sur les épaules, et vêtue d'un riche costume aux couleurs éclatantes, qui doit dénoter une séculière ; elle tient de la main droite un flambeau ou goupillon et semble lire dans un livre appuyé sur le bras gauche de sa voisine; de l'autre main, celle-ci tient un saint ciboire, attribut de sainte Claire, qui fut en effet fondatrice d'un ordre, comme l'indique le livre. La sainte la plus éloignée de l'autel, ayant le voile comme la précédente, était aussi religieuse, et le livre fermé qu'elle tient de la main droite désigne également une fondatrice ou réformatrice d'ordre ; sa main gauche entoure la hampe d'une grande croix recroisetée ; ses yeux sont presque clos et elle est dans l'attitude de la méditation.

Le tableau peint sur le mur septentrional contient deux personnages ; l'un nimbé et debout, les mains relevées à la hauteur des épaules, comme pour exprimer l'étonnement,

regarde un objet cruciforme suspendu ou volant en l'air ; c'est saint François d'Assise recevant les stigmates. A ses pieds, sur le dallage en damier, il y a d'un côté un livre fermé, de l'autre est accroupi un personnage sans auréole, qui s'appuie la tête sur la main droite. — Le dernier tableau, peint en face de celui-ci, sur le mur mitoyen de la chapelle et de la nef, représente un saint qui ne porte pas la robe monastique, mais un pourpoint, un haut de chausses avec des bas collants, un manteau sur les épaules et une toque sur la tête ; près de lui, on voit à gauche une longue banderolle, qui porte une légende presque effacée, et un personnage agenouillé sur le pavé en damier.

Il ne nous reste plus qu'à examiner les peintures de la chapelle du midi. La fenêtre percée derrière l'autel, au milieu du chevet, mais aujourd'hui bouchée, est bordée, du côté de l'épitre, de jolis fleurons faits au poncis dont les couleurs sont encore très-vives. L'autre côté n'offre rien de semblable. La partie du mur méridional comprise entre l'angle sud-est et la fenêtre du midi est nue ; l'autre partie est décorée de dessins au trait noir représentant le Christ sur sa croix et deux saintes femmes debout à ses côtés ; on lit entre ces figures l'inscription suivante en majuscules :

MORTVVS EST PRO PECCATIS NOSTRIS.
MEMENTO MORI.

La forme des lettres indiquerait déjà la date récente de ces dessins, mais il est inutile de se livrer à des conjectures sur ce sujet, puisque l'on voit sur le piédestal de la croix la date 1589. Ces esquisses sont du temps de Jean-Baptiste Bouton, le dernier agnat de la famille qui ait possédé la seigneurie de Corberon.

Ces figures sans valeur sont malheureusement les seules dont la date soit fixée ; pour déterminer approximativement celle des autres, il faut avoir recours à toutes les ressources que nous offrent les riches archives de la Côte-d'Or et l'histoire des seigneurs de Corberon. (1).

---

(1) P. Palliot a parlé plus ou moins amplement de onze de ces seigneurs dans son *Histoire généalogique des comtes de Chamilly de la*

Par une heureuse circonstance, les armoiries du chevalier agenouillé dans le sanctuaire, nous fournissent déjà un excellent point de repère. Elles sont identiques à celles de Jacques Bouton, mort en 1479, qui sont reproduites et ainsi décrites par P. Palliot : « De gueules à une fasce d'or, escartelé du Fay qui est d'azur à la bande losangée d'argent et de gueules de deux traits, accompagnés de six croix recroisetées, au pied fiché d'or et mises en orle. » L'écartelure les distingue de toutes celles de ses ancêtres et de ses descendants (1), de sorte que nous pouvons déjà affirmer que les peintures du sanctuaire ou tout au moins le groupe dont il fait partie, ont été exécutées avant 1479, par ordre de Jacques Bouton. Nous pouvons préciser encore davantage : ce chevalier a l'air beaucoup plus jeune dans les peintures que sur sa tombe faite de son vivant et placée dans la chapelle Notre-Dame (2).

C'est donc longtemps avant sa mort qu'il fit décorer le

---

maison de Bouton (Dijon et Paris, 1671, 333 p. in-8°) et il nous a conservé dans les *Preuves de l'Histoire généalogique de la maison de Bouton, au duché de Bourgogne dans le bailliage de Chalon, tirées de divers trésors particuliers, églises, registres du Parlement et de la Chambre des comptes, histoires et autres lieux* (Dijon, 1665, 212 p. in-f°, plus 9 p. de table des matières), quantité de documents privés que l'on chercherait vainement ailleurs. La scrupuleuse exactitude et la compétence de cet estimable érudit font que les pièces reproduites par lui peuvent tenir lieu des originaux.

(1) Elles ressemblent pourtant beaucoup à celles que Philippe Bouton, fils de Jacques, portait en qualité de conseiller au Parlement de Bourgogne : « de gueules à une fasce d'or, qui est de Bouton, escartelé d'hermines à une bande échiquetée de deux traits d..... ». P. Palliot qui reproduit et déchiffre cet écu dans son *Histoire du Parlement de Bourgogne* (Dijon, 1649, in-fol. p. 127), ne peut indiquer les émaux des deux traits. N'avait-il sous les yeux qu'une empreinte confuse ? Ce qu'il regarde comme des hermines dans ce blason mal déterminé se rapproche beaucoup des croix recroisetées de l'écu de Jacques. Faut-il supposer que Palliot a mal vu et que Philippe a d'abord adopté, après la mort de son père, les armoiries de celui-ci ? C'est possible, mais la présence de St-Jacques, reconnu pour tel par Palliot et d'ailleurs bien caractérisé par le bourdon, prouve que le chevalier agenouillé est bien Jacques et non Philippe.

(2) Elle existe encore, bien que piquée à coups de marteau, sans doute par les vandales de la Révolution. Heureusement qu'elle avait auparavant été dessinée et publiée dans l'*Hist. généal. des C^tes de Chamilly*, p. 101.

sanctuaire. On sait, en effet, qu'il s'était beaucoup occupé de l'embellissement de l'église de Corberon : d'abord, il dit dans son testament du 15 août 1478 : « Item, ordonne estre entretenue par mon dit filz (Philippe) seigneur dudit Corberon, ses hoirs et ayans cause, une lampe clairant nuit et iour en l'église paroissiale dudit Courberon, devant le repositoire du corps de N.-S. Jésus-Christ, laquelle lampe i'ay fait faire, fondée et douhée, puis environ douze ans, de la somme de sept francs d'annuel et perpétuel rente ». (1) Et les notes manuscrites de Palliot nous apprennent en outre que, « ce seigneur est représenté aux vitres de cette chapelle (Notre-Dame) à genoux, priant devant un crucifix et derrier lui un saint Jacques. Il est armé, revêtu de sa cotte d'armes ; il est de même représenté aux vitres du grand autel ; et, sous l'image de la vierge qui est de relief au-dessous du retable de la chapelle, sont ses armes escartelées et pour supports deux lions d'or ». (2) On voit par là que le groupe des deux vitraux était, sinon identique, du moins analogue à celui de la peinture murale.

Il y a lieu de croire que Jacques Bouton ne s'est pas borné à décorer les murs et les fenêtres du sanctuaire, mais qu'il en a aussi fait faire ou refaire la voûte actuelle. Les arceaux ont en effet chacun pour clef de voûte un écusson, sans couleurs, mais portant une fasce, tout comme le blason des Bouton, seulement le chef est chargé d'une étoile à l'angle sénestre : or, ces armoiries ne sont celles ni de Jean-Genevois Bouton, père de Jacques, ni des Mipont, ses prédécesseurs (de 1350 à 1400 environ), ni des Cussigny (de 1315 à 1350). Je ne connais pas celles de Perret d'Argilly (1311), ni des Corberon proprement dits (fin du XIIIme siècle) ; mais ce n'est pas trop s'aventurer, me semble-t-il, que de regarder l'écu des clefs de voûte comme le premier blason de Jacques Bouton. Celui-ci perdit, vers 1416, sa mère, Jeanne de Villers-la-Faye, qui avait apporté Corberon à Jean-Gene-

(1) P. Palliot. *Preuves de l'Hist. généal. de la maison de Bouton*, p. 52.
(2) T. I, f. 360 de l'original (*Mémoires généal.* de P. Paillot); T. I, p. 858 de la copie de Dijon; p. 4, de celle de la Bibl. nationale.

vois Bouton et qui lui en avait légué l'usufruit (1). Jean-Genevois ne paraît pourtant pas avoir conservé exclusivement pour lui cette seigneurie, mais il doit l'avoir cédée en tout ou en partie à son fils Jacques qui, dès 1421, est appelé Jacques de Corberon (2). Il devint bientôt un personnage, car s'il figure comme simple écuyer aux montres d'armes d'Avallon, le 14 juin 1427 et d'Is-sur-Tille, le 5 octobre 1429; il parût comme chevalier-bâchelier à celles de Semur-en-Auxois, le 3 août 1431 et le 17 septembre 1432 (3). Il dut alors, si ce n'est plus tôt, prendre des armoiries propres et qui devaient différer de celles de son âge mûr, car il ne pouvait s'attribuer l'écu simple des Bouton, que portait son père, ni l'écarteler des armes du Fay, puisqu'il ne possédait pas encore cette seigneurie. Il est vraisemblable qu'il fit alors comme son oncle Emart Bouton, seigneur de Quincey, c'est-à-dire qu'il ajouta une brisure aux armes de la famille, et, comme son oncle avait chargé de deux étoiles le chef de cet écu (4), Jacques dut se contenter d'une. Un autre Bouton qui, d'après la date, ne peut être Jean-Genevois, son père (5), mais qui était soit son bisaïeul, Jean de Jauche, dit Bouton, soit son grand oncle, Jean Bouton, seigneur de Guintignié, avait chargé l'écu patrimonial d'une merlette placée à l'angle dextre du chef (6).

A supposer que Jacque sait adopté ses premières armoiries

---

(1) Donation mutuelle au survivant, dans Palliot, *Preuves*, p. 16-17.

(2) Il figure en cette qualité au contrat de mariage de sa sœur Jeanne avec Philippe de La Marche. Il fut tuteur du célèbre chroniqueur Olivier de La Marche qui naquit de cette union. Palliot, *Preuves* p. 20-21 et 47-48.

(3) Archives de la Côte-d'Or, B, 11,801, 11,792, 11,803 et 11,804. Cfr. *Recueil* de Peincedé. T. XXVI, p. 372, 379, 396, 422.

(4) Voy. l'empreinte de son sceau, parfaitement conservée et apposée à l'aveu et dénombrement du 16 décembre 1403, dans la liasse B, 10,548 aux Archives de la Côte-d'Or.

(5) Les parents de Jean Genevois ne se marièrent qu'en 1358. (Palliot, *Hist. généal.*, p. 66 et 186).

(6) Voy. l'empreinte de son sceau, apposée à une quittance de Jean de Vaugrenant, du 27 mai 1359, pièce en parchemin faisant partie de la liasse B, 372 aux Archives de la Côte-d'Or.

lors de sa majorité (1), il ne les porta guère que de 1421 à 1436, date de la mort de son père, après laquelle étant devenu maître du Fay, il put modifier son écu et adopter celui que décrit Palliot et qui est le plus connu.

Il n'est d'ailleurs pas sans exemple que le même personnage ait porté des armoiries différentes ; on l'a vu plus haut pour Philippe Bouton. Ces faits et ces dates nous autorisent à tirer de ce qui précède des conclusions quelque peu conjecturales sans doute, mais qui doivent se rapprocher beaucoup de la vérité : Jacques Bouton, alors simple possesseur de la terre de Corberon, aurait fait élever les voûtes actuelles du sanctuaire et du chœur, avant 1436 ; peu après, il aurait orné le sanctuaire de peintures et la fenêtre de vitraux, où il était représenté avec un air de jeunesse.

C'est beaucoup plus tard, dans sa vieillesse, qu'il fit construire la chapelle Notre-Dame. Son testament est assez explicite à cet égard : « Item, ordonne mon corps estre sépulturé ou charnier estant dedeans la chapelle par moy nouvellement faite, édifiée et fondée en l'église dudit Corberon ». (2) Aussi, Palliot a-t-il pu écrire en s'appuyant sur les textes : « Jacques Bouton, estant veuf et advancé en âge..... fit construire une fort belle chapelle en l'église paroissiale de Corberon, qu'il fonda et dota pour estre desservie par deux chapelains et y célébrer et chanter à haute voix une messe chaque jour, le *salve* et autres suffrages ». (3) Si cette chapelle était construite depuis peu en 1478, ou en d'autres termes pendant le veuvage de Jacques (1467-1479) (4), les peintures qui la décorent doivent être plus récentes

---

(1) Jacques dut naître vers 1402 ; je l'induis : 1° de ce que dans son testament, du 15 août 1478, il se dit âgé de 80 ans et plus ; 2° de ce que, dans une transaction du 15 juillet 1401, sa mère, Jeanne de Villers, veuve de Jean de Mipont, et alors fiancée de Jean-Genevois Bouton, parle hypothétiquement des héritiers qui pourraient lui survenir. Jacques n'était donc pas né alors et pour concilier les deux documents, il faut reculer le plus possible la date de sa naissance, c'est-à-dire la placer dans l'année qui suivit le mariage de ses parents et l'on arrive ainsi à l'année 1402.

(2) Palliot, *Preuves*, p. 52.

(3) Palliot, *Hist. généal.*, p. 95.

(4) Sa femme Antoinette de Salins, décédée le 20 septembre 1467,

que celles du sanctuaire de l'église ; la touche en est plus fine et elles ne sont pas du même style ; elles diffèrent même entre elles ; le tableau du midi n'a pas les mêmes dimensions que les trois autres, il est moins fini, l'enduit sur lequel il est peint n'a pas la même dureté. Peut-être les décorations de cette chapelle ont-elles été exécutées à diverses reprises, par ordre de Philippe Bouton et de sa femme Catherine de Dio (1), Jacques Bouton n'ayant pas eu le temps d'achever son œuvre et n'ayant fait faire que les verrières de la fenêtre où il était représenté à genoux. Dans cette supposition, la femme agenouillée dans le tableau voisin de l'épitre serait Catherine de Dio, et c'est assez vraisemblable, Antoinette de Salins étant morte avant la construction de cette chapelle. Quant au personnage agenouillé dans le tableau voisin de l'arcade, il est inutile d'émettre une opinion à son sujet : elle serait purement conjecturale ; il n'y a pas de motif de le prendre plutôt pour Jacques que pour Philippe. Nous n'avons pas non plus à chercher quel est l'homme accroupi aux pieds de saint François d'Assise : sa robe dénote un moine et son attitude une personne qui médite ; c'est évidemment une figure de convention.

Le groupe des trois saintes, entre l'autel et l'angle nord-est, fut endommagé du vivant et sans doute par ordre de Philippe Bouton qui l'avait peut-être fait peindre, lorsqu'il fit encastrer dans le mur de la chapelle son autobiographie en vers. Celle-ci était « gravée sur une grande lame d'ai-

---

ne fut en effet pas enterrée dans le caveau des seigneurs de Corberon, lequel n'existait sans doute pas encore ; mais, du château d'Authumes, où elle mourut, auprès de sa sœur Guigone de Salins, femme du chancelier Rolin, son corps fut transporté dans l'église Notre-Dame du couvent de Molaise, dont sa fille Antoinette était abbesse. (Palliot, *Hist. généal.*, p. 95.)

(1) « Item, ie esliz la sépulture de mon corps au charnier estant dedans nostre chapelle en l'église parrochial de Corberon, laquelle chapelle a esté fondée par feu mon père, messire Jacques Bouton, chevalier, seigneur du Fay et de Corberon, et augmentée et achevée par moy et mon amée compagne, dame Catherine, palatine de Dio, ma femme, comme il appert par la fondacion d'icelle chapelle, signée de ma main et scellée du scel armoyé à mes armes » (Testament de Philippe Bouton, du 25 mars 1514, dans Palliot, *Preuves*, p. 89).

rain, de quatre pieds de hauteur et de trois de large, avec une moulure de laiton autour, qui lui sert de cadre, enfermée d'une bordure de pierres de taille en saillie, sur laquelle est espargné en relief diverses branches de roses, garnies de leurs feuilles et des A capitales à l'antique, et aux quatre coins ses armes et celles de sa femme, ainsi que le tout est représenté à la page suivante, et qu'il est posé dans sa chapelle dite de Notre-Dame, qui est celle des seigneurs de Corberon, en l'église paroissiale de saint Hilaire dudit lieu, où cet épitaphe se voit de front, proche l'autel, du costé de l'épître (1), qui marque le lieu de sa sépulture (2) ».

La partie saillante de cette bordure a été brisée jusqu'à ras du mur ; la lame d'airain enlevée, sans doute, pendant

---

(1) Cette erreur du texte imprimé m'a d'abord fort embarrassé : entre l'autel et l'angle sud-est, il n'y a pas traces d'une bordure de pierres, et je ne pouvais supposer qu'elle eût été enlevée : l'enduit primitif du mur existe encore et il est intact, excepté dans le haut, sur une petite surface qui est loin d'avoir les dimensions indiquées par Palliot ; en bas il y a une élégante piscine (nouvellement remise à jour, après avoir été mutilée et murée), dont le style ogival indique l'ancienneté. Du côté de l'évangile au contraire, je trouvais des fragments de pierre de taille bordant un espace d'un peu plus de trois pieds sur quatre, couvert d'un mortier rugueux fort différent de l'enduit voisin ; j'en conclus de suite que l'épitaphe avait été placée au nord et non au midi de l'autel. Quelques mois après j'eus la bonne fortune de découvrir, dans la copie d'un manuscrit de Palliot, un passage qui justifie ma conjecture. Le voici : « Cette épitaphe (de Philippe Bouton), gravée sur une grande lame d'airain de 4 pieds de hauteur et 3 de large, avec une moulure de laiton autour, entourée d'une bordure de pierres de taille hors d'œuvre, avec des ornements, est dans la chapelle de Nostre-Dame des seigneurs de Courberon, en l'église paroissiale du lieu, et posée à costé de l'autel, du costé de l'évangile, contre la muraille.

» Armes : de gueules à la fasce d'or, escartelé d'or à la fasce de gueules, sur le tout de gueule à l'aigle d'or (Philippe Bouton). — Fasces d'or et d'azur de six pièces, escartelé d'or à trois lions de gueules, les deux du chef appointés (Catherine de Dio). — Le msc. de Dijon porte : *affrontés*, celui de Paris : *appointés*.

» Il fit faire le retable qui est sur l'autel de ceste chapelle, lequel se ferme et ne s'y voit aucune figure, le temps et l'humidité ayant tout mangé ; il ne s'y voit que ses armes et celles de sa femme sur les bordures ». (T. I, f°. 369 de l'original *(Mém. général.)*, p. 25-26 du msc. de Dijon ; T. I, p. 855 du msc. de Paris.)

(2) Palliot, *Hist. général.* p. 303-4.

la Révolution ; j'ignore ce qu'elle est devenue (1), mais l'épitaphe nous a été conservée par Palliot dans trois de ses ouvrages : *L'Histoire du Parlement de Bourgogne* (p. 125-127, où le texte a dû être modernisé) ; *l'Histoire généalogique des comtes de Chamilly* (p. 304), enfin son recueil manuscrit (2). La voici d'après les deux derniers, avec les variantes de l'*Histoire du Parlement* :

Ie fustz de Corberon seigneur,
Cy gist le cheualier Bouton,
Et ma compaigne Katherine,
Nous gisons cy dessoubs ces lames;
Ceste chappelle auons fondée,
Dire la messe tous les iours.
L'on doibt chanter à haute gamme
Avec le *Salue Regina*
Le dimenche aussi sont (6) fondées
L'une on dit(9) du Saint-Esperit(10)
Et l'autre de la (11) Trinité,
Le lundi deux (12) des trespassez
Es hautes messes qu'on (13) dira :
A la perroiche et aux chappelles,
La lampe ardante nuit et iour (14)
Sans nul ayde que de Dieu
Affin de au (16) monde honneur ac-
[querre,
Pour combatre et armes faire

De Villers-la-Faye combacteur.
Non sentant rose ne bouton,
De Dio nommée palatine.
Dieu nostre sire (3) ayt nos âmes.
De deux (4) chappelains ordonnée
Et le Samedy à tousiours
Et, les (5) festes Nostre-Dame,
D'autres oroisons y l'y a.
Deux (7) messes qui sont (8) célébrées
Le tout bien signez et escript,
Ung vray seul Dieu en unité;
Et des viuans non point passez,
O salutaris hostia,
Et sont nos fondacions telles.
Deuant le corps Nostre Seignour (15)
Fait auons se chasteau et lieu.
Ie passay la mer et la terre,
Contre ung mien mortel adver-
[saire,

---

(1) En lisant dans le *Compte-rendu des travaux de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, 1855-1856 (T. IV des *Mémoires*, p. LXII) que « M. Lépine fils, associé résidant, a fait don d'une copie de l'épitaphe de Philippe Bouton, chevalier, seigneur de Corberon, gravée sur une planche de cuivre scellée dans le mur d'une chapelle latérale de l'église de Corberon, près Beaune », j'avais espéré que cette copie me donnerait des renseignements sur le sort ultérieur de la lame, mais les recherches que le savant bibliothécaire-archiviste de la Commission, M. Lory, a eu l'obligeance de faire à mon intention, ont été infructueuses. Le mot *scellé* employé au présent me fait croire d'ailleurs que M. Lépine n'a pas vu lui-même cette lame, mais qu'il s'est borné à reproduire un des trois textes de Palliot.

(2) Bibliothèque nationale, *Collection de Bourgogne*, T. XVIII, p. 25-26 ; Bib. de Dijon, msc. n° 481, in-f°. T. I, p. 855.

(3) Sauveur (manuscrit). — (4) Et d'un (*Hist. du Parl.*) — (5) sept (*Parl.*) — (6) est (P.) — (7) une (P.) — (8) est (P.) — (9) Et dite au nom (P.). — (10) Esprit (P.). — (11) Ou de la sainte (P). — (12) c'est (P.) — (13) on (P.). — (14) jour et nuit (P.). — (15) de Jésus-Christ (P.)

(16) Affin du monde (*Hist. du Parl.*)

Qui portoit tousiours à la guerre
La grant bennière d'Engleterre,
Nommez le seigneur de la Lande,
Et estoit telle sa demande,
Que pour quelque sens ou folie
Nous combatismes pour la vie
Quinze cource à fer esmoulu
De lance d'acier bien moulu,
Pour mourir ou l'ung ou les deux,
Sans nully (1) venir entre deux,
Et pour vous dire le surplus,
I'ay quatre vintz seize ans et plus ;
En ma bouche ay mes dens en-[tières,
Toutes bonnes, fortes et fières.
A minuit voille de Toussaintz,
Ie naquis comme les tous saintz,
Car dès l'eure que ie fustz nez,
Iamais ne fustz médecinez.
I'ay esté trois fois prisonnier
Pour la vie et pour le denier,
Et n'ay cecy mis ne escript
Que pour réueiller l'esperit (2)
Des myens qui viendront après [moy,
Affin qui facent (3) mieux que moy.
O vous tous qui lisés mes vers,
Ie couche icy mangier de vers,
Phelippe Bouton appelez.
Dieu doint que ie soye rappelez,
Apprès tous mes faitz et mes dictz,
Ou royaume de Paradis.

AMEN.

L'homme distingué qui s'est peint dans ces vers naïfs et pleins de sève, bien que rocailleux et incorrects, y exprimait son désir de donner de bons exemples à ses descendants, mais il commença par ne pas tenir compte de ceux qu'il avait reçus de son père. Celui-ci avait pieusement fait bâtir une chapelle pour couvrir la sépulture de sa mère, fondé un autel « ès lieu et place où elle fut inhumée (4) » et reproduit dans son testament les dispositions de Jeanne de Villers, concernant deux messes qui devaient être célébrées chaque semaine pour le repos de son âme (5). Philippe au contraire n'eut pas même le soin de faire mettre la date de la mort de son père sur la belle tombe que celui-ci s'était fait faire de son vivant (6) ; bien plus, dans son épitaphe

(1) Aucun. (P.)
(2) Resveiller les esprits (*Manuscrit*).
(3) Qu'ils fassent (P.)
(4) Palliot, *Preuves*, p. 52. (Voy. plus loin).
(5) « Item, ordonne que deux messes, chacune sepmaine, soient dites en ladite église de Courberon, pour le salut et remède de l'âme de feue madame ma mère, lesquelles deux messes elle ordonna par son ordonnance de dernière voulenté, à l'autel que ie, ledit chevalier, ay fait faire et fondé, ès lieu et place où elle fut inhumée, lesquelles deux messes elle a fondées de six francs de rente, assinés sur les dismes dudit Courberon » (Palliot, *Preuves*. p. 52).
(6) Cette belle tombe en pierre est couchée au pied de l'autel de la chapelle ; on y voit l'image de Jacques Bouton, gravée en creux avec

composée par lui-même, il s'avantage d'un titre qui revenait à son père et qu'il lui reconnaît dans son testament (1), le titre de fondateur de la chapelle de Notre-Dame.

En outre, pour donner la place d'honneur au monument de sa vanité, à son propre panégyrique, il ne craignit pas de mutiler le groupe des trois saintes ; bien loin de se faire représenter à genoux devant les saints, comme l'avait fait son père, il se substituait à eux ; au lieu de placer sa tombe sous les pieds des fidèles, il la dressait à côté de l'autel et de niveau avec lui. Le profane commençait ainsi à prendre le pas sur le sacré et cela dans le temple même (2). C'était un signe du temps et ce petit empiétement, dont Philippe Bouton ne calculait certainement pas la portée, caractérise bien le siècle des révoltes contre l'Eglise. Il n'était pas isolé : les générations suivantes devaient aller beaucoup plus loin, et c'est vraisemblablement un ecclésiastique, Jean Bouton, fils de Philippe, qui le premier introduisit dans l'église de Corberon une coutume qui aurait été impie, si ses auteurs n'eussent pas agi inconsciemment, — la coutume de peindre sur les murs la litre ou ceinture funèbre avec les armoiries du

---

ses armoiries et autour une inscription en lettres gothiques ; quoi que celle-ci ait été piquée on peut encore la lire : « Cy gist noble et puissant seigneur, messire Iacqs Bouton, chlr, sg. du Fay, de Courberon etde Glanom,leql a faict le chasteaul dud Courberon et a fz (fait) et fondé ceste pnte (présente) chapelle et trespassa...du moys... mil cccc... priez pour lui, » et sous les pieds la devise « allieurs iamais » (Cfr le dessin publié par Palliot, dans *Hist. généal.* p. 101)

(1) Palliot, *Preuves*, p. 89, (voy. plus haut). Les deux vers : « Sans nul ayde que de Dieu, Fait auons se chasteau et lieu », sont également en contradiction formelle avec l'inscription de la tombe de Jacques Bouton. On ne peut donc nier que Philippe n'ait eut beaucoup de propension à s'attribuer les mérites d'autrui. Il aimait aussi à grandir son rôle : en lisant la description qu'il a donnée de son duel avec Thomas de la Lande (en 1467), on croirait qu'il s'agit là d'un combat à mort ; mais il ne paraît pas qu'il y ait eu de sang versé ; c'était un de ces tournois de parade qui devaient être ridiculisés plus tard par l'auteur de Don Quichotte.

(2) Claude Bouton, fils de Philippe, ne se fit pas de scrupule de se faire représenter en relief, ainsi que sa femme, au-dessus même de l'autel des saints Eloy et Guidon, dans la chapelle qu'il avait fait construire à l'église Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. (Palliot, *Hist. généal.* p. 322.)

seigneur décédé. Après la mort de son père, Philippe (1515), et celle de sa mère, Catherine de Dio, qui suivit de près son époux (1518), Jean Bouton, mandataire (1) de son frère Claude, le nouveau seigneur de Corberon, qui résidait à Bruxelles, fit peindre le bandeau noir tout autour de la chapelle Notre-Dame, sur une largeur de cinquante centimètres bien entendu et à l'intérieur seulement. Si encore, il s'était borné à noircir les espaces nus ! mais il ne ménagea pas même les tableaux exécutés par ordre de son père et de son aïeul ; la litre en cacha la partie supérieure et couvrit d'un bandeau le dessus des têtes. Les images ainsi défigurées n'étaient plus bonnes qu'à être badigeonnées, et c'est, en effet, le sort qui leur était réservé. Il paraît même que l'orgueil féodal ne put se renfermer dans les limites de la chapelle seigneuriale ; il les franchit pour pénétrer jusque dans le sanctuaire où la couche noire qui couvrait en partie saint Jacques et les médaillons, paraît avoir été le reste d'une litre. Comme celle-ci n'est pas placée au même niveau que celle de Philippe Bouton, il y a toute apparence qu'elle rappelait le souvenir de l'un de ses successeurs, sans doute, la dame dont l'écusson en losange se voit dans les deux chapelles. Ces armoiries sont indéchiffrables, mais ce sont probablement celles de Claudine Bouton, l'unique dame de la famille qui ait possédé la seigneurie de Corberon, sans être sous la puissance d'un tuteur ou d'un époux ; elle perdit en 1603 son mari Jean de Rochefort, seigneur de Lucey, garda le veuvage et mourut en 1651. Elle habitait Corberon et elle y fut sans doute inhumée. C'est à l'occasion de son décès que sa sœur et son héritière, Dorothée Bouton, femme d'Alexandre de Saint-Mauris, aura fait peindre la litre en question, sous laquelle on en voit une troisième, encore plus récente, celle d'un Bourrée (XVIIIme siècle). Un fait à remarquer, c'est que plus ces litres sont modernes plus elles sont oblitérées ; celà vient de ce qu'étant appliquée sur un enduit déjà durci, la couleur n'a pu imprégner le mortier, et il en résulte que l'on peut

(1) Palliot, *Preuves*, p. 90-91.

assez facilement l'enlever pour faire reparaître les décorations primitives.

Les plus anciennes de ces peintures sont donc celles qui ont le mieux bravé les outrages du temps; ce sont aussi les seules qui aient une valeur artistique. Je puis invoquer à cet égard le témoignage d'un vrai connaisseur, M. N. M. Mandelgren. Cet habile dessinateur et archéologue suédois, qui a passé cinquante ans de sa laborieuse carrière à étudier, à reproduire et à publier les peintures murales et les antiquités de son pays, et qui s'est fait apprécier dans les deux mondes par son splendide recueil de *Monuments scandinaves du moyen-âge*, a bien voulu se transporter à Corberon et y passer une huitaine de jours à examiner et dessiner les peintures du sanctuaire de l'église et de la chapelle Notre-Dame. Pour ne pas altérer ou modifier les couleurs, il a voulu dessiner les figures, avant de les couvrir de couches d'huile, qui les font mieux ressortir aujourd'hui, mais qui pouvaient en changer le ton ou même brouiller les parties sujettes à se déteindre. Après avoir réussi, à force de patience et grâce à d'excellents procédés techniques, à voir assez nettement les figures, il les a reproduites au crayon noir et m'a remis, avec le plus entier désintéressement, le résultat de ce travail, en y joignant une appréciation critique dont voici la traduction :

« Les parties du mur de la chapelle Notre-Dame, destinées à être décorées de peintures, ont été d'abord revêtues d'un ciment fin et excellent, que l'on a poli au fer, lorsqu'il était presque sec, pour le rendre encore plus uni ; ensuite les dessins et les peintures ont été exécutés d'une manière analogue à celle que j'ai observée dans deux églises rurales de Suède (Bjerresjœ et Lackalânga, en Skanie). Dans ces églises dont les peintures sont du XIVme siècle, la colle mêlée aux couleurs pour les fixer se composait, d'après une analyse chimique, de cire et de poix dissoutes dans une solution de kali ; on suppose que c'est en passant un fer chaud sur ces peintures déjà sèches qu'on leur a donné le brillant et la dureté qui les fait ressembler au laque d'aujour-

d'hui (1). J'ai retrouvé cette même dureté en plusieurs endroits des peintures de Corberon, notamment dans une des figures de saintes et dans la draperie du baldaquin figuré derrière l'autel. Dans le sanctuaire de l'église, le ciment sur lequel sont appliquées les peintures est moins uni, moins fin, et moins poli, mais la colle est la même que dans la chapelle, comme on peut s'en convaincre en étudiant l'image de saint Jacques.

» Toutes ces peintures ont considérablement souffert de l'humidité, pendant le cours des siècles, de sorte qu'elles sont altérées en beaucoup d'endroits ; les litres et les couches de badigeon dont on les a couvertes à diverses reprises, ont aussi contribué à les détériorer. Néanmoins, si l'on considère avec attention ce qu'il en reste, on verra que les figures de la chapelle Notre-Dame sont l'œuvre d'un artiste de grand talent qui avait fait des études sérieuses pour son temps : dessinées avec finesse, elles sont naïves et animées ; le modelé du visage, des mains et des pieds, ainsi que des draperies, est soigné ; le style, profondément religieux et pur de forme. En Suède, je n'ai trouvé que, dans les églises de Lærbro (île de Gottland) et de Væ (Skanie), de faibles restes de peintures semblables qui datent du XIVme siècle. Les images du sanctuaire del'église saint Hilaire ne me semblent pas être de la même main, n'étant pas exécutées avec autant d'habileté que celles de la chapelle.

» Je suppose qu'en Bourgogne comme en Suède, plusieurs églises auront été décorées par le même artiste, à une époque où chaque édifice religieux était orné de peintures, et il est à souhaiter que l'on parvienne à découvrir en France des œuvres plus complètes et mieux conservées du même maître ou d'autres artistes ».

Corberon, le 29 *juillet* 1878.

N. M. MANDELGREN.

---

(1) Cfr. *Notes sur l'exécution technique de nos vieilles peintures d'église et sur les moyens de les restaurer*, par N. M. MANDELGREN, Stockholm, 1873, 6 p. in-8°. Traduction française du mémoire suédois inséré dans *Svenska fornminnesfœreningens tidsskrift*, 4e livraison, p. 110.

On a déjà découvert, et même tout près de Corberon, à Bagnot, des peintures murales contemporaines de celles de l'église saint Hilaire. M. Nesle, qui les a restaurées, a lu ainsi l'inscription en lettres gothiques tracée sur le chevet de l'église, entre l'autel et l'angle sud-est :

« An mil cccc quatre vins et quatre (décéda celui) qui fit faire cette histoire ».

A Corberon aussi, sous le tableau peint sur le chevet de la chapelle Notre-Dame, entre l'autel et l'angle sud-est, on voit une inscription gothique, dont une petite partie reste douteuse ; c'est celle qui se trouve entre le *d* et le premier *p*. M. Méray, dans la deuxième de ses planches (qui doivent paraître prochainement dans les mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or), met à cette place un *w*. J'ai cru d'abord que c'était un *m* et je considérais cette lettre comme une abréviation ordinaire du mot mil ; je lisais donc : J : d... M : pont : p : (Jean de Mipont patron). Le nom propre, qui s'écrit aussi Milpont dans de vieux documents, me semblait être celui du dernier seigneur corberonnais de cette famille, qui mourut vers 1400. Malheureusement pour cette thèse, la chapelle ne fut construite qu'après 1467, et son fondateur, Jacques Bouton, n'avait pas de motif de rappeler le souvenir de ce chevalier, qui fut bien le premier mari de sa mère, mais non son parent à lui. — Aussi, je suis maintenant porté à croire que *pont* est la seconde moitié du nom du peintre, ainsi que l'indique *p* de la fin, cette lettre pouvant être considérée comme l'initiale soit des mots *pictor* ou *peintre*, soit de *pinxit* ou *peignit*.

Si nous avons là réellement le nom de l'artiste qui décora la chapelle Notre-Dame, son œuvre est un monument d'autant plus précieux pour l'histoire de l'art en Bourgogne, que l'on en connaît fort peu de semblables et du même siècle et que les noms de leurs auteurs sont à peu près tous oubliés. Si les peintures murales de la chapelle Notre-Dame sont réellement signées, elles font exception parmi celles de leur temps, et la rareté du fait ajoute à leur valeur archéologique. Mais alors même qu'elles resteraient anonymes, elles

auraient encore un grand intérêt pour l'histoire, parce qu'elles rappellent le souvenir de deux hauts personnages, Jacques et Philippe Bouton, remarquables par leur propre mérite et par leurs relations de parenté avec nombre d'hommes illustres. Les liens du sang les rattachaient en effet au chroniqueur Olivier de La Marche ; à Noël Bouton, marquis de Chamilly, maréchal de France ; à son frère Hérard, comte de Chamilly, homme de guerre de grand avenir, qui mourut trop jeune ; au fils de ce dernier, François de Chamilly, lieutenant-général des armées du roi et ambassadeur à Copenhague, avec lequel s'éteignit le nom de Bouton en 1722(1).

Le souvenir de Jacques Bouton doit être cher aux Corberonnais, ce seigneur ayant été le premier de sa famille qui ait choisi l'humble village pour sa résidence habituelle (2). Il serait donc à souhaiter que son portrait pût être conservé, et cet espoir n'est peut-être pas irréalisable, je puis l'ajouter, dix mois après avoir donné la première lecture du présent rapport. Cette image ravivée par l'huile dont elle a été imbibée à plusieurs reprises est aujourd'hui plus nette que lorsqu'elle fut dégagée des couches de badigeon. Elle n'a pas souffert de l'humidité qui a régné constamment pendant le long hiver de 1878-79. Les peintures de la chapelle Notre-Dame au contraire sont malheureusement couvertes de taches de moisissure, qu'il sera peut-être possible d'enlever au retour du beau temps, mais qui ne sont pas moins d'un

(1) La seule famille contemporaine que j'aie pu rattacher, par une généalogie sans lacune, aux Bouton de Corberon, est la branche des Noailles, représentée par M. le duc de Mouchy, prince de Poix, Grand d'Espagne, né en 1841, député en 1869-70, qui descend par les femmes de Jacques Bouton, à la quatorzième génération.

(2) Cette prédilection fut partagée par ses premiers successeurs qui plaçaient le nom de Corberon avant celui de toutes leurs autres seigneuries. Le petit-fils de Jacques, Claude Bouton même, qui était au service de Charles-Quint et que la rivalité de son maître avec François I[er] tint constamment éloigné de ses domaines héréditaires, ne laissait pas d'être attaché à Corberon, et son épitaphe, placée dans une chapelle de l'église des Sablons, à Bruxelles, où il s'était fait faire un tombeau sculpté, ne mentionne parmi ses seigneuries que celles de Corberon et de S[t] Beurry, en Bourgogne.

mauvais augure. Les intempéries achèvent ce que la main de l'homme avait commencé et ce serait un miracle que ces images trop fines pour être durables pussent résister longtemps encore à leurs ennemies conjurées ; c'est déjà beaucoup qu'elles aient pu subsister quatre siècles, et je crains que l'on ne puisse bientôt dire d'elles : « *Etiam perière ruinæ* ! »

EUG. BEAUVOIS.

LES ARMES DE BOURGOGNE

ET DU

CHANCELIER ROLIN

A L'HOTEL-DIEU DE BEAUNE

Lorsqu'on examine avec attention les armes de Bourgogne sous les derniers ducs capétiens de la seconde race, et qu'on les a dépouillées des écussons de Brabant, de Limbourg, de Flandres et de Rhétel, qui se trouvent souvent combinés avec elles de différentes façons, suivant les époques, on arrive à leur plus simple expression qui n'est autre chose qu'une écartelure de Bourgogne moderne et de Bourgogne ancienne, telle que la portait le duc Philippe le Hardi, lorsque le duché de Bourgogne lui fut donné en apanage.

Bourgogne ancienne et Bourgogne moderne, termes tout à fait impropres, mais aujourd'hui tellement passés dans nos usages qu'il serait aussi téméraire qu'inutile de songer à les réformer.

Bourgogne ancienne, c'est la brisure des armes de France par Robert fils du roi Henri 1er, et premier duc capétien de la première race.

Bourgogne moderne, c'est la brisure des armes de France par Philippe le Hardi, fils du roi Jean le Bon, duc de Touraine et plus tard premier duc capétien de la seconde race.

Robert de France et Philippe le Hardi, tous les deux fils

puinés de France, ne pouvant porter les armes de France pleines, privilége exclusivement réservé au roi (1), durent les briser ; c'est-à-dire y introduire une modification, un léger changement au moyen duquel on pût distinguer leur écusson de l'écusson royal.

Pour Philippe le Hardi qui fût d'abord duc de Touraine, cette brisure consista en une bordure componée d'argent et de gueules. Cette bordure était autrefois l'écu de Nevers, porté par Jean de France, dit Tristan, 3me fils de St-Louis.

Plus tard, lorsqu'il fût investi du duché de Bourgogne, il écartela ces armes des armes de son apanage ; et c'est cette écartelure qui devrait porter le nom de Bourgogne moderne, les armes de France à la bordure componée restant les armes propres de Philippe le Hardi ; et cela est si vrai que ce sont ces armes là qu'il transmit à son deuxième fils, qui, lui, n'avait rien à faire avec l'apanage de Bourgogne et qui forma la tige des comtes de Lorraine, pairs de France.

Quant au duc Robert fils du roi Henri Ier, lorsque son père lui donna le duché de Bourgogne, il conserva les armes du dernier duc Bourguignon carlovingien. Ces armes qui sont celles du patrice Wuarnaire ou plus vulgairement Garnier, consistaient en six bandes ou cottices alternant de gueules et d'or.

Le duc Robert conserva donc ces armes qui étaient celles de son nouvel apanage, mais il les brisa en y transportant les émaux de France ; et les armes de Bourgogne au lieu d'être : bandé d'or et de gueules de six pièces, à la bordure de gueules, comme cela était sous les ducs carlovingiens dont la race venait de s'éteindre, devinrent : bandé d'azur et d'or de six pièces, à la bordure de gueules.

C'est donc aussi à tort que l'on donne à ces armes le nom de Bourgogne ancienne, car avant le patrice Garnier, les

(1) Les filles de France, lorsqu'elles n'étaient pas mariées, partageaient avec le roi le privilége de porter les armes de France pleines et sans brisure, mais elles devaient les porter dans un écu en forme de losange. — L'écusson losangé était réservé aux femmes ; mais principalement aux filles non mariées. — Les abbesses portaient toujours l'écusson losangé.

rois de Bourgogne avaient successivement porté : La gyvre tortillée de synople sur champ d'argent (1), le chat et le rat de sable sur champ d'or (2), la couronne d'azur sur champ d'or (3), et enfin le champ d'azur semé de cailloux d'or (4).

Philippe le Bon, successeur de Jean sans Peur et petit fils de Philippe le Hardi, ajouta aux armes de Bourgogne celles des comtés et principautés que n'avaient possédés ni son père ni son grand-père et qui lui advinrent tant par succession que par achat, comme les comtés de Charollais, de Zulphen, de Mâcon, et d'Auxerre, etc....

A l'époque où fut édifié l'Hôtel-Dieu de Beaune par Nicolas Rolin, Philippe le Bon portait habituellement : écartelé au 1 et 4, de *Bourgogne moderne* qui est de France au semis sans nombre, à la bordure componée d'argent et de gueules; au 2, parti de *Bourgogne ancienne* qui est: bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules et de *Brabant* qui est : de sable au lion d'or. Au 3 *parti de Bourgogogne ancienne* et de *Luxembourg* qui est d'argent au lion de gueules, couronné d'or, lampassé d'azur à la queue passée en sautoir, et sur le tout de *Flandres* qui est d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

Ces armes étaient sommées soit de la couronne ducale soit du haume d'or. La couronne ducale de Bourgogne était formée d'un cercle d'or orné de pierres précieuses et surmontée de fleurs de lis alternant avec de hauts fleurons. Le

---

(1) Ce sont les armes des Bourguignons, lorsqu'ils vinrent s'établir dans les Gaules — elles méritent véritablement le nom de Bourgogne ancienne.

(2) C'étaient les armes de Clotilde de Bourgogne femme de Clovis. (Paradin alliances gédéalogiques).

(3) Ce sont les armes de ce malheureux Sigismond, roi de Bourgogne, qui périt misérablement jeté dans un puits par ordre de Clodomir, roi d'Orléans.

(4) Ce sont les armes du royaume d'Orléans, lorsque sous Clotaire II le royaume de Bourgogne fut momentanément fondu dans celui d'Orléans.

(*) La vraye et parfaite science des armoiries, p. 108.

haume d'or était taré (placé) de front et fermé de onze grilles également d'or. Ce haume était surmonté du cimier que portaient habituellement les princes du sang et consistant en deux fleurs de lis d'or placées l'une sur l'autre. Le roi seul avait le droit de porter pour cimier la fleur de lis carrée à quatre faces. Les anciens auteurs nous apprennent que les haumes des rois et princes souverains étaient toujours tarés de front pour montrer, qu'à cause de leur haute position, ils doivent avoir l'œil partout.

Quant à la couronne ducale, les ducs de Bourgogne la surmontaient habituellement du cimier suivant : Une tête et un cou d'autruche d'argent couronné d'or tenant en son bec un fer de cheval de même, accompagnée de deux plumes du même oiseau sortant l'une à gauche et l'autre à droite (1).

L'écusson de Philippe le Bon était ordinairement entouré d'une banderolle sur laquelle on lisait sa devise : *Autre n'aray tant que je vivray*, et du collier de la toison d'or avec la devise de cet ordre : *Ante ferit quam flamma micat.*

Il est à remarquer que cette dernière devise qui s'applique si bien au fusil du collier de la toison d'or était cependant la première devise de Philippe le Bon, avant son mariage avec Isabelle de Portugal.

Il existe à la bibliothèque royale de Bruxelles un manuscrit de Jehan Wauquelin : *Le livre du gouvernement des princes*, précieux manuscrit exécuté au commandement de Philippe le Bon et orné d'une miniature où l'auteur est représenté à genoux offrant son livre au prince. Les armes du duc de Bourgogne se lisent dans l'encadrement, avec la devise plusieurs fois répétée : *Autre n'aray tant que vivray* (2).

Paradin dans ses annales et les frères de Ste-Marthe dans leur histoire de la maison de France, donnent à Philippe

(1) Méthode de blason, par Vulson de la Colombière. — Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1664.

(2) Chronique des ducs de Brabant de Edmond Dynter (Dynterus), par le chanoine de Ram. Introduction, p. 110.

le Bon pour devise : *Aultre n'aurai.* Paillot dans la véritable science des armoiries lui donne la devise suivante : *Aultre n'aray tant que je vivray.*

M. Rossignol, dans une communication adressée à la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, cite la devise suivante : *Autre n'aray toute ma vie Dame Ysabelle.*

Les restaurateurs de la grande salle de l'Hôtel-Dieu à Beaune, ont entouré l'écusson de Philippe le Bon de la devise : *Aultre n'aray tant que je vive.*

Voilà cinq formes différentes de la devise de Philippe le Bon. A laquelle faut-il s'arrêter ? A celle qui plaira le mieux. En effet, le duc de Bourgogne a pris successivement toutes ces formes de devise exprimant du reste toutes la même idée : son attachement inébranlable à la duchesse ; nous croyons cependant que la forme la plus usitée était la plus courte : *Autre n'auray.*

Isabelle de Portugal femme de Philippe le Bon portait les armes de son mari parti de celles de sa maison qui sont : *D'argent aux cinq écus d'azur mis en croix, chargés chacun de cinq besans d'argent mis en sautoir, à la bordure de gueules chastellée d'or de sept pièces.* Alphonse Henriquez premier roi de Portugal fut le premier qui porta ces armes ainsi décrites (1). Ayant vaincu cinq rois Maures en batailles rangées et conquis leurs bannières à Ouriques en 1139, il prit pour armes les cinq écussons d'azur en souvenir des cinq bannières conquises, il chargea chaque écusson de cinq besans d'argent en l'honneur des cinq plaies de N.-S. Jésus-Christ qui lui apparut au ciel le jour de la bataille. Quant à la bordure de gueules chastelée d'or de sept pièces, un autre Alphonse, Vme roi de Portugal et 3me du nom, l'ajouta en l'honneur de la maison de Castille où il avait pris femme.

La duchesse Isabelle sommait ses armes de la couronne ducale de Bourgogne et les plaçait dans un écu losangé.

---

(1) Henri de Bologne son père ne portait que le titre de Comte héréditaire de Portugal.

C'est ainsi que Paradin les décrit dans ses alliances généalogiques. — Cet écusson n'était point entouré du collier de la toison d'or, les femmes ne pouvant entourer leurs armes que des colliers et cordons qui peuvent être portés par elles.

Quant à l'écu losangé, si Paradin en fait une règle pour toutes les femmes, d'autres auteurs très estimés sont cependant beaucoup moins absolus; ainsi l'avocat Géliot et le père Ménétrier rapportent que les femmes partissent habituellement les armes de leurs maris de celles de leurs maisons, dans un écu losangé; qu'elles l'entourent de deux palmes croisées, emblème héraldique de l'amour conjugal; ou d'une cordelière d'argent lorsqu'elles sont veuves. Le mot habituellement indique que la règle n'était pas toujours observée.

Fidèles à ces vieilles règles du blason, le verrier de l'Hôtel-Dieu de Beaune, M. Ottin, a peint les armes d'Isabelle de Portugal sur le vitrail qui décore une des deux grandes ouvertures rondes placées symétriquement à droite et à gauche de la grande baie du fond (côté de l'épitre). Il les a peintes telles que nous venons de les décrire d'après Paradin et les a placées dans un écusson en forme de losange. Nous devons faire remarquer cependant que, dans la grande verrière du crucifiement, les mêmes armes de la duchesse ont été placées par le même M. Ottin dans un écusson ordinaire. Il y a là une contradiction que je ne voudrais pas me charger d'expliquer. La même observation s'applique aux armes de la chancelière placées dans cette même verrière au-dessous de celles de la duchesse.

Un ancien auteur, Bartole, dans son traité *de insignis et armis*, nous apprend comment doivent être tournées et placées les armoiries. Il nous enseigne entre autre chose que : lorsque dans l'écu, il y a quelque figure humaine, ou quelque figure d'animaux, les têtes doivent regarder à dextre (droite), les animaux marcher du côté dextre (droit), les bandes et les bâtons tirer du côté dextre (droit) au côté sénestre (gauche) etc.... (1) Cependant quand l'écu est placé

(1) Lorsqu'il en est autrement, les armes sont fausses, tout aussi faus-

en quelque lieu d'honneur et de respect, les pièces d'armes qui composent les armoiries doivent être disposées de telle sorte que les têtes humaines et les têtes d'animaux regardent le lieu d'honneur.

Le duc Philippe le Bon, dit Géliot, ayant fait peindre ses armes sur la première porte du couvent des Chartreux à Dijon du côté des Perrières, à droite et à gauche d'une image en relief de la Ste-Vierge, les meubles de son écusson durent être contournés, pour regarder cette image.

Comme il y avait deux écussons de chaque côté de l'image, ceux qui étaient à droite furent contournés de telle sorte qu'au quartier sénestre (gauche) on a peint Bourgogne moderne et au quartier dextre (droit) on a peint Bourgogne ancienne, inversement de ce qui doit être, et pour marquer que cela est fait à dessein, les bandes de Bourgogne ancienne tirant de gauche à droite, pour paraître descendre et sortir de l'image, sont converties en barres (ce qui est contraire aux armes de Bourgogne), tandis que dans les écussons de gauche, les bandes en question qui n'ont point été converties en barres, paraissent bien descendre et sortir de l'image ; mais elles tirent de droite à gauche, comme cela doit être et sont bien peintes suivant les règles ordinaires ; de plus comme du côté droit, il y a un écusson qui est parti de Bourgogne et de Flandres, il se passe ce fait anormal, que dans cet écu, les armes de Bourgogne qui devaient être à droite ont été placées à gauche, pour se rapprocher de l'image, et que le lion de Flandres qui, suivant la règle, devait regarder à droite, regarde au contraire à gauche, pour se tourner du côté de l'image.

On pouvait encore remarquer à Dijon, que les quinze écussons des chevaliers de la toison d'or peintes au-dessus des quinze stalles, dans la chapelle du roi, (côté de l'évangile) contenaient des armes ainsi contournées, pour regarder l'autel ; tandis que les quinze autres écussons placés en

ses que celles où l'on trouve émail sur émail ou couleur sur couleur; comme ces dernières elles sont, dans ce cas, dites : **Armes d'enquerre.** —

face des premiers, regardaient également l'autel, mais naturellement et sans qu'il eut été besoin de les contourner.

Serait-ce pour ce motif que, dans le vitrail qui décore l'ouverture ronde placée au-dessus et à droite de la grande verrière du crucifiement (côté de l'évangile), le haume qui somme les armoiries de Philippe le Bon, au lieu d'être taré de front, comme le voudrait la règle, regarde à gauche du côté du Christ en croix ; mais alors, pourquoi toutes les pièces d'armes, qui composent cet écusson, n'ont-elles pas été aussi contournées pour regarder le Christ en croix ? Quoi qu'il en soit, nous ferons remarquer qu'un haume taré à gauche, sans raison suffisante, est toujours un signe de batardise ; que le casque de Philippe le Bon n'était pas d'argent mais d'or (ou tout au moins d'argent doré) et fermé de onze grilles également d'or; qu'il portait habituellement le cimier des princes du sang à savoir deux fleurs de lis d'or placées l'une sur l'autre. Nous ajouterons encore que ces armoiries eussent été plus complètes, si la devise de la toison d'or eût été placée autour du collier de cet ordre.

Les armes du chancelier Rolin peintes dans la grande verrière du crucifiement frappent de suite les regards, par suite d'une position spéciale qui sort des règles ordinaires du blason. Il en est de même du semis de clefs d'or qui couvre le tapis sur lequel il est agenouillé. Le haume taré de profil regarde à gauche, les pannetons des clefs sont tournés vers la gauche, contrairement aux règles habituelles. Ce contournement, nous venons de le voir, pouvait se produire, lorsque les armes étaient placées dans le voisinage d'un lieu d'honneur et de respect ; c'est bien ici le cas. Les armes du chancelier sont à droite du crucifix ; elles doivent donc être contournées pour regarder le Christ en croix. Le verrier, M. Ottin, non-seulement n'a pas transgressé les règles héraldiques, mais il a usé fort à propos d'un privilége que lui donnait son sujet. Je demanderai cependant, pourquoi il n'a pas usé du même privilège pour les armes du duc de Bourgogne, placées dans la même verrière, au-dessus de celles du chancelier et à droite du Christ en croix. Quoique ce contournement des armes du duc de Bourgogne eût été

chose très compliquée, et que ces armes ainsi modifiées eussent été complètement inexplicables pour les personnes peu versées dans la science héraldique, il n'en est pas moins vrai qu'il faut constater ici une nouvelle contradiction. Il est difficile d'admettre en effet, que de deux écussons placés dans le même vitrail, et exactement dans les mêmes conditions, l'un soit contourné et l'autre ne le soit pas. En outre, que c'est une faute de blason, il y a là un défaut de symétrie qui choque l'œil du spectateur.

Je termine en signalant une autre anomalie dans les nouvelles restaurations, à propos de la devise *Seule* écrite tantôt par un seul L, tantôt par deux L. Cette anomalie existait déjà au XV[me] siècle, et à cette époque, les pavés émaillés portaient la devise *Seule* avec un seul L, tandis que sur les tapisseries, on voyait la même devise *Seulle* écrite par deux L. Les restaurateurs de la grande salle de l'Hôtel-Dieu ont conservé cette anomalie. Il n'y avait du reste aucun motif pour choisir l'une de ces deux manières d'orthographier le mot *Seule*, de préférence à l'autre.

Une opinion qui jouit d'un certain crédit veut que la devise *Seule* ait été prise par Guigone de Salins, après la mort de son mari, pour indiquer son veuvage ; d'autres critiques y ont vu un mot celtique signifiant lumineuse et s'appliquant à l'étoile aux six rayons qui l'accompagne. Tel n'est pas notre avis et nous pensons, avec M. Rossignol, que cette devise était la devise du chancelier Rolin et non pas celle de Guigone de Salins.

Fidèle copiste de son maître, qui après son deuxième veuvage, lorsqu'il épousa Isabelle de Portugal, avait quitté son ancienne devise, pour prendre celle qu'il conserva jusqu'à la fin : *Autre n'auray tant que je vivray*; Nicolas Rolin, veuf de Marie de Landes (1) sa première femme, choisit pour

---

(1) *Armes des de Landes :* Ils portaient : d'argent à la bande d'azur Marie de Landes était la mère du cardinal Rolin. Le cardinal Rolin avait décidé que son tombeau serait placé dans l'église collégiale de Beaune devant la grille. Il devait porter un écusson écartelé des Rolin et des de Landes, mais le cardinal s'étant brouillé avec les chanoines de la collégiale, ce projet n'a pas reçu d'exécution.

devise le mot *Seule*, lorsqu'il épousa Guigone de Salins en secondes noces, voulant donner par là à sa nouvelle épouse un gage de sa fidélité future, témoignage d'autant plus précieux, que sous ce rapport, son passé n'avait pas été exempt de reproches.

M. Rossignol auquel nous empruntons une partie de ces détails, ajoute : L'étoile unique placée à côté du mot *seule*, était brillante, puisqu'elle avait six rayons ou pointes, et son isolement pouvait signifier qu'il n'y en avait pas d'autres dans le firmament du bon Nicolas Rolin. La branche de chêne qui entoure la devise voulait dire, dans sa pensée, que cette nouvelle alliance serait forte et robuste comme le chêne, et que rien ne pourrait la rompre. Il n'y eut que la mort qui fut assez puissante pour la rompre, aussi cette devise se retrouve-t-elle encore et pour la dernière fois sur le tombeau du chancelier dans la cathédrale d'Autun. Sur ce même tombeau, élevé par les soins du cardinal Rolin, évêque d'Autun, on lisait à côté de la devise *Seule* et des N. G. entrelacés, le fameux *Deum time*. Cette dernière devise appartenait très certainement au cardinal, mais ne pouvait-il pas lui-même la tenir de son père qui l'aurait abandonnée pour prendre la devise : *Seule*, au moment de son mariage avec Guigone de Salins (1) ? Quoiqu'il en soit, il suffit de savoir que le cardinal Rolin la portait habituellement, pour expliquer sa présence sur le monument qu'il fit élever à son père. Le chancelier Rolin mourut le 14 janvier 1461, et Jehannot Bar qui tenait ses comptes, atteste, dans ses notes, qui sont aujourd'hui (dit M. Rossignol) aux archives de la Côte-d'Or, que les carreaux de l'Hôtel-Dieu de Beaune, fabriqués à Argilly, vingt ans avant la mort du chancelier, étaient faits de quatre pièces et portaient la devise du chancelier.

L. DE MONTILLE.

(1) Avant la devise seule le chancelier Rolin portait la devise suivante : *Nihil agere penitendum, pudentum imô reparendum* (La vraie et parfaite science des armoiries de P. Paillot, p. 256).

LE VIGNOBLE

DE

JEANNE DE BOURGOGNE



La Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, possède un manuscrit fort intéressant pour l'histoire de la viticulture du moyen-âge. Il a pour titre : *Compte de recette et dépense des terres possédées par la duchesse de Bourgogne et d'Artoys, année* 1327. (1) M. Emile Ouverlaux, sous-chef de section à cette bibliothèque, m'a récemment envoyé la partie de ce compte, qui a trait à l'exploitation du vignoble d'Arbois. Il me semble utile de faire précéder cet extrait de quelques détails historiques.

Jeanne de Bourgogne, fille aînée d'Othon IV, comte Palatin (2) et de Mahaut ou Mathilde, comtesse d'Artois, se maria, en 1306, à Philippe, dit le Long, qui monta sur le trône de France en 1316, après la mort de son frère Louis-le-Hutin. Accusée d'adultère et condamnée, dans l'année 1313, à finir ses jours dans la forteresse de Dourdan, (3) elle parvint à faire reconnaître son innocence et revint à Paris l'année suivante. Devenue veuve en 1322, elle fonda à Paris le collége de Bourgogne et se retira, dit Courtépée, dans la ville de Gray. En 1326, elle convoqua un parlement à Beaume-les-Dames et mourut à Roye, en Picardie,

(1) N° 15845 du catalogue. L'extrait qui suit se trouve aux fol. 14 et 15.
(2) Courtépée la cite comme étant fille unique du comte Othon.
(3) Département de Seine-et-Oise.

le 22 janvier 1325, suivant quelques historiens, ou, suivant d'autres, dans l'année 1329. Elle fut inhumée aux Cordeliers de Paris. Sa fille aînée, nommée également Jeanne, avait épousé Eudes IV duc de Bourgogne qui devint, après la mort de sa belle-mère, propriétaire des comtés de Bourgogne et d'Artois. Le compte de 1327 appartient donc à Jeanne, fille d'Othon, comte Palatin de Bourgogne, veuve du roi de France Philippe-le-Long. Voici le texte de ce document.

« Pour les despens faiz Arboys en lannée dessus dicte par Jehan Galabon don les parties sensuyvent :

« Premier. Pour V^c et demi de paisseaul pour les vignes madame, pour la façon en boys à iiij s. le cent xxii s. Pour le charroyer dou boys arboys en l'ostel madame à x s. le cent valent lv s. Pour avanz coillis et achatez xv s. Pour ij^c liij journées de hovriers à terrouller lesdites vignes des corvées à dmeis pris, x. l. vii s. v. d. en pain par jor iii s. ij d. Pour xxxij jornées de fammes à sarmenter ycelles vignes et pourter le merrain par la vigne xiiij s. iiij d. Pour xvij jornées de provigneurs à provigner esdices vignes à dmeis pris valent xx s. ij. d. Pour xxj jornées de hovriers à lier et taillier la vigne à xii d. par jour xli s. Pour ix jornées de fammes à sarmenter ycelle vigne iiii s. iij d. Pour x jornées de provigneurs à provigner ladicte vigne à xiiij d. la jornée xi s. viij d. Pour xxxiiij jornées de hovriers a taillie et lier la vigne de Montaillers à dmeis pris xxxi s. Pour iij jornées de fammes à sarmenter ladicte vigne xviij d. »

« Pour ix xx et xvij jornées de hovriers à fessorer le premier cop les vignes des corvées à dmeis pris valent x lt. xvi s. v. d. Cest d'ontour xiij d. l'ovrier. Pour xlj jornées de hovriers de Vandre-Anecheux à iii d. en pain par jour chescun x s. vi d. Pour lx jornées de hovriers à fessorer le premier cop la vigne de Texennes à dmeis pris lxvi s. vj d. Pour xiii jornées de hovriers des corvées de Vandre avec eux à iij d. en pain par jour lovrier iij s. iij d. Pour liiij jornées de hovriers à fessorer la vigne de Montaillier le premier cop à dmeis pris lvij s. iiij d.. Pour iij jornées de

hovrier à provigner en celle vigne à xiiij d. par jour chescun iij s. vj. d. Pour xx xx ij jornées de hovriers pour fessorer la seconde foiz les vignes des corvées à dentour xxij d. chescun par jour x l. t. xix s. Pour lxij jornées de hovriers à fessorer la seconde foiz la vigne de Texennes d'entour xiiij jornées. La jornée lxx s. vii d. Pour xlix jornées de hovriers pour fessorer la vigne de Montailliers le second cop à xiiij d. le hovrier lviij s. Pour clorre et pour barrer les dictes vignes devers les chemins et pour redroiter ycelles vignes viij s. Item fut donné ès gardes de toutes ces vignes v. s. vj d. »

Pour iij coulevres à couler vin et i grant penier et xl petiz peniers vj s. ij d. Pour iiij escuelles à regier vin xx d. Pour xij et vj venengeurs pourteurs de cuves et de venenges qui venengèrent les vignes des corvées de Montailliers et de Texennes et pour ix hovriers qui gardèrent les vignes des partaiges, d'entour vij d. ot. le venengeur, lun parmi lautre viij l. t. iij s. x d. Pour la jornée de xxx vi chevauls pour apourter la venenge ou celier madame des vignes et des partaiges à iiij s. iiij d. par jour valent vij l. t. xvj s. Pour v chevauls pour apourter la venenge des quars et des cars xvij s. viij. Pour la jornée de xiij chapuis et de leurs eydanz pour leurs despens et pour leurs jornées xxiiij s. Pour oysères achatées iij s. Pour cuillir les oysères des vignes madame xxviij d. Pour xij dozeynes de cercles pour relier cuves et vaiseaux xxiijs. Pour lxiij jornées de hovriers au préseul pour présourer le vin à ix d. le hovrier xlvij s. iij d. Pour lj queuve neuves achetées dois la semaine devant penthecouste lan mil ccc xx vij jusques le dymenche jour de sainte Lucie signant. Pour regier vin et mener d'Arboys en bracon pour la garnison madame par pluseurs pris la pièce xvj l. t. ij s. Pour murer, laver, emplir deaul à vuider les dictes queves et pourter en la vote xij s. viij d. Pour relier xlj queve menées défoncées de Bracon Arboys. Pour amener vin darboys en bracon pour la feste madame de la touz sains xi s. iij d. Pour le charroy de iiij xx viij charreyes pleynes des vins darboys en bracon par pluseurs foiz doiz le lundi devant penthecouste jusques luqtave

de la touz sains en suyvant dentour iiij s. vj d. la queve xix l. t. xi s. vj d. Item pour ij queves achatées arboys pour mettre vernist pour la dicte garnison et pour le charroyer en bracon xxij s. Pour vj[c] daissonne à covrir la maison costé la tour dou chastel et les deprez iiij s. vj d. Pour vj lirons pour celle maison ij s. Pour j[c] de gros clos à late xij d. Pour ij jornéés de chapuys à recovrir les maisons des préseuls madame à xij d. le cent valent xv s. Pour recovrir ycelles maisons pour vj jornées de hovriers vij s. Pour retenir et pour reoigner xiij colompnes en la hale darboys qui estoient porries par dessoubz par tasche donnée à Hugue de Dole charpentier à iij s. chescune colompne xxxix s. Pour traire les grosses perres et tailler et pour retenir les dictes colompnes et pour charroy par tasche donnée à Jehanneret maçon à iij s. la colompne et par ceste marchie doit faire ij teyses de murs en la chambre delez la tour dou chastel xxxix s. Pour pain donné à povres prisons ceste année xvj s. iij d. Pour pluseurs messaiges envoyés pour refaire les forges darboys viij s. »

« Somme vj xx vj l. t. viij s. viij d. foyble qui valent cj. l. t. iij s. »

Le compte de Jean Galobon nous fait voir l'antiquité des termes employés par nos vignerons. Les *hovriers* s'occupent à torreiller, à provigner, à tailler, à porter les paisseaux à fessorer, du premier et du second cop, à rogner, à redroiter. Aux approches de la *venenge* ils lavent et arrosent les *quèves* ; ils les relient avec des cercles et des *oysères*. Les procédés sont identiques à ceux de la Côte-d'Or, si ce n'est qu'on emploie l'eau salée pour abreuver les cuves. Plusieurs expressions n'ont plus cours, au moins dans notre côte. Qu'est-ce que le *venist* que l'on met dans des tonneaux « Pour la garnison de Madame ? » Qu'est-ce encore que les *écuelles à regier vin* ? Le sens de plusieurs mots nous échappe. Les *avanz* que M. Ouverlaux traduit par « oziers » sont peut-être des ajoncs, des joncs destinés à accoler la vigne ? Les *coulevres* ou *couleures* me paraissent être les *fontaines* avec lesquelles on tire le vin des caves : le mot

sonnes sont vraisemblablement de petits ais de bois destinés à couvrir les maisons ; les *eydans* sont les valets, les aides des chapuis, c'est-à-dire des charpentiers ; les *queves charreyes* doivent signifier les poinçons et tonneaux, petites queues que l'on peut charger sur une voiture. J'ai cherché vainement le sens de *liron*, terme de maçonnerie ou de charpente. La façon *à dmeis pris* indiquent sans doute un travail entrepris à forfait.

En somme, le compte du domaine d'Arbois est l'un des rares documents du XIVme siècle qui ait rapport à la viticulture. Il se rattache à l'histoire de la Bourgogne par l'emplacement du vignoble et par l'importance de la propriétaire. A ce titre, il nous a semblé digne d'être publié.

Ch. Bigarne.

Juillet 1877.

VISITE

AUX

GROTTES A OSSEMENTS

DE SANTENAY

Messieurs,

Vous savez que la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône a fait faire des fouilles sur la montagne de Santenay ; là, où l'exploitation des sables à verrerie avait amené la découverte de plusieurs ossements d'animaux antédiluviens, parmi lesquels ceux d'espèces habitant maintenant loin de nos climats.

Le musée de Chalon-sur-Saône s'est enrichi de pièces importantes, notamment de deux têtes presque entières du grand *felis leo* (race spelœa) provenant de ces fouilles.

Le Museum de Paris possède en outre une importante collection des fouilles de Santenay, extraites en juillet 1870.

Les animaux dont les débris ont été reconnus sont :

Felis leo ;
Felis lynx ;
Canis lupus (abondant) ;
— Vulpes ;
Ursus intermédiaire entre le spelus et l'u. ferox ;
Meles taxus ;
Lepus timidus ;
Rhinocéros Merkii ;
Sus scropha (rare) ;

Equus caballus (grand et fort) ;
Bovidé de la taille du Bos taurus ;
Cervus elaphus.

Les ossements de tous ces animaux se trouvent plus ou moins brisés, mélangés, roulés et enveloppés dans une boue durcie exactement semblable à la couche d'humus de la surface.

On n'a rencontré aucun indice de l'existence de l'homme, ni trace de renne, d'hyène ou d'éléphant.

Une autre grotte renfermant à peu près les premières espèces a été découverte et explorée, au dessus des roches de St-Jean, environ à 450 mètres d'altitude.

Ces brèches à ossements ne ressemblent en rien à tout ce qui a été trouvé jusqu'ici, et les géologues sont loin d'être d'accord pour en donner une explication satisfaisante.

M. Albert Gaudry, membre de la Société géologique de France, dans le tome 4e de la 3e série du bulletin de cette Société (page 50), écrit :

« Lorsqu'on voit le grand nombre d'ossements qui ont « été tirés du haut de la montagne de Santenay et que l'ab« sence de tout indice humain démontre l'impossibilité d'at« tribuer leur apport à la main de l'homme, on ne peut s'em« pêcher d'éprouver quelque étonnement d'un pareil ras« semblement. Pourquoi tant de loups, d'ours, de chevaux, « de bœufs ont-ils gravi une montagne isolée de tous cô« tés ? — D'où sont venues des eaux assez abondantes pour « apporter les ossements et déposer le carbonate de chaux « qui forme aujourd'hui la brèche ossifère dite : Pointe du « bois.

Puis, M. Gaudry ajoute qu'il faut supposer beaucoup de pluie ou, plus probablementb, eaucoup de neige pour expliquer l'affluence des eaux sur une montagne isolée. Il pense que peut-être les dépôts de Santenay se sont effectués à l'époque où les glaciers de la Savoie s'avançaient jusqu'à Lyon et formaient un barrage qui a dû modifier les conditions de la contrée où coule la Saône.

Il y a un contraste frappant entre la faune de Santenay et celle des gisements qui en sont peu éloignés, tels que la

grotte de Germolles et Solutré. A Santenay point de vestige humain, aucun débris de renne ; à la place d'hyènes, on trouve du loup ; l'ours est intermédiaire entre le spelœus et le ferox ; les chevaux énormes ne ressemblent aucunement à la petite race de Solutré ; même remarque pour les rhinocéros et les cerfs. M. Gaudry constate ces dissemblances et demande si les gisements du sommet de Santenay ne seraient pas des représentants de la grande époque glaciaire du Boulder-clay.

M. Lory, membre de la même Société, a aussi examiné la question. D'après lui les glaciers de la Savoie, à l'époque de leur plus grand développement, s'étendaient en une vaste nappe sur le midi de la Bresse jusque auprès de Bourg et s'appuyaient sur les coteaux de Lyon, à une altitude d'environ 400 mètres. Ils formaient donc un barrage, et toute l'immense vallée de la Saône, depuis Bourg, limite des glaciers, jusqu'aux monts Faucilles était couverte par les eaux d'un lac. Il y eut des intermittences dans ces phénomènes, et, lors des progressions, les animaux les plus variés se trouvaient obligés de fuir la plaine et de se réfugier sur les hauteurs. Le plateau de Santenay dut leur servir d'asile maintes fois : ils y furent surpris par d'abondantes chutes de neige. La crevasse de la pointe du bois, alors béante (?), constituait en quelque sorte un excellent piége. Les eaux résultant de la fonte des neiges entraînaient dans cette fente les débris des cadavres épars, et apportaient les sels calcaires, etc.

M. Lory croit qu'aucun glacier n'a pu exister à Santenay à l'époque quaternaire. Mais, M. Collenot, son confrère, est d'un avis contraire : il rappelle qu'il existe dans l'Auxois, à Époisses, des blocs, restes évidents d'une moraine placée à 250 mètres seulement. A l'époque glaciaire, le Morvan a dû être recouvert par des neiges perpétuelles et d'immenses glaciers se sont prolongés au loin. Les énormes débris granitiques que l'on remarque dans la tranchée du chemin de fer d'Autun à Etang en sont les témoins, parmi tant d'autres.

M. Beaudoin (page 55 du même volume) s'est livré à une

étude attentive des terrains composant la montagne de Santenay. Ils dépendent de la grande oolite, mais avec cette particularité assez étrange, que le massif oolitique enveloppe une très grande quantité de calcaire magnésien. Ce calcaire se désagrège facilement ; c'est dans ces cavités que l'on extrait le sable à bouteilles ; c'est là que se trouvent les brèches à ossements.

N'y aurait-il pas un rapport entre les principes magnésiens contenus dans ce calcaire et l'existence de la fontaine salée et purgative de Santenay ?

M. Beaudoin s'arrête devant la grande question des eaux « qui ont laissé des traces si évidentes de leur passage à « une certaine époque sur nos plateaux élevés, et dont la « nature, le volume et l'origine restent encore à bien con- « naître, ainsi que les causes qui les ont mis en mouvement.

Mais, M. de Rosemont, qui s'est aussi occupé de la question, n'hésite pas (page 59 du même volume) à donner l'explication dont voici le résumé :

Les grandes eaux ne proviennent ni des neiges ni des glaces, mais elles sont le résultat des grandes pluies de la *période pluviaire*. Cette période commença par de grandes pluies qui eurent « vingt-sept fois » l'intensité ds pluies actuelles. La plaine devint inhabitable, les animaux se réfugièrent sur les lieux élevés où beaucoup périrent de maladie ; d'autres, d'accidents ou de vieillesse.

Ces premières grandes pluies furent suivies d'autres, plus grandes encore, qui atteignirent une intensité « cent fois » supérieure à celles d'aujourd'hui, mais qui durèrent peu. — L'inondation à ce moment ne connut plus de bornes, mais cependant elles n'atteignit pas la crête du plateau de Santenay, (élevé de 500 mètres). Tous les animaux qui étaient restés dans la plaine périrent, et, sur le plateau, ceux qui s'y étaient réfugiés périrent aussi, mais par le froid et la faim sous la pluie. Leurs cadavres furent dévorés par les carnassiers et leurs squelettes furent entraînés dans la crevasse.

M. de Rosemont ne voulant pas que l'on s'étonne de l'entendre dire que des eaux de pluies ont entraîné quelque chose

sur un plateau élevé et de très petite étendue, ajoute qu'il a été possible de calculer l'intensité de la pluie diluvenne et de reconnaître que la tranche d'eau tombant chaque jour s'est élevée à un mètre.

Telles sont, messieurs, les théories à l'aide desquelles les savants géologues de la Société géologique de France expliquent l'existence, sur la montagne de Santenay, de ces brèches à ossements, après les avoir visitées le 26 août 1876.

Si ces théories n'étaient pas en contradiction, nous ne pourrions que nous incliner, mais nous pensons que le peu d'instants que ces honorables savants ont pu consacrer à l'examen des lieux a été insuffisant, et nous ne pouvons nous empêcher de faire les remarques suivantes :

1° Pour que les systèmes de MM. Gaudry et Lory fussent vrais ou vraisemblables, il faudrait que le plateau de Santenay fut isolé par une dépression inférieure aux 400 mètres d'altitude des glaciers formant le barrage qui retenait les eaux du lac, mais il n'en est pas ainsi : ce plateau est relié à celui, si vaste, des chaumes d'Auvenay et par suite à tout l'ouest et le nord de la France par le col de Larochepôt, que traverse la route à une altitude de plus de 450 mètres. Les hauteurs d'Auvenay varient entre 500 et 600 mètres, et la vallée qui les sépare du plateau de Santenay n'a pas 20 mètres de largeur au fonds (à 450 mètres d'altitude) et 500 mètres de sommet à sommet, distances que des animaux auraient pu traverser à la nage, s'il eût été nécessaire.

Il est donc impossible d'admettre que les bœufs, les chevaux et tous les herbivores, jusqu'au timide lièvre, seraient restés sur cette presqu'île en compagnie des grands tigres, des ours, des loups et autres carnassiers.

2° M. Lory dit : « la crevasse de la pointe du bois, alors béante constituait en quelque sorte un excellent piège ; c'é-
« tait un gouffre dans lequel les animaux tombaient soit
« pendant la nuit soit surtout lorsque une couche de neige
« en dissimulait le danger. »

La crevasse était alors béante ! Or, elle est aujourd'hui recouverte d'une épaisse couche de durs rochers qu'il a fallu

attaquer à la mine pour arriver aux sables où ont été découverts les ossements. C'est actuellement une galerie sombre où l'on entre par une ouverture pratiquée à l'ouest et d'où l'on peut sortir par un puits à l'autre extrémité, puits taillé dans le roc vif.

Pourquoi — comment cette crevasse béante est-elle aujourd'hui si solidement recouverte ?

Un pont de neige recouvrait la crevasse ! — C'était donc en quelque sorte, une *bergschrund* semblable, à la surface, à celles que l'on rencontre en explorant les glaciers des Alpes, mais beaucoup moins profonde. L'honorable savant semble avoir oublié ici que les animaux, surtout les animaux sauvages, sont doués d'un instinct merveilleux : ils flairent le danger et l'évitent mieux que l'homme le plus habile.

Comment donc admettre que les tigres, les chevaux, les ours, les bœufs, les rhinocéros, les loups, les cerfs et jusqu'aux lièvres seraient venus s'entasser dans cette galerie béante, sans voir le danger, sans être prévenus par les émanations des premiers cadavres déjà tombés dans le gouffre.

3° Les eaux résultant de la fonte des neiges entraînaient *ensuite* dans cette fente les débris des cadavres épars.

Or, Messieurs, la « fente » se trouve sur un point à peu près culminant : du côté nord seulement une très faible pente existe, et la surface pouvant amener les eaux dans la crevasse est extrêmement restreinte. Les « cadavres épars » ne pouvaient donc être entraînés là par les eaux courantes.

Ces conséquences, tirées de la période glaciaire, me paraissent inadmissibles.

La théorie de M. de Rosemont s'appuyant sur la *période pluviaire* semble-t-elle plus rationnelle ? Nous nous permettrons aussi de l'examiner.

Cette période est divisée en deux parties : pendant la première l'intensité des pluies atteint 27 fois (juste ?) l'intensité des pluies actuelles ; dans la seconde cette intensité égale cent fois, mais dure peu.

Durant la première partie, la plaine était devenue inhabitable, les animaux se réfugiaient sur le plateau de Sante-

nay et c'est là que « la mauvaise saison achevait ce que les « maladies, l'âge et les autres causes avaient commencé, ce « qui faisait du plateau de Santenay un lieu où les cada- « vres des animaux s'assemblaient plus que partout ail- « leurs. » Les carnassiers ne furent presque pour rien dans la mort des herbivores et des rongeurs : c'est la pluie qui tuait toutes les bêtes.

Mais alors pourquoi, pendant cette première période pluviaire les herbivores et rongeurs seraient-ils restés sans aliments, en compagnie des carnassiers, au lieu de passer sur le grand plateau voisin.

Pendant la 2e période, ajoute M. de Rosemont, l'inondation « ne connut plus de bornes, mais cependant n'atteignit « pas la crête du plateau de Santenay ». Ce serait alors que les animaux qui se seraient obstinés à demeurer sur le plateau de Santenay, malgré la faim et la dent des carnassiers, périrent de faim et de froid sous la pluie. « Leurs cada- « vres furent dévorés par les carnassiers réfugiés dans la « grotte située à l'ouest (au-dessus des rochers de saint « Jean, altitude 480 environ), et leurs squelettes, mêlés à « ceux qui se trouvaient déjà sur le plateau, furent entraînés « dans la crevasse. »

Tout ce que nous avons déjà dit sur : 1° le peu de probabilité de l'existence d'une crevasse béante à cette époque ; 2° la difficulté de comprendre comment les eaux *pluviaires* auraient pu entraîner quoi que ce soit sur un point culminant, s'applique à la théorie de M. de Rosemont.

Il serait nécessaire également de connaître la limite à laquelle s'arrêta l'inondation pendant la grande période pluviaire. Nous lisons bien, dans le travail de M. de Rosemont :

« La *grotte* de Santenay est *remplie* d'un résidu *jaune* « de calcaire désagrégé parce que les eaux du déluge ne « l'ont point atteinte. »

Quelques lignes avant, ce savant avait écrit :

« Les plateaux jurassiques sont ordinairement couverts « d'une argile rouge... Cette argile se retrouve non-seule- « ment dans notre brèche, mais encore, etc.

C'est cette argile emportée par les eaux diluviennes qui donne au Lehm jaune la couleur rouge. Le Lehm rouge caractérise la paroxysme diluvien. Et comme on ne trouve pas ce Lehm rouge sur la montagne de Santenay, le déluge ne l'a point recouverte.

Cette preuve est-elle irrésistible? Voyons, Messieurs, ce qui a dû arriver si les eaux se sont élevées au-dessus des plus hautes montagnes : lorsqu'elles ont commencé à se retirer, elles ont laissé à découvert, lentement et successivement, chacun des sommets, suivant la hauteur. Ces sommets ont été battus alors par des vagues énormes qui les ont balayés et ont enlevé toute espèce de limon, de Lehm quelconque, et le dépôt de limon n'a commencé à s'effectuer qu'au moment où les mouvements violents des eaux ont été diminués par les obstacles résultant des montagnes sorties des eaux.

Chacun sait à quelle immense hauteur atteignent les vagues de l'Océan austral qu'aucun continent n'arrête dans le sens de l'ouest à l'est; ce sont des montagnes liquides se mouvant avec une rapidité extraordinaire ; les meilleurs navigateurs ne les affrontent pas sans crainte et seulement en allant dans leur sens, en luttant de vitesse avec elles. Les ilots qui se trouvent sur cette mer inhospitalière sont inhabitables.

Les sommets abandonnés par les eaux du déluge ont donc été dénudés par la violence des eaux en mouvement ; les roches dures restèrent seules ; les flancs des montagnes subirent un pareil lavage jusqu'au moment où l'endiguement amena le calme relatif pendant lequel le Lehm se sépara.

L'absence de ce limon sur les sommets ne prouve donc nullement qu'ils n'ont pas été recouverts par les eaux du déluge.

On classe les cavernes renfermant à la fois des traces de l'habitation humaine et des débris d'animaux aujourd'hui disparus, en quatre époques : la plus ancienne est celle du Moustier ; la seconde, celle de Solutré ; la troisième, celle d'Aurignac ; et la quatrième, celle de la Madeleine. Celle de Santenay semble être antérieure, et scientifiquement, au-

cune explication rationnelle n'est satisfaisante en ce qui la concerne.

Le déluge biblique expliquerait l'entassement dans une caverne se trouvant au sommet d'une montagne de 500 mètres d'altitude, d'une telle quantité d'animaux si divers. On comprend que des courants violents, des vagues furieuses aient roulé, disloqué, brisé ces cadavres, ces squelettes, et que les débris que nous recueillons aujourd'hui soient restés mélangés à la boue rouge que les eaux, en se retirant, ont laissé avec eux dans la caverne.

Mais il faut admettre une dérogation momentanée des lois qui régissent la matière, il faut voir la main de Celui qui peut tout, pour expliquer le déluge universel. Ce miracle n'est-il pas plus satisfaisant pour la raison que les théories que nous venons d'analyser ?

BAZEROLLE.



MÉTÉOROLOGIE

La météorologie, est la science des phénomènes atmosphériques. Elle a, aujourd'hui, un but plus utile et plus pratique : elle veut et elle doit arriver à la prévision du temps.

Si l'on est arrivé à prévoir et à annoncer les marées de l'Océan ainsi que les crues d'un fleuve, l'on doit espérer qu'on arrivera aussi à prédire les mouvements généraux de l'atmosphère et à signaler d'avance, aux localités menacées, l'approche des orages. Mais les marées de l'atmosphère sont, il est vrai, sujettes à un grand nombre d'influences que ne rencontrent pas les marées régulières de la mer. Il en résulte donc qu'une longue expérience sera nécessaire pour arriver à connaître avec exactitude la marche des phénomènes de l'atmosphère ; c'est encore à l'homme qu'incombe la mission de découvrir ces lois comme il a déjà découvert celles qui règlent le mouvement des astres.

MM. Mathieu de la Drôme et Coulvier-Gravier, ont imaginé des systèmes à l'aide desquels ils croient pouvoir prédire assez longtemps à l'avance les probabilités de pluie et de beau temps.

Mathieu de la Drôme, à la suite de l'examen d'une longue série de notes conservées à l'observatoire de Genève, a remarqué une certaine coïncidence entre la quantité de pluie tombée et l'heure à laquelle ont lieu les phases de la lune ; il a cru, par conséquent, pouvoir formuler une règle se basant sur l'une de ses phases. Par exemple, si, pour une série de quatre mois, la lune devient nouvelle entre 8 heures et 9 heures et demie du matin, la quantité de pluie sera beaucoup plus considérable que si la lune était devenue nou-

velle ou avait changé de quartier, entre 7 et 8 heures du matin : de là, la possibilité, selon lui, de pouvoir annoncer les inondations et de connaître d'avance si une saison sera sèche ou humide.

Ce système, qui a reçu de si nombreux démentis de la part des évènements, a été victorieusement combattu, par M. Leverrier, au moyen des documents mêmes de l'observatoire de Genève ; aussi n'a-t-il pas tardé à tomber en discrédit.

M. Coulvier-Gravier, savant bien connu par ses études relatives aux étoiles filantes, croit pouvoir affirmer qu'en se rendant compte du nombre, de l'aspect et surtout de la direction des étoiles filantes, on peut ariver à prédire le temps quelques jours à l'avance, et qu'en prenant la moyenne ou la résultante des directions suivies du 1er janvier au 1er mai, on connaîtra l'état général de l'atmosphère, pour le reste de l'année. D'après les observations de ce savant, les étoiles filantes ne suivent pas toutes la même direction ; leur marche est modifiée par les courants d'air qui règnent dans les hautes régions atmosphériques. Les mouvements lents des étoiles filantes, leur course étendue sont l'indice d'un grand calme dans les régions qu'elles parcourent ; ce calme se perpétue jusque sur la terre et maintient le beau temps. Les mouvements brusques, saccadés, d'une grande vitesse, la coloration, la forme globuleuse, sont, au contraire, des signes visibles de la force des courants d'air qui les influencent. Or, l'on sait, aujourd'hui, que les courants aériens se propagent de haut en bas, que les vents soufflant dans les régions supérieures deviennent, quelques jours après, ceux qui dominent à la surface du sol ; par conséquent, la direction qu'ils impriment à ces astéroïdes fait connaître, à l'avance, de quel point de l'horizon ils soufflent et permet de prévoir le temps probable qu'il fera trois ou quatre jours plus tard. Les étoiles filantes peuvent, par suite, être considérées comme de véritables girouettes. En prenant la moyenne des directions suivies par ces étoiles pendant les quatre premiers mois, on peut prévoir, dès le 1er mai, la physionomie générale de l'année, c'est-à-dire, indiquer si elle sera sèche ou pluvieuse, froide ou chaude.

Ce système de prévision, qui concorde assez bien avec les faits accomplis, n'est, en quelque sorte, que l'énoncé scientifique d'un phénomène remarqué par les agriculteurs qui savent qu'un hiver froid est ordinairement suivi d'un été modéré et réciproquement.

On attribue généralemet les changements de temps, si fréquents dans nos climats, à l'influence de la lune. Quelques savants admettent ces préjugés populaires et vont même jusqu'à fournir, non des faits, mais des arguments à leur cause.

On sait, aujourd'hui, comme l'indique d'ailleurs M. Faye, dans sa notice sur la météorologie cosmique, que les phénomènes météorologiques ont pour cause la chaleur solaire seule, et que ce n'est qu'un vulgaire préjugé de les attribuer à d'autres causes, par exemple, à la lune, qui ne peut avoir de l'action sur le temps, par la raison qu'elle manque de chaleur, préjugé bien des fois combattu, tant par Arago et Bouvard, que par plusieurs autres savants. Du reste, l'on ne prend plus au sérieux les prédictions suivantes :

Que les fous sont placés sous l'influence de la lune ;

Que la vue des chevaux se trouble ou s'éclaircit suivant les phases de la lune ;

Que le bois des arbres coupés au décours ne se conserve pas;

Que c'est la lune de mai qui roussit les bourgeons ;

Que la pleine lune mange les nuages ;

Enfin, que pendant toute la durée d'une lunaison, le temps, — règle du Maréchal Bugeaud, — se comporte onze fois sur douze, comme il s'est comporté le cinquième jour de cette lune, si le sixième, le temps est resté le même qu'au cinquième, et neuf fois sur douze, comme le quatrième, si le sixième jour ressemble au quatrième.

On sait actuellement que la chaleur d'emprunt de la lune est inappréciable pour nous puisqu'elle ne devrait être que le $\frac{1}{800.000}$ de la chaleur solaire et que, d'après Laplace, son attraction ne produit que des oscillations insignifiantes sur notre atmosphère. L'illumination qu'elle produit dans son plein n'est, également, que la $\frac{1}{800.000}$ partie de l'illumination solaire.

Comment admettra-t-on, d'après ce qui précède, que la lune ait de l'influence, sur les changements de temps et que le soleil y soit étranger ?

Ce que nous venons d'indiquer pour la lune doit également être admis :

D'abord, pour l'univers stellaire, attendu que les étoiles ne sont que de véritables soleils appartenant à d'autres systèmes et dont les radiations qui nous arrivent sont tellement affaiblies qu'elles s'évanouissent. Il est d'ailleurs démontré que la clarté qui tombe des étoiles est de beaucoup inférieure à celle de la pleine lune : ainsi la lumière et la chaleur de toutes les étoiles, — soit environ vingt millions d'après Herschel, — sont certainement plusieurs millions de fois plus faibles que celles du soleil.

Ensuite, pour notre système planétaire, par le motif que les planètes ne sont que des globes, très petits et refroidis, qui ne peuvent, dès lors, envoyer que de la lumière et de la chaleur d'emprunt. Du reste, la terre qui est l'une des planètes les mieux placées pour emmagasiner les radiations du soleil, n'a pour température moyenne que 15° au-dessus de zéro : donc les autres planètes doivent être chez nous sans action appréciable.

L'application du télégraphe à la météorologie remonte déjà à plusieurs années ; elle ne fut sérieusement adoptée qu'en 1855 sur l'invitation du maréchal Vaillant. Les tempêtes avançant avec une vitesse bien inférieure à celle de l'électricité, le télégraphe peut, dès lors, les annoncer aux contrées menacées : un ouragan qui prend naissance aux côtes d'Amérique peut être signalé à l'Europe qnelques jours à l'avance.

Depuis 1859, est organisé le système d'avertissement aux ports par voie télégraphique, les ports adressent à Paris un bulletin quotidien de l'état de l'atmosphère.

Des bulletins également quotidiens du temps et des crues ont même été adoptés sur certains points en vue des travaux de l'agriculture et des inondations.

Sous l'impulsion de l'observatoire de Paris, des commissions départementales se sont créées de toutes parts, grâce

à leur concours, on peut déjà dresser les cartes des orages et les cartes des pluies. Dans le département de la Côte-d'Or, ces cartes ont été dressées à partir de 1854, par M. Ritter, ingénieur, à cette époque, du service hydraulique ; parmi ces cartes, nous citerons celle de l'orage de la nuit du 14 au 15 août 1854 et notamment celle de la pluie torrentielle qui a produit la grande crue de juin 1856, pluie qui a commencé le 28 mai pour ne finir que le 31 : soit un peu plus de 3 jours.

Le départ en 1856, de M. Ritter, a été une grande perte pour la météorologie locale.

Un observatoire météorologique a été inauguré en 1869, sur le plateau de Montsouris au sud de Paris ; cet observatoire a pour but d'examiner, chaque jour, de 3 en 3 heures la hauteur du mercure dans le baromètre, la température de l'air au soleil, à l'ombre, à chacun des quatre points cardinaux, la direction et la force du vent, l'état du ciel, la quantité d'ozone que contient l'atmosphère. Ces observations sont communiquées à diverses stations réparties sur tout le territoire français ; leur comparaison avec celles de ces stations permettra probablement d'arriver à la découverte des lois qui président aux phénomènes ayant pour effet d'amener la pluie ou le beau temps.

Le service de l'observatoire de Montsouris ne doit pas être confondu avec celui de l'observatoire de Paris. La mission de ce dernier est de faire connaître à tous les ports européens et à quelques stations américaines la direction des vents et la marche des tempêtes. La création de ce service, due à M. Leverrier, remonte à l'année 1854 ; il est, pour ainsi dire, en relation avec le monde entier. Tous les matins, à 9 heures, le télégraphe fait connaître le relevé des observations faites aux soixante stations touchant l'état du ciel, la température et l'humidité de l'air, la hauteur barométrique et la direction des vents.

Assez souvent les navires en partance ont pu être prévenus à temps de la marche des bourrasques et des tempêtes. En effet, les ouragans se propagent dans l'atmosphère avec une vitesse de 100 à 120 kilomètres à l'heure ; or, la trans-

mission des dépêches télégraphiques étant à peu près instantanée, il est facile, par suite, d'annoncer, par exemple, aux ports de la Méditerranée qu'une tempête sévit sur les côtes d'Angleterre et qu'elle arrivera à ces ports dix ou douze heures plus tard.

Les observations météorologiques portent habituellement, en un point donné, sur divers phénomènes dont les principaux sont :

1° La pression atmosphérique, indiquée par le baromètre ;

2° La température atmosphérique, indiquée par le thermomètre ;

3° Le degré d'humidité, indiquée par l'hygromètre ;

4° Le vent, sa force et sa direction, indiquées par la girouette ;

5° Enfin, l'état du temps, brouillards, pluie, neige, etc. se reconnaît par l'observation directe : la pluie et la neige se mesurent par l'udomètre ou pluviomètre.

1° BAROMÈTRE

Nous savons que si l'on prend un tube de verre, d'environ 0m90 de longueur, ouvert à un bout et fermé de l'autre, qu'on le remplisse de mercure et qu'on le renverse, bien entendu privé d'air, dans une cuvette pleine elle-même, on s'aperçoit que le métal ne descend pas entièrement dans la cuvette ; mais qu'il reste dans le tube une colonne de mercure qui présente, sous notre climat une hauteur de 0m755, hauteur qui fait équilibre à la pression atmosphérique égale à un poids de 1 k. 033 par centimètre carré.

La pression atmosphérique étant variable avec le temps, ses variations sont, par suite, accusées par les variations de hauteur de la colonne barométrique : le baromètre est l'instrument avec lequel on les obtient.

A mesure que l'on s'élève, la colonne atmosphérique diminue de hauteur et l'air se raréfie ; ainsi, la hauteur baro-

métrique moyenne d'une station varie avec l'altitude ; mais, lorsqu'on parle de la pression moyenne d'un pays, on entend que cette pression est comptée au niveau de la mer.

Si l'on établit une station, il faut en connaître l'altitude, afin de pouvoir calculer la correction qui lui est due et rapporter les observations à ce qu'elles seraient au niveau de la mer. Au lieu d'effectuer cette opération au moyen de la formule de Laplace, formule, du reste, assez compliquée, M. Marié Davy, indique un moyen empirique beaucoup plus simple ; à mesure que l'on s'élève, dit-il, le baromètre baisse; cette baisse peut être évaluée à un millimètre par 10 ou 12 mètres.

La pression atmosphérique en France, au niveau de la mer, est, en moyenne, de 760 millimètres. Sous nos latitudes, la hauteur du baromètre peut atteindre, dans les cas extrêmes, 784 millimètres au plus haut et 711 au plus bas ; mais les oscillations moyennes ont lieu entre 737 et 774 millimètres.

En ce qui concerne l'état de l'atmosphère, la pression atmosphérique 760 millimètres correspond au temps variable ; les météorologistes ont fait cette observation que, pour un certain nombre de jours, pendant lesquels le baromètre marque 758 millimètres, le nombre de jours de pluie est à peu près égal à celui des jours de beau temps : de là, l'indication de variable mise en regard du point 758 de l'échelle barométrique. Les autres indications s'échelonnent au-dessus et au-dessous de ce point de 9 en 9 millimètres.

On a donc :

HAUTEUR		ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE
785 millimètres		Très sec.
776	id.	Beau fixe.
767	id.	Beau temps.
758	id.	*Variable.*
749	id.	Pluie ou vent.
740	id.	Grande pluie.
731	id.	Tempête.

Il ne faut pas perdre de vue, dit M. Marié Davy, que la hauteur moyenne du baromètre varie avec les lieux et qu'elle

baisse rapidement quand on arrive sur des montagnes peu élevées. A Genève, par exemple, le sol de l'observatoire étant à 408^{m} d'altitude, la hauteur moyenne du mercure est de 727 millimètres environ. Un instrument gradué pour Paris serait donc à Genève toujours au-dessous de grande pluie ou tempête. Si l'on voulait simplement déplacer l'échelle pour y faire correspondre le mot variable avec la hauteur moyenne du baromètre, on tomberait dans un autre inconvénient. Les variations dans la pression de l'atmosphère se produisent surtout dans ses couches inférieures qui sont les plus denses. Enfin, l'excursion de la colonne mercurielle est d'autant moindre qu'on est dans un lieu plus élevé ; aussi, notre baromètre à Genève ne marquerait-il jamais ni beau fixe ni tempête. Un effet semblable se produirait en s'avançant du nord au midi; on sait, du reste, que des perturbations atmosphériques d'égale énergie dépriment sensiblement moins le baromètre dans le midi de la France que dans le nord (1).

En ce qui concerne les pronostics tirés du baromètre.

Les vents secs et froids, c'est-à-dire le nord-ouest, le nord et le nord-est, font monter le baromètre ; les vents chauds et humides, c'est-à-dire le sud-ouest, le sud et le sud-est, le font baisser.

Si les mouvements du baromètre sont rapides, le temps annoncé sera de peu de durée, mais ce sera le contraire si les mouvements sont lents.

Des nuages orageux venant du nord-est, en sens contraire

---

(1) Comme vérification des données de M. Marié-Davy nous allons citer quelques exemples.

Paris est à 59^{m}00 d'altitude ; or, en déduisant de 760^{mm} qui est la pression moyenne atmosphérique au niveau de la mer, 1 millimètre pour 12^{m} d'élévation : soit 5 millimètres, l'on obtient la cote 755^{m} qui est bien la véritable hauteur moyenne barométrique à Paris.

Enfin, Beaune est à 220^{m} d'altitude. En retranchant 17^{mm} de 760 millimètres l'on obtient, pour la hauteur moyenne barométrique, 743 millimètres. Depuis près de 4 ans que j'habite Beaune, j'ai remarqué que les oscillations n'ont jamais dépassé 720 au plus bas et 762 au plus haut. En appliquant la formule de M. Ritter on obtient pour Beaune :

0^{m}760—$\left(\frac{220 \times 0{,}0094}{100}\right)$ = 0^{m}0207 soit 0^{m}021, 0^{m}760—0,021 = 0^{m}739 au lieu de 0^{m}743 ci-dessus.

du vent, ne font pas ordinairement baisser le baromètre.

Le vent tourne généralement, comme le soleil, de gauche à droite ; lorsque le contraire a lieu c'est signe de mauvais temps.

2° THERMOMÈTRE

Les variations de la chaleur atmosphérique se constatent et se comparent entre elles au moyen du *thermomètre*.

Cet instrument est fondé sur ce principe que tout corps, lorsqu'il s'échauffe, se *dilate*, tandis que la température venant à s'abaisser le corps se *contracte*.

C'est à Celsius, professeur à l'Université d'Upsal, que l'on doit l'échelle thermométrique centigrade adoptée en 1741. C'est aujourd'hui le thermomètre auquel se rapportent toutes nos indications de température.

Le zéro des thermomètres correspond généralement, comme on le sait, à la température de la glace fondante.

Dans l'échelle centigrade, le 100ᵉ degré correspond à la température à laquelle l'eau se met à bouillir, sous une pression atmosphérique de $0^{m}760$ de mercure ; dans celle de Réaumur, le point de l'ébullition de l'eau est à 80°.

Enfin, dans l'échelle anglaise de Fahrenheit, le point de fusion de la glace est à 32° et le point d'ébullition à 212°.

Pour connaître, sans qu'il soit nécessaire de se déplacer, quelle a été la température la plus basse de la nuit ou la plus élevée du jour, on a recours aux thermomètres dits à *maxima* et à *minima*. Le thermomètre à minima est à alcool. A l'intérieur du tube existe un index en émail entouré d'alcool et glissant librement dans un sens ou dans l'autre. Le thermomètre à maxima est à mercure ; seulement, l'index, au lieu d'être en émail, est un petit cylindre de fer que le mercure pousse devant lui en se dilatant, mais qu'il abandonne et laisse en place quand il se contracte ; le point où s'arrête l'index marque le degré de la température.

Il est utile de vérifier au moins une fois par an, surtout

dans les premières années, la position du zéro de nos thermomètres, qui se déplace graduellement, par l'effet moléculaire du verre du réservoir. Pour faire cette vérification, on pile de la glace fondante qu'on introduit dans un vase cylindrique percé au fond ; on fait ensuite un trou au centre du vase, afin d'y introduire le thermomètre ; puis on tasse légèrement la glace, jusqu'à ce que toute la colonne de mercure en soit couverte. Au bout de 20 ou 25 minutes, on écarte un peu la glace pour lire à quel degré s'est arrêtée la colonne de mercure.

Toute station météorologique doit être pourvue de quatre thermomètres :

1° Un thermomètre ordinaire, donnant la température de l'air ambiant ;

2° Un thermomètre enveloppé d'une mousseline qui est constamment humectée d'eau : la comparaison de cet instrument avec le premier a pour objet d'apprécier le degré d'humidité de l'air. Ces deux appareils réunis constituent le psychromètre ;

3° Un thermomètre à maxima ;

4° Enfin, un thermomètre à minima.

Dans les villes, les thermomètres seront placés à 5 ou 6 centimètres les uns des autres en avant d'une fenêtre, autant que possible exposée au nord : de légers abris en bois ou en zinc garantiront les instruments de la pluie, mais sans gêner les mouvements de l'air. La fenêtre doit appartenir à une pièce non chauffée et avoir devant elle un espace libre d'une assez grande étendue.

La température moyenne pour Paris est de 10°67. Il résulte des observations d'Arago et de ses successeurs à l'Observatoire que c'est vers deux heures du soir que la température de Paris est à son maximum et que c'est vers 6^h du matin en hiver et de 3 à 4^h en été qu'elle s'abaisse au point le plus froid.

La différence moyenne annuelle pour Paris, entre le moment le plus chaud et l'instant le plus froid, est de 7°. La moyenne annuelle de la température est de 14° pour 2^h du soir, de 7° pour le minimum du matin : soit comme nous venons de l'in-

diquer une moyenne de 10° 1/2 environ pour la température annuelle.

Il résulte d'un tableau publié dans l'annuaire météorologique, sur les plus hautes températures observées à Paris depuis 1699, que la plus chaude a eu lieu en 1720 et le 17 août 1765 ; elle a été de + 40°. A Montsouris, le thermomètre s'est élevé, le 9 juillet 1874, à 38° 4.

Il résulte aussi des tableaux de l'Observatoire quela température la plus basse a eu lieu :

Le 25 janvier 1795 ; elle a été de — 23°5.

Le 9 décembre 1871 ; elle a été de — 21°3.

Généralement le maximum du nombre des jours de gelée correspond aux hivers qui ont donné la température la plus basse, et le minimum aux hivers dont la température a le moins descendu au-dessous de zéro.

L'hiver 1788-1789, dont la température la plus basse a été de — 21°5, a présenté 86 jours de gelée de novembre à mars ; en revanche l'hiver 1721-1722, dont la température la plus basse a été de — 3°7, n'a eu que 10 jours de gelée.

Le nombre de jours de gelée que comporte chaque hiver est très variable ; ainsi de 1818 à 1872, c'est-à-dire pendant 55 ans, la moyenne du nombre des jours de gelée, par hiver, a été de 46 jours.

A Beaune, la moyenne du nombre des jours de gelée a été, pour les 4 hivers de 1875-1878, de 60 jours.

On a relevé aussi les plus grands nombres de jours consécutifs de gelée qui se sont produits à Paris de 1788 à 1874. En 1788-1789, il y a eu 58 jours consécutifs de gelée ; en 1794-1795, 42 jours ; en 1829-1830, 43 jours ; depuis 1848, le maximum a été de 25 jours pendant l'hiver 1849-1850.

Il existe, au point de vue des températures, une année normale autour de laquelle oscillent les années successives ; le minimum de température se produit vers le 15 janvier, puis la température s'élève, d'abord lentement jusqu'en avril, puis rapidement jusqu'en juin ; le maximum se produit vers la fin de juillet. Le décroissement s'accuse en septembre et se précipite en octobre et novembre.

Nos quatre saisons, déterminées par quatre positions de la terre sur son orbite, sont des saisons astronomiques différant un peu de durée. En effet, le printemps a 93 jours, l'été 93 $\frac{1}{2}$, l'automne 89 $\frac{1}{2}$ et l'hiver 89 : d'une année à l'autre ces chiffres se modifient quelque peu. Mais en météorologie, on ne considère les saisons que sous deux aspects : la saison froide et la saison chaude ou si l'on veut l'hiver et l'été. Pour notre climat, l'hiver commence vers le 15 octobre et finit vers le 15 avril ; l'été comprend alors les autres six mois : de longues et consciencieuses observations justifient, d'ailleurs, cette simplification.

La chaleur atmosphérique croît de janvier à juillet et décroît d'août à la fin de l'année. La température moyenne de janvier est de + 2°; elle est en juillet de + 18°7 ; celle d'août est de 18°2; elle est en décembre de + 3°9. Nous avons remarqué en comparant les températures moyennes mensuelles : que février et décembre ont, à très-peu près, la même température ; qu'il en est de même pour mars et novembre ainsi que pour avril et octobre.

D'après un grand nombre d'observations, on évalue à 1° l'abaissement de température par chaque 180^{m} d'élévation dans l'atmosphère ; mais celle que l'on observe lorsque de l'équateur on remonte vers les pôles n'est que de 1° pour une distance d'environ 180 kilomètres, d'où l'on conclut que la décroissance dûe à l'altitude est 1,000 fois plus rapide que celle qui est déterminée par la latitude.

Ce qui prouve l'abaissement de la température de l'air dans les couches supérieures atmosphériques, c'est l'existence des neiges perpétuelles sur les sommets des hautes montagnes. La limite de ces neiges s'élève à mesure que l'on se rapproche de l'équateur. Par exemple, dans les Alpes, elle est moindre de 3000^{m}00; sur le versant sud des monts Hymalayas elle s'élève à 4000^{m}00 ; enfin sur la chaîne des Andes équatoriales à 5000.

Si la température des hautes régions atmosphériques est beaucoup inférieure à celle des couches d'air qui reposent à la surface du globe, c'est que l'air est un fluide *diathermane*, c'est-à-dire un fluide qui se laisse aussi facilement

traverser par la chaleur que le verre incolore se laisse traverser par la lumière.

La chaleur reçue dépend de l'obliquité des rayons du soleil ; mais la décroissance n'est pas régulière par suite des accidents que présente la surface du globe. La direction des vents régnants exerce aussi une notable influence sur la température d'un lieu. Il en est de même de la proximité de la mer ; les côtes de France ont une température moyenne bien supérieure à celle des steppes de la Russie situées sur le même parallèle ; c'est, d'abord, qu'en hiver le rayonnement du sol est beaucoup moindre chez nous, à cause des nuages qui obscurcissent le ciel ; c'est, en outre, que les grands courants marins apportent à nos rivages la chaleur qu'ils ont prise à l'équateur.

On étudie, depuis quelque temps, la construction des courbes *isochémènes*, c'est-à-dire d'égale chaleur pendant l'hiver, et *isothères*, soit d'égale chaleur pendant l'été ; mais les données sur cette étude ne sont pas encore suffisamment complètes pour que l'on puisse tracer ces courbes avec exactitude.

La variation du climat, en admettant qu'il en soit ainsi, ne peut être reconnue en compulsant les observations thermométriques par la raison que le thermomètre est d'invention trop récente. C'est plutôt dans les variations de la culture qu'on trouverait des preuves sérieuses : ainsi la vigne existait autrefois en Normandie et en Bretagne ; mais, on ne l'y rencontre plus aujourd'hui. Le pommier tend, paraît-il, à disparaître de l'Angleterre ; ces faits n'indiquent-ils pas un refroidissement ?

M. l'ingénieur Cézanne dit que la température, à la surface du globe, peut varier avec les révolutions astronomiques ; mais que, ni la charrue, ni la cognée, qui égratignent à peine l'épiderme de notre planète, n'exercent sur la température une action sensible. Cependant le déboisement, s'il n'est pas une cause de refroidissement pour le pays, peut avoir une certaine inflence locale sur le climat d'un lieu déterminé. Par exemple, la disparition d'une forêt exposée à l'ouest sur la côte de l'Océan, n'arrêtera plus les

vents chauds qui viennent du large : le climat du pays qu'elle abritait se réchauffera.

Mais une forêt disparaissant d'une partie plane de notre frontière de l'Est n'arrêtera plus les vents secs du Nord-est : le climat deviendra, dès lors, plus dur. Le déboisement peut, comme on le voit, exercer sur le climat une influence locale très-sérieuse ; mais, on ne saurait le considérer comme étant une cause générale de refroidissement.

On sait que la température augmente à mesure que l'on s'enfonce dans le sol ; l'augmentation serait de 1° centigrade par 32m de profondeur. La loi de progression qui, probablement, n'est pas exacte ne peut être vérifiée.

Tout le monde sait que les caves souterraines sont chaudes en hiver, froides en été, comme les eaux de source qui s'échappent des profondeurs du sol : les caves sont chaudes en hiver, parce que leur température est supérieure à celle de l'atmosphère, et froides en été parce que leur température est inférieure ; ce qui signifie que la température des caves s'écarte peu de la moyenne ; du reste, nous savons que la température des caves de l'Observatoire, situées à une profondeur de 29m00 au-dessous du sol de la cour, conservent la température constante de 11°74. A 0m30 de profondeur, seulement, les oscillations de température sont déjà peu sensibles et à 1m00 elles ne se font, pour ainsi dire, pas sentir.

Pendant les grands froids de décembre 1873, dit M. Marié-Davy, lorsque le thermomètre couché à la surface du sol marquait —9°6 le thermomètre placé à 0,10 ne descendait pas au-dessous de + 0°5. Ce qui prouve qu'il faut des froids très intenses et, surtout, prolongés pour que la gelée descende à 0m20 ou 0m30, et encore une couche de neige de quelques centimètres d'épaisseur suffit-elle à enrayer ce mouvement d'approfondissement de la gelée.

3° HYGROMÈTRE

L'hygromètre est un instrument qui sert à apprécier et à mesurer le degré d'humidité de l'air. Bien que les indica-

tions de l'hygromètre soient moins faciles à suivre que celles du baromètre, elles n'en sont pas moins très précieuses.

L'hygromètre le plus connu et, par suite, le plus communément employé pour les observations ordinaires est celui de Saussure. Cet instrument est basé sur la propriété que possède un cheveu de se raccourcir ou de se rallonger, suivant que l'air, au milieu duquel on le maintient, est sec ou humide : le cheveu doit être débarrassé des matières grasses qui s'opposeraient à l'absorption de l'humidité ; pour obtenir ce résultat, il faut le faire séjourner, pendant plusieurs heures, dans l'éther sulfurique.

Le cadran de cet instrument est divisé en 100 parties appelées degrés. Le point zéro représente la plus grande sécheresse de l'air ; le chiffre 100 le maximum d'humidité. Ces points extrêmes s'obtiennent, le premier en plaçant l'appareil sous une cloche en verre dont l'air est desséché par des morceaux de chaux vive, le second en disposant l'hygromètre sous une autre cloche dont les parois sont mouillées et qui repose sur un plateau également mouillé.

Pour des observations très-exactes on fait usage, dans les établissements scientifiques, d'un autre appareil appelé *psychromètre* dont il a été déjà question.

Les observations, au moyen de cet instrument, sont basées sur la différence de température que marquent deux thermomètres, l'un à l'état normal, l'autre dont la boule est maintenue constamment humide au moyen d'un morceau d'étoffe qui plonge dans un vase rempli d'eau. Ce dernier thermomètre marque une température inférieure à celle du thermomètre libre ; car l'eau, qui humecte l'étoffe, s'évapore sans cesse ; aussi l'évaporation est-elle d'autant plus active que la température est plus élevée et l'atmosphère ambiante plus éloignée de son point de saturation. Au moyen d'une formule empirique de Dalton et de Regnault on parvient à reconnaître le degré cherché d'humidité.

Dans nos climats, les écarts des deux thermomètres varient ordinairement de 2 à 6 degrés ; mais entre les climats chauds et secs et les climats humides on trouve des différences qui vont jusqu'à 17 degrés.

Un savant météorologiste anglais, M. Howard, a divisé les nuages en quatre séries principales : les *cirrus*, les *stratus*, les *nimbus* et les *cumulus*.

Les *cirrus* sont ces petits nuages blanchâtres qui ressemblent à des filaments déliés, à des flocons de laine cardée ; ils sont généralement très élevés à cause de la température extrêmement basse de l'air dans lequel ils se soutiennent ; on les considère comme étant formés de flocons neigeux, de petites aiguilles de glace. Ils affectent aussi assez souvent la forme de légères aigrettes et sont désignés quelquefois sous les noms de *queue de chat*, de *cheval*, d'*arbre* de *vent* etc ; aussi, l'apparition des cirrus ayant ces formes est-elle considérée comme un signe de pluie.

Les *stratus* ont la forme d'une bande horizontale allongée, peu élevée, souvent épaisse et dont les contours ne sont pas nettement arrêtés. Leur couleur est celle de la fumée et ils apparaissent presque toujours au moment du coucher du soleil.

Les *nimbus* ne sont pas des nuages isolés ; c'est, au contraire, un amas de vapeurs noires, épaisses, à bords frangés et déchirés, amas voisin de la terre et qui ne tarde pas à se résoudre en pluie. En résumé les nimbus sont les nuages d'orage et de tempête.

Enfin, les *cumulus* sont des nuages d'une blancheur éclatante: ils sont ainsi désignés parce qu'ils s'amassent, s'accumulent à l'horizon sous la forme de montagnes neigeuses aux sommets arrondis.

L'apparition des cirrus est, comme nous venons de le dire, l'indice à peu près certain d'un changement de temps ; celle des stratus et des cumulus est un signe de beau temps ; enfin, la formation des nimbus est le présage d'une pluie abondante et prolongée.

On observe, en outre, des nuages qui participent de deux types différents : on remarquera, par exemple, des cumulo-stratus semblables à des champignons dont la tête est un cumulus et dont le pied s'aplatit en stratus ; des cirro-cumulus, nuages élevés et arrondis, qui donnent ce qu'on appelle un ciel moutonné.

La hauteur des nuages est très-variable. En été, elle est en moyenne de 3 ou 4000^m ; en hiver, elle ne dépasse guère 12 à 1400^m.

L'épaisseur des couches nuageuses est souvent considérable. Pendant des voyages aériens, on a rencontré des masses de vapeurs d'une épaisseur supérieure à 5000^{m}00.

Le brouillard a pour cause une diminution de chaleur qui rend visible, en la refroidissant, la vapeur d'eau en suspension dans l'atmosphère. Il arrive parfois que le ciel, bien que très-pur, paraît gris et terne lorsque, surtout, soufflent des vents secs ; aussi, le soleil, privé de ses rayons, ressemble-t-il à la lune daus son plein et offre, dès lors, l'aspect d'un globe rouge sans éclat. Ces effets sont dus à des brouillards secs, c'est-à-dire non formés de particules liquides et ne se résolvant pas en pluie.

Les brouillards secs, appelés par les savants des *offuscations* du soleil, ont pour origine, soit des sables très-fins enlevés aux grands déserts de l'Afrique et transportés par de violents ouragans, soit des nuages de pollen provenant des immenses forêts de sapins du Nord de l'Europe, de l'Amérique, etc.

De nombreuses offuscations ont été observées et mentionnées par divers historiens; nous citerons parmi ces offuscations :

Celle de l'an 583 de notre ère. Le soleil demeura obscurci pendant près de 14 mois : sa chaleur fut insuffisante pour faire mûrir les fruits ;

Celle du 23 au 25 avril 1547. Le soleil parut couleur de sang et les étoiles devinrent visibles en plein midi ;

Celle de 1783. Pendant deux mois, du Nord de l'Europe en Afrique, il a été possible de fixer le soleil sans être ébloui par ses rayons.

Celles de 1821 et 1822. Des brouillards secs ont atténué la lumière et la chaleur du soleil sur plusieurs parties de la France et de l'Angleterre.

Celle de 1831. Un brouillard sec d'une intensité remarquable a été observé sur divers points du globe : le 3 août, il planait sur l'Egypte ; le 10 sur Paris, le 15 sur New-York, etc.

Ce brouillard, qui répandait une odeur désagréable, émettait une lueur phosphorescente aussi intense que la clarté de la pleine lune.

Enfin, celle de 1846. Dans le centre de la France et notamment à Lyon, une brume rousse dûe à la présence, dans l'air, de particules très-ténues de sable, de pollen végétal et d'animalcules : la quantité de ce mélange qui tomba à Lyon a été évaluée à plus de 72000 kilogrammes.

En novembre 1856, on a constaté l'existence, au centre de la France, de brouillards secs et lumineux répandant une lumière suffisante pour permettre de se diriger dans les appartements et pour éclairer la campagne aussi bien qu'elle l'est par un temps couvert à l'époque de la pleine lune. Ces brouillards lumineux sont attribués à des actions électriques du sol et des nuages.

4° GIROUETTE

Tout le monde connaît la girouette ; c'est une plaque verticale mobile autour d'un axe également vertical, cette plaque est ordinairement profilée en forme de flèche et se place dans la direction du vent. Comme la pointe de la flèche a une surface moindre que celle de la partie opposée, l'équilibre ne peut s'établir qu'autant que la pointe est tournée contre le vent ; c'est cette pointe qui indique sa direction.

La girouette doit être placée au sommet d'un édifice élevé ou isolée de manière à être soustraite aux remous que déterminent les arbres et les habitations du voisinage.

L'intensité du vent s'évalue par le nombre de mètres que parcourt une molécule d'air en une seconde ; à l'aide de l'*anémomètre*, espèce de petit moulin à vent dont les ailes tournant horizontalement, sont formées par des demi-boules creuses ajustées aux extrémités de quatre bras ou rayons. Ces ailes marquent elles-mêmes le nombre de tours qu'elles exécutent, grâce à un mécanisme qui transmet ce nombre à un appareil enregistreur.

En météorologie on reconnaît seize aires de vents principales, savoir :

Nord, nord-nord-est, nord-est, est-nord-est ;

Est, est-sud-est, sud-est, sud-sud-est ;

Sud, sud-sud-ouest, sud-ouest, ouest-sud-ouest ;

Ouest, ouest-nord-ouest, nord-ouest, nord-nord-ouest.

On divise une aire en deux quarts, de sorte que l'horizon se partage en 32 quarts de vent.

On a reconnu que si un vent ne parcourt que 2m00 à la seconde, c'est un vent très-modéré ; si cette vitesse s'accroît jusqu'à 5 ou 6m, le vent devient très-sensible ; à 10m c'est la vitesse la meilleure pour la navigation ; à 20m le vent est fort ; de 25 à 30m c'est la tempête.

La force du vent croît comme le carré du nombre qui indique la vitesse : ainsi la force du vent est quadruplée lorsque la vitesse est doublée.

Le vent est parfois violent jusqu'à renverser des trains de chemins de fer : nous citerons celui qui a été renversé, en 1860, sur la ligne du Midi, non loin de Narbonne.

Souvent la vitesse du vent est supérieure, dans les hautes régions de l'atmosphère, à ce qu'elle est à la surface du sol. Durant le siège de Paris, en 1870, un ballon fut porté en 15 heures, à Christiania, distant de 1600 kilomètres, soit 106 kil. à l'heure.

Cependant la vitesse du vent inférieur ne présentait absolument rien d'extraordinaire.

Le plus violent des vents du climat français est celui de l'ouest, qui, sur nos côtes, va jusqu'à détruire la végétation.

Les courants d'air ont été divisés en *vents réguliers*, *vents périodiques* et *vents variables*.

Si les vents sont réguliers pour les contrées équatoriales, périodiques pour certains parages, ils sont complètement irréguliers sous nos climats. Le vent qui domine dans le nord de la France est le *sud-ouest* ; dans le sud de ce pays, c'est le *nord* : de là l'uniformité de notre climat.

Des observations faites de 1849 à 1861, c'est-à-dire pendant douze ans, ont mis à même de reconnaître que les cou-

rants atmosphériques ont un mouvement circulaire qui s'effectue dans le même sens que la marche apparente du soleil, c'est-à-dire de l'est à l'ouest.

5° PLUVIOMÈTRE OU UDOMÈTRE

On appelle pluviomètre ou udomètre les appareils qui mesurent la hauteur de pluie tombée ; ces appareils affectaient autrefois, diverses formes ; aujourd'hui la forme généralement adoptée est celle d'un entonnoir de 0m20 de diamètre ; mais, comme il y a divers systèmes de réservoirs, nous nous dispenserons de les décrire ici.

Il convient d'apporter le plus grand soin à leur installation; parmi les défauts que présente cette installation, M. l'ingénieur Lemoine cite celui de les établir sur les toits, emplacements fréquemment employés à une époque où l'on n'avait sur cette question qu'un très-petit nombre d'expériences comparatives. Par exemple, à Vauxrot, près Soissons, le pluviomètre d'un toit donnait, pendant l'année 1869, 252 millimètres, et celui du sol 452 : différence, 200 millimètres.

Il résulte d'un grand nombre d'expériences faites, pendant quatre ans, par le colonel Ward, que la quantité d'eau reçue par le pluviomètre au niveau du sol étant représentée par 10

Le pluviomètre situé à	0,05	au-dessus du sol recevait	9,8
—	0,30	—	9,4
—	0,60	—	9,3
—	0‘90	—	9,2
—	1,50	—	9,0
—	2,50	—	8,9
—	5,00	—	88,

En Angleterre à Weshminster on obtenait en 1866 :
574mm de pluie dans le jardin de l'abbaye ;
460mm sur le toit d'une maison voisine ;
307mm sur la tour de l'abbaye.

On voit, d'après ce qui précède, combien il importe d'établir ces instruments absolument dans les mêmes conditions.

Les observations faites à l'observatoire de Paris viennent confirmer ces données. En effet, on a reconnu que sur la terrasse de cet observatoire, à 28ᵐ00 au-dessus du sol, il ne tombe, pendant l'année, que les 0,87 de l'eau recueillie dans la cour. La cause de ce phénomène est attribuée à des remous, à des espèces de tourbillons qui se produisent lorsque la pluie arrive dans le voisinage du sol, remous et tourbillons écartant du pluviomètre supérieur une partie des gouttelettes qui y tomberaient si aucune cause n'en venait gêner la chûte. Cette même cause précipite dans l'appareil inférieur une quantité de pluie plus grande.

Un certain nombre de causes locales influent sur la quantité de pluie qui tombe annuellement.

Parmi ces causes, il faut citer la proximité de grandes étendues de forêts dont l'influence est réelle.

M. Fautrat a présenté à l'Académie des sciences, en 1875 et en 1876, des notes relatives à l'influence des forêts sur l'hydrologie d'une contrée, desquelles il résulte que les forêts de pins possèdent la propriété de condenser les vapeurs plus même que les bois feuillus.

Deux stations d'observations ont été installées dans la forêt d'Ermenonville, l'une au-dessus d'un perchis de pins silvestres s'élevant à 12ᵐ00 au-dessus du sol, l'autre dans la plaine de sable attenante à la forêt. Les quantités d'eau tombées pendant 13 mois ont été de 480 millimètres au-dessus du massif boisé, et de 757 seulement dans la plaine à 300ᵐ de la forêt : soit une différence de 83 millimètres, environ 10 pour 100, tandis que la différence n'est que de 5 pour 100 pour les bois feuillus.

En plaçant un pluviomètre au-dessus d'un arbre de couvert moyen on a trouvé que le sol pendant la même période de 14 mois, n'a reçu que 0,471 de pluie ; les arbres ont donc retenu 0,369 d'eau, soit les 0,40 de la quantité d'eau tombée. Enfin, d'autres expériences, faites dans les mêmes conditions, ont donné le résultat suivant : eau tombée sur le sol 60 pour 100, eau retenue par les arbres, 40 pour 100.

Deux pluviomètres absolument semblables, placés sur les indications de M. Ritter, à la colonie de Cîteaux, à très-peu de distance l'un de l'autre, mais l'un à ciel libre, l'autre sous des massifs d'arbres, ont donné les résultats suivants, depuis le 1er janvier jusqu'au 1er juillet 1852.

Hauteur d'eau recueillie	à ciel libre,	377mm.
	sous les arbres,	242mm.
		Rapport : 0,64.

M. Ritter a remarqué qu'en été, par suite de l'évaporation qui se fait à la surface des feuilles, de fortes pluies de 7 à 8 millimètres peuvent ne pas arriver sur le sol ; qu'en hiver, au contraire, il arrive quelquefois que chaque rameau d'un arbre devient un axe autour duquel s'accumulent des cristaux de givre qui se détachent, tombent et se renouvellent tant que durent les circonstances atmosphériques qui les font naître, et finissent par couvrir le sol des forêts d'une couche d'eau considérable si on la compare à celle qui se dépose au même temps sur les sols déboisés.

Les arbres qui, en été, absorbent une grande quantité de pluie, peuvent donc, en hiver, jouer le rôle de condenseurs.

M. Mathieu, sous-directeur à l'école de Nancy, en comparant la quantité de pluie tombée, a pu formuler la conclusion suivante :

« La quantité de pluie qui tombe dans une région boisée « est de 6 pour °/₀ supérieure à celle qui tombe dans une ré- « gion dénudée, le couvert de la forêt retient environ $\frac{1}{10}$ « de cette eau ; mais comme l'évaporation est cinq fois moins « considérable sous bois que hors bois, le sol de la forêt con- « serve encore sa fraîcheur après que les terres labourables « sont depuis longtemps desséchées. »

M. Becquerel, en notant sur la carte les points où des orages à grêle ont éclaté, a reconnu que les forêts en étaient généralement préservées et que les orages de cette nature semblaient s'écarter des massifs boisés.

M. Boussingault a, par de nombreuses observations, montré que la température moyenne des régions boisées est toujours plus basse parfois de 2 degrés, que celles des régions dé-

nudées; mais la différence est moins sensible en hiver qu'en été : les températures maxima étant toujours plus basses et les températures minima plus élevées. Si les forêts tendent à abaisser la température générale d'une contrée, par contre elles en diminuent les écarts et en éloignent les météores dangereux ; car il est avéré que les orages sont moins fréquents et surtout moins violents dans les régions boisées que dans celles qui ne le sont pas.

Si l'on ajoute aux données qui précèdent que le terreau formé par le détritus des pins retient 1,90 de son poids d'eau, tandis que le sable n'en retient que 0m25, on est amené à conclure que le sol forestier conserve plus d'eau que le sol découvert.

Enfin, un exemple frappant de l'influence des forêts sur la quantité d'eau tombée annuellement est donné par l'Australie. Depuis quelques années les forêts ont, pour ainsi dire, été détruites et remplacées par des prairies ; aussi de 1863 à 1868, la quantité de pluie tombée a-t-elle diminué de moitié et le manque d'eau s'est fait si vivement sentir que des mesures ont dû être prises, non-seulement pour sauver les forêts encore existantes, mais encore pour créer des pépinières de reboisement.

En France, la quantité d'eau qui tombe annuellement est plus considérable au nord qu'au sud et à l'est qu'à l'ouest.

Sur les côtes de la Manche et de l'Océan, la hauteur annuelle de pluie s'élève à 80 centimètres ; sur celles de la Méditerranée, cette hauteur n'est que de 0m60 ; à l'est, la hauteur annuelle dépasse 1m00 dans les vallées et sur les plateaux du Morvan, des Vosges et du Jura. Dans les Alpes, la condensation est encore plus forte, puisque le pluviomètre a accusé une hauteur d'eau tombée de 2m00.

L'abondance de pluie varie aussi avec les versants ; elle est plus considérable pour les versants qui regardent l'occident que pour ceux exposés à l'orient ; c'est pourquoi la pluie est plus abondante à St-Etienne, situé sur le versant-ouest des monts du Beaujolais, qu'à Lyon bâti sur le versant opposé.

Les villes encaissées dans les vallons ou situées entre des

collines et la mer reçoivent une plus grande quantité d'eau que les villes élevées sur des plateaux ; tels sont Brest, Cherbourg, Rouen, etc. Tandis que le maximum des pluies se trouve dans diverses localités montagneuses des Alpes, le minimum, qui descend à 0^m40, se trouve dans la région déboisée et peu accidentée qui s'étend entre Troyes, Meaux, Compiègne, Epernay, etc.

La hauteur moyenne pour le territoire français est de : 0^m77.

ÉVAPORATION

L'évaporation qui se produit à la surface des mers et des continents restitue à l'atmosphère la plus grande partie de l'eau pluviale ; aussi la portion de pluie qui, par les rivières, retourne à la mer est-elle beaucoup moindre que celle qu'enlève l'évaporation.

On peut considérer l'évaporation sous trois aspects distincts :

1° Evaporation à la surface des eaux ;
2° Evaporation à la surface du sol ;
3° Evaporation à la surface des plantes ;

ÉVAPORATION A LA SURFACE DES EAUX

Cette évaporation dépend de plusieurs causes : de la nature et de la grandeur des vases employés ; de l'intensité de la chaleur ; de la vitesse et de l'humidité du vent.

Généralement la tranche d'eau évaporée à la surface d'un bassin est supérieure à la hauteur d'eau pluviale reçue directement par ce bassin.

Des observations faites à Nantes donnent 1^m00 pour la hauteur d'eau tombée et 1^m81 pour celle de l'eau évaporée.

M. l'Inspecteur général Comoy évalue les pertes d'eau par évaporation à 0^m004 par jour, soit 1^m46 par an.

Les moyennes de vingt années d'observations faites, sur le canal de Bourgogne à St-Jean-de-Losne, Dijon, Pouilly et Montbard, de 1831 à 1850, donnent les résultats suivants, résultats qui sont, du reste, en désaccord avec les résultats généraux qui viennent d'être indiqués.

	EAU		RAPPORTS
	Tombée	Evaporée	
Hiver	0,1454	0,0689	0,47
Printemps	0,1632	0,1692	1,00
Été	0,1898	0,2880	1,51
Automne	0,2307	0,0983	0,42
Année	0,7291	0,6244	0,86

En ce qui touche la répartition de l'eau évaporée suivant les saisons, les séries d'expériences que l'on possède conduisent à des résultats différents ; les chiffres moyens obtenus par le père Cotte sont :

Hiver 1. Printemps, 2.8. Eté, 3.2. Automne, 0.9.

Des expériences ont été faites à Dijon, pendant le mois de mai 1851, par M. l'ingénieur Ruinet, avec des évaporomètres, l'un de 2m00 de côté, l'autre de 0m30 ; l'évaporation a été de 0.088 sur le grand bassin et de 0.134 sur le petit : différence 0.046. Ces expériences prouvent que dans un bassin l'évaporation obtenue sera d'autant moindre que l'appareil employé sera plus grand. D'un autre côté, l'évaporation qui a lieu à la surface d'une grande masse d'eau naturelle est loin d'être aussi forte que pourraient le faire croire les observations faites en petit.

ÉVAPORATION A LA SURFACE DU SOL

L'évaporation à la surface du sol dépend surtout de la violence des vents, de leur degré d'humidité et de l'état du temps ; il y a aussi à tenir compte de la nature du sol, de

sa capacité d'absorption par l'eau et de sa difficulté à se dessécher.

L'étude de l'évaporation a montré, dit M. Fautrat, qu'elle est sous bois environ six fois plus faible que hors bois.

D'après M. Belgrand, la filtration est abondante pendant les mois pluvieux et très-faible pendant les mois chauds ; inversement, l'évaporation, peu active pendant les mois humides, dévore la pluie pendant les mois chauds et ne la laisse pas descendre dans le sol ; aussi les pluies d'hiver seules profitent-elles aux nappes d'eau souterraines, tandis que les pluies d'été retournent rapidement dans l'atmosphère à l'état de vapeur.

Il résulte donc de ces données :

Que lorsque la saison froide est pluvieuse, on peut affirmer que les cours d'eau seront pourvus pendant toute l'année quand même l'été serait sec ;

Que si, au contraire, la saison froide est sèche, les cours d'eau baisseront lors même que l'été serait humide.

Souvent, dans les mois chauds, après des chaleurs prolongées, la terre a emmagasiné des quantités de chaleur considérables ; survient une pluie, cette chaleur la vaporise rapidement, si bien que certaines pluies d'orage sont, pour ainsi dire, rendues à l'atmosphère aussitôt que reçues et peuvent tomber plusieurs fois de suite au même lieu sans pour cela laisser trace d'humidité à l'intérieur du sol : l'eau pure est restée en retard relativement à l'échauffement de la terre et sa surface rend alors à l'atmosphère moins de vapeur que n'en rend la surface du sol.

L'infériorité de l'évaporation du sol par rapport à celle des surfaces liquides est vraie dans les premiers mois de l'année ; à la suite des mois chauds, il peut se faire que l'évaporation de la terre atteigne et dépasse même celle de la surface des eaux.

Le résumé des expériences connues, faites en Angleterre sur les terrains drainés, conduit aux nombres suivants :

La hauteur de pluie annuelle est de 715mm.

La quantité d'eau que conserve la terre est de 210

Enfin, la quantité d'eau évaporée est de 505

Dans le bassin de la Seine, d'après M. Dausse, le débit général annuel de la Seine correspond à une couche de 120 millimètres d'eau répandue sur tout le bassin, la hauteur moyenne de pluie étant de 600 millimètres, la part de l'évaporation atteindrait, dès lors, 480 millimètres.

La filtration dans le bassin de la Méditerranée est de 2.5 plus forte que dans le bassin de la Seine ; ainsi, si l'on admet qu'il tombe dans le bassin méditerranéen 600 millimètres de pluie par an, l'évaporation de la terre en consomme 276 et l'alimentation des cours d'eau prend le reste : soit 324 millimètres.

Il résulte des observations faites par M. Conte-Grandchamps, ingénieur en chef des ponts et chaussées :

Que le débit d'un cours d'eau dont le bassin est boisé varie seulement du simple au double, tandis que celui d'un cours d'eau dont le bassin est dénudé varie dans la proportion de un à six ;

Que les sources d'un terrain boisé débitent généralement 4 fois plus d'eau que celles des terrains déboisés.

Le sol boisé absorbe environ les 8/9 de l'eau pluviale, tandis que le sol déboisé n'absorbe guère que le 1/9 de cette eau.

En résumé, les terres du climat méditerranéen sont plus sujettes que celles du nord de la France à être envahies pendant l'hiver par un excès d'hnmidité : de là donc l'opportunité du drainage sur beaucoup de points.

ÉVAPORATION A LA SURFACE DES PLANTES

Lorsque la terre est recouverte de plantes, la portion du sol qui n'est pas occupée par les tiges évapore librement, mais l'évaporation y est bien moins active, que sur un sol dénudé, car la surface est protégée contre le vent et les ardeurs du soleil par la végétation qui la surmonte.

La quantité d'eau qui s'échappe par la surface du sol est minime ; celle qui restitue à l'atmosphère la transpiration des

plantes est, au contraire, considérable. L'eau est, comme on le sait d'ailleurs, le véhicule qui va chercher dans le sol les éléments constitutifs des plantes et les apporte jusque dans la tige et les feuilles.

Les expériences sur ce qu'on appelle l'évaporation cutanée des végétaux sont peu nombreuses ; les plus sérieuses ont été entreprises en 1875 à l'observatoire de Montsouris ; elles ont conduit à des résultats inattendus.

Toutes les plantes renferment en eau une notable partie de leur poids ; mais cette partie est peu de chose comparée à celle qui s'exhale des feuilles par le mécanisme de la végétation.

De nombreuses expériences ont amené à reconnaître que la plante consomme d'autant plus d'eau que celle-ci est plus pure et moins chargée d'engrais ; les engrais économisent, par suite, la consommation de l'eau.

Les expériences de Hales ont démontré que les arbres verts évaporent moins d'eau que les arbres à feuilles caduques : de là, la cause que les arbres verts vivent dans des sols arides où l'eau manquerait pour les autres essences.

Les expériences de M. Dehérain ont conduit aux résultats suivants pour le blé et l'orge ; le poids de l'eau transpirée en une heure pour un gramme de plantes a été

Pour le blé	Soleil, température	28°	— 0 Gr. 882
	Lumière diffuse	22°	— 0, 177
	Obscurité	22°	— 0, 011
Pour l'orge	Soleil, température	19°	— 0 Gr. 742
	Lumière diffuse	16°	— 0, 180
	Obscurité	16°	— 0, 023

D'après Risler, les plantes ci-après dénommées consomment chaque jour des hauteurs d'eau qui, exprimées en millimètres, sont de :

3.4 à 7	millimètres	pour la luzerne et les prairies.
3 à 5	—	pour l'avoine.
3 à 4	—	pour le maïs
2.8	—	pour le blé.
3	—	pour le trèfle.

0.9 à 1.3 — pour la vigne.
0.5 à 1.1 — pour le sapin.
0.5 à 0.8 — pour le chêne.

Nous avons vu, d'après ce qui précède, que le blé enlevait $2^{mm}8$ par jour. Si, du 1er avril au 1er août, c'est-à-dire pendant 120 jours environ, il enlève au sol 336 millimètres d'eau, il aura puisé dans les réserves que contiennent les profondeurs du sol, environ 14 centimètres de hauteur d'eau attendu que, pendant ce temps, la pluie moyenne est de 200 millimètres.

Les expériences de M. Marié Davy faites en 1873, à l'observatoire de Montsouris, ont conduit à ce résultat que, depuis sa germination jusqu'à sa maturité, le blé évaporait 1,796 fois son poids d'eau. Il a été reconnu aussi que la moindre quantité d'eau qu'il faille enlever au sol pour produire 1 kilogramme de blé est d'environ 1,000 kilog. si l'on ajoute à ce qu'évapore la plante ce qui est évaporé directement par le sol.

Un rendement de 50 hectolitres de blé à l'hectare, représentant un poids de 4,000 kilogr., consommera donc quatre millions de kilogrammes d'eau, ce qui représente une tranche liquide de $0^{m}40$ de hauteur. En ajoutant l'eau directement évaporée par le sol, on arrivera à un total de 0.60, souvent supérieure à la quantité de pluie tombée dans une année.

L'influence de l'eau dans la végétation est très-nettement résumée ci-après, dans quelques lignes, émanant de M. Marié-Davy.

« La fertilité de la terre n'a rien d'absolu ; elle change de base suivant les climats et même d'une année à l'autre, suivant la somme de chaleur, de lumière et d'eau que reçoit cette terre. La quantité d'eau nécessaire n'a rien non plus d'absolu ; elle dépend de la somme de matières dont l'eau peut se charger et de l'état d'équilibre existant entre leurs quantités individuelles.

« Dans une certaine mesure, l'eau peut suppléer aux engrais en dehors même de ceux qu'elle apporte avec elle. Par contre, il est des engrais qui, étant bien appropriés à la terre

où on les met, produisent une économie très-notable dans la masse d'eau consommée. On comprend combien il importe de conserver dans le sol la plus forte provision d'eau possible dans les couches profondes, quand elle gêne à la surface. Alors même que les racines n'iraient pas l'y chercher, cette eau en remonte par voie de capillarité et en retire avec elle des produits minéraux utiles à la plante. Approfondir la couche arable ameublie par la charrue, c'est augmenter la capacité de saturation du sol par l'eau, c'est y favoriser l'accès de l'air et des gaz qui aident à la dissolution des principes minéraux ; c'est accroître la somme de ces principes que la terre peut fournir naturellement selon ses ressources permanentes et sans s'épuiser ; mais comme le rendement croît encore plus vite, il faut que les apports d'engrais viennent compenser les pertes. »

Les notions de météorologie qui font l'objet de cette note ne sont, à proprement parler, qu'un travail de recherches ; aussi, ai-je mis à contribution un assez grand nombre de brochures ayant trait à cette branche de la science.

Beaune, le 19 mars 1879.

J. CARLET.

LA ROCHEPOT

ÉGLISE, PORTAIL, CHAPITEAUX, TABLEAUX ET TAPISSERIES



MESSIEURS,

Notre vénéré collègue, M. l'abbé Bissey, vous a fait connaître dans un rapport spécial, son intéressante église construite dans le style roman du XIIme siècle ; il vous a dit les restaurations relativement considérables qu'il y a faites : rétablissement des trois absides qui rendent à l'église son vrai caractère, érection des trois autels en pierre dans le style de l'édifice, quoique un peu plus ornementés que le reste ; il vous a dit les fouilles accomplies pour remettre en lumière toute la partie inférieure du portail primitif, ainsi que la restauration de ce portail mutilé dans plusieurs de ses autres parties. Les travaux de déblaiement ont mis à jour un autel roman, probablement un des autels latéraux dont le souvenir était perdu. Je vous rappelle toutes ces choses, Messieurs, parce qu'elles sont, non-seulement une preuve du zèle sacerdotal de notre vénéré confrère, mais un véritable service rendu à l'archéologie chrétienne dans nos pays. J'aime à espérer que Dieu laissera le temps et donnera les moyens d'achever son œuvre à M. l'abbé Bissey et qu'il nous sera donné bientôt de voir terminée la restauration d'une église digne d'intérêt à tous les points de vue.

I. TABLEAUX

L'église de Larochepôt est relativement riche en peintures

époques et que, malgré mon incompétence, je crois devoir signaler comme ayant une grande valeur artistique et historique. Ces tableaux viennent tous de l'ancien château de Larochepôt et je crois pouvoir affirmer que trois au moins, bien que représentant des sujets religieux, nous donnent des portraits de famille.

Les deux premiers que j'ai eu à examiner sont sur bois peints sur deux faces ; ils sont encadrés, à l'endroit seulement, d'une simple baguette dorée qui n'est pas le cadre primitif; ce sont deux volets détachés d'un tryptique ; on les croirait de deux tryptiques différents, à ne considérer que la face peinte à l'endroit du tableau ; mais les grisailles peintes au revers ne font qu'un seul et unique sujet, l'Annonciation ; ces deux volets appartenaient donc au même tableau.

St-JEAN-BAPTISTE

L'un a pour sujet St-Jean-Baptiste. Le saint est représenté à genoux sur le bord d'un cours d'eau, probablement le Jourdain ; il tient une croix de roseau et presse contre lui, du bras de la main gauche, un agneau auquel sa main droite présente un vase rempli d'eau. Ce vase de forme parfaitement ronde n'excède guère, dans ses proportions, la largeur de la main qui le présente ; il est régulièrement creusé, et ressemble plutôt à un vase tourné par le potier qu'à une coquille. Le costume de St-Jean se compose d'une simple tunique de peau de brebis et descend de la ceinture aux genoux. C'est un St-Jean-Baptiste que le peintre a voulu représenter et le vase rempli d'eau ne peut être qu'une allusion au baptême que N. S., figuré par l'agneau, devait recevoir du St-Précurseur. La tradition locale, du reste, désigne cette figure comme représentant St-Jean-Baptiste. Mais, tout en représentant St-Jean-Baptiste, il me paraît incontestable que le peintre a voulu faire un portrait. La physionomie enjouée du saint, ses traits pleins de fraîcheur et de jeunesse, me portent à croire que l'artiste a fait poser comme modèle quelqu'un de la famille des nobles châtelains de Larochepôt, et cette conjecture

est devenue presque une certitude en face de l'écusson, malheureusement effacé, qui est peint au revers du panneau et dont j'aurai à reparler.

Ste-MARIE ÉGYPTIENNE

Le 2e volet désigné dans le pays comme représentant Ste-Marie l'Egyptienne, n'a qu'un seul personnage comme le précédent et ce personnage est une femme encore jeune, aux traits réguliers plutôt que beaux ; elle est agenouillée et en extase, les yeux fixés sur des rayons lumineux qui viennent d'en haut. Son costume est des plus simples ; un manteau que lui a jeté un solitaire couvre la partie inférieure du corps et un pan de ce manteau, ramené sur la poitrine, achève de sauvegarder la modestie. En regardant cette peinture, l'impression que l'on ressent c'est que l'on est en présence d'un portrait. Les traits de la sainte n'offrent pas l'idéal de beauté que l'artiste aurait cherché, s'il ne s'était agi que d'une peinture purement religieuse ; ils expriment bien l'extase, mais il y avait une réalité, un type spécial dont l'artiste ne pouvait s'écarter, car il faisait un portrait ; et, nous saurions probablement le nom du modèle qui posait devant lui, si des mains de Vandales n'avaient pas gratté l'écusson peint au revers.

L'ANNONCIATION

Au revers des deux volets dont je viens de parler, l'artiste a peint en grisaille le mystère de prédilection des artistes flamands au XVme siècle ; et il est difficile, surtout en face de l'ange, de ne pas reconnaître le type adopté par cette grande école de peinture. La vue de cet ange fait qu'on se reporte instinctivement en présence du même sujet représenté sur les deux volets supérieurs du retable, *le Jugement dernier*, ou de la tapisserie de l'Hôtel-Dieu de Beaune.

La Vierge est agenouillée, couverte d'un ample manteau qu'elle tient des deux mains à la hauteur de la poitrine ; elle est inclinée ; sa figure, qui annonce une femme de

35 à 40 ans, est ronde, mais a le front déprimé d'une manière qui rappelle un prêtre que nous avons tous connu, le vénérable abbé Petit, de si pieuse mémoire. Les cheveux partagés au sommet de la tête sont nattés avec soin et les nattes enroulées par derrière. Ici encore, nous sommes en présence d'un portrait ; mais, quelle est la personne représentée sous les traits de la Ste-Vierge ? C'est ce que nous apprendrait peut-être l'écusson placé à l'angle droit du panneau (à gauche du spectateur) si cet écusson n'avait été gratté de manière à ne laisser voir qu'une très petite partie des émaux. Cet écusson était parti ou écartelé. Ce qui reste des émaux consiste en une faible partie de rouge et de blanc dans la partie supérieure. L'écusson est surmonté d'un cimier ajouré à 7 lames, lequel est surmonté lui-même d'une tête de Maure.

L'ange reproduit visiblement le type adopté par l'école de peinture flamande pour le mystère de l'Annonciation. Il est agenouillé des deux genoux, vêtu d'une robe à larges mouches et relevée à la ceinture ; ses ailes sont déployées. Il tient de la main gauche un lys ou plutôt une branche de lys portant trois boutons, une fleur épanouie et une entr'ouverte ; sa droite étendue vers la Vierge fait un geste de salut ; sa figure est juvénile, et rien n'indique un portrait. C'est bien le type qu'on retrouve sur les peintures flamandes du XVme siècle. Il est fort beau de dessin et d'expression. L'écusson entièrement effacé, sauf le cimier empanaché de rouge et de blanc comme l'autre, et surmonté d'une tête de Maure, est placé à l'angle gauche du panneau (droite du spectateur), il prouve que ce panneau faisait pendant à l'autre et appartenait au même tryptique.

Ste-CATHERINE D'ALEXANDRIE

Cette peinture est sur bois et appartient à l'école italienne. La sainte est debout, vêtue d'une robe avec ceinture vert-foncé, montant jusqu'à la gorge qui est légèrement découverte, les manches sont étroites et serrées au poignet ; un manteau rouge écartelé et à reflets lui retombe sur le haut

des bras et entoure la sainte, au-dessous de la taille, de ses riches draperies ; ses cheveux blonds et ondoyants sont fixés au-dessus de la tête par un bandeau de perles et retombent librement par derrière et un peu sur les épaules. Le regard est légèrement voilé ; la pose de la sainte et l'expression de sa figure accusent la dignité d'une reine et trahissent le sang royal. La main droite tient en même temps une palme et une épée, mais la pose des doigts paraît embarrassée. La gauche se montre en raccourci, appuyée qu'elle est sur une roue dentelée, par côté, de pointes aigües et tranchantes. Cette roue et l'épée tenue par la main gauche sont les instruments légendaires du martyre de la sainte et lui ont toujours été donnés comme attributs.

Cette peinture, ainsi que les deux précédentes, ont figuré avec honneur à l'exposition du Congrès d'Autun où elles ont été fort remarquées.

St-SÉPULCRE

A côté de ces peintures, il en existe une quatrième, représentant sur bois l'ensevelissement de Notre Seigneur ; c'est un tableau de deux mètres de large environ sur une hauteur approximative d'un mètre 10 ou 20 centimètres. Placé au-dessus de la porte de la sacristie, de manière à ne pouvoir pas être descendu, il a de plus l'inconvénient d'être sous une vaste fenêtre qui le met à faux jour. Cette circonstance fâcheuse et le temps sombre qu'il faisait, quand j'ai voulu le voir, m'ont empêché de l'examiner utilement. Je dirai seulement qu'elle comprend cinq personnages : Notre Seigneur, étendu sur un suaire, est tenu sous les bras par Joseph d'Arymathie, tandis que St-Jean soutient les jambes au-dessous des genoux pour le déposer dans le sépulcre. Joseph d'Arymathie porte un manteau gris rougeâtre qui a grandement souffert de l'action du temps ; St-Jean est en manteau rouge et il m'a semblé qu'un de ses pieds était mal dessiné et mal modelé. Par derrière est une femme donnée pour être Ste-Magdelaine ; elle tient en effet le vase de parfums ; mais son manteau et son voile bleus sembleraient plu-

tôt indiquer la Ste-Vierge, si ce n'était l'attribut traditionnel du vase de parfum constamment donné à la pécheresse pénitente. Je reprocherais aussi à Joseph d'Arymathie de se présenter sous les traits de St-Pierre, si j'avais pu me livrer à un examen plus sérieux.

St-FRANÇOIS D'ASSISE

L'église de Larochepôt possède, en outre, une toile qui me paraît d'une grande valeur artistique, malheureusement elle a été mutilée ; je veux parler d'un St-François d'Assise, représenté de grandeur naturelle, mais seulement jusqu'à la ceinture. Le saint est en extase, et il y a sur sa figure, une expression si touchante de tristesse profonde et de douleur compatissante en face du crucifix qu'il tient de la main gauche ; sa main droite fait en même temps un geste si vrai de douloureuse compassion, que je n'hésiterais pas à signaler cette toile comme le sublime du genre, si j'avais quelque compétence en fait d'art. C'est la main gauche qui tient le crucifix et la droite qui fait le geste dont je viens de parler. Cette position des mains montre les stigmates à l'extérieur de la main gauche et à l'intérieur de la droite. Le vêtement consiste en une robe de bure, sans scapulaire ; les cheveux et la barbe fort soignés par le peintre sont d'un blond presque roux. La mutilation dont j'ai parlé a été faite par un coup de sabre donné en travers et de manière à atteindre la pointe du menton et le sommet de l'épaule gauche. Inutile de dire que le coup de sabre a été donné par un de ces Vandales qui ont prolongé sur la France éperdue le règne sanglant de la Terreur.

II. TAPISSERIES

Je dois signaler, en terminant, deux tableaux qui ne sont pas une des moindres richesses de l'église de Larochepôt. Il s'agit de deux pans de tapisserie soigneusement encadrés et provenant aussi de l'antique château féodal. Ce sont des ta-

pisseries des Gobelins qui ont eu également les honneurs de l'exposition à Autun.

L'une représente l'Assomption de la Ste-Vierge avec le fini et la vivacité de couleur d'un pinceau. La Vierge s'élève majestueuse, dirigeant ses regards et ses mains vers le ciel et portée sur un nuage par quatre anges disposés sous ses pieds. Cette œuvre d'art me paraît remonter à la meilleure époque de la Renaissance et se rattache au règne du grand roi. La Vierge n'offre plus ce type essentiellement pieux du moyen-âge; c'est une reine qui va monter sur un trône et ceindre la couronne qui lui est dûe ; elle a visiblement conscience de ses droits et ne paraît pas disposée à souffrir qu'on les conteste. Je ne serais pas étonné qu'on reconnût quelque jour, dans cette Vierge le portrait d'une reine ou d'une personne considérable de la cour de Louis XIV.

L'autre tapisserie a pour sujet un St-Georges nimbé, casque en tête, visière baissée et lance en arrêt; un manteau écarlate flotte sur ses épaules, ses vêtements sont richement brodés, une légende que je n'ai pu lire couvre sa poitrine, son écu porte le chiffre de Jehovah dans un triangle rayonnant de toutes parts. Son cheval couvert d'une peau à longs poils l'emporte au galop contre un dragon à double face humaine. Le monstre replié sur lui-même présente à l'attaque ses jambes et ses bras poilus et armés de griffes, ainsi que son énorme queue de serpent qui se développe en anneaux multiples et dirige son dard contre le saint. On ne saurait imaginer tout ce qu'il y a de vie et de mâle courage dans l'attitude du guerrier, dans l'ardeur du cheval et dans les savantes dispositions du monstre qui attend sa victime. Je ne suis pas étonné, en face de cette œuvre magistrale, que la Renaissance ait eu son grand siècle puisqu'il produisait des artistes de cette valeur.

J-B. BOUDROT,

Aumônier de l'Hôtel-Dieu.

APOSTOLAT DE SAINT MARTIN

EN BOURGOGNE

Il y a dix-huit siècles, Jésus, debout sur une montagne de la Judée, montrait l'univers à quelques pauvres pêcheurs et leur disait : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les. Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups ; mais ne craignez rien, j'ai vaincu le monde. Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

Les douze pêcheurs se partagent le monde, et s'en vont semant partout la parole évangélique. Tout fait obstacle à leur mission ; mais Jésus leur tient parole. Des âmes généreuses se convertissent par milliers à Jérusalem, à Rome et dans diverses régions de la terre : dès le premier siècle, les envoyés du Christ sont allés déjà plus loin que les soldats d'Alexandre et de César.

Ces conversions excitent un ébranlement général ; tout se lève pour étouffer l'Eglise naissante. Pendant trois siècles le sang chrétien coule à flots, et les loups dévorent les agneaux. Jésus continue d'assister les siens et d'accomplir son œuvre, et à la fin du second siècle Tertulien jette à la face des persécuteurs ces triomphantes paroles : « Nous ne sommes que d'hier et nous remplissons tout ce qui est à vous, nous ne vous laissons que vos temples. Si nous nous séparions de vous, vous frémiriez sur la désolation, sur le silence d'un monde en quelque sorte éteint. »

Enfin, les Césars sont vaincus par la constance des martyrs, et Constantin, en 312, donne la paix à l'Eglise. Il y eut

en ce moment une immense expansion de foi évangélique et et le quatrième siècle fut un siècle d'or pour le Christianisme.

Malgré la parole de Tertulien et l'élan religieux qui suivit la conversion de Constantin, ne nous faisons point illusion sur l'état de la société au quatrième siècle. A cette époque, elle était loin d'être chrétienne ; en occident, dans l'empire romain, c'était l'immense majorité qui professait le polythéisme. Pour preuve, voyons ce qui se passait à Rome et à Autun.

A Rome, en 385, le préfet Symmaque demandait, au nom du peuple et du Sénat, au jeune Valentinien de relever l'autel de la Victoire et de rendre au paganisme tous les privilèges qu'il avait eus comme religion de l'Etat. Il fallut l'éloquence de Saint Ambroise pour empêcher l'empereur de céder l'avis de ses ministres qui appuyaient cette demande.

A Autun, à la fin du quatrième siècle, on comptait les payens par milliers. Simplicius, qui était évêque de cette ville, fut accusé d'avoir manqué à la chasteté sacerdotale avec celle qui était son épouse avant son élévation au pontificat. Grégoire de Tours, le père de notre histoire, raconte que les deux époux prouvèrent leur innocence en tenant pendant une heure des charbons ardents dans leurs robes qui demeurèrent intactes. Témoins de ce prodige, dit-il, plus de mille personnes se convertirent. Le même historien nous montre le peuple d'Autun conduisant Cybèle sur un char pour attirer la fécondité sur les champs, et Simplicius renversant l'idole par le signe de la croix et rendant immobiles les bœufs attelés au char de la déesse. Alors, quatre cents hommes, plus sensés que la foule, dit cet auteur, se firent chrétiens (2).

S'il en était ainsi dans les grandes cités visitées par les apôtres et arrosées du sang des martys, quel était donc l'état des bourgades et des campagnes ? Là, le polythéisme était souverain ; et il y garda même quelque temps son em-

(1) Hist. de l'Eglise par Rohrbacher, liv. 36.
(2) Greg. Tur. de Glor. confess. c. 76, 77.

pire, après qu'il eut disparu des villes : c'est ce qui lui valut le nom de *paganisme* ; de *pagi*, parce que les gens de la campagne, les *paysans*, furent ses derniers sectateurs.

Jésus acheva son œuvre de conquête : aux apôtres et aux martyrs, il fit succéder les grands évêques et les docteurs. A la voix des Athanase, des Chrysostôme, des Grégoire, des Basile, des Ambroise, des Jérôme, des Augustin, des Hilaire et de plusieurs autres, le polythéisme disparut peu à peu de l'Empire Romain, et l'Eglise pût dire enfin : « *Christus vicit, Christus regnat, Christus imperat.* Le Christ a vaincu, le Christ règne, le Christ commande. »

Saint Martin le grand missionnaire de la Bourgogne, appartient à cette glorieuse pléiade de pontifes. Il apparut sur nos coteaux vers l'an 380. Il était monté sur une mule ; ses vêtements étaient pauvres ; des cheveux blancs relevaient la majesté de son visage ; il avait dépassé sa soixantième année. Quelques disciples l'entouraient. Il était né en Pannonie de parents idolâtres ; mais, touché de la grâce divine, dès l'âge de dix ans, il avait fréquenté comme catéchumène les assemblées chrétiennes. Enrôlé à dix-sept ans dans les légions romaines, il a gardé sous les armes la pureté de ses mœurs et l'intégrité de sa foi ; en plein hiver, il s'est dépouillé de la moitié de son manteau pour en revêtir Jésus dans la personne d'un pauvre. Libre du service militaire, il s'est fait le disciple d'Hilaire de Poitiers, l'Athanase des Gaules, celui que saint Jérôme appelle le Rhône de l'éloquence sacrée. A cette école, Martin est devenu un savant et un saint. Il a embrassé la vie cénobitique, se préparant à l'apostolat par la prière, la méditation et le jeûne, comme Jean au désert. Le peuple de Tours l'a enlevé de vive force et l'a proclamé son évêque. Devenu pontife, Martin n'a rien changé à l'austérité de son genre de vie ; il a pour palais un monastère dont les cellules sont creusées dans le roc, et où, avec quatre-vingts religieux, il mène une vie plus angélique que terrestre. Dévoré de zèle, il a visité son diocèse en tous sens, annonçant le Royaume de Dieu. Ce champ est trop étroit pour cet ouvrier évangélique; voici qu'il par-

court les Gaules semant partout la divine parole. Jésus qui l'envoie lui a donné quelque chose de sa toute-puissance; il chasse les démons, il guérit les malades, il ressuscite les morts : c'est le grand thaumaturge de son siècle.

C'est ainsi que Martin s'offrit à nos pères, venant continuer parmi eux l'œuvre de saint Bénigne. « De Trèves, où il était allé voir l'empereur Valentinien, qui maintint la liberté des cultes, saint Martin, dit M. Rossignol, vint directement dans le pays Eduen par la grande voie romaine qui, de Langres, descendait à Dijon, et venait passer presque sous les murs du *castrum* de Beaune. Le saint s'y arrêta, car la religion chrétienne n'y comptait alors qu'un très petit nombre de prosélytes, si toutefois il en existait. Il y avait à ses portes des sources sacrées célèbres par la limpidité de leurs eaux, leur abondance et surtout par le culte de *Bélen*, d'Apollon, d'Esculape, de Diane, divinités fameuses dans les Gaules. Nous ne savons pas les détails de cette mission; Sulpice Sévère est trop bref, mais il parait certain qu'il prêcha sur le bord de nos fontaines avec quelque succès : car son nom (que rappelle le faubourg Saint-Martin,) y est resté comme la marque de son passage. (1) »

Le *Castrum Belnense* fut le centre de la mission du saint évêque. Remontant le val de Savigny, il se dirigea vers Bouilland, dont le nom rappelle *Bélen* et dont le site solitaire, boisé et sauvage se prêtait merveilleusement aux mystères du polythéisme druidique. Là, le pontife détruisit les idoles de Diane et de Mercure et éleva un autel au Christ. (2)

L'apôtre s'avança dans l'Auxois et s'arrêta au village de *Lassey*, qui plus tard devait quitter son nom celtique pour celui de Sainte-Sabine, quand un moine de Labussière y aurait apporté de Rome le chef de cette martyre. Il y avait en ce lieu un temple célèbre dont nous avons vu les ex-voto. L'évêque prêcha, fit détruire le temple et érigea sur ses ruines

---

(1) *Histoire de Beaune*, p. 37, 38.
(2) *Histoire de Beaune*, p. 39. — Courtépée, art. Bouilland.

le culte du vrai Dieu. Le souvenir de saint Martin est resté vivant dans ce village. Si vous interrogez les habitants, ils vous diront : « saint Martin, venant de Bouilland, visita nos pères : fatigué, il s'assit sur un mur et leur annonça la bonne nouvelle : c'est lui qui a bâti notre église. » Les ruines d'un temple payen et l'existence d'un monument chrétien qui remontait au-delà du cinquième siècle et qui précéda la magnifique église ogivale que l'on admire aujourd'hui confirme cette tradition. En mémoire de son apôtre, pendant plusieurs siècles, cette bourgade fut sous son patronage et s'appela *Saint-Martin de Lassus.* (1)

Le zélé missionnaire apparut encore à Bellenot-les-Pouilly : la tradition n'en dit pas davantage. Il y alla sans doute pour détruire le culte de Bélénus, le dieu gaulois, qui laissa son nom à ce village. En souvenir du passage du grand thaumaturge, cette paroisse s'est mise sous son vocable. (2)

Il y avait aux portes du *Castrum Belnense,* à Mavilly, dans un site qui rappelle celui de Delphes, un sanctuaire qui était l'un des plus importants foyers du polythéisme gallo-romain. Si l'on en juge par les débris qui nous sont restés, par la rusticité qui les caractérise, le temple de Mavilly était payen au suprême degré et dans toute l'énergie du mot. L'art s'y montrait à peine ; mais on distingue au premier coup d'œil, parmi ces débris, Jupiter, Neptune, Minerve, Pan, Vulcain, Vénus, Apollon, Diane, Esculape. Tout porte à croire que les druides avaient là un collége important. (3)

Martin attaqua résolument cette forteresse du paganisme ; dans cet assaut, sa vie fut en danger, mais il sortit victorieux. Écoutons la légende populaire :

C'est par une chaude journée d'automne ; le saint assis sur une mule, gravit la montagne qui sépare Mavilly de la

---

(1) *Histoire* manuscrite *de Sainte-Sabine,* par M. l'abbé Denizot, archives de Dijon. Lettre du même, 14 février 1879. — Courtépée, article Sainte-Sabine.

(2) Lettre de M. l'abbé Denizot. — Courtépée, art. Bellenot.

(3) Courtépée, article Mavilly. — *Histoire de Beaune,* par M. Rossignol. p. 39.

plaine. Au milieu du grand bois, il rencontre un petit homme roux, à la prunelle ardente, au visage soucieux, dont les vêtements sont en lambeaux.

Martin le prenant pour un pâtre du voisinage, lui demande le chemin de Mavilly. « Je sais quel est ton dessein, répond l'inconnu en saisissant le frein de la mule; je vais te conduire.

Ils cheminent silencieusement. Ils arrivent au bord d'un coteau couvert de vignes. Des paysans sont occupés à la vendange. « Vendangeurs, crie le guide, accourez ! je vous amène le grand ennemi des dieux. Cet homme brise, sur son passage, leurs statues et abat leurs autels. Il vient détruire le temple qui est la gloire et le salut de votre contrée. Levez-vous et défendez vos dieux. »

Les paysans accourent : furieux ils entourent le prêtre du Christ, et le menacent des serpes avec lesquelles ils cueillent le raisin. Le vénérable évêque laisse tomber sur eux un regard plein de calme et s'apprête à leur parler.

L'homme roux à compris que sa cause est perdue, si le missionnaire parvient à se faire entendre. « Fermons la bouche à cet impie, dit-il aux vendangeurs, ses blasphèmes nous attireraient le courroux du Ciel. Que nos clameurs étouffent sa voix. Conduisons-le au bord de la montagne, et précipitons-le dans le torrent. »

La foule pousse des cris féroces, et le guide entraîne rapidement la mule. Ils atteignent le bord de l'abîme; ils sont sur le roc qui domine le torrent. C'en est fait, le saint va périr.

Pressé de toutes parts, Martin s'écrie : « Mon Dieu, venez à mon aide ; hâtez-vous de me secourir ! » Il se signe, fouette sa cavale et la lance dans l'espace. D'un bond la mule franchit la vallée, et retombe sur le pic opposé.

Éperdu, l'homme roux se précipite dans le torrent, comme un éclair d'un jaune soufré : sa chute fait bouillonner et fumer les eaux.

A ce spectacle, les vendangeurs demeurent stupéfaits. Ils remarquent sur le roc l'empreinte du fouet du cavalier et les pas de sa monture ; de l'un d'eux s'échappe une eau limpide, qui l'a fait appeler le *Puits de Saint-Martin*.

Le majestueux vieillard, impassible et serein, regarde les paysans avec tendresse et les attend.

Saisis de terreur, ceux-ci croient reconnaître dans cet étranger un être divin. Ils accourent à lui, se prosternent et veulent l'adorer. « Levez-vous, dit l'évêque, je ne suis qu'un mortel. Je suis un vendangeur du Christ, et vos âmes sont des grappes choisies que je désire offrir à Jésus. »

Il les fait asseoir sur la colline ; et là, en face du temple des faux dieux et de l'abîme où Satan a disparu foudroyé, il leur parle du néant des idoles et leur expose les tendresses et la puissance du Dieu de l'Evangile.

Les paysans, honteux d'avoir été si longtemps le jouet du paganisme, descendent dans le temple, renversent les idoles et ensevelissent leurs débris dans des fosses profondes, où on ne les retrouvera qu'au XVIIIe siècle.

Ils veulent détruire le temple lui-même. « Non, leur dit le pontife, offrons-le au vrai Dieu, comme un trophée conquis sur l'enfer ; que Jésus soit adoré sur l'autel d'où est tombé Jupiter, et que la Vierge immaculée prenne la place laissée par Vénus. » (1)

A quelques kilomètres de Mavilly se trouve le val de Vauchignon : c'est un site si pittoresque et si sauvage que la Suisse pourrait l'envier à la Bourgogne. Aucun lieu n'était plus favorable aux superstitions gauloises : aussi quand saint Martin vint à Beaune, cette vallée était l'un des foyers les plus actifs du paganisme. Le saint y courut.

« Voyez-vous cette ceinture de rochers découpés capricieusement au fond de la vallée, c'est le *Bout-du-Monde*, disent naïvement les gens du pays. Lorsque le grand saint Martin vint nous voir, le diable le poursuivait à outrance ; le bienheureux fuyait devant lui ; il arriva sur le bord de ce rocher qui lui barra le passage. Saint Martin fit alors le signe de la croix. Le roc se brisa avec un bruit effroyable, et un autel sortit de ses flancs avec deux grands flambeaux de pierre. Le prêtre de la croix célébra le divin sacrifice ; en

(1) *Légendes Bourguignonnes*, par l'abbé E. B., curé de Volnay. p. 203-206, Mame.

même temps une sombre cavité s'ouvrit en face de l'autel, et Satan s'y précipita. Regardez, voilà encore le trou ; le quartier de roche sur lequel reposent les candélabres s'appelle encore *Autel de Saint-Martin.* » (1)

Ces traditions sont des légendes poétiques, mais elles ont leur raison d'être ; ce sont les preuves de l'apostolat du saint évêque dans ces contrées. Mavilly et Nolay, d'où dépend le val de Vauchignon, ont gardé religieusement le souvenir de saint Martin, il est encore aujourd'hui leur patron.

L'apôtre se dirigea vers Autun, qui s'appelait alors fièrement la sœur et la rivale de Rome.

A l'orient de la ville, près d'une forêt où les druides saronides avaient un collége fameux, saint Martin rencontre un vieux temple dédié à Saron, petit-fils de Samothée, dont les Gaulois prétendaient descendre. Transporté de zèle, le pontife entre dans le sanctuaire druidique et abat les autels et les idoles. Les payens alarmés par la venue de l'ennemi de leur dieu sont accourus. Furieux ils l'entourent. Le plus hardi, raconte Sulpice Sévère, brandit son glaive sur la tête de Martin et le menace de mort. Le missionnaire détourne froidement son manteau et tend la gorge. Le payen lève la main pour frapper, mais à l'instant une force divine le renverse ; étonné de ce prodige, il se jette aux pieds de l'évêque et se déclare chrétien. Martin purifie le temple, et le dédie à saint Pierre et à saint Paul.

Près de là, si l'on en croit une tradition, se trouvait un chêne gigantesque que le peuple regardait comme sacré. L'apôtre ordonne de le détruire. Les payens croyant sauver leur idole, répondent : « Nous l'abattrons, si tu consens à te mettre du côté où il penchera.— Je le ferai volontiers, dit l'évêque, pour vous démontrer la fausseté de vos dieux et arracher vos âmes au paganisme. » Martin se laisse attacher au pied du chêne et se met en prières. Les coups de hache se succèdent. Le vieil arbre semble d'abord ferme comme le roc ; puis il gémit, il tremble, il s'incline, il s'incline encore.

(1) *Histoire de Beaune*, par M. Rossignol, p. 41-42.

Il penche de plus en plus du côté de saint Martin. Les payens se réjouissent, tant ils sont assurés de la mort de l'ennemi des dieux. Au dernier coup de hache, le chêne oscille et un effroyable craquement se fait entendre. A ce moment, le saint fait le signe de la croix, et l'arbre poussé par une force surnaturelle se détourne et tombe du côté des payens qui ont à peine le temps de s'éloigner.

L'effet de ces prodiges, attestés par la tradition et le témoignage de Sulpice Sévère, fut immense au sein de la population éduenne. Deux siècles plus tard, en 590, la reine Brunehaut, cédant aux prières de saint Syagre, évêque d'Autun, bâtit la célèbre abbaye de Saint-Martin dans le lieu même où s'élevait le temple de Saron et où était tombé le vieux chêne druidique.

L'apôtre du Christ quitte Autun et se rend au sommet du Beuvray, le géant des montagnes éduennes. Là, il détruit les idoles et plante la croix. Une chapelle nouvellement construite sur les ruines d'un antique sanctuaire dédié à saint Martin, perpétue le souvenir de l'apostolat du grand thaumaturge.

Ici nous perdons la trace du saint missionnaire : mais nous sommes convaincu qu'il prêcha dans d'autres lieux de la Bourgogne ; nous en avons la preuve dans les nombreuses églises qui lui sont dédiées : le diocèse d'Autun en compte plus de cinquante, et celui de Dijon au moins soixante-et-onze. Assurément le saint ne visita pas tous les lieux qui sont sous son vocable ; mais nous pouvons affirmer qu'il en visita beaucoup, parce que nous sommes certain qu'il parcourut notre province et que son historien nous dit qu'il laissait des églises sur son passage : *Ubi fana destruxerat, ibi monasteria aut ecclesias construebat ;* églises que la reconnaissance des peuples plaça plus tard sous son patronage ; nous l'avons remarqué partout où nous avons rencontré les pas de saint Martin.

---

(1) Sulpice Sévère. Baillet. Courtépée, art. Abbaye de Saint-Martin d'Autun. Hist. manuscrite de l'Abbaye de Saint-Martin, par M. l'abbé Piégai. Légendaire d'Autun, par M. l'abbé Pequegnot, tome II, p.430-432.

Ce que cet infatigable apôtre fit en Bourgogne, il le fit presque dans toute la Gaule. Il fut l'un des grands évêques qui formèrent la France chrétienne, dont un pape a dit : « C'est le plus beau des royaumes après celui du Ciel. » En communiquant à nos pères sa foi, il semble aussi leur avoir communiqué son esprit loyal, généreux et chevaleresque : cet esprit qui, sur la terre, a fait de notre peuple le défenseur du droit, le soldat de Dieu et l'apôtre du Christ.

Agé de quatre-vingt-six ans, brisé par ses courses, mais rêvant de nouvelles conquêtes, cet apôtre, avant d'expirer, se souleva sur sa couche et dit au divin Maître : « Je ne refuse pas le travail, si je puis encore être utile à votre gloire et aux âmes. » Quelques historiens fixent la mort de saint Martin en l'an 399 et d'autres en 402.

Par ses travaux, il est demeuré parmi nous l'un des saints les plus populaires : nos ancêtres se servaient de son manteau comme d'un étendard pour marcher au combat ; son tombeau est un sanctuaire national. Saint Martin sera à jamais avec la Vierge immaculée. Saint Michel et saint Louis, l'un des grands patrons de la France, parce qu'il fut l'un de ses grands apôtres.

E. BAVARD.

Curé de Volnay.

MIRAGE

Ne oblivisceris vocem quærentium te



Aux flancs de la colline
Voltigent des brouillards
Que la brise lutine,
Et qu'elle dissémine
En tourbillons épars.

Aérienne ellipse
Qui s'attache au rocher,
Tableau d'apocalypse,
Vision qui s'éclipse,
Quand on croit la toucher.

Qu'es-tu, nue enflammée ?
Guerriers, ou paladins ?
On dirait une armée
Au combat animée
Près d'en venir aux mains ?

Ou revêtus d'hermine,
Des moines à genoux,
Dont la tête s'incline
Sur l'austère poitrine
En priant Dieu pour nous ?

Ou la mer que soulève
Quelque esprit ténébreux
Refoulant vers la grève
Le flot qui bat sans trève
L'horizon vaporeux ?

*

Fantastiques images,
Vous passez sous nos yeux,
Pareilles aux nuages
Qu'on voit dans les orages,
Tout sillonnés de feux,

Montrant sous mille formes
Des tableaux curieux :
Géants aux bras énormes,
Monstres aux corps difformes
Se mesurant des yeux.

Immense météore,
Prisme aux reflets divers
Qui chatoie et colore
La fleur qui vient d'éclore
Dans le vague des airs.

Poëme symbolique
Que l'esprit veut saisir,
Ton sens énigmatique
Se traduit et s'explique
Par tristesse ou plaisir.

La vie est un mélange
De joie et de douleur,
Tout s'efface, tout change,
Le moindre objet dérange
Nos rêves de bonheur.

*

Mais la brise folâtre
S'éveillant de nouveau,
Change l'amphithéâtre,
Comme on voit au théâtre,
Au lever du rideau.

On dirait qu'une fée
Perce le voile obscur;
L'atmosphère échauffée
Se dissout par bouffée,
Et le ciel est d'azur.

Du sein de l'air émerge
Le sylphe ailé, subtil,
Qui caché sur la berge,
Des fuseaux de la Vierge
Entre-croise le fil.

*

Frémissements des brises,
Gazouillements joyeux,
Nuances indécises,
Enchantements, surprises,
Pour l'oreille et les yeux !

*

Le grave automne efface
Par degrés les couleurs;
Il croise, il entrelace
Avec prestesse et grâce
La clématite en fleurs.

Il noircit la prunelle
Aux épineux rameaux,
Il rougit la senelle,
Dans la saison cruelle
Pâture des oiseaux.

*

Mais la brise folâtre
Se réveille à nouveau,
Change l'amphithéâtre,
Comme on voit au théâtre,
Au lever du rideau.

Voyez : bientôt succède
A ce riant tableau
Un subit intermède
Où l'astre du jour cède
Son sceptre au roi nouveau.

Une vapeur légère
En bleuâtres sillons
S'élève de la terre,
Nage dans l'atmosphère
Et caresse les monts.

Le jour fuit et la brume
Vient obscurcir le ciel ;
Chaque étoile s'allume,
Flambeau qui se consume
Aux pieds de l'Eternel.

Un éloquent silence
Fait place aux bruits du jour ;
La lune se balance,
Et sa douce influence
Eveille un chant d'amour.

*

Poême symbolique
Que l'esprit veut saisir,
Ton sens énigmatique
Se traduit et s'explique
Par tristesse ou plaisir.

La vie est un mélange
De joie et de douleur
Tout s'efface, tout change,
Le moindre objet dérange
Nos rêves de bonheur.

*

Quel homme peut se dire
A l'abri des douleurs ?
Aujourd'hui joie et rire;
Mais demain le sourire
Disparait sous les pleurs.

La vie est fugitive
Autant que ces vapeurs,
Vapeur !... es-tu la rive
Où tout mortel arrive
Après tant de labeurs ?

*

Si tourmenté du doute,
Tu sens faiblir ta foi,
Pour retrouver ta route
Prête l'oreille, écoute
L'universelle loi !

« Ces astres en cadence
Roulant sur leur essieu,
La muette éloquence
De ce pieux silence,
Tout dit : il est un Dieu !

Défiant l'analyse,
L'âme échappe au scalpel,
La science indécise
N'aura jamais de prise
Sur les choses du ciel.

Oui l'âme est immortelle
Et ne périra pas,
Radieuse étincelle
Qui rayonne plus belle
Au delà du trépas.

Médite ce langage
Sublime vérité,
Le cœur reprend courage
Quand Dieu lui donne un gage
De l'immortalité.

Sans les lueurs du phare,
Sans boussole à la main,
Le pilote s'égare.
Comment tenir la barre ?
Où trouver le chemin ?...

J^h^. PETASSE.

(Février 1878.)



L'ANCIENNE CHARTREUSE
DE BEAUNE

La construction prochaine d'un abattoir, sur l'emplacement qu'occupait avant la révolution l'ancien couvent des Chartreux, nous paraît donner une certaine actualité à quelques détails sur cet important monastère.

Nous empruntons les éléments de ce travail, forcément restreint et incomplet, soit aux histoires de Beaune publiées par MM. Gandelot et Rossignol, soit à des documents inédits trouvés aux archives du département, ou à la bibliothèque de notre ville.

La Chartreuse de Beaune, ou de Fontenay, (*Domus Fontaneti prope Belnam*) avait été fondée en 1332, en vertu d'une charte délivrée en 1328 par le duc de Bourgogne, Eudes IV, et renouvelée en 1332.

Ce prince mort en 1349, par son testament du 12 octobre 1346, rapporté dans l'histoire des ducs de Bourgogne de Duchesne, avait ordonné « que son corps soit enseveli en « l'abbaye de Cisteaux ou lieu que il a eleu à l'entrée de « la chapelle où gissent ses devanciers ducs de Bourgoigne, « son cueur soit mis en l'église de sa maison de Chartreuse « de Beaune, et ses ventrailles soient mises devant le grant « autel de sa chappelle de Dijon ».

On voyait encore au temps de Duchesne en l'église de Citeaux une inscription en vers français à l'honneur de ce prince ; elle commençait ainsi :

« L'an mil trois cent neuf et quarante
« De sa mort accomplit la rente
« Le bon Eudes, duc de Bourgoigne ;
« De sa bonté laissit ensoigne
« A fonder diverses églises
« De Chartrousins et d'autres guises. etc., etc.

Pasumot rapporte également une inscription latine, gravée à l'entrée du cloître de la Chartreuse de Beaune et composée, dit-on, par le duc lui-même.

Elle était écrite en lettres italiques et romaines mélangées ; les lettres romaines majuscules et numérales combinées donnaient la date de la charte de fondation, 1328, la voici :

MCCLL XVVVIII.

« *hoc ego dux Odo claustrum cum dote deo do*. LVX Vt
« CILICIVM. *dant sibi principium, sic ipsemet serenissimus*
« *princeps indicavit annum fundationis*.

Nous avons retrouvé ces deux mêmes inscriptions copiées dans un manuscrit de la bibliothèque de Beaune, intitulé martyrologe ou livre des reliques des Chartreux, sur l'une des pages qui servent de garde.

Ce manuscrit nous apprend encore que le couvent possédait des reliques très-nombreuses, (ce n'est pas ici le lieu de les rappeler), et qu'on célébrait tous les ans des services funèbres anniversaires pour les fondateurs, savoir pour le duc, le 3 avril, jour de son décès, et pour la duchesse le 19 août.

Le couvent avait été originairement fondé pour un prieur, douze religieux et trois frères ; il avait reçu tant du duc de Bourgogne que de ses descendants et d'autres pieux personnages, citoyens de Beaune ou des environs, des donations et privilèges assez considérables ; on trouvera à ce sujet des détails assez intéressants dans l'histoire de M. Rossignol.

Suivant Gandelot, le monastère aurait été construit sur les ruines d'un ancien édifice que les Bénédictins de Fontenay avaient cédé un siècle auparavant à Hugues IV, prédécesseur du fondateur.

Il ajoute qu'Eudes IV s'était fait construire à son usage personnel, à côté de l'église du couvent, un petit logement où il assistait à l'office.

Par son éloignement de la ville, la Chartreuse était exposée à des dévastations de la part des bandes qui trop souvent ravageaient la contrée : Gandelot rapporte l'incendie en 1355 d'une partie du monastère ; Gauthier, juge des terres de la Chartreuse et ses frères auraient aidé à sa reconstruction et donné les bâtiments appelés la *Petite Chartreuse*.

Mais le plus grand sinistre éprouvé par la Chartreuse de Fontenay, fut occasionné par le passage des hérétiques conduits à travers la Bourgogne par le duc des Deux-Ponts.

Nous trouvons à ce sujet, sur notre martyrologe déjà cité, une note latine que nous allons traduire : « Le premier mai « de l'année 1569, qui était un dimanche, la maison de « Fontenay fut incendiée par l'armée des impies hérétiques « qui passait par là et il n'en resta rien que treize cellules « du grand cloître et une grange auprès du moulin qui fut « aussi brulé : et tout ce qui fut trouvé dans la maison fut « saccagé par notre armée qui suivait la première. »

Un document latin inédit, presque contemporain, réduit à douze le nombre des cellules épargnées ; et raconte de plus, qu'au milieu de la consternation profonde excitée par l'irruption soudaine des bandes allemandes, M. de Ventou, lieutenant à Dijon du duc d'Aumale, était accouru à Beaune avec ses troupes, pendant la nuit ; que Jean Bouzereau, l'un des échevins, ainsi que le procureur de la Chartreuse étant allé le supplier de la défendre, il avait répondu ne pas se soucier d'exposer ses soldats au danger, aimant mieux la destruction d'un seul monastère que celle de toute une ville. Le document ajoute qu'il faisait sa méridienne, (*dormiebat meridie*) pendant que le couvent brûlait.

Il résulte d'un procès-verbal dressé en 1571 pour constater les dégats éprouvés par les Chartreux, que l'église brulée avait 94 pieds de long sur 24 de large (soit en mesures nouvelles environ 30 m. 50 sur 7 m. 80.)

Un autre procès-verbal de 1587, indique qu'à cette époque les religieux, prêtres et convers, étaient réduits à moins de huit : néanmoins on s'occupa de reconstruire le monastère, et la nouvelle église fut consacrée dans les premiers

jours de septembre 1602 par Mgr. Pierre Saulnier, évêque d'Autun.

Il paraîtrait, d'après M. Rossignol, qu'un nouvel incendie aurait eu lieu en 1637, lors du passage de l'armée autrichienne commandée par Galas ; nous n'avons rien trouvé encore qui précisât l'importance de ce désastre. Quoiqu'il en soit, une autre pièce existant aux Archives nous révèle qu'en 1695 le couvent renfermait seize religieux de chœur, six frères et douze domestiques, qu'on y faisait l'aumône aux passants et qu'on y distribuait aux pauvres, chaque semaine, douze cents rations de vivres en trois fois.

Nous avons remarqué aussi, dans la nomenclature des propriétés possédées par les religieux et *d'ancienneté*, une petite rue en la ville de Beaune, appelée vulgairement la cour des Chartreux, et louée en détail à divers particuliers.

Notre plan n'est pas de suivre plus loin l'histoire de la Chartreuse, non pas peut-être que les documents manquent, mais nous n'avons pu encore les étudier. Nous arrivons donc de suite à la vente nationale qui fut faite à la fin du siècle dernier de la maison conventuelle et de son enclos à M. Masson-Marmelat ; le monastère a été entièrement démoli et nous ne croyons pas qu'il en subsiste aucun vestige, si ce n'est peut-être ceux qu'on retrouvera dans les constructions récentes, où ils auront été employés comme matériaux. Nous n'aurons donc à consulter, pour nous rendre compte de l'importance des bâtiments aujourd'hui détruits, que le plan géométrique dressé par M. Bauzon-Vallée et annexé à l'acte de vente que nous venons de rappeler.

Ce plan dont il serait facile d'obtenir une copie entière aux Archives, est fort étendu. Il comprend non-seulement tous les bâtiments, terres et jardins, traversés par la Bouzaize, renfermés dans la cloture du couvent à droite (sud-ouest) de la route qui va de Beaune à Verdun par Sainte-Marie, mais encore un terrain en forme circulaire situé à gauche (nord-est) de cette route et servant d'avenue à la porte principale du monastère.

Nous avons relevé sur ce plan quelques mesures que nous tâcherons d'indiquer le plus clairement possible ; ce ne se-

ront bien entendu que des approximations. Il y aurait de plus à tenir compte des changements ou redressements qu'a pu subir la route de Verdun depuis la vente nationale.

L'entrée principale de la cloture se trouvait du côté de la ville à environ quatre-vingt-dix mètres du point où la muraille s'infléchit en angle obtus du côté de Verdun.

L'église était à peu près parallèle à la route, et en était distante de quarante-cinq mètres. Elle n'avait qu'une seule nef pouvant avoir dans œuvre huit mètres de large sur trente-deux de long ; en outre d'un porche ou vestibule de près de cinq mètres de profondeur, non compris l'épaisseur des murs.

On voit que ces mesures se rapprochent beaucoup de celles visées dans le procès-verbal de 1571 ; il ne serait pas impossible qu'on eut utilisé les anciennes fondations.

Le chevet semi circulaire de cette église se trouvait à environ vingt mètres du mur de la cloture qui fait retour du côté de Sainte-Marie ; la nef dont s'agit était flanquée de deux petits bâtiments carrés qui lui donnaient la forme d'une croix, et étaient soit des chapelles soit des dépendances de l'église.

Au-delà de l'église, toujours parallèlement à la route, à plus de quatre-vingt mètres de la cloture, se trouvait le grand cloître dont l'intérieur non bâti formait un carré long de cinquante-cinq mètres de long sur quarante-cinq de large ; tout autour du cloître régnait une galerie pouvant avoir trois mètres de large, et sur trois côtés au moins de cette galerie à l'extérieur étaient pratiquées une certaine quantité de cellules ou plutôt de petites résidences affectées à chaque religieux ; elles étaient composées chacune d'un petit bâtiment, d'une cour et d'un jardin avec différentes aisances : nous avons oublié d'en relever les mesures et la disposition. C'est la partie la moins large du cloître qui fait face à la route : au milieu du grand terrain qui forme la cour du cloître, le plan figure sous le titre de cimetière un espace rectangulaire de dix-neuf mètres environ sur près de quatorze.

L'intervalle compris entre le cloître et l'église était occupé

par de nombreux bâtiments à l'usage des moines, réfectoire, bibliothèque, salle capitulaire, etc... La plupart de ces bâtiments avaient accès soit sur l'église, soit sur le cloître ou sur d'autres parties de l'enclos.

Malgré l'étendue considérable de l'espace renfermé dans la cloture du couvent, il paraît qu'elle ne l'était pas assez pour donner aux religieux un espace suffisant de promenade ou de récréation; et les supérieurs de l'ordre crurent devoir les autoriser à sortir de l'enceinte consacrée,pour augmenter le parcours de leurs promenades réglementaires, car nous trouvons dans le martyrologe de la bibliothèque, sur un des feuillets blancs qui précèdent le manuscrit, le commencement d'une pièce intitulée « *Copia litterarum spaciamentorum domus fontaneti ;* » malheureusement la fin de ces lettres manquent; peut-être un jour les retrouverons-nous entières aux Archives ; nous croyons pourtant devoir en traduire la partie la plus intéressante, toute incomplète qu'elle soit.

« Le prieur du couvent..... pourra conduire ses moines
« en récréation, en dehors de l'enclos, depuis la porte su-
« périeure ou inférieure, jusqu'au devant du moulin de la
« maison, mais sans entrer dans ledit moulin, en circulant
« par le chemin ou sentier contigu au mur du couvent près
« de la rivière et par les jardins jusqu'au chemin qui passe
« au-dessous de la maison des templiers et ensuite jusqu'à
« la croix inclusivement, qui se trouve sur la voie publi-
« que, et après avoir révérencieusement adoré cette croix,
« il sera permis de descendre par le chemin de Sainte-Marie-
« la-Blanche à la justice de *Montigny* et ils pourront tour-
« ner autour du bois de la Mote au seigneur de Châlon aux
« environs du village de *Montigny*, jusqu'à la vigne appe-
« lée vulgairement Courtòn et delà en montant vers le
« moulin des Templiers; de laquelle justice de *Montigny*,
« ils pourront continuer jusqu'au chemin le plus voisin, par
« lequel on va au même lieu...

La date de cette pièce manque aussi bien que sa continuation.

Nous terminerons cette étude par une simple réflexion.

Les fouilles que nécessitera l'édification du nouvel abattoir projeté, rencontreront suivant toute probabilité quelques-unes des fondations de l'ancien monastère, en des points que le plan des archives déterminerait presque d'avance ; on peut supposer que ces fouilles, de même que la démolition des murs ou bâtiments plus modernes, mettront à découvert des débris peut-être intéressants, des objets précieux enfouis, et dans tous les cas des ossements auxquels il serait décent de réserver une nouvelle sépulture : ne conviendrait-il pas d'appeler à ce sujet l'attention de notre administration municipale qui, sans doute, ne manquerait pas, comme elle l'a fait pour les objets découverts en canalisant la rivière, de surveiller et collectionner, le cas échéant, les trouvailles qui pourraient être faites dans l'enclos des anciens Chartreux ?

Louis CYROT.

TOMBES & INSCRIPTIONS

DE LA

COLLÉGIALE DE BEAUNE

En entrant par la nef de droite dans la collégiale de Notre-Dame de Beaune, on trouve, près de la porte, une grande tombe, gravée en creux et sans personnages. Les caractères indiquent les dernières années du XVe siècle. Le frottement les a rendus illisibles.

La seconde chapelle, dédiée à S. Pierre, renferme deux tombes fort curieuses. La première, utilisée en manière de degré et mutilée pour recevoir une grille, est assez bien conservée. Elle est gravée en creux et porte dans le champ une grande croix à pied fleurdelisée, accompagnée d'un calice et d'une hostie. En tête de cette tombe est l'inscription suivante :

+ HIC. IACET. PETRVS. DE. CHEVIGNEIO. CVIVS. ANIMA. PETIT. MISERICORDIAM. QVI. OBIIT. ANNO. DOMINI. MILLESIMO. TRECENTESIMO. SEXTO. REQVIESCAT. IN. PACE. AMEN.

Les caractères sont de grande dimension et très nettement gravés, de même que ceux de la prière qui encadre la pierre :

NE. DE CHEVIGNE. STIGIO. CRVCIETVR. IN. IGNE. PETRVS. TV. DIGNERIS. SVMERE. CHRISTE. BENIGNE.

Pierre de Chevigny est probablement le fondateur de cette chapelle St-Pierre (1)

La seconde tombe, vigoureusement gravée en creux, représente un prêtre revêtu de la chape et portant le bâton cantoral.

+ ANNO. DOMINI. M. CCC.... NONAS. IVNII. OBIIT. MAGISTER. RENAVDVS. DE. CASTRO. VILLANO. CANONICVS. ET. CANTOR. HVIVS. ECCLESIE. ANIMA. EIVS. REQVIESCAT. IN. PACE. AMEN. (2)

Devant la chapelle du Sacré-Cœur est une tombe sans personnage, qui date des premières années du XVIe siècle. Quelques mots seulement peuvent être déchiffrés : **Cy. gist messire Guillaume..... chantre de choeur..... le XXV de décembre.....**

La chapelle de Ste-Madeleine renferme une des plus riches tombes de Notre-Dame. Cette large pierre représente deux personnages à genoux, le mari et la femme, revêtus du riche costume de l'époque; ils sont placés sous un dais formulé dans le style tertiaire du moyen-âge. Au-dessus d'eux un ange porte les écussons des défunts : celui du mari, à gauche du spectateur, est de forme ogivale en accolade. Il est divisé en deux parties. Le haut porte une sorte de monogramme surmonté d'un petit x. Le bas présente une tête de bœuf vue de face. L'écusson de droite est en losange, ce qui indique généralement des armoiries de femme ; il est également *coupé* ; *au premier à trois couteaux ou forces mis en pal, au deuxième à une rose épanouie.* (3) Tous ces sujets sont en relief, de même que l'inscription dont on ne peut lire que deux lignes :

Cy. gist. honorable. homme. philibert. lacurne. iadis bourgeois. et. marchant. de. Beaulne. lequel. trespassa. le XIVe **daost. M. V^e. et. huict et..... pallas.....**

Cette inscription a une importance réelle pour notre histoire locale ; elle constate que la famille Lacurne n'est pas, comme on l'a écrit, originaire d'Arnay. (4) Le prénom de Pallas était alors fort en usage dans notre ville ; il est fâcheux que le nom de famille de cette dame soit effacé.

On voit, dans la même nef, en face de la chapelle Ste-Catherine, une tombe sans personnage, dont les caractères très altérés indiquent les premières années du XVIe siè-

cle : Hic jacet..... vir magister. Michelet. canonicus. eduen. et. matisc. Le nom de maître Michelet, chanoine d'Autun et de Mâcon, m'est complètement inconnu ; il n'appartient pas à une famille beaunoise.

Un peu avant l'intersection du transept on voit, appliqué au mur de la même nef, le tombeau du doyen Loysel. Ce riche cénotaphe, dont les sculptures ont une forte saillie, présente une surface d'environ quatre mètres de haut sur deux de large. Il se compose d'un soubassement d'un mètre de hauteur, encadré par des piliers à balustres et surmonté d'une corniche. L'inscription suivante y est gravée :

DEO. OPTIMO. MAXIMO. ET. VIRGINI. DVLCISSIMŒ. CLAVDIO. LOYSELLIO. PETRI. FRATRI. FILIO. VNICO. PIENTISSIMO. ET. OBSEQVENTISSIMO. ANNIS. NATO. XXII° THOLOSŒ. CVM. ISTHVC. ESSET. STVDIORVM. ERGO. VI. CALENDAS. MARTIS.M.D.L.X. TRISTISSIMO. HEV. EVENTV. LATERITIIS. SVPERNE. CADENTIBVS. FRAGMENTIS. CEREBRO. ELISO. E. VIVIS. EREPTO. IN. ŒDE. BEATI. JACOBI. IN. NAVI. SEPVLTO. CLAVDIVS. LOYSELLIVS. DECANVS. BELNENSIS. PATRVVS. MŒSTISSIMVS. NEPOTI. CHARISSIMO. POSVIT MD LXVII. MENSE. NOVEMBRIS.

La corniche du soubassement supporte le corps de l'étudiant étendu et roulé dans son suaire. De sa bouche s'échappe une banderolle qui porte ce distique :

FVNDE PRECES SVPERIS DEFVNCTVM CERNE VIATOR SORTE MEA DOCTVS, TV QVOQVE DISCE MORI.

Au dessus est un grand cartouche dont le cadre sculpté est posé sur un enroulement de cuirs. La partie inférieure est ornée d'une tête d'ange aux côtés de laquelle est la date de 1567.

L'inscription du doyen est gravée dans la partie supérieure :

CLAVDIVS. LOYSELLIVS. DECANVS. BELNŒ. I. V. D. HEVS. VIATOR. EN. HVC. ME. PECCATI. STIPENDIVM MORS. INIMICA. PEPVLIT. ATAT. BONO. SIMVS. ANIMO. GRATIA. VIVIFICABIT. PER. IESVM.

CHRISTVM.DOMINVM. NOSTRVM. NAM. SI. MALITIŒ. NON. TAMEN. VITÆ. FINEM. FECIT. CHRISTVS. ENIM. RESVRREXIT. PRIMITIŒ. DORMIENTIVM.INTERIM. VERO.LOCVM. DORMITIONIS. MEŒ. MIHI. LOCVM. HVNC. ELEGI. ANNO. DOMINI. CI. ƆIƆ. ƆXVII. OBII. AVTEM. CIƆ. IƆ. ƆXXI. X. KALENDAS. DECEMBRIS. VALE.

Un écusson, posé sur un cuir, se trouvait au dessus, dans une couronne de lauriers. Il a été brisé en 1793. De chaque côté s'étale une draperie sur laquelle on lit :

OMNIA. VANITAS,

L'ensemble que je viens de décrire est surmonté d'un fronton arrondi et brisé, avec de riches moulures et des guirlandes de fruits. Le couronnement est supporté par deux colonnes rondes appliquées, posées à l'aplomb des balustres du soubassement. Les chapiteaux de ces colonnes sont d'ordre dorique et leur fût est orné d'une torsade de feuilles de vignes et de raisins.

On voit par les inscriptions précédentes que ce tombeau a été élevé en 1567, par Claude Loysel, doyen de Notre-Dame, en l'honneur de son neveu et filleul, Claude Loysel, tué à Toulouse, à l'âge de vingt-deux ans, et en même temps pour lui-même. Le doyen fut inhumé au devant en 1571. (5)

Une tombe sur laquelle le prénom de Jean est seul lisible est placée près de l'escalier du clocher ; on peut lui assigner la date approximative de 1520.

Vers le milieu du transept de droite est une tombe parfaitement conservée encastrée dans le pavé de l'église. Elle représente, sous des dais à coquille, deux chanoines de Notre-Dame. Les armoiries, placées sous les pieds des personnages, ont été martelées, mais les lettres gothiques profondément gravées, sont d'une exécution parfaite :

Hic. iacent. corpora. duorûm. iohannis. et. Rochi. Perretz fratrum. et. huius. ecclesiae. canonicorum. qui obierunt. videlicet. dominus. ihoannes. XIII. maii. anno. domini. 1561. et. dominus Roch. 5 SEPTEMBRE 1572. (6)

Dans le pourtour du chœur, on voit, à côté de la colonne de St-Michel, une tombe dont les caractères archaïques

indiquent l'époque reculée. Dans le champ sont un calice et une hostie ; le nom du prêtre est complètement effacé :

— ANNO. DOMINI. M. CC. XC. NONAS. OCTOBRIS. ..... REQVIESCAT. IN. PACE. AMEN. (7)

Près de là, au milieu de la nef, on lit l'incription suivante :

CY-GIST. PHILIBERTHE. BRACPOT. FILLE. DE. FVST PHILIPE. BRACPOT. SERGENT. GENERAL. ET. HV GVETTE. DE VICHATEAV. SES. PERE. ET. MERE. LA QVELLE. DECEDA. LE.....

La date n'a jamais été gravée ; la famille dont il s'agit est fort peu connue et l'huissier Bracpot n'a laissé dans notre ville aucun descendant.

Une plaque de marbre surmontée d'une pyramide est fixée au mur de l'abside ; c'est le cénotaphe de Joseph Pinot, curé de Notre-Dame avant la révolution. Ce prêtre vénérable vint reprendre, après son exil, la direction de la paroisse ; il mourut le 11 septembre 1804.

A côté est la tombe d'un saint homme dont la mémoire doit être conservée avec respect dans la ville de Beaune. Le souvenir de ses bonnes œuvres a fait oublier sa naissance illégitime. (9)

CI GIST VENERABLE M. VIVENT GARDIN PRÊTRE CHANOINE DE CÉANS FONDATEVR DE LA CHAMBRE DES PAVVRES DE CESTE VILLE QVI TRESPASSA LE 24 NOVEMBRE 1595.

On voit, dans le champ, la légende VIVENS VIVAT et les traces d'un écusson martelé en 1793.

Le cénotaphe du doyen Philibert de la Mare est appliqué dans le pourtour du chœur, en haut de la nef de gauche. L'inscription latine, gravée en lettres d'or sur le marbre noir. constate que ce dignitaire mourut le 18 juin 1764, à l'âge de cinquante-huit ans. (10)

Deux tombes sont encastrées dans le pavé, près de la petite sacristie. La première est celle d'un chanoine dont la famille est assez obscure :

CY GIST VÉNÉRABLE MAISTRE ÉTIENNE BELEVRGEY PRÊTRE CHANOINE DE CÉANS LEQVEL A FONDE LES

FÊTES DE S[t]-BÉNIGNE ET DE S[t]-EDME SEMI SOLEMNELLES AVEC VN ANNIVERSAIRE SOLEMNEL LEQVEL A FAICT FAIRE ET POSER LADICTE TOMBE EN L'ANNÉE 1653 ET EST DÉCÉDÉ LE TROIS DV MOIS DE IVILLET DE LANNÉE 1680. PRIEZ DIEV POVR LVY. A FONDÉ VN SALVT LE DIMANCHE DANS LOCTAVE DE LASCENSION DE NOTRE SEIGNEVR PLVS LE PREMIER STABAT DV CARESME. (11)

L'inscription de la seconde tombe est effacée presque complètement. Les écussons placés dans les angles reproduisent un monogramme qui me paraît avoir été une marque de fabrique pour les draps. Au milieu du champ est un bâton cantoral. La date de 1491 est seule lisible.

Tout près de la porte latérale est une tombe dont voici l'inscription :

ICY REPOSENT CLAVDINE BABOVYN RELICTE DE HONESTE HOMME VINCENT MARTOIRE PROCVREVR ES COVRS ROYALES A BEAVNE ET VINCENT MARTOIRE SON FILS LESQVELS ONT FONDÉ LE SALVT QVI SE CÉLÈBRE LE JOVR DE LA NATIVITÉ NOTRE DAME DE SEPTEMBRE EN ICELLE ESGLISE LAQVELLE BABOVYN DÉCÉDA LE 15 DV MOIS ..... 1606 ET LEDIT VINCENT MARTOIRE FILS DÉCÉDA LE XXVII DE MARS 1617. PRIEZ DIEV POVR EVX.

Le nom de Martoire n'a laissé aucune trace dans les archives locales. Ce procureur et sa femme Claudine appartiennent à des familles étrangères à notre ville. (12)

En avant de la Chapelle S[te]-Philomène on voit une tombe gothique très fruste. Il ne reste qu'un bâton cantoral surmonté d'une petite niche à statuette et les mots : 15 novembre 1570. Tout près de là, une autre dalle de la même époque est complètement illisible ; on voit seulement que les lettres du pourtour ont conservé la forme gothique, tandis que celles qui sont gravées dans le champ présentent la forme ronde de la Renaissance.

Deux tombes très remarquables existent dans la chapelle S[t]-Martin. La plus importante, gravée en creux, représente deux personnages séparés par une colonnette qui supporte

un dais. Le mari, vu de face, est vêtu d'un long manteau dont le capuchon retombe sur les épaules. Les manches, fort amples, paraissent garnies de fourrures et les pieds sont appuyés sur un lion. A sa gauche est l'épouse dont la figure est tournée de trois quarts : sa tête est couverte d'un chaperon plat très-large et ses pieds reposent sur un lévrier. Les deux gables du dais sont ornés d'une rosace et d'une dentelle très-ouvragées et surmontés de rampants à crosses végétales ; au dessus s'élève un étage de grandes baies fenestrées. Sur ce riche fonds d'architecture se détache le Père Eternel recevant dans une nappe les petites âmes nues des défunts. La correction et la variété du dessin, l'expression des têtes, la sureté et la vigueur de l'exécution donnent à ce monument une véritable importance archéologique. La légende, trop fruste, ne peut être lue en entier, mais j'ai pu la reconstituer au moyen d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale :

CY. GIST. HONNESTE. HOMME. MAISTRE. GVY. COLLOT. CLERC. LICENCIÉ. EN LOYS.QVI. TRESPASSA. LE. XVII. JOVR. DAOVST, LAN. MIL. CCCCXLVIII. DVQVEL. DIEV. AYT LAME. AMEN. CY GIST, MARGVERITE. FEMME. DVDIT. MAISTRE. GVY COVLOT. QVI. TRESPASSA. LAN. MIL. CCCC. ET.... DV. MOIS. DE....

En outre de sa valeur artistique, cette tombe présente un intérêt capital pour l'histoire de Beaune. Guy Colot ou Coulot est l'un des nombreux maires omis sur les listes données par l'abbé Gandelot et par M. Rossignol. C'est lui qui obtint de Jean Chambellan, doyen de la collégiale de Beaune, la permission de détourner la source de l'Aigue, propriété du chapitre, et de l'amener dans le haut de la ville au moyen du canal qui subsiste encore. Cet important travail fut exécuté quelques années après l'incendie de 1401, qui détruisit une grande partie de la ville. Guy Colot et sa femme sont les fondateurs de la chapelle dédiée à St-Martin et à St-Sulpice. (13)

Tout à côté de cette tombe, on en voit une autre, plus jeune d'environ un siècle. Elle représente un prêtre, vêtu d'une ample chasuble, de l'étole et d'une aumusse à lon-

gues franges ; sa tête est appuyée sur un coussin. Le relief de cette figure et des caractères qui l'entourent a été usé par le frottement ; on distingue seulement les mots suivants : **huius. ecclesiae. canonicus. necnon. sanctae. annae. capellanus. ordinator.** (14)

A peu de distance est la tombe d'un organiste :

HIC. IACET. CORPVS. MAGISTRI. CLAVDII. CHARDENET. HVIVS. ECCLESIÆ. CHORIALIS. ET. ORGANISTŒ. QVI. OBIIT. 16. IANVARII. 1678. A. SOLE. LEVATVS.

L'écusson qui surmontait la devise a été martelé.

Nous n'avons plus à signaler, dans l'intérieur de l'église, qu'une tombe anépigraphe, placée dans le bas de la nef de gauche. Elle porte, dans le champ, une grande croix à pied accompagnée d'un calice et d'une hostie, et paraît être de la fin du XIIIe siècle ; et encore la pierre qui sert de seuil à l'une des portes trinitaires et sur laquelle on distingue une épée et un bouclier traingulaire.

Le grand portail de Notre-Dame contient deux inscriptions en caractères gothiques, gravées sur la face intérieure des bases de deux colonnes engagées. Celle qui est placée du côté de l'Est paraît remonter au XIVe siècle ; on lit seulement : HIC. IACET. ..... DE. ROVRE. (15) L'autre paraît plus jeune d'un demi-siècle : elle porte le nom du prêtre Du Vachet. (16)

Pour n'omettre aucun détail, constatons qu'une marche de l'escalier du grand portail est formée par la moitié d'une tombe sur laquelle sont des caractères usés appartenant au commencement du XIVe siècle.

La collégiale de Beaune renfermait autrefois les tombeaux de la famille de Salins, du cardinal Rolin, de Jacques de Dinteville, président au parlement. La Bibliothèque nationale contient à ce sujet des documents intéressants que j'ai l'intention de publier. Mais je crois utile de transcrire ici deux inscriptions inédites relatées par l'abbé Bredault dans son *Supplément manuscrit à l'histoire de Beaune.* Elles étaient gravées, dit cet historien, sur le tombeau d'une jeune femme morte en couches. (27)

Vix mihi terdenos œtas exegerat annos,
Infecêre mihi noxia fata manus ;
Cùmque meos clysmo medicus lenire dolores
Tentat, et offendi membra verenda pudet.
Inscia tam mulier femori cave vulnera figit.
Clysma non capiunt viscera, corpus habet.
Intumuit venter ; sphacelus cito nascitur urens,
Et properata mihi mors medicina fuit. (18)
Sic placuit superis. Morte est mihi tristior ipsa,
Natorum fletus conjugis atque datur.
Quid dolor et fletus non possunt fata moveri :
Serius aut citius mors ita quemque manet.

Stephanus Bouchin Belnensis censor ac procurator regius defunctœ cognatus mœrens posuit piae memoriœ ejusdem. (19)

Chymicus œgrotœ liquidum KLYSTÊRA *Griguettœ*
Attulit, hic uteri nempe levamen erat.
Illa verecundo vultus perfusa rubore
A medico tantum nam sibi poscit opem.
Ergo ut abit mulier malecauta vocatur, adestque
Fudit, et obliqua pharmaca data manu.
Inde cavœ ventris lœsi ; intumuere cavernœ
Scilicet exitii prœvia signa sui.
Sic moritur. Prœsa domini monstrare tegenda
Docta verecunde. Ut vivere docta mori.

Posuit Io. Navetier advocatus, et conjugœ affinis defunctœ. obiit 30 *Augusti* 1608. (20)

Je terminerai cette notice par la description d'une pierre fort intéressante, découverte par M. Joseph Bard, peu d'années avant sa mort. L'une des trois chapelles rayonnantes de l'abside, celle du sud-est porte, à l'extérieur, l'inscription suivante gravée sur le soubassement, presque au niveau du sol.

HIER, AVS. A. T. MAG. QVI. TVMV. O. T.

M. Bard traduisait ainsi : « *Hieronymus augustodunen-*

sis absidis templi magister qui tumulum voluit (sub hoc lapide.)

Malgré la science de l'habile historiographe, cette interprétation nous paraît très-contestable. Il faut néanmoins convenir que la forme des lettres indique le commencement du XIIe siècle, époque de la construction de l'abside de Notre-Dame.

Ch. BIGARNE.



NOTES DES TOMBES DE NOTRE-DAME

(1) La famille de Chevigney, dont le nom paraît s'être transformé en celui de Chevignard, existait déjà au XIIIe siècle. Le cartulaire de Notre-Dame mentionne l'anniversaire de Bertrand de Cheveigné « jadis archidiacre de Beaune » pour lequel Vilelmus *de Belnâ*, chanoine d'Autun, donne cent trois livres dijonnaises, assignées sur une vigne *in vico de Baatau*, qu'il a achetée de Philibert Coduberne. Cette mention porte la date de 1247.

Vers 1440 le chancelier Rolin acheta à l'un des membres de cette famille une maison en la rue Triperie.

Jean-Aimé Chevignard, plus connu sous le nom de Chavigny, naquit à Beaune en 1526, de Jean Chevignard et de Pallas Leblanc. Il était docteur en médecine et composa plusieurs ouvrages en vers et en prose. Citons entr'autres les *Pléïades*, la *Première fasce du Janus français* et *L'Hymne à l'Astrée*, dédiée « à M. Larcher, beaunois, conseiller au Parlement de Paris. »

En 1595, Pierre Chevignard prit une part active à la reddition de Beaune. Il était greffier de la mairie et perdit tous ses papiers et une partie de sa fortune dans l'incendie de sa maison allumé par les Ligueurs.

Théodore Chevignard, conseiller au grenier à sel, fut maire de Beaune en 1656 ; Pierre occupait la même fonction en 1660. Un autre, Théodore, procureur du roi au bailliage de Beaune, et secrétaire des commandements du prince de Condé, était, en 1691, maître et recteur de l'Hôtel-Dieu. Dans l'année 1759, Edme-Vivant Chevignard figure comme conseiller à la cour des aides de Paris. Vers le même temps Philibert Chevignard présidait le Parlement de Dôle.

Cette famille subsiste très-honorablement dans la ville de Beaune. Ses armes sont *d'or au raisin de gueules tigé et feuillé de sinople, au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

(2) Renaud de Châteauvilain, chanoine et chantre de Notre-Dame, mourut en 1314. Le martyrologe, publié par M. Boudrot, porte qu'il donna à la collégiale vingt-cinq sols dijonnais, assignés sur ses vignes des *Mancenères.*

Les Châteauvilain ont pris leur nom d'un village placé près des sources de l'Aube. Le premier connu est Symon, baron de Semur, dans la première moitié du XIIIe siecle. Vers 1240, il affranchit ses vassaux de Luzy. (L'abbé Baudiau : *Le Morvand.*) Un autre figure, en 1314, dans une réunion de la noblesse de Bourgogne.

Marguerite de Châteauvilain, morte en 1341, était abbesse d'Argen-

solles. Sa pierre tombale, d'un dessin parfait et d'une grande richesse d'ornementation, est conservée dans l'église d'Epernay. Elle est, dans son genre, l'un des plus beaux monuments que j'aie vus, et mériterait certainement une description et une gravure. L'abbaye d'Argensolles, fondée en 1224 par Blanche de Castille, mère de St-Louis, se trouvait dans l'élection d'Epernay. Elle appartenait à l'ordre de Cîteaux.

Jean de Thil, exécuteur du duc Eudes et veuf d'Agnès de Frolois, se maria en secondes noces à Jeanne de Châteauvilain. Jean, né de cette union, prit le nom et les armes de sa mère et épousa Jeanne de Grancey, dont il eut Guillaume, qui embrassa le parti de Charles VII contre les Anglais et le duc de Bourgogne. (Bulliot : *Système défensif des Eduens*).

« Il descendait des comtes de Bourgogne, » dit M. de Barante, « et tenait immédiatement du roi les seigneuries de Grancey et de Pierrepont. Aussi, dans les traités de paix ou de trêve que faisait le duc, le sire de Châteauvilain traitait comme allié et non comme sujet. » Il fut fait prisonnier en 1431, et engagea la terre de Pichanges pour payer sa rançon fixée à mille saluts d'or. (Albert Fétu : *Voyage de Dijon à Is-sur-Tille.*)

Le 2 juin 1420, nous voyons Bernard de Châteauvilain, conseiller et chambellan du duc, accompagner son maître au mariage d'une fille de France avec le roi d'Angleterre. (Chronique de Georges Chastellain.) Ce seigneur resta toujours l'ennemi des Anglais. Sous prétexte de faire la guerre à la famille de Vergy, il avait armé et tenait, dit M. de Barante, la campagne en Bourgogne. Il essaya de traiter directement avec le roi de France, après avoir renvoyé fièrement aux Anglais le cordon de la Jarretière.

Jean de Châteauvilain, seigneur de Thil, Marigny et Neuilly, se maria à Louise Rolin. Le généalogiste du Chêne pense que cette dame est la fille du chancelier ; je crois, avec M. d'Arbaumont, qu'elle est sa petite-fille, c'est-à-dire l'enfant de Louis Rolin et de Jeanne de Bauffremont.

Jean de Châteauvilain et Louise Rolin eurent un fils nommé Jean, mort en 1504, laissant, de Marie d'Estouteville, une fille nommée Anne. Cette demoiselle épousa en premières noces Jacques de Dinteville, grand veneur de France, mort en 1506, frère d'un autre Jacques de Dinteville, capitaine du château de Beaune. (De Chastellux : *La famille de Jaucourt* dans le *Bulletin de la Société de l'Yonne.*) Anne de Châteauvilain épousa en secondes noces, dans l'année 1508, Marc de la Baume de Montrevel. Elle avait le patronage de l'Hôtel-Dieu de Beaune : en 1533 elle nomma Jean Lebault maître et recteur de cet hôpital. (Catalogue de la collection de Joursanvault.) Son petit-fils Marc de la Baume, fit ériger en comté, par le roi Henri II, la seigneurie de Châteauvilain.

Dans une autre branche on trouve, au XIVe siècle, Jean de Châteauvilain, mari de Marguerite de Noyers ; leur fille Jeanne épousa Jacques de Vienne et fut la mère de Guillaume de Vienne, chambellan du duc et seigneur de Seurre, mort en 1435.

En 1405, je trouve le mariage d'Yolande de Châteauvilain avec Jean d'Aumont, dont le fils fut seigneur de Nolay et conseiller de Philippe-le-Bon.

Mentionnons encore Pierre de Châteauvilain « de la noble maison de Luzy, » prieur du Val-Croissant en 1449.

Les armes de cette famille étaient *de gueules semé de billettes d'or*, aliàs *de gueules semé de billettes d'argent, au lion rampant d'or*. Devise : DE. BIEN. EN. MIEVX.

(3) Je n'ai pu trouver la famille à laquelle appartient cet écusson. La rose est sans doute une armoirie parlante et les trois couteaux semblent indiquer la profession de boucher ou celle de drapier tondeur de draps. Il s'agit peut-être des Rozerot, qui ont occupé dans notre ville une position importante. Le *Discours véritable de la reddition de Beaune*, (manuscrit de la Bibliothèque nationale) contient une mention curieuse ; en 1595, Hugues Rozerot vit forcer sa maison et briser sa porte, que le capitaine Guillerme fit rompre « faute de luy trouver. » L'animosité des Ligueurs contre Rozerot fait voir que ce personnage était l'un des excitateurs des ouvriers drapiers et qu'il appartenait à la religion prétendue réformée.

(4) Presque tous les historiens de Bourgogne ont avancé que les Lacurne sont originaires d'Arnay ; cependant ils ne paraissent dans cette ville qu'en 1566, tandis que Philibert Lacurne, dont nous venons de décrire le monument, est mort en 1508. Nous pouvons remonter plus haut : dans l'année 1476, les frères Regnault et Lambert Lacurne donnèrent à l'Hôtel-Dieu de Beaune « un appendise, cave et puits, à la charge de dire la Passion chaque vendredi après la messe. »

Il me paraît que le célèbre prédicateur mort à Paris le 23 mai 1552 était de cette famille. Il a été appelé par les uns : *Cornu*, par d'autres : *de la Corne*, et par Tabourot : *A Cornibus*. J'ai relevé la note suivante dans la Bibliothèque de M. de Laubespin, (ancienne collection de Joursenvault) : « Le père Cornu, docteur de Sorbonne, mourut au grand couvent des Cordeliers de Paris, en 1552. Il demanda que son cœur fut porté à Beaune dont il était natif. Le nommé seigneur des Accords, autour des Ecraignes ou Soirées dijonnaises, qui était de son temps, lui fit son épitaphe, rapportée dans les œuvres de Rabelay. Comme le seigneur des Accords était de Dijon, on pourra trouver ses ouvrages, *quoique défendus et condamnés*, chez celui qui a acheté le fonds de boutique du sieur Paillot, libraire à Dijon. » L'épitaphe dont il s'agit est reproduite dans l'*Histoire de Beaune*, de Gandelot, mais l'inscription suivante est inédite ; je l'ai extraite du *Recueil d'épitaphes* conservé dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale : « Dans le chœur des Cordeliers du grand couvent de Paris, devant le maître autel : *Icy reposent les corps de très-pieux et très-vénerables religieux frères Pierre de Cornibus, décédé le 21 mars 1549, Jacques Hugonin, le 29 Novembre 1574 et François Blouet, le 1er Mars 1600, le premier et le dernier gardien de cette église et l'autre prédicateur de quatre roys, et ont laissé plusieurs bienfaits en ceste église.* »

Notons ici un fait assez curieux. Près de trois siècles auparavant, en 1298, un prêtre, nommé Pierre de la Corne, curé de Brion, avait fait une donation à ce même couvent des Cordeliers de Beaune ; « .... Petrus Corneaus, qui dedit decem solidos pro pitanciâ. »

Je crois pouvoir rattacher à la même famille un de nos plus anciens maires de Beaune : le Martyrologe de Notre-Dame va nous fournir quelques détails intéressants. « 1240, obiit Agneleta, uxor *Henrici Cornillat* de Belnâ qui dedit.... XV solidos censuales super vineam suam in *Prevelià*.... Hanc donationem laudavit *Henricus*, maritus suus. » Dans une autre fondation, le nom de ce personnage est écrit de façon à

se rapprocher de celui de Lacurne : « Henrico Curnille tunc majore belnensi. »

Le mari de dame Agnelette semble n'avoir eu que des filles : l'une d'elle mourut avant son père : « obiit Renauda filia Henrici Curnillat, » après avoir donné à Notre-Dame un cens sur sa vigne des Grèves, *dessus l'Egues*, à côté de la vigne de Robert-le-Changeur. Les autres filles se nommaient Falquette, Elizabeth et Adeline ; c'est de leur plein gré et consentement qu'Henri Curnille, mort en 1250, donna par testament aux chanoines de Notre-Dame vingt sols de rente *super domum suam in burgo belnensi, prope bancos*, et six deniers dijonnais payables par le chapelain de Sainte-Croix : « quos debet capellanus altaris S. Crucis *quod fundavit dictus Henricus.* » Il ne s'agit pas ici d'une chapelle : les plus anciennes ne datent que de la fin du XIII[e] siècle, mais d'une *chapellenie* de S[te]-Croix dont l'autel était adossé à l'un des piliers de Notre-Dame. Quant à la maison *in burgo*, elle se trouvait vraisemblablement vers la halle, *prope bancos*, dans le bas de la rue Couverte, appelée alors *le bourg* ou rue bourgeoise.

Deux cents ans plus tard un certain Mongin Lacorne était secrétaire du duc. La Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles possède un manuscrit important ayant pour titre *Conseil privé*, dans lequel on trouve cette mention : « Maître Antoine Cornille, après avoir servi fidèlement Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, fut dénommé l'an 1467 par le duc Charles un des quatre conseillers maistres aux requestes expectans et aux honneurs en son conseil privé ou collatéral. »

En 1665, Jean-Baptiste de Lacurne, colonel d'infanterie, possédait la seigneurie de la Tour, comprenant une partie de S. Aubin et de Gamay, et celle de Thielloy, paroisse de Savigny-sur-Seille. Vers 1685, Henri de Lacurne, qui me paraît être le fils du précédent, était propriétaire de ces mêmes seigneuries. (Inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or. Il fut confirmé dans sa noblesse le 1[er] juin 1701 et vendit une partie de sa terre à M. Dumay.

Edme Lacurne, avocat et échevin de Beaune, se maria le 6 janvier 1657 avec Françoise, fille de Théodore Brunet et de Jeanne Creuzevault. Jean-Baptiste Lacurne, né de cette union, fut père de deux enfants : 1° Edme, avocat à Beaune, mourut sans postérité. Il était poëte, historien et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Les Mémoires de cette société contiennent des *Remarques sur la vie de Romulus*, et un *Mémoire sur la chronique de Marigny*, composés par ce personnage. On a encore de lui une *Ode sur le pseaume Exaudiat*, qui a paru dans le Mercure et une *Vie manuscrite du poëte beaunois Régnier*, conservée dans la bibliothèque de M. Antonin Voisin, libraire à Paris. 2° N. Lacurne, chanoine de Notre-Dame de Beaune. La *Bibliothèque historique* du P.... Lelong fait mention d'un procès canonique assez curieux : le chanoine diacre Philibert Boillaud assigna MM. Lacurne et Blancheton, chanoines prêtres, qui, malgré leur infériorité d'âge, prétendaient avoir la primauté. En 1734, ce chanoine Lacurne donna à la collégiale un petit domaine situé à Chevignerot.

La branche des Lacurne de Sainte-Palaye remonte à Etienne, marchand tanneur à Beaune au commencement du XVII[e] siècle. De son mariage avec Antoinette Forneret, naquit un fils également nommé Etienne, qui fut l'aïeul d'Edme Lacurne, avocat au parlement et gentilhomme ordinaire de la chambre de Monsieur. Ce personnage épousa

Jeanne Brunet et quitta la ville de Beaune pour aller exercer à Auxerre les fonctions de receveur du grenier à sel ; il mourut avant le 12 octobre 1733, laissant sept enfants dont l'aînée, Anna, naquit à Beaune en 1691. Le sixième par ordre de primogéniture est le célèbre Jean-Baptiste Lacurne de Sainte-Palaye, né à Auxerre le 6 juin 1697, mort à Paris le 1er mars 1781.

Les Lacurne d'Arnay-le-Duc remontent à Simon, échevin de cette ville en 1566. Son petit-fils, Abraham Lacurne, fut maire d'Arnay dans l'année 1626. Un cousin de celui-ci, nommé Jean, était avocat à Autun dans les premières années du XVIIe siècle ; le 31 juillet 1609, il obtint la charge, nouvellement créée, d'assesseur criminel dans sa ville natale. Il avait épousé Huguette Devoyo, et acquit quelque célébrité parmi les lettrés de l'époque. Les œuvres des frères Guijon, publiées par M. de la Mare en 1658, contiennent de lui des épigrammes grecques. Ce Jean Lacurne, fondateur du collége d'Arnay, écrivit son testament le 23 avril 1631. Cette pièce peu connue intéresse notre arrondissement ; je crois utile d'en reproduire les principales dispositions :

« Sein d'esprit et de corps, Dieu mercy, ai faict mon testament en ma maison dudict d'Arnay, sous mon escripture, ayant faict sur moi le vénérable signe de la croix et provoqué la grâce du Saint-Esprit. »

« J'ordonne ma sépulture en l'église Sainct-Laurent, en la chapelle de fut mon oncle Jehan Brouhot, où sont enterrés mes père et mère et ma chère femme et autres bons parents et que j'ay récemment faict fermer et embellir comme elle est et pourvoir de tous ornements requis, habits à dire la saincte messe, calice, burettes, chandeliers et crucifix d'argent à moy appartenants, lesquels je donne à la confrairie du Sainct-Rosaire. »

« Je lègue au couvent des Capucins mes livres de théologie, mon calepin, mon grand Lexicon et mes œuvres françoises de Plutarque. Je lègue aux religieuses Ursulines tous mes livres françois de dévotion, excepté ceux de monseigneur de Genève, que je lègue à Philiberte Tixier, ma nièce, et ma vie des saincts que je donne, par honneur, à mademoiselle d'Arlay, ma bonne cousine. »

« Je lègue mes livres de droit et de pratique à Jean Lacurne, fils de M. Abraham Lacurne, mon cousin, et à son défaut à Léonard Lacurne son frère. Tout le surplus de ma bibliothèque, je le lègue à messieurs Barthélemy et Claude d'Arlay, mes neveux. »

« A maistre Jean Grillot recepveur, mon neveu, une somme de trois cents livres. A Jean Bernard, mon filleul, fils de Lazare Bernard, mon cousin, même somme de trois cents livres. Je supplie mes dits neveux de se contenter de ce que je leur lègue par honneur, en témoignage de l'affection que je leur porte. »

Le conseiller Lacurne donne le surplus de sa fortune aux jésuites d'Autun, « en reconnaissance de mon éducation dans leur collége, » à charge d'entretenir à Arnay « deux régents capables et pertinents. » Le testateur a l'intention d'acheter une maison, tant pour lesdits religieux, classe et cours pour les écoliers que logement des deux prêtres quand ils viendront en ladite ville « en deux résidences annuelles de six semaines au moins, pour la visite et les cours. » Les exécuteurs testamentaires sont Claude d'Arlay, Jean Moingeon, avocat, et Claude Bonamour, le jeune, marchand, auxquels il donne à chacun un livre à leur choix et ses bijoux, « savoir un séraphin, un gros diamant, deux

bagues et un petit diamant. » Telle est la fondation primitive du collége d'Arnay-le-Duc.

Les cornes de bœuf, armoiries parlantes gravées sur la tombe de Notre-Dame, ont été abandonnées par les descendants de Philibert Lacurne. L'académicien de Sainte-Palaye portait un écusson *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon de même.*

(5) La très-ancienne famille bourgeoise des Loysel a habité, pendant plus d'un siècle,une maison placée sur le *Marché au foing*, aujourd'hui place au Beurre. Les vastes boutiques et magasins,voûtés sur colonnettes et bâtis dans le XVe siècle, ont été détruits il y a peu d'années. Le genre de construction fait supposer que les Loysel s'étaient, comme tant d'autres beaunois, enrichis dans le commerce de la draperie. Vers 1670, cette maison fut vendue par l'avocat Loysel, l'un des derniers descendants de cette famille éteinte, à Jean Gillet, père de Pierre Gillet de Grandmont qui fut maire de Beaune et élu du Tiers en 1733.

Vers 1420, je trouve le mariage de Pernette Loysel avec Chrétien Grozelier, prévôt ducal. Oudinet Loysel était, en 1527, maître et recteur de l'Hôtel-Dieu ; il est le père de Claude Loysel, qui a fait élever le monument dont je viens de parler. Ce doyen du chapitre harangua le roi Henri II lors de son passage à Beaune le 18 juillet 1548 ; « il eut l'honneur, dit un historien, d'embrasser le roi et la reine. »

L'écusson martelé du tombeau des Loysel était *d'argent à un trident de gueules, écartelé d'azur à trois colombes d'argent, tenant au bec un rameau d'olivier*. Le trident me semble avoir été, dans l'origine, une marque de fabrique.

(6) Suivant un acte du 14 mai 1596, les deux frères Perretz ont fondé l'office double du 25 janvier et ont donné pour ce cent vingt livres. (Martyrologe de Notre-Dame.) L'un d'eux, Jean Perret, eut gain de cause dans un procès relatif à l'hôpital de Meursault. Un arrêt du 16 mars 1537 le confirma dans son titre de recteur, contre les prétentions de Jean Pasturet, religieux de Sainte-Marguerite. Ce dernier avait été choisi par l'abbé de ce monastère, qui prétendait avoir le droit de nomination. (Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu.) Le martyrologe de Notre-Dame indique, sans marquer la date, une fondation faite par un chanoine nommé Mathieu Perret.

Les généalogistes donnent peu de détails sur cette famille, que je crois originaire du Châlonnais. Réné Perret possédait, en 1614, les seigneuries de Marigny, de Reullée et de Corgengoux en partie. (Inventaire sommaire des archives de la Côte-d'Or.) Ce personnage devint maire de Dijon et conseiller au Parlement de Bourgogne. Il avait pour devise NATVS SENATVI RENATVS VRBI. Jean-Baptiste Perret de Flavignerot était, en 1759, conseiller-maître en la Chambre des comptes de Bourgogne ; son fils, Claude-Nicolas Perret, avocat du roi, fut nommé trésorier de France à Dijon en 1780. Leurs armes étaient de *gueules à trois roues d'argent.*

(7) Cette tombe pourrait appartenir à Bertrand, chantre de la cathédrale d'Autun, qui donna à cette église cinq sols de cens : *super duas operarias vineæ quæ sunt sitæ apud Allosiam, in medio clausi de Cortun.* Cette donation eut lieu en 1285 et la tombe porte la date de 1293.

(8) La mort de Philiberthe Bracpot est postérieure à 1675. Le 13 novembre de cette année, Philibert Bracpot, son père, fondait à Notre-

Dame, moyennant trois cents livres, le salut de saint Philibert. (Martyrologe.)

(9) Vivant Gardin était fils de Léon Gardin, prêtre d'Autun, et de Jeanne Compaignon. Il donna, dès son bas-âge, des preuves d'une grande sagesse, et obtint, en 1528, du pape Clément VII, un bref qui lui permit d'entrer dans les ordres. En 1573, le roi Charles IX octroya à ce chanoine de Beaune des lettres de légitimation.

(10) La famille de la Mare est originaire du Charolais. Vers 1450, Jean de la Mare vint habiter Beaune avec le titre de *gouverneur de la ville ;* il est qualifié de chevalier et de seigneur de Mavilly. Ses descendants furent annoblis par Henri IV à raison des services rendus pendant les guerres de la Ligue.

Les différentes branches des de la Mare ont fourni des maires de Beaune, des dignitaires du clergé, des baillis du Mâconnais et de nombreux officiers au parlement de Bourgogne. L'historien Philibert de la Mare, nommé chevalier de S. Michel en 1660, a laissé une remarquable collection de manuscrits qui fut vendue, vers 1719, à la bibliothèque royale. Le dernier chanoine du nom de de la Mare, mourut en émigration à Constance dans l'année 1798.

Cette famille avait deux caveaux dans l'église Notre-Dame, l'un près du *Sépulchre,* l'autre dans la chapelle de S. Flocel.

De gueules au chevron d'or accompagné de trois coquilles d'argent.

(11) Le 9 avril 1655, Etienne Beleurgey fonda à Notre-Dame le salut du vendredi après les cendres. Tous les dimanches, à l'issue de la grand'messe, le clergé et les enfants de chœur chantaient un *de profundis* sur la tombe de ce chanoine et sur celle des frères Perretz, dont il a été parlé ci-dessus.

(12) La famille Babouyn est probablement originaire de l'Auxois, car Claudine eut pour héritiers Messieurs Bichot, de Châteauneuf. Le martyrologe de Notre-Dame porte que la D[lle] Babouyn a fondé dans cette église le salut de la Visitation de la Vierge et qu'elle a donné en principal deux cents livres, « dont les sieurs Bichot, ses héritiers, sont chargés. »

(13) Le martyrologe de Notre-Dame nous donne le nom complet de l'épouse : « Le 19e est pour Guy Collot et Marguerite d'Aise, sa femme, et est dû par le chapelain de S. Sulpice et de S. Martin. » Nous voyons, dans le même recueil que Guy Colot « fondateur de la chapelle de S. Martin et de S. Sulpice » a fondé une procession, et, à la station, l'antienne *Clementissime.* En 1772 le patronage de cette chapelle appartenait à M. de Clugny de Thénissey.

On voit, dans la collégiale de Saulieu, une tombe de la fin du XVe siècle, représentant deux personnages agenouillés devant la vierge mère. Le nom du mari est effacé; celui de la femme est Gérarde Colot. L'écusson du premier est *écartelé : aux 1 et 4 de.... à deux poissons de.... soutenus d'une rose de.... ; aux 2 et 3 de.... à trois glands de....* L'écusson de la femme, c'est-à-dire celui des Colot est *de... à un coq de...*

(14) A propos des chanoines de Notre-Dame, je relaterai ici, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, une inscription placée dans la Sainte-Chapelle de Dijon, « en la croisée à main droite » : *Cy gist maistre Jehan de Baubigny, doyen jadis de ceste église, chanoine de No-*

tre-Dame de Beaulne, qui a fondé ce présent autel, lequel trespassa le IIIe iour de Décembre M. CCC. IIIIxx et XI. L'autel dont il s'agit était consacré à S. Léger.

(15) On sait peu de choses sur cette famille de Rouvre. Les auteurs de *La Noblesse aux Etats de Bourgogne* citent Aymon de Rouvre, vassal d'Eudes de Grancey, en 1208, et damoiselle Claire de Rouvre, *povre gentilfemme* à laquelle Philippe,le-Bon donna cent dix-huit sols, en 1432, « pour elle aidier à vivre. » Il s'agit du village de Rouvre-sous-Meilly, dont Jacquette était dame au XV[e] siècle.

(16) La famille Vachet, *aliàs* Duvachet, est peu connue. Le personnage le plus considérable est l'oratorien Pierre-Joseph Duvachet, mort de la peste en 1655, auteur de poésies latines. Daniel Vachet, avocat et échevin de Beaune, épousa Marguerite Millet vers 1663 ; un de ses parents, curé de Painblanc, puis doyen de Vitteaux, mourut à Beaune en 1750, après avoir composé plusieurs pièces de vers latins.

(17) J'ai quelques doutes sur l'existence de cette tombe que Pasumot n'aurait eu garde d'oublier. Toutefois les pièces de vers et l'événement qui les a motivées me paraissent authentiques. Les dates, les noms et les qualités de leurs auteurs sont des preuves indiscutables. Il est possible que les chanoines de Notre-Dame n'aient pas voulu donner place dans la collégiale à ces inscriptions trop facétieuses.

(18) La défunte était fille de Philibert Griguette, secrétaire au parlement de Dijon et femme de l'avocat beaunois Jean Chazot. Son neveu, Bénigne Griguette, avocat dijonnais, mort en 1665, a écrit une *Narration sur les armes triomphantes du duc d'Epernon, gouverneur de Bourgogne*. Jean Chazot était fils de Jean et de Françoise Bouchin, et frère de Pierre Chazot qui fut chargé de vendre les biens du domaine royal : c'est alors que Volnay et Pommard furent aliénés. Courtépée assure que cette famille est originaire de Salins et fait mention de Louis Chazot, auteur, mort en 1755 ; il était fils d'un notaire de Saulx-le-Duc.

(19) L'auteur de cet épitaphe est Etienne Bouchin, le même qui a écrit les *Plaidoyers* et le *Parfait magistrat*. La défunte était la femme de Jean Chazot et la belle-fille de Jean Chazot et de Françoise Bouchin, c'est-à dire la nièce du poëte.

La famille Bouchin est originaire d'Arnay, où vivait Jean Bouchin en 1425 ; son fils, Etienne, fut échevin de cette ville en 1442. Une branche y subsistait en 1570 en la personne de Guillaume, procureur du roi.

Deux petit-fils de l'échevin Etienne vinrent se fixer à Beaune: Pierre, marié à Dymanche Rozerot, forma la branche aînée qui s'allia aux Le Blanc, aux Laisnier ou *Lasnier*, aux Brunet, aux Armet, aux des Loges, aux Thiroux et aux Segault, et finit par Jean Bouchin, seigneur de Marigny-les Reullée, mort en 1639.

Jean Bouchin, époux de Regnaulde Sagnié, est l'auteur de la seconde branche qui compte parmi ses alliances, les des Landes, les Forneret, les Richard, les Bourrée, les de Souvert, les Rousseau, les de la Mare et les Blancheton. Etienne, procureur du roi à Beaune en 1579, avait épousé Madeleine Forneret. Il eut pour fils aîné Jean Bouchin, également procureur, marié à Françoise de Souvert. Cette dame

était liée d'amitié avec Marguerite de Navarre : le 20 novembre 1574, la princesse lui envoya d'Avignon un chaperon de velours accompagné d'une lettre dans laquelle elle l'appelait « sa bonne amye. » Jean Bouchin fut maire de Beaune en 1560 ; vingt-cinq ans plus tard il hérita de son père pour une partie de la terre de Varennes, commune de Ruffey ; la reprise de fief est de 1585. La construction du petit château de ce village paraît avoir été effectuée à cette époque.

Jean Bouchin de Souvert eut pour fils aîné Etienne, procureur du roi à Beaune, auteur de l'inscription latine de la dame Chazot. Il avait épousé Jacqueline Marlin, et eut quatre enfants dont l'aîné seul fut marié. Le fils unique de ce dernier, nommé Etienne, devint curé de Volnay où il mourut en 1714. (Histoire de Volnay, par M. E. Bavard.) Après lui la terre de Varennes passa aux Bourrée, par suite du mariage de Madeleine Bouchin, sœur cadette de l'auteur des plaidoyers, avec Daniel Bourrée : elle advint ensuite aux de Migieu, seigneurs de Savigny et de Chorey, qui la conservèrent jusqu'à la révolution.

Jean Bouchin de Souvert eut un frère nommé Etienne, marié à Guillemette Rousseau. En 1593, ce personnage acheta à Jacques Massol, seigneur de Loisy, la splendide maison connue actuellement sous le nom d'hôtel de Meursault. Cette habitation, dont la façade formait boutique, avait été construite au commencement du XVI[e] siècle par un riche marchand de drap nommé Jean Pétral. Etienne Bouchin laissa cette maison à son second fils, Jacques Bouchin, mari de Barbe Richard, qui la légua à sa fille unique, Barbe Bouchin, femme de Pierre Blancheton, seigneur en partie de Meursault.

L'un des derniers descendants de cette nombreuse famille est Antoine Bouchin, maître des comptes à Dijon, inhumé en 1772 dans la chapelle S. Antoine, à l'église S. Philibert. Son hôtel fut acheté pour tenir les séances de l'académie de Dijon.

L'histoire de la famille Bouchin ne peut entrer dans le cadre de cette note ; nous pensons lui consacrer plus tard une notice spéciale. Constatons seulement ici qu'elle a exercé une influence considérable pendant les guerres de la Ligue et qu'elle a donné plusieurs maires, des recteurs de l'Hôtel-Dieu et des fonctionnaires de tous ordres.

Les Bouchin avaient leur sépulture à Notre-Dame, dans la chapelle de l'Annonciation, et portaient un écusson *d'azur à deux levriers*, aliàs *deux boucs d'or rampants et affrontés, accompagnés en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un croissant du même.*

(20) Les Navetier, dont le nom, comme celui de Tisserand, dérive d'une profession, sont originaires du village de Savigny où habitait André Navetier en 1460. Vingt ans après, un autre André Navetier était notaire public à Beaune. (Liste des notaires, manuscrit de la collection de Laubespin.) C'est évidemment le même qu'Adrien Navetey, mentionné comme témoin dans une signification faite le 17 avril 1482 aux magistrats de Beaune par l'Hôtel-Dieu et relative aux lettres d'exemption d'impôt.

En 1562, Barthelemy Navetier occupait une position influente. Il prit parti pour la réforme et favorisa les ouvriers protestants employés aux fabriques de drap. Au mois de juillet de cette année il dut subir, avec sa femme, Anne Le Blanc, un internement de plusieurs jours au couvent des Jacobins. Cette détention ne ralentit pas son zèle : les archives de Beaune constatent qu'il chercha à soulever le peuple en

1565, lors de l'élection du maire Belin. Ce fougueux royaliste eut deux fils : Floceau, époux de Sarah Perrot, mort jeune en 1588 ; et André, associé à N. de Nozereth pour l'adjudication de la belle maison renaissance de la grande rue qui appartient maintenant à M. Caire. Cette vente eut lieu par décret de la chancellerie le 5 décembre 1589.

Une pièce de la bibliothèque de Laubespin constate l'existence, en 1598, de Jacqueline Navetier « veufve de Nicolas Dupin, quand il vivait grenetier pour le roy à Beaulne et amodiataire du revenu de la Léproserie. »

Au commencement du XV° siècle, je trouve, sur le registre de la confrérie de S. Michel aux Cordeliers, les noms de Jean et de Pierre Navetier. Bénigne, sœur de ce dernier, fut mariée en 1620, à Gabriel Parigot, drapier ; quant au premier, il était avocat et devint échevin de la ville. C'est en cette qualité qu'il approuva le *Règlement des places de l'église S. Pierre* dressé par le fabricien Adrien Ganiare. L'épitaphe latine de la dame Chazot a été composée par ce personnage. L'inscription porte : « Io. Navetier conjugœ affinis defunctœ.» Le poète était parent par alliance de la défunte. Il avait épousé Marguerite, sœur de l'écrivain Etienne Bouchin, et fille cadette de Jean Bouchin-Souvert. Françoise Bouchin, sœur de cette dame Navetier, s'était mariée à Jean Chazot, dont elle avait eu Jean Chazot, époux de la malheureuse Griguette.

En 1621, je trouve le mariage de Claude Navetier avec Anne, fille d'Humbert Guyard, maire de Beaune. Un avocat du nom de Jean Navetier épousa Jeanne Rousseau en 1638, et fut père de Jean-Baptiste, chanoine de Notre-Dame, et de Philibert, avocat, qui fit bâtir une chapelle à Cissey vers 1680.

Vers le milieu de ce même siècle, Madeleine Navetier était servante des pauvres à l'Hôtel-Dieu. Le 16 janvier 1647, les magistrats de Grenoble prièrent ceux de Beaune de leur envoyer deux religieuses pour fonder une communauté d'hospitalières. Madeleine Navetier fut l'une des deux sœurs désignées. Quelques années plus tard elle revint à l'Hôtel-Dieu où elle vivait encore en 1653.

Une demoiselle Marie Navetier avait épousé Nicolas Lombart, seigneur de Millery, au bailliage de Semur. Après la mort de son mari, cette dame demanda, au nom de ses enfants, à être maintenue dans l'état de noblesse. En 1670, l'avocat beaunois Edme Bachey fut chargé de soutenir ces preuves devant l'intendant de Bourgogne.

N. Navetier était curé de Premeaux en 1700; un de ses parents, Claude Navetier était alors greffier du grenier à sel à Beaune. A la même date, Philippe Navetier était notaire et procureur dans notre ville. En 1740, Pierre Navetier, avocat à Beaune, donna à l'Hôtel-Dieu une rente de trois cents francs. Vingt ans plus tard, Thérèse Navetier entra au couvent de la Charité de Beaune; elle en fut chassée par la révolution.

La famille bourgeoise des Navetier acheta des armoiries lorsqu'il fut permis, moyennant finance, de faire une déclaration ; mais ses membres prirent des écussons différents. D'après le manuscrit héraldique de l'abbé Bredault, les Navetier portaient *d'azur au navire d'argent.* Claude Navetier, le greffier du grenier à sel, déclara à d'Hozier : *de gueules à un navire d'argent flottant sur une mer de sable.* Ailleurs nous trouvons *d'azur à un navire d'or, voguant sur des ondes d'argent.* Enfin Philippe Navetier, notaire et procureur, déclara que son écusson était *d'or à une navette de tisserand de gueules.*

MÉTÉOROLOGIE

Des observations météorologiques ont été faites à Beaune pendant l'année 1878; le tableau dressé ci-dessous fait connaître, par mois :

Le nombre de jours de pluie ;
Id. id. de neige ;
Id. id. de gelée ;

Enfin, la hauteur d'eau tombée, également par mois, en dixième de millimètre.

DÉSIGNATION des MOIS	NOMBRE DE JOURS de pluie	de neige	TOTAL	HAUTEUR d'eau TOMBÉE	NOMBRE de jours de gelée	OBSERVATIONS
Janvier	9	1	10	306	18	12, 13 janvier et 19 décembre. Température minimum de l'année, 11°.
Février	2	»	2	151	11	
Mars	10	7	17	269	8	
Avril	18	1	19	1423	»	
Mai	13	»	13	952	»	
Juin	15	»	15	1066	»	
Juillet	6	»	6	155	»	21 et 22 juillet Température maximum de l'année, 32°.
Août	14	»	14	784	»	
Septembre	2	»	2	10	»	23 août. Chute d'eau de 0,0360.
Octobre	14	»	14	1248	»	8 octobre. Chute maximum d'eau, 0m0420.
Novembre	10	5	15	728	8	
Décembre	7	12	19	859	22	
TOTAUX	120	26	146	0m7951	67	Sur les 146 jours de pluie ou de neige Le sud-o. en a donné 85 Le sud id. 30 Le nord-ouest id 13 Le nord id. 12 L'ouest id. 6 Total pareil. 146
Hauteur d'eau tombée en 1875, 1876 et 1877 : 0,6987 + 0,7918 + 0,8708 =				2m3713		
Soit pour 1875 à 1878 une moyenne de				0m7916		

Beaune, le 3 janvier 1879.

J. CARLET.

MARTYROLOGE

DE

L'INSIGNE COLLÉGIALE NOTRE-DAME DE BEAUNE

EXTRAIT

des fondations et libéralités inscrites dans ce manuscrit.

777

Kal. Junii. — Obiit Robertus Burellus qui dedit B. Marie VI denarios cujusdam vinee apud Sinevineis, quos ipse habebat in vadimonio ab Hugone de Belnâ pro sex solidis.

778

Kal. Junii. — Obiit Villermus Aillenard, procujus animâ Faukete, uxor ejus, et filii sui dederunt Deo et B. Marie XII denarios super domum suam de Campaniâ, que priùs debebat alios XII denarios reddendos in martio.

779

Kal. Junii. — Obiit Odet Martine, pro cujus anima Martina et Constantius, filius ejus, dederunt Deo et B. Marie III denarios censuales in vineâ de Rochetain.

780

Kal. Junii. — Obiit....... maior ; pro cujus animâ Erminuus, uxor ejus, et heredes sui dederunt B. Marie belnensi ..... denarios super parte domûs sue in quâ manebat, que est ante furnum D^ni^ de Murisaut, annuatim reddendos in martio.

781

Kal. Junii. — Anno D^ni^ M. CC. LX. VII, obiit Johannes mercator, dictus Cambitor, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos viennenses et unum denarium, quos assedit super vineam suam dou Palanchot, subtus monasterium de Bez quam vineam quicunque tenebit solvet annis singulis dictos V solidos et I denarium.

782

IIII Nonas Junii. — Hugo Cornevin, Jherosimam iturus, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XII denarios censuales reddendos in martio, quos debet Bona Alemande de quâdam chassa domus prope domum suam.

783

• Hic debet fieri anniversarium pro Magistro Ferrico, lingonensi canonico et belnensi.

784

IIII Nonas Junii. — Obiit Ila, mater Arnulphi de Rurelato, qui dedit S. Marie tertiam partem mansi Johannis et Abel de Beliniaco, pro remedio anime sue et predecessosum suorum.

785

IIII Nonas Junii. — Obiit Henricus de Paskerio, pro cujus animà Guido, filius ejus, dedit Deo et B. Marie II denarios censuales reddendos in martio, super domum que est ante molendinum de Prato.

786

IIII Nonas Junii. — Hugette vivens, uxor Benigni le Trarpuz, dedit Deo et B. Marie II denarios censuales reddendos in martio, super domum suam que est in Campaniâ, retro grangiam Mengin Coteral.

787

IIII Nonas Junii. — Obiit Gilbertus li Trepiers, et Filisons, uxor Galteri de Verge, pro quorum animabus Reinons, uxor Galteri, dedit Deo et B. Marie XXVI denarios reddendos in martio, super domum suam de Campaniâ, juxtà grangiam Girard Jordaine.

788

IIII Nonas Junii. — Nos Capitulum belnense notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod, cum Stephanus filius D. Hugonis, militis, de Eduâ, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, nobis et clericis ecclesie nostre, unum sextarium frumenti ad mensuram belnensem dedisset annuatim percipiendum, super partem suam molendinorum quam in molendinis que sita sunt apud Belnam jure reditario possidebat, tali conditione quod nos et successores nostri tenemur in perpetuum anniversarium suum celebrare in crastino festi Penthecostes, et valenciam dicti bladi inter nos et clericos nostros, qui presentes erunt annuatim, distribuere ; quod si non celebraremus dictum anniversarium, prout facere debeamus in dictâ die vel infrà annum reddere, Ste-

phanus poterit conferre bladum illius anni in eleemosinam quibuscunque sibi placuerit ; quod, ut ratum et stabile habeatur, presentibus litteris sigillum nostrum apposuimus ; actum est anno Dni M. CC. XX. IIII.

789

IIII Nonas Junii. — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro magistro Ferrico, sicut continentur in cartulâ quam habet à Decano et capitulo, cujus tenorem invenies in primo folio ante prefationem hujus voluminis.

790

IIII Nonas Junii. — Pro Johanne d'Escutigney de Belnâ, Johanneta, prima uxore suâ, Margareta uxore suâ secunda.

791

IIII Nonas Junii. — Obiit Maria, uxor Radulphi de Ruâ, que laudante marito suo dedit Deo et B. Marie belnensi decem solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam de Gigne, quam acquisivit à Theobaldo Odemario.

792

IIII Nonas Junii. — Obiit Adelina, uxor Bonior, pro cujus animâ et Garnerii, filius ejus, Hugo, clericus, filius ejus, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XII denarios censuales annuatim in martio reddendos, super domum suam que est in Burgo belnensi, que est juxta domun D. de Murisaut.

793

IIII Nonas Junii. — Eodem anno, obiit D. Rossa, uxor

Renaudi de Ruâ, pro cujus anima idem Renaudus et filii ejus dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et VI denarios clericis dividendos in anniversario suo. V solidi sunt super domum et mansum Gerardi de Aubaine, que est in Burgo novo ; VI denarii sunt siti super... (inachevé.)

794

IIII Nonas Junii. — Obiit Hugo, filius decani S. Petri, qui dedit B. Marie quatuor denarios censuales super furnum suum annuatim in martio.

795

IIII Nonas Junii 1266. — Anno D^ni^ M. CC. LX. sexto, obiit Johannes dictus de Malimont, miles, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, decem libras viennenses, quas habuerunt Decanus et capitulum et statuerunt in hoc loco anniversarium ipsius Johannis annis singulis facere et celebrare et distribuere annis singulis in dicto anniversario XIII libras quas habuerunt.

796

IIII Nonas Junii. — Memoria quod, in jejuniis quatuor temporum post Penthecosten, debet fieri anniversarium pro D. Humberto de Jocis, canonico hujus ecclesie, et debent distribui XXX solidi, super domos de castro quas idem reedificavit sitas juxta domos D. Guillermi de Arcu et D. Odonis Bisseti.

797

IIII Nonas Junii 1230. — Anno D^ni^ M. CC. XXX. ista die obiit Petrus de Arneto qui dedit Deo et B. Marie belnensi XII denarios censuales annuatim in mense martio reddendos, super grangiam suam que est ante domum suam

ubi torcular situm est. Hanc eleemosinam laudavit Aceliz, uxor ejus, et de eisdem dictam ecclesiam investivit in presencia clericorum et famulorum ejusdem ecclesie.

798

IIII Nonas Junii. — Obierunt Gilbertus li Frepers, et Filisone, uxor Galteri de Verge, pro quorum animabus Reinons, uxor Galteri de Verge, dedit Deo et B. Marie XXVI denarios reddendos in martio, super domum suam de Campaniâ, juxtà grangiam Girardi Jordayne.

799

III Nonas Junii. — Notum sit omnibus quod, cum heredes Godefridi Barat defuncti deberent, pro anniversario dicti Godefridi, dimidium modium vini annuatim. Ita concordaverunt quod pro dicto dimidio modio vini annuatim solvent in die anniversarii ejus pro remedio anime ejus, decem solidos quos assederunt super plantas suas de Restiz sitas juxta vineam Johannis Bonion.

800

III Nonas Junii 1387. — Anno D^{ni} M. CCC. octuagesimo septimo, tercia die mensis Junii, obiit Parvus Johanninus de Dolencuria marescallus et debet eodem die fieri anniversarium panis et vini et est assignatum super omnia bona sua ut in ipsius testamenti clausula continetur, et specialiter super domum suam sitam in magno vico Belne, juxtà domum heredum quondam Perreneti Litault et juxta domum que antiquitus fuit es Changeoïns et generaliter super alia bona sua.

Jacet in capella S. Eligii ante altare. — Anima ejus etc.

801

III Nonas Junii. — Anniversarium panis et vini debet

fieri anno quolibet in vigilia festi corporis Christi pro Johanne Brasille de Murissalto, quod assedit super domum suam sitam Belne retro ecclesiam S. Petri, juxta domum Joh. Quinot et domum D. Odonis Gremelet.

802

II Nonas Junii 1291. — Anno D^{ni} M. CC. nonagesimo primo, obiit D. Henricus de Cussigneis, miles.

803

Nonas Junii. — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro Girardo de Montaigneio super albam, canonico belnensi ; in qua missa capitulum tenetur distribuere XX solidos singulis annis pro quibus XX solidis dictum capitulum habuit et recepit à dicto Girardo XXX libras viennenses et post obitum dicti Girardi dicti XX solidi debent cedere in anniversario ipsus.

804

Nonis Junii. 1292. — Anno D^{ni} M. CC. nonagesimo secundo, obiit Renauda, filia Renaudi dicti Grin, tissoris pannorum qui dedit pro anniversario suo quinque solidos et unum denarium, quos assedit super domum suam sitam juxta domum Marie relicte Parisii Bolerant et domum D. Guidonis dicti Blanger.

Jacet ante portalle.

805

Nonis Junii. — In vigilia B. Claudii debet fieri anniversarium pro D. Johanne Grillot, chorialis hujus ecclesie : et debent distribui XXX solidi turonenses, videlicet XX pro dicto anniversario et X pro Clementissime.

Jacet in ecclesià ante altare S. Nicholay.

Et sciendum quod, vita ipsius durante, dicenda est missa de Spiritu Sancto, se l ipso defuncto dicetur pro defunctis.

806

Nonis Junii. — Deux actes rayés concernant Etienne Ploton.

807

Nonis Junii. 1260. — Anno Dni M. CC. LX. Johannes de Bretenâ, clericus, filius Robelin de Bretenâ, dedit Deo et B. Marie belnensi duos denarios censuales quos assedit super pratum suum subtus Coriangal, quod partitur cum Morello Coillot ; qui sunt solvendi in martio ; quod pratum vendidit idem Johannes Belino filio Baudon Chaudeaul.

808

Nonis Junii. — Nos G. Decanus et capitulum belnenses, notum facimus universis presentibus et futuris quod nos debemus et tenemur annis singulis, die martis post octabas Penthecostes, celebrare missam de S. Spiritu pro D. Galtero de Chaaigne concanonico nostro ; et in celebratione misse debemus et promittimus distribuere XL solidos divionenses quandiu vixerit ; quos solvet Celerarius de bonis ecclesie. Post decessum vero ipsius Galteri, tenemur et promittimus et debemus distribuere facere annis singulis ipsius anniversarium et distribuere centum solidos ipsâ die anniversario, quos solvet Celerarius de bonis ecclesie nostre. Et hec omnia tenemur facere propter hoc quod ipse dedit nobis vineam suam de Barra que est in duabus peciis quam acquisivit à filiis Griselini de Peigne. — Item dedit nobis XII bossellos avene ad mensuram belnensem quorum debent Arbelinus Chatoix de Morecanges et Gelieta, sororia sua et Hugo Nanus. — Item dedit nobis dimidium sextarium vini et unam foacam que debent isti tres. — Item dedit nobis XL solidos divionenses quos debent Arnulphus de Barrâ et Guillermus Rosseaul de Morecanges. — Item XII denarios censuales quos debet Bona Amica de Borgoignon.

Et sciendum quod dicti XL solidi debent tradi annis singulis in festo B. Lazari proximo sequenti nundinas cabilonenses. Et si deficerent insolucione dictâ die, ipsi debent et tenentur solvere nuncio qui ibit quesitum dictos denarios, duos solidos pro labore et ecclesie septem solidos pro emenda. Si vero deficerent in solutione annuatim faciendâ, ecclesia recurreret ad mensum suum et gauderet de eodem. Et tamen pro faciendâ solutione, annis singulis, dicti Arnulphus et Guillermus obligaverunt omnia que habent et possident in finagio de Moreçanges, in pratis, terris, vineis et mensis exceptis maritagiis uxorum suorum alibi fit, videlicet, infra III Idus octobris et ibi invenies.

809

Nonis Junii. — Obiit Belle uxor Durandi Aubroissent et Tixelina ejus filia, pro quarum animabus Guido et Johannes dederunt Deo et B. Marie XVIII denarios censuales supra domum ultra Bosesiam.

810

Nonis Junii. — Eodem die, obiit Robertus Montagu, qui dedit Deo et B. Marie, pro anima sua et pro muliere octo denarios censuales quos debet Girardus de Postella, super mansum quod est prope puteum de Barrâ.

811

VIII Idus Junii. — Obiit Gonduin qui dedit Deo et B. Marie belnensi XII denarios censuales annuatim in martio reddendos, super domum quam acquisivit à Legeret que sita est in vico ubi manet R. Archipresbiter.

812

VIII Idus Junii. Avant 1286. — Hîc debet celebrari

missa de S. Spiritu pro D^no Michaeli presbitero, magistro domus leprosorum belnensium, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro dicta missa de S. Spiritu quandiu vixirit celebranda, et post ejus obitum, pro anniversario suo pro defunctis annis singulis celebrando XX solidos viennensis monete annui et perpetui redditus a magistro et fratribus predicte ecclesie in perpetuum persolvendos die quâ celebrabitur missa de Spiritu S. vel pro defunctis; quos XX solidos dictus magister, de voluntate et assensu venerabilis viri D. Guillermi, decani belnensis, sed quo ad hoc auctoritatem prestantis et de assensu dictorum fratrum dicte domûs assedit et assignavit super corveyam dicte domûs, quam acquisivit à relictâ Girardi de Rua, sitam in finagio de Vignoliis ubi dicitur ad crucem, et super his habentur littere sub sigillo prefati D. Decani et D. Michaelis presbiteri; et remisit et capitulum matri..... est grangiare.

813

1286. — Obiit dictus Michael anno D^ni M. CC. octogesimo sexto XIII kalendas septembris et tunc fit ejus anniversarium.

814

VIII Idus Junii. 1286. — Anno D^ni M. CCC. octuagesimo primo obiit Girardus Penestarius Burgensis de Belnâ, qui legavit Deo et ecclesie B. Marie de Belnâ duo anniversaria panis et vini quos assignavit super capellanam fundatam in ecclesie S. Petri ad altare B. Claudii facienda in vigilia festi Annonciacionis dominice et in festo B. Claudii. Anima ejus requiescat in pace.....

815

VIII Idus Junii. 1292. — Anno D^ni M. CC. nonagesimo secundo, obiit D. Guido de Angulavento, canonicus hujus ecclesie, in cujus anniversario debent distribui XXIV solidi

turonenses super domo D. Philiberti de Corbetaul, capellani S. Nicholai belnensis, sitâ in Burgo novo belnensi ; de quibus XXIV solidis turonensibus littere habentur sigillo curie ducis Burgundie sigillate super dicta domo.

Jacet ante Portalle.

816

VII Idus Junii. — Eodem die in territorio Burgundorum, monasterio S. Eugenii inter Alpes jurenses depositio B. Claudii episcopi et confessoris. Hic ex nobili D^norum^ de Salinis progenie ortus, vita clarus, ad archiepiscopatûs bisuntinensis sedem sublimatus est ; sed dum felicitatem mundi odiret et inanis glorie pestem vellet vitare, maluit Christo loco remoto militare quam mundi fluctibus periclitando subjacere ; unde salubri concepto fervoris, dignitati pontificali renuntians, vitam heremiticam unà cum religiosis prefati monasterii loco scilicet horrido elegit cumque diu in magna austeritate vite et in aliorum exemplum vixisset, abbate dicti monasteri mortuo, ipse abbas, licet invitus, electus est ; sed post quam sanctissime ecclesiam illam rexisset..... sanctitatis existerit membra ipsius que..... duodecim dies absque corruptione illesa.....

817

VII Idus Junii. 1283. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo tercio, obiit Bartholomeus, presbiter, dictus Forestiers quondam capellanus altari B. Eligii fundati in ecclesiâ B. Marie Belnensis, qui dedit Deo et dicte ecclesie XX solidos annui et perpetui redditus, videlicet X solidos pro anniversario in dictâ ecclesià annuatim faciendo, et alios decem solidos pro celebrando pro defunctis dicta die anniversarii decem altaribus videlicet : B. Katherine, B. Eligii. B. Nicholai, B. Thome, B. Johannis, B. Agnetis, B. Michaelis, B. Laurencii, S. Crucis et B. Jacobi. Quos XX solidos assedit super dimidiam vineam quam acquisivit ab heredibus B. Milonis de castro, presbiteri quam vineam dedit et legavit

dicto altari B. Eligii cujus fuit capellanus ; ità quod quicunque dictam vineam tenebit dictos XX solidos solvere teneatur et persolvat dictà die anniversarii ; et ex hoc habentur littere seu testamentum.

Jacet ante portalle.

818

VII Idus Junii. — Obiit Johanna uxor Podrini de Burgonovo, pro cujus anima idem Podrinus dedit B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio ; in vineâ suâ que est super cursum aque de Rains.

819

V. Idus Junii. 1226. — Anno Dni M. CC. XX. VI. Idus Junii, obiit Villermus presbiter canonicus Sedelocensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensis XL solidos censuales annuatim in anniversario suo reddendos et clericis dividendos, quos reddent quicumque tenebunt vineas suas, scilicet: apud Leuges unam peciam, et juxta Petrariam unam peciam et ad Puteum de Geneverai unam peciam, et in Monte-Rotundo unam peciam, et in Combâ de Pernant juxta vineam Landrici clerici de Pernant peciam unam, et in territorio de Escabronà duas pecias que sunt in comba de Foschères. Item super medietatem domus que fuit Benevenute, relicte Johannis de Grosso bosco, juxta domum Johannis de..... in vico S. Martini belnensis sita sunt duo solidi et quatuor denaria divionensis monete currentis. Anno D. M. CC. XX. sexto quos assedit dicta Benevenuta de summa dictorum XL solidorum.

820

V Idus Junii. — Pro Gregorio Fabri, quondam ecclesie hujus canonico supra domum in quâ tenetur curia, D. archidiaconi belnensis, que est sita juxta domum D. Javois XX soulz.....

Anima ejus requiescat in pace. Amen.
Jacet ante altare B. Theobaudi.

821

III *Idus Junii.* — Obiit Robertus Bajule et Bona, uxor sua, pro quorum animabus et etiam suâ Stephanus, filius eorum, dedit Deo et S. Marie mansum quod est juxta ecclesiam S. Marie.

822

IIII *Idus Junii.* — Eodem die obiit Robertus de Muresaut qui dedit B. Marie VI denarios censuales supra vineam que est in Cumba de Baatel.

823

IIII *Idus Junii.* — Item obiit Robertus Fornarius qui dedit B. Marie VI denarios super domum novam que est juxta domum Falconis sutoris, in quâ domo habebat hec ecclesia XVIII denarios, qui denarii debentur mense martio.

824

IIII *Idus Junii.* — Item obiit Perreaute, uxor ejus, que dedit XII denarios super eamdem domum.

825.

IIII *Idus Junii.* 1227. — Anno D^ni^ M. CC. XX. VII., mense Junii, obiit D. Aymo de Charre, concanonicus noster, qui dedit Deo et ecclesie nostre belnensi tres domos sitas in castro belnensi contiguas, juxta domum nostram quam Johannes Alvernus, canonicus Vergiaci, tenet : Ita quod quicunque dictas domos tenebit tenetur LX solidos in die anniversarii ejus Aymonis reddere juramento interposito ad distribuendum inter canonicos et clericos qui presentes intererunt.

826

III *Idus Junii.* 1228. — Anno D^ni^ M. CC. XX. VIII.,

obiit Martinus, filius Aymonis camerarii, pro cujus animâ idem Aymo et Petronilla, uxor ejus, dederunt Deo et ecclesie B. Marie V solidos, super stallum quod fuit Robelini Jordaine, annuatim in ejus anniversario reddendos et inter clericos dividendos.

827

III *Idus Junii.* — Hic debet celebrari pro defunctis pro magistro Ferrico, lingonensis et belnensis quondam canonico ; et debent distribui centum et quinque solidi viennenses, super vineis quas acquisivit dictus magister Ferricus quarum due site sunt en Espineaul et due alie es Oyches de Prevole ; item alia pecia vinee sita est ad puteum de Genevray, juxta vineam D. Morelli, vicarii ecclesie B. Marie belnensis, et juxta vineam Margarete, relicte Philiberti quadrigarii, quas tenet R. de Primellis et debet solvere.

828

III *Idus Junii.* — Pro Johenna, uxore D. Henrici de Delphie, X solidi non sunt assessi ; heredes dicte Johenne videlicet uxor Gileti et Stephaneta, uxor ejus, soror Juliani Castellani de Saux, debent assidere. Item, dedit altari S. Nicholay XL solidatas terre annui redditus pro unâ missâ quâlibet ebdomadâ in dicta capella celebranda quas debent assedere dicti heredes.

829

III *Idus Junii.* — Eodem die, obiit Ascelina, uxor Rainaudi de Domo Dei, que dedit B. Marie decimam quam in allodio possidebat apud Cusigniacum.

830

III *Idus Junii.* — Obiit Galterus, presbiter nostre congregationis.

831

Pridie Idus Junii. 1240. — Anno D^{ni} M. CC. quadrage-

simo, obiit Margareta, uxor Donpni Borini de Belnâ, pro cujus anima Petrus et Guillermus, filii sui, dederunt Deo et ecclesie B. Marie Belnensis et canonicis et clericis ibidem Deo servientibus decem solidos censuales, super vineam suam sitam versus ecclesiam de l'Egues, juxta vineam Bacer, in qua nullus alius habet censum, annuatim reddendos et inter canonicos et clericos in die anniversarii sui dividendos.

832

Pridie Idus Junii. — Obiit Hugo Ardré qui dedit B. Marie XII denarios censuales supra domum suam que est in vico.

833

Pridie Idus Junii.— Obiit Matildis pro cujus anima Landricus, frater suus, dedit B. Marie XII denarios et sextarium vini super vineam de Tiliis que debet ei XII denarios.

834

Pridie Idus Junii. — Eodem die, obiit Essembiauz, mater Colini mimi, pro cujus animâ ipse et Henricus, frater ejus, dederunt Deo et B. Marie VI denarios censuales super vineam reddendos in martio que est en Vergelesse.

835

Pridie Idus Junii. 1260. — Anno D^{ni} M. CC. LX., obiit Petrus Bressanz, dictus Palvaus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos annui redditus, quos assedit super vineam suam de Boauche, retro molendinum leprosorum, juxta vineam Varrot Bannelin.
Jacet in claustro.

836

Idibus Junii. — Obiit Henricus Dedez, pro cujus animâ uxor ejus et filii ejus dederunt Deo et B. Marie III denarios,

quos debet Durannus in martio, pro quâdam vineà in monte Ermenado.

837

Idibus Junii. — Item, obiit Leobaudus Rabustellus, noster canonicus, qui dedit B. Marie suam partem decimarum Cusigniaci quam tenebat in casamento ab Hugone Roberto, eo laudante cum filiis suis, et III bichet avene, et IIII solidos censuales, pro remedio anime sue et antecessorum suorum.

838

Idibus Junii. — Octavo decimo Kal. Julii, obiit Guido, archidiaconus ecclesie lingonensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensis, in quâ tumulatus est, XXX solidos divionenses pro suo anniversario in eâdem ecclesiâ annuatim faciendo, inter canonicos et clericos qui intererunt dividendos, quos reddet cellarius dicte ecclesie belnensis qui pro tempore fuerit, èo qùod capitulum belnense recepit de bonis dicti archidiaconi viginti libras lingonenses.

839

XVIII *Kal. Junii.* — Hâc die translatio Beatissimi Aniani confessoris, Aurelianorum episcopi, in hac ecclesiâ duplex.

840

XVIII *Kal Julii.* 1287. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo septimo, obiit Stephanus, dictus Bolemier, qui dedit pro suo anniversario faciendo annis singulis X solidos viennenses annui redditus, quos assedit super duas pecias vinearum quarum una sita est in loco ubi dicitur en Aygrot, juxta vineam Templariorum et vineam Hugonis de Bordis, altera sita est en Prevole, juxta vineam Guidonis Panetier et vineam Vigerii eduensis.

Jacet in cimiterio pauperum subtus ulmum.

841

XVIII *Kal Julii.* — Obiit Odo, miles, decanus S. Petri,

qui dedit B. Marie XII denarios censuales annuatim reddendos in martio, supra grangiam suam que est à posteriori parte domûs sue, et guerpivit canonicis, si quid juris habebat in custodiâ Campanie.

842

XVIII *Kal Julii.* — Obiit Radulphus Pastor, pro cujus animâ frater suus dedit B. Marie VI denarios in vineâ de Barra, que debet canonicis XVIII denarios censuales.

843

XVIII *Kal Julii.* 1287. — Anno Dni M. CC. octogesimo septimo, obiit Hugueta, uxor quondam Jacobi de Pomarco, quondam baillivi divionensis. Qui Jacobus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario dicte Huguete annis singulis faciendo, XX libras viennenses, de quibus emimus a Guidone, dicto Panetier, XXXVI solidos viennenses annui et perpetui redditus, qui debent distribui in dicto anniversario, supra vineam retro leprosariam quam tenent dicti li Chagni fratres XXX sol. Item VI solidi quos debet Morellus li Baubrulaz de Sarrignaco, super vineam de la Vergenne.

844

XVII *Kal Julii.* 1275. — Anno Dni M. CC. LXX. quinto, obiit Perellus clericus, filius quondam Henrici dicti Bonyon, qui laudante Laurencia matre sua et fratre suo, dedit Deo et ecclesie B. Marie, pro anniversario suo in eadem ecclesia annis singulis faciendo V solidos et I denarium viennenses, quos assederunt dictus clericus et dicta Laurencia super quâdam petiâ vinee sitâ retro Bretenariam prope domum Cluniacensem, inter vineam heredum D. Hugonis de Bordis et vineam Girardi Diabli...

845

XVII *Kal. Julii.* — Obiit Arnulfus, miles, de Curia Bertaudi, qui dedit totum allodium suum B. Marie belnensi ec-

clesie apud curia Bertaud et apud Curbetaut et apud Curberum V jugera terre prope domum Philibert.

846

XVII *Kal. Julii.* — Eodem die, obiit Ysabel Comitissa et uxor Hugonis, fratris ducis Burgundie, pro cujus animâ ipse dedit mansum Guidonis Palmarii reddentem III solidos quos debet Thavericus.

847

XVII *Kal Julii.* — Eodem die, obiit Aganus, episcopus.

848

XVII *Kal. Julii.* 1240. — Anno D[ni] M. CC. XL., obiit Petrus Bergerius, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi XX solidos inter canonicos et clericos dividendos annuatim, pro anniversario suo faciendo in eadem, de quibus Benedictus Bazat de Savigne debet VIII solidos super partem terre quam ipse Benedictus tenet apud Savigne, quam dictus Petrus acquisivit à D[no] Petro de Castro-Novo, milite.

849

XVII *Kal Julii.* — Julianus Dadot, clericus, debet II solidos super vineam suam sitam super stannum quod partitur cum fratribus Domus Dei de Burgo-Novo, super grangiam, suam sitam juxta muros belnenses, ultra Boissesiam, IIII solidos et II denarios ; Hugo Savetus, clericus de Belna, debet X denarios de quâdam vineâ sitâ in Preveliâ, quam tenet a monachis S. Benigni divionensis. De iis omnibus, uxor dicti Petri, et clericus, filius ejus, dictam ecclesiam de mandato suo investierunt in die obitûs sui.

850

XVI *Kal Julii.* 1248. — Anno D[ni] M. CC. XL. octavo, D. Galterius, presbiter, curatus ecclesie de Sivreio, dedit Deo

et B. Marie belnensi, pro anniversario suo et parentum suorum in ipsà ecclesià annis singulis faciendo decem solidos viennenses annui redditus, quos assedit super quindecim solidis qui debentur ei ad vitam suam super Viel à D. de Ponte, et post decessum suum assedit dictos decem solidos super domum suam que est infrà muros belnenses versùs portam Guidonis Male-Arme, que domus est sita inter domum de Baatel et domum heredum dicti Guidonis Male-Arme.

851

XVI *Kal Julii.* — Obiit Cortesia, uxor Petri prepositi, pro cujus anima idem Petrus dedit B. Marie V denarios annuatim quos debet Bernardus de Chalemont, in festo S. Bartholomei, de quâdam vineâ.

852

XVI *Kal Julii.* — Obiit Reinaudus Amerosus et Agnès et uxor ejus, pro quorum animabus filii sui Johannes, Henricus, Guido et Radulphus, dederunt Deo et B. Marie IIII sextarios vini censualis super vineam de Préel que est ante monasterium S. Marie de Beth.

853

XXI *Kal Julii.* — Obiit Robertus de Cortilz qui dedit Deo et B. Marie X sextarios vini censuales apud Pomarcum.

854

XVI Kal Julii. — Obierunt Robertus Jeslanz et Jeliete uxor ejus, pro quorum animabus Martinus filius eorum dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales super campum qui est in corveia Magistri Renaudi, reddendos in martio.

855

XV *Kal Julii.* — Obiit Laurentius de Pomarco qui dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensi XX solidos quos solvent Stephanus de Pomarco et Dominus de S. Mariâ albâ.

856

XV *Kal Julii*. 1281. — Anno M. CC. XL. VI., obiit Petrus Borins qui dedit Deo et B. Marie belnensi XX solidos, annuatim solvendos, pro anniversario suo faciendo, qui debent super grangiam suam de Corveia percipi.

857

XV *Kal Julii*. 1281. — Anno D^{ni} M. CC. octogesimo primo, obiit Bernardus, dictus Plurepain, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi V solidos et I denarium annuatim solvendos pro anniversario suo, quos assedit super domum suam sitam ultra Bosesiam ante domum Petri de Pomarco, canonici belnensis, et domum Hugonis Dygoine.

858

XIIII *Kal Julii*. — Anniversarium panis et vini pro D. Odone de Flureyo, quod debet fieri pro nunc. Perreneta Quinoti, debet assignare super domo suâ, ante domum Henrici Mairet in quà moratur.

859

XIIII *Kal Julii*. 1381. — Anno D^{ni} M. CCC. octuagesimo primo, XVI die mensis Junii, obiit Petrus Nigri de Balantiâ qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo singulis annis faciendo, quinquagenta francos auri pro centum solidis turonensibus assignandos pro anniversario suo ibidem faciendo pro remedio anime sue.

Jacet in claustro hujus ecclesie.

860

XIIII *Kal. Julii*. — Obiit Lambertus miles.

861

XIII *Kal. Julii*. 1287. — Anno D^{ni} M. CC. octogesimo septimo, obiit Sibilla, uxor quondam Jaquelini dicti Quan-

quin, qui dedit pro anniversario suo faciendo annis singulis decem solidos viennenses annui redditus, quos assedit super partem decime quam habent apud Volnay D. Arnerius de Vignoles miles, et Huo domicellus tenent.

862

XIII *Kal. Julii.* — Hic debet fieri anniversarium pro D. Viardot de Firmitate, canonico Belne, et debent distribui XL solidi, quos debet D. Stephanus de Salinis super vineam quam ecclesia acquisivit de nummis dicti Viardi à Morello, dicto Florat de S. Martino. Sita est dicta vinea en sus l'Egues, juxta topam S. Symphoriani eduensis.

863

XIII *Kal. Julii.* — Obiit Thibaudus nostre congregationis.

864

XIII *Kal. Julii.* — Item obiit Hugo, miles.

865

XIII *Kal Julii.* — Item, obiit Hodierna, uxor Renaldi, vicecomitis, que dedit B. Marie terram que est sita desuper Sine-vineis.

866

XII *Kal Julii.* 1275. — Anno D^ni^ M. CC. LXX, quinto, obiit Constantius Charte, presbiter, qui dedit pro anniversario suo annis singulis in ecclesiâ B. Marie belnensis faciendo V solidos divionenses novos et I denarium quos assedit super domum suam sitam retro ecclesiam B. Nicholai belnensis, juxta mansum Guillermi Martini et domum...

Jacet super portalle.

867

XII *Kal Julii.* 1270. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. quinto, obiit Dannona, uxor Guidonis de Beligneis subtus Belnam

dicti de Moncellis, que dedit pro anniversario suo annis singulis in ecclesià B. Marie belnensis faciendo V solidos et I denarium viennenses, quos assedit suprà vineam suam de Curtiz, juxta vineam Benevenuti de Cürtiz.

Jacet apud minores.

868

XII *Kal Julii*. — Obiit Petrus Venters, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super domum suam que est juxta Falconis sutoris.

869

XII *Kal Julii*. — Obiit Richardus de Puline qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super domum suam que est juxta domum Juliani au Corroyer reddendos in martio.

870

XII *Kal Julii*. — Obiit Reginaldus Maisoere, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales in martio suprà domum que est juxta Bosoise retro grangiam decani S. Petri.

871

XII *Kal Julii*. 1220. — Obiit Hurricus de Savigniaco et Aaliz, mater ejus, pro quorum animabus Petrus clericus, filius dicti Hurrici dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensis IX denarios censuales annuatim reddendos in martio, super domum suam que est juxta monasterium S. Nicholai que fuit Dni Amici presbiteri.

Actum anno D. M. CC. XX.

872

XI *Kal Julii*. 1275. — Anno Dni M. CC. LXX. quinto, obiit Margareta li Borine, que dedit pro anniversario suo, in ecclesià B. Marie belnensis, annis singulis faciendo X solidos divionenses annui et perpetui redditus quos assedit

suprà vineam suam des Champfleurot, juxtam terram Jacobi de Pomarco baillivi divionensis et vineam Arnulphi de Bouse, salvo censu VII solidorum, quam vineam cum uno calice dedit Capellanie seu Capellano quam instituit in altari B. Nicholai in ecclesia B. Marie Belnensis fundati, ita quod dictus capellanus solvet annis singulis dictos decem solidos. Item, dedit V solidos annui et perpetui redditus pro oblacionibus dicti anniversarii quos assedit suprà domum suam lapideam sitam juxta domum Petri Vigerii eduensis apud Belnam.

Jacet in claustro.

873

X Kal Julii. 1260. — Anno D[ni] M. CC. LX., obiit Petrus Amorosus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos annui redditus, quos assedit super vineam suam magnam de Bello-monte, que est juxta vineam que fuit Girardi Rigaut, et super vineam suam dou Cheminot, versus molendinum leprosorum, que fuit patris sui. Et hoc factum fuit in presentia Dyonisii, filii sui, qui in hoc consensit.

Jacet in claustro.

874

X Kal Julii. — Obiit Bella, mater Rotelli, pro cujus animà idem Rotellus dedit III denarios supra domum predictam.

875

X Kal Julii. — Item obiit Bazache, pro cujus animà Roortellus et fratres ejus dederunt Deo et B. Marie XX solidos in opere monasterii et IIII denarios censuales in domo suà de qua soliti fuerant reddere XII denarios in festivitate S. Martini.

876

X Kal. Julii. anniversarium panis et vini pro Johanne

Seponst et Julia ejus uxore. Item debent distribui XXX solidi turonenses pro processione.

877

IX Kal. Julii. 1271. — Anno D^{ni} M. CC. LXX. primo, obiit Johannes Bauduini, qui dedit XX solidos viennenses pro anniversario in ecclesia B. Marie annis singulis faciendo, quos assedit supra domum suam vici divionensis que fuit Renaudi Francisci, juxta domum Petri de Bordis et juxta domum que fuit dicti Renaudi et quam Johannes de Beligniaco gener ejus (tenet).

Item dedit altaribus B. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicholai et B. Eligii dicte ecclesie, cuilibet XII denarios die ejus anniversarii, supra dictam domum.

878

VIII Kal Julii. — Obiit Hugo Tuauz qui dedit B. Marie IIII denarios censuales supra Tiliam de Norvers, et Arverius, filius ejus, debet I denarium super operatam vinee quod est super Curtelet et unum obolum supra pratum quod est subter viam.

879

VIII Kal Julii. — Obiit Bona Batlesauz, uxor Colini Lorbooer, que pro remedio anime sue, ipsa et maritus suus, dederunt XIIII denarios, supra domum suam de Castro annuatim reddendos in martio.

880

VIII Kal Julii. — Elena, relicta Ameleti de Bougeyo dedit Deo III florenos florentie pro anniversario suo, quos assedit super domo sua que.....

881

VII Kal Julii. — Obierunt D. Bernardus de Biarre, Johannes de Badullie, Nicolaus de Fatee, canonici hujus ec-

clesie. Pro eorum anniversario III floreni florentie sitos super IV chassis domus in magno vico de divione ante domum Johannis predicti.

882

VII *Kal. Julii.* 1233. — Anno D^{ni} M. CC. XXX. tertio, obiit Dannon, uxor Guillermi Baquoe, pro cujus anima idem Villermus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos censuales supra vineam suam, que est ante grangiam de Muzet, reddendos annuatim in die anniversarii dicte Dannon.

883

VII *Kal. Julii.*[1] — Obiit Adelina, mater Symonis Brugère in transmarinis partibus, pro cujus anima dictus Symon dedit ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales super vineam suam de la Guatte, que est versus Savigniacum, annuatim in ejus anniversario reddendos.

884

VII *Kal. Julii.* 1233. — Obiit Robertus Princette qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis III solidos censuales, super vineam suam de Hulène annuatim in anniversario reddendos actum anno D^{ni} M. CC. XXX. tertio.

885

VII *Kal. Julii.* — Obiit Gerbegia, uxor Narduini prepositi de Rurelato, pro cujus anima dedit B. Marie VI denarios censuales, quos debet Bonis de Marineis, filius Johannis Capionis de Pomarco.

886

VII *Kal. Julii.* — Obiit Lambertus Podrinus, qui pro remedio anime sue et suorum dedit B. Marie IIII sexteria vini et arbegeriam cum equitaturis et tribus hominibus in manso Petri de Villeiaco ; in quo manso belnenses canonici ha-

bent arbergeriam cum totidem equis et hominibus et IIII sextaria vini in villa de Corgoolen, et fiet illa procuratio in pane et vino et carnibus.

887

XII *Kal. Julii.* — Obiit Marion, uxor Petri Borin, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi III solidos censuales, supra terram arabilem, que est super stagnum que prius debebat dicte ecclesie sex solidos annuatim.

888

VII *Kal. Julii.*— Obiit Johannes Moago, qui dedit Deo et B. Marie II denarios censuales super quandam vineam que est juxta puteum d'Alorse que prius debebat IIII denarios.

Item Johannus Maïor debet V denarios censuales de vinea de terrau.

889

VII *Kal. Julii.* —Notum sit omnibus, tam presentibus quam futuris, quod Hugo de Malimont, miles, pro remedio anime sue et antecessorum suorum dedit B. Marie unam minam avene apud Montegniacum quam debent Christianus li Marreglers et fratres sui.

890

VII *Kal. Julii.* —Item, obiit Theobaudus de Pomarco, pro cujus anima Garnerius, pater suus, et filii sui dederunt B. Marie dimidium modium vini reddendum in tempore vindemiarum super Quarreriumjuxta clausum ducis et quicumque tenuerit vineam illam de cetero reddet predictum modium vini.

891

VII *Kal. Julii.* — Capitulum B. Marie belnense tenetur de redditibus ejusdem ecclesie distribuere XX solidos divionenses in die anniversarii magistri Hugonis de S. Hylario, ca-

nonici belnensis, inter canonicos et clericos qui interfuerint in celebratione misse.

892

VII *Kal. Julii.*— Obiit Johanna, filia Petri de Arneto, qui pro remedio anime sue, dedit sex denarios reddendos in martio super vineam de Bellomonte.

893

VI *Kal. Julii.*— Obiit Perrenons, filia Girardi de S. Symphoriano, que fuit uxor Hugonis Bannelin, pro cujus anima dictus Girardus, pater ejus, dedit Deo et B. Marie belnensi XX solidos pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, percipiendos super domum que fuit Renaudi Beledant, qui nobis debet pro anniversario dicti Beledant XX solidos.

894

VI *Kal. Julii.* 1308. — Obiit Henricus de Ruà, maior Belne, anno D[ni] M. CCC. octavo, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XL solidos. Relicta et heredes promiserunt assedere.

895

VI *Kal. Julii.* — Obiit Odeta, relicta Johannis Lescoz de ...., que dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo annis singulis faciendo, pro remedio anime sue et antecessorum suorum III florenos florencie, sitos et assessos super IIII Chassi domus in magno vico de Divione, ante domum Johannis de Teumeaul, belnensis canonici, et pro ecclesiâ partem dictorum IIII Chassorum.

Jacet Edue.

896

VI *Kal. Julii.* — Anniversarium panis et vini, pro quondam Perreneto d'Oranges, burgensis Belne, assignatum su-

per domum canonicalem sitam ante portale ecclesie, in quâ moratur magister Hugo de Villamari, canonicus Belne, quam quidem domum edificavit dictus d'Oranges ; et, hoc modio, ecclesia obligatur et ad dictum anniversarium anno quolibet celebrandum et solvendum.

Requiescat in pace.

897

VI *Kal. Julii.*— Anniversarium panis et vini pro quondam magistro Petro Berteleti, hujus ecclesie canonici, in quo percipiunt sorores magni hospitalis IIII panes et IIII pintas ; in que etiam fit distribucio argenti prout sequitur, videlicet : cuilibet canonico II albos, cuilibet capellano et choriali I album, et totidem bastonnariis dummodo in vigiliis et missâ pro magnâ parte residentium personalem fecerint. Item et ultra dictam distributionem Dus canonicus officians in vigiliis percipiet II albos, Dus canonicus missam celebrans VI albos, dyaconus quatuor albos, et subdiaconus totidem, duo canonici vero residentes vigiliis et misse cuibilet quatuor albos, sacrista quatuor albos, et matricularius..... albos.

898

VI *Kal. Julii.* — Renaudus de Vireio, dedit canonicis B. Marie VI denarios censuales super domum que est prope grangiam Roberti de Chaudeniaco ; hii nummi debent reddi in nundinis S. Johannis, qui, si obierit, anniversarium ejus fieret singulis annis.

899

VI *Kal. Julii.*— Obiit Dives divionensis, pro cujus animà et antecessorum suorum Regina, ejus uxor, dedit B. Marie VI solidos in ejus anniversario reddendos annuatim, ex quibus VI solidis debet Everardus III solidos super mansum suum juxta clausuram monachorum cluniacum (sic), duos solidos super (sic) prope domum Falconis sutoris, quam tenet Hugo, filius Roberti Principis ; XII denarios super domum Petri de Varennis prope claustri canonicorum.

900

VI *Kal Julii.* — Obiit Galterus Chapez, qui pro remedio anime sue dedit B. Marie VI denarios annuatim reddendos in martio, super quandam plantam que est in Faie, in territorio Petri Tapin.

901

VI *Kal Julii.* — Obiit Petrus Consolz, pro cujus anima Consors, frater suus, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super vineam de Perros, que prius debebat VI denarios, et sunt reddendi in martio.

902

V *Kal Julii.* — Obiit Gaufridus de Lug..., canonicus ecclesie belnensis, pro cujus anima capitulum debet LX solidos pro anniversario suo annis singulis faciendo, quia receperunt fructus prebende sue.

903

V *Kal Julii.* 1306. — Anno D^ni M. CCC. sexto, obiit Rogerius, dictus Flachart, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos annui redditus, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ annuatim celebrando, quos assedit super domum suam sitam in Campaniâ, versus scholas.

904

V *Kal Julii.* — Obiit D. Johannes Nycole de Belnâ, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XXX solidos monete currentis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, quos assedit super domo suâ sitâ Belne in vico divionensi, juxta domum Stephani Bauduyn, qui tenet dictam domum solvet anniversarium.

905

V *Kal Julii.* — Anniversarium panis et vini pro Johanne

Sepont et Inganâ, ejus uxore, in vigiliâ, S. Petri. Item debent distribui XXX solidi turonenses.

906

IIII *Kal. Julii.* — Obiit Martinus de Antenie, pro cujus animâ Seguins, miles de Cobertaut dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales, quos debet Guido de Vulenay, de terrâ que est juxta viam de Challenges in nundinis Germani.

907

IIII *Kal. Julii.* — Hic debet fieri anniversarium pro D. Theobaldo de Faucoigneio (?), quondam decano bisontinensi, et debent distribui XL solidi.....

908

IIII *Kal. Julii.* — Item, ipsâ die, debet celebrari missa de S. Spiritu pro dicto D. Hugone cantore eduensi ; et debent distribui XX solidi, quos decanus et capitulum assederunt super talliam hominum de Mandelou.

909

IIII *Kal. Julii.*— Item, ipsa die debent distribui XL solidi pro eodem super minutâ decimâ de Rovrâ ; Johannes Bruans castellanus de Rovrâ, et preciarii sui debent.

910

III Kal. Julii. — Pro Odeonâ de Bauteaul debet fieri anniversarium de decem solidis divionensibus quos assedit super domum et mansum Colini, dicti Charbilley Lathomi ; solvuntur in festo omnium sanctorum.

Item, debentur super predictis promissis IV solidi.

911

III Kal. Julii. — Pro magistro Johanne Chamilley, phisico, super domo in quâ moratur Guillermus Gurry Bur-

serius ultra Bosesiam VIII solidos monete currentis dictus Guillermus dicte domus debet et solvit.

912

III Kal. Julii. — Obiit Guiburgis, mater Mathildis uxoris Richard, pro cujus animâ et antecessoribus suis eadem Mathildis dedit B. Marie II solidos censuales supra domum suam qui est in Burgo. Illos autem II solidos reddet mense martio quicumque tenuerit domum supradictam.

913

III Kal. Julii. — Eodem die, obiit Elisabeth, soror Reimundi de Corbiniaco, belnensis canonici, que dedit B. Marie pro remedio anime sue IX sextarios vini apud Pomarcum.

914

III Kal. Julii. — Obiit Maria, uxor Gilberti Cementarii, que dedit B. Marie IIII denarios censuales reddendos in martio, super domum que fuit Andree Cementarii.

915

III Kal. Julii. 1240. — Anno Dni M. CC. quadragesimo, obiit Lambertus Noirot pro cujus animâ Morellus, frater suus, dedit Deo et ecclesie B. Marie VIII denarios censuales annuatim reddendos in martio super vineam suam sitam versus Hiermum, prope cheminum de Pomarco, in quâ dicta ecclesia habebat IIII denarios censuales de fundo ejusdem.

916

III Kal. Julii. 1240. — Noverint universi, presentes et futuri, quod ego Carrerius, dictus de Corbene, mercator, qui etiam in precinctu itineris nostri eundi ad portes transmarinos, dedi, concessi et tradidi deo et ecclesie B. Marie belnensis XV denarios censuales annuatim in mense martio reddendos, de quibus Mangini Cotereaul debent XII dena-

rios, super mansum suum situm ante domum Cisterciense de Belnâ, et D. Petrus Pétot, presbiter, debet III denarios super vineam suam sitam ad puteum de Alorse ; et de dictis XV denariis dictam ecclesiam investivit; actum est, in anno Dni M. CC. XL. mense Julii.

917

Pridie Kal *Julii.* — Pro D. Guillermo de Ruâ, quondam canonico hujus ecclesie, pro unâ antiphonà vocatâ, Clementissime Dne XV solidos corranz, sitos super domo et ejus pertinenciis in quâ moratur Nycholaus, in vico S. Martini, quam acquisivit à sorore suâ. Jacet ante altare S. Johannis. Sita est prope fontem es Coustereaux.

918

Pridie Kal *Julii.*— Obiit Jaqueta, uxor Martini Masuere, filia Barnegant, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales reddendos in martio super vineam de Botères, que est juxta vineam Jobelot au Meroer.

919

Kal *Julii.* — Obiit Benietus divionensis qui dedit Deo et B. Marie LX solidos pro anniversario suo.

920

Kal *Julii.* 1189. — Obiit Ansericus de Monteregali qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, duas partes decimarum B. Marie Blanche et calicem argenteum.

921

Eodem die, obiit Renaudus decanus.

922

Kal *Julii.* — Obiit Girardus Alemannus, qui dedit B. Marie XII denarios super vineam de la Platère reddendos in martio.

923

Kal Julii. — Obiit magister Alexander de Lingonis, canonicus belnensis, qui pro remedio anime sue et antecessorum suorum dedit Deo et dicte ecclesie vineam suam sitam in territorio de Marconai, quam acquisivit à Quoterellis de Belnâ ; ita quod quicunque tenuerit dictam vineam tenetur reddere dicte ecclesie LX solidos divionenses in die anniversarii sui de dictâ vinea, inter canonicos et clericos dividendos annuatim.

924

Kal Julii. — Eodem die natale sancti Theobaldi confessoris.

925

VI Non. Julii. — Obiit magister Johannes Cambellani, quondam canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos divionenses, pro anniversario suo, sitos super..... domùs site in vico Bretenarie, juxta mansum Johannis de...., carnificis de Belnâ.

Joannes Mylet de Belnà debet.

926

VI Non. Julii. — Obiit Fistia, uxor Hugonis Dapiferi, que dedit B. Marie unum mansum cum appendiciis suis apud Molesiam, alterum apud Charreium, alterum apud Barbireium sub Marinneio.

927

VI Non. Julii. — Eodem die, obiit Aia, mater Roberti de Volert, pro cujus animâ ipse dedit B. Marie et canonicis ibi Deo servientibus, apud Pomarcum, VII sexteria vini.

928

VI Non. Julii. — Eodem die, obiit Hugo Tapins, pro

cujus anima uxor ejus dedit Deo et B. Marie dimidium mansum apud Charreiacum, laudantibus filiis et filiabus suis.

929

VI *Nonas Julii.* 1249. — Anno D^ni^. M. CC. XL. IX. obiit Dampnons, uxor Martini Pelot, que dedit de assensu Guillermi Bacoe, patris sui, X solidos, pro anniversario suo faciendo, ecclesie B. Marie belnensis, quos debet solvere quicunque tenebit duas domos ligneas que sunt ante domum Robeloti Parvi, super quibus ipsa assedit dictos X solidos.

930

VI *Non. Julii.* — Obiit Valenchat, mercator, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super vineam suam de Monterminal sitam juxta vineam prepositi de Chastillet.

931

VI *Non. Julii.* — Obiit Bona, uxor Constantini, fratris belnensis VI denarios censuales annuatim reddendos in martio, super vineam de Boisson, juxta vineam as Bolars de Serrigneyo.

932

Eodem die visitatio B. Marie Virginis.

933

VI *Non. Julii.* — Obiit Petrus de S. Romano, noster canonicus, qui dedit B. Marie III solidos censuales, super duabus domibus que sunt inter domum Jochaud et domum Constantini, presbiteri, preterea VI denarios quos debet uxor Gilberti, pastoris de monte Helie et II nummos quos dederat, IIII nummos quos debet, nobis Guillermus de Culestris, de quodam prato quod Petrus canonicus in vitâ suâ tenebat, dedit etiam in grangiâ C solidos quos habebat su-

per Lebaudon de S.Martino, et II vineas et X libras ante Montem Helie.

934

V *Non. Julii.* 1300. — Anno Dⁿⁱ M. trecentesimo, obiit Guillermus Barroti, qui dedit Deo et B. Marie pro anniversario suo singulis annis faciendo decem solidos sitos super quinque bossellos frumenti et avene per medium qui debentur super molendinum vocatum molendinum Dame Moree, retro muros belnenses situm.

935

V *Non. Julii.* — Pro Johanne d'Escutigney de Belnâ, Johanneta primâ uxore suâ, et Margaronâ, uxore suâ secunda, quondam filia Hugonis Caligarii de Belnâ, suis que parentibus et amicis XX solidos turonenses, grosso turonensi argenteo computato pro XX denariis, super pluribus redditibus censivis et aliis hereditagiis sitis in villâ et territorio Belne a predictis conjugibus de facto traditis decano et capitulo hujus ecclesie.

Jacent in capellâ novâ novâ Sancti Johannis.

936

V *Non. Julii.* — Obiit Hugo de S. Romano qui dedit Deo et B. Marie XX nummos censuales pro anima sua apud Maveliacum quos debent Hugo de Lace et Jochaudus XIII denarios reddendos in martio et Renaudus et sociis ejus VIII denarios.

937

V *Non. Julii.*— Obiit Robertus li Sareures qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales in domo quam acquisivit de Cholet que est juxta domum Corte Leo.

938

V *Non. Julii.* — Obiit Galterius de Chaudeniaco qui

dedit B. Marie VI denarios in martio reddendos super quandam terram apud Cobertaut, quam tenet Reinaudus de S. Mariâ Albâ.

939

V *Non. Julii.* — Obiit Hugo de Vuleniaco qui dedit Deo et B. Marie XVIII denarios scilicet IX in vigilia Natalis D^{ni}, IX in martio super mansum que est apud Bretenai.

940

V *Non. Julii.* 1232.—Anno D^{ni} M. CC. XXX. secundo, obiit Robinus clericus, nepos Hugonis Pusserii, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie unam pintam olei annuatim reddendos in crastino B. Dionisii suprà vineam suam que est al Fornal.

941

V *Non. Julii.* — Dicta la Probate, quondam uxor Girardi Nen, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos viennenses, quos assedit supra domum in vico es Boçons, juxta domum Roberti Paillot.

942

V *Non. Julii.* (1430 d'après une note récente). — Fundavi quondam magister Guido Colot XXX solidos turonenses, distribuendos tribus horis in die Translationis S. Martini, necnon X solidos turonenses pro luminari dicti festi, fundavit insuper dictus magister Guido unum anniversarium panis et vini celebrandum in crastino dicti festi et tenetur ad omnia supradicta capellanus fundationis S. Anne facte per eumdem magistrum Guidonem Colot.

943

V *Non. Julii.* Obiit magister Ricardus, canonicus belnensis.

944

V *Non. Julii.* 1262. — Anno D^{ni} M. CC. LX. II., obiit Belons, relicta Bartholomei, que dedit Deo et B. Marie belnensi pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo V solidos et I denarium super medietate sue domus que est super Bosesiam ante domum dicti Jai et prope domum que fuit Hugonis Digoine.

945

V *Non. Julii.* — Capitulum belnense tenetur de redditibus ejusdem ecclesie distribuere XX solidos viennenses in die anniversarii D. Guidonis de Monteregali, thesaurarii lingonensis, pro quibus recepit capitulum ab executoribus dicti Guidonis XX libras viennenses.

946

IIII *Non. Julii.* — Obiit Hugo de Magno Campo, procujus animâ Bernardus, filius ejus, dedit B. Marie belnensi ecclesie sextam partem cujusdam molendini quam tenet Robertus de Villy, si canonici dictam partem reddere voluerunt facturis molendini, sin autem I bichet frumenti et alium avene in festivitate omnium S. S. annuatim reddenda sunt.

947

IIII *Non. Julii.* 1340. — Anno D^{ni} M. CCC. XL., obiit Humbertus li Bers de Belnâ, clericus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie pro anniversario suo XV solidos super domum et mansum suum versùs S. Nycholaum D. Hugo Besanceon tenet.

Jacet in cimiterio pauperum juxta tumbam magistri Johannis Dadet.

948

III *Non. Julii.* 1294. Anno D^{ni} M. CC. nonagesimo quarto, obiit magister Petrus de Marcilleyo, decanus belnensis, doctor in theologiâ.

Jacet in choro.

Capitulum recepit per manum Petri de Marcilleyo, fratris et heredis ipsius decani, octoginta libras viennenses quas reservat pro redditibus emendis pro anniversario dicti decani annuatim faciendo.

949

III *Non. Junii.* 1315.— Anno D[ni] M. CCC. decimo quinto discretus vir D. Johannes Fiézée alias de Nulai, dedit Deo et ecclesie B. Marie de Belnâ, pro anniversario suo ibidem singulis annis celebrando, die martis post instans festum B. Martini estivalis unum francum pro XX solidis sitis super domum quam tenet Stephanus le Riche dicto Nuleio et dicta die..... distributio.

950

III *Non. Julii* .1305. — Anno D[ni] M. CCC. quinto, obiit Martina Trifferia que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et I denarium pro anniversario suo annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam sitam en Monchaut, juxta vineam Hugonis de Aubigneyo domicelli et juxta vineam Perrenetti quondam filii Richardi de Melins et post cheminum.

951

Pridie Non. Julii.—Obiit Gelebundus de Belnâ, clericus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, IIII solidos turonenses parvorum, quos debet Bonus Amicus Rosée, super vineam suam de Sanvignes, juxta vineam Garnerii Fautrii.

Jacet in cimiterio pauperum.

952

Pridie Non. Julii. — Obiit Petronilla, uxor Radulphi maioris, que dedit B. Marie mansum Crispilioni qui debet XII denarios singulis annis.

953

Pridie Non. Julii.— Eodem die, obiit Petrus, filius Godefridi, pro cujus animâ ipse et uxor ejus Dannuns dederunt nobis sex denarios censuales, super domum Hodeiere Forrere.

954

Non. Julii.— Hic debet fieri anniversarium panis et vini videlicet in octava B[torum] Petri et Pauli apostolorum, pro Bernardâ de Villanovâ, fondatum super decimam de Chassaigniis. Capitulum debet.

955

Non. Julii. — Obiit Gelieta, filia Emere de Pernant, que dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales, super domum que est in Burgo novo, que prius debebat XII denarios.

956

Non. Julii. — Obiit Hugo, prepositus, qui dedit B. Marie IIII solidos et VI denarios censuales apud Saviniacum, de vineis quas tenet Henricus Amerosus et VIII apud Chalengis.

957

Non. Julii. 1285.— Anno D[ni] M. CC. octogesimo quinto, obiit Parisius Boleranz, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo ibidem annuatim faciendo X solidos viennenses, quos assedit super pratum suum juxta pratum Cisterciense, versus Gigneyum.

Jacet in claustro.

958

Non. Julii. — Obiit magister Andreas Carpentarius, qui dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium, pro anniversario suo in eâdem annis singulis faciendo, quos assedit super domum suam que est en la Bretenere in vico

Arbaudorum, juxta domum Symonis de Chamblans et ante domum Radulphi Droar.

959

Non. Julii. — Hic debet celebrari missa S. Spiritûs pro magistro Johanne de Prevanchères, rectore scholarum belnensium, et debent distribui XX solidi quos assedit super domos de Campaniâ in quibus sunt schole cantus, juxtà domum Hugonis Bacoe ; et post ejus obitum cedent in ejus anniversarium.

960

VIII *Idus Julii.* Eodem die, obiit Theobaudus, maior, qui dedit B. Marie et canonicis ibi servientibus XX nummos censuales uxore atque filiis suis laudantibus.

961

VII *Idus Julii.* 1315. — Anno Dni M. CCC. quinto decano, obiit magister Renaudus Berreti, canonicus belnensis. Ipse dedit quartam partem domûs supra Bosesiam quam tenet Stephanus Boulonnis et LX solidos turonenses de anniversario ; et de hoc habemus clausulam testamenti sub sigillo Ducis.

Jacet ante altare S. Thome.

962

VII *Idus Julii.* 1315. Eodem die, obiit mater Petri, pro cujus animâ ipse Petrus dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales super domum suam de Castro.

963

VII *Idus Julii.* 1226. — Noverint universi, presentes et futuri, quod Orieta, uxor Arnulfi Ruffi pergentes in transmarinis partibus, et Elisabeth, ejus filia, dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum XII denarios censuales annuatim in martio reddendos, super vineam suam de Petrariâ.

Actum anno Dni M. CC. XX. VI., ista die.

964

VII *Idus Julii.* **1288. — Anno Dni M. CC. octogesimo** octavo, obiit **Petronilla, relicta Johannis Balduini, que dedit** Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos **viennenses,** pro anniversario suo, quos assedit super XX solidis viennensibus qui eodem debebantur de annuo et perpetuo redditu à Naaleto Porcherio, Moigeneta ejus uxore, Guillermetâ et Matheo ejusdem Naaleti filiis, in territorio qui dicitur Mons-champ-roy, juxta vineam Stephani de Chemino et vineam Benedicti Quibor; alia sita est am Palatain juxta vineam Charreaul et vineam que dicitur grande. Item altaribus B. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicholai, B. Eligii, B. Dyonisii, B. Jacobi, S. Crucis, S. ..... B. Katherine, B. Vincentii.

965

VI *Idus Julii.*—Obierunt Arbertus, miles et M.. qui dederunt nobis mansum unum de Moleise cum appendiciis suis.

966

VI *Idus Julii.* — Decimâ die hujus mensis, debet fieri anniversarium magistri Odonis le Changeour, qui dedit ecclesie XL solidos divionenses quos debet Piarretus Jomer, super quodam virgulto sito versus molendinum de prato, juxta domos Constantini Carpentarii, juxta muros belnenses.

967

VI *Idus Julii.* — In quindenâ Nativitatis B. Johannis Baptiste, tenetur capitulum B. Marie Belnensis distribuere annuatim de redditibus ejusdem ecclesie centum solidos divionenses inter canonicos et clericos, pro anniversario Guidonis Bressandi, qui intererunt in celebratione misse anniversarii sui.

968

VI *Idus Julii.* — Hic debet fieri anniversarium pro Gelebundo et Nichola, ejus uxore, et debent distribui XV solidi de quibus Robelinus, filius Amieti de Berireio, debet V solidos super manso suo sito retro domum suam versus S. Martinum ; alios X solidos debent assedere heredes dicti Gelebundi.

969

VI *Idus Julii.* — Obiit Stephanus, clericus, pro cujus animâ pater suus Petrus de Savooges dedit Deo et S. belnensi ecclesie edificia sua, hoc modo : jornale scilicet vinee quod habebat in terrâ D^{ni} Huonis de Charre, quod debet VIII denarios censualiter, exceptâ tertiâ parte que est filiastri sui ; eodem modo plantam quam habet cum . Lamberto Pouserio, licet census nondum diffinitus esset, in territorio de Brunonis jacet ; IIII operatas vinee que debent III denarios censuales.

970

III *Kal. Julii.*—Pro Odeonâ de Bauteaul debet fieri anniversarium de decem solidis divionensibus quos assedit super domum et mansum Colini dicti Charbiley Lathomi ; solventur in festo omnium S.S.

Item debentur super predictis promissis IV solidi.

971

III *Kal. Julii.*— Pro magistro Johanne Chamilley, phisico, super domo in quâ moratur Guillermus Gurry, burserius, ultra Bosesiam VIII solidos monete currentis dictus Guillermus dicte domus debet et solvit.

972

III *Kal. Julii.*— Obiit Guiburgis, mater Mathildis uxoris Richard, pro cujus animâ et antecessoribus suis eadem Mathildis dedit B. Marie II solidos censuales supra domum

suam que est in Burgo. Illos autem II solidos reddet mense martio quicumque tenuerit domum supra dictam.

973

III *Kal. Julii.* — Eodem die, obiit Elisabeth, soror Reimundi de Corbiniaco, belnensis canonici, que dedit B. Marie pro remedio anime sue IX sextarios vini apud Pomarcum.

974

III *Kal. Julii.* — Obiit Maria, uxor Gilberti Cementarii, que dedit B. Marie IIII denarios censuales reddendos in martio super domum que fuit Andree Cementarii.

975

III *Kal Julii.* 1240. — Anno D^ni^ M. CC. quadragesimo, obiit Lambertus Noirot, pro cujus animâ Morellus frater suus dedit Deo et ecclesie B. Marie VIII denarios censuales annuatim reddendos in martio super vineam suam sitam versus Hurmum prope cheminum de Pomarco, in quâ dicta ecclesia habebat IIII denarios censuales de fundo ejusdem.

976

III *Kal. Julii.* 1240. — Noverint universi, presentes et futuri quod ego Carrerius, dictus de Corbene, mercator, qui etiam in precinctu itineris nostri eundi ad partes transmarinas, dedi, concessi et tradidi Deo et ecclesie B. Marie belnensis XV denarios censuales annuatim in mense martio reddendos, de quibus Mangini Cotereaul debent XII denarios super mansum suum situm ante domum Cisterciense de Belnâ et D. Petrus Pétot presbiter debet III denarios super vineam suam sitam ad puteum de Alorse ; et de dictis XV denariis dictam ecclesiam investivit. Actum est, in anno D^ni^ M. CC. XL., mense Julii.

977

Pridie Kal. Junii.— Pro D. Guillermo de Ruâ, quondam

canonico hujus ecclesie, pro unà antiphonà vocatâ Clementissime D. XV solidos coranz sitos super domo et ejus pertinenciis in quâ moratur Nycholaus in vico S. Martini, quam acquisivit à sorore suâ. — Jacet ante altare S. Johannis; sita est prope fontem es Coustereaux.

978

Pridie Kal. Julii. — Obiit Jaqueta, uxor Martini Masuère, filia Barnegant, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales reddendos in martio, super vineam de Boteres que est juxta vineam Jobelot au Meroer.

979

Kal. Julii. — Obiit Benietus, divionensis, qui dedit Deo et B. Marie LX solidos pro anniversario suo.

980

Kal. Julii. 1189. — Obiit Ansericus de Monte Regali qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, duas partes decimarum B. Marie Blanche et calicem argenteum.

981

Eodem die, obiit Renaudus decanus.

982

Kal. Julii. — Obiit Girardus Alemannus, qui dedit B. Marie XII denarios super vineam de la Platère reddendos in martio.

983

Kal. Julii. — Obiit magister Alexander de Lingonis, canonicus belnensis qui, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dedit Deo et dicte ecclesie vineam suam, sitam in territorio de Marconai, quam acquisivit à Quoterellis de Belnâ ; ita quod quicumque tenuerit dictam vineam tenetur

reddere dicte ècclesie LX solidos divionenses, in die anniversarii sui de dictâ vineâ, inter canonicos et clericos dividendos annuatim.

984

VI *Non. Julii.* — Obiit magister Johannes Cambellani quondam canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos divionenses, pro anniversario suo, sitos super....., domus site in vico Bretenarie, juxta mansum Johannis de..... carnificis de Belnâ.

Joannes Mylet de Belna debet.

985

VI *Non. Julii.* — Eodem die, obiit Fistia, uxor Hugonis Dapiferi, que dedit B. Marie unum mansum cum appendiciis suis apud Molesiam, alterum apud Charreium, alterum apud Barbireium sub Marinneio.

986

VI *Non. Julii.* — Eodem die, obiit Aia, mater Roberti de Volerte, pro cujus anima ipse dedit B. Marie et canonicis ibi deo servientibus, apud Pomarcum VII sextaria vini.

987

VI *Non. Julii.* — Eodem die obiit Hugo Tapin, pro cujus animâ uxor ejus dedit Deo et B. Marie dimidium mansum apud Charreiacum, laudantibus filiis et filiabus suis.

988

VI *Non. Julii.* 1249. — Anno D^ni^ M. CC. XL. IX., obiit Dampnons, uxor Martini Pelot, qui dedit de assensu Guillermi Bacoe, patris sui, X solidos, pro anniversario suo faciendo, ecclesie B. Marie belnensis, quos debet solvere quicumque tenebit duas domos ligneas que sunt ante domum Robeloti Parvi, super quibus ipsa assedit dictos X solidos.

989

VI *Non. Julii.* — Obiit Valanchat, mercator, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super vineam suam de Monterminal sitam juxta vineam prepositi de Chastillet.

990

VI *Nonas Julii.* — Obiit Bona, uxor Constantini, fratris dicti Valenchaudi, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis VI denarios censuales annuatim reddendos in martio super vineam de Boisson, juxta vineam as Bolars de Sarrigneyo.

Eodem die, visitatio B. Marie Virginis.

991

VI *Nonas Julii.* — Obiit Petrus de S. Romano, noster canonicus, qui dedit B. Marie III solidos censuales, super duabus domibus que sunt inter domum Jochaud et domum Constantini presbiteri,ištereà VI denarios quos debet uxor Gileberti pastoris, et IIII nummos quos debet de Monte Helie et II nummos, quos dederat nobis Guillermus de Culestris, de quodam prato quod Petrus canonicus invitâ suâ tenebat; dedit etiam in grangiâ C solidos quos habebat super Lebaudon de S. Martino et II vineas, et X libras ante Montem Helie.

992

V *Nonas Julii.* — Obiit Hugo de S. Romano, qui dedit Deo et B. Marie XX nummos censuales pro animâ suâ, apud Mareliacum, quos debent Hugo de Lace et Joochaudus XIII denarios reddendos in martio et Renaudus et sociis ejus VIII denarios.

993

V *Nonas Julii.* — Obiit Robertus li Sareures qui dedit deo et B. Marie VI denarios censuales in domo quam acquisivit de Gholet que est juxta domum Corte Loe.

994

V *Non. Julii.* — Obiit Galterus de Chandeniaco, qui dedit B. Marie VI denarios in martio reddendos, super quandam terram apud Corbertaut, quam tenet Reinaudus de Santta Maria Alba.

995

V *Non. Julii.* — Obiit Hugo de Vuleniaco, qui dedit Deo et B. Marie XVIII denarios, scilicet IX in vigiliâ natalis D^ni^, IX in martio super mansum quod est apud Bretenai.

996

V *Non. Julii.* 1232. — Anno D^ni^ M. CC. XXX secundo, obiit Robinus clericus, nepos Hugonis Pusserii, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie unam pintam olei reddendam in crastino B. Dionisii, supra vineam suam que est al Fornal.

997

V *Non. Julii.* — 1300. — Anno D^ni^ M. trecentesimo, obiit Guillermus Barroti, qui dedit Deo et B. Marie pro anniversario suo singulis annis faciendo decem solidos sitos super quinque bossellos frumenti et avene per medium qui debentur super molendinum vocatum molendinum Dame Moree retro muros belnenses situm.

998

V *Non. Julii.* — Pro Johanne d'Escutigney de Belnâ, Johannetâ primâ uxore suâ, et Margaronâ uxore suâ secundâ quondam filiâ Hugonis Caligarii de Belnâ, suis que parentibus et amicis XX solidos turonenses, grosso turonensi argenteo computato pro XX denariis, super pluribus redditibus, censivis et aliis hereditagiis sitis in villâ et territorio Belne a predictis conjugibus de facto tradictis decano et capitulo hujus ecclesie.

Jacent in capellâ novâ sancti Johannis.

999

V *Non. Julii.* — Dicta la Prolate, quondam uxor Girardi Nen, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos viennenses, quos assedit supra domum in vico es Boçons, juxta domum Roberti Paillot.

1000

V *Non. Julii.* 1430. — Fundavit quondam magister Guido Colot XXX solidos turonenses, distribuendos tribus horis in die translationis S. Martini necnon X solidos turonenses pro luminari dicti festi. Fundavit insuper dictus magister Guido unum anniversarium panis et vini celebrandum in crastino dicti festi et tenetur ad omnia supradicta capellanus fundationis S. Anne facte per eumdum magistrum Guidonem Colot.

1001

V *Non. Julii.* — Obiit magister Ricardus canonicus, belnensis.

1002

V *Non. Julii.* 1262. — Anno D^ni^ M. CC. LX. II., obiit Belons, relicta Bartholomei, qui dedit Deo et B. Marie belnensis, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium super medietatem sue domûs que est super Bosesiam ante domum dicti Jai et prope domum que fuit Hugonis Digoine.

1003

V *Non. Julii.* — Capitulum belnense tenetur de redditibus ejusdem ecclesie distribuere XX solidos viennenses in die anniversarii D^ni^ Guidonis de Monteregali thesaurarii lingonensis, pro quibus recepit Capitulum ab executoribus dicti Guidonis XX libras viennenses.

1004

IIII *Non. Julii.* Obiit Hugo de Magno Campo pro cujus

anima Bernardus, filius ejus, dedit B. Marie belnensis ecclesie sextam partem cujusdam molendini quam tenet Robertus de Milly, si canonici dictam partem reddere voluerent facturis molendini, sin autem I bichet frumenti et alium avene in festivitate omnium Sanctorum annuatim reddenda sunt.

1005

IIII *Non. Julii.* 1340. Anno D^ni M. CC. XL., obiit Humbertus li bers de Belnâ clericus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie, pro anniversario suo XV solidos, super domum et mansum suum versùs Sanctum Nycholaum D. Hugo Besanceon tenet.

Jacet in cimiterio pauperum juxta tumbam magistri Johannis Dadet.

1006

III *Non. Julii.* 1294 — Anno D^ni M. CC. nonagesimo quarto, obiit magister Petrus de Marcilleyo, decanus belnensis, doctor in theologiâ.

Jacet in claustro.

Capitulum recepit per manum Petri de Marcilleyo, fratris et heredis ipsius decani, octogenta libras viennenses quas reservat pro redditibus emendis pro anniversario dicti decani annuatim faciendo.

1007

III *Non. Julii.* 1315. — Anno D^ni M. CCC. decimo quinto discretus vir D. Johannes Fiezée, alias de Nulai, dedit Deo et ecclesie B. Marie de Belnâ, pro anniversario suo, ibidem singulis annis faciendo, die martis post instans festum B. Martini estivalis, unum francum pro XX solidis sitis super domum quam tenet Stephanus le Riche, de dicto Nuleio..... et dicta die..... distributio.

1008

III *Non. Julii.* 1305. — Anno D^ni M. CCC. quinto, obiit Martina Trifferia que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnen-

sis V solidos et I denarium pro anniversario suo annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam sitam en Monchaud juxta vineam Hugonis de Aubigneyo domicelli et juxta vineam Pereneti quondam filii Richardi de Melins et post cheminum.

1009

Pridie Non. Julii.—Obiit Gelebundus de Belnâ, clericus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, IIII solidos turonenses parvorum, quos bonus amicus Rosée, super vineam suam de Sanvignes, juxta vineam Garnerii Fautrei.

Jacet in cimiterio pauperum.

1010

Pridie Non. Julii. —Obiit Petronilla, uxor Radulfi maioris, que dedit B. Marie mansum Crispilioni qui debet XII denarios singulis annis.

1011

Pridie Non. Julii.—Eodem die, obiit Petrus, filius Godefridi, pro cujus animâ ipse et uxor ejus Dannuns dederunt nobis sex denarios censuales super domum Hodeiere Forrere.

1012

Nonis Julii. —Hic debet fieri anniversarium panis et vini videlicet in octavâ B. B. Petri et Pauli apostolorum pro Bernardâ de Villanova, fundatum super decima de Chassaigniis Capitulum debet.

1013

Non. Julii. — Obiit Julieta, filia Emere de Pernant, que dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales, super domum que est in Burgo-Novo, que prius debebat XII denarios.

1014

Non. Julii. —Obiit Hugo, prepositus, qui dedit B. Marie

IIII solidos et VI denarios censuales apud Saviniacum, de vineis quas tenet Henricus Amerosus et VIII apud Chalengis.

1015

Non. Julii. 1285. — Anno Dni M. CC. octogesimo quinto obiit Parisius Boleranz, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo, ibidem annuatim faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super pratum suum juxta pratum Cisterciense versùs Gigneyum.

Jacet in claustro.

1016

Non. Julii. — Obiit magister Andreas Carpentarius qui dedit Deo et B. Marie belnensis V solidos et I denarium, pro anniversario suo in eâdem annis singulis faciendo, quos assedit super domum suam que est en la Brutenère, in vico Arbaudorum, juxta domum Symonis de Chamblanc et ante domum Radulphi Droar.

1017

Non. Julii. — Hic debet celebrari missa S. Spiritus pro magistro Johanne de Prevanchères rectore scholarum belnensium, et debent distribui XX solidi quos assedit super domos de Campaniâ in quibus sunt schole cantûs, juxta domum Hugonis Bacoé, et post ejus obitum cedent in ejus anniversarium.

1018

VIII *Idus Julii.* — Eodem die, obiit Theobaudus, maior, qui dedit B. Marie et canonicis ibi servientibus XX nummos censuales, uxore atque filiis suis laudentibus.

1019

VII *Idus Julii.* 1315. — Anno Dni M. CCC. quinto decimo, obiit magister Renaudus Berreti, canonicus belnensis, ipse dedit quartam partem domus supra Bosesiam quam tenet

Stephanus Boulonnis et LX solidos turonenses de anniversario, et de hoc habemus clausulam testamenti sub sigillo ducis.

Jacet ante altare S. Thome.

1020

VII *Idus Julii*. 1315. — Eodem die obiit mater Petri, pro cujus animâ ipse Petrus dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales super domum suam de Castro.

1021

VII *Idus Julii*. 1226 — Noverint universi, presentes et futuri quod Orieta, uxor Arnulfi Ruffi, pergentes in transmarinis partibus, et Elisabeth ejus filia, dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, XII denarios censuales annuatim in martio reddendos super vineam suam de Petrariâ.

Actum anno Dni M. CC. XX. VI. istâ die.

1022

VII *Idus Julii*. 1288. — Anno Dni M. CC. octogesimo octavo, obiit Petronilla, relicta Johannis Balduini, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos viennenses, pro anniversario suo, quos assedit super XX solidis viennensibus qui eidem debebantur de annuo et perpetuo redditu à Naaleto Porcherio ; Moigenetâ ejus uxore, Guillermetâ et Matheo ejusdem Naaleti filiis, in territorio qui dicitur Mons-Champ-Roy juxta vineam Stephani de Chemino et vineam benedicti Quibor ; alia sita est An Palatain juxta vineam Charreaul et vineam que dicitur grande. Item altaribus B. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicholai, B. Eligii, B. Dyonisii, B. Jacobi, B. Crucis, B. ..... B. Katherine, B. Vincentii.

1023

VI *Idus Julii*. — Obierunt Arbertus, miles et M... qui dederunt nobis mansum unum de Moleise cum appendiciis suis.

1024

VI *Idus* Julii. — Decimâ die hujus mensis debet fieri anniversarium magistri Odonis le Changeour, qui dedit ecclesie XL solidos divionenses quos debet Piarretus Jomes, super quodam virgulto sito versùs molendinum de prato, juxta domos Constantini Carpentarii, juxta muros belnenses.

1025

VI *Idus* Julii. — In quindenâ Nativitatis B. Johannis Baptiste, tenetur Capitulum B. Marie belnensis distribuere annuatim de redditibus ejusdem ecclesie centum solidos divionenses inter canonicos et clericos, pro anniversario Guidonis Bressandi, qui intererunt in celebratione misse anniversarii sui.

1026

VI *Idus* Julii. — Hic debet fieri anniversarium pro Gelebundo et Nichola ejus uxore, et debent distribui XV solidi de quibus Robelinus, filius Amieti de Berireio, debet V solidos super manso suo sito retro domum suam versus S. Martinum, alios X solidos debent assedere heredes dicti Gelebundi.

1027

VI *Idus* Julii. — Obiit Stephanus, clericus, pro cujus animâ pater suus Petrus de Savooges dedit Deo et B. Marie belnensi ecclesie edificia sua, hoc modo, jornale scilicet vinee quod habebat in terrâ D. Huonis de Charre, quod debet VIII denarios censualiter, exceptâ tertiâ parte que est filiastri sui ; eodem modo plantam quam habet cum Lamberto Ponserio, licet census nondum diffinitis esset, in territorio de Brunonis jacet ; IIII operatas vinee que debent III denarios censuales.

Iterum dedit nobis duas partes domûs sue post obitum suum pro his omnibus investivit nos uno modio vini singulis annis unde et nos recepimus predictum Petrum et uxorem ejus in omnibus spritualibus beneficiis ecclesie nostre. (une

autre main ajoute :) De modio vini predicto debet Radulphus Aurifaber dimidium modium super dimidium plante predicte et super medietate dictarum IIII operatarum vinee ; et Guido de Charre debet III sextaria super suam partem maritagii sui vinearum predictarum et domus sue; Micheletus filius dicti Petri debet tria sextaria super suam partem dicte domus; Costerer, filius Aillenart, unum sextarium super quartam partem vinee de Cursu de Rains que fuit dicti Micheleti.

1028

VI *Idus* Julii. 1240. — Anno D^ni^ M. CC. XL, obiit Guido clericus, filius Petri Canpsoris de Belnâ, pro cujus animâ idem Petrus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis et canonicis et clericis ibidem Deo servientibus V solidos et I denarium censuales annuatim reddendos in die anniversarii ipsius Guidonis et inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos super duobus campis vinearum suarum sitarum in Bello-Monte, juxta vineam D. Stephani Ploton, archipresbiteri belnensis.

1029

VI *Idus* Julii. — Obierunt Guido de Chaudeniaco et Stephanus de Monte S. Johannis, nobiles viri, fideles amici hujus ecclesie.

1030

V *Idus* Julii. — Obiit Petrus Caprarius, belnensis canonicus, qui dedit Deo et ecclesie belnensi pro anniversario suo annuatim faciendo XL solidos censuales equaliter presentibus et in integrum dividendos, ex quibus reddet X solidos quicumque vineam suam et mansum suum que sunt super stagnum XV solidos quicunque tenebit vineam que est retro domum Cluniaci, in quâ nullus habet censum, quinque solilidos quicumque tenebit domum magnam super Bosesiam in quâ similiter nullus habet censum, alios V solidos debent Clemens de Boteral, III solidos, Johannes de Grosbos VI denarios de vinea super stagnum, uxor Hugonis de Charrey,

XII denarios de domo que fuit Johannis de Grosbos, Pasquete de Burgo-Novo XI denarios, Bona sororia sua III solidos de domo que est juxta muros ante Bretenet de uno campo VI denarios, Quaifète VII solidos de manso quod est juxta domum dicte Borie, Johannes Ronge VI denarios de vineâ de Telechaut.

1031

V *Idus* Julii. 1277. — Anno D^ni^ M. CC. septuagesimo septimo, obiit magister Guido de Cremon, canonicus hujus ecclesie.

Jacet in capitulo.

1032

V *Idus* Julii. 1284. Anno D^ni^ M. CC. octogesimo quarto, obiit Raholetus, Clementii burgensis belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, X solidos monete currentis per Burgundiam, et IIII solidos ejusdem monete pro oblationibus dandis in choro, quos assedit super domum suam lapideam sitam in vico Coterellorum de Belnâ, que domus fuit patris sui, inter domum heredum Hugonis Clementii, fratris sui, et domum que fuit Petri Pelliparii dicti Coterelli, ita quod quicumque tenebit dictam domum tenebitur solvere dictos X solidos pro anniversario et IIII solidos pro oblationibus die dicti anniversarii.

Jacet intrà ecclesiam istam ante altare B. Eligii.

1033

IIII *Idus* Julii. — Capitulum B. Marie belnensis tenetur de redditibus ejusdem ecclesie distribuere inter canonicos et clericos qui interfuerint in celebratione misse anniversarii magistri Stephani de Draceyo, canonici belnensis, XLV solidos divionenses.

1034

IIII *Idus* Julii. — Obierunt Boterius et uxor ejus, pro

quorum animabus Laurentius, eorum filius, dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales super terram quam tenent filii Petri Pinguis de Chalengis, reddendos in martio.

1035

IIII *Idus Julii.* — Eodem die, obiit Adelina, uxor Laurentii de Bois, pro cujus anima ipse dedit B. Marie semi modium vini in vineâ de Cabanis, et Petro pro filio suo semi modium vini in vineâ de Costère.

1036

IIII *Idus Julii.* 1239. — Anno D^ni M. CC. XXX. nono, obiit dominus Durandus de Boies, capellanus B. Marie Magdalene belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis et canonicis et clericis ibidem Deo servientibus X solidos censuales annuatim in die anniversarii reddendos, inter illos dividendos, de quibus assidebant V solidos super domum suam sitam ante Hulmum, et alios quinque super duabus peciis vinearum quos acquisivit à Thomasio Naart et à Beugneto Gouret.

1037

III *Idus Julii.* 1269. — Anno D^ni M. CC. LX. nono, obiit Guiosa, filia quondam Radulphi de Ruâ, uxor Guidonis Bauduini, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo septem solidos viennenses, quos assedit super vineam suam de Bello-Monte, que est juxta vineam Stephani Meline. Item, dedit capellanis dicte ecclesie qui celebrabunt missas in die anniversarii sui pro animâ suâ et parentum suorum III solidos equaliter dividendos inter ipsos, quos assedit super dictam vineam.

1038

III *Idus Julii.* 1420. — Anno D^ni M. CCCC. vicesimo, magistri Petrus et Guido Mignotelli, fratres jurisperiti, dederunt Deo et B. Marie ecclesie belnensis pro uno anniversario, singulis annis ibidem faciendo, in fine misse dicenda,

XXXIII solidos viennenses cum IIII denarios; quorum quidem solidorum XX quos assignaverunt super quandam domum sitam in magno vico belnensi, juxta domum Guillermi Le Guespet hinc, et juxta domum heredum quondam magistri Philiberti de Salione inde, quam nunc tenet Gerardus Plain-Paix.

1039

III *Idus Julii.* — Obiit Beatrix, uxor Theobaudi de Arneto, pro cujus animâ Theobaudus idem dedit B. Marie VI denarios, in martio reddendos supra quandam plantam in Campaniâ, que prius debebat canonicis IIII denarios.

1040

III *Idus Julii.* — Quartâ decimâ die hujus mensis, debet celebrari missa de deffunctis pro D. Andreâ de Rubro-monte, canonico hujus ecclesie, qui dedit dicte ecclesie perpetuo viginti solidos monete currentis, quos assedit super omnia bona sua. Debet [provisor hujus ecclesie.

1041

Pridie Idus Julii. — Obiit Hugo de Belnâ qui dedit Deo et B. Marie XVIII denarios censuales in horto archipresbiteri.

1042

Pridie Idus Julii. — Obiit Odo.

1043

Pridie Idus Julii. — Obiit Hugo de Curiâ Bertaudi, diaconus et canonicus.

1044

Idus Julii. 1300. — Anno Dni M. CCC., obiit Theobaldus de Vergeto, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, annis singulis in dictâ ecclesiâ faciendo et

pro remedio anime avunculi sui, D. Stephani, canonici belnensis, LX solidos divionenses.

1045

Idus Augusti. — Rome natale S. Alexii, confessoris, vitam in fine hujus.....

1046

XVII *Kal. Augusti.* 1328. — Anno Dni M. CCC. XXVIII. Die dominicâ ante festum B. Marie Magdelene, obiit Magister de Santigneyo, canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, in dictâ ecclesiâ anno quolibet faciendo IIII libras divionenses, sitas super domum quam inhabitabat sitam in.....

Flaichart ex unà parte, et juxta domum D. Agnes de Cabare (?) ex alterâ.

1047

XVII *Kal. Augusti.* — Pro Johanne d'Escutigney et uxore sua Johanneta XXV solidos monete anniversariorum, sitos super grangiam suam de Gigneyo, fossatos ipsius et pratum atque terram ibi prope plene confirmatum in litteris super hoc à dictis conjugibus concessis.

Jacent in capellâ B. Michaelis novâ quam fundavit D. Hugo de Pomarco,quondam episcopo lingonensi,ante altare dicte capelle.

1048

XVII *Kal. Augusti.*— Obiit Hugo, archipresbiter Vergiacensis, qui dedit B. Marie V solidos annuatim reddendos in anniversario, super mansum Galterii Ferrarii.

1049

XVI *Kal. Augusti.* — Eodem die, obiit magister Humbertus,sacerdos et canonicus nostre congregationis.

1050

XVI *Kal. Aug.* — Obiit Radulphus, maior, qui dedit B. Marie de Belna medietatem cujusdam vinee apud rotundum fontem.

1051

XVI *Kal. Aug.* — Obiit Petrus li Vanniers, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue, VI denarios censuales super vineam de Challai, apud Savigniacum reddendos in martio.

1052

XVI *Kal. Aug.* 1237. — Anno Dni M. CC. XXXVII., die sabbati ante festum B. Marie Magdalene, obiit Odobor pro cujus animâ D. Arnulfus de Commarain, canonicus belnensis, dedit Deo et ecclesie belnensi VI denarios censuales annuatim in martio reddendos, quos habebat super grangiam, quam tenet Renaudus de Puilleio, presbyter, que est ante domum Girardi Fabri, clerici.

1053

XVI *Kal. Aug.* 1237. — Eodem die obiit magister Humbertus, sacerdos et canonicus nostre congregationis.

1054

XVI *Kal. Aug.* — Eodem die, natale Eufronii, episcopi eduensis.

1055

XV *Kal. Aug.* — Obiit Gilleta, uxor quondam Hugonis, dicti de Savigneio, que dedit et legavit V solidos et I denarium, sitos super partem suam celarii ânte domum Guigno juxta domum dicti Carpentarii.

1056

XV *Kal. Aug.* — Obierunt Renaudus Pansters et Sibilla

ejus uxor, qui, pro rèmedio animarum suarum, dederunt B. Marie II denarios censuales, quos debet uxor Bernardi de Arneto.

1057

XIIII *Kal. Aug.* 1232. — Obiit Bussell, famulus D. Renaudi de Puilleio, presbyteri, pro cujus animâ idem presbyter dedit Deo et ecclesie VI denarios censuales quos habebat super dictam grangiam quam Girardus Faber, clericus tenet, reddendos in martio.

Actum anno D^ni^ M. CC. XXX secundo mense novembri.

1058

XIIII *Kal. Aug.* — Eodem die, obiit Robertus, eduensis episcopus, ducis Burgundie filius.

1059

XIIII *Kal. Aug.* 1263. — Anno D^ni^ M. CC. LX. tertio, obiit D. Laurencius, presbyter, capellanus altaris S. Thome fundati in ecclesiâ B. Marie, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, decem solidos, quos assedit D. Stephanus presbyter, dictus predicator, successor ipsius Laurencii in dicto altari, super vineam suam de Restiz, quam acquisivit ipse à Johanne de Monte medio de denariis quos habuit idem Stephanus à D. Galtero de Chaaigne, canonico belnensi, pro vineà ipsius Laurencii quam vendidit idem Stephanus eidem Galtero, de assensu decani.

Item dedit idem Laurencius decem altaribus que sunt in ecclesiâ B. Marie belnensis, scilicet, B. Floscelli, B. Michaelis, B. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicolai, B. Eligii. B. Jacobi, S. Crucis et B. Bartholomei; cuique eorum unum, quos assignavit dictus Stephanus super vinéam supradictam.

Item ..... capitulum pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo V solidos et unum denarium viennenses.

1060

XIIII *Kal. Aug.* 1250. — Anno D[ni] M. CC. L., obiit D. Renaudus de Malimont, canonicus Vergei, qui dedit Deo et B. Marie belnensi censum que debebatur sibi apud Belnam de manso D. Henrici de Mooneaul, scilicet tres bossellos frumenti, unum bichetum avene ad mensuram Belne, unum sextarium vini, unam gallinam et duos solidos divionenses pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo.

1061

XIII *Kal. Aug.* 1270. — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro magistro Radulpho, clerico ducis Burgundie, et canonico hujus ecclesie, qui dedit nobis LX solidos viennenses dividendos inter canonicos et clericos presentes officio dicte misse ; de quibus LX solidis tenetur reddere annuatim XXX solidos quicumque tenebit domum dictam de Fangeyo et mansum situm inter dictam domum et domum que fuit Girardi Fabri ; quos domum et mansum dedit in perpetuum huic ecclesie dictus Radulphus.

Item D. Petrus Fornerius assedit pro dicto Radulpho XX solidos supra vineam suam de Roichetain sitam juxtà vineam Benedicti Draperii et X solidos super partem suam domûs de Breteneriâ, que sita est infra muros ante domum Guillermi, dicti Saveri, post decessum vero dicti Radulphi, dicti LX solidi in anniversarium suum, patris sui et matris sue convertentur et hac presenti die, ut dictum est dividentur. Actum est anno D[ni] M. CC. LXX.

Jacet in navi ecclesie prope aquam benedictam sub tumulo fracto.

1062

XII *Kal. Aug.* — Obiit Martinus, frater Rabuz, pro cujus animâ idem Rabuz, dedit B. Marie III denarios in martio reddendos, super vineam de Marconain.

1063

XII *Kal. Aug.* — Bernardus de Giuniaco et Bona, ejus

uxor, adhuc viventes, pro se et pro remedio matris ejusdem Bone, dederunt IIII denarios censuales, quos debent monachi Maceriarum super quoddam pratum quod est apud Macerias.

1064

XII *Kal. Aug.* — Obiit Bella, uxor Guidonis Ginnosa, que dedit B. Marie VI denarios super domum suam que est juxta domum Roberti Giratet, que domus debebat prius canonicis IIII denarios reddendos in festo S. Martini.

1065

XII *Kal. Aug.* — Item, obiit Petrus Bargerons, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie VI denarios reddendos in natale domini super domum suam que est prope Bosesiam, que domus prius debebat canonicis II solidos et III denarios reddendos in eâdem festivitate.

1066

XII *Kal. Aug.* — Hic debet celebrari anniversarium pro Clemente Destinaches, quondam belnensi canonico, et debent distribui ..... solidos monete currentis, quos debet solvere quicumque tenebit domum, et decanus et capitulum.. ..

1067

XII *Kal. Aug.* — Obiit magister Bisuncius, physicus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo in eâdem faciendo, XX solidos divionenses percipiendos annuatim, super vineam suam sitam en Sanvignes juxta vineam Leprosorum ; quam vineam dedit, concessit et tradidit Lore, sorori sue, et heredibus dicte Lore pro dictis XX solidis annuatim in die anniversarii sui persolvendis. Et si forte accideret quod dicta Lora, sine herede sui corporis, decederet Aalaysons, soror sua, et heredes dicte Alayson dictam vineam pro dictis XX solidis, sicut superius est expressum persolvendis, possiderent.

1068

XII *Kal. Aug.* 1244. — Anno D[ni] M. CC. XL. quarto, Odo de Eschevronne dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi in eleemosinam perpetuam II denarios censuales super vineam suam sitam ou Challot subtus forestam Mulin apud Corgoolein.

1069

XII *Kal. Aug.* — Obiit Petrus Bruslez, pro cujus animâ uxor ejus et filii dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales, super domum suam que prius debebat sex denarios eisdem canonicis reddendos in martio; est autem domus juxta grangiam Vuillermi de Chaudenay.

1070

XII *Kal. Aug.* — Obiit Petrus Sescallus, ejusdem ecclesie canonicus, qui dedit Deo et B. Marie XV solidos clericis dividendos in anniversario suo super furnum qui est juxta domum Odonis de Vulenai qui prius debebat X solidos.

1071

XII *Kal. Aug.* — Hic debet fieri anniversarium panis et vini pro D. Stephano Orielli, cantore hujus ecclesie. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

1072

XI *Kal. Aug.* — Ista die, fit semi-solemne, ex fundatione D. et magistri Anthonii de Salins, decani hujus ecclesie, pro quo fiendo idem D. dedit ecclesie VII francos redditus distribuendos, videlicet VI francos inter dominos et choriales,ut consuetum est, et alius francus D. Ebdomadario pro missâ, I grossus D. Dyacono et sub Dyacono, I grossus sacriste pro luminari, IIII grossi organiste, II grossi, duobus choristis, II grossi matriculariis, II grossi, ultra distributionem dictorum VI francorum, et fit processio ad altare in capellâ D. Cardinalis, cum responsoriis, suffragiis et col-

lectis, tam de B. Magdalenâ quam etiam de deffunctis super tumulum quondam D. Henrici de Salins, quondam decani dicte ecclesie, in choro existenti.

Symon Ruffus.

1073

XI *Kal. Aug.* — Eodem die, obiit Poncius, miles de Vuldenaco, qui dedit B. Marie unum mansum cum appendiciis suis apud Corellas.

1074

XI *Kal. Aug.* — Obiit Walterius, canonicus B. Marie.

1075

XI *Kal. Aug.* — Eodem die, obiit Reinaudus, sacerdos et canonicus.

1076

XI *Kal. Aug.* — Ego, Hugo de Bordis, cruce signatus iter Jherosolimitanum arripiens, notum facio presentibus et futuris quod ego dedi et concessi, in perpetuam eleemosinam, pro remedio anime mee et antecessorum meorum, Deo et ecclesie B. Marie belnensi, XX solidos super domum meam sitam in burgo belnensi que fuit quondam D. Landrici de Pomarco ; que domus nullum debet alium censum ; qui XX solidi dividendi sunt annuatim equaliter in ecclesiâ B. Marie belnensis, quandiu vixero, in crastino B. Marie Magdelene, clericis qui ibi intererunt ad officium faciendum, pro me de S. Spiritu et post decessum meum, in die anniversarii mei pro defunctis.

1077

X *Kal. Aug.* — Obiit Ysabel, pro cujus animâ Henriet dedit IIII denarios censuales, quod debet Johannes Butevilain.

1078

X *Kal. Aug.* — Obiit Bernardus de Bois, sacerdos, qui dedit Deo et B. Marie VII solidos clericis dividendos in anniversario suo super medietatem cujusdam domûs que est in castro, quam acquisivit a Symone Debois, et super medietatem vinee que est es Aubois de Noiset, et super quandam peciam terre que est in Campaniâ.

1079

X *Kal. Aug.* — Obiit Hugo Chamilley, qui dedit Deo et ecclesie huic B. Marie LX solidos turonenses, pro suo anniversario, singulis annis fiendo, quos assedit super quandam domum et mansum situm in magno vico, juxta domum Petri Bureteal huic et domum Odeti Albi inde et super qûandam vineam.

Jacet in introitu parvi claustri.

1080

X Kal. Aug. — Eodem die, Reinaudus de Voleniaco adhuc vivens, pro remedio anime sue et suorum, dedit Deo et B. Marie VI denarios annuatim reddendos in martio, super duos jornales terre quos tenebat Ticelinus Blancus, pater ejus; quorum jornalium, res, terram idem Reinaudus emerat à D. ipsius terre.

1081

X Kal. Aug. — Eodem die, obiit Petrus, Diaconus, cognomento Ablas, pro cujus animâ soror ejus Maria dedit B. Marie VI denarios reddendos in festo S. Germani, super partem domûs sue.

1082

X *Kal. Aug.* — Obiit D. Felicia, uxor Gelebont, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo, II solidos censuales, super domum que est juxta domum Richardi de Prato,

ante S. Petrum, et de fundo terre illius domus XII denarios reddendos ad festum B. Martini episcopi.

1083

X *Kal. Aug.* — Obiit filia Stephani Ploton, pro cujus animâ ipse Stephanus dedit Deo et B. Marie belnensi III denarios censuales in vineâ suâ de Agret juxta tillas canonicorum.

1084

X *Kal. Aug.* 1245. — Anno D^ni^ M. CC. XL. quinto, istâ die, obiit magister Ferricus de Pontill, canonicus hujus ecclesie, pro cujus animâ capitulum tenetur, in anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, LX solidos divionenses, pro fructibus prebende sue unius anni, quos habuit dictum capitulum, et quicumque tenebit duas pecias vinearum quas habebat dictus magister Ferry quarum una est an Craie versus ulmum de Chore, alia est versus domum de L'Egues, persolvet in die anniversarii sui VII libras.

Magister Guido tenet dictas vineas ad vitam suam pro LXX solidis viennensibus annuatim reddendis, videlicet : pro vinea de Craie XL solidos et pro vinea de l'Egues XXX solidos in die anniversarii.

Nota. — Cet acte a été fait à quatre fois et porte quatre écritures différentes.

1085

IX *Kal. Aug.* 1294. — Anno D^ni^ M. CC. nonagesimo quarto, obiit magister Johannes de Laudonâ, canonicus hujus ecclesie, qui dedit LX libras viennenses, pro redditibus emendis pro anniversario suo, annis singulis faciendo.

Jacet in medio ecclesie.

Item dedit XX libras in opere.

Item dedit duos baccinos argenteos de V marchis faciendos ad lavandum manus sacerdotis ad altare qui celebrabit.

Item debent distribui XX solidi quos decanus et capitu-

lum assederunt super taillam hominum de Mandelou pro eo quod habuerunt fructus prebende sue.

Item debet distribui valor fructum vinee quam decanus et capitulum acquisierunt de nummis dicti Johannis ab heredibus Petri dicti Bolomier pretio, videlicet, centum librarum, que vinea sita est versûs Sanvignes in plantis de Boache.

1086

IX *Kal. Aug.*— Obiit Julianus Dadez, diaconus, qui, pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie XII denarios annuatim reddendos in martio, super quandam vineam in Ulmis, quam tenet Odo, nepos suus.

1087

IX *Kal. Aug.* 1245. — Anno D^ni^ M. CC. XL. quinto, ista die, obiit uxor Johannis Parvi.

1088

VIII *Kal. Aug.* 1267. — Anno D^ni^ M. CC. LX. septimo, obiit Adelina, uxor Constantii de Pontoi, que dedit Deo et B Marie belnensi V solidos et VI denarios viennenses, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super partem suam seu medietatem domus que est juxtà domum Lorete ex unâ parte, et domum Caligariorum que fuit Guillermi Arbaut ex alterâ ; quam medietatem domûs quicumque tenebit tenebitur solvere dictos V solidos et VI denarios singulis annis.

Jacet.....

1089

VIII *Kal. Aug.* 1345. — Anno D^ni^ M. CCC. XL. V., die martis post festum B. Marie Magdelene, obiit D. Petrus d'Arcenans, presbyter, qui dedit ecclesie X solidos turonenses, pro anniversario suo celebrando, quos assedit super quâdam domo, sita juxta cimiterium B. Martini belnensis, juxta domum B. Margarete et juxta cimiterium publicum ante ymaginem B. Marie Virginis in portale.

1090

VIII *Kal. Aug.* 1283. — Anno Dni M. CC. octogesimo tertio, obiit D. Robertus..... provisor hujus ecclesie.
Jacet in claustro.

1091

VIII *Kal. Aug.* 1291. — Anno Dni M. CC. nonagesimo primo, obiit D. Odo Brunote, curatus de Vallers la Faie.
Jacet ante portam ecclesie in claustro.

1092

VIII *Kal. Aug.* 1252. — Anno Dni M. CC. L. secundo, obiit Nicholaus, clericus, nepos Laurentii de Eduâ, concanonicus noster, pro cujus animâ idem Laurencius dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super domum suam que est in Campaniâ versus ecclesiam Magdalene, ante domum petri dicti Cassart.

1093

VIII *Kal. Aug.* — Obiit magister Christianus, sacerdos et canonicus.

1094

VIII *Kal. Aug.* — Obiit Jacquelinus Dadet, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XXX denarios censuales, super domum suam in quâ manebat, que prius debebat XVIII denarios reddendos in martio.

1095

VII *Kal. Aug.* — Eodem die, obiit Aulenda, uxor Guidonis Beraut, pro cujus animâ ipse Guido dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales apud Leugas, super duas vineas que debebant nobis XVIII denarios, quarum unam tenet Girardus de Prato, aliam tenet Johannes de Travasio.

1096

VII *Kal. Aug.* — Obiit Sapinus, ducis Burgundie bubuleus, pro cujus animâ Petrus, filius ejus, dedit Deo et B. Marie unum campum in Campaniâ et duo jugera terre in viam Montiniaci, et guerpivit medietatem unius sexterii vini et de quatuor panibus medietatem. Hoc autem debebant ei canonici ex debito in Assumptione.

1097

VII *Kal. Aug.* — Item memoria B. Anne matris Marie magnâ devotione apud fideles celebratur.

1098

VI *Kal. Aug.* — Obiit Rainaudus de Curiâ Berthaudo, qui dedit B. Marie Guarinum de Cluniaco reddentem II solidos in festo S. Germani.

1099

VI *Kal. Aug.* 1269. — Anno Dni M. CC. LX. nono, obiit Regina, mater D. Johannis, dicti Champeno, ex capellani nostri, et dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, VI solidos monete currentis per Burgundiam, quos assedit super magnam vineam suam, sitam prope cheminum de Divione, inter cursum de Rainx et cheminum de Bello-Monte, et inter vineam Guidonis Bauduini et vineam Hugonis Alemant.
Jacet in claustro.

1100

V *Kal. Aug.* 1293. — Anno Dni M. CC. nonagesimo tertio, obiit Floreta, filia quondam Aubrici Sauvaige de Bretheneria belnensi, que dedit centum solidos viennenses pro redditibus emendis, pro anniversario suo faciendo.
Jacet ante portalle.

1101

V *Kal. Aug.* — Valet X solidos quos debet capellanus

altaris S. Katherine qui tenet capellaniam quam fundavit bone memorie magister Petrus de Marcilleyo, quondam decano hujus ecclesie, super illâ parte decime de Beligniaco quam tenet.

1102

IIII *Kal. Avg.* — Obiit Gauterius, Cabilonensis episcopus, qui nostre ecclesie multa contulit beneficia.

1103

IIII *Kal. Aug.* — Item, obiit Johannes de Pontiz, noster canonicus, qui dedit B. Marie vineam Campanie et vineam de Sinevineis.

1104

IIII *Kal. Aug.* — Obierunt Arnerius Senetiers et Sercoz, uxor ejus, pro quorum animabus Hugo Senetiers, clericus, eorum filius, dedit Deo et B. Marie belnensi XX solidos percipiendos super vineam suam sitam retro domum Clunei apud Belnam, juxta vineam D. Johanne pro anniversario eorum, annis singulis faciendo.

1105

IIII *Kal. Aug.* 1271. — Anno Dni M. CC. LXXI., obiit Landericus, dictus Clemencez, clericus, qui dedit pro anniversario suo in ecclesiâ belnensi, annis singulis faciendo, X solidos viennenses et tres solidos pro oblationibus dandis in choro, quos assedit super medietatem domorum et mansi qui fuerunt Martini Pelot, super aquam Bosesie, inter mansum Johannis Berthaudi, canonici belnensis, et domum Nicholaï, dicti Rosselli Panetier.

Jacet retro altare B. Johannis, luminari cujus dedit XII denarios super hortum suum de Perporuel qui partitur cum horto Hugonis fratris ejus.

1106

IIII *Kal. Aug.* — Obiit Guido, filius Landrici, vice comi-

tis, qui dedit nobis XII denarios apud Busam in vigiliâ Pentecostes, quos debent reddere li Chasnel, et apud Charreium mansum Bernardi Faudel solitum reddere VI denarios in martio, cum autem III boselli injuste rapuerant, predictus Landricus, filius ejus, Deo et B. Marie in pace dimiserunt.

1107

III *Kal. Aug.* 1270. — Anno D^ni M. CC. LXX., obiit magister Egidius de Divione, canonicus eduensis et belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie de Belnâ, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos parisienses, quos assedit super quadam peciam vinee que est ante domum de Nuisot, juxta vineam Leprosorum Belne, quam vineam ipse dedit filio Johannis Bauduin, scilicet filio suo.

Jacet Edue.

1108

III *Kal. Aug.* 1294. — Anno D^ni M. CC. nonagesimo quarto, obiit Renaudus Boerii, de vico divionensi de Belnâ, qui dedit pro anniversario suo annuatim faciendo V solidos et I denarium, quos assedit super vineam suam de Vergelausse sitam juxtà vineam.....

Jacet in claustro.

1109

III *Kal. Aug.* (Acte rayé). — In festo B. Germani, quod est ultima Julii, debet fieri solemnitas que sequitur ad honorem Dei et devocionem Germani de la Risie et Symonete ejus uxoris :

Primo pulsabitur, prout fieri solet in festis duplicibus, et cerei festorum duplicium accendentur.

Item parabitur magnum altare, prout parari solet in festis B. Johannis Baptiste, S.S. Petri et Pauli, aut Marie Magdalene.

Item dūcentur organa ecclesie, si sit aliquis sciens cantare cum ipsis.

Item totum officium ipsius festi fiet duplex, et in primis

vesperis et secundis fient processiones ad altare B. Germani, per dictos Germanum et Symonetam constructum, cantando unum responsorium de ipso sancto cum antiphonâ de *Magnificat* et oratione ut moris est fieri in dictâ ecclesiâ ; et, oratione finitâ, dicetur psalmus *De profundis* cum collectis pro defunctis *Inclina, Deus in cujus miseracione*, et *Fidelium*, aspergendo aquam benedictam super sepulturam ipsorum.

Item ante magnam missam fiet processio ad idem altare in cappis honoribus, ut moris est ; et collecta festi, seu S[ti] finitâ, immediate cantabitur prosa B. Marie *Inviolata* cum versiculo et oratione de eâdem B. Mariâ et posteà.....

Item sacrista, qui tunc erit, tenebitur celebrare dictâ die (et etiam in alio festo B. Germani quod est primâ die octobris) unam missam ad altare dicti B. Germani, horâ misse parrochialis ; quas quidem missas vult cantari et decantari per cantorem, pueros et omnes cantores ecclesiœ, et quod in fine ipsarum missarum dicatur *Clementissime* cum collectis pro defunctis.

Et pro premisis fiendis, idem Germanus et ejus uxor dederunt huic ecclesie VII francos annui redditus dividendos in modum qui sequitur, videlicet : Dominis canonicis et capellanis extantibus in primis vesperis et processione in eis fiendâ unum francum inter ipsos, more solito, dividendum.

Item in secundis vesperis totidem.

Item existentibus in matutinis similiter unum.

Item in magnâ missâ et processione decem et octo grossos.

Item sacriste pro luminari VI grossi.

Item eidem pro dictis duabus missis procurandis in predictis festis decem denarios turonenses proviso quod, dum celebrabuntur dicte misse, tenebitur ponere super altare duos parvos cereos et etiam, dùm erit processio ut predictis omnibus horis, et dùm post affertorium ad locionem manuum venerit, dicere tenebitur *De profundis* cum collectis pro defunctis.

Item cantori et pueris, pro penâ suâ cantandi predictas missas, unum francum, videlicet, pro qualibet die VI grossi.

Item aliis cantoribus qui erunt in dictis missis III grossi.

Item matriculariis ecclesie VI albi pro penâ suâ.

Item clerico vicarii, pro penà suà tradendi et administrandi cappas, VI albi.

Item pro clerico qui ducet organa III grossi, et (si) non sit qui sciat ludere, sint pro Fabricâ. Et predictos sex francos idem Germanus et Symoneta assederunt et assignaverunt super.....

Fundatio predicta B. Germani fuit tempore prefati Germani de la Risie et ad suam magnam instantiam, et maxime quod assignalia redditus ipsius fondationis erant minus sufficientia, abolita et fuit mutata in festum duplex sine aliâ solemnitate, excepto quod in primis vesperis et in fine tertie, ante missam, fit processio ad dictum altare cantando responsorium S^ti^ et ut est consuetam in talibus : pro quibus debentur dicte ecclesie solùm tres franci, assignati super assignalia superius declarata, et debent distribui modo consueto.

1110

III *Kal. Aug.* — Eodem die natale B. Marthe hospite D^ni^.

1111

Pridie Kal. Aug. 1252. — Anno D^ni^ M. CC. LII., obiit Renaudus Bannelius, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, XXX solidos divionenses, quos laudentibus Petro canonico ejusdem ecclesie Hugone et Radulpho, dicto Barrot, filiis suis, assedit super bancum suum ubi venduntur carnes Belne.

1112

Pridie Kal. Aug. — Obiit Hugueta, relicta Gauffridi Barrot de Belnâ, que dedit Deo et ecclesie B. Marie XX solidos.

1113

Pridie Kal. Aug. — Hic fit anniversarium, pro D. Petro

de Castellione, aliàs de Poisson, presbytero de Belnâ et pro patre et matre ejusdem, qui dederunt huic ecclesie, pro anniversario suo ibidem faciendo, annis singulis, ultimâ die mensis julii XXX solidos turonenses, assignatos supra quamdam domum suam sitam in vico aux Cotereaulx, juxta domum Johannis d'Escharnant hinc et domum heredum Pantoillon inde, item super sex operatas vinee sitas en Chardereneul juxta vineam Symonis Nenet hinc et Piernetum Ginot inde.

1114

Pridie Kal. Aug. — Obiit Clemencia, filia Rainaldi Gay, que dedit B. Marie cortinum et pallium suum.

1115

Pridie Kal. Aug. — Obiit Maria, uxor Barnuini de Domo Dei, que, pro remedio anime sue, dedit B. Marie V denarios reddendos in martio, super vineam que est in Bauches.

1116

Pridie Kal. Aug. — Noverint universi, presentes et futuri, quod Hugo, deu Cheene et Bescelon, uxor sua, dederunt Deo et B. Marie belnensi, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, XVIII denarios censuales annuatim in martio reddendos super duos campos vinee de Restiz, sitos juxta vineam Bernardi Sauvage.

1117

Pridie Kal. Aug. 1290. — Anno Dni M. CC. nonagesimo, obiit Thomas de Belnâ, canonicus Cabilonensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annuatim faciendo, XX solidos viennenses de annuo et perpetuo redditu, quos assedit super terciam partem quinque modiorum vini ad mensuram belnensis apud Murixallum, quam terciam partem Regnieta soror quondam et herede dicti Thome tenet, et debet solvere dictos XX solidos annuatim super dictam terciam partem V modiorum vini.

Jacet in claustro.

Note écrite d'une autre main.

Perrenetus Grossellers Achylletus..... et..... ejus soror de Murisallot tenent et debent.

1118

Kal. Aug. 1252. — Anno Dni M. CC. LII., obiit Johanna soror D. Milonis, presbiteri, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo et Regine matris sue, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium quos assedit super duas pecias vinearum que sunt an Champlone juxtà vineam que fuit D. Philippi de Anquigne defuncti et vineam Radulphi aurifabri.

1119

Kal. Aug. 1307. — Anno Dni M. CCC. septimo, obiit Petrus dictus Davendoz, clericus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et I denarium, quos assedit super vineam suam ubi dicitur es Arbues, juxta vineam Girardi de Jonsevaul.

1120

Kal. Aug. — Item, obiit idem Lebaudus qui dedit Deo et B. Marie belnensi VIII solidos censuales super terram suam que sita est super stagnum et I modium vini super vineam de La Val, et II denarios super eandem vineam, et VI denarios censuales quos debet D. Hamelinus de vineâ suâ de La Val.

Ista duo sunt distribuenda in anniversario suo.

1121

III Kal. Aug. — Obiit Clemencia, uxor Leobaudi Genemie, militis, pro cujus animâ idem Leobaudus et Johannes, ejus filius, dederunt B. Marie X denarios super vineam d'Espinel, quam tenet Johannes, filius Boni amici, prepositi de Chastiller, que sunt reddendi in martio, XII denarios quos debet Robertus, capellanus S. Martini, super domum suam,

et VIII denarios quos debet Guido olearius, nepos ejus, super quandam domum que est ibi propè. Hic nummi reddendi sunt in martio.

1122

Kal. *Aug.* — Obiit Margarita, uxor Narduini de Sarrigniaco, militis, que dedit B. Marie III solidos censuales, super domum que conjuncta est domini Hugoni Cornuti, qui reddendi sunt in martio.

1123

IIII *Nonas Aug.* 1222. — Obiit Guido Saveri, qui dedit Deo et B. Marie belnensi VI denarios censuales, reddendos in martio, super vineam suam sitam apud Hulmum Bruder.
Actum est hoc anno Dni M. CC. XXII.

1124

IIII *Nonas Aug.* 1307. (barré) — Anno Dni M. CCC. septimo, obiit Petrus, dictus Davendoz, qui dedit Deo et B. Marie V solidos et unum denarium, pro anniversario suo annuatim faciendo, quos assedit super vineam suam de La Fae.
Jacet ante portalle.

1125

IIII *Nonas Aug.* — Obiit Avelina Pelosa, que dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales super terram que jacet ad Carrees de Varoiles, pro remedio anime sue et antecessorum suorum.

1126

IIII *Non. Aug.* 1237. — Anno Dni M. CC. XXXVII., in festo B. Petri ad vincula, obiit Petrus, nepos D. Stephani Ploton, canonici belnensis, pro cujus animâ idem Stephanus et Bernardus, frater dicti Petri, dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensi XX solidos super vineam suam de la rue

des Chams annuatim reddendos in die anniversarii sui, inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos.

1127

IIII *Nonas Aug.* — Obiit Pontius Senesquallus, qui dedit Deo et B. Marie unum campum juxtà ulmum Bruder, et quondam (sic) terram apud Talliacum que est cum terrâ canonicorum B. Marie belnensis et plastrum unum juxtà dormitorium illorum.

1128

IIII *Nonas Aug.* Obiit Artaldus, miles.

1129

III *Nonas Aug.* 1287. — Anno D^{ni} M. CC. octogesimo septimo, obiit Guido, dictus parvus Balduinus, maior belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, X solidos viennenses quos assedit super vineam suam de Vergellasse.

Jacet in claustro.

1130

III *Nonas Aug.* — Obiit Hugo, clericus, filius Reinardi de Belnâ, pro cujus animâ pater ejus dedit Deo et B. Marie, laudante uxore suâ et filiabus suis, VIII denarios quos debet Benignus presbiter, de quâdam vineâ que est apud Prevaliam.

1131

Pridie Nonas Aug. (acte barré) — Noverint universi, presentes et futuri, quod Laurencius..... de Fosseio dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum in perpetuum, XXX solidos divionenses percipiendos annuatim super vineam suam de Bello-Monte, quam acquisivit â D. Roberto de Buies et Petro, dicto puer clericus; que vinea est juxtà vineam Boni Amici Rosée; et quicumque dictam vineam possidebit, te-

netur persolvere annuatim dictos XXX solidos die jovis ante festum B. Laurenti, dividendos canonicis et clericis qui intererunt misse celebrande pro ipso et antecessoribus suis videlicet, quandiu vixerit, de S. Spiritu et, post ipsius decessum, pro deffunctis dictâ die annuatim.

1132

Pridie Nonas Aug. — Hic fit missa de S. Spiritu pro magistro Petro de Sinemuro archipresbitero Virtutum et canonico hujus ecclesie, pro quâ debent distribui centum solidi turonenses, quos acquisivit à Jaquetâ de Castellione et suis heredibus, sitos super pluribus hereditagiis, sicut continetur in litteris quas habet capitulum sub sigille ducis et sunt.... amorties.

1133

Pridie Nonas Aug. — Hic fiunt successivè duo anniversaria panis et vini, pro magistro Johanne Bullandi, super plurima hereditagia fundata.

1134

Pridie Nonas Aug. — Obiit Hugo Buinez, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XII denarios annuatim reddendos in anniversario suo, super domum de Changes de Arneto.

1135

Pridie Nonas Aug. 1227. — Anno D^ni^ M. CC. XVII., obiit Annelet, uxor Gilbon Morgo, pro cujus animâ pueri sui dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis VI denarios censuales annuatim in martio reddendos, super vineam suam de Nueret que est versus Pernant; fit in crastino decollationis B. Johannis.

1136

Non. Aug. (acte barré). — Obierunt Guillermus de Francolomonte et Odeardis ejus uxor, parentes magistri Co-

nonis canonici belnensis ; pro ipsarium anniversario in belnensi ecclesià faciendo. Idem Cono et Andreas, frater ejus, dederunt XX solidos viennenses, quos assederunt super suis duabus domibus lapideis de Savigneio cum toto maneio eorum, subtus domum D. Joberti de Savigneio, militis, super Aquam,

1137

Non. Aug. — Vita S. Cassiani, episcopi Eduensis, est in passionibus.

1138

Non. Aug. 1304. — Anno Dni M. CCC. quarto, obiit Morellus de Pomarcho, D. Talleyi, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XL solidos, quos assedit super vineam suam sitam apud Curtiz subtus ulmum ; quam tenent heredes Libaudi de Curtiz ; et debet dicta vinea alios XL solidos quos legavit D. Morellus : ecclesie de Pomarco XX solidos et ecclesie de Charre XX solidos.

1139

Non. Aug. — Obiit Radulphus Parvus, hujus ecclesie sacrista, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime pro sue et animâ parentum suorum, videlicet Angir et Burgundie matris sue, X solidos reddendos in anniversario suo, super vineam de Comba, quam tenet Amelinus canonicus, XIII denarios et unam gallinam in novo mercato, quos debet Benignus, famulus Rainaudi canonici, et II solidos in domo Maignin, XIIII denarios in manso Symonis de S. Martino, XII denarios apud Saviniacum, quos debet Odo, presbiter de Corgoolen, super quandam vineam.

1140

Nono Idus Aug. — Obiit Bona soror, uxor Stephani prepositi, que dedit Deo et B. Marie LX denarios suprà mansum Guidonis juxtà ecclesiam B. Martini.

1141

VIII *Idus Aug.* (acte barré). — Obiit Humbertus Choloz, qui dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam de Lenui.

1142

VIII *Idus Aug.* 1272. — Anno Dni M. CC. LXX. II., obiit D. Johannes, dictus de Anceyo, presbiter canonicus ecclesie de Primellis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos viennenses et cuilibet beneficiato ad altaria dicte ecclesie VI denarios viennenses, ita quod ipsi debent celebrare, vel facient celebrari die anniversarii sui, pro defunctis alio quin cedent in anniversario communi, illi VI denarii, videlicet, de illis qui non celebrabunt cum solidis supradictis quos X solidos cum VI denariis pro quolibet beneficiato, assedit super vineis suis sitis in finagio Belne, desuper territorium de Sesye ; quarum una sita est juxtà vineam Petri de Bordis, alteram de subtus vineam vgerii Eduensis, videlicet Petri, dicti corrigarii, et super terrisi suis de Bargiis et de Chave, que omnia acquisivit â Radulpho Gamet de Argilleyo, quas terras et vineas dedit et legavit pro quodam capellano instituendo ad altare B. Nicholai fundatum in ecclesiâ B. Marie belnensi et Perreneto..... Jacobum nepotem suum super predictas terras et vineas.....

Jacet ante portalle.

1143

VII *Idus Aug.* 1379. — Anno Dni M. CCC. LXX. IX., in festo B. Sixti, obiit Girardus de Rueyo, carnifex, qui dedit Deo et legavit ecclesie B. Marie belnensis unum anniversarium panis et vini. Johannes de Rueyo nepos ejus debet. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

Jacet in navi B. Petri Belne.

1144

VII *Idus Aug.* 1243. — Obiit Girardus Fabri, clericus de

Belnâ, qui, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos divionenses, reddendos in die anniversarii sui dicte ecclesie, super quandam vineam suam, quam acquisivit ab Humberto Letodo, sitam in Bello-monte, juxtà clausum B. Nazarii, inter canonicos et clericos dividendos.

Actum est hoc anno D^ni^ M. CC. XL. III.

1145

VII *Idus Aug.* — Festum Transfigurationis, die VI, hujus mensis, debet fieri solempne in omnibus, prout festum nativitatis D^ni^ aut Assomptionis B. Marie, excepto quod V cerei ante magnum altare existentes in parvo ratello non luceant nisi tempore divini officii et non de nocte. Pro quâ solempnitate fiendâ sicut premittitur, venerabilis vir D. Petrus Andiern, quondam hujus ecclesie canonicus, dedit ecclesie certa hereditagia, de quorum redditibus ecclesia tenetur distribuere XI francos cum VII grossis cum dimidio, videlicet : in primis vesperis existentibus et processione in eisdem fienda duos francos, in matutinis duos ; in missâ et processionne totidem ; et in secundis vesperis similiter duos.

Item, sacriste pro luminari II solidos et ex hoc tenebitur ponere suprà sepulturam dicti fundatoris requietorium ante altare D. Petri quatuor cereos, officio divinio durante ;

Item, Trezellatori quatuor grossi.

Matriculariis III grossi.

Illi qui servabunt et tradent reliquias cuilibet VI albi.

Illi qui ludit cum organis III grossi.

Residuum vero reddituum ex hereditagiis provenientium sit ad opus et utilitatem fabrici.

Et est sciendum quod unà cum dictâ solempnitate fiendâ, ut dictum est, debent fieri tres processionnes ad dictum altare D. Petri de Herbâ, videlicet, in duabus vesperis in habitu communi, et in missà in cappis honorabilibus et in fine cujuslibet processionis, post collectam festi, immediatè debet dici prosa B. Marie *Inviolata* cum versiculo et collectâ de eâdem B. Mariâ ; posteà *De profundis* cum collectis pro

defunctis, unâ parte chori altâ voce inchoante et alterâ respondente, cum predictis collectis.

Insuper eadem, sacrista tenetur dicere missam parrochialem ad altare predictum, quam debent cantare et decantare cantor, pueri et eorum magister, quibus tradantur VII grossi cum dimidio, et sacriste qui decet missam VI albi, et cantori, pueris et eorum magistro VI grossi.

1146

VII *Idus Aug.* — Obiit venerabilis et Deo dilectus Hugo, dux Burgundie, qui ecclesie nostre multa et ampliora contulit.

1147

VII *Idus Aug.* — Obierunt Hubertus, cognomento Vidames, uxor ejus Elisabeth de Cristoil et Dameron, eorum filii, dederunt Deo et B. Marie VII solidos in suâ parte pedagii de Chainniaco annuatim reddendos in anniversario ejusdem Huberti.

1148

VII *Idus Aug.* — Obiit Petrus Joculator, pro cujus animâ Rainaudus ejus filius dedit B. Marie XII denarios in mense martio, super quandam terram ad Poissant, quam à Petro Beraudo memoratus Petrus acquisivit.

1149

VII *Idus Aug.* — Eodem die, obiit Margareta, uxor ejusdem Petri, pro cujus animâ predictus Rainaudus, eorum filius, dedit Deo et B. Marie III solidos, in martio reddendos super eandem terram de Poissant.

1150

VII *Idus Aug.* 1229. — Obiit Radulphus de Postellâ, qui dedit Deo et altari S. Nicholai fundati in ecclesiâ Belne et capellano ejusdem altaris quandam vineam que sita est subtus domum Dei de Pomart, juxtà vineam canonicorum

B. Margarete : ita quod quicumque tenebit vineam predictam in anniversario ejusdem Rader reddet X solidos inter clericos ejusdem ecclesie dividendos ; hanc eleemosinam laudavit Petronilla, ejus uxor, et ecclesiam predictam de eâdem investivit.

Actum anno Dni M. CC. nono, ista die.

1151

VII *Idus Aug*. 1264. — Anno Dni M. CC. LX. quarto, obiit Rainaudus de Ruâ, filius Radulphi, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario, ibidem annis singulis faciendo, X solidos monete que pro tempore curret, quos assedit super vineam suam que est au Contor de Botère, que fuit acquisita à Guillermo Arbaut.

1152

VII *Idus Aug*. — Obiit Fromundus.
Eodem die, obiit Rainaudus.

1153

VI *Idus Aug*. 1252. Anno Dni M. CC. L. II., obiit Bona, uxor Burioix, filii D. Gilberti, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, X solidos annui redditus, quos assedit super vineam suam que (est) au Tapot, juxtà monasterium et juxtà vineam D. de Salon.

1154

VI *Idus Aug*. — Obiit Guido, canonicus et sacerdos.

1155

Eodem die, obiit Reginaudus Guiete, qui dedit B. Marie XII denarios censuales, quos debent monachi de Maceriis, de terrâ de Vire.

1156

VI *Idus Aug*. — Item, obiit Ermangarda, vice comitissa.

1157

V *Idus Aug.* 1270. — Anno D^ni M. CC. LXX., obiit Bona, uxor Guidonis dicti Gonduim, pro cujus anniversario, annis singulis faciendo, dictus Guido dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et V denarios viennensis monete, quos assedit super vineam suam de Gaudeaul, que est juxta vineam Maceriensem.

1158

V *Idus Aug.* 1294. — Anno D^ni M. CC. nonagesimo quarto, obiit Perreneta, neptis quondam magistri Johannis de Laudenâ, quondam canonici belnensis, que dedit, pro anniversario suo faciendo, XXX solidos viennenses annui redditus, quos assedit super mansum suum situm versus S. Nicholaum de Belnâ, quem acquisivit ab heredibus et relictâ Petri de Givroliis.

Jacet in medio ecclesie, juxta dictum canonicum.

1159

V *Idus Aug.* — Beati Hernei, cujus corpus requiescit in hàc ecclesiâ.

1160

V *Idus Aug.* 1240. — Anno D^ni M. CC. XL., obiit Matheus li Gruyer, pro cujus animâ Renons, uxor sua, filia Jaquelini Albi, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales reddendos annuatim in martio, super domum suam, sitam juxta domum es Correies.

1161

V *Idus Aug.* 1293.—Anno D^ni M. CC. nonagesimo tercio, obiit D. Nicholaus de Cultiz, quondam capellanus altaris S. Floscelli, qui dedit, pro anniversario suo, V solidos et unum denarium quos assedit annuatim super terram suam sitam en Sauce Cobelot, juxta terram Petri Armigeri de Beligneyo et juxtà terram heredum Seguini Guiote in finagio de Beligneyo.

Jacet ante portalle.

1162

IIII *Idus Aug.* 1237. — Anno D^{ni} M. CC. XXX. septimo, obiit Huo Jordaine, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos censuales ; de quibus Petronilla, relicta Guidonis Bressandi, debet duos solidos, super domum suam, que sita est ante portam S. Stephani belnensis, juxtà virgultum quod fuit Hugonis Bonior, in festo S.S. omnium annuatim reddendos et super domum sitam ad Barram, juxtà clausum quod fuit ipsius Hugonis, quam domum tenet (en blanc)..... debentur tres solidi in mense martio annuatim ; de quibus Pentecoste, uxor ejus, dictam ecclesiam investivit.

1163

III *Idus Aug.* — Obierunt Rainaudus Cauda Asini, et uxor ejus Maria, qui dederunt B. Marie XII denarios censuales reddendos in martio, super domum quam dedit Rainaudus de Pomarco, sacerdos, predicte Marie, nepoti sue.

1164

III *Idus Aug.* — Item, obiit Hodierna, uxor Arnulfi Marreglerii de Scabronna, que in allodio suo dedit B. Marie VI denarios censuales, reddendos in martio, supra quoddam jornale terre, apud territorium de Bez, quod tenet idem Arnulfus.

1165

III *Idus Aug.* 1236. — Anno D^{ni} M. CC. XXX. sexto, obiit D. Robertus de Monz, presbiter et canonicus ecclesie belnensis, qui dedit Deo et ecclesie predicte XL solidos in anniversario suo annuatim reddendos, et inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos ; de quibus clerici altaris B. Katherine tenentur reddere super rebus quas contulit eis nomine dicte altaris XXX solidos ; et Odo clericus, nepos suus, quandiù vixerit tenetur reddere X solidos, super tribus peciis vineam sitarum apud Leugas, quas contulit in vitâ suâ ; post obitum ipsius, quicumque tenebit illas tres

pecias vinearum tenetur reddere dicte ecclesie de eisdem XV solidos annuatim ; extrema in adventu Domini annuatim debent canonici pro ipso Roberto distribuere ad matutinas et ad magnam missam C solidos quos D. Arnulfus inter canonicos et clericos.....

Item canonicis et clericis ejusdem ecclesie prout videbitur.

1166

III *Idus Aug.* — Obierunt Robertus de Mons et uxor ejus Hodierna et filii eorum, Philibertus, Falco et Henricus qui dederunt Deo et B. Marie C solidos ad opus ecclesie et III sextarios bladi in molendino apud Beliniacum subtus Belnam, post decessum Roberti canonici, fratris eorum, et Geltrudis, uxoris predicti Philiberti, et in vitâ eorum investiti sunt canonici de duobus quartullis bladi dederunt et V solidos censuales in quâdam vineâ que est in cursu de Rains quam tenet Bernardus Chalemonz, et II solidos in quâdam que est in cursu de Junain.

1167

III *Idus Aug.* — Obierunt Robertus de Chaudeniaco et Tecilina, ejus uxor, qui, pro remedio animarum suarum, dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales, super domum suam que est ante Petram momonetalem. Item, Guillermus, predicti Roberti filius, pro eorumdem animabus et pro animâ suâ dedit XVIII denarios super vineam de Barra et XII denarios super vineam que est apud B. Johannem de Hospitali. Hoc totum reddendum est in martio.

1168

III *Idus Aug.* — Noverint universi, presentes et futuri, quod Garinus Alienard, in vitâ suâ, dedit Deo et B. Marie belnensis VIII denarios censuales reddendos in martio super VI peciis terre que sunt in culturâ Pomarâ, quas tenent filii Clementis de Richeborg, pro animâ suâ et antecessorum suorum.

1169

III *Idus Aug.* 1239. — Ego Petreta, filia quondam Marie la Jaquète de Murissaut, cruce signata, notum facio omnibus quod, quando volebam ire ad partes transmarinas, ego dedi, pro remedio anime mee et antecessorum meorum, Deo et ecclesie B. Marie belnensis, ad luminare ejusdem ecclesie II denarios censuales annuatim reddendos, super vineam meam sitam el Crot del Perrouset, juxta vineam Hugonis Arbert ; in quâ vineâ nullus allius habet censum. Actum est hoc anno Dni M. CC. XXX. nono mense junii.

1170

III *Idus Aug.* — Obiit Ludovicus de Barro, clericus, pro cujus animâ decanus et capitulum belnenses tenentur debent facere anniversarium suum, annis singulis, et debent distribuere de denariis suis LX solidos divionenses, in die dicti anniversarii pro XXX libris turonensibus quas habuerunt de denariis dicti Ludovici.

Jacet in claustro.

1171

1275. — Anno Dni M. CC. LXX. quinto, obiit Galterus, dictus Gaveauz, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et I denarium viennensem, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super domum suam sitam ultrà Bosesiam, inter domum heredum es Inglotes et domum heredum Martini Caligarii.

Jacet ante portale.

1172

III *Idus Aug.* 1277. — Anno Dni M. CC. LXX. VII., obiit Girardus Mergouz, clericus, qui dedit dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annuatim faciendo, V solidos et I denarium viennenses annui redditus, quos assedit super vineam suam de subtus Volenay.

Jacet in claustro.

1173

III *Idus Aug.* 1305. — Anno Dni M. CCC. V., obiit Simonnus dictus Brulez de Belnâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, XL solidos divionenses, quos assedit super partem suam furni de Burgo-Novo.

Jacet in claustro, ante altare S. Pauli.

1174

III *Idus Aug.* — Obiit Petrus, clericus, filius D. Johannis Bertelai, militis, pro cujus animâ D. Lora, mater ejus, dedit Deo et ecclesie B. Marie VI denarios censuales in martio super domum suam de Castro belnensi, que prius debebat dicte ecclesie XII denarios censuales.

1175

III *Idus Aug.* — Obierunt Odo Dadet et Gilbertus, filius ejus, qui dederunt Deo et B. Marie VIII denarios censuales in vinea Guilelmi Molepeu in monte Erminal, reddendos in martio.

1176

III *Idus Aug.* — Eodem die, obiit Pereta Dadeta, que dedit Deo et B. Marie VI denarios in campo Gruin, reddendos in martio.

1177

III *Idus Aug.* — Eodem die, Odo, filius ejus, dedit Deo VI denarios censuales ad opus Lampadarum annuatim reddendos in martio, super vineam de Mille Pain, que est in monte Herminaudi, pro animabus antecessorum.

1178

III *Idus Aug.* — Obierunt Martinus de Seseià et uxor ejus Belisent, que dederunt Deo et B. Marie VI nummos censuales, apud Bet in anniversario eorum et XII nummos

apud Seseiam, quos debent monachi cisterciences in martio.

1179

III *Idus Aug.* 1218. — Anno D^ni^ M. CC. XVIII., die dominicâ post Assumptionem B. Virginis, obiit Elena de Arneto, pro cujus animâ ipsa et Girardus Pelliparius, filius ejus, dederunt Deo et ecclesie B. Marie Belnensis VI denarios censuales, in eleemosinam, pro remedio annimarum suarum, annuatim reddendos in crastino, dicte dominice, super domum suam que est super pontem Bosesie, quam idem Girardus construxit, itâ quod quicumque dictam domum tenuerit, tenetur dictos VI denarios reddere ; et canonici ejusdem ecclesie promiserunt aniversarium ejus annuatim facere.

1180

III *Idus Aug.* 1237. — Anno D^ni^ M. CC. XXX. VII. obiit Gileta, uxor Roberti, alias Quarter, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et dicti Roberti, mariti sui et antecessorum et benefactorum suorum, X solidos censuales in anniversario annuatim reddendos, et inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos, de quibus debentur super domum suam, que sita est in ruâ divionensi, juxta domum Huguete, V solidi et de vinea suâ de Pulin alii V solidi et maxime super partem suam rerum predictarum.

1181

Pridie Idus Aug. — Hic debet celebrari pro defunctis, pro magistro Ferrico, lingonensi et belnensi quondam canonico et debent distribui CV solidi super vineis quas acquisivit dictus magister Ferricus, quarum due site sunt en Espineaul et due alie es Oyches de Prevole et alia pecia vinee sita est ad puteum de Genevroy, juxtà vineam D. Morelli, vicarii ecclesie B. Marie beluensis, et juxtà vineam Margarete relicte Philiberti Quadrigarii, et est sciendum quod alia die supra debentur scilicet XV solidi pro dicto magistro

Ferrico super dictis vineis VI videlicet Idus junii, quas vineas tenet Petrus de Primellis et debet solvere.

1182

Pridie Idus Aug. — Eodem die, obiit Elisabeth, cognomine Bona, que dedit nobis mansum unum cum appendiciis suis apud Mille-Pontem.

1183

Pridie Idus Aug. — Obiit D. Lebaudus Jeremi.

1184

Idus Aug. 1289. — Anno Dni M. CC. octogesimo nono, obiit Regina, uxor quondam Radulphi Barrot, que dedit pro anniversario suo, annis singulis faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super domum suam, sitam versus portam Batallie, que decitur domus à la Barbière quam tenet Johannes Barrot, filius ejus quondam.
Jacet ante altare B. Thome, in istâ ecclesiâ.

1185

Idus Aug. 1306. — Anno Dni M. CCC. sexto, obiit D. Girardus de Rans, canonicus hujus ecclesie, qui dedit nobis vineam suam de Laval subtus Monde Porte quam acquisivit à Johanne, dicto Lamoriner, pro quâ tenetur qui tenebit eam annuatim solvere XX solidos divionenses. D. Jo. de Mundeville tenet.

1186

XIX *Kal. Sept.* 1299. — Anno Dni M. CC. nonagesimo nono, obiit D. Viardus de Firmitate, hujus ecclesie canonicus, qui dedit et legavit nobis LXX libras ad emendos denarios redditûs qui distribuentur ad matutinas die Assumptionis B. Marie et per octabas distribuentur ad matutinas inter canonicos, capellanos et clericos chori, et habebit canonicus quatuor denarios, presbiter vero duos et clericus unum

quandiu durabunt denarii supradicte acquisivit et tenebitur post Benedicamus Domino dicere ebdomadarius, de Profundis, orationes suffragia et..... intentionis de ceteris denariis.

1187

XIX *Kal. Sept.* 1295. — Obiit Huo de Rochâ, prepositus ecclesie eduensis et canonicus belnensis, pro cujus anniversario Jacobus de Rochâ, frater ejus, prepositus eduensis, D. de Montceaus assedit super talliâ et redditibus ville de Montceaus XL solidos divionenses et de hiis predictus Jacobus dedit litteras D. ducis Burgundie, anno D^ni^ M. CC. nonagesimo quinto.

1188

XIX *Kal. Sept.* — Obiit Johannes, filius Girardi Vigerii, canonicus belnensis, pro cujus animâ capitulum belnense tenetur solvere LX solidos annuatim, pro suo anniversario, ibidem annis singulis faciendo, pro fructibus prebende sue, quos percepit dictum capitulum.

1189

XIX *Kal. Sept.* — Sciendum est quod a vesperis vigilie Assumptionis B. Marie Virginis debent illuminari XVIII cerei in duobus magnis rastellis pro Guillermo Lorète qui hoc instituit, pro quibus dedit XXX solidos divionenses videlicet ; XXII solidos divionenses quos debet Huguo de Saumaise, super vineam suam de Bouthères ; et alios VIII solidos super domum in quâ moratur relicta dicti Marrie, quos levabit sacrista, qui pro tempore erit, et supra dicta ministrabit. De hoc habentur littere sub sigillo eduensi.

1190

XIX *Kal. Sept.* 1258. — Anno D^ni^ M. CC. L. VIII., Bartholomeus, clericus belnensis, dictus de Chaalanges, iter aggrediens transmarinum, legavit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, decem solidos in matutinis festi Assumptionis B. Marie hiis qui

interfuerint distribuendos ; et quartâ die sequenti alios X solidos in die anniversarii sui quod debet fieri ipsâ die, similiter hiis qui interfuerint dividendos quos assedit super vineas suas de Lesgue que sunt juxta vineas Stephani Foresteri ; quas vineas quicumque tenebit tenetur solvere dictos XX solidos pro dicto.

1191

XVIII *Kal. Sept.* — Obiit Aaliz, filia Borini, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales annuatim in martio reddendos ; de quibus Cecilia que manet ante Domum Cistercii debet VI denarios de terrâ ..... et Annelons uxor Petri de Aucé debet VI denarios de eâdem terrâ.

1192

XVIII *Kal. Sept.* — Noverint universi, presentes et futuri quod ego Mathildis, relicta Girardi Jordaine, divinâ gratiâ mentis compos dedi et concessi in perpetuam eleemosinam libere et absolute altari S. Katherine fondato in ecclesiâ B. Marie belnensis à Villermo, anglico sacerdoti ibidem Deo servienti et ejus successoribus ibidem perpetuo servientibus, duodecimam partem decime bladi Belne, quam acquisivit à Girardo Bessart, clerico, et plantam que sita est super stagnum et XX solidos de Astallagio belne ad luminare jam dicti altaris quos teneo ecclesie pignoris obligatos à D. Rosâ. Textum argenteum et duo coclearia et duos annulos argenteos ad calicem faciendum memorati altari et aurum ad deaurandum. Ita quod sacerdos qui ibi serviet quâcumque die commode poterit pro defunctis celebrabit pro salute meâ et antecessorum meorum ; ego siquidem propriâ dictâ voluntate maneo, volo et precipio quod decanus belnensis liberam hanc.....

Assignatum beneficium idoneo sacerdoti post decessum dicti Villermi qui dicto altari digne et honeste valeat desservire.

B. Marie belnensis super fabricam que est contigua domui Renaudi, filii mei.

Actum anno D^ni.....

1193

XVIII *Kal. Sept.* — Obiit Martinus, filius Petri Rufi, pro cujus animâ pater ejus dedit Deo et B. Marie duo jugera terre an Goelen.

1194

XVIII *Kal. Sept.* — Obiit Bona Dadeta, que, pro remedio anime sue, dedit B. Marie VI denarios reddendos in martio supra domum suam.

1195

XVII *Kal. Sept.* — Obiit Raimundus de Curbiniaco, noster canonicus, qui dedit B. Marie XX solidos annuatim reddendos in anniversario suo, X solidos super pratum quod edifficavit sub villâ Pili et alios X solidos super terram de Scabrona quam tenet Landricus Guieta, miles.

1196

XVI *Kal. Sept.* — Obiit Odo, pro cujus animâ, pater suus, Landricus Guieta, miles, dedit B. Marie XII denarios super quâdam vineâ de Tilliis, quos denarios belnenses canonici debebant eidem Landrico.

1197

XVI *Kal. Sept.* — Obiit Poncius Chaulardus, miles, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie IX bisancios et dimidium et pannum sericum.

1198

XVI *Kal. Sept.* — Obiit Germanus de Fosse pro cujus animâ Anfelix, uxor ejus, dedit Deo et B. Marie VI denarios annuatim reddendos in martio super campum de Landeis.

1199

XVI *Kal. Sept.* 1239. — Anno D^ni^ M. CC. XXX. nono,

obiit magister Lambertus, cementarius hujusecclesie B. Marie belnensis, qui dedit Deo et dicte ecclesie XII denarios in mense martio annuatim reddendos super vineam suam sitam in territorio de Botères, de quibus tres sunt super quartam partem vinee predicte et per illos redditur laudem de dictâ quartâ parte dicte..... de fundo, si contingeret quod non daret quartam partem predicte laudationis.

1200

XVI *Kal. Sept.* — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro D. Stephano Cambellani, canonico istius ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie et canonicis, presbiteris et clericis ibidem Deo servientibus et divinum officium celebrantibus XL solidos viennensis monete, quos assedit super domum suam sitam in vico es Berbaus, ità tamen quod si dictus Stephanus dictos XL solidos in alio loquo assedere valebat et melius hoc facere et assedere debet per manum virorum venerabilium D. Guidonis de Angulavento et D. Viardi de Firmitate.

1201

XVI *Kal. Sept.* 1262. — Anno Dni M. CC. LX. II., obiit Boneta, uxor Petri Bodron, pro cujus anima idem Petrus dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium annui redditus, quos assedit super vineam suam, que est in Cumbâ de Pernant, juxtà vineam Jaquelini de Pernant ex unâ parte et vineam hospitalis,

Jacet in claustro.

1202

XVI *Kal. Sept.* 1246. — Anno Dni M CC. XL. VI., obiit Aalis Brulee, que dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos percipiendos super vineam suam de Retiz retro domum de Cluniaco sitam, pro anniversario suo faciendo annuatim.

1203

XV *Kal. Sept.* — Obiit Aalys de Sixe, uxor Guillermi de

Lee, que dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium viennenses in anniversario suo annuatim faciendo, quos dictus Guillermus assedit super terram suam que dicitur Contors juxtà cheminum de Corcellis subtus Murixeault.

Jacet apud Macerias.

1204

XV *Kal. Sept.* 1257. — Obiit Perellus Cambitor, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, X solidos quos assedit super torcular suum de Campaniâ quod est juxta grangiam Petri de Bordis.

Anno D^ni^ M. CC. LVII.

Jacet in claustro.

1205

XV *Kal. Sept.* 1223. — Obiit Falca, uxor Petri Odemari, pro cujus animâ idem Petrus dedit Deo et B. Marie belnensi II solidos censuales in anniversario suo reddendos super domum suam lapideam que est juxta domum Bovis.

Actum anno D^ni^ M. CC. XX. tertio.

1206

XV *Kal. Sept.* 1232. — Obiit idem Petrus Odemar, qui dedit Deo et B. Marie belnensi III solidos censuales super domum suam lapideam, que est juxta domum Bovis, annuatim in martio reddendos. Actum est hoc anno D^ni^ M. CC. XXX. II. ad festum exaltationis S. Crucis.

1207

XV *Kal. Sept.* — Obiit Paganus, qui dedit Marie unum mansum apud Monteniacum, scilicet in cimiterio.

1208

XV *Kal. Sept.* — Item, obiit Robertus de Joence, pro cujus anima Anfelix, ejus uxor, dedit B. Marie VI denarios an-

nuatim reddendos in festo S. Bartholomei super domum suam que est in aggere castri, juxta domum Britionis Tabernarii.

1209

XV *Kal. Sept.* — Item, obiit Andreas de Monte S. Johannis, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XII denarios censuales, annuatim reddendos mense martio, super domum quam acquisivit ab Ansione, filio Richardi, conversi cisterciensis.

1210

XV *Kal. Sept.* — Item, obiit Bonus Amicus de Rulée, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie unum modium vini annuatim reddendum in vendemiis super vineam de Bauches.

1211

XV. *Kal. Sept.* — Item, obiit Guido Macellator cum uxore suâ Petronillâ, qui dedit B. Marie VIII denarios de manso Radulfi Ischerpa ad S. Martinum.

1212

XV *Kal. Sept.* — Hic fit anniversarium panis et vini, pro Johanne Milo, canonico hujus ecclesie, quos assedit super X jornalia terre, in territorio de Pomarco et super XVI operatas vinee sitas en Chavet.

1213

XV *Kal. Sept.* — Hic debet fieri anniversarium panis et vini, videlicet tertiâ die post festum Assumptionis B. Marie pro D. Stephano de Calvo-Monte, quondam canonico Belne, quod accessit super II pecias vinearum ; prima sita est loco dicto an Pymante, et alia sita est in Bello-Monte, quas vineas idem D. Stephanus emit à venerabili et discreto viro magistro Johanne Cambellani, decano Belne ; quas vineas dictus D. Decanus tenet ad vitam, pro dictis anniversariis faciendis.
Anima ejus requiescat in pace.

1214

XIIII *Kal. Sept.* 1232. — Anno D^ni M. CC. XXX. II., obiit Martinus, belnensis archipresbyter et canonicus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XL solidos annuatim in die anniversarii sui, inter canonicos et clericos ejusdem ecclesie dividendos, super vineam que est ad crucem de Savigne. Hanc donationem laudaverunt Margareta, mater ejus, et Petrus et Villermus, fratres ejus, et dictam ecclesiam de eisdem investierint in die obitûs archipresbiteri in presentiâ plurimorum.

1215

XIII *Kal. Sept.* — Obiit Adelina la Moloisère, que dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super terram que jacet prope Mavile en Brannum, pro remedio anime sue et antecessorum suorum.

1216

XIIII *Kal. Sept.* — Obiit Amicus retro furnum qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio super domum suam que est in Breteneriâ.

1217

XIIII *Kal. Sept.* — Obierunt Petrus Noirot et Jéliot filius ejus, qui dederunt Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium quos assederunt super medietate suâ plante de Chavet, que est juxta vineam Johannis Quinot et campum Templi.

1218

XIII *Kal. Sept.* 1308. — Anno D^ni M. CCC. VIII., obiit Micheletus de Lugduno, canonicus presentis ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos, pro anniversario suo, anno quolibet in dictâ ecclesiâ faciendo, quos assedit super decimam de Travayseyo, celerarius, semper solvet.

1219

XIII *Kal. Sep.* 1286. — Anno Dni M. CC. octogesimo sexto, obiit D. Michael, quondam rector domûs Leprosorum Belne, qui dedit XX solidos viennenses pro anniversario suos faciendo, quos tenentur solvere magister et fratres domûs Leprosorum Belne, super corveyam quam acquisivit à relictâ Girardi de Ruâ, sitam in finagio de Vignoliis et dicitur *ad crucem*, et super hoc habentur littere prout supra legitur VIII idus junii.

Jacet in ecclesiâ Leprosorum Belne.

1220

XIII *Kal. Sep.* — Obierunt Hugo Digoines et Agneta uxor ejus, pro quibus Hugo, filius eorum, dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium, super domum suam lapideam que est super Bosesiam, pro anniversario suo annuatim faciendo.

1221

XIII *Kal. Sep.* — Obiit Guido Saveri, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi VI denarios reddendos in martio annuatim super vineam de Hurmo Burder, quam tenet Hugo Digoines de maritagio uxoris sue.

1222

XII *Kal. Sep.* — Obiit Clemens, frater Christiani Postal, qui, pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie belnensi XII denarios censuales annuatim in martio reddendos super vineam suam de Chaumont que partitur cum Thebaudo Monacho.

1223

XII *Kal. Sep.* 1298. — Anno Dni M. CC. nonagesimo octavo, obiit R. de Primellis, canonicus belnensis, pro cujus animâ Dnus B. de Primellis decanus Vergerii, ejus frater emit L solidatas terre censuales à Johannâ filiâ Petri

de Laude dicti Maitraul mariti sui, quos assedit percipiendos annuatim super vineam suamde Legues, et dedit eas Deo et B. Marie..... pro fructibus prebende dicti R. quos ipse percepit..... Jacet apud.....

1224

XI Kal. *Sep.* — Obiit Galterus de Serceyo, decanus noster, que dedit nobis II sextarios olei censuales in villà Rubilliaci, quos debet Radulphus Boschaille de terrâ quam ab eodem Galtero tenebat; ita quod post decessum Radulfi terra illa redibit in jus canonicorum B. Marie.

1225

XI *Kal. Sep.* 1243. — Obiit Johannes, dictus Angelat... de Pomart, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos annuatim reddendos in die anniversarii sui super vineam suam du Cereser de Vinett. Hanc eleemosinam laudaverunt Girardus et Guillermus, clericus, fratres dicti Johannis, et dictam ecclesiam investierunt de eâdem.

Actum est hoc anno D^ni M. CC. XLIII. istâ die.

1226

XI *Kal. Sep.* — Obiit Adelina de Mulesiaco, pro cujus anima Robertus et filii ejus Girardus dederunt B. Marie VI denarios reddendos in Assumptione B. Marie supra terram de Breignum que est apud Molesiacum.

1227

XI *Kal. Sep.* — Item, obiit Regina, pro cujus animâ Ermulez dedit Deo et B. Marie terram reddentem IIII denarios apud Curaelen, Tebaldus stultus tenet terram.

1228

XI *Kal. Sep.* — Item, obiit Bruna, mater Gifardi, pro cujus animâ Leobaudus, ejus filius dedit B. Marie VI denarios censuales in festo S. Bartholomei reddendos quos debet Guillermus Allenardus.

1229

XI *Kal. Sep.* — Obiit Gauterius Gifard, nostre congregationis canonicus, qui multa bona contulit ecclesie nostre ; pro cujus animâ canonici in anniversario ejus X solidos dare statuerunt, in domo.

Villermi cementarii, que domus fuit dicti G. Gifardi.

1230

XI *Kal. Sep.* — Item, obiit Jeremias, pater ejus.

1231

XI *Kal. Sep.* — Obiit Chaudion, qui dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales,pro remedio anime sue annuatim in anniversario suo reddendos, super domum suam lapideam que est in vico divionensis.

1232

X *Kal. Sep.* — Obiit Hugo, decanus belnensis et cantor eduensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, canonicis et clericis ibidem Deo servientibus, XX sextaria avene ad mensuram de Arneto percipiendos annuatim apud Arconceium in redditibus et costumis ejusdem ville, pro quibus debet D. Johannes Bressandus, canonicus belnensis, reddere in die anniversarii dicti decani C et V solidos inter canonicos et clericos dividendos, quandiù vixerit et concessione capituli belnensis post obitum ejus dicta avena ad ecclesiam belnensem libere revertetur.

1233

X *Kal. Sep.* — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro magistro Th. de Cusello,concanonico nostro belnensi,annis singulis quandiù vixerit et post decessum ejus missa de defunctis et alia pro eodem, magistro Th. parentibus et benefactoribus suis. Dedit etiam idem magister Th. nobis et ecclesie nostre belnensi L. libras turonenses de quibus emimus L solidos annui redditus monete pro tempore currentis

per Burgundiam à D. Nicholao Diex, presbitero, annuatim solvendos nobis ab eodem Nicholao et successoribus suis in crastinum octave Assumptionis B. Marie Virginis, et distribuendos inter illos qui intererunt misse vel missis dictis juxtà morem vel consuetudinem ecclesie nostre dicte ; assedit etiam dictus Nicholaus, presbyter, nobis dictos L. solidos annui redditus super duas domos suas quas habet apud Belnam in Bretenariâ cum orto et vinea retro sitis, appendiciis et pertinenciis universis, et super quandam peciam vinee sitam apud Pomarcum, retro domum Dei de Pomarco, continentem circiter IIII operatas. Et de hoc habemus litteras sigillo archidiaconi belnensis sigillatas de hoc autem dedimus dicto magistro Th. litteras, sigillo nostro sigillatas, quod continetur in I folio hujus libri.

1234

IX *Kal. Sep.* — Obierunt Stephanus, miles, atque Seguinus, filius ejus, qui dedit B. Marie mansum Andree Carpentarii apud Monceaus, qui debet VI denarios et agnum et II sextarios avene ad mensuram Rupis.

1235

IX *Kal. Sep.* — Item, obiit Petrus Pinguis, canonicus Vergiacensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi unum mansum apud Chaux, quod debet III panes et I sextarium vini et IIII nummatas carnis et idem mansum tenet Martinus Belez.

1236

IX *Kal. Sep.* — Obierunt Bernardus Josbert et Adna, uxor ejus, pro quorum animabus Gierard, et Philibertus, maritus ejus, dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales in manso Guidonis de Trimolei reddentibus in festo B. Bartholomei.

1237

IX *Kal. Sep.* — Obiit David, Lugdunensis clericus, qui

dedit B. Marie, pro remedio anime sue, quandam domum apud Lugdunum que est prope claustrum canonicorum ejusdem urbis, et C solidos pro opere claustri ejus ecclesie, et L. solidos pro clausurâ chori nostri et C. solidos clericis in hâc ecclesiâ Deo servientibus.

1238

IX *Kal. Sep.* — Obiit Seguinus de Servenges qui dedit Deo et B. Marie II sextarios vini in vindemiâ, in vineâ apud montem Helye, quam tenet Robertus, filius Gunterii, qui debet singulis annis reddere vinum.

1239

IX *Kal. Sep.* — Noverint universi, presentes et futuri, quod Renodus Panetarius dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis II bussellos frumenti annuatim in nundinis cabilonensibus percipiendos, quos Durannus Chevalers de Pomart, vel quicumque terram suam de Chaillos, sitam en la Noerai de Pomart, tenet, predictos II bussellos in eodem termino reddere tenetur. Item, sciendum est quod antecessores predicti Renaudi dederunt predicte ecclesie XII denarios censuales super domum suam, quos in vitâ suâ reddere tenetur, post obitum vero ejus XII denarios.....

1240

IX *Kal. Sep.* — Obiit Johannes de Arneto, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super domum suam que est super Bosesiam.

1241

IX *Kal. Sep.* — Obiit Theobaudus de Terral, qui dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales, reddendos in martio, super stallum suum quod est in Burgo.

1242

IX *Kal. Sep.* 1248. — Obiit Amelinus de Mans, cano-

nicus belnensis, pro cujus animâ capitulum belnense tenetur solvere annuatim, pro anniversario suo faciendo in ecclesiâ B. Marie belnensis, XL et IX solidos, pro fructibus prebende sue quos percepit Capitulum. Anno D^ni^ M. CC. XL. VIII.

1243

1248. — Item, Thomas, nepos dicti Amelini, dedit nobis, in augmentacionem dicti anniversarii, C solidos divionenses, pro quibus dictum capitulum tenetur distribuere V solidos annuatim cum aliis supradictis.

1244

IX *Kal. Sep.* — Nos G. decanus et capitulum notum facimus universis quod nos debemus annis singulis celebrare missam de S. Spiritu pro dicto Thomâ, ipsâ die quâ fiet anniversarium supradictum, et distribuere X solidos viennenses, in choro nostro ; de quibus X solidis solvet sex solidos et octo denarios quicumque tenebit domum nostram que est cum cellario, que est juxta ecclesiam nostre B. Marie belnensis, et sacrista solvet XL denarios denariis altaris ; post decessum vero dicti Thome, facere debebimus ipsius anniversarium et distribuere X solidos comodo quo fieri consuevit.

1245

VIII *Kal. Sep.* — Obiit Hugo Arnerii, precentor eduensis ecclesie S. Nazarii, qui multa nobis contulit beneficia.

1246

VIII *Kal. Sep.* — Item, obiit Falca Lugdunensis, pro cujus animâ et pro remedio anime sue et antecessorum suorum Rainaudus de Pontiz, ejus maritus, dedit Deo et B. Marie V solidos annuatim reddendos in festo S. Bartholomei, supra domum Rainaudi le Roschaz.

1247

VIII *Kal. Sep.* — Item, obiit Comitissa nomine, que de-

dit Deo et B. Marie V nummos censuales in Beauches, quos debet Constantinus pellissarius.

1248

VIII *Kal. Sep.* — Obiit Haymo de Marini, pro cujus animâ Guido, nepos ejus, de Plombeio, dedit B. Marie, singulis annis VI denarios.

1249

VIII *Kal. Sep.* — Filius Stephani prepositi, subdiaconus et canonicus S. Marie, vineam suam dedit de Pomarco, ut quisquis vineam suam possideret pro ejus anniversario annuatim V solidos redderet.

1250

VIII *Kal. Sep.* — Obiit Agnes, uxor Roberti de Ruâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, XX solidos divionenses percipiendos super talliâ hominum de Changes.

1251

VIII *Kal. Sep.* 1260. — Anno D^{ni} M. CC. LX., obiit Petrus de Sinemuro, dictus Turpis, clericus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, LX solidos, quos assedit super vineam suam de Tuevelain que est juxtà vineam Petri de Ruâ, ex unâ parte, et vineam Girardi Costan ex alterâ, et super vineam suam de Barra que est juxtà vineam Barrot Bannelin ex unâ parte et vineam dicti Girardi ex altera; quos denarios debet solvere et tenetur annis singulis presbiter altaris B. Nicholai fundati in ecclesiâ S. Petri qui tenet vineas supradictas.

1252

VIII *Kal. Sep.* 1279. — Anno D^{ni} M. CC. LXX. nono, obiit magister Jacobus, apothecarius, qui dedit C. solidos in continenti vel sex solidos in anniversario suo, super terram suam versus Chaaloingex.

1253

VIII *Kal. Sep.* (barré). — Obiit D^{na} Regina de Turre, uxor quondam R. de Pomart, militis, que dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos censuales super vineam de lâ Chassaine que est juxtà clausum ducis, reddendos in ejus anniversario.

1254

VIII *Kal. Sep.* 1286. — Anno D^{ni} M. CC. octogesimo sexto, obiit Margarona, relicta Girardi de Ruâ, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super vineam suam de Bello-monte, juxta vineam Peroneti de Ruetâ, et vineam Ysabellis, filie quondam dicte Margarone.

Jacet in claustro.

1255

VII *Kal. Sep.* 1344. — Anno D^{ni} M. CCC. XL. IIII, die XX. VI. hujus mensis, obiit D. Odeta de Ruâ, que dedit ecclesie XV solidos turonenses, quos assedit percipiendos super omnia bona sua.

Jacet in claustro.

1256

VII *Kal. Sep.* — Obiit Henricus de Saillena, canonicus istius ecclesie, pro cujus animâ Capitulum belnense tenetur solvere annuatim, pro anniversario suo faciendo, in ecclesiâ B. Marie belnensis, L solidos divionenses, pro fructibus prebende sue unius anni, quos percepit dictum Capitulum.

1257

VII *Kal. Sep.* 1285. — Anno D^{ni} M. CC. LXXX. V., Obiit Sibilla, uxor Henrici de Ruâ, filia Guidonis Jomer, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo, annis singulis faciendo, VII solidos parisienses, quos

assedit super vineam suam de Bello-monte, in finagio de Savignaco, in loco ubi dicitur en Pipotain, juxta vineam heredum Morelli Sachaut et vineam dicti Monachi de Meloiseio, clerici.

Item, dedit altari 54 arpentes altari S. Johannis et altari S. Thome, cuilibet XII denarios in die dicti anniversarii reddendos, quos assedit super dictam vineam.

Jacet in claustro.

1258

VII *Kal. Sep.* — In crastino B. Bartholomei, debet fieri anniversarium panis et vini pro Odeto Cambitore, videlicet IIII panum et IIII potorum vini ad mensuram capituli. Anima ejus et anime omnium fidelium defunctorum requiescant in pace.

1259

VII *Kal. Sep.* 1278. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. VIII., obiit..... filia quondam Guillermi Bacoe, uxor Guidonis Panetier. S. frater ejus et Hugo Meline, clericus, promiserunt assedere VI solidos.

1260

VI *Kal. Sep.* 1265. — Anno D^ni^ M. CC. LX. V., obiit Perretons, uxor Guidonis Male-arme, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et I denarium viennenses, pro suo anniversario, ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super domum suam que est juxta grangiam Caligariorum, versus domum de Baateaul, et ante domum Buxerie.

1261

VI *Kal. Sep.* — Obiit Dannuns, uxor Gaterii de Cobertaut, pro cujus animâ idem Galterus dedit Deo et B. Marie unum (sic) juxtà domum de Tait, reddentem II solidos censuales in martio.

1262

VI *Kal. Sep.* — Obiit Hugo, dictus Boniox, pro cujus

animâ capellanus altaris S. Thome, fundati in ecclesiâ B. Marie belnensis, tenetur et debet solvere et reddere, annis singulis, in anniversario suo ibidem faciendo, LX solidos de X libris dicto capellano pro dicto altari assignatis, sicut in litteris super hoc confectis, quas habet dictus capellanus pleniùs continetur.

1263

VI *Kal. Sep.* — Istâ die, fit festum duplex de sancto supplicio ; et debent distribui pro tribus horis duo franchi huic ecclesie bone memorie magister Guido Coleti jurisperitus.

1264

VI *Kal. Sep.* 1307. — Anno Dni M. CCC. VII., obiit Guillemeta, uxor magistri Johannis Judei, clerici, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue, VII solidos divionenses, quos assedit super IIII jornalia terre, juxta Bretenay, que terre fuerunt Nicholai Barlot, clerici.

Jacet juxta murum ecclesie prope La Chambrote sub urmo.

1265

V *Kal. Sep.* — Obiit Gaufridus, frater Petri capellani de Saviniaco, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XII denarios reddendos in nundinis S. Germani, quos debet Odo, filius Aldrici, de manso suo.

1266

V *Kal. Sep.* — Obiit Guibor, uxor Johannis de Traveseio, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales reddendos super vineam que est juxta Bellisen.

1267

V *Kal. Sep.* 1288. (acte barré). — Anno Dni M. CC. octogesimo VIII., obiit Hyeronimus de Pomarco, prepositus belnensis, qui dedit XX libras viennenses, pro redditibus

emendis, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ, annis singulis faciendo.

Jacet ante altare B. Nicholai, in ecclesiâ B. Marie belnensis.

1268

V *Kal. Sep.*—Anniversarium panis et vini, 1° mensis septembris debet fieri anniversarium panis et vini pro D. Johanne Larget, quôndam choriali hujus ecclesie, quod assignatum est supra hereditagia sequentia : Primo super unam peciam vinee sitam in finagio de Vogeto, loco dicto dessus Ladoix continentem XXIII operatas, juxta vineam magni Prioris cisterciensis hinc,et vineam Nicholay de Bonaue inde. Item,super unam aliam petiam sitam in dicto finagio loco dicto es Croy dessoubs continentem X operatas, juxtà vineam Nicholay Bailleaul hinc et vineam Guillermi Buxichen indè. Item, super unam aliam petiam in dicto finagio sitam en Chausaigne continentem X operatas juxta vineam dicti Nicholay ex unâ parte et vineam Girardi l'Encaterre, ex alterâ parte. Dicta hereditaria sunt francha ab omni onere pro eorum decimâ solvendâ.

Jacet in portali hujus ecclesie.

Heredes sui debent et tenent dicta hereditagia.

1269

V *Kal. Sep.* 1253. — Obiit Symon de Divione, canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XXX solidos, quos debet solvere quisquis tenebit altare S. Jacobi quod ipse idem fundavit in ecclesiâ B. Marie ; quos XXX solidos assedit dictus Symon super census, et blado quod percipiet ille qui tenebit dictum altare, sicut continetur in litterâ super hoc confectâ. Actum anno D^ni^ M. CC. L. tercio. Jacet in hâc ecclesiâ, ante dictum altare suum.

1270

V *Kal. Sep.* — Obiit Arierius, canonicus.

1271

IIII *Kal. Sep.* — Obierunt Guillermus de Francolomonte et Odeardis, ejus uxor, parentes magistri Cononis, canonici belnensis, pro quorum animabus idem magister Cono dedit Deo et ecclesie belnensi XX solidos reddituales et VIII denarios censuales pro anniversario eorum, quos assedit super quandam vineam sitam en Corton, que fuit uxoris Hugonis, Aurifabri, inter vineas Petri Ynglote et dicte uxoris Hugonis, quam vineam D. Jacobus de Balneis emit et debet solvere dictos XX solidos et VIII denarios in festo S. Bartholomei apostoli.

1272

IIII *Kal. Sep.* 1257. (acte barré). — Anno Dni M. CC. L. VII., obiit Dominicus, filius Martini Pelot, qui dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit solvendos annuatim in die anniversarii sui super domum suam que est in vico cooperto juxta domum Petri clerici, dicti de Arneto.

1273

IIII *Kal. Sep.* — Obiit Otho, decanus Lingonensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo, centum libras viennenses quos habuit capitulum.

1274

IIII *Kal. Sep.* 1325. — Anno Dni M. CCC. XX. V., obiit Hugueta de Ruâ, quondam uxor Guilleti Ferryci, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annis singulis faciendo, XX solidos.

1275

IIII *Kal. Sep.* — Item, eodem die, fit missa de S. Spiritu pro Gillone dicto Ferryon de Belnâ, qui dedit Deo et ecclesie XX solidos pro dictâ missâ quolibet anno in dictâ ecclesiâ celebrandâ. Quos XL solidos dictus Gillo Ferrions as-

sedit super domum que fuit Johannis Germiet sitam in vico divionensi, juxta domum magistri Odonis, Cambitoris.

1276

IIII *Kal. Sep.* 1288. — Anno Dni M. CC. L. XXX. VIII., obiit Hugo de Pomarco, filius quondam Jacobi, baillivi divionensis, qui dedit XX libras viennenses, pro redditibus emendis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo.

Jacet, cum dicto patre suo, ante altare B. Nicholai fundatum in istâ ecclesiâ.

D. Petrus frater suus, canonicus hujus ecclesie, habet dictas XX libras.

Alibi fit scilicet in crastino Annuntiationis Dni.

1277

IIII *Kal. Sep.* 1307. — Anno Dni M. CCC. VII., obiit Johanneta, uxor Stephani de Pomarco, que dedit nobis, pro anniversario suo, X solidos annui redditus.

1278

IIII *Kal. Sep.* — Obiit Pereta, filia Brunonis Jocelli, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales ad opus lampadum, ex quibus debet Johannes de Verneto VI denarios de quâdam vineâ ad festum B. Bartholomei Gilbertus, gener Bonior, VI denarios de vineâ quam emit â Pontio Avun in martio. Beneficia, filia Brunonis, VI denarios quos debet amicus Gaie.

1279

IIII *Kal. Sep.* — Obiit Renaudus de Primeal, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super medietatem domûs sue de Cornuo juxta portam murorum.

1280

III *Kal. Sep.* 1287. — Anno Dni M. CC. octogesimo septimo, obiit Guido Balduinus, D. Charrei, qui reliquit huic

ecclesie X solidos viennenses annui redditus, quos heredes ejus debent assedere.

Jacet in ecclesiâ S. Petri belnensis.

1281

III *Kal. Sep.* — Obiit Petrus, filius Bertanni, militis de la Rochâ, pro cujus animâ idem Bertannus B. Marie XII denarios reddendos in martio, super quandam vineam quam tenet Gatherius de Ormeto.

1282

III *Kal. Sep.* — Item, obiit Bertrannus de Chaldineiaco, qui dedit Deo et B. Marie III solidos, quos debet Renaudus Amerosus, de terrâ sua de Savineiaco et Claveillun, et VI denarios in plaustro quod est juxtà domum D. de Neblens.

1283

III *Kal. Sep.* — Hic debet fieri anniversarium Donne Huguete, dicte de Bordis, que dedit Deo et ecclesie B. Marie X solidos monete currentis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, quos assedit super domum et mansum sitos in vico es Boççons propè domum Rogereti, dicti de Channit.

1284

III *Kal. Sep.* — Obiit Johannes, filius Radulphi dicti Chautvin, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, VI solidos pro anniversario, annis singulis faciendo, quos assedit super terras suas quas habebat juxtà molendinum de Beligne subtus Belnam.

1285

III *Kal. Sep.* — Obiit D. Alnulphus de Commarins, canonicus Belne, qui dedit Deo et B. Marie belnensi C solidos, pro anniversario suo faciendo, canonicis et clericis dividendos, ejusdem ecclesie ; de quibus XL solidi sunt super domum suam lapideam quam edificavit apud Belnam et super appen-

diciis ejusdem (ce qui suit est barré) LX vero solidi sunt super villam de Sals, quos LX solidos Johannes D. de Castro novo, à quo dictus Alnulfus dictam villam in feodon tenebat laudavit et concessit quod redderentur dicte ecclesie annuatim super eamdem villam pro anniversario canonici supradicti.

1286

III *Kal. Sep.* 1321. — Anno Dni M. CCC. XXI., obiit Johannes de Pomarco, filius Morelli de Pomarco, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, annis singulis faciendo, XL solidos.

1287

Pridie Kal. *Sep.* — Obiit Arvelinus de Marineio, pro cujus animâ uxor ejus dedit Deo et B. Marie III denarios censuales in domo suâ quod est juxtà domum decani Divionis.

1288

Pridie Kal. *Sep.* 1244. — Anno Dni M. CC. XL. IIII., obiit D. Stephanus de Joueis, quondam capellanus de l'Egues, pro cujus animâ in anniversario ejus debent dividi XL solidi parisienses, de quibus in principio mensis Augusti, quicumque tenebit domum suam lapideam tenetur persolvere annuatim cellario ecclesie X solidos, et quicumque tenebit suam magnam vineam de Restiz X solidos, et quicumque tenebit domum suam ligneam sitam super Bosesiam, juxta domum Hugonis Renerii, VI solidos ; et quicumque tenebit vineam suam de l'Egues quam acquisivit à Godefrido Aldre VI solidos ; et quicumque tenebit vineam suam de Pomarco quam acquisivit à Roberto Porchier, IIII solidos ; et qui tenebit grangiam suam sitam propè Bosesiam, juxta domum que fuit Guillermi Blangier, IIII solidos.

1289

Pridie Kal. *Sep.* 1306. — Anno Dni M. CCC. VI., obiit Margareta, uxor Johannis Jomerii, pro cujus animâ dictus

Johannes dedit Deo et B. Marie belnensi, pro ipsius anniversario et pro eo quod ipsâ die debet celebrari missa de S. Spiritu pro ipso Johanne, ejus marito, X solidos censuales quos debet Stephanus de Terello super domum suam in vico des Terreaux in quâ inhabitat.

1290

Pridie Kal. *Sep.* — Debet celebrari missa de S. Spiritu pro D. Petro de Lantillo, dicto Muteau, et debent distribui X solidi cum dimidio, quos assedit super domum suam de Castro, juxta domum D. Stephani de Salins et super fundationem suam quam idem Petrus faciet.

1291

Pridie Kal. *Sep.* 1254. — Anno Dni M. CC. L. V., obiit Gelibertus Arbauz, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super medietatem suam grangie que est infrà muros belnenses, versus domum Girardi Corée et versus domum magistri Haymonis caprarii.

Jacet ante portam ecclesie.

1292

Kal. Sep. 1287. — Anno Dni M. CC. octogesimo septimo, obiit D. de Digoine, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, XX solidos viennenses.

1293

Kal. Sep. — Obiit Rainaudus, filius Joceranni Senescalli, pro cujus animâ pater et mater ejus avementaverunt plastrum quod est juxtà claustrum B. Marie duabus brachiatis et Roncinum in opere ecclesie dederunt.

1294

Kal. Sep. — Eodem die, obiit Rainaudus de Colchis, qui dedit Deo et B. Marie et canonicis ibi servientibus mansum

Clementis et Johannis Freinseits de Viletâ, qui debet VI panes et V nummatas carnium et II sextaria et dimidium vini, et mansum Duranni et Bernardi apud Beliniacum qui debet IIII panes et VI denarios carnis et II sextaria vini et minam avene et homines cum heredibus eorum.

1295

Kal. Sep. — Obiit Robertus, archipresbiter et noster canonicus, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XX solidos annuatim reddendos in anniversario suo, ex quibus X solidi sunt super domum que est apud S. Martinum juxta domum Petri Baraut, V solidi super domum que est proxima domui Johannis de Travasio, V solidi super terram que est apud Bosam quam acquisivit à Bernardo de Magno-campo, milite.

1296

IIII *Nonas Sep.* — Obierunt Petrus Piloz et Vilaine, uxor sua, et Hugo Porcelz, nepos prefate Vilaine, pro quorum animabus et etiam suis Petrus Poilaz, filius eorum, et Perrenous uxor sua dederunt Deo et B. Marie III solidos censuales super vineam suam de Monte Helye, et II solidos super domum suam que est in castro belnensi ; ex quibus XII denarii sunt ad opus Lampadum. Hii denarii sunt in martio reddendi.

1297

IIII *Nonas Sep.* — Obiit Petrus Pion, qui dedit Deo et B. Marie belnensi II solidos censuales annuatim in mense martio reddendos ; de quibus debet Michael Barbator VI solidos super terram suam que est retro Cluniacum et Renaudus Paneter VI denarios de terrâ suâ que est retro dictum Cluniacum et uxor Fromondi de Viilli XII denarios super vineam suam de Pernant.

1298

IIII *Non. Sep.* — Anno Dni M. CC. L. XX., obiit Milo, archipresbiter Virgeri et canonicus belnensis, pro cujus an-

niversario assedit XXX solidos viennenses annui redditus, videlicet : super ortum suum retro ecclesiam B. Martini belnensis XX solidos viennenses et super domum suam sitam prope dictum ortum, juxtà dictam ecclesiam S. Martini; quam domum D. Petrus de Chevigneio tenet, X solidos viennenses ; et debent solvi in dicto anniversario quolibet anno.

1299

IIII *Non. Sep.* — Anno Dni M. CC. LXX. II., obiit Renaudus de Lingonis, canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, LX solidos, et V solidos pro oblationibus dandis in choro monete currentis per Burgondiam, quos assedit super magnam domum suam et appendicias dicte domus, que sita est in claustro belnensi, prope ecclesiam B. Marie ; quam domum D. Ferricus, quondam decanus belnensis, edificavit.

Item XX solidos super mansum de vico S. Martini, inter domum Gaufridi Asinarii et domum D. Viardi, canonici belnensis.

Item XX solidos super vineam quam tenet sitam in clauso de Moencail.

1300

IIII *Non. Sep.* — Obiit Melineta, uxor Girardi Fabri, que dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, qui debent percipi super vineam suam de la Barre ; et hoc laudavit Guido camerarius D. Eduensis, frater suus.

1301

IIII *Non. Sep.* 1263. — Anno Dni M. CC. LX. III., obiit D. Johannes, miles, dictus Sanchauz de Fuisseio, qui dedit Deo et B. Marie belnensi pro anniversario suo, ibidem annuatim faciendo, unum bichetum frumenti, quod assedit super tertiis suis de Oroor, quas tertias quicumque tenebit de

cetero tenebitur, annis singulis, solvere dictum bichetum in ipsius Johannis anniversario.

1302

III *Non. Sep.* — Obiit Odo Tapinus, pro cujus animâ, Petrus frater ejus dedit Deo et B. Marie mansum unum in castro, juxta mansum es Reveret.

1303

III *Non. Sep.* — Item obiit Galterus Hodomarus, pro cujus animâ Petrus, frater suus, dedit B. Marie XII denarios censuales, quos debet Theobaudus macellator, gener Petri de la Chalor, mense martio, de quâdam vineâ que est supra stagnum.

1304

III *Non. Sep.* — Obiit Renaudus de Arneto, qui dedit Deo et B. Marie partem suam vinearum de Bello-Monte que partiuntur cum Petro, fratre suo ; ita quod quisquis tenuerit eas sivè canonicus fuerit, sivè alter decem solidos persolvet annuatim pro anniversario et Girardi, presbiteri filii sui et Maino, uxoris sue, faciendo clericis dividendos.

1305

III *Non. Sep.* 1267. — Anno Dni M. CC. LX. VII., obiit Petrus Bodrons, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, decem solidos viennenses, quos assedit de assensu et voluntate filiorum suorum super suam magnam vineam de Corton, sitam juxtà vineam Monicelium de loco dicto ex una parte, et vineam Godefridi de Alorsâ ex alterâ ; de quibus X solidis dicti filii dicti Petri ipsam ecclesiam in presentiâ Jaquelini Canquin et Jacobi Jordaine investierunt.

Jacet in claustro.

1306

III *Non. Sep.* 1226. — Anno Dni M. CC. XX. VI., obiit

D. Guido Motoz, nostre congregationis canonicus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi XX solidos divionenses, quos assedit super furnum suum de Balneis, pro anniversario suo, ibidem annis faciendo.

1307

III *Non. Sep.*—Obiit..... qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales super vineam quam tenent filii Petri Pinguis de Chalenges de eo.

1308

III *Non. Sep.* — Item, obiit Aliz, filia Pomarde, uxor Richardi Jocelini, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie II solidos et IIII denarios reddendos in festo S. Bartholomei quos debet Rainerius Guibor de Murisault, de terra que est in Durel et de duabus peciis vinee que sunt in Lacenteno.

1309

III *Non. Sep.* — Eodem die, obiit Girardus filius ejusdem Aliz, qui dedit B. Marie vineam de Albues, que, post obitum Pomarde, cum omni integritate revertetur ad ecclesiam B. Marie ; de quâ vineâ IIII nummi D. Galfrido de Castro-novo debentur in festo S. Bartholomei. Prætereà dedit costumam de quà debent Benignus de Varelles et Petrus, frater suus, in crastino nativitatis D^ni^ X bussellos frumenti pro V panibus et II sextarios vini et VIII nummatas carnium. Hec costuma debet II comestores qui procurantur in pane et vino et carnibus ; dedit etiam XIIII bussellos frumenti quos debet D. Isabel de Magno Campo de terrâ quam tenet apud Cheviniacum, propè Varellis.

1310

III *Non. Sep.* 1277. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. VII., obiit Radulphus Bannelins, dictus Barroz, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos et IIII denarios viennenses annui redditus ; item et XL denarios viennenses, si-

militer annui redditus pro oblationibus S. XL denarium et, pro anniversario suo, in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, predictos XX solidos et IIII denarios, quas pecunie summas assedit et assignavit predicte ecclesie super domum suam, sitam in vico cooperto Belne, que fuit Martini Polot.

Jacet ante altare B. Thome ; cui altari dedit V solidos viennenses annui redditus super vineas que debent aliam censam dicto altari.

Sciendum est quod predicte domus sunt site in exitu vici cohoperti à parte ecclesie S. Petri, et sunt site inter domum Hugonis dicti Lonnitonote ex unâ parte; et Guillermi Fortis de Eduâ, que domus fuit Gauffridi Barrot, ex aliâ ; et extenduntur usque ad domos que sunt retro dictas domos de censivâ prioratûs S. Stephani, super quibus domibus predictis debebantur tria anniversaria usque ad summam XL solidorum turonensium temporibus diversis persolvendorum ; qui XL solidi, ex certis causis reducti sunt ad XXX solidos turonenses censuales, cum directo dominio et lauduinio et ceteris pertinentibus ad censivam solvendis in martio. Et habemus de hoc litteram sub sigillo ducis Burgundie, quam concessit Johannes Belnerii, civis cabilonensis, D. dictarum domorum anno D^ni^ M. CCC. XX. VII. tertia die novembris ; et sic de quolibet trium anniversariorum predictorum ascessorum super dictis duabus domibus debet deduci quarta pars valet XV solidos.

1311

Pridie Non. Sep. 1266. — Anno D^ni^ M. CC. LX. VI., obiit Guillermus Ynglote, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, VII solidos viennensis monete, quos assedit super vineam suam de Chaillox, que est juxta vineam heredum Roberti clerici, dicti officialis, quam vineam quicumque tenebit tenebitur solvere dictos septem solidos *Ichet* nepos suus et Petrus Ynglote investierunt ecclesiam de dictis VII solidis.

Jacet in claustro.

1312

Pridie Non. Sep. 1307. — Anno Dni M. CCC. VII., obiit Ysabellis, uxor Guillermi Dantuillet, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos.

1313

Non. Sep. — Obiit Petrus de Rulée, qui dedit Deo et B. Marie V solidos annuatim reddendos in anniversario, super mansum Pagani Forrer.

1314

Non. Sep. — Obierunt Petrus Piot de Vilaine, uxor sua, et Henricus Porcelez'nepos prefate Vilaine, pro quorum animabus et etiam suis Petrus Porcelez, filius eorum, et Perrenon, uxor sua, dederunt Deo et B. Marie III solidos censuales, super vineam suam de Monte Helye, et II solidos super domum suam que est in Castro Belne, ex quibus XII denarii sunt ad opus lampadum. Hii denarii sunt in martio reddendi.

1315

Non. Sep. — Obiit Petrus de Rulée, qui dedit Deo et B. Marie XL solidos in anniversario suo dividendos super domum suam de Burgo ad Columpnas lapideas cum appendiciis ejusdem domûs.

1316

Non. Sep. 1253. — Anno Dni M. CC. L. tercio, obiit Perrona, uxor Petri Amorosi, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super decem solidos, quos assedit super vineam suam de Vergelesse que est juxtà vineam monachorum maceriensium Bernardo Ploton, patre suo, et Hugone de Bordis, volentibus, consentientibus et dictam ecclesiam de dictis X solidis investientibus.

1317

Non. Sep. 1260. — Anno D^{ni} M. CC. LX., obiit Hugo Senetiers, clericus, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos divionenses, quos assedit super domum suam que est in vico Cotarellorum, ante domum Bernardi Odemar, quos X solidos tenebitur solvere annis singulis anniversario suo quisquis tenebit dictam domum.

Jacet in claustro.

1318

Non. Sep. — Anno D^{ni} M. CC. LX. VII., obiit magister Johannes de Fyxins, canonicus noster belnensis ; pro cujus anniversario debent distribui LX solidi viennenses, quos decanus et capitulum Belne emerunt de fructibus prebende sue à Viviено de Belnâ, carnifice, qui assedit dictos LU solidos super quandam domum suam sitam juxta domum H. Flaihart Belne, juxtà mansum heredum D. Robelini de Champaignoles et super duas pecias vinearum quarum una sita est in chemino de Gineyo, juxtà vineam magistri Renodi phisici et vineam Laurencie relicte Ferrici de Lingonis ; altera est ultrà cursum de Roins desuper Gineyum juxtà vineam majoris de Brutenayo et juxtà vineam Philippi Cambitoris ; et debet solvere dictos denarios in festo B. Marie Magdalene ; et si non solverit, debet in quâlibet septimanâ septem solidos pro emêndâ.

1319

VIII *Idus Sep.* — Obiit Bernardus de Chainniaco, qui dedit Deo et B. Marie IIII denarios super domum quam acquisivit à Petro Pio, que domus prius debebat V denarios ; dii denarii reddendi sunt in martio.

1320

VIII *Idus Sep.* — Obiit Alexander, frater ducis Burgundie, qui, pro remedio anime sue, dedit ecclesie B. Marie XX solidos in pedagio Belne.

1321

VIII *Idus Sep.* 1267. — Anno D^ni^ M. CC LX. VII., obiit D. Laurentius de Eduâ, concanonicus noster belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo singulis annis faciendo, XL solidos viennenses, super vineâ suâ de Bello-Monte quam acquisivit à D. Roberto de Buex, presbitero, et Petro dicto puer clerico et XXXVI solidos viennenses quos capitulum debet pro quod receperunt XXXVI libras de fructibus prebende sue.

Item dedit V solidos viennenses pro oblationibus super domo suà de vico Cotarellorum quos tenet et debet capellanus suus altaris B. Lazari.

1322

VIII *Idus Sep.* 1263. — Anno D^ni^ M. CC. LX. III., obiit D. Renaudus Berrelex, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, VI solidos divionenses quos assedit super duabus peciis vinearum que sunt in Champaniâ propè cheminum de Serrignio et sunt juxtà vineas Bernardi Lancerii.

1323

VIII *Idus Sep.* 1285.— Anno D^ni^ M. CC. octogesimo V., obiit magister Theobaldus de Divione, canonicus hujus ecclesie, pro cujus animâ, in ejus anniversario, debent distribui VI libre quas debebit quisquis tenebit decimam de Travesio.

1324

VIII *Idus Sep.* — Obiit Aalat.

1325

VII *Idus Sep.* 1257. — Anno D^ni^ M. CC. L, VII., obiit D. Renaudus de Prato, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos annui redditûs, quos assedit super vineam suam

que est en Provale, juxtà vineam Guillermi Guiard ex unâ parte et juxtà vineam Radulphi Droart ex alterâ.

Item dedit cuilibet altari fundato in ecclesiâ B. Marie belnensis annis singulis XII denarios annui redditûs, solvendos annis singulis in die anniversarii sui quos assedit super predictâ vineâ, et presbiteri cujuslibet altaris equaliter inter se dividant, si sint plures ; si solus sit, sui sint.

Jacet ante altare B. Eligii.

1326

VII *Idus Sep.* (barré.) — Hic celebrabitur missa B. Marie pro Bonetâ Beguinâ ; et debent distribui XX solidi quos assedit super quandam vineam. Alibi et post.

1327

VII *Idus Sep.* — Obierunt Villermus et hujus uxor, pro quorum animabus Villermus Genemis, ipsorum filius, dedit Deo et B. Marie belnensi decimam in corvatâ de Grandi Campo et in Campo de Prato et in Campo sub rupe.

1328

VII *Idus Sep.* 1286. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo sexto, obiit relicta Guillermi D. quondam de Dygone, filia quondam D. de Santonâ.

Supra est Kal. Septembris.

1329

VII *Idus Sep.* 1287. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo septimo, in die nativitatis B. Marie Virginis, obiit D. Renaudus dictus de Ve...ay, archipresbiter belnensis et canonicus sedelocensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos viennenses monete, quos assedit super vineam suam sitam in finagio de Savigne, in vineto ubi dicitur Barrera inter vineam Henrici Radulphi dicti Barrot, quondam belnensis, pro anniversario suo, annis singulis in dictâ ecclesiâ faciendo.

Item altaribus fundatis in dictâ ecclesiâ, videlicet : B. Mi-

chaelis, B. Agnetis, B. Johannis, B. Thome, B. Nicholai. B. Eligii, B. Jacobi, S. Crucis. B. Dyonisii, B. Thobaldi, B. Cecilie, B. Katherine, B. Laurencii et B. Margarete, unicuique VI denarios viennenses, ità quod in die dicti anniversarii sui in unoquoque altari pro ipso missa defunctorum celebrabitur, quos assedit et assignavit super domum quam acquisivit à Renaudo de..... S. Gervasio sitam in vico Coterellorum inter domum Jacobi, dicti Jordaine, et domos Johannis dicti.....

Jacet ante altare S. Agnetis, in ecclesiâ dictâ.

1330

VII *Idus Sep.* 1269. — Anno D^ni^ M. CC. LX. IX., obiit Mathions,relicta Roberti de Ruâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi,pro suo anniversario, ibidem annis singulis faciendo, XX solidos viennenses et C solidos ejusdem monete, quos assedit super prato illo quod tenent ab ipsa et dicto Roberto Bileri, Humberti Gavvinet de Verneto, pro annuâ pensione centum solidorum, quos C. solidos debet recipere presbiter ille qui habebit illam partem altaris quam ipsa Mathions super altari dicte Katherine fundato in ecclesiâ B. Marie fundavit solvet dictos XXV solidos, modo dicto ; item solvet dictus presbiter V solidos, annis singulis, in ecclesiâ S. Petri belnensis, in die anniversarii sui ; residuum vero habebit dictus presbiter pro suo servicio in dicto altari cum poterit faciendo.

1331

VII *Idus Sep.* — In vigiliâ Nativitatis B. Marie Virginis, debet celebrari missa B. Marie Virginis pro Bonetâ,filiâ Guillemeti de Nuciaco ; et debent distribui XX solidi turonenses quolibet anno, quos dicta Boneta assedit super quâdam vineâ sitâ en Espeneaul, juxtà vineam Guillermi matris sue, quam tenet Johannes Raveriarius ; et promittit dicta Boneta solvere dictos XX solidos dictis decano et capitulo,pro dictâ missâ quolibet anno.

1332

VI *Idus Sep.* — Obiit Hambertus, filius Rainaudi Bouret, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios, de domo Cholini in festo S. Germani.

1333

VI *Idus Sep.* — Item obiit Elisabeth, filia Roberti principis, uxor Galteri Coqua, que dedit B. Marie XII denarios censuales persolvendos mense martio, super mansum quod est ante ecclesiam S. Johannis de hospitali, quos debet prepositus monachorum.

1334

VI *Idus Sep.* Obiit Johannes de Pontiz, nostre congregationis canonicus, qui dedit nobis vineam de Sauvignes et vineam de Campaniâ.

1335

VI *Idus Sep.* — Obiit Maria, relicta Stephani Muneriis, que dedit Deo et B. Marie belnensi quoddam chassum domûs et capam domûs ejusdem que est retro, cum manso sicut se extendit, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, et voluit et dixit quod denarii qui habebuntur de locatione dictorum domus et mansi distribuantur annuatim in anniversario suo.

1336

VI *Idus Sep.* 1262. — Anno Dni M. CC. LX. II., obiit Hugueta, relicta Machereaul, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super vineâ de Monte Meneaul que est juxtâ vineam Martini de Cochiâ.

1337

VI *Idus Sep.* 1294. — Anno Dni M. CC. nonagesimo quarto, obiit Symona uxor quondam Hugonis, dicti clerici

de Villâ pro cujus anniversario dictus Hugo dedit V solidos et I denarium viennenses annui et perpetui redditûs, quos promisit reddere annis singulis et assedere, idem Hugo dicta vero Symona.

Jacet in claustro.

1338

VI *Idus Sep.* 1265. — Anno D^{ni} M. CC. LX. V., obiit Sibilla, uxor Bernardi Ploton ; et anno sequenti obiit Symon, eorum filius, pro quorum animabus, dictus Bernardus Plotons dedit Deo et B. Marie belnensi, pro eorum anniversario, in ipsa ecclesiâ annis singulis faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super vineis suis de Corton, quas acquisivit D. Stephanus Plotons, avunculus ipsius Bernardi à D. Girardo de S. Symphoriano ; et de dictis X solidis viennensibus, idem Bernardus dictam ecclesiam investivit ; que vinee sunt juxtà vineam ducis et juxtà vineam leprosorum Belne.

1339

V *Idus Sep.* — Obiit Alix, uxor Odonis Bertelais, que, pro remedio anime sue, dedit B. Marie in molendino d'Alterive unum quartallum frumenti annuatim reddendum in festo S. Germani.

1340

V *Idus Sep.* 1286. — Anno D^{ni} M. CC. octogesimo sexto, obiit Petronilla, relicta Girardi de S. Georgio.

1341

V *Idus Sep.* 1297. — Anno D^{ni} M. CC. nonagesimo septimo, in crastino nativitatis B. Marie Virginis, obiit D. Jaqueta D. de Scabronâ, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ, annis singulis faciendo, XL solidos monete currentis, quos assedit super furnum suum qui dicitur furnus Johannis Bressandi : et tenetur dictos XL solidos sol-

vere, quicumque sit capellanus altaris B. Margarete, fundati in claustro dicte ecclesie.

1342

V *Idus Sep.* 1297. — Eodem die, Hugo de Macconariâ dedit B. Marie IIII libras divionenses, quas habebat super quandam domum et sericum pannum et VIII denarios censuales quos debet Achardus de Saviniaco; propter hoc eidem Hugoni concesserunt canonici ut,post ejus obitum,fiat ipsius anniversarium singulis annis et inter hinc missa una annuatim cantabitur pro animabus patris et matris ejus et antecessorum suorum.

Eleemosinam istam fecit predictus Hugo, laudante Hugone filio suo.

1343

IIII *Idus Sep.* 1252. — Anno D^ni^ M. CC. L. II., obiit magister Guillermus de Firmitate, canonicus belnensis, pro cujus animâ, decanus et capitulum belnense tenentur solvere annis singulis, pro ipsius anniversario, ibidem annis singulis faciendo, LX solidos pro fructibus prebende sue unius anni, de quibus assederunt XXXV solidos super domum D. Guidonis Darro, canonici belnensis, que fuit D. Johannis Ruchier, et super appendiciis dicte domus; quique tenebit tenetur et tenebitur solvere dictos XXXV solidos annis singulis, sicut dictum est; et XXV solidos, assederunt super bursam capituli, annis singulis, sicut dictum est persolvendos; de quibus magister Petrus de Molesmo debet XVI solidos et VIII denarios super vineam de..... (illisible.)

1344

IIII *Idus Sep.* 1324. — Anno D^ni^ M. CCC. XX. IV., obiit Perellus Falqueti, clericus.

1345

IIII *Idus Sep.* — Obiit D. Johannes Fauconte, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie X solidos pro anniversario suo,

sittos super quâdam vineâ sitâ in finagio de Courgoloin, juxta vineam Johannis le Cornu et juxtà vineam Henrici Johannini de Courgoloin.

1346

IIII *Idus Sep.* — Obiit frater Edmundus, miles et monachus.

1347

III *Idus Sep.* 1325. (acte barré.) — Anno D^{ni} M. CCC. XX. V., obiit D. Guido Flamenz, canonicus hujus ecclesie, qui dedit, pro anniversario suo annis singulis faciendo, VI solidos et VIII denarios, sitos apud Volenay.

1348

III *Idus Sep.* — Obiit Reinaudus Verzelai, pro cujus animâ, Odo, filius ejus, Guido et uxor ejus, dederunt Deo et B. Marie III sextarios.

1349

III *Idus Sep.* 1248. — Anno D^{ni} M. CC. XL. VIII., obiit Guillermus Borins, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, XX solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineâ suâ de Sesie, que est juxta vineam monachorum maceriensium.

1350

III *Idus Sep.* — Obiit Andreas, subdiaconus.

1351

Pridie Idus Sep. 1277. — Obiit D. Petrus dictus Pestot, presbiter S. Altaris, S. Katherine, et cedunt in ejus anniversario X solidi divionenses de quibus missa de S. Spiritu solebat celebrari pro ipso in crastino B. Andree apostoli. ..... Kal. Decembris.

1352

Pridie Idus Sep. (acte barré et maculé.) — Obiit Martinus laïcus. J. Robertus, qui dedit Deo et B. Marie belnensis V solidos.

1353

Idus Sep. — Obiit Osbertus archerius, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, quos debet Arbertus li Turner, de terrâ que est apud S. Mariam Albam.

1354

Idus Sep. 1273. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. III., obiit Margareta, filia quondam Reinaudini Oudemer, uxor quondam Johannis Poislevet de Nuyz, que dedit, pro anniversario suo annis singulis faciendo, X solidos quos assedit super vineam suam desuper l'Egue de Sanvignes.

1355

Idus Sep. 1287. — Anno D^ni^ M. CC. octogesimo VII., obiit Amia, mater D. Arverii de Belnâ, presbiteri, pro cujus anniversario dictus presbiter tenetur solvere annis singulis V solidos et I denarium.

Jacet ante ostium dextrum hujus ecclesie.

1356

XVIII *Kal. Oct.* — Obiit Petrus Gubudrus, pro cujus animâ filii sui dederunt ecclesie B. Marie III denarios censuales, super domum suam lapideam, ità quod deinceps reddent annuatim XII denarios in purificatione B. Marie.

1357

XVIII *Kal. Oct.* — Obiit nobilis vir Willermus D^nus^ Antignei.

1358

XVIII *Kal. Oct.* — Obiit Symon clericus, filius Poncii Se-

nescalli, pro cujus animâ idem Poncius dedit Deo et B. Marie III solidos censuales annuatim reddendos in martio, suprà domum Odonis de Vulenai, juxtâ domum que fuit Landrici de Pomarco, et XVI denarios supra clausum suum de Nanto et decimam ejusdem clause (sic). Hii XVI nummi reddendi sunt in tempore vindemiarum cum decimâ ejusdem vinee.

1359

XVIII *Kal. Oct.* — Obiit Hugo Ascalisot, qui dedit B. Marie XII denarios censuales super torcular Augerii.

1360

XVIII *Kal. Oct.* — Obiit vir venerabilis Ferricus de Lentiz, decanus istius ecclesie.

1361

XVIII *Kal. Oct.* 1245. — Anno Dni M. CC. XL. V., obiit Johanna, filia quondam D. Martini de Divione, que dedit Deo et B. Marie belnensi, X solidos annuatim in anniversario suo solvendos ; de quibus V solidi debent percipi super duabus particulis quas habebat in domo illâ in quâ morabatur in Burgo, et V solidi super vineâ suâ dou cors de Rains.

1362

XVIII *Kal. Oct.* — Obiit magister Ferricus de Lanti, decanus hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie belnensi centum solidos annui redditus, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, de quibus centum solidis ipse assedit LX, super logiam, coquinam, turrim et super mansum juxtà dictam coquinam, quem acquisivit à D. Alnulpho de Murissaut, presbitero ; et super domum novam que est Renaudi, nepotis sui, canonici belnensis, de assensu ipsius Renaudi, XL solidos quo usquè dictus Renaudus persolverit decano et capitulo XL libras ad emendum redditus.

Item cedunt in anniversarium predictum LX solidi quos debet Julianus Dadoz, canonicus belnensis, et Emericus,

fratres, quos assederunt in hunc modum scilicet : XX solidos super medietatem suam de Burgo-novo et XX solidos super vineas sus sitas super stagnum, juxtà vineam que fuit magistri Ferrici de Ponquoill ; et XX solidos super mansum unum de Bocerello, cum appendiciis retro sitis neque ad aquam, de quibus LX solidis habetur carta sigillo Stephani Ploton, belne archipresbiteri, sigillata ; cujus carte transcriptum quere in principio libri hujus, illi XX solidi qui sunt super vineam super stagnum alibi sunt assessi, quere in principio libri hujus.

1363

XVIII *Kal. Oct.* 1226. — Anno D^ni M. CC. XX. VI., obiit D. Borinus burgensis belnensis, pro cujus animâ uxor ejus et M. archipresbiter, Petrus et Willermus, filii ejusdem, dederunt Deo et B. Marie belnensi, et clericis ibidem Deo servientibus decem solidos censuales annuatim reddendos, in anniversario ejusdem et clericis dividendos, super vineam de Vico de Charre que partitur cum Petro de Primellis.

1364

XVIII *Kal. Oct.* — Memoria, quod feriâ quartâ post exaltationem S. Crucis, videlicet, in jejunio quatuor temporum ; debet fieri anniversarium pro D. Humberto de Jocis, canonico hujus ecclesie ; et debent distribui XXX solidi monete divionensis, super domos in Castro belnensi quas idem reedificavit, sitas juxtà domum D. Guillermi de Arcu et domum D. Odeti Bissoti ; alia duo anniversaria fiant in jegunio, videlicet post Penthecoster et festum S. Lucie, quod libet istorum de XXX solidis divionensibus.

1365

XVII *Kal. Oct.* — Obiit Johannes Ferretuns, qui dedit Deo et B. Marie II solidos censuales annuatim reddendos in martio, super mansum quoddam apud Boterel quod Jaquelins Dadex tenet.

1366

XVII *Kal. Oct.* — Obiit Clarie, uxor Roberti Regis, que dedit B. Marie quandam terram in Monte Pouleis reddentem quartallum frumenti, quam tenent filii Bonin de Richeborg.

1367

XVII *Kal. Oct.* 1253. — Anno Dni M. CC. L. III., obiit Margareta, filia Bernardi de Carnâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium annui redditûs, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam, que est en Combe de Bernard, juxtà vineam Petri de S. Margaretâ.

1368

XVII *Kal. Oct.* — Obiit Melenons, uxor Jaquelini Mergot, que dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam de Belmont, que decitur vinea en Mareschaut.

1369

XVI *Kal. Oct.* — Obiit Petrus Merunelia, pro cujus animâ Robertus, frater ejus, dedit B. Marie IIII denarios super vineam suam de la Montaigne, que debebat VIII denarios, et sunt XII qui singulis annis dividentur in festo B. Bartholomei.

1370

XVI *Kal. Oct.* — Obierunt Gelions de Taille et Maria, mater sua de Roiffe et Petrus Julianus, filii ipsius, qui dederunt Deo et B. Marie IIII denarios censuales apud Beliniacum super unam peciam terre que est juxtà molendinum illorum de Mancell reddendos in martio.

1371

XVI *Kal. Oct.* 1295. — Anno Dni M. CC. nonagesimo V.,

obiit Petrus de Mailleyo quondam decanus Vergeei et canonicus hujus ecclesie.

Jacet in cimiterio pauperum hujus ecclesie retro crucem.

Hic debent distribui XX solidi quos debent decanus et capitulum Vergeii super pratis que dictus Petrus legavit dictis decano et capitulo Vergeii.

Item, debent distribui XX solidi quos decanus et capitulum belnenses assederunt super taillam hominum de Mandelou pro fructibus prebende sue belnensis, quos habuerunt dicti decanus et capitulum.

1372

XVI Kal. *Oct.* — Eodem die, obiit Girardus, sacerdos et canonicus.

1373

XVI Kal. *Oct.* 1295. — Eodem die, obiit Maria de Gillens, que dedit ecclesie B. Marie XII denarios censuales, in domo suâ que est super Boseise ; eadem domus debebat alios XII denarios reddendos in vigiliâ natalis D[ni].

1374

XVI Kal. *Oct.*— Die hunc post festum exaltationis S. Crucis, debet proprio fieri anniversarium panis et vini, pro bone memorie D. quondam Gathero de Musigneyo, quondam canonico et preposito de Fusseyo, in ecclesiâ eduensi, et canonico belnensi, videlicet cuilibet canonico III potos vini et II panes ; et cuilibet choriali I potum et I panem, ut moris est, in presenti ecclesiâ fieri ; quod quidem anniversarium debent solvere proprio D. Gaudricus de Bellonâ, miles, et filii ejusdem, donec assederint dictum anniversarium D. decano et capitulo hujus ecclesie, vel tradiderint semel centum francos auri boni pro dicto anniversario, ad emendum redditus ; super hoc littere sunt in capitulo sigillo curie ducis Burgundie signate. — D. Margareta de Bellonâ, filia dicti quondam

1375

XV *Kal. Oct.* 1341. — Anno D^ni^ M. CCC. XL. I., die martis post festum Exaltationis S. Crucis, obiit D. Petrus de Quinceyo, presbiter, qui dedit ecclesie B. Marie belnensi X solidos divionenses, pro quodam anniversario in eâdem ecclesiâ, pro remedio anime sue perpetuo annis singulis faciendo, quos X solidos assedit super quandam peciam terre inclusam inter frussitum in villâ de Dignao, retrà grangiam quam acquisivit magister Nichaulaus Antioiche, quondam canonicus belnensis ; quos X solidos solvere tenebitur capellanus et capellanie quam dictus magister Nichaulaus fondavit ad altare S. Nicholai in predictâ ecclesiâ Beate Marie torensis.

1376

XIIII *Kal. Oct.* — Obiit Girardus, filius Andree.

1377

XIIII *Kal. Oct.* — Obiit Gerardus Alemannus qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos mense martio, quos debet Robertus Saunerius de quodam manso quod est in vico apud ecclesiam Hospitalariorum, vel ille qui tenebit supradictum mansum.

1378

XIIII *Kal. Oct.* — Feriâ sextâ IV temporum post Exaltionem S. Crucis, anniversarium panis et vini pro D. Margaretâ de Varennes, capitulum debet.

1379

XIII *Kal. Oct.* — Obiit Ludovicus, Francorum rex piissimus (ceci est d'une autre main)..... XL solidos supra domum dei de Burgo-novo.

1380

siti, qui dedit B. Marie medietatem mansi ejusdem apud Gigne, quod tenet Hammonet, filius Hebranni, aliam vero medietatem dedit Petrus Belladent cum appendiciis suis, sicut dederat partem suam predictus Galtherius, frater suus.

1381

XIII *Kal. Oct.* 1327. — Anno Dni M. CCC. XX. VII., obiit Gilbertus, dictus Ambios, canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie, pro anniversario suo annis singulis faciendo, XV solidos monete currentis, super omnia bona capellanie quam fundavit..... B. Johannis Dne.....

1382

XIII *Kal. Oct.* 1234. — Anno Dni M. CC. XXX. IV., obiit Johannes, filius Arverii de Chaalenge, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi V solidos et I denarium censuales, super vineam de Fossâ que partitur cum D. Petro de Claustro, annuatim in crastino B. Antonii persolvendos. Hanc eleemosinam laudaverunt sorores dicti Johannis, Adelina et Johannon ; et dictam ecclesiam de eisdem investiverunt.

1383

XIII *Kal. Oct.* 1237. — Anno Dni M. CC. XXX. VII., obiit Aimoninus, filius quondam D. Costain de Verge, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis VI denarios censuales, supra domum que fuit patris sui, que sita est antè domum Juliani Dadet, juxtà domum lapideam que fuit Jaqlini Dadet, in mense martio annuatim reddendos.

1384

XII *Kal. Oct.* 1262. — Anno Dni M. CC. LX. II., obiit Odo de Arneto, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super domum suam Belne, ultrà Bosesiam, juxtà domum Guillermi predicatoris et domum Renaudi Chaucier. Hec voluerunt Girarda, filia ejus, et Perreta, uxor ipsius, et in hoc consenserunt.

1385

XII *Kal. Oct.* — Obiit D. Guido de Arrou, canonicus belnensis, pro cujus anniversario Johannes Bretons de Prato, belnensis clericus, debet VI solidos viennenses annuos, quos assedit super vineam suam sitam in Bello-monte, juxta vineam Guidonis, dicti Noiron, de Burgo-novo belnensi, ex unà parte, et juxtà vineam Odeti, dicti Torteaul; pro quibus VI solidis dictus Johannes, clericus, recepit et habuit à D. Johanne vicario centum solidos viennenses.

D. Martinus, capellanus altaris S. Johannis, tenet vineam et debet.

1386

XI *Kal. Oct.* 1272. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. II., obiit D. Adelina, relicta D. Johannis de Pomarco, quondam prepositi belnensis, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super molendinum suum situm subtus grangiam de Vaget.

Jacet Maceriarum.

1387

XI *Kal. Oct.* 1517. — Anno D^ni^ M. D. XVII., XI. Kal. Oct., dedicata et consecrata fuerunt altaria S. Nicholay, episcopi, Eligii et Nicholay Tolentini per R. P. D. D. Philippum Brunet, episcopum Nigropontensem, canonicum eduensem et sacre theologie professorem.

1388

XI *Kal. Oct.* — Obiit Gafridus Cortcheval, pro cujus animâ Johannes, filius suus, dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales, supra domum Bone Quisinere, juxtà domum Johannis de Monte S. Johannis, reddendos in martio, et pro animâ Belisse, matris sue.

1389

X *Kal. Oct.* — Noverint universi, presentes et futuri,

quod Durandus de Clavillon, in vitâ suâ, dedit et concessit Deo et B. Marie belnensi quemdam mansum quem habebat apud Clavillon, pro remedio anime sue et antecessorum suorum.

1390

X *Kal. Oct.* — Obierunt Bernardus Tortus et Maria de Alorsz, uxor sua, pro quorum animabus Petrus de Ponto, filius eorum, dedit Deo et B. Marie, ad opus lampadum, XII denarios censuales reddendos in martio ; ex quibus VIII sunt super vineam quendam que est in cursu de Rains, quam tenet Sibilla et Lubea de Domo Dei, IIII denarii sunt super campum Vuillermi de Domo Dei, qui est in cursu de Rains, qui prius debebat VIII denarios et hoc est primus census.

1391

X *Kal. Oct.* — Noverint universi, quod Dampnons de Pomarco, pro remedio anime sue, in vitâ suâ, dedit B. Marie XII denarios in nundinis S. Germani reddendos, quos debet Falca, uxor Henrici Coterel, super dimidiam domum que partitur cum Theobaudo Cordubannario, ejusdem donacionis particeps est Landricus de Pomarco, maritus predicte Dampnons.

1392

X *Kal. Oct.* 1277. — Anno D^{ni} M. CC. LXX. VII., obiit Clara, filia quondam Paluelli, uxor Hugonis de Pomarco ; dictus Hugo, maritus ejus, promisit assedere V solidos et VI denarios.

1393

X *Kal. Oct.* 1278. — Anno D^{ni} M. CC. LXX. VIII., obiit Clara, uxor Guidonis ..... filia quondam G..... Bacoe.

1394

X *Kal. Oct.* — Eodem die, obiit Theobaldus, miles et monachus.

1395

IX *Kal. Oct.* 1272. — Anno D^ni M. CC. LXX. II., obiit Nichaulaus dictus Bergex, curatus ecclesie de Corgoelain, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo et matris sue in dictâ ecclesiâ, annis singulis faciendo, XXV solidos annui redditus inter canonicos et clericos, sicut moris est, dividendos ; quos assedit super vineam suam que est an Sosie, juxtâ vineam monachorum maceriensium, ex unâ parte, et vineam parvorum de Verge, nepotum Guillermi Bacoe ; et sciendum quod dictam vineam dedit predicte ecclesie belnensi in puram et perpetuam eleemosinam.

1396

IX *Kal. Oct.* 1262. — Anno D^ni M. CC. LX. II., obiit Morellus Bodrong, burgensis Belne, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos annui redditûs quos assedit super domum suam que est juxtà molendinum de terre situm Belne super Bosesiam prope fontem.

Jacet in claustro.

1397

IX *Kal. Oct.* 1301 — Anno D^ni M. CCC. I., obiit Perellus Ynglote, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, XX solidos monete currentis per Burgundiam, quos solvet capellanus capellanie S. Pauli quam fundavit dictus Petrus.

1398

IX *Kal. Oct.* — Obiit Margareta, de Sissey domicella, que dedit Deo et B. Marie XX solidos super omnibus suis stagnis contiguis in vico S. Martini, juxtà domum existentem juxtà furnum.

1399

IX *Kal. Oct.* 1262. — Anno D^ni M. CC. LX. II., obiit Jo-

rins dicta Borgoigne, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, pratum suum quod est versus villam Argillei, juxtà les Essars ducis, et juxtà pratum liberorum D. Seguini Guiote, militis defuncti.

1400

IX *Kal. Oct.* — Obiit Hugo, filius Rainaudi, famuli, pro cujus animâ Robertus Davort et uxor dederunt B. Marie XII denarios.

1401

VIII *Kal. Oct.* 1267. — Anno Dni M. CC. LX. VII., obiit Damerons, relicta Martini Jellant, de Belnâ, que dedit Deo et B. Marie belnensi VII solidos viennenses, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit de assensu et voluntate Jeliot, filii sui, super vineam suam de l'Egues, sitam juxtà vineam heredum Hugonis de Bordis.

Jacet ante portallum ecclesie.

1402

VIII *Kal. Oct.* — Eodem die, obiit Radulphus, mercator.

1403

VII *Kal. Oct.* 1283. — Anno Dni M. CC. octogesimo III., obiit Robertus, filius quondam Radulphi de Ruâ de Belnâ, qui dedit Deo et B. Marie belnensis V solidos et I denarium viennenses, quos assedit suprà quoddam jornale terre, situm in finagio de Charre, in loco ubi dicitur ad fontem Leprosorum.

Jacet in claustro.

1404

VII *Kal. Oct.* 1485. — Anno Dni M. CCCC. LXXXV., die XXVI septembris, obiit magister Joh..... clericus, capellanus S. Agnetis et pensionarius noster, qui fundavit unum

anniversarium panis et vini, etiam duos francos..... processionibus festi dicte S. Agnetis et addidit dicte pensioni..... sex.....

1405

VII *Kal. Oct.* 1485. — Eodem die, obiit Raimundus de Rurelato, qui dedit Deo et B. Marie belnensis ecclesie et canonicis ibidem Deo servientibus ventas de S. Martino. Posteà vero Bonus Amicus, ventarius, quidquid juris habebat in predictis ventis concessit prenominate ecclesie et canonicis ibidem Deo famulantibus, hujus donationis testes sunt : Robertus decanus, Robertus senescalcus, Henricus de Canavis, Johannes Guido de Plombei, decanus divionis, Hugo Bers, Robertus capellanus, Petrus de S. Romano. Hii sunt clerici; laici sunt hii ; Hugo de Magno-campo, Motez de Belnà, Hugo de Cherre, Pontius senescalcus ; hoc laudaverunt uxor ejus, filius et filia. Valet XV solidos, quos debet quicumque tenebit dictas ventas.

1406

VI *Kal. Oct.* — Obiit Guido Gundinus, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios in martio super vineam de Prevalidâ, quam Petrus de Corbertaut tenet à canonicis.

1407

VI *Kal. Oct.* — Obierunt Odo Rex et uxor ejus Bella et Andreas et Guerricus, filii ejus, pro quorum animabus et antecessorum suorum Ranerius presbiter et Bernardus, nepos ejus, dederunt Deo et B. Marie belnensis ecclesie XVI denarios, quorum VI debet, Hugo Bacoe de vineâ que est apud Barram et Renerius Bacue VI denarios de vineâ que est à l'Eschalé et Yterius de Corberun IIII de vineâ que est in cursu Renis.

1408

VI *Kal. Oct.* 1270. — Obierunt Trufa de Florenciâ, Loterius et Socetus, ejus filii, pro quorum anniversario annis

singulis, in ecclesiâ Belne faciendo, Mala Spina, filius dicte Trufe, dedit anno Dni M. CC, LXX, triginta solidos annui redditus ad monetam viennensem, quos ipse acquisivit ab Amelio Constancii, clerico, quos idem assedit super domum suam lapideam sitam in vico doü Terreal juxtà domum Girardi Oudemer XV solidos et super vineam suam sitam in cursu de Roins, in territorio de Charreco, juxtà vineam ecclesie belnensis alios XV solidos; ita tamen quod tàm domus quam vineâ hujus modi sunt in solidum pro dictis XXX solidis obligate.

1409

VI *Kal. Oct.* — Obiit Hugo, magnus sacerdos et canonicus, qui dedit Deo et B. Marie domum suam de quâ Renaudus de Cubertaudo debet V solidos in anniversario ejus. Item dedit mansum Runee apud Cusineiacum et IIII solidos quos debent filii Ysembardi et alium mansum apud Coralin.

1410

V *Kal. Oct.* — Obiit Jehannet, relicta Johannis Quaulat, que dedit Deo et ecclesie X solidos, pro anniversario suo annis singulis faciendo, super vineam sitam super cursum de Roins.

1411

V *Kal. Oct.* 1262. (en marge : non solvit.) — Anno Dni M. CC. LX. II., obiit Guillermus de Vevex, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos annui redditûs, quos assedit super vineam suam que est in monte Petre Albe, juxtà vineam que fuit Lambelot Aubert.

Jacet in claustro.

1412

V *Kal. Oct.* 1267. — Anno Dni M. CC. LX. VII., obiit Bernardus Odemers, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, X solidos

viennenses, quos assedit super II mansis et dimidio qui sunt versus S. Nicholaum, propè illos mansos de quibus debentur dicte ecclesie XX solidi, pro anniversario filii sui defuncti ; quos X solidos solvent ipsi ecclesie, vel ejus nuntio, annis singulis quicumque tenebit (sic).

Jacet.....

1413

V *Kal. Oct.* 1239. — Anno Dni M. CC. XXX. IX., obiit Petrus, dictus de Castellione, qui dedit Deo et B. Marie belnensis XI denarios censuales, super domum suam, sitam juxtà aquam Bosesie, in mense martio annuatim reddendos.

1414

IIII *Kal. Oct.* — Pro Petro Forqueti, clerico, XX solidos sitos super prata sita apud Savigney.

1415

IIII *Kal. Oct.* — Eodem die, obiit Hugo, dux Burgundie, et Odo filius ejus, dux Burgundie, pro quorum animabus Hugo, dux, filius Odonis, dedit, Alnurfum Masset et fratrem ejus cum heredibus suis qui debent annuatim XV solidos in anniversario ducum B. Marie belnensi et alios XV in die dominicâ ante caput jejunii.

1416

IIII *Kal. Oct.* 1277. — Anno Dni M. CC. LXX. VII., obiit Petrus, clericus, dictus Bucere, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem faciendo annuatim, V solidos et I denarium divionenses novos annui redditûs, quos assedit super domum suam sitam Belne, juxtà domum Maceriarum ex unâ parte, et domum Stephani de Pomarco, dicti Chambellant, canonici belnensis, ex alterâ.

Jacet in claustro.

1417

III *Kal. Oct.* — Obiit Petrus Ragoz, qui dedit Deo et B.

Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam dou Cheminet dou Cors de Rains, juxtà vineam Champenoix.

Sed cum filius dicti Petri post modum vendiderit dictam vineam quittam et immunem de dicto anniversario, et Renaudus Porcherius, Hugo Meline de Belnâ, clericus, de consensu decani et capituli, assederunt predictis X solidis VI solidos et VIII denarios viennenses pro dicto anniversario faciendo, de quibus predictus Renaudus Porcherius solvit XII denarios viennenses super domo suâ sitâ in Burgo-novo Belne lapideâ, juxtà domum heredum D. Christiani Fabri, salvis XII denariis censualibus ex aliâ parte ecclesie belnensi reddere de dictâ domo, et dictus Hugo Meline, clericus, solvit V solidos et XIII denarios viennenses super domo suâ lignâ que fuit dicti Ragot, juxtà domum predicti Porcherii, et juxtà domum heredum Christiani de Poilleyo ; que domûs dicti Hugonis debet ex aliâ parte XII denarios censuales ecclesie belnensi, et ità remanet quitta dicta vinea de anniversario dicti Petri Ragoti.

1418

Pridie Kal. Oct. — Obiit Arnulfus, presbiter de Corvedâ, qui dedit ecclesie B. Marie modium vini annuatim reddendum super vineam que est in cursu de Rens, quam tenet et capellanus S. Agnetis in ecclesiâ B. Marie Belne, pro quo modio vini capellanus dicti altaris tenetur solvere annis singulis XII solidos viennenses quia sic fuit ordinatum in capitulo per decanum et capitulum et capellanum dicti altaris.

1419

Pridie Kal. Oct. — Obiit Huo eduensis, pro cujus animâ ejus uxor Agnes et Rainaudus, eorum filius, dederunt B. Marie I sextarium frumenti et I minam avene in molendino quod est ad portam que est apud viam hospitalis S. Johannis ; in quo molendino eadem ecclesia prius habebat III sextarios bladi, ex donatione Rainaudi, patris ejusdem Hugonis.

1420

Pridie Kal. *Oct.* — Obiit Remigius de Lantis, presbiter.

1421

Pridie Kal. *Oct.* — Obiit Willermus de l'Egues, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annuatim faciendo, X solidos super partem suam vinee de Monchaut, quam acquisivit à D. Martino de Volenai ; X solidos super vineam sitam apud Noulay, in loco qui decitur Comba S. Symphoriani de Eduâ que nullum alium censum debet, qumque solidos.

1422

Pridie Kal. *Oct.* 1271. — Anno Dni M. CC. LXX. I., obiit Morellus Saschaut, qui dedit Deo et ecclesie belnensi pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XI solidos viennenses, quos assedit super domum suam que est versus S. Martinum Belnenseum, ante molendinum de Ponte, juxtà domum capituli belnensis.

1423

Pridie Kal. *Oct.* 1272. — Anno Dni M. CC. LXX. II., obiit Galterus, quondam curatus de Syvre, qui dedit Deo et B. Marie belnensis, X solidos viennenses, pro anniversario suo in eâdem ecclesiâ annis singulis faciendo, et XII solidos predicte monete, pro celebrando pro defunctis in altaribus dicte ecclesie die anniversarii predicti ; quos XXII solidos assedit super domo et proprisio suo de Brethenariâ et super domo suâ sitâ versus portam dictam Male arme, juxtà domum Caligariorum ; quas domos capellani sui de S. Michaele tenent.

1424

Pridie Kal. *Oct.* 1368. — Ibi notandum quod anno Dni M. CCC. LX. VIII. mense octobri, obiit Clemens Cosouaie

de Belnâ, filius à la Drouliarde, qui dedit Deo et B. Cecilie, post decessum dicte Julianne, uxoris sue, unam grangiam in vico et vineam retro sitam quam acquisivit à Juliannâ dictâ la Guiode, pro unâ missâ de defunctis ad dictum altare celebrandâ et quolibet anno perpetuo, etc.

1425

Pridie Kal. Oct. — Obiit Guido de Fuse, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, IIII denarios censuales, super vineam suam de Rochetain, reddendos in martio.

1426

Pridie. Kal. Oct. — Obiit Petrus de Aquâ, pro cujus animâ Nicholaus et Henricus, fratres sui, dederunt B. Marie VI denarios censuales super domum suam que est prope Bosesiam ; qui denarii annuatim reddentur in nundinis S. Germani.

1427

Pridie Kal. Oct. 1277. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. VII., obiit D. Theobaldus de Beliniaco subtus Belnam, presbiter, qui dedit XL solidos viennenses annui redditus, quos debet super vineâ de Campo-longo et super terrâ sitâ in finagio de Beligneyo, in loco ubi dicitur ou Doaul ; legavit X solidos annui et perpetui redditûs pro anniversario suo, et V solidos pro oblationibus et XII altaribus hujus ecclesie, cuilibet VIII denarios, pro celebrando in die anniversarii predicti, alioquin distribuerentur in communi anniversario eorum, videlicet qui non celebrarent.

Item, ecclesie S. Petri belnensis V solidos pro anniversario suo, in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo.

Residuum vero, scilicet XII solidi viennenses annui et perpetui redditûs.

1428

Pridie Kal. Oct. — In die S. Germani, fit festum duplex

ex fundatione quondam D. Germani, presbiteri, hujus ecclesie chorialis, in quo distribuentur IIII franci, super quo sacrista percipit VI grossos pro luminari et duo matricularii quilibet I grossum, et fit processio in die ipsius festi, ante missam ad altare ipsius S^ti^.

1429

Pridie Kal. Oct. — Obiit Seguinus de Rurelatâ, post ejus obitum, uxor ejus Lia cum filiis suis dedit B. Marie terciam partem mansi et terre Arnaldi de Montiniaco.

1430

Pridie Kal. Oct. — Obiit Robertus, capellanus, nostre congregationis canonicus, qui dedit nobis domum que est in castro et quandam vineam apud Rochetain ; et quisquis predictam domum possidebit in anniversario ejus VII solidos persolvet.

1431

Pridie Kal. Oct. — In die S. Germani debet fieri anniversarium panis et vini pro Johanne Humbert, assignatum super domum suam in quâ moratur in vico furni Chapelat, etc.

Jacet ante altare conceptionis B. Marie Virginis in presenti ecclesiâ. Anima ejus requiescat in pace, amen.

1432

Kal. Oct. 1232. — Anno D^ni^ M. CC. XXX. II., obiit Galterus de Sercé, canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie belnensi centum solidos censuales annuatim in anniversario reddendos et clericis dividendos. De quibus solvet XXX solidos quicumque tenebit domum magnam que fuit D. Godefridi ; et qui tenebit domum novam que est juxtà illam solvet XXX solidos ; qui autem tenebit domum et hortum de S. Martino et hortum de Boteral solvet XL solidos et de predictâ eleemosinâ Johannes et Hugo, milites, et Falquetus domicellus, fratres dicti Galteri, in presenciâ multorum, dictam ecclesiam investiverunt.

1433

Kal. Oct. 1320. — Anno D^ni^ M. CCC. XX., obiit Johanneta, filia Perreneti de Ruâ, relicta Guillermi de Alto Villari, que dedit pro anniversario suo XX solidos super vineam dou Chaucheau juxtà vineam magistri Petri de Sinemuro ; et sunt littere sub sigillo ducis.

1434

Kal. Oct. — Obiit Byatryz, uxor quondam D. Villermi de la Peurere, militis, pro cujus animâ debentur annuatim, pro anniversario suo in ecclesiâ B. Marie belnensis faciendo, X solidi super parte pedagii belnensis, quam Elisabeth, relicta Willermi, militis, quondam filii dicte Biatrix, tenet.

1435

Kal. Oct. — Eodem die, obiit Eldegardis.

1436

Kal. Oct. — Anniversarium panis et vini preposito de choriali hujus ecclesie.

1437

VI *Nonas Oct.* 1267. — Anno D^ni^ M. CC. LX. VII., obiit D. Petrus de Sarrigneio, miles qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, XXX solidos viennenses quos assedit super grangiam et super bona que invenirentur in eâ ; quam grangiam quicumque tenebit tenebitur solvere XX solidos in die anniversarii ipsius Petri ; legavit etiam dictus Petrus..... lege canonicus ecclesie Marie belnensis XXX solidos super grangiam meam et super bona que invenirentur in eâ in festo S. Remigii annuatim percipiendos pro anniversario meo annuatim faciendo.

1438

VI *Nonas Oct.* — Tertia die debet fieri anniversarium

panis et vini pro Hugone de Lorà clerico, qui assignavit dictum anniversarium super omnia hereditagia sua.

Jacet in ecclesiâ ante altare B. Cecilie Virginis.

1439

VI *Nonas Oct.* — Mulier que vocatur Cornille, in vitâ suâ, pro remedio anime sue, et pro salute suorum, dedit B. Marie VIII denarios annuatim reddendos in martio super quondam domum que est in campaniâ, ante domum Baterel.

1440

VI *Nonas Oct.* — Obiit Bernardus de Nanto, pro cujus anima uxor ejus et filii dederunt B. Marie III denarios in martio reddendos super quandam vineam apud ulmum Brider, prope corvadam magistri Raïnaudi.

1441

VI *Nonas Oct.* — Item, obiit Gilebertus Loiaus et uxor ejus Agnes, pro quorum animabus Ricardus, filius eorum, dedit Deo et B. Marie canonicis inservientibus VI denarios censuales, in vineâ que est juxtà domum leprosorum, reddendos in martio.

1442

VI *Nonas Oct.* — In crastino B. Leodegarii, obiit Gilo, clericus de Magno-campo, qui dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, in crastino B. Leodegarii, quos assedit super alam domûs sue, que est in vico molendini Bataillie, juxtà domum Arragonis ex unâ parte et domum Renerii de Gigne ex alterâ.

In die B. Leodegarii est tribus horis et debet capellanus capellanie in honorem S. Leogarii fundate.

1443

VI *Nonas Oct.* 1259. — Anno Dni M. CC. LIX., obiit Poncius de Malleyo, prepositus Beligneii et canonicus bel-

nensis, pro cujus anima capitulum tenetur reddere et solvere, in anniversario ipsius, annis singulis LX solidos pro fructibus prebende sue quos habuit dictum capitulum et percepit, de hiis denariis tenetur solvere annis singulis magister Petrus de Molismo XXXIII solidos et IIII denarios viennenses, super vineâ de Manceneres et super virgulto et campo qui fuerunt Johannis matricularii que tenet ad vitam suam.

1444

VI *Nonas Oct.* 1265. — Anno D^ni^ M. CC. LX. V., obiit Girardus cambitor, dictus Niger, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super XX solidis annui redditus, quos habet super vineâ de Petrariâ, quam tenet Dampnons, soror sua.

Jacet in claustro cum suis parentibus quos X solidos annui redditû solvet quicumque tenebit dictam vineam.

1445

VI *Nonas Oct.* — Obiit Martinus de Rulée, qui dedit Deo et B. Marie belnensi VII solidos censuales, super domum Bovis, et super turrim que est juxtà domum, II solidos, et super mansum Pagani Forer V solidos qui reddendi sunt mense martio, in anniversario suo.

1446

V *Nonas Oct.* — Maria uxor Bernardi Torti et Petrus, filius ejus, dederunt Deo et B. Marie ad opus lampadum, XII denarios censuales, super vineam juxtà Fursim de Alosse, pro se et antecessoribus suis, ipsa quoque retinet locum suum et filii sui in hâc ecclesiâ.

1447

V *Nonas Oct.* — Obierunt Annelet, et Jaquete, filie Odonis Bertelais, pro quarum animabus ipse dedit nobis VI denarios censuales, quos debet uxor Thome de Barra.

1448

V *Nonas Oct.* — Anniversarium panis et vini, pro D. Johanno de Baubigneyo, canonico hujus ecclesie, IV nonas octobris Philibertus Mynoteaul de Pomarco debet.

1449

V *Nonas Oct.* — Obiit Hugo de Neblas belnensis, decanus, qui,pro remedio anime sue,dedit Deo et B. Marie XXV solidos et VIII denarios annuatim in anniversario suo reddendos et partiendos clericis qui anniversario suo intererunt. Ex quibus Hugo Farsitus debet V solidos et dimidium super vineam de Corton ; Julianus V solidos et dimidium super vineam de Boteres ; Rainaudus de Malimont V solidos et dimidium super vineam de Craet ; Restorat VI solidos super vineam Guidonis de Burgo-novo ; super clausum de Meenel XIIII denarios ; in Patulo recto Dosuam XII denarios ; in vineâ Baudon de Corberon XII denarios.

1450

IIII *Nonas Oct.* — Obiit Martinus de Rulée, qui dedit B. Marie II solidos censuales super domum Bovis et super turrim que est juxtà domum; qui denarii reddendi sunt mense martio.

1451

IIII *Nonas Oct.* — Obiit Willermus de Pomarco, maior, qui,pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie XII denarios reddendos in vigiliâ natale D[ni]. super cultile molendini Maeerel et XX solidos in opere ecclesie.

1452

IIII *Nonas Oct.* — Obiit Martina del Poil, que dedit Deo et B. Marie belnensi IIII denarios censuales super II jugera terre, quorum unum est en Champenoi, alterum en la Moille ; annuatim in martio reddendos.

1453

IIII *Nonas Oct.* — Obiit Johannes Ruchiers, canonicus belnensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi LX annui redditus, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super censibus suis quos acquisivit in villâ Montigneii ; quos tenetur solvere quicumque tenebit dictos census. Item pro cujus animâ capitulum tenetur reddere et solvere, in ipsius anniversario, annis singulis, LX solidos pro fructibus prebende sue quos percepit dictum capitulum et habuit.

Item debet distribui octava pars decime Bladi belnensis de parte Berthaudi in anniversario dicti Johannis Rocherii.

1454

IIII *Nonas Oct.* 1259. — Anno D^{ni} M. CC. LIX., obiit Bona, uxor Guillermi d'Oizele, pro cujus animâ idem Guillermus et Petrus, eorum filius, dederunt Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium annui redditus, quos assederunt super vineam suam de l'Egues.

1455

IIII *Nonas Oct.* — Anniversarium panis et vini, pro D. Nicholao Malbois, presbitero, choriali hujus ecclesie, assignatum super domum suam sitam in claustro, juxtà domum D^{ni} ducis Burgundie.

1456

IIII *Nonas Oct.* — Obiit Hugo Sesquallus, qui dedit nobis VIII denarios apud Publiacum et Guletam reddentem generale pescium annuatim in quadragesimâ et duas domos Belne sub dormitorio canonicorum.

1457

IIII *Nonas Oct.* 1227. — Obiit Margaron, uxor Roberti Princete, pro cujus animà dictus Robertus et pueri sui dede-

runt Deo et ecclesie B. Marie VI denarios censuales, super domum que fuit christiani patris dicte Margueron, videlicet, super medietatem dicte domûs ubi est Lochemine, in martio reddendos. Actum hoc anno Dni M. CC. XXVII., die istâ.....

Eodem die natale S. Francisci confessoris.

1458

III *Nonas Oct.* — Obiit Henricus de S. Gervasio, qui dedit B. Marie dimidium modium vini quem debet Bernardus Josbertus, cujusdam vinee que est apud Pomarcum.

1459

III *Nonas Oct.* 1299. — Anno Dni M. CC. nonagesimo nono, obiit D. Morellus, vicarius hujus ecclesie, pro cujus anniversario, capellanus S. Johannis debet solvere quolibet anno XX solidos.

Item debet solvere X solidos in opere hujus ecclesie quolibet anno.

Anima ejus requiescat in pace, amen.

Jacet ante dictum altare S. Johannis.

1460

III *Nonas Oct.* 1299. — Item, obiit Guido de Pomarco, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XII denarios censuales suprà quandam domum que vicina est domui monachorum cisterciensium, annuatim reddendos, in anniversario suo.

1461

Pridie Nonas Oct. 1299. — Eodem die, obiit Theobaudus Jochaut, sacerdos, pro cujus animâ pater ejus Bruno, dedit ecclesie B. Marie VI denarios censuales in vineâ Cruelin que partiebatur cum canonicis, et X denarios quos debet Girardus Frogeron in martio et XIII denarios quos debet Petrus Surdus et Rainerius Marion.

1462

Pridie Nonas Oct. 1299. — Eodem die, obiit Robertus sacerdos et custos istius ecclesie.

1463

Pridie Nonas Oct. 1362. — Anno D^ni^ M. CC. LX. II., obiit Guillermus, filius Bernardi Odemar, pro cujus animâ idem Bernardus dedit Deo et B. Marie belnensi, pro ipsius anniversario, in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, XX solidos annui redditus, quos assedit super V mansos qui sunt in campo Oberti de Burgo-novo, versus S. Nicholaum.
Jacet in claustro.

1464

Pridie Nonas Oct. 1267. — Anno D^ni^ M. CC. LX. VII., obiit Robertus de Ruâ, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, XL solidos viennenses et V solidos pro oblationibus dandis in choro in die anniversarii sui, quos assedit super domum suam de Cordubanaria in quâ morantur Richardus D. de Antuilleio et Odo frater ejus quorum domorum debet recipere locationem presbyter qui fuerit instituties ad altare B. Katharine, fundatum in ecclesiâ B. Marie et debet solvere.

1465

Nonas Oct. 1261 — Anno D^ni^ M. CC. LX. I., obiit Robelinus, dictus officiarius, pro cujus animâ D. Jacobus de Balneis, dominus ejus, dedit Deo et B. Marie, pro anniversario ipsius Robelini, ibidem annis singulis faciendo, XX solidos annui redditûs, quos assedit super domum novam lapideam que est juxtà furnum suum ipse vero Robelinus officiarius dedit V solidos annui redditûs pro oblationibus dandis in choro annis singulis in die anniversarii sui, quos assedit super domum suam que est versùs ecclesiam S. Martini ante domum que fuit D. Johannis Ruchiers.
Jacet in claustro.

1466

Nonas Oct. — Obiit Theobaudus de Chasvile, pro cujus animâ Hugo frater suus dedit B. Marie XII denarios censuales super domum Falconis sutoris, reddendos in festo S. Martini.

1467

Nonas Oct. — Eodem die, obiit Galterus, presbyter.

1468

Nonas Oct. — Obiit D. Petrus de Ruâ, canonicus hujus ecclesie,qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi LX solidos.

1469

Nonas Oct. — Obiit Guienetus de Pomarco qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, XX solidos turonenses.

Item D G.... filius ejus, dedit pro augmentatione dicti anniversarii X solidos.

1470

Nonas Oct. — Obiit Lethaudus, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie XVIII denarios censuales, super domum Arvelini de Marrigniaco, que est juxtà domum decani divionensis.

1471

Nonas Oct. 1245. — Anno D^ni^ M. CC. XL. V., die Sabbati ante festum S. Dyonisii,obiit Jaquelinus Albus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis,pro remedio anime sue et antecessorum suorum,III denarios censuales in martio annuatim reddendos, quos habebat super quandam vineam quam tenet Johannes Albus.

1472

VIII *Idus Oct.* 1252. (barré). — Anno D^ni^ M. CC. LII.,

obiit Blancheflors, uxor Jaquelini Albi defuncti, que dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos annuatim et I denarium annuatim reddendos pro anniversario suo faciendo, super domum suam, que est ante puteum D..... de Force, canonici belnensis.

1473

VIII *Idus Oct.* — Obiit Elisabeth, uxor Johannis Truchefort, pro cujus animâ, idem Johannes dedit B. Marie III denarios super vineam d'Espinel, alios III denarios dedit, quos debet Julia, soror Johannis de Pontiz, de quâdam vineâ que est in Boteriâ. Hii denarii reddendi sunt in festo S. Bartholomei.

1474

VIII *Idus Oct.* — Eodem die, obiit Aviz, cognominata Hispanie regina.

1475

VII *Idus Oct.* 1252. — Anno D^ni M. CC. L. II., obiit Hugo li Rochaz, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium quos assedit super vineam suam de Rochetain que est juxtà vineam monachorum clunacencium monasterii eduensis et vineam Guillermi Arbaut.

1476

VIII *Idus Oct.* — Hic debet fieri anniversarium pro Johanne Cambitore et pro Regnaudo fratre suo; et debent distribui pro dicto Johanne X solidi turonenses et pro dicto Regnaudo V solidi viennenses.

1477

VII *Idus Oct.* 1274. — Anno D^ni M. CC. LXX., obiit Petronilla, soror Dyonisi Amerous, uxor Perronetti Oudemar, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, X solidos vien-

nenses, annui redditûs, quos assedit super vineam suam de Montermenaus sitam juxtà..... (inachevé.)

1478

VII *Idus Oct.* — Obiit Dannons, uxor Renaudi Bonet, pro cujus animâ Arnulfus miles, ejus filius, dedit B. Marie X denarios super vineam suam que est prope domum de Ladoix ; que vinea prius debebat canonicis II denarios. Hii X denarii reddendi sunt annuatim in nundinis S. Germani.

1479

VII *Idus Oct.* — Item Galterus, frater vero predicti, dedit B. Marie XII denarios in martio reddendos, pro animâ ejusdem Dannons super vineam Johannis Botevillain que est ante ecclesiam S. Martini de Leygues.

1480

VII *Idus Oct.* (barré.) — Item, obiit Amicus Angleta, qui dedit B. Marie dimidium modium vini quem reddet annuatim in cenâ D. Robertus Engleta, de vineâ que est apud Riyset.

1481

VII *Idus Oct.* 1261. — Anno D^ni^ M. CC. LX. I., obiit Maria, uxor Morelli carpentarii, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super vineam suam dou Chaucheaus, que est subtus vineam S. Stephani et juxtà vineam Villermi Vandoine.

1482

VI *Idus Oct.* 1262. — Anno D^ni^ M. CC. LX. II., obiit Richardus de Ruâ, canonicus belnensis, pro cujus animâ capitulum tenetur distribuere annis singulis, in ipsius anniversario, XL solidos viennenses pro fructibus prebende sue quos vendidit XL libras et recepit.

Jacet in capitulo.

1483

VI *Idus Oct.* 1275. — Anno Dni M. CC. LXX. V., obiit D. Petrus dictus Deesrert, miles, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos viennenses annui redditûs, pro anniversario suo faciendo, quos assedit super domum suam magnam lapideam que fuit D. Galteri de Sarce, canonici belnensis, que domus prius debebat nobis pro anniversario dicti Galteri LX solidos divionenses annui redditus.

1484

VI *Idus Oct.* — Obiit D. Girardus de Thouseyo, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie VII solidos divionenses..... censualiter pro anniversario suo annis singulis percipiendos solvendos ad penam VII solidorum.....

1485

VI *Idus Oct.* — Obierunt Leobaudus de S. Martino, filii sui et Renaudus clericus et Petrus, pro quorum animabus Robertus sacerdos, ejusdem Leobaudi filius, dedit et B. Marie XII denarios censuales super vineam suam que est in territorio Willermi Cusenere, qui denarii reddendi sunt in martio.

1486

VI *Idus Oct.* 1272. — Anno Dni M. CC. LXX. II., obiit Luqueta, filia Girardi Angier, uxor Petri de Ruilleyo, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, de voluntate et assensu dicti Petris sui X solidos viennenses, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam sitam in finagio de Pomarco en Noison, juxtà vineam Templariorum et juxtà vineam Jacobi de Pomarco, tunc baillivi divionensis.

Jacet in claustro.

1487

VI *Idus Oct.* — Obiit Guido Berthelais, presbiter, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie V solidos, super do-

mum suam que est proximà domui Rainaudi Guiète, militis. Hii V solidi reddendi sunt in ejus anniversario.

1488

VI *Idus Oct.*— Item, obiit Regina de S.Gervasio, que, pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie III solidos censuales suprà domum Guarrini Tornatoris.

1489

VI *Idus Oct.* — Obiit Stephanus Lethoudus, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie II solidos censuales; ex quibus XVIII denarii sunt super duas domos in Burgo-novo que fuerunt Humberti lou Renever; alii VI sunt super vineam de la Perrère.

1490

VI *Idus Oct.* — Obiit Haymo, matricularius B. Marie, qui dedit Deo et B. Marie XX solidos in anniversario suo, dividendos super duos campos et dimidium quos acquisivit ab Odone Dadet.

1491

VI *Idus Oct.* — Obiit Regina, pro cujus animâ Philippus de Vile et fratres sui dederunt Deo et B. Marie II denarios super pratum quod est apud Vile, reddendos in martio; hos debet Girbertus Ferperius de Castro.

1492

V *Idus Oct.* — Obiit Amedheus, sacerdos.

1493

V *Idus Oct.* — Item, obiit Belinus nepos Radulfi Borrelli, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue, XII denarios annuatim reddendos in martio super mansum Miete quos debet Johannes, gener Petri Droart.

1494

V *Idus Oct.* — Item, obiit Robertus, cognomine Galimardus, qui dedit B. Marie centum solidos ad opus ecclesie.

1495

V *Idus Oct.* — Obierunt Michael Barberius et Petrus, presbiter, filius ejus, pro quorum animabus et suis Columba, uxor dicti Michael et Johannes, filius eorum, dederunt Deo et B. Marie V solidos et III denarios censuales.

1496

V *Idus Oct.* 1263. — Anno D^ni^ M. CC. LX. III., obiit Margareta, uxor Roberti cambitoris, pro cujus anniversario, in ecclesiâ B. Marie belnensi faciendo, idem Robertus dedit Deo et dicte ecclesie V solidos et I denarium annui redditûs, quos assedit super vineam suam que est versus Alorsam, que dicitur vinea de la Perrère, et est juxtà vineam monachorum cisterciensium.

Jacet in claustro.

1497

V *Idus Oct.* 1275. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. V., obierunt Robelinus Sarraz, Perroneta ejus uxor et Petrus, eorum filius, qui dederunt B. Marie belnensi, pro anniversario suo, annis singulis faciendo in vigiliâ B. Dyonisii, VIII solidos et I denarium monete currentis pro tempore quos assederunt super quandam peciam vinearum sitam versus Pomarcum, in territorio qui decitur Pierre de Bos limita, juxtà vineam heredum Nicholai Treceaul, et super aliam peciam vinee..... en Vigno.

1498

V *Idus Oct.* 1275. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. III., obiit Jacobus de Bordis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo annis singulis ibidem faciendo, X solidos viennenses, quos assedit super campum quemdam

vinee qui situs est en la Crae de Gygney, desuper vineam D. Johannis dicti Champenoix vicarii nostri.

1499

V *Idus Oct.* — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu, pro Odeto Fabro de Burgo-novo belnensi, filio quondam Haymoneti Fabri, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos viennenses I denarium, quos assedit super vineam suam inter cheminum divionensem et vineam D. Johannis Champenois super cursum aque de Royns, que fuit Petri dicti Ragot, et post ejus obitum cedent in anniversario suo, annis singulis in hac ecclesiâ faciendo.

1500

V *Idus Oct.* 1257. — Anno D^ni^ M. CC. L. VII., obiit Girardus de Ruâ qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, XX solidos annui redditus, quos assedit super vineam suam de Sesie, que est juxtà vineam monachorum maceriensium.

Jacet in claustro.

1501

IIII *Idus Oct.* — Obiit Bona Amica, uxor Renaudi Scabiosi, que dedit nobis VI denarios censuales, super quandam vineam que est juxtà clausum S. Veroli, quam tenet Hugo Pistor, reddendos in martio, mater vero dicte Bone Amice Hugueta nomine dedit nobis, in vitâ suâ, alios VI denarios super quandam peciam vinee que est ante monasterium S. Martini et debet, (sic) quam idem Hugo Pistor tenet similiter reddendos in martio, ut ejus anniversarium post obitum suum annuatim fierit.

1502

IIII *Idus Oct.* — Obierunt Robertus Sembelins, et Agna, uxor sua, qui dederunt Deo et B. Marie belnensi XV solidos annuatim reddendos et in eorum anniversario clericis dividendos, de quibus Guido le Boscous debet V solidos de vi-

neâ que decitur Manceniers, et Gillot de Baignos similiter debet V solidos de vineâ de Montaine, juxtà vineam S. Martini de Eduâ, et Stephanus nepos dicte Agnetis debet V solidos super vineam de la Craie d'Alosse, que vinea dicta Agnes prenominate S. dedit in eleemosinam, de supra dictis viro XV solidis in oblationibus II solidi in choro inter clericos debent dividendi.

1503

IIII *Idus Oct.* — Obiit Leugarda.

1504

III *Idus Oct.* 1227. — Anno D^ni^ M. CC. XX. VII., obiit Grillet, frater Andruet de Baestel, pro cujus animâ dictus Andruet dedit ecclesie B. Marie belnensi II denarios censuales super domum suam que est ante domum de Baestel annuatim in martio reddendos.

1505

III *Idus Oct.* 1261. — Anno D^ni^ M. CC. LX. I., obiit Rosa, uxor Petri Saveri, que, de assensu et voluntate dicti Petri, dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium annui redditûs, quos assedit super vineam suam que est en Senvi, juxtà vineam Au...ti Sapnage.

Jacet in claustro.

1506

III *Idus Oct.* 1273. — Anno D^ni^ M. CC. LXX. III., obiit Galterus de Chaaigne, archidiaconus cabilonensis et canonicus belnensis, in cujus anniversario cellerarius hujus ecclesie de bonis ejusdem ecclesie tenetur solvere annis singulis centum solidos prout suprà continetur ubi legitis, nonis junii, item cedunt in dicto anniversario duo modii vini quos debet Philibertus Auriga de Belnâ, çarnifex, super manso et domo quondam Constantini le Jay de Brethenariâ, super vineâ sitâ en Prevole juxtà vineam Philiberti Quadrigerii et

vineam Boni amici Rosée. Item XXXIII solidi censuales super cursum de Roins de censibus de Maceneriâ acquisitis de denariis dicte Galtheri à Boychardo de Cabilone et uxore suâ dictis de la Macenère. Item XX solidi monete currentis quos debet relicta Gaufridi Beaulpoil super vineâ sità in cursu de Royns juxtà vineam leprosorum finagio de Charrey et XX solidi quos debet R. de Volenay, presbiter belnensis, de vineâ sitâ desuper Petrariam que fuit Galtheri Roselii, juxtà vineam Girardi Flaichart, et juxtà cheminum divionensem, que vinea debet tota cedere in anniversarium dicti Galtheri post decessum dicti archipresbiteri. Item.....

1507

Pridie Idus Oct. — Obiit Julia, uxor Richardi Francigene, pro cujus animâ, ipse et Petrus eorum filius dederunt B. Marie IIII denarios annuatim persolvendos in mense martio, super quandam vineam que est in monte de Rochetain, juxtà vineam Falconis Cordubanarii.

1508

Pridie Idus Oct. — Item, obiit Henricus Amerosus, pro cujus animâ filii sui Rainaudus et Petrus dederunt B. Marie II solidos annuatim reddendos in martio super clausum de Chanevis, quod debebat B. Marie II solidos censuales.

1509

Pridie Idus Oct. — Obiit Herveus Moraunus, qui pro remedio anime sue dedit B. Marie XII denarios super quandam campum que est super stagnum.

1510

Pridie Idus Oct. — Obiit Benignus Dadet, qui dedit Deo et B. Marie VIII denarios super domum suam reddendos in martio.

1511

Pridie Idus Oct. — Item, obiit Esmeret de Pernant, qui

pro remedio anime sue dedit III solidos censuales reddendos in martio, ex quibus XVIII nummi sunt super vineam Petri de Boes, vicarii, et XII nummos qui sunt super duos campos apud Muyset et VI nummos super unum campum apud Charriacum.

1512

Pridie Idus Oct. 1386. — Anno D^ni M. CCC. octogesimo VI., ultimâ die mensis octobris, transiit bone memorie D. G. de Rosiaco, canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie quoddam anniversarium panis et vini de IIII panibus et IIII pintis vini ad mensuram capituli ; decanus et capitulum debent super hereditagia que tenent Stephanus Finoti et Johanna ejus uxor, videlicet unam cadam vini et VIII bossellos frumenti albi.

Jacet juxtà altare B. Katherine.

Anima ejus requiescat in pace, amen.

1513

Pridie Idus Oct. — Obiit Margarona, quondam uxor magistri Odonis Cambitoris, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos divionenses, quos debet et solvet Johannes dictus Grand Priour.

1514

Pridie Idus Oct. — Hic debet celebrari missa pro defunctis pro D. Johanne dicto Vigatar et debent distribui V solidi et I denarius viennenses, quos solvet quicumque tenebit domum que fuit ipsius Johannis, que est juxtà domum de Baateaul sicut continetur in primà paginâ libri hujus.

1515

Pridie Idus Oct. 1302. (maculé.) — Anno D^ni M. CCC. II., obiit Margarona, dicta Gontaude, que dedit Deo et ecclesie..... V solidos et X denarios viennenses, pro anniversario suo annis singulis faciendo, quos assedit super vineam quam acquisivit à Guillermeta de Castro, sitam in vineto belnensi

ubi dicitur en Chardonnereul, quam vineam dedit altari S. Georgi fundato in ecclesiâ S. Martini belnensis. Solvet dictos V solidos et X denarios quicumque capellanus erit dicti altaris.

Jacet in cimiterio pauperum.

1516

Pridie Idus Oct. — Hic debet fieri anniversarium pro Johannetâ, dictâ Combelozaulx, quondam uxore Johannis de S. Romano, que dedit huic ecclesie quondàm cameram domus sitam ante domum Gille, quam tenet ab ecclesiâ Johannes Lonion, alias Rosier, pro quâ capitulum tenetur distribuere annualiter XVIII grossos.

Jacet in hâc ecclesiâ à latere altaris D. Petri de Herbâ, silicet à parte parietis ecclesie.

Requiescat in pace.

1517

Pridie Idus Oct. — Obiit Jaqueta, uxor Humberti de Sovent, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro remedio anime sue et antecessorum suorum X solidos, pro anniversario suo in eadem faciendo, videlicet super domum suam magnam sitam belne, ante molendinum Bataille IIII solidos, et super domum suam parvam sitam ibidem III solidos, et super vineam suam de Gigne alios III solidos.

1518

Pridie Idus Oct. 1232. — Obiit Vincenez, filius D. Parisie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales annuatim in martio reddendos, super vineam suam que est retro muros hospitalis de Belnâ.

Actum est hoc anno Dni M. CC. XXX. II.

1519

Idus Oct. — Obiit Margarona, uxor Bernardi Pasquète, pro cujus animâ idem Bernardus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro suo anniversario in ecclesia B. Marie

belnensis faciendo annuatim, V solidos et I denarium, quos assedit super domum et appendicias domûs in quà morabatur, juxtà domum Stephaneti Beroin, in Burgo-novo.

Jacet in cimiterio S. Nicholai belnensis.

1520

Idus Oct. — Eodem die, obiit Henricus, deux qui fundavit ecclesiam B. Marie de Belnâ. Pro cujus animâ constituerunt canonici ejusdem ecclesie obitus sui dare pauperibus illue advenientibus panem et vinum (note récente) ecclesie constructio, seu fundatio anno 970.

1521

Iduus Oct. — Obiit Tecelon, uxor Johannis Letort, pro cujus animâ dictus Johannes, maritus ejus, et Odo, filius ejus, dederunt ecclesie B. Marie belnensis III denarios censuales, super plantam suam de Bohasche annuatim in martio reddendos, in quâ plantâ dicta ecclesia prius habebat VI denarios censuales.

1522

Idus Oct. 1307. (maculé.) — Anno D[ni] M. CCC. VII., obiit D. Petrus Mustrans, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi X solidos annuales, quos tenetur reddere annuatim quicumque tenebit capellaniam quam ipse fundavit in altare S, Thobaldi,

Item cappellanis altarium B. Laurencii, B. Agnetis, B. Johannis, B. ..... B. Nicholai, B. Eligii, B. Jacobi, S. Crucis, B. Dyonisii, S. ..... B. Katherine, et B. Theobaldi, cuilibet celebranti hora dicti anniversarii VI denarios..... ; et qui non celebraverit horâ predictâ dicti VI denarii in augmentacionem dicti anniversarii deducantur.

1523

XVII *Kal. Nov.* — Obiit Flandrina, uxor Petri de Mille Ponto.

1524

XVII. *Kal.* Nov. — Eodem die, obiit Bernardus de Porta, qui dedit Deo et S. Marie mansum Rainaudi de Oiis, cum appendiciis suis solitum reddere III modios vini et IIII sextaria et II solidos et VIII panes.

1525

XVIII. *Kal.* Nov. Obierunt Elisabeth, uxor Rainaud, Gaie et Amicus eorum filius, pro quorum animabus predictus Rainaudus et ejus heredes dederunt Deo et B. Marie Centum solidos in opere claustri et calicem argentium centum solidorum, de hoc autem calice instituerunt canonici sub penâ excommunicationis, ut deinceps ab ecclesiâ B. Marie nullatenus alienetur.

1526

XVII. *Kal.* Nov. — Item obiit Dannons, uxor Petri de Floriaco, qui pro remedio anime sue dedit Deo et B. Marie II solidos annuatim reddendos, super vineam de Montana quam Girardus Jordane, pater suus, emit à petro Rosello de la Chalor.

1527

XVII. *Kal.* Nov. — Noverint universi, presentes et futuri quod D. Radulfus de Pomarco, miles, in vità suâ donavit Deo et ecclesie B. Marie belnensi et canonicis ibi Deo servientibus, pro remedio anime sue et antecessorum suorum VII solidos et dimidium, suprà quandam vineam apud Pomarcum que est juxtà clausum ducis; qui denarii annuatim reddentur in martio, et pro hâc eleemosinâ promiserunt ei canonici se futuros ejus anniversarium in crastino Dominice quœ cantatur *Letare Jerusalem.*

1528

XVII. *Kal. Nov.* — Hic debent fieri tria anniversaria panis et vini pro Stephano Bauduini, videlicet in vigiliâ B^te

Leornardi, in die ejusdem festi et in crastino successive, et debent celebrari in ecclesiâ B[te] Petri, in capellâ dicti Stephani per D[nos] canonicos et choriales ecclesie B[te] Marie belnensis, prout in testamento dicti Stephani continetur.

1529

XVII. *Kal. Nov.* — Hic dibet fieri anniversarium panis et vini pro Matheo, dicto Legras, olim carnifice, et Perronetâ ejus uxor, de pro intentionibus eorumdem in vigiliâ B[ti] Luce apostoli.

1530

XVII. *Kal. Nov.* — Obierunt Johannes Bella, mater Guidonis le Breissant, et filius ejus, et Cecelina filia ejusdem, pro quorum animabus et etiam suâ predictus Guido dedit Deo et B[te] Marie XX solidos, super tres campos vinœ qui sunt en Reestiz in chemino de Pomart qui fuerunt Bertrand Grace, et X et VIII denarios super quandam domum que est ultra Bosesiam. Hic denarii dividentur in eorum anniversario clericis que intererunt ab segæ.

1531

XVII. *Kal. Nov.* — Obiit Hugeta, filia Girardi Augerii, qui dedit deo et B[te] Marie de Belnâ pro anniversario suo, annis singulis faciendo, X solidos viennenses super quandam domum sitam in vico Tarrellorum que domus fuit à la Tépenète ad juxtà mansum et chasigone.

1532

XVII. *Kal. Nov.* — Obiit Johanna li Noiret qui dedit Deo et B[te] Marie belnensi V solidos et II denarios, pro anniversario suo ibidem faciendo, percipiendos super domum suam ligneam versus molendinum Bataille sitam.

1533

XVII. *Kal. Nov.* 1268. — Anno D[ni]. M. CC. LX. VIII°, obiit Rosa de domo Verduno, pro cujus anniversario

in ecclesià Marie belnensis annis singulis faciendo, Robertus Gaudriz debet nobis annis singulis solvere et reddere... suum X solidos viennenses, quos assedit super domum suam sitam in Breteneriâ, juxtà Guidonis de Buce ex una parte, et domum Pastorelli ex alterâ, et super totum porprisium dicte domùs antè et retrò et super.

1534

XVII. *Kal. Nov.* 1288. — Anno Dni M. CC. octogesimo VIII obiit Perrinetus de Verduno, cordubernarius, qui dedit pro anniversario suo annis singulis faciendo, X solidos viennenses annui et perpetui redditûs, quos debet dictus li Broichaz de Volenay, gener Johannis de Combâ de quibus littere habentur.

Jacet ante portalle prope Nœrium.

1535

XVII. *Kal. Nov.* — Obiit Bernardus, canonicus.

1536

XVI. *Kal. Nov.* — Obiit Durannus, filius Haymonis Lechot, qui dedit Deo et Bte Marie belnensi X solidos, pro animâ suâ et ante cessorum suorum, suprà vineam suam don Chaucheot, que est juxtà vineam Guillermi de la Rochète, canonici belnensis.

1537

XVI. *Kal. Nov.* — Obiit Eglenta, que pro remedio anime sue dedit Bte Marie VI denarios reddendos mense martio, suprà domum suam que est in fossatis prope muros castri.

1538

XVI. *Kal. Nov.* — Hic debet celebrari missa de Sto Spiritu, pro Dno Pascaudo, capellano capelle Leprosarie belnensis, prout inferius continetur : in vigiliâ B. Luce evangeliste debet celebrari anniversarium pro D. Pascaudo, capellano capelle Leprosarie belnensis, qui dedit Deo, et ecclesie Bte

Marie belnensis IX solidos et VI denarios monete currentis communiter per Burgundiam.

Item dedit confratrie Ste Nicholai belnensis II solidos dicte monete, qùod si dicta confratria cessaverit, dicti II solidi debent cedere in dictâ missi, et post ejus oblâtum in ejus anniversarium annis singulis in ecclesiâ belnensi pro dicto Pascaudo faciendum, quos XI solidos et VI denarios dictus Pascaudus acquisivit à Guidone dicto Chardenaul et dictâ Blonde ejus uxore, laudantibus Renaudo de Berugnoux et Simonâ, ejus uxore, filia dicti Chardenaul, qui debentur annis singulis in festo B^te Remigii super quandam peciam vinœ, que vinea inBurgo belnensi es Escarvex, retro Leprosariam Belne et ecclesiam S. Nicholai belnensis, juxtâ vineam.

Guillermi dicti Fabri de hiis habentur Littere sigillo curie ducum sigillate....

1539

XV. *Kal. Nov.* 1245. —annoD^ni M. CC. XLV. obiit Thomas, filius Johannis de Arneto ; pro cujus animâ pater suus et pro se dedit deo et B. Marie belnensi XX solidos, in anniversario suo, super domum suam de Burgo, in quâ moratur, annuatim solvendos ; super dictis domibus sunt assessa tria anniversaria XL solidorum que reducti sunt ad XXX solidos censuales exdictis causis ut plenius est scriptum in libro III die sept. valet X solidos.

1540

XV. *Kal. Nov.* — Obiit Rainaudus de Magno campo, qui dedit Ste Marie suam partem decimarum de Magno campo et pratum unum.

1541

XV. *Kal. Nov.* —Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro Petro Barberii de Belnâ, clerico, qui dedit octo solidos viennenses annui et perpetui redditûs, quos debet annis Hugonetus, dictus Boilloz, de manso sito versus molendinum de Prato, juxtà domum heredum Bernardi Mercerii, et juxtà

domum dicti Hugonis, quam domum dictus Hugo cum dicto manso propter hoc specialiter obligavit ; de quibus littere habentur.

1542

XV. *Kal. Nov.* 1252. — Anno D^ni^ M. CC. LII. obiit Petrus Bannelius, canonicus belnensis qui, de assensu et voluntate matris sue, Hugonis et Radulphi, dicti Barrot, fratrum suorum dedit Deo et B. Marie belnensi pro anniversario subibidem annis singulis faciendo LX solidos et VI solidos pro oblationibus dandis in choro, quos assedit super duas domos suas contiguas que sunt in vico Cooperto juxtà domum Guillermi Bacœ, ex una parte et domum Guillermi Beaune ex alterâ.

Item, capitulum tenetur annis singulis in ejus anniversario distribuere L solidos pro fructibus prebende sue quos habuit et recepit.

1543

XIIII. *Kal. Nov.* — Obiit Herveus Morannus, qui dedit B. Marie VIII denarios et pugesiam unam reddendos in martio super terram quam tenet Robertus Fambel consanguineus suus, que terra est scitrà molendinum Guidonis de Pomarco.

1544

XIIII. *Kal. Nov.* — Obiit Bartholomeus, clericus filius ejusdem Ernei, qui dedit B. Marie VI denarios in martio reddendos super vineam de Stagno que prius debebat canonicis XII denarios.

1545

XIIII. *Kal. Nov.* — Hic debet celebrari de S. Spiritu pro Huydebito de Monthelie, qui dedit Deo et B. Marie V solidos et denarium viennenses annuos, de quibus Jacobus clericus, filius suus investivit dictam ecclesiam, quos assedit super domum suam, sitam in Breteneriâ belnensi, juxtà domum sororis quondam domini Johannis Taupin, et post ejus obitum cedent in ejus annniversarium.

1546

XIIII. *Kal. Nov.* 1286. — Obiit dictus Huydeletus in vigiliâ B. Johannis ante portam latinam anno Dni M. CC. octogesimoo sexto jacet apud Monthelie.

1547

XIIII. *Kal. Nov.* 1267. — Anno Dni M. CC. L. X. VII. obiit Polia, uxor Guillermi Odomer, que, de assensu dicti Guillermi mariti sui, dedit Deo et B. Marie, pro anniversario ibidem annis singulis faciendo, V solidos et 1 denarium viennensis monete, quos assedit super vineam suam de Montremenaul.

1548

XIIII. *Kal. Nov.* 1286. — Anno Dni M. CC. octogesimo sexto, obiit Ysabellus-Johannis Cambellani.

1549

XIIII. *Kal. Nov.* — Obiit Dna Regina de Pomart, qui dedit Deo et B. Marie X solidos censuales reddendos in anniversario suo.

1550

XIII. *Kal. Nov.* — Eodem die obiit Rainaudus de Monte S. Johannis, nostre congregrationis sacerdos et canonicus,

1551

XIII. *Kal. Nov.* — Eodem die obiit Ysabel, cognomine Pinguis, qui dedit B. Marie de Belnâ mansum unum cum appendiciis suis Roife, qui debet IIII panes, VIII nummatas carnium et II sexturia vini.

1552

XIII. *Kal. Nov.* 1303. — Anno Dni M. CCC. III. obiit Jaqueta, uxor H.. de Samasiâ, filia Gilonis Bauduini, qui dedit Deo, et B. Marie belnensi V solidos viennenses et I denari-

um, pro anniversario suo annis singulis faciendo, quos assedit super quandam peciam vinee dicte de la Pomte, in finagio de Alorsâ, super cheminum divionensem juxtà vineam Galnerii Fautririi.

Item tribus altaribus, videlicet altari S. Agnetis, S. Johannis, et S. Thome, quilibet XII denarios, quolibet anno in die anniversarii sui solvendos, et debet celebrari in dictis altaribus die anniversarii sui.

Jacet in claustro.

1553

XIII. *Kal. Nov.* 1284. — Anno Dni M. CC. octogesimo IIII. Obiit Gerardus de Ledone cantor cabilonensis et canonicus hujus ecclesie, pro cujus anniversario debent distribui LX solidi viennenses et XI solidatas.

1554

XII. *Kal. Nov.* 1228. — Obiit magister Radulphus de Mulinet Comentarius, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XII denarios censuales, super domum que sita est el Terral annuatim persolvendos. Actum est hoc anno Dni M. CC. XX. VIII., die veneris post festum B. Luce evangeliste.

1555

XII. *Kal. Nov.* — Obiit venerabilis vir bone memorie, Guido, eduensis episcopus, qui dedit Deo, et B. Marie belnensi X libras divionenses, pro remedio anime sue, percipiendos in ceusâ ecclesie de Pomart.

1556

XII. *Kal. Nov.* — Hic debet fieri anniversarium panis et vini, duorum panum et duorum potorum vini ad mensuram capituli, pro quibus Moriseti de Belnâ, clericus, anima ejus requiescat in pace. Amen

Jacet ante uostium capelle B. Eligiim Girardus plainpais penestarius debet.

1557

XII. *Kal.* *Nov.* — Obiit Julià, uxor Duranni de Talliaco, filia Marie la Rofère, que pro remedio anime sue dedit B. Marie IIII denarios annuatim reddendos, in martio, super quondam peciam terre, apud Belliniacum subtùs Belnam, in territorie de Moncellis.

1558

Kal. *Nov.* — Obiit Martinus Mareglerius de S. Martino, pro cujus animâ Johannes clericus noster ejus filius et Thomas frater ejusdem johannis dederunt B. Marie XII denarios censuales supra domum suam de Burgo novo, que prius debebat canonicis 11 denarios. Hii tres solidi annuatim reddentur in martio.

1559

XII. *Kal.* *Nov.* — Obiit magister Rainaudus, nostre congregationis canonicus.

1560

XII. *Kal.* *Nov.* — Item obiit magister Guerricus, nostre congregationis canonicus, qui dedit S. Marie X libras ad Cassam S. Floscelli reficiendum, et IIII libras ad opus ecclesie.

1561

XII. *Kal.* *Nov.* — Obiit Johannes, frater Henrici de Pontiz, qui dedit S. Marie VI denarios, super domum suam que est prope domum ligneam Ervet Moranni, qui denarii reddendi sunt mense martio.

1562

XII. *Kal.* *Nov.* — Obiit mater Petri de Ponte, pro cujus animâ idemPetrus, ejus filius, dedit ecclesie S.Marie, ad opus Lampadum, XII denarios censuales-super vineam suam de Alosse.

1563

XII. *Kal. Nov.* — Obiit Damons, uxor Petri Guie, pro cujus animâ idem Petrus dedit Deo et B. Marie IIII solidos et dimidium censuales reddendos in martio suprà domum suam lapideam.

1564

XII. *Kal. Nov.* — Obiit Bona Arbaude, pro cujus animâ Theobaudus de Chaudenai, nepos ejus, dedit Deo et B. Marie belnensi VI denarios censuales super vineam de Chavé annuatim in martio reddendos.

1565

XII. Kal. Nov. — Obiit Berthaudus li archers qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales, super domum reddendos in martio super quam domum ecclesiae B. Marie prius habebat XXII denarios et obolum.

1566

XII. Kal. Nov. — Obiit Petrus, famulus Dni Andree Lespesse, qui dedit Deo et B. Marie VIII denarios censuales reddendos in martio, super domum suam quam acquisivit à Guillermo Grosdor sitam super aquâ de Braganava.

1567

XII. Kal. Nov. — Nos, G. decanus et capitulum belnenses, notum facimus universis quod nos tenemur ad vitam magistri Theobaldi de Divione, con canonici nostri, annis singulis, missam de S. Spiritu celebrare, et inter canonicos et clericos qui inter erunt *LX* solidos divionenses distribuere ; quos *LX* solidos assedimus super mansum qui est in vico Charrei apud Belnam, qui fuit Gilonis vicarii, quem mansum cum domo eminus de L libris divionensibus, quos ipse Theobaldus dedit nobis et post decessum ejus tenetur facere anniversarium ejus annis singulis et dictos *LX* solidos distribuere ; quos *LX* solidos solvet annis singulis ille

que domum et mansum tenebit (ce qui suit est d'une autre main).

Fiat ejus anniversarium, seu commemoratio fidelium pro ipse, quia defunctus est et distribuantur illi *LX* solidi.

1568

XI. Kal. Nov. — Obierunt Maria, uxor Villerici, et filius ejus Petrus, pro quorum animabus, idem Villericus Deo et S. Marie *XX* solidos et VI denarios censuales in domo sua de castro, dedit etiam in vitâ suâ IIII libras pro opere claustri et quotidie nummum unum in archâ confrarie pro opere ipsius claustri.

1569

XI. Kal. Nov. — Obiit Berta.

1570

XI. Kal. Nov. — Obiit D^{na} Adelina, uxor D^{ni} Seguini Guiote, militis ; pro cujus animâ idem Seguinus dedit Deo et ecclesie B. Marie *XII* denarios censuales in martio super V operatas vinee sitas en Sesie, juxta vineam albam que fuit D^{ne} Rose.

1571

X. Kal. Nov. 1270. — Anno D^{ni} M. CC. *LXX*, obiit magister Guillermus Champonois, clericus, qui dedit Deo et B. Marie *X* solidos monete per Burgundiam currentis pro suo et antecessorum suorum anniversario in eadem ecclesiâ annis singulis faciendo, quos assedit super cellarium suum situm Belne in vico de Gine put...., juxtà puteum inter domos qui fuerunt patri sui.

Jacet retro altare S^{o} Micælis.

1572

X. Kal. Nov. (maculé). — Hic debet legi et celebrari missa S. Spiritu pro magistro Johanne de Lingonis, decano belnensi, qui dedit Deo et ecclesie Belne *LX* solidos vien-

nenses super octavam partem decime bladi et vini de Beligniaco subtus Belnam quam acquisivit ecelesia belnensis à D^{no} G... de Monte Falconis, milite, et ejus uxore pro quâ acquisitione dictus... solvit L libras turonenses.

1573

X. Kal. Nov. — Obiit Bertrandus Heraz de Lexceron pro cujus animâ Durandus, frater ejus, dedit nobis C solidos ad emendum redditum in ejus anniversario dandum de illis C solidis empti sunt V solidi censuales quos vendidit Julia, soror Johannis de Pontiz, ex quibus debet Petrus Jaculator XVIII denarios super domum suam que est prope domum Letodi presbiteri Renaudus de Pontiz XVIII denarios super domum Falconis sutoris, Odo Danais et V denarios et obolum de Planco debet,Robertus, presbiter de Molesiaco, V denarios et obolum de Voidebose, Rainaudus de Pontaz gallinam de manso Haymonis cardinalis

1574

X. Kal. Nov. — Item obiit Poncius, custos ecclesie S. Marie.

1575

X. Kal. Nov. — Eodem die obiit Guido, dominus Montis S. Johannis.

1576

X. Kal. Nov. — Item obiit Rainaudus, vicecomes, qui dedit B. Marie mansum suum cum appendiciis suis.

1577

X. Kal. Nov. — Obiit Robelina, nostra amica.

1578

IX. Kal. Nov. 1252. — Anno D^{ni} M. CC. L. II. obiit D^{n}. Londricus, presbiter S. Nicholai belnensis, qui dedit Deo

et B. Marie belnensis XX solidos annui redditûs, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super medietatem quator sextariorum vinee et super terram et super quatuor solidos censuales; que omnia ipse et Christianus, presbiter, frater suus, acquisivit in territorio de G.. at que tenent abbas S. Sequani et abbas S. Margarete; et debent isti duo annis singulis solvere in isto anniversario XX solidos et in anniversario dicti Christiani XX.

1579

VIII. K*al*. *Nov*. — Obiit magister Johannes Cumbel...., canonicus hujus ecclesie qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo unum florenum...

1580

VIII. K*al*. *Nov*. 1257. — Anno Dni M. CC. L. VII. obiit Beatrix de Massico qui dedit deo et B. Marie belnensi pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo V solidos et I denarium annui redditûs, quos assedit super domum suam qui est super Bosesiam in vico per quem itur versus domum Buxerie à domo Guillermi Burut ante domum defuncti Martini Jelland.

Jacet juxtà ecclesiam in tumulo Guilleri ubi consueverunt sedere leprosi in diebus festis.

1581

VIII. K*al*. *Nov*. — Obiit Gilo, vicarius, pro cujus animâ Capitulum belnense tenetur solvere annis singulis pro anniversario suo ibidem faciendo L et II solidos pro fructibus prebende sue quos percepit.

Item dedit Deo et B. Marie idem Gilo XXV solidos, de quibus tenetur solvere XX solidos qui cum que tenebit domum suam cum vineà in vico de Charveio et V solidos qui cumque tenebit II pecias vinee que sunt au cors de Rains juxtà vineam..

1582

VIII. K*al*. *Nov*. 1379. — Anno Dm M. CCC LXX. IX, die

martis ante festum Nativitatis Beate Marie, obiit Hugo Cambitoris de Belnâ qui ordinavit fieri unum anniversarium panis et vini pro remedio animesue, videlicet: cuilibet canonico duos panes et duas pintas vini ad mensuram capituli ; cuilibet sacerdoti unum panem et unam pintam, et cuilibet choriali non beneficiato semis panem et semis pintam et fiet dictum anniversarium in vigiliâ sanctorum Symonis et Jude apostolorum et est assignatum super domum suam juxtà furnum Johannis Comaux hince et domum dicto ecclesię inde anima ejus requiescat in pace et jacet in sarcofago S. Nicholai ubi jacent homines de Pomarco.

1583

VIII. *Kal.* *Nov.* — Obierunt Andreas Cementarius et Gillibertus, ejus avunculus, qui dederunt Deo et B. Marie XVI denarios censuales super domum suam lapideam ultrà barram que est juxtà furnum Senescalli.

1584

VIII. *Kal.* *Nov.* — Obiit Maria, uxor ejusdem Gilleberti, qui dedit B. Marie IIII denarios super eamdem domum lapideam.

1585

VIII. *Kal.* *Nov.* — Item obiit Girardus Pondrinus, pro cujus animâ Ascelina, mater ejus, et frater ejusdem Girardi Johannes dederunt B. Marie I sextariumm bladi in decimâ de Chaleinges annuatim reddendum medietatem frumenti et aliam medietatem avene. Pro hoc autem beneficio statuerunt canonici eorum anniversarium annuatim in ecclesiâ suâ faciendum

1586

VII. *Kal.* *Nov.* 1252. — Anno Dni M. CC. L. II. obiit D. Haymo de Saudon, canonicus belnensis, pro cujus animâ capitulum belnense tenetur distribuere annis singulis, in die anniversarii sui, inter canonicos et clericos qui intererunt

L solidos pro fructibus prebende sue unius anni quos habuit et percepit de hiis denariis debet solvere magister Petrus de Molismo XXXIII solidos et IIII denarios super vineam des Mancenieres et virgulto et campo qui fuerunt Johannis... que tenet ad vitam suam.

1587

VII. *Kal. Nov.* 1329. — Anno D^ni^ M. CCC. XXIX. obiit Giletus de Grangiis, canonicus hujus ecclesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ faciendo XL solidos... quos solvet Caprarius super vineam de Prevole, qui obiit..... et jacet ante capellam B. Leodegarii in dictâ ecclesiâ.

1588

VII. *Kal. Nov.* — Obiit Petrus Tapinus, qui dedit Deo et B. Marie II panes et I seatarium vini et VI denarios pro carnibus, quos debit Arnaudus li merciers aput Velete et I bichet avene equem debet Galterus de Corbertaut in Nativitate D^ni^, laudante uxore suâ et filius, hoc laudavit predictus Galterus qui dicebat hoc esse de suo causamento.

1589

VII. *Kal. Nov.* 1239. — Anno D^ni^ H. CC. XXX. IX., obiit Maria, filia Hugonis de Champonecer, uxor quondam Petri dicti Castellione, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi III solidos censuales in mense martio, annuatim reddendos super plastrum suum situm in vico divionensi, apud Belnam, juxtà domum que fuit Renaudi Bone-chose defuncti.

1590

VI. *Kal. Nov.* 1272. — Anno D^ni^ M. CC L XX. II, obiit Hugo, dux Burgundie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis CC libras turonenses pro redditibus emendis infrà quinque annos proxime venturos, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo.

1591

VI. *Kal.* *Nov.* — Obierunt Hudebertus et uxor ejus Beletina pro quorum animabus Robertus prepositus, eorum filius dedit curtallum mecum singulis annis S. Marie belnensi. Hoc modo, si nuces non redderentur, campum qui vocatur en Vivel canonici possiderent.

1592

VI. *Kal.* *Nov.* — Obiit Guido Pinguis de Vergeiaco, qui dedit B. Marie de Belnâ VI denarios de censu vinee cujusdam que abet quos debit reddere Herveus carnifex ad festum S. Germani.

1593

VI. *Kal.* *Nov.* 1252. — Anno Dni M. CC. L. II. Obiit Johannes de Arneto, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo et Dameron, uxoris sue, ibidem annis singulis faciendo X solidos annui redditûs et quinque solidos pro oblacionibus faciendis, quos assedit super domum suam lapideam in Burgo, in exitu vici Cooperti; que prius debebat dicte ecclesie XX solidos.

Super dictis domibus sunt assessa tria anniversaria, quadraginta solidorum que reducta sunt ad XXX solidos censuales ex certis causis est plenius est scriptum... valet V solidos.

1594

V. *Kal.* *Nov.* 1379. — Anno Dm. M. CCC. LXX. IX. obiit Bernarda de Novâ villâ, que ordinavit fieri unum anniversarium, cuilibet canonico de duobus panibus et duabus pintis vini, cuilibet sacerdoti unâ pintâ et uno pane et cuilibet choriali nostro beneficiato semis pintâ et semis pane et est assignatum super pluribus vineis.. terre ; et fit annis singulis, in festo beatorum Symonis et Jude.
et jacet in portali ecclesie. Anima ejus requiescat in pace. amen.

1595

V. *Kal.* *Nov.* 1246. — Anno D[m] M. CC XL. VI. Obiit Maria, uxor Martini Petot, qui dedit Deo et B. Marie belnensi V solidos et I denarium, proremedio anime sue, et ante cessorum suorum; qui debent percepi super vineâ de cruce Montis Helie, pro anniversario suo singulis annis faciendo que vinea est juxtà vineam Richardi, majoris de Suerre.

1596

V. *Kal.* *Nov.* (1246). — Eodem die obiit Hugo Fulcheri, qui dedit B. Marie et canonicis ibi servientibus XI denarios Censuales.

1597

IIII. *Kal.* *Nov.* 1248. — Anno D[ia] M. CC. XL. VIII. obiit Petrus, dictus de Sierriez, pro cujus animâ Bona, uxor sua, et pro se ipsâ, dedit Deo et B. Marie belnensi VII solidos divionenses pro eorum anniversario, annis singulis faciendo, qui debent percipi super vineam suam de Liart, que est juxtà vineam Petri de Antigne ex unâ parte et vineam au Rosselat de Savigne ex alterâ

1598

IIII. *Kal.* *Nov.* — Obiit Bona, uxor Johannis de Flure, qui dedit Deo et S. Marie VI denarios censuales in vineâ que est juxtà molendinum monachi apud Saviniacum.

1599

IIII. *Kal.* *Nov.* — Item obiit Bona Guis, mater ejus.

1600

IIII. *Kal.* *Nov.* — Anno D[m] M. CC XXX. IX. obiit Colinus, filius Petri causoris de Belnâ, pro cujus animâ idem Petrus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales, annuatim in die anniversario suo reddendos, super domum suam sitam in rua divionensi ante domum Gile-

berti de Chuaigne ; quam domum idem Petrus a majore de Buillant jamdudum acquisivit

1601

IIII. *Kal.* N*ov.* — In crastino apostolorum Symonis et Jude, debet fieri anniversarium panis et vini pro D[no] Guillermo Petit de Campo albo, quondam vicario ecclesie B. Marie de Belnâ, et pro intencione suâ.... debet Perronetus... de Burgo novo.

1602

IIII. *Kal.* N*ov.* 1302. — Anno D[ni] M. CCC. II. obiit Laurentius Le mencoz de Belnâ, clericus et canonicus belnensis, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis pro anniversario suo annis singulis faciendo I modum vini censualem de quo debent XIII sextaria heredes Bernardi Chevalier, videlicet ; dictus Robillaz de Volenay, filii Galterini de Murexello et Hugo dictus Richebont pro uxore suâ et de terrâ suâ de Poinso, et Guillermus filius Amici de Saissenay debet alia duo sextaria de Grangia, manso et vineâ retro sità in qua moratur apud Pomarcum.

Istum vero modium vini debet levare et percipere Bonus Amicus, nepos dicti Laurencii, per cursum vite sue et solvere annuatim XXV solidos monete currentis, pro anniversario predicto faciendo. Ipso vero sublato de medio, dictus modius vini in anniversarium convertetur.

Item dedit dictus Laurencius, capellanus S. Eligii, quam fundavit Emelinus de Prato, canonicus belnensis, II boissellos frumenti annui redditûs quos debent similiter heredes dicti Bernardi Chevalier super terram suam de Poiso, et dictus capellanus debet annuatim celebrare pro defunctis die anniversarii supra dicti.

Jacet in capella S. Eligii antè altare.

1603

IIII. *Kal.* *Nov.* — Hugueta uxor Radulphi Chauvin dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis octo solidos divionenses

in festo assumptionis B. Marie Virginis solvendos, quos assedit super mansum suam...

1604

IIII. *Kal. Nov.* — Vigiliâ B. Quantini, fit anniversarium unum pro D[no] Johanne Bredilleti, assignatum supra...

1605

IIII. *Kal.* N*ov.* — Obiit Huldricus, decanus.

1606

Eodem die obiit Guido Senescallus qui dedit S. Marie Auxeiaco superiore mansum quem tenuit Robertus Massez cum appendiciis suis, pro (sic) IIII modios vini et IIII sextaria et III panes et II solidos carnium et I sextarium avene; et recepientibus hoc commestionem erat solitus reddere.

1607

Eodem die obiit Stephanus, belnensis prepositus, pro cujus animâ uxor ejus et filii eorum dederunt B. Marie mansum unum Cathalengis qui det II solidos.

1608

IIII. *Kal.* N*ov.* — Item obiit Lambertus Spiritus, qui dedit S. Marie XII denarios censuales in quâdam vineâ quam tenet Bonus amicus Pautoners.

1609

IIII. *Kal.* N*ov.* — Obiit Hugueta, uxor Constancii Mercatoris, qui dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos super domum suam lapideam que est in vico des Tarrauz, inter domum Johannis Odomer ex unâ parte et domum Renaudi Odemer ex aliâ, laudantibus Amelino, Girardo et Petro, filiis suis.

1610

III. *Kal.* N*ov.* — Hic debet fieri anniversarium Renaudi Porcherii, pro quo XX solidi debentur.

1611

III. *Kal.* N*ov.* — Eodem die obiit Christiana, uxor ejusdem Lamberti, pro cujus animâ Petrus Rosellus, ejus filius, dedit Deo et B. Marie XII denarios reddendos in martio, quos debet filius Constancii de Guiniaco, de quodam campo, qui est apud monticulum versus Gigny.

1612

III. *Kal.* N*ov.* — Item eodem die obiit Arnulphus de Varennis qui dedit B. Marie clausomarum cum omnibus appendiciis suis, laudantibus filiis et omnibus amicis suis.

1613

Pridie Kal. N*ov.* 1224. — Obiit Sibilla, mater uxoris D^ni^ Borini, que dedit Deo et ecclesie belnensi II solidos censuales super quâdam terrâ de Campaniâ ; de quâ terrâ Perrin de hospital debet IX denarios et Girardus de hospital IX de terrâ que partítur cum eodem Perrin et IIII denarios de terrâ versus Belini, que est juxta terram Roberti de Prato, et II denarios super campum de Barges. Actum anno D^ni^ M. CC. XX. IV.

Isti nummi reddendi sunt in martio.

1614

Pridie. Kal. *Nov.* — Quere cartulam de Petro Fusco in fine libri.

1615

Pridie Kal. *Nov.* — Noverint universi quod Dominicus Choart dedit ecclesie belnensi pro remedio anime sue et antecessorum suorum IIII denarios censuales annuatim solvendos super terram suam de Campaniâ antè domum leprosorum Belne.

1616

Pridie Kal. *Nov.* — Obiit Margareta, uxor d^ni^ Arnulfi de

Rulee, qui dedit B. Marie III solidos annuatim reddendos in martio super vineam de Puteo qui est in territorio Pomarci.

1617

Pridie Kal. *Nov.* — Obiit Booz Arbaut, qui pro remedio anime sue dedit B. Marie belnensi XVIII denarios censuales reddendos in martio : super vineam de Puteo d'Espinais quam Guionet Piard tenet VI denarios, XII denarios super unum campum terre arabilis versus Monteine quem Galterus, filius ejus, tenet.

1618

Pridie Kal. *Nov.* — Obiit Daunon, filia Bartholomei de Campania, pro cujus animâ Johannes, filius Henrici Nigri, et Durandus, filius Bugenet, avunculi dicte Daunon, dederunt ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales super vineam dela Barre, quam dictus, Johannes tenet, sitam juxtà vineam que fuit Humberti, clerici.

1619

Pridie Kal. Nov. 1273. — Anno D^ni^ M. CC. LXX III. obiit Damerona uxor Girardi Gayguart de Belnâ que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi V solidos et I denarium monete currentis per Burgondiam, quos assedit super vineam suam sitam retro Leprosariam belnensem juxtà vineam Renaudi de Brethenay et vineam que fuit Peluchot au Maiseler

Jacet in cimiterio S. Petri belnensis.

1620

Pridie Kal. Nov. — Nota quod anniversarium panis et vini quondam Perreneti Bourgoin quod antiquitus fiebat XI. aprilis fit nunc die lune antè festum omnium . Sanctorum

Villot de Pelugny debet.

1621

Pridie Kal. Nov. Die Martis ante festum S. Symonis et

Jude, anniversarium panis et vini pro Johanne Guerrat d'Alouxe quo debet capellanus capellanie fundate per dictum Johannum Guerrat, et fit in S. Petro.

1622

Pridie Kal. Nov. 1495. — Anno Dni M. CCCC. LXXX. V. die Lune post festum circumcisionis Dni obiit D. Johannes Boillenaul, capellanus S. Cecilie in presente ecclesiâ, qui dedit Deo et B. Marie XII solidos turonenses solvendos in festo omnium Sanctorum quos assedit super unam cameram in introitu domûs sue site Belne in vico es Cotrieaulx antè domum prioratûs S. Stephani de Belnâ et domum Guillermi de Bosco.

Anima ejus requiescat in pace. Amen.

1623

Pridie Kal. Nov. Obiit Arraudus, miles

Eodem die obiit Humbertus, nostre congregationis canonicus et sacerdos, qui dedit Deo et B. Marie totum allodium suum.

1624

Kal. Nov. 1261. — Anno Dni M. CC. LXXX. VII. obiit Girardus de Bordis, clericus, pro cujus animâ Hugo de Bordis, pater suus, dedit Deo et B. Marie belnensi, pro ipsius anniversario ibidem annis singulis faciendo X solidos annui redditûs, quos assedit super vineam suam de L'Espee.

Jacet in claustro.

1625

Kal. Nov. 1287. — Anno Dni M. CC. LXXX. VII. obiit Johannes li Bretons de Prato belnensi, clericus, qui dedit Deo V solidos et I denarium pro anniversario suo faciendo annis singulis, quos assedit super vineam suam de Bello monte, juxtà vineam Robileti dicti Mergon; que vinea est libera a quarto sextario. Guillermus ejus nepos laudavit.

Jacet juxtà fossam Dni Girardi de Aspro monte

1626

Kal. *Nov.* — Obierunt Jacoba, uxor Garini Alienart, et pater et mater eorum, pro quorum animabus ipse Garinus dedit Deo et B. Marie belnensi VI denarios super vineam de leuges et VIII denarios super terram de Pomart quam tenent illi de Richebor et II denarios super domum capellani de Pomart qui fuit Renaudi Chaamin.

1627

IIII. Nonas Nov. — (barré)
Anno D. M CC.XL. VI. 1246. Obiit Aalis Dadote pro cujus animâ Julianus Dadot, canonicus belnensis, et Merecus, filii sui, dederunt Deo et B. Marie belnensi X solidos percipiendos annuatim super vineâ suâ que est inter Planchetam, et vineam que fuit magistri J de Pontoill, pro anniversario suo faciendo assessio istorum X solidorum inscripta est in principio libri hujus.

1628

IIII. N*onas* Nov. — Obiit Martinus de Colehis, clericus, qui dedit Deo et B. Marie belnensis V solidos quos assedit superdomo de la Afferin de Moingetat barberius tenet et debet ; et est dicta domus sita juxtà domum Guillermi Delmvale.

1629

IIII. N*onas* Nov. — Obiit Radulfus Jordane, pro cujus animâ Girardus, pater suus, dedit B. Marie V solidos annuatim reddendos in anniversario suo suprà domum Boirini Fardi

1630

IIII. N*onas* Nov. — Eodem die obiit Johannes de Beliniaco subtùs Belnam, nepos Landrice Guilte, qui dedit Deo et B. Marie VI dinarios censuales reddendos in martio, super unum jornale terre propé terram Hospitaliorum in territorio Marcellis.

1631

IIII. *Nonas* Nov. Item obiit Maria, uxor Guarini Tornatoris, pro cujus animâ Rainaudus ejus filius dedit B. Marie II denarios reddendos in festo S. Germani, suprà domum suam.

1632

IIII. *Nonas* Nov. — Item obiit Humbaldus, lugdunensis archiepiscopus, sedis apostolice legatus.

1633

IIII. *Nonas* Nov. — Obiit Alemannus, pro cujus animâ Stephanus, filius ejus, dedit Deo et S. Marie VI denarios censuales quos debet Petrus Droart.

1634

III. *Nonas* Nov. — Obiit Bernardus, Mercator, qui dedit Deo et S. Marie IIII denarios censuales, super vineam que est prope crucem in stata versus Bosain, qui denarii reddendi sunt....

1635

III. *Nonas* Nov. — Ricardus et Hugo dederunt Deo et B. Marie, genitrici ejus, et canonicis ibi Deo servientibus allodium ad integrum, quod possidebat in villâ Clax, cum omnibus appendiciis ejus pro remedio anime patris et matris Heldierii et Elneline, scilicet pro filiâ supra dicti Ricardi, nomine Hodierna, que hodiè migravit à corpore.

1636

Pridie Nonas Nov. — Item eodem die obiit Bernardus de Ladorve qui dedit Deo et B. Marie ibidem Deo servientibus :...

1637

Pridie Nonas Nov. — Obiit Artaldus, miles, cognomento

Noel, qui dedit S. Marie XII denarios censuales apud Corberum quos debet Petrus de Campo in festo S. Petri ad vincula.

1638

Pridie None. Nov. — Item eodem die, obiit Landricus Niger et uxor ejus Daununs, pro quorum animabus filia eorum Boneta dedit Deo et S. Marie VI denarios censuales in plaustro quod est in via divionensi, reddendos in nundinis S. Germani

1639

N*one* Nov. 1296. — Anno D^ni^ M. CC. LXXXX. VI. obiit Renaudus Pascote, clericus qui dedit X solidos quos debet Johannes dictus Pipobins de Savigneio in festo B. Dyonisii super vineâ de...

1640

N*on* Nov. (1290). — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro D^no^ Girardo Diabolo, curato de Combertaut, et debent distribui VII solidi viennenses inter canonicos et presbiteros quos assedit super quadam pecuam vinee en Lafaye quam acquisivit à liberis Venot de Breteneria et post decessum ejus dicti VII solidi cedent in anniversarium dicti Girardi.

1641

N*on*. Nov. 1290. — Obiit dictus Girardus kal. martii anno D^ni^ M. CC. LXXXX, et fit hic ejus anniversarium.

1642

N*on* Nov. 1309. — Pro magistro Petro de Arceyo, archi diacono et canonico belnensi, XXX solidi super quadam domo in Corveya juxtà grangiam que fuit Guidonis de Reule. Guillermus dictus Beren Pelliparius tenet et debet ; et debet inchoare dictam domum infrà tres annos usque ad valorem XX librarum turonensium ; et fuit hoc actum anno D^ni^ M. CCC. IX.

1643

Non. Nov. — Anno Dni M. CCC. XXXII. obiit D. Guido de Jocis, vicarius hujus ecclesie, qui dedit Deo et B. Marie pro anniversario suo XXV solidos divionenses super quâdam vineâ continente XVI operatas sitâ in finagio de Monte lapidis albi.

Jacet in capellâ omnium Sanctorum.

1644

Non. Nov. — Obiit Ermengard, uxor Bertrandi de Saudun, pro cujus animâ idem Bertrandus dedit Deo et B. Marie X solidos annuatim reddendos mense martio. Renaudus de Seseiâ debet II solidos de quâdam vineâ que est in Liart; Jobertus qui facit archas debet II solidos de quâdam vineâ que est in Vergelese; Petrus Joculator XX denarios in territorio illo; Constantinus presbiter XIIII denarios in Liart; Robelet de Corvadâ II denarios ibidem de quâdam vineâ; Girardus Joceumes VI denarios ibidem; Johannes Floriaco X denarios ibidem; Girardus de Escharnant IX denarios.

1645

Non. Nov. — Obiit Edo de Bassiaco, bone memorie, vergiacensis, canonicus.

1646

Non. Nov. 1257. — Anno Dni M. CC L. VII. obiit Girardu, sdictus Faber, vel Rigauz, qui dedit Deo et B. Marie belnensi pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo X solidos annui redditûs, quos assedit super domum de petra que est in Burgo novo ante furnum Domûs dei, quos X solidos debet tenetur solvere annis singulis quicumque tenebit dictam domum.

Jacet in claustro.

1647

VIII. *Idus* Nov. — Pro Dno Petro Veirt, quondam canoni-

co hujus ecclesie debet fieri anniversarium XXX solidorum turonensium situatorum super domo capituli sitâ prope Bosesiam, juxtàdomum domini ducis et juxta do mum capituli.

1648

VIII. *Idus Nov*, — Obiit Bartholomeus Dadet, pro cujus animâ Adelina, filia ejus, dedit Deo et S. Marie IIII denarios censuales in domo Auvergiat, juxtà domum Rainaudi Gene, reddendos in festi S. Martini

1649

VIII. *Id*. Nov. — Item obiit Falea, filia Henrici de Mirpont, pro cujus animâ idem Henricus dedit Deo et B. Marie II jornales terre apud Murissaut, prope fontem Molesie, laudante Maria ejus uxore et Henrico, eorum filio.

1650

VIII *id*. Nov. — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro venerabili viro D. Petro, dicto Vert, decam Vergeii, canonico hujus ecclesie, qui dedit Domum suam sitàm super Bosesiam prope castrum, inter domum ecclesie quam tenet D. Morellus, presbiter, et domum Gileti Saveri, ità quod locatio dicte domus cedet in distributione dicte misse ; et, post ejus obitum, cedet in ejus anniversarium.

1651

VIII. *Id*. Nov. 1287. — Anno D. M. CC. LXXXVII. obiit Johannes, presbiter de vico Baterelli S. Martini belnensis, qui dedit pro anniversario suo annis singulis faciendo V solidos et I denarium viennenses, quos assedit super vineam suam de Bosâ juxtà vineam Rainaudi Martini Auge. Jacet ante portalle; quam vineam debet tenere quicumque habebit capellaniam altaris B. Dyonisii, quam dictus Johannes tenebat et ecclesia belnensis.

1652

VIII. *Id*. Nov. 1287. — Obiit magister Andreas, de S.

Johanne propè Laudonam, canonico antissiodorensi, et debent distribui XL solidi viennenses pro XLVIII libris quas capitulum debebat.

1653

VIII. *Id.* Nov. — In octabis omnium Sanctorum fit festum duplex et debent distribui triginta solidi divionenses pro Guillermo Larote qui dictum festum instituit, quos debet solvere sacrista ecclesie qui pro tempore erit super octavam partem decime de Chorrey, quam dedit dictus Guillermus ecclesie; de hoc habentur littere sub sigillo eduensi.

1654

VII. *Id.* Nov. 1255. — Anno D. M. CC. L. V. obiit Geliot, clericus, diaconus, nepos D. Gilonis Paneterii, qui dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super domum suam, que est in vico porte de Guine-Putain infra muros, juxtà domum Girardi Roger, ex unâ parte et juxtà domum Girardi Costan ex alterâ; quam domum dedit illi parti altaris S. Johannis in ecclesiâ B. Marie quam tenebat.

Jacet ante portam dicte ecclesie.

1655

VII. *Id.* Nov. 1264. — Anno D. M. CC. LX. IIII. obiit Gertrudis, relicta Girardi Cambitoris, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo V solidos et I denarium viennensis monete, quos assedit super vineam suam que est versus maladeriam de Boz, juxtà vineam librarii Joberti Naverii; que vinea data est ad q... sext.

Jacet in claustro.

1656

VI. *Id.* Nov. — Obierunt Robertus Bures et Suplicia ejus, uxor et Hugo, eorum filius, qui dederunt B. Marie II solidos reddendos in martio; ex quibus XII denarios super

vineam de Sinevineis, et XII denarios super domum que est ante decani S. Petri.

1657

VI. *Id. Nov.* — Hic debet celebrari missa de S. Spiritu pro Johanne Theutonico, hospitatori belnensi, et dictâ Blonde ejus uxore, qui dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis XIII solidos et IIII denarios viennenses, annui et perpetui redditûs quos acquisierunt à Pariseto, dicto Gruaul, de Burgo novo belnensi et Benevenutâ ejus uxore, reddendos et solvendos annis singulis apud Belnam in festo omnium S. super domum fund... quidem domus sita in Burgo novo belnensi juxtà domum Guieneti Guygnart et juxtà domum Symonis, filii predicti de Chauz, et super unam peciam vinee albe quittam et immunem ab omni alio onere sitam in finagio Belne retro Leprosariam, juxtà vineam Johannis Destroce et juxtà vineam magistri Johannis, curati de Vignoliis.

Et est sciendum quod, post decessum ipsorum Johannis Theutonici et dicte Blonde, ejus uxoris, dicti XIII solidi et IIII denarii cedent in eorum anniversarium annis singulis in ecclesià belnensi faciendum.

Et super hoc habentur littere sigillo Curie ducis sigillate.

1658

VI. *Id.* *Nov.* 1253. — Obiit nobilis Domina Yolandis, ducissa Burgundie, que legavit Deo et B. Marie belnensi XXX libras divionenses ad emendum redditus pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo. Et nos, decanus et capitulum, notum facimus universis quod nos de dictis XXX libris emimus à Guillermo Podrin de Corbertaul domicello, LX solidos annui redditûs, quos denarios ipse Guillermus assedit nobis super pratum suum quod dicitur pratum de Laprose quod continet VIII sexturas prati, quod que situm est inter pratum S. Stephani belnensis, et domum suam ; et super II Jornalia terre arabilis quorum unum est ad Crucem de Corbertaul juxtà terram Johannis, domicelli de Corbertaul, et aliud est ad nœrium de Salice, juxtà terram Roberti Pellipa-

rii claudi, in finagio de Corbertaul, qui LX solidi debentur à dicto Guillermo et à suis heredibus post ipsum in octabis festi Penthecostes; et debent dividi tercia die post festum omnium S. annis singulis in ejus anniversario. Et super hiis habet ecclesia belnensis duo paria litterarum que facte fuerunt anno D. M. CC. L. III. mense octobri.

1659

VI. *Id. Nov.* — Obiit Bernardus Molendinarius, qui dedit Deo et S. Marie VI denarios censuales super domum suam reddendos in festo S. Martini

1660

VI. *Id. Nov.*— Item obierunt Bellisem de Porta et Petrus, filius ejus, qui dederunt Deo et B. Marie belnensis ecclesie, semi-modium vini, quod debet Christianus Macellator de vineâ que est apud Sinevineis.

1661

VI. *Id. Nov.* — Obiit D. Maaut de Nanto, uxor D. Leobaudi de Corbetau, que dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue V solidos censuales reddendos annuatim in nundinis Belne, de quibus debent Perrons, femina petri Sarrazzin XVIII denarios supra quamdam vineam que est juxta climiacum Richardus de Puligne XVI denarios super quodam manso : femina Mosehat VII denarios Landricus clericus VIII denarios, D. Agnes XII denarios.

1662

VI. *Id. Nov.* 1345. — Anno D. M. CCC. XLV. dedit et concessit ecclesie B. Marie Robertus de Bretenaio; quondam templarius, XVII solidos viennensis monete censuales pro quodam anniversario feria... mensis novembris annuatim perpetuo pro dicte Robino il suis parentibus celebrando, quos XVII solidos... et solvere tenebuntur quolibet anno in festo....

1663

VI. *Id. Nov.* 1273.— Anno D. M. CC. LXXIII.. obiit Bernardus Ploton, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie pro anniversario suo faciendo X solidos viennenses quos assedit super vineam suam de....

Jacet apud Serrigniacum.

1664

VI. *Id. Nov.* 1273.— Ipso die obiit Radulfus, cognomine Franceis, de domo sua de Burgo, pro cujus anima uxor sua dedit S. Marie VI denarios censuales qui dederat Deo et S. Marie XII denarios censuales in quâdam vineâ suâ de Restez, reddendos in anniversario suo et quicumque vineam tenebit illos tenebitur reddere.

1665

VI. *Id. Nov.* -- Obiit Guido, filius Girardi de Prato, qui dedit B. Marie VI denarios reddendos in martio, super vineam de Montanâ que debebat XII denarios.

1666

VI. *Id. Nov.* — Obiit Ascelina, domicella de Curtibertaldo, que dedit B. Marie et canonicis ibi servientibus mansum augustorum (?)de Coxunnario (?) et XII denarios cum toto allodio suo.

1667

VI. *Id. Nov.* — Eodem die obiit uxor Gisleberti Feerii, que dedit nobis vineam Campanie.

1668

V. *Id.* Nov. Item obiit Capraria, que dedit B. Marie et canonicis ibi servientibus mansum unum apud Varennes qui debet unam minam avene et II panes et VI nummatas carnium et dimidium sextarium vini, quam tenet Vigerius de Varennis.

1669

V. *Id.* Nov. 1226. — Obiit Robertus Bertelai, diaconus, qui pro remedio anime sue et ante cessorum suorum, de assensu D. Johannis Bertelai, militis, fratris sui, dedit partem suam de Pernant, fratribus de Maceriis in hâc formâ in perpetuum possidendam : quod dicti fratres de Maceriis tenentur annuatim episcopo Eduensi, — quicumque sit, X solidos solvere et ecclesie B. Nazarii et clericis ibidem Deo servientibus XX solidos, pro anniversario suo annuatim in ecclesiâ eduensi faciendo; et ecclesie et clericis B. Marie belnensis XXX solidos equaliter in anniversario ejusdem annuatim dividendos.

Actum est hoc anno D. M. CC. XX. VI. in presentiâ dicti Johannis, fratris, sui et D. Roberti de Monz, Gilonis vicarii, Johannis Cantoris, Hugonis Sep......, Galteri, nepotis sui, et fratris Johannis de Maceriis et multorum aliorum hoc fecit, compos mentis, in presentia predictorum et die sabbati post festum omnium S. sepultus fuit.

1670

V. *Id.* Nov. 1237. — Anno D. M. CC. XXX. VII obiit D. Petrus qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis VI denarios censuales quos habebat super domum de Cer.. quam D...

1671

V. *Id.* Nov. — Obierunt Chavinus, famulus Ducis, et Sibilla, uxor ejus, qui dederunt Deo et B. Marie belnensi, pro eorum anniversario ibidem annis singulis faciendo, XV libras divionenses; de quibus nos, decanus et capitulum, emimus ab heredibus Amelini de Prato, quondam canonici nostri, X boisselos bladi per medium quos ipse percipiebant annis singulis super molendino de Ponte; pro quibus X bossellis quicumque tenebit dictum molendinum solvet annis singulis, in anniversario ejus, XX solidos annui redditus.

Jacet..

1672

V. *Id.* Nov. 1237. — Anno D. M. CC. XXX VII. obiit Regina de Bauro (?), mater Milonis, diaconi, pro cujus animâ idem Milo et sorores ejus dederunt Deo et ecclesie B. Marie belnensis II solidos censuales super vineam suam que sita est in territorio de Beth, in mense martii annuatim reddendos.

1673

V. *Id.* Nov. — Obiit Berta que dedit Deo et B. Marie de belnâ XII denarios censuales quos emit de Hugone de Chane, et sunt reddendi in martio super terram quam tenet Arverius de Curtiz et frater ejus, que prius debebat XII denarios Censuales.

1674

IIII. *Id.* Nov, 1265. — Item eodem die translatio corporis B. Floscelli, martiris, in hâc ecclesiâ belnensi quiescentis; quod corpus per venerabiles patres dominum Symonem tituli S. Cecilie presbiterum cardinalem, apostolice sedis legatum in Franciâ, et Girardum, dei gratiâ eduensem episcopum, de loco ad locum magis venerabilem ; die predictâ est translatum anno D. M. CC LXV..

1675

IIII. *Id.* Nov. — Pro D. Renaudo de Vougeto, quondam canonico belnensi, XX solidos monete currentis in festo B. Martini hiemali persolvendos, situatos super domo, orto et vineâ sitis in Breteneriâ, juxtà domum relicte Nicholai, dicti Rouhale, et juxtà domum Perreneti, dicti le pere Pointier, fiat anniversarium X die hujus mensis.

1676

IIII. *Id.* Nov. — Obiit Elisabeth, uxor Willermi de Quercu, pro cujus animâ et etiam suâ dedit Deo et S. Marie XII (sic) censuales quos debet Arverius de Curtiz et frater ejus, qui eos debent de jornale terre qui est juxtà ruam de Curtis.

1677

III. *Id.* Nov. 1245. — Anno D^ni M. CC XLV. obiit Jacobus Joortiaus qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro remedio anime sue, X solidos pro anniversario suo faciendo, super domum suam lapideam, sitam juxtà fontem Turris.

1678

III. *Id.* Nov. — Pro D. Stephano Cambellani, canonico belnensi, XXX solidos super domo Petitot, item Johannes canonicus duas pintas vini et quilibet capellanus unam pintam super XIIII modiis vini reddituali bus super vineis retro hospitale.

1679

III. *Id.* Nov. 1245. — Anno D^ni M. CC. XLV. obiit Guillermus, dictus Angelaz, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo faciendo X solidos percipiendos super vineam de Vignot.

1680

III. *Id.* Nov. 1313. — Anno D^ni M. CCC. XIII, obiit D. Ysabellis de Change, D. S. Secani super Vingeannâ, pro cujus anniversario decanus et capitulum receperunt XXXII libras turonenses parvorum ; pro quibus XXXII libris dicti decanus et capitulum assederunt XXV solidos terre in perpetuum super partem suam decime de Volenay, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ, annis singulis faciendo.

Jacet in medio ecclesie inter altaria B. Theobaldi et S. Cecilie.

1681

III *Id.* *Nov.* —Fiat anniversarium D. Hugonis de Corabues, quondam episcopi cabilonensis, de quinquaginta solidis turonensibus monete currentis, Johannes de Quadrellis, canonicus belnensis... etiam est littera super hoc sub sigillo curie eduensis.

1682

III. *Id.* Nov. — Obiit Robertus Cayns, qui dedit Deo et S. Marie VI denarios supra domum lapideam in quâ morabatur, annuatim reddendos in festo S. Martini.

1683

III. *Id.* Nov. — Item obiit Hervardus de Genlé, qui dedit Deo et S. Marie VI denarios censuales, reddendos in festo S. Martini, super domum suam que est juxtà domum Roortelli.

1684

III. *Id.* Nov. — Obiit Bruno Rortellus qui dedit Deo et B. (sic) VI denarios censuales reddendos in martio, super vineam de Campo Haymonis.

1685

III. *Id. Nov.* — Obiit Arnulfus de Varennis, qui dedit Deo et S. Marie IIII bisantios ad opus ecclesie, et mansum Arlefridi situm juxtà molendinum Prati redemptum de XX solidis à canonicis S. Marie de Henrico, filio Stephani prepositi, qui filiam predicti Arnulfi habebat.

1686

III. *Id.* Nov. — Eodem die obiit Jordana, pro cujus animâ Gerardus, filius ejus, dedit S. Marie III nummos censuales apud Beth.

1687

III. *Id. Nov.* — Obiit Flortons, uxor Lamberti Arbaut, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XII denarios censuales, de quibus IIII sunt super quâdam vineâ que est inter Pomarcum et Voleniacum juxtà Longeconcise et VIII denarios super quâdam vineâ que erat sua in territorio de Noison reddendos annuatim in martio.

1688

III. *Id. Nov.* — Obiit dictusLambertus, maritus suus, qui dedit Deo et dicte ecclesie XII denarios censuales annuatim in martio reddendos super quâdam vineâ que est subtus cheminum de Pomarco, juxtà vineam canonicorum S. Stephani divionensis.

1689

III. *Id. Nov.* — Obiit Guibor, uxor Petri de Varennes, que dedit B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super campum qui est juxtà viam inter Chaalenge et Bretenai.

1690

III. *Id. Nov.* — Hic in vigiliâ B. Martini debet celebrari missa de S. Spiritu pro D^no^ Renaudo de Belnâ, presbitero, curato de Coranceyo, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et I denarium monete currentis, quos assedit super domos suas in vico de Clugniaco sitas, quas tenent Laurencius Galois, Johannes, dictus Avouers..... ejus uxor.

Et sciendum est quod, post obitum dicti Renaudi, dicti V solidi et denarius cedent in anniversario dicti Renaudi; et debent solvi annuatim de annuo redditu ab illis.....

1691

III. *Id. Nov.* — In crastino festi B. Martini hiemalis, anno quolibet perpetuo, debet celebrari anniversarium pro D^no^ Richardo de Antigneio et ejus uxore; et debet distribui medietas valoris coustumarum quas habebant in villâ de Moreceinges.

1692

III. *Id. Nov.* 1256. — Anno D^ni^ M. CC. L, VI, Petronilla de Travaise dedit Deo et B. Marie belnensi II sôlidos annui redditus, annis singulis solvendos in crastino B^ti^ Martini hyemalis ad vitam suam; quos assedit super quinque pecias terre arabilis, de quibus tres sunt versus crucem de Travaise,

inter crucem et Traveseium ; alie due sunt versus Labroce intrà Traveseium. Et, post decessum ipsius, voluit et precepit quod quicumque teneret dictas quinque pecias terre solvat dicte ecclesie unum boissellum vinagii, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo.

1693

Pridie Id. Nov. 1245. — Anno D[ni] M. CC. XL. V. obiit Perrona, mater Hugonis Amorosi, que dedit Deo et B. Marie belnensi II solidos censuales in martio annuatim : de quibus hospitale belnense debet XXI denarios, super vineâ suâ Dou Cors de Rains ; et Pelon debet III denarios super vineâ suâ Dou Chemino, et hii II solidi debent solvi in festo B. Marie in martio annuatim.

1694

Pridie Id. Nov. — In die S. Briccii, anniversarium panis et vini pro Johanneta, relicta Galtheri Chasteum; anima ejus requiescat in pace.

1695

Pridie Id. Nov. — Obiit Renierius, sacerdos de Pomarco, qui dedit S. Marie censum cimiterii de Pomarco, pro animâ suâ et antecessorum suorum.

1696

Pridie Id. Nov. — Eodem die obiit Hugo de Grosbois, qui dedit Deo et S. Marie V solidos censuales ad opus lampadarum, quos debet mansum Rainaudi Leporis, et decimam quam Rainaudus de Magno-campo, pro animâ suâ, dederat ex parte suâ concessit, et pannum sericum et terram S. Marie quam possidebat in parrochiâ Corberains et Cortigengulfi.

1697

Pridie Id. Nov. — Item, eodem die, obiit Odiurius de Pernant, qui dedit S. Marie totum allodium suum et omnem terram emptam tali tenore ut filii ejus habebunt ex canoni-

cis ecclesie VI nummis attribuant uno quoque anno; post excessum vero illorum supradicta terra ecclesie redeat.

1698

Pridie Id. Nov. 1239. — Anno Dni M. CC. XXX. IX. obiit Guilemeta, filia prepositi de Aloxe, uxor Johannis filii Henrici Amerosi de Belnâ, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi quandam vineam sitam in territorio de Pomarco, scilicet versus fontem de Belange en Faie pro remedio anime sue et antecessorum suorum in perpetuum pacificè possidendam pro anniversario suo, in eâdem ecclesiâ faciendo.

1699

Pridie Id. Nov. 1274. — Anno Dni M. CC. LXX. IV. obiit Johannes Brissandi, canonicus belnensis, qui dedit pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, XL solidos viennenses quos assedit super domum suam in quâ morabatur et super totum mansum suum cum appendiciis sitos ante ecclesiam S. Petri belnensis.

Jacet in capitulo.

Pro predictis autom XL solidis recepit capitulum à D. duce Burgondie XX libras viennenses pro quibus assedit et assituat XXV solidos viennenses annis singulis percipiendos super domum Odeti Pelliparii quam capitulum acquisivit; qui XXV solidi viennenses debent distribui annuatim in anniversario dicti Johannis.

1700

Pridie Id. Nov. — In die S. Brictii, confessoris, debet fieri anniversarium panis et vini pro Demongeto de Marchiâ, panifici.

Anima ejus requiescat in pace, amen.

1701

Pridie Id. Nov. 1370. — XIIIa die hujus mensis pro Johanne d'Escutigneyo de Belnâ, Johannetâ primâ uxore suâ et Margaronâ uxore suâ secundâ, quondam filia Hugonis Ca-

ligarii de Belnâ, suis que parentibus et amicis, qui anno Dni M. CC LXX dederunt Deo et B. Marie XX solidos turonenses, grosso turonensi argenteo computato pro viginti denariis super pluribus redditibus censivis et aliis hereditagiis situatis in villâ et territorio Belne à predictis conjugibus de facto traditis decano et capitulo hujus modi ecclesie.

Et jacent in novâ capellâ B. Michalis.

1702

Idus Nov. 1370.—Eodem die, obiit Cecelina Arbauda pro cujus animâ Robinus ejus, maritus, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio super quandam vineam que est in Seseiâ.

1703

Id. Nov. 1370. — Item eodem die, obiit Beraudus, abbas.

1704

Id. Nov. 1370. — Item obiit Hugo de Monte Sti Johannis.

1705

Idus Nov. — Obiit Bona, uxor Roberti de Chaigniaco, pro cujus animâ ille Robertus dedit B. Marie II solidos annuatim reddendos in martio, super vineam Perraut de Folet.

1706

Idus Nov. — Hic debet fieri anniversarium pro Margaronâ uxore magistri Odonis Cambitoris, et sunt XX solidi turonenses quos Johannes, dictus Grant Prioux, debet super vineâ de Corremetain ; et sunt littere et debentur in festo S. Martini hyemalis.

1707

XVIII. *Kal. Dec.* 1231. — Anno Dni M. CC XXXI, in festo B. Martini hyemalis, obiit Johannes Doart, qui dedit

Deo et ecclesie B. Marie belnensis XII denarios censuales annuatim dicte ecclesie reddendos super grangiam suam que est ante domum suam in Breteneriâ, que prius debebat dicte ecclesie II solidos de fundo terre. Hii III solidi reddendi sunt annuatim in martio.

1708

XVIII. *Kal Dec.* 1241 — Obiit Robertus Sescallus, capellanus S^ti Martini belnensis, qui dedit ecclesie B^te Marie Belnensis, XX solidos censuales annuatim pro anniversario suo faciendo in eâdem ; qui percipientur super quartam suam partem decime vini de Corgoolein que de nullo feodo est, anno D^ni M. CCXL. I.

1709

XVIII. *Kal. Dec.* — Hic fiet anniversarium D^ni H de Coraboz, episcopi cabillonensis, de L solidis, quos debet J... de Quondrell, canonico belnensi, pro L libris divionensibus, quas propter hoc anniversarium habuit à capitulo belnensi.

1710

XVII. *Kal. Dec.* 1308. — Anno D^ni M. CCC VIII. obiit Hugo, dictus Maitreau, qui dedit Deo et ecclesie B^te Marie pro anniversario X solidos et I denarium quos assedit de consensu Johannete uxoris sue super grangiam suam et mansum versùs S. Martinum juxtà mansum Stephani dicti Vauge.

1711

XVII. *Kal. Dec.* 1244. — Item anno D^ni M. CC XL IIII. obiit Renaudus Seschallus, frater dicti Roberti, qui dedit Deo et B^te Marie X solidos super dictam quartam partem decime vini de Corgolein percipiendos pro anniversario suo unâ et eâdem die, cum dicto fratre suo, in dictâ ecclesiâ celebrando.

1712

XVII. *Kal. Dec.* — Obiit Anna, uxor Renaudi Porcherii, que legavit ecclesie B^te Marie belnensis X solidos annuatim

super vineam suam versus cistercium, quam tenet Girardus matricularius pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo.

Jacet Cabiloni.

1713

XVI. *Kal. Dec.* — Decimâ quintâ die novembris, anniversarium panis et vini pro Regn... Mono et Perretâ ejus uxore super... de Chassaigne D. Andreas de Rubro monte et per ejus vitam. Capitulum habet litteras.

1714

XVI. *Kal. Dec.* — Hib debet celebrari missa de Sto Spiritu pro Dno Stephano de Salins, canonico belnensi, et debent distribui LX solidi...

1715

XVI. *Kal. Dec.* 1252. — Anno Dni M. CC. L. II. obiit Hugo Bannelius, burgensis Belne, qui dedit Deo et Bte Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos divionenses quos assedit super domum suam que est in vico des Costereaus et super appendiciis dicte domûs; et hoc fecit de assensu et voluntate Radulphi dicti, Barrot fratris sui, qui dictam ecclesiam de dictis XX solidis investivit.

1716

XVI. *Kal. Dec.* — Hic debet celebrari missa de Sto Spiritu pro Duo Hugone de Fontanis, decano matisconensi, pro quâ debent distribui centum solidi de quibus....

1717

XVI. *Kal. Dec.* — Obiit Bernardus Cocus.

1718

XV. *Kal. Dec.* — Obiit Johannes Pelliparius, pro cujus animâ ipse et ... uxor sua dederunt Deo et ecclesie B. Marie

belnensis, pro anniversario dicti J. annis singulis faciendo VI solidos divionenses assederunt super domum suam que est ultra Bosesiam juxtà domum que fuit Odeti de Arneto.

1719

XV. *Kal. Dec.* — Pro Johanne de Badiellis, canonico hujus ecclesie, XXX solidos sitos super domo et manso quos tenet Henricus Lanerii.

1720

XV. *Kal. Dec.* 1239. — Anno D^{ni} M. CC XXX. IX obiit Renerius Baquoe de Belnâ, pro cujus animâ Margareta, uxor sua, et Arverius nepos dicti R., pro remedio animarum suarum dederunt Deo et B. Marie belnensi VI solidos censuales, super domum dicti R. que est in Burgo Belne, in quâ nullus alius habet censum, in die anniversarii sui reddendos et inter canonicos et clericos qui intererunt dividendos.

1721

XV. *Kal. Dec.* — Obiit Renaudus de Combertaut, noster canonicus, pro cujus animâ fratres sui Galtherus et Siguinus et Petrus, canonicus, dederunt Deo et B. Marie XVI solidos censuales ; ex quibus sexdecim VI solidi deputati sunt ad lampadem unam que ardebit ante altare S^{ti} Thome, Cantuariensis archiepiscopi ; Richardus de Prato debet VI solidos, et uxor Boni amici creditoris cum eo, Renaudus Gaie II solidos, Eldo Bacoa et Theobaudus Sauners VI solidos, Petrus Baraudus II solidos. Nummi isti debent reddi in nundinis S^{ti} Germani de terrâ que est super stagnum juxtà Corvadam canonicorum. Nos vero promisimus celeberrime nos facturos universarium et lampadi oleum ministrare in perpetuum.

1722

XV. *Kal. Dec.* 1277. — Anno D^{ni} M. CC LXX. VII. obiit Jaqueta, uxor Guidonis Jomer, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo in eâdem ecclesiâ an-

nuatim faciendo, V solidos viennenses et I denarium viennensem, quos assedit super duo jornalia sita en la Broce ; in finagio de Charreyo et sunt sita juxtà terram ipsius Guidonis.
Jacet in claustro.

1723

XV. Kal. Dec. 1323. — Anno Dni M. CCC XX. III obiit Johannes, filius Stephani de Pomarco, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie Belnensi, pro anniversario suo annis singulis faciendo, XL solidos divionenses.

1724

XV. Kal. Dec. — Obiit Johannes de Charolys, qui dedit Deo et B. Marie de Belnâ XXX solidos turonenses.

1725

XV. Kal. Dec. — Obiit Hogerus Foerius, pro cujus animâ Odelina, uxor ejus, dedit B. Marie belnensis ecclesie XII denarios censuales, quos debet Petrus de Monte Helie ad festum Bti Bartholomei.

1726

XV. Kal. Dec. — Eodem die obierunt Hugo de Pontiz et Falca, ejus uxor, qui dederunt Deo et B. Marie XX denarios super domum Esmere de Saviniaco, que est ante grangiam Renaudi de Pontiz; isti denarii sunt reddendi annuatim.

1727

XV. Kal. Dec. — Obiit magister Huo Scriptor, qui dedit Deo et B. Marie belnensi X solidos et III denarios pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, de quibus assedit XXXI denarios super domos suas de Sto Martino, juxtà cimiterium et XXXI denarios super domum suam de Malpertuis, et V solidos et II denarios super vineam suam de Chailloix.

1728

XV. Kal. Dec. 1278. — Anno Dni MCC. LXX. VIII.

obiit D. Renaudus Poilevauz, presbiter qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis VI solidos pro anniversario suo in eâdem ecclesiâ annuatim faciendo; quos assedit super domum suam sitam Belne, in vico antè molendinum dictum Bataille.

Jacet antè portalle.

1729

XIIII. *Kal. Dec.* 1262. —Anno D^ni^ M. LX. II. obiit Adelina, filia Henrici Curnillat, uxor Girardi Clemençot, que, de voluntate dicti Girardi, dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium distribuendos et V solidos pro oblationibus, quos assedit super vineam suam de Sanvignes, juxtà vineam Girardi Costant, et vineam D^ne^ Maaut.

1730

XIIII. *Kal. Dec.* — In octabis B. Martini, fiet anniversarium panis et vini, quod instituit D^nus^ Jacobus Morelli, presbiter et vicarius hujus ecclesie et quicumque vicarius fuerit ipsum faciet in perpetuum.

1731

XIIII *Kal. Dec.* 1287. — Anno D^ni^ M. CC. LXXX VII. obiit D. Andreas, dictus Carnifex, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo faciendo, VII solidos monete currentis, et altaribus B^ti^. Thome, B^ti^ Johannis et B. Agnetis, cuilibet XII denarios, quos septem solidos pro anniversario et tres solidos pro tribus altaribus predictis assedit super medietatem domorum et mansorum suorum sitorum propè Bosesiam inter domum Guidonis Blan.. et domum....

1732

XIIII. *Kal. Dec.* — Obierunt Barons Macellator et ejus uxor Bella, pro quorum animabus Hugo, eorum filius, dedit Deo et Ste Marie VIII denarios supra domum suam que prius

debebat *X* denarios reddendos annuatim in festo S[ti] Martini.

1733

*X*IIII. *Kal. Dec.* — Item obiit Johannes Lugdunensis, pro cujus animâ Renaudus de Pontiz, ejus sororius, dedit B. Marie *X*IIII denarios annuatim reddendos in Purificatione B. Marie super tres domos que fuerunt Esmere de Saviniaco, que domus prius debebant canonicis X denarios in eodem festo.

1734

*X*IIII. *Kal. Dec.* — Item obiit Poncia que dedit nobis allodium suum de Cortile et Robertum cum filiis et filiabus suis.

1735

*X*IIII. *Kal. Dec.* — Eodem die obiit Karolus, canonicus, qui emit B. Marie domum Siguini de Corbertaut.

1736

*X*IIII. *Kal. Dec.* 1230. — Obiit Guillerma, uxor Johannis Morgo defuncti, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, sex denarios censuales annuatim reddendos in martio, super quandam vineam albam que vocatur La Fontène, sitam in territorio de Bello monte. Hanc donationem laudaverunt filii dicte Guillerme, scilicet : Jacquelinus, Petrus et Guido, et de eisdem dictam ecclesiam investiverunt.

Actum anno D[ni] M. CC. *X*XX istâ die.

1737

*X*III. *Kal. Dec.* 1282. — Anno D[ni] M. CC. octogesimo II, obiit Girarda de Ruâ, filia quondam D[ni] Johannis Bertelai, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo, pro se et Raholeto de Ruâ, marito suo, annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos de consensu Huguete, filie sue, assedit super domum suam de Castro, quam tenet

Rosa Textrix juxtà domum magistri Benedicti, canonici belnensis.

Jacent in claustro.

1738

XIII. *Kal.* Dec. 1271. — Anno D^{ni} M. CC. LXX. I obiit Johannes de Gevroliis, canonici belnensis, pro cujus anniversario capitulum tenetur reddere et solvere annis singulis *XXX* solidos viennenses pro fructibus prebende sue.

1739

XIII. *Kal. Dec.* 1300. — Anno D^{ni} M. CCC. obiit Bona, mater Perelli Ynglote, pro cujus animâ dictus Petrus, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX solidos pro anniversario dicte Bone, annis singulis faciendo, quos assedit dictus Petrus, super domum suam que dicitur domus Alarchère sitam Belne, antè domum Constantii Lorote, versus pontem es Chievres.

1740

XIII. *Kal. Dec.* 1279. — Anno D^{ni} M. CC LXX. IX. obiit La Sarde, dicta Borine, pro cujus animâ (en blanc) filia et heres ejus dedit, de ascensu Petri Gaudri mariti sui, Deo et ecclesie B. Marie belnensis X solidos communis monete currentis et solvendos annuis et die anniversarii sui; quos X solidos assederunt super vineam suam de Marconein.

1741

XIII. Kal. Dec. 1399. — Anno D^{ni} M. CCC LXXXX. IX die sabbati $S^{tâ}$ D^{nus} Johannes Capelli, presbiter, curatus de Verneto, dedit ecclesie B. Marie de Belnâ XX solidos turonenses, pro anniversario suo ibidem quolibet anno faciendo in festo B^{ti} Isidori quod est XX^{a} novembris, assignatos super octo operatas vinee sitas in finagio de Belnâ super iter de Pomarco juxtà vineam ecclesie S^{ti} Stephani de Divione et juxtà vineam Johannis Albi et vineam uxoris Guillermi de Cusseyo ; Item tres obolas censuales cum debitis suis pre-

dictam vineam per predictos Johannem et Guillemetam, uxorem predicti, assessos super IIII operatas vinee in dicto loco juxtà predictam vineam...

Anima ejus requiescat in pace.

Dicta ecclesia habet litteras.

1742

XIII. Kal. Dec. — Obiit Immarus, laïcus.

1743

XIII. Kal. Dec. — Eodem die, Elisabeth Ungar.

1744

XII. Kal. Dec. — Hic debet celebrari missa de S^to^ Spiritu, pro Petro Correyo, vigerio eduensi, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi XV solidos turonenses, quos debet Girardus clericus, dictus Mergouz, super quandam peciam vinee sitam in Bellomonte, juxtà vineam Odeti Fabri et vineam Bernardi Potart; et, post obitum ipsius Petri, dicti XV solidi turonenses in anniversarium suum convertentur.

1745

XII. *Kal.* Dec. 1282. — Anno D^ni^ M. CC. LXXX. II. obiit D^nus^ Radulphus, dictus Mercator, capellanus altaris S^ti^. Nicholai; in cujus anniversario debent distribui IX solidi viennenses, quos acquisivit D^nus^ Johannes vicarius à Robeleto Mergou super vineâ de Furnello Bannelini, quam tenet Martinus Burserius de Soirrorgio, quos debet in martio super dictâ vineâ, de quibus habetur littera.

1746

XII. Kal. Dec. — Hîc fit anniversarium panis et vini pro D^no^ Jacobo de Rubro monte, canonico hujus ecclesie fundatum super omnibus hereditagiis fundatione...

1747

XII. *Kal.* Dec. — Obiit Aymonet de Ginniaco, qui dedit Deo

et B. Marie XII denarios censuales, super I jornale terre apud Ginniacum, in duabus peciis ; una pecia est juxtà cheminum Charriaci et alia pecia est ad pontem Ginniaci juxtà mansum Duranni ; et VI denarios super II operatas vinee que sunt ad cheminum Charriaci. Hii denarii reddendi sunt in martio.

1748

XI. *Kal. Dec.* — Hic debet fieri anniversarium pro D^no^ Galthero Namot, decano Belvacensi et canonico belnensi, et debent distribui XX solidi super domo et manso in vico de Charrey retro ecclesiam S^ti^ Nicholay, et super quandam vineam in cursu de Roins, quam tenet Bertholomeus Perrartus. Item debent distribui IX solidi super quandam vineam de Volenay, quam tenet Li Brachez de Volenay.

1749

X. *Kal. Dec.* 1345. — Anno D^ni^ M. CCC XL. V. obiit D^nus^ Johannes Bruchiot hujus ecclesie canonicus, pro quo debet celebrari missa de deffunctis ; XXII die hujus mensis debent distribui XLVI solidi monete currentis communiter.

1750

X. *Kal. Dec.* 1395. — Anno D^ni^ M. CCC LXXXX. V. debet fieri anniversarium panis et vini, in festo B. Cecilie vel propinquiori die sequenti, pro D^no^ Johanne Boillenaul, capellano B. Cecilie, assignatum super pluribus hereditagiis, que tenet et debet magister Odo de Lato aliter—.. rector scholarum Belne, et unum francum auri pro duodecim missis dictâ die celebrandis in presente ecclesiâ ad altaria B. Cecilie, B. Theobaudi et Ste Katherine ; anima ejus...

1751

X. *Kal. Dec.* — Die Presentationis B. Marie debent distribui IV franci, videlicet in primis et in secundis vesperis matutinis et missa, pro qualibet ipsarum horarum unum solidum assignatum super hereditagiis, fundis ipsius que tenet

Girardus minor et debent habere ipsa die matricularii... seu ballarii ecclesie et.................. quilibet unum panem capellani et unam pintam, que omnia fundavit D^nus Jacobus de Rubro monte, quondam canonicus...

1752

X. *Kal.* *Dec.* 1268. — Anno D^ni M. CC LX. VIII. obiit Margareta, uxor Jordani Tonelarii, que, de assensu dicti Jordani, dedit Deo et B. Marie belnensi, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium annui redditûs, quos assedit super vineam suam dou Cray de Gigne, que est juxtà vineam magistri Gabel, clerici, et Jacobi de Bordis.

Jacet in cimiterio S^ti Petri.

1753

X. *Kal.* *Dec.* 1280. — Anno D^ni M. CC. LXXX. obiit Johanna, filia quondam Guidonis Gonduin, pro cujus anniversario Perrinus de Augiencort, clericus, ejus maritus dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos et I denarium viennenses annuatim, quos assedit super vineam suam de Campo longo, que partitur cum Margueronâ, quondam sorore suâ, que sita est... presentibus magistro Ferrico, Steph. de Pomarco, J. de Laudonâ et Guidone Bauduin et Girardo Flaichart, tunc maiore.

1754

X. *Kal.* *Dec.* — Obiit Gorsundus, presbiter et canonicus.

1755

Eodem die, obiit Umbertus, episcopus Parisii.

1756

IX. *Kal.* *Dec.* — Obiit Haymo Lancerius, qui dedit Deo et Ste Marie III denarios censuales, super unam vineam que est in Cortun.

1757

IX. *Kal. Dec.* — Hic debet fieri anniversarium pro magistro Ferrico de Lingonis, canonico lingonensi et belnensi; pro quo capitulum belnense tenetur distribuere XX solidos turonenses, pro quibus recepit dictum capitulum XX libras turonenses tenetur assedere.

1758

IX. *Kal. Dec.* 1329. — Anno D^ni^ M. CCC XX IX, Dominus Guillermus de Arcu, canonicus hujus ecclesie, fundavit unam capellaniam ad altare B. Leodegarii; que capellania est de collatione decani et capituli, super quam capellaniam instituit in vitâ suâ unum anniversarium sub hâc formâ, videlicet: quod in vigiliis quislibet canonicus percipiat duos panes et duos potos vini ad mensuram capituli, dùm tamen faciant introitum et exitum sicut capellani, alias non; capellanus vel clericus beneficiatus dimidium panem et pintacium vini: non beneficiati, ut moris est, et in missa totidem. Pro anniversario assedit super capellaniam predictam cui dedit vicesimam quartam partem totius decime bladi et vini de Beligniaco subtùs Belnam etvineam sitam in clauso de Barra, juxtà religiosos Maceriarum; ità quod quisquis tenebit dictam capellaniam teneatur per juramentum suum annuatim solvere istâ die dictum panem et vinum et etiam quâlibet die sabbati missam de B. Virgine altâ voce celebrare post missam mater gratie..

1759

IX. *Kal. Dec.* — Obiit Odelina.

1760

VIII. *Kal. Dec.* 1270.— Anno D^ni^ M. CC LXX, obiit Petronilla, uxor Perelli,dicti Guiart, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium viennenses quos assedit super terram suam sitam in finagio de Pomarco, in territorio quod dicitur en sain Ceyrone.

Jacet in cimiterio S^ti^ Petri belnensis —

1761

VIII. *Kal.* Dec. 1334. — Anno Dni M. CCC XXX. IIII. obiit Dnus Henricus de Velars, subtus Vergeium, canonicus quondam hujus ecclesie, qui dedit pro anniversario suo, annis singulis faciendo, X solidos turonenses.

Jacet ante portalle.

1762

VIII. *Kal.* Dec. — (barré)

Hic debet fieri anniversarium panis et vini in eâdem formâ pro Dno Betodo de Bosâ, presbitero.

Jacet in cimiterio pauperum.

Anima ejus requiescat in pace.

Nota : on lit la note suivante à propos de cet acte :

Istud anniversarium reductum est ad quoddam anniversarium de argento propter ruinam hereditagiorum in manibus illorum fratrum de Chandotre.

1763

VIII. *Kal.* Dec. — In vigiliâ B. Katerine, debet fieri anniversarium pro Johanne Mathion, Johanneta ejus uxore et Philippo eorum filio ac eorum antecessoribus et posteris ; qui predicti dederunt huic ecclesie XXX solidos turonenses hâc die distribuendos, assignatos super domum suam sitam Belne juxtà portam Sti Martini hinc et domos capellani omnium Storum indè ; et debet dici ad magnam altare et fieri processio post missam cum recommendationibus solitis : Clementissime, quod sic exprimitur in litteris super hoc confectis.

1764

VIII. *Kal.* Dec. — Obierunt Galterus Coqua et Theobaudus, frater suus, pro quorum animabus Bethlaillet, eorum mater, et Guido et Johannes, ejusdem mulieris filii, dederunt B. Marie II sextarios vini, super quandam vineam de Cortun, que prius debebat III sextarios vini et hii V sextarii annuatim reddentur tempore vindemiarum.

1765

VIII. *Kal. Dec.* — Item, eodem die, obiit Elisabeth, uxor Tafarelli, pro cujus animâ idem Tafarellus et filii sui dederunt B. Marie VIII denarios censuales reddendos in festo S[ti] Martini, suprà domum suam que est propè refectorium.

1766

VIII. *Kal. Dec.* — Hec sunt mobilia et immobilia, que dedit venerabilis vir D[nus] Hugo de Rupe, canonicus ecclesie B. Marie de Belnâ, qui dedit in dictâ ecclesiâ dictus D[nus] Hugo :

Unum missale novum, perfectum et integrum ad serviendum in magno altari.

Item, unum calicem et coclear in pondere IIII marchatorum; vel circa, totum deauratum.

Item, unum librum evangeliorum.

Item, vitam auream in magno volumine.

Item, unum psalterium glosatum in magno volumine.

Item, in tribus voluminibus expositiones psalterii.

Item, tres seturatos prati, que dictus D[nus] Hugo dedit ecclesie predicte pro remedio anime sue et pro anniversario dicti D[ni] Hugonis pro L solidis turonensibus et remaneant littere in capitulo predicte ecclesie.

Orate, fratres, pro eo.

1767

VII. *Kal. Dec.* — Hic debet fieri anniversarium panis et vini duplex pro magistro Johanne Hue, canonico Belne, videlicet in festo B. Katherine VI kalendos decembris pro quo fiendo ecclesia recepit et habuit ab eodem CL scutos auri ad emendum redditus. — Item in augmentacionem et manutencionem ipsius prefatus magister Johannes dedit et perpetuo legavit huic ecclesie IIII scutos auri annui et perpetui redditûs sitos specialiter et assignatos super unam vinee peciam sitam in finagio Belne, loco dicto in Sanveigne, continentem XX operatas, juxtà vineam (en blanc) et generaliter super omnia et singula bona mobilia et immobilia defuncti

Miloti cambitoris et magistri Guillermi, filii sui ; quibus fuit predicta vinea et super eam dictum redditum assedit dictus Milotus.

Item dedit huic ecclesie predictus magister Johannes, pro mundando et ramassando ecclesiam et potissime testudines et verrerias, unum scutum annui redditus situm et assignatum ut supra.

1768

VII. *Kal.* *Dec.* 1471. — Anno Dni M. CCCC. LXX I. in die B. Katherine virginis reverendissimus Dnus Johannes Rolini, cardinalis, episcopus eduensis, dedit Deo ejusque genitrici marie et presenti ecclesie de Belnâ duo candelabra de argento, gallice Goderonez ponderis tredecim Marcharum argenti boni et humiliter obtulit.

1769

VII. *Kal.* *Dec.* — Obiit Hugo clericus, filius Radulfi principis, pro cujus animâ idem Radulfus dedit Deo et B. Marie II solidos annuatim reddendos in martio, super vineam que est in sinevineis.

1770

VII. *Kal.* *Dec.* — Item obiit Odelina, uxor Renaudi de Sesseix, que dedit Deo et B. Marie III solidos censuales super virgultum Landrici clerici, reddendos in martio.

1771

VII. *Kal.* *Dec.* — Item obierunt Catellanus li Lorimère et mater ejus qui dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales super domum que est in vico divionensi.

1772

VII. *Kal.* *Dec.* — Item obierunt Petrus Balessant et Arneborg, ejus uxor, qui dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales super domum que est in carello, juxtà domum Giliberti li Ferpir.

1773

VII. *Kal.* *Dec.* — Obiit Renaudus de Sesie, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis et clericis ibidem Deo servientibus X solidos censuales annuatim in ejus anniversario reddendos et clericis ejusdem ecclesie equaliter illâ die dividendos ; quos assignavit super domibus suis in quibus manebat, que sunt ante domum Dominici Choart.

1774

VII. *Kal.* *Dec.* — Obiit Adelina, uxor dicti Renaudi, que dedit Deo et B. Marie III solidos censuales super virgultum quod fuit Landrici clerici, reddendos in martio.

1775

VII. *Kal.* *Dec.* — Obiit Catellan la Lorreine et mater ejus, qui dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales super domum suam que est in vico divionensi reddendos in martio.

1776

VII. *Kal.* *Dec.* — Obierunt Petrus Batlesauz et Arnebor, uxor ejus, qui dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales super domum que est in castello, juxtà domum Gilberti, alias Ferpir.

1777

VII. *Kal.* *Dec.* 1258. — Anno Dni M. CC. L. VIII. obiit Jobertus Nannex, pater Constantini vicarii, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super vineam suam de Bet, quam acquisivit à Theobaldo Grasso.

Jacet in cimiterio S. Martini.

Item, idem Constantinus, vicarius, dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis V solidos, pro anniversario Sibillè, matris sue, in dictâ ecclesiâ, annis singulis faciendo, quos assedit super vineam que est ou Cray de Vignoles, subtùs vineam Dni de Rulee quam acquisivit à Johanne de Arbo.

Jacet in cimiterio B. Marie, in claustro.

1778

VII. *Kal.* Dec. 1239. — Anno D^{ni} M. CC. XXX. IX. obiit Haimo, decanus Vergei, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis XX libras divionenses, pro redditibus emendis de eisdem, ad faciendum suum anniversarium in eâdem ecclesiâ annuatim. FF. decanus et capitulum belnenses statuerunt quod anniversarium ipsius decani Vergei celebraretur annuatim in ecclesiâ Belne, terciâ die post festum B. Katherine, virginis; in quâ die debent distribuere inter canonicos et clericos, qui intererunt in ejus anniversario, XX solidos de bonis ecclesie supradicte; quos solvet quicumque tenebit domum de castro, que est juxtà domum D^{ne} Lore, relicte D^{ni} Johannis Bertelay.

1779

VII. *Kal.* Dec. 1262. — Anno D^{ni} M. CC LX. II. obiit D^{nus} Odo Albus, capellanus altaris Ste Katherine, in ecclesiâ nostrâ Belne fundati, qui dedit nobis fructus suos dicti altari unius anni qui valuerunt VI libras et V solidos viennenses, quos dictus habuit Robertus Gaudriz et Sarra, uxor ipsius Roberti et filius ipsius Roberti, pro quibus denariis ipsi Robertus, Sarra et Petrus tenentur nobis et debent reddere annis singulis, in festo Ste Katherine, XII solidos viennenses, pro anniversario, quos assederunt super domum suam sitam in Bretenariâ Belne, juxtà domum Guidonis de Buccio ex unâ parte, et domum Fastelli ex alterâ et super totum proprisium dicte domus, antè et retro et super IIII operatas vinee site in Breteneriâ retro mansos, juxtà vineam Ferrici de Lingonis, qui denarii debent distribui in festo B. Katherine, videlicet ad processionem vesperarum, in vigiliâ, IIII solidi; ad matutinas IIII solidi, ad processionem et ad missam alii IIII solidi.

1780

VII. *Kal.* Dec. — Obiit Ascherius, miles.

1781

VI. *Kal.* Dec. — Obiit Petrus Moranz, qui dedit Deo et B.

Marie apud Gigne, mansum Petri Morandi, quod tenebat Rainaudus et consuetudine reddebat singulis annis 1 bichet frumenti et aliud avene quod si reddere voluerit predictus R. habebit mansum, sin autem, terram locabit pro voluntate suâ ecclesia.

1782

VI. *Kal.* *Dec.* — Item, obiit Theobaudus maior de Vulenay, qui dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super vineam de Busetorte.

1783

VI. *Kal.* *Dec.* (acte barré). — Item, obierunt Guido Gunduinus et uxor ejus, Berta et eorum filius Gilbertus; pro quorum animabus Guido, eorum filius, dedit B. Marie VI denarios reddendos in martio super vineam de Prevelia, quam tenet Haymo le Todus, mareglerius à canonicis, XII denarios super vineam de Barrâ et denarium super grangiam quam tenent Guido Motez et Galterius de Serciaco.

1784

VI. *Kal.* *Dec.* — Noverint universi, presentes et futuri, quod Petrus de Milpont, miles, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dedit Deo et B. Marie Arnulfum en Chanceart de Pernant et heredes suos. Hanc eleemosinam laudaverunt Matildis de Gillens, socer sua, et Henricus de Milpont, nepos suus.

1785

VI. *Kal.* *Dec.* 1240. — Anno D^ni^ M. CC. XL, obiit Hugueta, uxor Symonis Brugère, pro cujus animâ idem Simo dedit Deo et B. Marie belnensis III solidos censuales reddendos in mense martio annuatim, super quandam vineam sitam in Restiz, que vocatur Chanfloret, quam Humbelinus Jaquot de S^to^ Georgio tenet.

1786

VI. *Kal.* *Dec.* 1263. — Anno D^ni^ M. CC XL. III. obiit

Christiana, relicta Jaquelini de Corberon, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, ibidem annis singulis faciendo, V solidos et IV denarios, quos assedit super domum suam que est in vico es Boçons, ante domum Henrici Flanchart, que fuit Guillermi de Cistercio.

1787

IV. *Kal.* Dec. 1257. — Anno Dni M. CC. L. VII. obiit Johannes, filius Jaquelini de Corberon, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo, unà cum patre suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et II denarios, quos assedit super vineam suam de Liart, juxtà vineam monachorum S. Petri cabilonensis.

Jacet in claustro, cum patre suo.

1788

VI. *Kal.* Dec. 1236. — Anno Dni M. CC. XXX. VI. obiit Jaquelinus de Corberon, mercator de Belnâ, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis et clericis, ibidem Deo servientibus, V solidos censuales et II denarios in die anniversarii sui reddendos annuatim inter canonicos et clericos dividendos; de quibus debent Petrus Bergerius, de torculari suo XII denarios, Guido, filius Dne Dameron, XXVI denarios de domo suâ de Terrallo et super domum suam in quâ manebat XII denarios et super vineam suam de Liart XII denarios.

1789

VI. *Kal.* Dec. — Obiit Dna Sarra de Pilo, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, decimam terrarum suarum de Pilo, pro cujus anniversario obedienciarii de Monteigneio tenetur solvere, anno quolibet, X solidos viennenses, pro dictâ decimâ.

Jacet in domo Hospitalis Hierlemitani, belnensis.

1790

VI. *Kal.* Dec. — Hic fit anniversarium pro magistro Nicholao Antioiche, canonico belne, de pane et vino *ad formam*

et modum anniversarii D. *Stephani de Salins*, (tous les mots soulignés sont rayés dans l'acte) quod anniversarium assedit super bona capellanie quam fundavit in altari B. Nicholai, fundati in ecclesiâ Belne.

Item, die sequente, fit aliud anniversarium-panis et vini pro eodem modo et formâ et situm quodlibet anniversarium ut suprà dictum est.

Jacet in introitû dicte capelle.

1791

VI. *Kal. Dec.* — Obierunt Theobaudus, maior de Volenai, et Christianus, filius ejus, qui dederunt Deo et B. Marie XII denarios censuales reddendos in martio, super vineam de Mitans.

1792

VI. *Kal. Dec.* — Obierunt Guido Gunduinus et uxor ejus Barra et eorum filius Gilebertus; pro quorum animabus Guido, eorum filius, dedit B. Marie VI denarios reddendos in martio, super vineam de Prevelia, quam tenet Anno le Todus Mareglerius à canonicis, XII denarios super vineam de Barrâ et X denarios super grangiam quam tenent Guido Motez et Galterus de Sarciaco.

1793

XI. *Kal. Dec.* — Item obiit Robertus, levita.

1794

VI. *Kal. Dec.* — Item obiit Radulfus, belnensis ecclesie decanus, qui dedit S. Marie terram de Varelles, quam acquisierat à Ventario, reddentem VIII solidos, et aliam terram quam acquisierat apud Chalenges ab Ascelino, reddentem III solidos in anniversario ejus.

1795

VI. *Kal. Dec.* — Item obiit Robertus, decanus Belne, nepos ejusdem, qui multa bona contulit nostre ecclesie.

1796

VI. *Kal.* Dec. — Obiit Johannes Roget de Volenai, qui dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales in martio, super quoddam jornale terre, quod est in territorio des Poisons.

1797

VI. *Kal.* Dec. — Noverint universi quod Girardus Quotal de Volenai, dedit Deo et B. Marie belnensi IIII denarios censuales reddendos in martio super quoddam jornale terre quod vocatur la Pale.

1798

V. *Kal.* Dec. — Cartulam de Roberto, archipresbitero, quere in fine hujus libri.

1799

V. *Kal.* Dec. — Hic fit anniversarium panis et vini pro Guillermo Panestiez, carnifice, et ejus uxore; assignatum super quandam domum sitam in quadro fori bladi, videantur littere, si opus sit.

1800

V. *Kal.* Dec. 1238. — Anno Dni M. CC XXX VIII, in festivo B. Katerine virginis, obiit magister Ricardus, anglicus, fisicus de Belnâ, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, X solidos divionenses reddendos annuatim in die anniversarii sui, super domum suam quam acquisivit à Thomasio del Pavestaz, sitam juxtà domum que fuit Petri Quarfète et super vineam suam de Campannote, inter canonicos et clericos qui intererunt dividendos.

1801

IIII. *Kal.* Dec. 1263. — Anno Dni. M. CC. LX. III. obiit Vincentius, presbiter, curatus ecclesie de Planbain, qui dedit Deo et B. Marie Belne, pro suo anniversario ibidem annis singulis faciendo, VII solidos viennenses censuales quos asse-

dit super domum suam que est in Burgo novo, juxtà domum Laurentii Textoris, ità videlicet quod quicumque dictam domum tenuerit, nisi dictos septem solidos viennenses annuatim solverit, tenebitur solvere septem solidos pro emendâ.

1802

IIII. *Kal. Dec.* — Obierunt Gerardus de la Forest et Castellana, uxor ejus; pro quorum animabus Petrus, filius eorum, dedit Deo et S. Marie VI denarios censuales, in vineâ que partitur cum Nicholao de Aquâ, reddendos in martio.

1803

IIII. *Kal. Dec.* — Obiit Petrus, eorum filius, qui dedit B. Marie, pro remedio anime sue, VI denarios reddendos eodem termino.

1804

IIII. *Kal. Dec.* — Obiit Fulcardus, sacerdos et canonicus S. Marie.

1805

IIII. *Kal. Dec.* — Eodem die, obiit Robertus Caprarius, qui dedit B. Marie mansum unum Cussiniacum et Rainaldum, filium Roberti, cum appendiciis.

1806

IIII. *Kal. Dec.* — Cartam de Petro de Cluniaco quere in fine libri.

1807

IIII. *Kal. Dec.* — Hic fit anniversarium panis et vini pro Johanne, filio Guidonis Panetier, burgensis Belne, quod solvit Dnus Pân.. et est assignatum super.....

1808

III. *Kal. Dec.* 1257. — Anno Dni M. CC. L. VII. obiit

Jacobus de Varannis, noster canonicus, pro cujus animâ capitulum tenetur solvere et distribuere LX solidos, annis singulis pro anniversario suo ibidem faciendo, pro fructibus prebende sue quos habuit dictum capitulum.

Jacet Cabilone.

1809

III. *Kal. Dec.* 1257. — Anno D^{ni} M. CC. L. VII. obiit D^{na} Ylaria, hospitatrix, pro cujus animâ Petrus de Sinemuro, clericus, dedit Deo et B. Marie Belne X solidos annui redditûs, pro anniversario ipsius Ylarie, ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam dou Peuillier, que est juxtà vineam Hugonis de Bordis.

Jacet in cimiterio S. Petri.

1810

III. *Kal. Dec.* 1307. Anno D^{n} M. CCC. VII. obiit D^{nus} Bertodus de Bosâ, presbiter, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie XX solidos annui redditûs, pro anniversario suo, annis singulis faciendo; de quibus XX solidis XV sunt pro dicto anniversario, et alii V sunt pro altaribus infrà scriptis, videlicet : altari S. Katherine XII denarios viennenses et altaribus S. Cecilie, S. Theobaldi, S. Dyonisii, S. Crucis, S. Jacobi et S. Eligii ; cuilibet ipsorum sex altarium VIII denarios, quam pecuniam assedit super vineam suam sitam super cheminum de Curtiz, ubi dicitur en Restez, quam tenet Perrenetus dictus Beligniaci Pelliparius.

1811

III. *Kal. Dec.* 1317. — Anno D^{ni} M. CCC. XVII obiit D^{nus} Hugo, dictus de Divione, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie Belne, pro anniversario suo ibidem faciendo, X solidos divionenses, quos assedit super domum et mansum in vico de Bothereal, que fuerunt D. Johannis Baraut, presbiteri, pro quibus X solidis assendendis magister Galterus, dictus Belon, recepit ab heredibus dicti Hugonis X libras turonenses pro dictâ assessione.

Jacet ante altare B. Johannis Baptiste. Heredes magistri Belon debent.

1812

III. *Kal.* Dec. — In die XX^{a} mensis novembris debet fieri anniversarium panis et vini pro D^{no} Hugone Acuti de Belnâ, presbytero, curato quondam de Beligniaco, subtùs Belnâ, super vineam quam acquisivit in finagio de Savigniaco, loco dicto à Palanchet, et super terras de Beligniaco, subtùs Belnam.

Heredes sui debent.

Jacet in portale.

1813

III. *Kal.* Dec. 1317. — Anno D^{ni}. M. CCC XVII obiit Johannes Barroti, burgensis belnensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo annis singulis faciendo, XX solidos divionenses, sitos super quâdam domo sitâ in vico de molendino Bathailye, juxtà le Quarroige et domum Johannis Boillet Pelliparii.

1814

Pridie Kal. Dec. 1317. — Eodem die, obiit Poncius li Bergères, qui dedit Deo et B. Marie IIII denarios suprà magnam Prevaliam, quos debet D^{nus} Hamelinus.

1815

Pridie Kal. Dec. 1317. — Item obiit Hamelinus de Landam, belnensis canonicus, qui dedit B. Marie, pro remedio anime sue, V solidos censuales super vineam de Tileis, et II solidos super dimidiam vineam de Preveleio, quam acquisierat à Radulfo Gaie. Hii VII solidi reddendi sunt in anniversario ejus.

1816

Pridie Kal. Dec. 1317. — Item, eodem die, obiit Julia, uxor Rainerii Mercerii, pro cujus animâ idem Rainerius et Petrus,

ejus filius, dederunt B. Marie XII denarios reddendos in martio, super vineam suam de Prevelià.

1817

Pridie Kal. Dec. — Obiit Eva, uxor Arnulfi de Varennis, que dedit B. Marie mansum unum, apud Surseium, cum appendiciis.

1818

Pridie Kal. Dec. — Obiit Ascelina, uxor Lamberti Pudrin, que, pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie belnensi, V solidos annuatim reddendos in purificatione B. Marie, quos debet Guido Maldignet de manso et de terrâ...

1819

Pridie Kal. Dec. — Obiit Laurentius Cambitor, qui dedit Deo et B. Marie X solidos super domum suam lapideam sitam in Campaniâ, cum appendiciis, pro remedio anime sue et uxoris sue et antecessorum suorum.

1820

Kal. Dec. — In crastino B. Andree, apostoli, debet celebrari missa de S^to^ Spiritu pro D^no^ Petro Pestot, capellano altaris B. Katherine; et debent distribui X solidi divionenses, quos dictus Petrus solvet quandiù vixerit, et, post decessum ejus, capellani dicti altaris, qui tenebunt vineam dicti Pestot, sitam versùs puteum de Allossa; quam vineam ipse P. contulit dicto altari solvet pro anniversario in dictâ ecclesiâ Belne, annis singulis faciendo, et sunt littere super hoc confecte sigillo bone memorie...

1821

Kal. Dec. — Anniversarium panis et vini pro D^no^ Johanne Justoti, presbitero : Anima ejus requiescat in pace.

1822

Kal. Dec. 1266. — Anno D^ni^ M. CC. LX. VI. obiit D^na^

Martina de Lingonis, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX libras viennenses, quas nos decanus et capitulum habuimus per mansum D. Renaudi et magistri Johannis filiorum et magistr... nostrorum et assedimus pro predictis XX libris XXV solidos viennenses super XXV libras terre quas acquisivimus à Dno Thomâ dou Many quas XXV libras... quicumque tenebit de cetero solvet et solvere tenebitur XXV solidos supradictos in die anniversarii ipsius Martine supradicte.

1823

IIII. *Nonas* Dec.— Obiit Rennelons, uxor Henrici Vannerii, que,pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie III solidos annuatim in martio reddendos super domum quam tenet Martinus, ejus filius, que est retro domum Galteri Grenon.

1824

IIII. *Non*. Dec. — Obiit Petronilla, ejusdem Bescelini filia, que, pro remedio anime sue, dedit B. Marie II solidos et V denarios reddendos in martio super quandam vineam que est in territorio Gigniaci, juxtà vineam Grangerie.

1825

IIII. *Non*. Dec. 1265.-- Anno Dni M. CC LXV. obiit Dnus Humbertus, dictus Sarre, quondam canonicus eduensis, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX libras viennenses, quas nos decanus et capitulum habuimus per manus D. Bertrandi, canonici eduensis, et assedimus pro dictis XX libris XXV solidos viennenses suprà XXV libratis terre quas acquisivimus à Dno Choo..du Manz, quas XXV libratas terre quicumque tenebit de cetero solvet et solvere tenebitur XXV solidos supradictos in die anniversarii ipsius Humberti supradicti.

1826

III. *Non*. Dec. 1253.— Anno Dni M. CC. L. III. obiit Re-

naudus, clericus, dictus Cambitor, qui dedit Deo et B. Marie Belne, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos et V solidos pro oblationibus; quos XXV solidos assedit super vineam suam et mansum suum, qui sunt super stagnum, quos mansum et vineam quisquis tenebit tenebitur reddere et solvere dictos XXV solidos ecclesie supradicte.

1827

III. *Nonas* Dec. 1345. — Anno Dni M. CCC. XLV. instituit Dnus Jacobus de Serceio, hujus ecclesie canonicus, suum anniversarium faciendum pro quadraginta solidis divionensibus, pro remedio anime sue et animarum predecessorum suorum annis singulis perpetuo, IIa die hujus mensis perpetuo celebrando..

1828

III. *Nonas Dec.* — In die B. Barbare, fit semisolemne ex fundatione magistri Girardi Martini de V francis cum dimidio et cum processione, statione in navi, et luminario super altare ejusdem Bte de II cereis et IIII supra tumbam dicti fundatoris, ut in die beatorum Jacobi et Philippi apostolorum.

1829

III. *Non. Dec.*— Obiit Ricardus de Rua, qui dedit Deo et B. Marie Belne, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XX solidos super vineam suam albam de Bello Monte, quos quisquis dictam vineam tenebit tenetur persolvere.

1830

III. *Non. Dec.*— Obiit magister Robertus Anglicus, presbiter altaris Sti Nicholai, pro cujus animâ capitulum Belne debet et tenetur de denariis dicti altaris reddere annis singulis, X solidos divionenses in anniversario suo. ibidem annis singulis faciendo, pro fructibus et debitis suis, quos recepit et soluti fuerunt ex inde operarii, qui operabantur in choro.

1831

III. *Non.* Dec. — Obiit Hugo, cognomine Focherus, qui dedit B. Marie unam vineam apud Preveliam.

1832

III. *Non.* Dec. — Item, eodem die, obiit Petrus de Clunniaco, pro remedio anime sue qui dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales in martio reddendos, super pecias terre que sunt apud Erbues de Nulet.

1833

III. *Non.* Dec. — Hic debet fieri anniversarium panis et vini, pro magistro Gartero de Nuciaco... duorum panum et duorum potorum vini.

Anima ejus etc.

1834

III. *Non.* Dec. 1239. — Anno D^ni^ M. CC XXX. IX obiit Johannes, dictus Perruns de Belnâ, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie Belne, pro remedio anime sue et uxoris sue et antecessorum suorum, V solidos et dimidium, in suo anniversario annuatim reddendos et dividendos inter illos qui interunt, videlicet super plantam suam que est in campaniâ III solidos et dimidium et super vineam suam que est versus molendinum leprosorum II solidos.

1835

Prid. Nonas Dec.— Nota quod, die sabbatis post Conceptionem B^tissime^ Virginis Marie, perpetuo dicitur una missa altâ voce de eâdem ad altare B^ti^ Nicholay in presenti ecclesiâ per sacristam, vocatis cantore cum suis pueris albarum, quatuor capellanis ad electionem dicti cantoris, et duobus matriculariis : et percipient supradicti ut sequitur :

Sacrista pro missâ et luminari IIII cereorum tam supradictum altare quam super representationem magistri Girardi Martini et Loychardeti, ejus advunculi, canonicorum hujus

ecclesie, scilicet IIII grossos : cantor prefactus IIII grossos ; et alii capellani in numero sex ; cuilibet unum grossum, qui tenebuntur dicere missam ipsâ die. Et dicunt in exitu mis se suffragia pro defunctis, ut moris est fieri, cruce erectâ ; vocato etiam clerico vicarii cui dabit unum grossum ; quam distributionem faciet idem sacrista de XV grossis redditus, quos debet annuatim Johannes Cheval de Belnâ, super omnibus bonis suis et de quibus habet litteras dictus sacrista.

Symon.

1836

Pridie Non. Dec. — Obiit Abbatissa, uxor Radulphi de Prato, nepta Jaquelini Dadot, que dedit Deo et ecclesie B. Marie Belne, X solidos in anniversario suo reddendos, et clericis dividendos V solidos, super vineam de Taie et V solidos super domum que sita est ante domum prefati Jaquelini.

1837

Prid. Non. Dec. 1236. — Obiit Bona, mater Constantii Langresse, pro cujus animâ dictus Constantius Langresse, filius suus, dedit ad luminare ecclesie B^{te} Marie Belne IIII denarios censuales, super vineam quam continet Pentecoste, filie sue in maritagium, que est in territorio de Boteres, juxtà vineam D^{ni} Willermi de Antigneio, in quâ vineâ nullus alius habet censum, que movet de capite suo.

Actum anno D^{ni} M. CC XXX VI. Predicti autem nummi sunt reddendi annuatim in adventu D^{ui}.

1838

Pridie Non. Dec. — Noverint universi quod Johannes li Clers dedit, pro remedio anime patris sui et antecessorum su orum ad luminare ecclesie Belne coadjunxit unam pintam olei, annuatim in martio reddendam.

1839

Pridie Non. Dec. 1283. — Anno D^{ni} M. CC L XXX. III. obiit magister Girardus de Aspromonte, in vigiliâ B^{ti} Nicho-

lay hyemalis ; fuit canonicus hujus ecclesie, pro cujus anniversario decanus et capitulum recipiunt XV libras viennenses de prebendâ suâ ; et emerunt quandam vineam precio XV librarum viennensium, quam tenet Durandus de Paluello, clericus, pro XX solidis annui redditus distribuendis, in ejus anniversario ; et adhuc debent eidem reddităs de dictâ prebendâ in augmentationem dicti anniversarii.

1840

Pridie Non. Dec. — In vigilia B^ti Nicholai, debet celebrari missa de S^to Spiritu pro D^no Regnaudo de Cultiz, presbitero, in quà debent distribui XX solidi monete currentis quos assedit super XXV solidos, quos acquisivit ab Henrico quondam filio Johanneti, apothecarii, sitos super vineâ et manso sitis in mensis altis de Cultiz, juxtà mansum et vineam liberorum Renardi de Cultiz, ex unâ parte et juxtà Myeti nepotis quondam maioris de Bretheney ; et post ejus decessum, celebrabitur missa de defunctis.

Item, eodem die, pro tresdecim missis tredecim solidis dicte monete altari B. Katherine celebrandis, ab hac matutinali usque.. de istis habet ecclesia...... litterarum....

1841

Pridie Non. Dec. — In vigiliâ Conceptionis B. Marie virginis, debet fieri anniversarium panis et vini pro D^no Hugone de Pomarco lingonensi quondam episcopo.

1842

Pridie Non. Dec. — Obiit Bona, uxor Girardi de Verduno, que dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, X solidos super vineam suam albam de Bellomonte, que est juxtà vineam Jaquelini Morgot.

1843

Pridie Non. Dec. — Anniversarium panis et vini pro D^no Guillermo de Arcu.

1844

Pridie Non Dec. 1252. — Anno D[ni] M. CC L II. obiit D[nus] Johannes miles, dictus Amerosus, qui dedit Deo et B. Marie Belne, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, XIII solidos divionenses, quos assedit super vineam suam de Bet.

1845

Pridie Non. Dec. 1274. — Anno D[ni] M. CC. LXX IIII. obiit Maria li Gontarde de Belnâ, que dedit pro remedio anime sue VI denarios reddituales, super domo suâ in vico Cordubanarie, juxtà domum Margarete la Cornillate, annis singulis reddendos ecclesie B. Marie Belne.

1846

Pridie Non Dec. — Obiit Garnerius, levita, qui dedit B. Marie, calicem argenteum et I marcham argenti et X solidos ad cassam S. Floscelli reficiendam.

1847

Pridie Non. Dec. — Pro D[no] Guillermo de Monquois, canonico, quondam hujus ecclesie, debet fieri anniversarium V[a] die hujus mensis et debent distribui...

1848

Non. Dec.— Obiit Johannes, maior de Pomarco, cum uxore suâ, pro quorum animabus Leobaudus, filius eorum, dedit Deo et S. Marie VI denarios, quos debent Gibuinus et Noaldus malus niger in vindemiis.

1849

Non Dec. — Eodem die obiit Benceluns, uxor Roberti Principis, qui dedit Deo et S. Marie VI denarios censuales, quos debet Martinus de Destein in martio reddendos, quod est ante hospitale.

1850

Non. Dec. — Pro Perronâ, relictâ Jacobi Bulyo, super omnibus bonis et hereditagiis.

1851

*Non.*Dec. — Obiit Arnulphus de Corgolano, miles, nostre congregationis socius, qui dedit S[te] Marie mansum suum cum appendiciis ejus et totum alodium suum.

1852

VIII. *Idus Dec.* — Obiit Johannes de Murisaut molendinarius, qui dedit Deo et B. Marie, (illisible) in martio reddendos, super vineam suam de Burgo-novo.

1853

VIII. *Id.* Dec. — Noverint universi, presentes et futuri, Quod Arnulfus de Ponee.... apud S[tum] Jacobum, dedit Deo et ecclesie B[te] Marie Belne, pro remedio anime sue et antecessorum suorum...... solidos et II denarios censuales annuatim in adventu D[ni] reddendos super campum, qui vocatur le Resalle qui est de subtus... propè la Planchete et propter hoc...

1854

VIII. *Id.* Dec. 1269. — Anno D[ni] M. CC. LX. IX. obiit Adelina, filia quondam Andrœti, dicti Borsede, que dedit Deo et ecclesie B. Marie Belne, pro anniversario suo ibidem annuatim faciendo, VII solidos monete currentis, quos assedit super vineam suam sitam en Lenui, juxtà vineam Bernardi de Fontenois, ex unà parte et vineam Hugonis Sauvaige ex alterâ.

Jacet ante portam ecclesie istius.

1855

VIII. *Id.* Dec. 1286. — Anno D[ni] M. CC. LXXX. VI. obiit Stephanus de Gianges domicellus, qui, pro anniversario suó

annuatim faciendo, dedit ecclesie B. Marie triginta solidos viennenses, quos assedit super pratum suum subtus Volenay, quod tenent liberi Christiani de Volenay.

1856

VIII. *Id. Dec.* 1315 — Anno Dni M. CCC. XV. instituit dictus Stephanus de Salinis, canonicus hujus ecclesie, fieri perpetuo quedam anniversaria, videlicet in crastino festi B. Johannis, ante portam latinam et in die Conceptionis B. Marie Virginis modo et formâ quibus in crastino festi Bti Johannis antè portam latinam superiùs continetur.

Jacet ante altare S. Crucis.

1857

VIII. *Id. Dec.* 1315 — Eodem die obiit Constantinus, pater Girardi sacerdotis.

1858

VIII. *Id. Dec.* 1315. — Eodem die, obiit Robertus cementarius, qui dedit Deo et S. Marie XII denarios censuales reddendos in martio super vineam de Neirun.

1859

VIII. *Id. Dec.* — Obiit Milo frater, maior Belne, pro cujus animâ Petrus et Christianus, fratres sui, dederunt Deo et S. Marie XII denarios censuales, super plaustrum suum, reddendos in anniversario suo.

1860

VIII. *Id. Dec.* — Item obiit Galterus de Cumbertaut, miles, qui dedit Deo et B. Marie, pro remedio anime sue, V solidos et XII denarios, quos debebat decanus de Neblens de domo suâ.

Ex hiis VI solidis debent Petrus et Robertus de la Doix, XVIII denarios de campo, qui est in comba de Bosa, Barons de Sto Martino, XII denarios de terrâ super stagnum ; mo-

nachi Maceriarum XII denarios de domo suâ que est juxtà muros castri ; monachi Buxerie XVIII denarios de quâdam vineâ que est in Preveliâ.

Isti nummi sunt reddendi in anniversario ejus.

1861

VII. *Id. Dec.* 1269. — Anno D^ni^ M. CCC LX. IX obiit Arbelinus de Arcieto, qui dedit Deo et B. Marie Belne, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium viennenses, quos assedit super dimidiam domum suam que partitur cum dimidiâ domo Marie uxoris sue ; que domus est in vico Buxerie retro domum es Yingletes et est inter domum relicte Guidonis Cussigne, ex unâ parte et plaustrum es Chanveriz de Arneto ex alterâ ; quam medietatem domus quisquis tenebit solvet et tenebitur solvere annis singulis dictos V solidos et I denarium. Et de hiis V solidis Renaudinus, nepos ipsius defuncti dictam ecclesiam investivit.

1862

VII. *Id.* Dec. — Obiit Reinerius Bacœ, pro cujus animâ, uxor sua,Johanna, dedit Deo et S. Marie V solidos censuales in plaustro suo, juxtà domum Ricar-Mahaut-reddendos in anniversario suo, laudantibus Henrico fratre suo et nepotibus et cognatis suis.

1863

VII. *Id. Dec.* 1283. — Anno D^ni^ M. CC LXXX. III. obiit Humbertus, quondam rector ecclesie S^ti^ Nicholai Belnensis, in cujus anniversario debent distribui X solidi viennenses, quos assedit super domum suam lapideam sitam versus ecclesiam S^ti^ Nicholai, in ruâ juxtà stratam publicam, juxtà domum Clementii, dicti Garraut.

Jacet apud S^tum^ Nicholaum.

1864

VII. *Id.* Dec. — Hic debet fieri anniversarium panis et

vini, pro D^no^ Johanne de Bornagero, quondam canonico hujus ecclesie, pro cujus distributione reliquit capitulo predictus Johannes, centum scuta assignanda, super dictum capitulum.

Capitulum debet.

1865

VII. *Idus Dec.* — Obiit Aalidis, mater D^ni^ Roberti, dicti de Volenay, archipresbiteri Belne, pro cujus animâ idem R., dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, X solidos divionenses, pro anniversario dicte Aalidis, annis singulis in dictâ ecclesiâ faciendo ; quos X solidos assedit super vineam suam de Jarruni, et solvent dictos X solidos quicumque erunt capellani capellaniarum, quas fundavit idem R., ad altare B. Agnetis, fundatum in dictâ ecclesiâ die crastinâ festi B. Nicholay, hyemalis annuatim.

1866

VII. *Id. Dec.* — Hic debet celebrari missa pro defunctis, pro antecessoribus et benefactoribus D^ni^ Stephani de Salinis, canonici Belne, et pro ipso post obitum ejus.

1867

VI. *Id. Dec.* — Obierunt Guerricus Pelliparius et Arneburgis, ejus uxor, pro quorum animabus, Floret, eorum filia, et Bernardus, ejus maritus, dederunt XVI denarios censuales, in martio reddendos suprà domum que est in castro, que domus fuit Rainaudi de Monte S^ti^ Johannis, belnensis canonici.

1868

VI. *Id.* Dec. — Obiit Johannes, vicecomes, qui dedit B. Marie XII denarios censuales, uxore suâ et filiis laudantibus, quos debet Vivianus.

1869

V. *Id.* Dec. 1224. — Anno D^ni^ M. CC. XX, IIII, obiit

Galterus de Prisse, presbiter, qui dedit Deo et B. Marie Belne, XII solidos censuales, annuatim in ejus anniversario reddendos et clericis dividendos ; quorum V solidi sunt super domum suam lapideam, que jacet apud Belnam et V solidi, super vineam suam de Champlong et II solidi, pro oblationibus dandis in choro, sunt super vineam suam de la Faye.

1870

V. *Id.* Dec. — Obiit Nigra, uxor Roberti de Wort, qui dedit B. Marie XXX denarios, quorum XXI debet Dannus de Flore de vineâ, que est juxtà clausum monachorum cisterciensium, quod emerunt de Bono Amico IX vero debet Arconet de Vernoi homo, ipsius D^ne^ de vineâ quâdam, que est sub chemino de Pomart.

1871

V. *Id.* Dec. — Obiit Robertus, qui dedit B. Marie XII denarios, quos debet Galterus Popain, super domum suam.

1872

IIII. *Id.* Dec. — Pro D^no^ Symone Joberti, canonico quondam hujus ecclesie, debet fieri anniversarium panis et vini XI^a^, die hujus mensis....

1873

IIII. *Id.* Dec. — Obiit Robertus, filius Galterii Cementarii, pro cujus animâ pater et mater dederunt Deo et Ste Marie XII denarios censuales, quos debet Riparinus in martio.

1874

IIII. *Id.* Dec. — Item, obiit Robertus Cementarius, qui dedit Deo et B. Marie Belne XII denarios, reddendos in martio, super vineam de Neron.

1875

IIII. *Id.* *Dec.* — In die Conceptionis fit anniversarium

pro D^no^ Symone de monte S^ti^ Johannis, canonico hujus ecclesie, et debent distribui XL solidi.. pro anthifona *Clementissime Domine*, cantandâ ad tumulum, et debent distribui alii *V* solidi in hunc.. (modum !) sacerdoti celebranti missam anniversarii XII denarios, dyacono VIII denarios, subdyacono IIII denarios, choriali in vigiliis..., provisori ecclesie IIII den., distributori IIII denarios, matriculariis IIII denarios, troncho ecclesie XII den., quos assedit super domum suam sitam in vico Judeorum unà cum aliis... in vigiliâ B^ti^ Gregori modo et formâ supradictis, quam... dedit ecclesie B. Marie Belne, in omnibus admortizatam prout pleniùs in litteris sigillo D^ni^ ducis Burgundie sigillatis continetur, quas litteras capitulum habet.

1876

IIII. *Id. Dec.* — Obiit Paris, et frater ejusdem Roberti, qui dedit B. Marie XII denarios annuatim reddendos, in martio super partem suam vinee de Montanâ.

1877

IIII *Id.* Dec. — II^da^ die post Conceptionem B^te^ Marie Virginis, fiet anniversarium panis et vini pro D^no^ Odone de Flureyo, assignatum super quâdam domo sitâ in foro Belne, juxtà domum Laurentii Varopelli, quam tenet ad vitam Perrinus de Saulx, carnifex, et quandam vineam sitam in monte Lapidis Albi, et ipsum tenebitur solvere, quicumque tenebit capellaniam B^ti^ Nicholay, fundatam per D^num^ Guillermum de Monquois, quam tenebat idem D^nus^ Odo, dictam (sic) hereditagia..

1878

IIII *Id.* Dec. — Obiit Petronilla, qui dedit B. Marie II sextaria avene et IIII denarios, apud Vireium.

1879

IIII *Id.* Dec. — Item, obiit Hugo Pincerna, filius, qui dedit Deo et B. Marie totum allodium suum, quod est apud Caldelnacum villam.

1880

IIII. *Id.* Dec. — Obiit D^nus Hugo, dictus de Templo, capellanus altaris S. Crucis, qui dedit Deo et B. Marie Belne, pro anniversario suo annis singulis faciendo, XV solidos, super vineam suam de puteo es Pelvot antè..

1881

III. *Id.* Dec. — Obiit Guillermus, clericus, pro cujus animâ Odo, decanus S. Petri, dedit Deo et B. Marie XII denarios mense martio reddendos suprà quandam vineam, que est in Campania, que vinea priùs debebat canonicis B. Marie, XII denarios.

1882

III. *Id.* Dec. — Hic fit anniversarium pro D^no Symone de Monte S^ti Johannis, canonico hujus ecclesie.

1883

III. *Id.* Dec. — Hic fit missa de Spiritu S^to, pro dicto Chandelier, et pro Nicolâ, uxore suâ, XV solidi divionenses, super quoddam sexturium vinee S^ti Lazari.

1884

III. *Id.* Dec. 1264. — Anno D^ni M. CC XL. IV. Girardus Albus, dedit Deo et B. Marie Belne III denarios censuales, quos debebat ei relicta Johannis Aillenart, super vineâ suâ de Prévaule, que est juxtà vineam... pro hiis duobus anniversariis, que secuntur hic scribe, quod alibi scripta erant.

1885

Prid. Id. Dec. 1252. — Anno D^ni M. CC. LII. obiit Blanchesflors, uxor Jaquelini Albi, qui dedit Deo et B. Marie Belne, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super domum suam, que est ante puteum D^ni Galteri de Serceio, canonici Belne.

1886

Prid. Id. Dec. 1262. — Obiit Odo, presbiter, dictus Narvis, filius dicte Blancheflor, capellanus altaris S. Katherine in ecclesiâ Belne fundati, qui dedit Deo et B. Marie Belne, pro anniversario ibidem annis singulis faciendo, XX solidos divionenses annui redditûs, inter canonicos et clericos, sicût moris est dividendos, et V solidos, pro oblationibus annui redditûs et annis singulis in dictâ die anniversarii faciendi, quos *X*XV solidos assedit, super domum suam lapideam sitam versus ecclesiam S^ti Petri, que domus fuit Theobaldi Grasai.

Jacet in claustro.

1887

Prid. Id. Dec. — Obiit Lerarz, uxor Petri de Sessie, pro cujus animâ idem Petrus de Sessie, dedit Deo et B. Marie, VII denarios et obolum censuales, super domum suam, que est ante S^tum Martinum, que prius debebat IIII denarios et obolum reddendos in martio.

1888

Prid. Id. Dec. 1311. — Anno D^ni M. CCC. *X*I. obiit Maria, dicta Balerande, que dedit Deo et B. Marie belne, pro anniversario suo annis singulis faciendo, X solidos divionenses, quos assedit super vineam suam sitam en Baillez de Alorsà, juxtà vineam magistri Laurentii Clemencey.

Jacet in claustro.

1889

Prid. Id. Dec. — Pro D^no Johanne de Pommarco, milite, in octabis festi B^ti Nicholay hiemalis, debet fieri anniversarium, *X*L solidorum turonensium, quos dedit ecclesie.

1890

Prid. Id. Dec. — Pro D^no Johanne de Arceyo, lingonensi, quondam episcopo centum solidos.

1891

Idus Dec. — Cartulam Emeline de la Valè, quere in fine libri.

1892

Idus Dec. — Noverint universi, presentes et futuri, quod Petrus Cambitor de Belnâ, dedit Deo et B. Marie belnensis IIII denarios censuales, super vineam suam de Bellomonte, quam acquisivit à Petro de Clunniaco, annuatim in martio reddendos ; in quâ vineâ nullus alius habet censum.

1893

Id. Dec. — Obiit Siguinus de Corbertaut, miles, qui dedit Deo et B. Marie Belnensi, *X*VII solidos annuatim reddendos in anniversario suo ; ex quibus ille qui facit carretas, Laurentius videlicet, de manso quod est super Bosesiam, versus molendinum de Prato, reddet *X* solidos ; qui tenebit domum suam de Castro, reddet VII solidos.

1894

Id. Dec. — Obiit Dna Beatrix, uxor dicti Siguini de Corbertal, que dedit Deo et B. Marie, II solidos et I denarium censuales, scilicet : super vineam quam Monachi de Firmitate, tenent XII denarios reddendos in festo B. Bartholomei, et VI denarios super pratum al Gué de Varennes, et III denarios super virgultum de Varennes, et IIII denarios super vineam quam Laurentius Baters tenet.

1895

Id. Dec. — Obiit Petrus de Clunniaco, qui, pro se et Sibillâ, uxore suâ, dedit B. Marie, *X*II denarios reddendos in martio, censuales super vineam suam des Auboies.

1896

Id. Dec. — Item, Obierunt Petrus Buscus de Burgo-Novo et uxor sua, qui dederunt, pro animabus suis, et pro animâ

dicti Petri de Clunniaco, ecclesie B. Marie, VI denarios censuales annuatim reddendos in martio, super vineam suam, que est in Combâ desuper clausum S[ti] Verodli.

1897

Id. Dec. 1230. — Obiit D[nus] Bernardus Jordaine, qui, de assensu Petri, filii sui, dedit Deo et B. Marie Belne, II solidos censuales, super domum suam in quâ manebat, annuatim in martio reddendos; que domus sita est in vico divionensi. — Actum anno D[ni] M. CC. XXX.

1898

Id. Dec. 1276. — Anno D[ni] M. CC. LXX. VI. obiit magister Henricus Alemanni, phisicus, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie Belne, IX solidos viennenses, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, quos assedit super vineam suam de Legues — sitam juxtà vineam que fuit Stephani Ploton, magister Michael, tunc capellanus altaris B[ti] Thome, fundati in ecclesiâ B. Marie Belne, tenet centum solidos, quos dictus Henricus dedit pro dicto anniversario; que vinea debet cedere in augmentationem dicti altaris S[ti] Thome, post obitum dicti Michaelis; qui tenebit dictam vineam solvere tenebitur, dictos IX solidos viennenses.

1899

Id. Dec. — Noverint universi presentes et futuri, quod Theobaudus de Grangia, Odot et Laurentius, fratres, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dederunt Deo et ecclesie B. Marie Belne, VIII denarios censuales, reddendos annuatim in natale D[ni], videlicet : VI super pratum subtus Corberon en Drait des Vaus, et II denarios super pratum situm in eodem loco.

1900

Id. Dec. — Memorare quod feriâ quartâ post festum S[te] Lucie virginis, scilicet in jejunio IV temporum, debet fieri anniversarium pro D[no] Humberto de Jocis, canonico hujus

ecclesie et debent distribui *XXX* solidi divionenses, super domos de castro, quas idem reedificavit, inter domos D^{ni} Guillermi de Arcu, et D^{ni} Odonis Bisset.

1901

Id. Dec. — Obierunt Anna, et eodem die Ermengerda.

1902

XIX. *Kal. Januarii.* — Cartulam Girardi de Postella, cartulam Arnulfi Barot, quere in fine libri.

1903

XIX. Kal. *Jan.* — Anno D^{ni} M. CC L*X*. I*X*. obiit Arbelinus de Arneto, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium viennensis monete, quos assedit super quandam medietatem domûs sue, que est super Bosesiam in vico de Buxeriâ, juxtà domum Henrieti de Moisset, et juxtà domum Girardi, dicti Cussigne.

1904

XIX. Kal. Jan. — Pro Berthodo Berberii de Magno Campo, super duobus jornalibus terre site in finagio de Ruffey, VI solidi turonenses.
Jacet in claustro.

1905

XIX. K*al. Jan.* 1292. — Anno D^{ni} M. CC. LXXXX II. obiit Blonda, quondam uxor Johannis Theuthonici, que legavit Deo et ecclesie B. Marie belnensi, *X*III solidos et IIII denarios viennenses, pro anniversario suo, quos Johannes, ejus maritus, acquisivit à Guillermo de Cabilone et Amica, ejus uxore filiâ quondam de Moingeti de Grinart, assessos super domum predictam, fundum et mansum ejusdem sitos in burgo novo Belne, juxtâ domum Marione, relicte Galnerii Pestidie, et juxtà domum dicte Sorine Panetarie, solvendos

in festo B. Andree apostoli, et super hoc habentur littere ducis.

Jacet subtùs ulmum in cimiterio pauperum.

1906

XVIII. Kal. Jan. — Pro magistro Johanne de Bello Joco, clericô, debet celebrari anniversarium, qui dedit X solidos turonenses, quos assedit super quâdam peciâ terre sitâ in finagio de Rovra. Jacet juxtà capellam D^ni^ Humberti de Jocis, quondam canonici belnensis.

1907

XVIII. *Kal. Jan.* — Obiit Robertus Nevernerle, qui dedit Deo et B. Marie IIII denarios censuales, super vineam de Montaine, reddendos in martio.

1908

XVIII. *Kal. Jan.* 1274. — Anno D^ni^ M. CC LXX. IIII. obiit Dannona, filia quondam Petri Boudron, burgensis Belne, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos viennenses reddituales in festo B^ti^ Bartholomei, reddendos super duabus vineis quas tenet Jaquelinus de Pernant, et super fructibus ejusdem; quarum una est en Vergelausse, inter cheminum de Savigny et de Vergeyo, juxtà vineam Jaquete sororis, dicte Dannone; et altera est subtus Pernant, in Comba, juxtà vineam dicte Jaquete ex unâ parte et vineam hospitalis.

Item et unum denarium censualem, pro dicto anniversario in martio reddendos super terra quam tenet Bernardus Carpentarius, sita en Bargex, retro domum de Fontenais de Belnâ, juxtà terram heredum Guillermi Bacœ, et terram S^ti^ Stephani Belne.

Jacet in claustro.

ltem, ecclesia habet litteras de V solidis.

1909

XVII. Kal. Jan. — Feria VI quatuor temporum post

festum B. Lucie, fit anniversarium panis et vini, pro Johanne Chemot et Johanneta, ejus uxore, super terram de Pascuo. Anime eorum requiescant in pace.

1910

XVII. *Kal. Jan.* — Ego, Robertus de Monz Belne, canonicus, notum facio presentibus et futuris quod, in vitâ meâ, pro remedio anime mee et antecessorum meorum donavi Deo et B. Marie *XX* et V solidos annuatim reddendos in crastino dominice in quâ cantatur *Invocavit me* ; ex quibus V solidi sunt super II domos, que sunt in ruâ divionensi, quos tenet Willermus de Verduno ; scilicet alios *XX* solidos reddent homines mei de Charne.

1911

XVII. *Kal. Jan.* — Obiit Tecelina, uxor Landrici Boscharle, que, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, dedit Deo et B. Marie, II solidos reddendos in martio, super domum suam, que est in ruâ divionensi.

1912

XVII. *Kal. Jan.* 1300. — Anno Dni M CCC. obiit Johannes de Arcu, canonicus Belne, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario suo in dictâ ecclesiâ annis singulis faciendo, pratum quoddam situm subtùs Volenay, quod acquisivit à Quantino, dicto de Tralsaud de Pomarco, pretio LX librarum turonensium, ità quod quicumque tenebit, dictum pratum solvet LX solidos viennenses monete currentis, distribuendos inter canonicos et clericos hujus ecclesie.

Jacet Rome, apud Stum Johannem Lateranensem, tempore et anno quo erat Rome. (le reste est effacé.)

1913

XVII. *Kal. Jan.* — Obiit Hugo, filius Girberti.

1914

XVII. *Kal. Jan.* — Item obiit, eodem die, Annelina, uxor Vitalis, famuli ducis, qui dedit B. Marie dimidiam partem cujusdam prati in Flex, et alteram si Maria, filia ejus, sinè liberis moreretur.

1915

XVII. *Kal. Jan.* 1237. — Anno Dni M. CC. XXX VII, obiit Petronilla, cognomine Gentillete, uxor Damangeti Panetarii, que dedit Deo et ecclesie B. Marie Belne VI denarios censuales, in mense martio annuatim reddendos super vineam, que sita est in Campaniâ, retro Maladeriam, que fuit Girardi Alemanni, patris sui.

1916

XVII. *Kal. Jan.* — Fiet anniversarium panis et vini, pro Domino Gaudrico de Belleure, die Sabbati IV temporum.

1917

XVI. *Kal. Jan.* — Obiit Johannes, pro cujus animâ Renaudus Belladent dedit B. Marie V solidos, reddendos in anno novo; ex quibus Radulfus Perrarius debet IIII solidos et dimidium et Hachardus, VI denarios.

1918

XVI. *Kal. Jan.* — Item, obiit Esmandus, levita.

1919

XVI. *Kal. Jan.* — Item, eodem die, obiit Gillebertus, qui dedit nobis unum campum Polmaret, supra Vendanam et II jornales terre Ginniaco.

1920

XV. *Kal. Jan.* 1323. — Anno Dni M. CCC XX III, obiit Jaqueta, quondam uxor Colini de Samoyseaul, castellano de

Vergeyo, que dedit Deo et ecclesie B. Marie belnensis, XL solidos divionenses assessos super censivis, quas acquisiverunt ab heredibus D^ni^ Seguini Guiete, militis.

1921

XV. *Kal. Jan.* — Obiit Comitissa, uxor Roberti de Mont, que dedit Deo et S. Marie, unum modium vini censualem, apud Volenai in vineis, que sunt de capite suo.

1922

XV. *Kal. Jan.* — Obierunt Johannes Morgo et Gilebun, ejus filius, qui dederunt Deo et B. Marie, VI denarios censuales, super vineam suam de puteo de Alorse.

1923

XV. Kal. *Jan* — Pro Symonâ, sorore Thome...

1924

XV. *Kal. Jan.* — Pro Stephano Caligario, VI solidos et I denarium, super quâdam vineâ in finagio de Savigne, in loco ubi dicitur Cove.. juxtà vineam D[ni] de Barrâ..

1925

XIIII. *Kal. Jan.* 1332. — Anno D[ni] M. CCC XXX. II. obiit D[nus] Arnulfus Boichepot de Colchis, quondam canonico Belne, qui dedit pro anniversario suo XL solidos turonenses, super II pecias vinearum sitas in finagio S[ti] Johannis de Triseyo, in loco ubi dicitur en la Crote, juxtà vineam Johannis de Triseyo, ex unâ parte ex alterâ, juxtà vineam particularii S[ti] Johannis de Triseyo, secunda vinea, juxtà vineam Girardi Nichard.

1926

XIIII. *Kal. Jan.* (Avant 1226). — Obierunt Arnulfus Cocus et Petronilla, soror ejus, pro quorum animabus Robertus, clericus, predicte Petronille filius, dedit Deo et S[te] Ma-

rie, VI denarios censuales in vineâ, que dicitur Uvi de Bursâ, in martio.

1927

XIIII. *Kal. Jan.* (avant 1226). — Item, eodem die, obiit Bonardin de S^to^ Martino, pro cujus animâ Symon, filius ejus, dedit Ste Marie VII denarios censuales, quos debet Amicus de Rocâ.

1928

XIIII. *Kal. Jan.* (avant 1226). — Item, obiit uxor ejusdem Bonardini.

1929

XIIII. *Kal. Jan.* 1226. — Obiit Humbertus le Thondus, frater Hugonis Lethodi, presbiteri, qui dedit Deo et ecclesie B. Marie, XII denarios censuales annuatim reddendos in martio, super quandam vineam, que est in territorio de Ginny, juxtà vineam Petri Genery, dicti Humberti V solidos, tenet eamdem.

Actum anno D^ni^ M CC XXVI.

1930

XIII. *Kal. Jan.* — Obiit Odo, pro cujus animâ Symon de S^to^ Martino dedit B. Marie VI denarios, in festo S^ti^ Bartholomei reddendos, suprà vineam de Pascuâ, que debet alios VI denarios in eodem festo.

1931

XIII. *Kal. Jan.* 1255. — Anno D^ni^ M. CC L V. obiit Petrus, filius Constantii Mercatoris, gener Jomeri, qui, laude et assensu Melini, clerici, fratris sui, dedit Deo et B. Marie Belne, pro suo anniversario in ipsâ ecclesiâ, annis singulis faciendo, decem solidos annui redditûs, quos assedit super domum suam, que est juxtà vicum coopertum, et juxtà domum Hugonis de Bordis ; hoc et voluit et laudavit, uxor sua, filia dicti Jomeri.

Jacet in claustro.

1932

XIII. *Kal. Jan.* 1272. — Anno D[ni] M CC. LXX II. obiit Morellus de Belnâ, dictus Caprarius. (le reste est déchiré).

1933

XIII. *Kal. Jan.* — Cartulas Constantii Pilosi, Duranni de Chainniaco, Petri Galafris et pluere textrix, quere in fine libri.

1934

XII. *Kal. Jan.* — Obiit Johannes de Postuz, qui, pro remedio anime sue, dedit beate Marie III denarios censuales reddendos in martio, super campum qui est juxtà semitam Sauner.

1935

XII. *Kal. Jan.* — Item, obiit Guido de Postuz, qui dedit Deo et B. Marie I denarium et obolum in eodem campo. Item, Robertus de Postuz, dedit Deo et B. Marie, III obolos in eodem campo.

1936

XII. *Kal. Jan.* — Obiit Bérnarda, filia Johannis Tundeor.

1937

XI. *Kal. Jan.* — Obiit Guillerma, uxor Petri Tapini, militis, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie panem et dimidium valentem tres bussellos frumenti et III denarios, pro carne et unum quartellum avene, et III quartas vini, super mansum suum Belliniacum, quod tenet Julianus Corrigarius.

1938

XI. *Kal. Jan.* — Obiit Johannes Tapins, qui dedit Deo et B. Marie Belne, IIII bussellos frumenti et I sextarium vini et III denarios et obolum, pro carnibus annuatim percipiendos

in anniversario suo, quos debet Libaus de Savigni, super tenementum suum.

1939

XI. Kal. Jan. — Obiit Villermus, clericus, filius Ricardi de Prato, pro cujus animâ idem Ricardus dedit Deo et B. Marie, XII denarios censuales reddendos in martio, super campum suum, quod est super stagnum.

1940

XI. *Kal. Jan.* 1316. — Anno Dni M. CCC XVI. obiit Dnus Jocerandus de Gynnyaco, canonicus eduensis, qui dedit Deo et B. Marie, cartam decimam partem suam decime de Cherreyo, et fuit canonicus hujus ecclesie.
Jacet Edue.

1941

XI. *Kal. Jan.* — Obiit mater Gilonis, archipresbiteri, pro cujus animâ idem Gilo dedit B. Marie X denarios, quos debent li Arbaudent de quâdam vineâ in festivitate S. Bartholomei.

1942

XI. *Kal. Jan.* — Eodem die obiit Petronilla, uxor Viviani, neptis Gilonis archipresbiteri, que dedit ecclesie B. Marie belnensi, pallium suum; undè universis concedentibus canonicis ejusdem ecclesie, beneficiorum particeps est instituta.

1943

X. *Kal. Jan.* — Cartulas Radulphi de Pomarco, Pomarde, uxoris Jocelini, Bonerami et Girardi Jocelini, quere in fine libri.

1944

X. *Kal. Jan.* — Obiit Tecelina, uxor Roberti Pancar, que dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales, super terra de Corblanchin, que partitur cum Dna Martha de Chaaut.

1945

Cartulam Humberti Rapini et clementis Cafars, quere in fine libri.

1946

X. *Kal. Jan.* — Hîc debet celebrari missa de S^to Spiritu, pro Amelino Constant, clerico, qui dedit nobis XX solidos annui reddititûs, super mansum suum et vineam de Porperoil, sitam juxtà domum et mansum Johannis Coste, et, post decessum suum cedent, dicti XX solidi in suum anniversarium.

1947

X. *Kal. Jan.* 1370. — Pro Johanne d'Escutigni de Belnâ, Johannetâ, primâ uxore sue et Margaronâ, uxore secundâ quandam filia Hugonis Caligarii de Belnâ, suis que parentibus et amicis, qui anno D^ni M. CCC LXX, dederunt Deo et B. Marie *XX* solidos turonenses, grosso turonensi argenteo computato XX denariis, super pluribus redditibus, censivis et aliis hereditagiis sitis in villâ et territorio Belne, à predictis conjugibus de facto traditis decano et capitulo, hujusmodi ecclesie. Et jacent in capellâ novâ S. Michaelis.

1948

X. *Kal. Jan.* — Obiit Bernardus Arbaut, qui, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XIIII denarios censuales reddendos in assumptione S. Marie, super quoddam pratum, quod est juxtà leveiam de Corgano, quod tenet Guillermus de Laie.

1949

X. *Kal. Jan.* — Obiit Doa, uxor ejusdem Bernardi, que dedit B. Marie, pro remedio anime sue... reddendos in martio et quibus XII denarii sunt super cellarium, quod est juxtà molendinum de Turre; alii XII denarii sunt super vineam, que est in monte de Poetis, quam tenet Jobertus li archers et Elisabeth, uxor Galteri de Charrinieio.

1950

X. *Kal. Jan.* — Obiit Rainaudus.

1951

X. *Kal.* *Jan.* 1400. — Anno D^ni^ M. CCCC. die XXVI^a^ mensis junii dicti anni, obiit Johanneta, quondam uxor Odeti de Villanovâ, Belne commorans, que dedit Deo et B. Marie virgini C francos auri, pro anniversario suo panis et vini sui, singulis annis in dictâ ecclesiâ faciendo, in vigiliâ festi nativitatis D^ni^ ; quod capitulum dicte ecclesie, tenet dicto centum francos Johannes de Gillaneo, pro dicto anniversario faciendo, prout apparet in litteris super hoc confectis.
Jacet in presenti ecclesiâ ante altare B. Katherine virginis. Anima ejus requiescat in pace.

1952

Cartulam Guidonis Sescalli quere in fine libri.

1953

IX. *Kal.* *Jan.* — Gilbertus Chastrée, iturus Jerosolimam, dedit B. (sic), VI denarios super vineam de Espinal.

1954

IX. *Kal.* *Jan.* — Petrus, frater Humberti Fabri, cum iret ad S^tum^ Jacobum, dedit B. Marie, III denarios annuatim reddendos in festo B. Bartholomei, super vineam de Nairon.

1955

IX. *Kal.* *Jan.* — Robertus de Jœni, et uxor ejus, dederunt Deo et S. Marie, VI denarios censuales in quâdam vineâ suâ, que est en Boteres, reddendos in festo S^ti^ Bartholomei, et propter hoc canonici fecerunt eos participes omnium beneficiorum suorum.

1956

IX. *Kal. Jan.* — Obiit Parisia, uxor Gilberti Chastrée, que dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super vineam que est in cursu de Rains, pro anniversario suo faciendo.

1957

IX. *Kal. Jan.* — Obiit Adelina, uxor Bernardi Noirot, que dedit Deo et B. Marie Belne V solidos et I denarium annuatim reddendos, pro anniversario suo singulis annis faciendo, sitos super domum suam lapideam, que est retro domum Morelli, quadrigatoris, qui priûs debebat ecclesie B. Marie duos censuales.

1958

IX. *Kal. Jan.* — Noverint universi, presentes et futuri quod ego, Julianus Dadoz, canonicus belnensis, et ego, Emericus, presbiter, fratres, dedimus et tradidimus in puram et perpetuam eleemosinam, pro animabus nostris, antecessorum et benefactorum nostrorum, altari S. Nicholai in ecclesiâ B. Marie Belne fundato, vineam nostram sitam subtùs stagnum de novo plantatam cum salicibus circum circà de novo edificatis proùt extenditur à dicto stagno in latum et in longum usque ad terram Radulphi, dicti Sescalli, clerici, in quâ sunt V campi vinee sub hâc formâ.

1959

IX *Kal. Jan.* — Lege hic anniversarium Dni Alexandri, quondam episcopi cabilonensis.

1960

IX. *Kal. Jan.* — Sciendum quod, in festo nativitatis Dni et in S. die Pasche et Penthecostes, debent VI cerei parvi in rastello ferreo ante magnum altare accendi et illuminari, à vesperis vigilie dictorum trium festorum usque ad completorium diei cujuslibet festi sine extensione, pro Guillermo

Lorote, qui dedit, pro luminari cujuslibet festi decem solidos divionenses, pro quibus dedit XXX solidos divionenses percipiendos super domum in quà moratur ; relicta dicti.... sacristâ ecclesie qui, pro tempore erit eos tenebitur distribuere.

De hoc habentur littere sub sigillo eduensi.

Nota: Tous les actes suivants sont inscrits à la suite du martyrologe proprement dit.

1961

Obiit Robertus, pater Guidonis, sacerdotis, et Odonis, qui dedit Deo et S. Marie, pro remedio anime sue, mansum Martini de Sesie, qui debet singulis annis semi modium vini, et mansum Lamberti, socerii, qui debet II solidos.

1962

Petrus, frater Humberti Fabri, cum iret ad S[tum] Jacobum, dedit S. Marie III denarios annuatim reddendos in festo S. Bartholomei, super vineam de Nerun.

1963

Item Robertus de Jœni, et uxor ejus dederunt Deo et S. Marie VI den. censuales in quâdam vineâ que est in Boteris, reddendos in festo S. Bartholomei, propter hoc canonici fecerunt eos participes omnium beneficiorum suorum.

1964

Item Parisia, uxor Giberti Chastre, dedit Deo et B. Marie VI denarios censuales reddendos in martio, super vineam que est in cursu de Renis, pro anniversario suo faciendo.

1965

Item, Agnes de Nuiz, filia Alberici Ferreton, in vitâ suâ, pro remedio anime sue et pro antecessoribus suis, dedit Deo et B. Marie. XII denarios super vineam de Boauches, que est juxtà vineam Peregrini et VI denarios super domum Theobaudi Ferreton, reddendos in martio.

1966

Item, Theobaudus Léechaut, adhuc vivens, dedit B. Marie V denarios, pro remedio anime sue reddendos in martio, super domum suam que est juxtà domum Tapini.

1967

Notum sit omnibus, quod Emelina de Valeriâ, que apud Sarniacum moratur, et heredes sui, pro remedio suo et suorum dederunt Deo et B. Marie, XII denarios annuatim reddendos in Purificatione B. Marie, super terram suam in quâ sunt tres jornales, apud Chambellen, in combâ de Bollun IIII jornalia subtùs la Forest et Chairanum IIII jornalia et III operatas vinee apud Ageium, apud Corgoelen, quandam secaturam prati et si forte eamdem Emelinam et suos heredes absque prole mori contingeret, omnia, que suprà memorata sunt, ad ecclesiam B. Marie integre revertentur.

1968

Idus Dec. — Siguinus de Cobertaut, miles, in vitâ suâ, pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie XVII solidos annuatim reddendos in anniversario suo, ex quibus ille qui facit caretas Laurentius, videlicet de manso quod est super Bosesiam, versùs molendinum de Prato reddet X solidos, qui tenebit domum de Castro, VII solidos.

1969

Item noverint universi, quod Arnulfus Baraudus de Rofeio et fratres sui dederunt B. Marie, pro remedio anime sue, domum suam que est sub ulmo retro furnum maioris; et, pro hâc eleemosinâ Arnulfus et fratres sui sepelientur in cimiterio B. Marie, et ibidem singulis annis fiet eorum anniversarium.

Licebit autem predictis fratribus et unusquisque eorum habeat unam archam propriam in illâ domo.

1970

Noverint universi, presentes et futuri, quod Girardus de

Postella, famulus D^{ni} Alexandri, laudante uxore suâ Margaretâ, dedit ecclesie B. Marie in elemosinam duas pecias vinee in Tilinis, de quibus saisivit belnenses canonicos, canonici vero easdem vineas concesserunt Girardo in vitâ suâ possidendas, pro dimidio modio vini annuatim reddendo in tempore vindemiarum; et post ejus decessum predicte vinee ad ipsos canonicos revertentur libere et cum omni integritate. Girardus autem in ecclesiâ B. Marie de suo proprio fecit unum altare in honore S. Nicholai cum omni vestimento sacerdotali; undè canonici Girardum et Margaretam, uxorem suam, fecerunt socios et participes omnium bonorum, que à modo fient in ecclesiâ suâ; promiserunt quoque canonicis quod cotidiè in altari B. Nicolai una missa celebrabitur, pro remedio anime Girardi et Margarete et antecessorum suorum. Post eorum obitum, anniversarium ipsorum in ecclesiâ B. Marie singulis annis fiet, sicut pro uno canonico. Dederunt matereà capellano qui serviet altari B. Nicholai quandam domum que est prope Bosesiam, retro domum Richardi Jocelin et quendam campum vinee, que est in Preveliâ. Hànc donationem laudaverunt belnenses canonici. Hanc autem domum et illum vinee campum canonici dabunt in vitâ suâ possidendum capellano, qui serviet altari B. Nicholai; et Girardus dùm vixerit, potestatem habebit dare domum et campum vinee capellano.

1971

Item, ego Robertus de Monz, belnensis canonicus, notum facio tàm presentibus quam futuris, quod in vitâ meâ, pro remedio anime mee et antecessorum meorum donavi ecclesie B. Marie XX et V solidos annuatim reddendos in crastino dominice quâ cantatur: *Invocavit me;* ex quibus V solidi sunt super II domos que sunt in ruâ divionensi, quas tenet Willermus de Verduno, faber; alios XXI solidos reddent homines mei de Cherne.

1972

Item, noverint universi, presentes et futuri, quod Constantinus Pilosus, pro remedio anime sue et antecessorum

suorum, laudante Christianâ, filiâ suâ, dedit Deo et B. Marie quandam vineam, apud crucem de Bosâ, que debet Guarino Jocello III denarios censuales in martio ; et, pro recognitione hujus doni, idem Constantinus dabit II solidos annuatim canonicis in martio et, dùm vixerit, liber erit ab omni exactione et, post ejus decessum, fiet solempniter ipsius anniversarium.

1973

Item, ego Durannus de Chainniaco, iturus in Jerolosimam, pro remedio anime mee et antecessorum meorum, donavi ecclesie B. Marie VI denarios censuales reddendos in festo S. Bartholomei, super vineam de Lonboes, quam emi ab Humberto de Ageio.

1974

Item, Petrus Galafres, in vitâ suâ dedit B. Marie VI denarios censuales, pro remedio anime sue et patris sui Richardi Frances in vineâ, que est apud Saviniacum desuper clausum D^ni^ Bertranni de Saudun, reddendos in martio.

1975

Item, notum sit omnibus, quod Plicia Textrix, in vitâ suâ, pro remedio anime sue, dedit B. Marie XII denarios annuatim reddendos in martio, super medietatem cujusdam domûs que est in Burgo novo.

1976

Item noverint universi, quod Radulfus de Pomarco, in vitâ suâ, dedit B. Marie II solidos censuales reddendos in martio, quos debet Landricus Guieta, super vineam de Campanara, quam idem Landricus emit à Martino Danes; eadem vinea debebat canonicis XII denarios.

1977

Item, noverint universi, quod Pomarda, uxor Jocelini de Graver, dedit pro se et pro eodem Jocelino beate Marie II so-

lidos annuatim reddendos in martio, super quandam alam domûs, que adheret domui Christiani Lescoter.

1978

Item, noverint universi, quod Boneramus adhuc vivens, pro remedio anime sue, dedit Deo et B. Marie XII denarios censuales, quos debet Theobaudus Julianus, qui reddendi sunt mense martio.

1979

Item, Girardus Jocelinus dedit B. Marie II denarios annuatim reddendos in martio, super quoddam pratum quod est juxtà molendinum de Marriniaco, et II denarios super campum in Campaniâ. Hos IIII denarios reddet Guillermus, frater le Charretun in martio.

1980

Noverint universi, quod Humbertus Rapinus de Primello, se et filium suum Guidonem, clericum, cum Christiano, fratre suo, donavit ecclesie B. Marie de Belnâ et omnia sua, cum ipse liber esset, dimissâ commendatione quam fecerunt Odoni duci Burgundie, sed ad laborem canonicorum evitandum, fecerunt Nicholao, preposito Argilliaci, commendationem XII solidorum, quam potuerunt dimittere, cum voluerunt. Ut autem perpetuo remaneant homines ecclesie B. Marie belnensis et tanquam proprii sint sub ejusdem ecclesie defensione constituti licet anteà fuissent homines — canonicorum, prefatus Humbertus et Christianus, ejus frater, super domos suas dederunt sepedicte ecclesie dimidium sextarium olei ad mensuram Belne, annuatim reddendum in quadragesimâ XII denarios, XII denarios in festo S. Martini; prefatus Humbertus, dedit I bichet frumenti super terciam partem et dimidiam custodiam, quam habet in molendino quod est sub monasterio Primelli. Si autem Humbertus, sinè herede moreretur, omnes res ipsius ad ecclesiam B. Marie reverterentur. Anniversarium suum, post ejus obitum, singulis annis fiet in ecclesiâ B. Marie, commendatio prepositi Argiliaci facta

fuit (sic) Petri de Rulée coram Johanne de Pontiz et Marcello, capellano de Primello.

1981

Noverint universi, quod Clemens Tosarz, pro remedio anime sue et suorum, dedit B. Marie VI denarios reddendos primâ die quadragesime, suprà clausam quam habet apud Seurram.

1982

Item, noverint universi, quod Dnus Guido Sescallus, dedit huic ecclesie VII solidos censuales, supra furnum suum quod est in vico, apud Pomarcum, qui solidi reddendur in vigiliâ natalis Dni, ad faciendum luminare in festo S. Thome, Cantuariensis archiepiscopi, et in festo S. Nicholai.

1983

Noverint universi, quod Petrus de Cluniaco emit à Petro de Corbertaut C solidos, VI solidos censuales, quos debet Petrus de Primello, super domum suam et super mansum quod est retro domum illam ; qui denarii reddendi sunt in festo S. Germani. Illos autem VI solidos dedit idem Petrus B. Marie in eleemosinam, undè in eâdem ecclesiâ fiet memoriale Petri et Ysabet de Pomarco, uxoris sue in vitâ, et in morte ipsorum domus illa que debet illos VI solidos est in Breteneriâ.

1984

Item notum sit omnibus, tam presentibus quam futuris (quod) Robertus, belnensis, archipresbiter et vicarius hujus ecclesie, donavit huic loco, pro remedio anime sue terram quam habebat Bernardus de Magno campo in territorio de Bose, ipso Bernardo laudante et offerente terram hanc super altare B. Marie, quam ab ipso acquisivit predictus archipresbiter valentem II solidos annuatim in festo S. Bartholomei.

1985

Item, noverint universi, quod Petrus Luscus de Bolliens

et Agnes, ejus uxor, pro remedio anime sue, in vitâ suâ dederunt Deo et B. Marie XII den. censuales in martio reddendos ; ex quibus VI denarii sunt super vineam de vacuâ Bursâ et alii sex den. sunt super vineam de Bello-monte, que partitur cum Petro de Cluniaco.

1986

Notum sit, tàm posteris quàm presentibus, quod Richerius de S. Geltrudi de Nivelle, obtulit B. Marie Belnâ I fertum et dimidium argenti, prattereà dimidiam maream pro semetipso, et uxore suâ et filiis eorum et pro Bovone, marito cujusdam filie sue, quem reddidit predictus Richerus B. Marie. Quare canonici ejusdem ecclesie in orationibus et beneficiis suis eos susceperunt et anniversarium eorum quot annis hâc die fieri pepigerunt.

1987

Noverint universi, quod Adelina de l'Eschaler, soror Johannis de Verneto et Amicus, filius ejus, viventes dederunt, ad opus lampadum ecclesie nostre, VI denarios censuales, reddendos in martio super plaustrum suum quod est juxtà domum illorum et super II jugera terre que sunt in territorio de Challenges, juxtà campum Leobaudi Jenemie militis, et sciendum est quod nullus alius habet censum supra II jugera predicta. Plaustrum autem et domus supradicta, apud l'Eschaler.

1988

Item, noverint universi, presentes et futuri, quod Johannes et Amicus filius ejus de Verneio, viventes, pro remedio animarum suarum, dederunt ad opus lampadarum IIII denarios censuales reddendos in martio, super vineam suam, que fuit Renaudi Coe de Asne, que prope est vineam Petri principis in Sinevineis, et sciendum quod nullus alius habet in eâ censum. Idem debent alios VI denarios de aliâ vineâ que est in eodem territorio, similiter ad opus lampadarum, reddendos ad festum S. Bartholomei.

1989

Noverint universi, quod Jaquelinus Li Saveriant, debet II denarios censuales ecclesie B. Marie Belne, reddendos in martio, super vineam quam uxor Frondi de Vielli, dedit ei in maritagium in territorio de Ginne.

1990

Ego G............., decanus belnensis, notum facio universis, presentibus et futuris, presentes litteras inspecturis, quod ego dedi, tradidi et concessi Bertum... D^ni^ Johannis, dicti Rigueur, partem cujusdam domûs que est juxtà domum de Beaucial, quam michi, predictus D^nus^ Johannes dedit et sine aliquâ conditione, concessit, ità tamen quod predicta Bertuns debet persolvere annuatim quinque solidos et unum denarium ecclesie B. Marie belnensis, pro anniversario predicti D^ni^ Johannis et censum predicte domûs, videlicet, tres nummos et unum obolum, et sciendum quod, si predicta Bertûms sinè herede moreretur, predicta domus sinè conditione aliquâ ad capellanum altaris S. Johannis, quod est in ecclesiâ B. Marie belnensis, reverteretur que supradictum censum et dictos quinque solidos et unum nummum dicte ecclesie persolveret, que, ut rata et firma habeantur presentes litteras meas eidem Bertuns tradidi sigilli mei munimento roboratas.

Datum anno D^ni^ M. CC. quinquagesimo mense Aprili.

1991

Nos, Julianus Dadot, canonicus belnensis et Henricus, fratres, notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod nos, laude et assensu Aaliz, matris nostre, et Bone, sororis nostre, et Morelli Bodrum — mariti dicte Bone, et Petri filii dictorum Morelli et Bone, vendidimus et concessimus decano et capitulo Belne sexaginta solidos divionenses eisdem vel mandato eorum, in crastino Exaltationis S. Crucis singulis annis persolvendos ; et dictos sexaginta solidos assedimus in hunc modum videlicet XX solidos, super nostram medietatem furni de Burgo-novo.

1992

Nos, decanus et capitulum ecclesie B. Marie de Belnâ, Eduensis diocesis, notum facimus universis presentibus et futuris, quod cum predecessores nostri et nos recepimus plures summas auri et argenti à diversis personis pro de ipsis summis redditus, proventus et hereditagia, emendo pro anniversariis dictarum personnarum singulis annis perpetuo in diebus sue fundacionis declaratis fiendis; et potissime à D^nis de Castro novo, pro redempcione LXXII librarum annualis redditûs et pro arreragiis earumdem, quas Hugo Aubrieti, dederat prefate ecclesie sex anniversariis panis et vini in ipsâ ecclesiâ quolibet, anno pro D^no Hugone in ipsâ ecclesiâ fiendis; XII libras à D. Guillemeta de Musseyo, pro suo anniversario panis et vini; centum decem libras ab heredibus Ade Remond et ejus uxore, pro duobus anniversariis; II. libras ab Odeto de Villâ novâ; centum scuta in auro, pro suo anniversario panis et vini, ab Henrico de Villâ novâ centum francos, pro suo anniversario panis et vini, à Johannetâ Guillemot de Castro novo centum francos, pro suo anniversario panis et vini; ab heredibus Johannis Spoul centum francos pro suo anniversario panis et vini; à Garnerio de Talle centum francos pro suo anniversario panis et vini; à Margaretâ de Varennis, pro suo anniversario panis et vini centum francos; à magistro Johanne Hue, septem viginti scuta in auro, cum quatuor scutis annui redditus debitis, super quandam vineam quam tenet Guillerma Rauviel, que dedit pro augmentatione sui anniversarii panis et vini; à D^no Johanne de Lornayo, pro suo anniversario panis et vini, centum scuta in auro; ab heredibus magistri Petri Berbis, pro suo anniversario panis et vini, ducentum francos, à D^no Gilobon et, pro suo anniversario..., panis et vini VII xx scuta in auro, à magistro Johanne de Clugniaco, pro suo anniversario quatuor francos quatuor vigenti francos; à Johanne Boileaur, herede Stephani Finot, pro anniversario ipsius Stephani de XL solidis, XX francos; pro anniversario D^ni Johannis Ratot de Savigneyo, XV francos; pro anniversario D^ni Petri de Castellione, alias de Pite de XXX solidis, XV

francos; pro anniversario Marione, relicte quondam Guioti le Besaudet de Trouhando, et ancille, quondam D^ni Petri de Thoiseyo de XX solidis, decem scuta in auro; pro anniversario Johannis Forgeot, et ejus uxore de XX solidis viginti francos; pro processione D^ni Petri de Herbâ, pro quâ distribuntur XL solidi, XL francos; pro anniversario D^ni Johannis de Vallibus, XX francos in dedutione XL francorum, et tenetur ad solucionem reste dictorum XX francorum D^nus Stephanus de Vallibus; et, pro anniversario D^ni Jacobi de Lopâ, centum francos et alii centum franci adhuc debentur per dominum Anthonium de Marchiâ, militem ét Philippum de Marchiâ, scutiferum, prout per litteras, super hoc confectas in thesauro et papiro dicti capituli, dicte ecclesie repositas et scriptas pleniùs apparet et continetur.

De quibus quidem summis auri et argenti actento, quod predicta ecclesia non habet, ex patrimonio ipsius emolumenta undè aliqua financia possit in thesauro reservari, veris simile est quod eadem ecclesia acquisierit redditus annuales et perpetuo debitos et hereditagia qui sequuntur, videlicet :

A Perreneto d'Oranges et Perello Grenot, X francos annui redditus assignatos super unam peciam vinee, sitam in finagio de Savigneyo, loco dicto en Palanchot, juxtà vineam quondam Garnerii de Chaulx, hinc et juxtà vineam Arnulphi Mariote, et suprà nonnulla alia hereditagia contenta in litteris, super hoc confectis.

Item, à Symone Humberti, septem libras annui redditûs sitas et assignatas supra quandam domum, sitam Belne, ante macellum in foro avene, tenentem domui Symoneti Zamoire, que est Hugoni le Reusset de Argilleyo huic et iter commune, indè et suprà nonnulla alia hereditagia declarata in litteris super hoc confectis.

Item, à dictâ Tombele Gaulx XX francos sitos et assignatos suprà duas cameras, quas tenet Johannes Rosier, ante domum ville Belne.

Item, à relictâ Stephani Cholot, quatuor francos, sitos et assignatos suprà quandam peciam vinee continentem XII operatas, sitas in finagio Belne in loco dicto au Pyments,

juxtà vineam Johannis Humberti hinc et iter commune indè et suprà nonnulla alia hereditagia declarata in litteris, super hoc confectis.

Item, à Guillermo Cauves XX scuta auri annui redditûs, assignata suprà quandam domum sitam Belne in magno vico divionensi, tenentem domui heredum magistri Johannis Perron hinc, et domum heredum magistri Guidonis Colot indè, et suprà alia hereditagia specificata in litteris super hoc confectis.

Item, à Johanne Humberti seniore XL francos assignatas suprà nonnulla hereditagia situata, apud Chaigny (ou Chuagy).

Item, à Roberto Albi, quatuor francos annui redditûs assignatos ut supra.

Item, à Guillermo de Luroyn XL solidos assignatos suprà...

Item...

Item, à Johanne de Pierre et Guillermo Poiretat decem scuta annui redditus assignata suprà nonnulla hereditagia sita apud Vignoles declarata in litteris super hoc confectis et supra XVI operatas vinee, sitas in finagio Belne, in loco dicto en Sanvigne et vocatur la Broissande tenentem vinee.... hinc et vinee... indè.

Item, viginti unam operatas vinee, sitas in finagio de Savigneyo, loco dicto en Prieille, quos ecclesia habuit à magistro Anthonio Gaudry, in recompensacione decem scutorum per Johannem Quinot, debitorum et ab ipso per dictam ecclesiam emptorum, que quidem vinea latiùs declaratur in litteris super hoc confectis.

Item, XI operatas vinee sitas in dicto finagio de Pueille, emptas à Regnaldo Quinot, tenentem vinee heredum Henrici Maret hinc, et vinee Johannis Grenot indè, et de subtus vinee dicte ecclesie.

Item, magnam vineam des Graives, continentem circà XXXVI operatas emptas ab heredibus Perrenoti Quinot.

Item, duas pecias vinee continentem circà XLII operatas, sitas in finagio Belne, loco dicto an Chauchon, que fuerunt Roberto Baudoyn.

Item, quandam domum sitam Belne in loco Buxerie, que fuit quondam Colino Maistrot, tenentem domui heredum

quondam magistri Johannis Perron hinc, et domum D^ni^ Girardi Michiel indè.

Item, quandam domum sitam Belne in magno vico divionensi, que fuit Johanni de Cambray, tenentem domui quam tenet Thomassinus Gojon et domui Stephani Palichoul indè.

Item, quartam partem decimarum bladi et vini de Santhenay, de Narrosse S. Johannis de Buretâ, et mansorum castri empti à Nicholao de Viller.

Item, quandam domum sitam Belne in vico que fuit Theveneto le Gras, tenentem domui... hinc et domui... indè.

Item, VIII operatas vinee, sitas in finagio de Pomarco, loco dicto... tenentem domui.. hinc et vinee.. indè.

Item, quandam domum sitam Belne, ante ecclesiam, quam tenet Perrenetus d'Oranges, ad vitam, sitam juxtà domum D^ni^ Nicholai Malbois, hinc et juxtà domum canonicalem in quâ moratur D^nus^ Alexander Thibaudet.

Item, quandam aliam domum sitam juxtà predictam ecclesiam, que fuit D^no^ Anselmo de Pomarco, tenentem domui quam tenet D^nus^ Johannes Mathei, canonicus dicte ecclesie.

Item, decem francos annui redditûs emptos à quondam Bruneto-le-Barbus, sitos suprà quandam domum sitàm Belne propè portam Scalarii, tenentem domui.. hinc et... et nihilominus nos neque predecessores nostri nondum assignavimus dicta anniversaria panis et vini et argenti, nec de ipsis anniversariis redditus et hereditagia superiùs declarata et declarata minimè oneravimus ; undè dicta anniversaria per successores nostros premissa ignorando possent obmitti in prejudicium fundatorum et detrimentum conscientiarum nostrarum ; et hinc est quod nos, super hiis maturâ deliberatione prehabitâ, et actendentes quod non debet verti in dubium, quod dicte summe non fuerint converse in premissis, vel alias ad utilitatem et commodum dicte ecclesie que propter hoc non debet dicta anniversaria obmictere quando ipsa poterit supportare, desiderantes hàc de causâ, prout possibilitas affuerit intencionem ipsorum dictorum predecessorum nostrorum et fundatorum dictorum anniversariorum adimpletam esse ; assignavimus et assedimus dicta anniversaria panis et vini et argenti suprà redditus et hereditagia

superiùs specificata ut de emolumentis ipsorum predicta anniversaria fiant et celebrentur donec quodlibet ipsorum anniversariorum possit specificè et particulariter super redditibus et hereditagiis per dictam ecclesiam acquisitis et acquirendis de predictis summis assignare, quod non potest modo aliter fieri, nam ecclesia non habet patrimonium ad hoc faciendum, et, si non sufficiant ad predicta onera supportanda fortasse propter tenuitatem emolumentorum, anni sterilitatem, ruinam aliquorum, aut aliud accidens, fiant nichilominus, antè omnia illa anniversaria, pro quibus dicta ecclesia ampliora sumpsit emolumenta, et potissime anniversaria predictorum Hugonis Aubrieti, magistri Johannis Hue, magistri Petri Berbis, magistri Gauffridi Brayry et D[ni] Gilebon Pamo, pro quibus ecclesia est specialiter obligata. Cetera vero secundum quod ecclesia poterit supportare, visis pecuniis pro dictis anniversariis receptis; et de restâ predictarum summarum in archâ thesauri ecclesie existente, et de denariis ipsius thesauri à pluribus personis debitis ementur alii redditus et hereditagia, nec non de argento, quod debebit si recipiatur à prenominatis Guillermo Camuz et heredibus Guillermi Broing et Johanne de Pierre, sicut pretenduntur, vel ab aliis pro redempcione predictorum reddituum per ipsos ecclesie redditus pro predictis oneribus ipsorum anniversariorum melius et amplius supportandis; et quia de multis anniversariis predicta ecclesia est ultra debitum onerata sicut de debendo facere perpetuo unum anniversarium panis et vini, pro centum francis et unum anniversarius unius franci pro decem francis pro unà vice traditis, quod non sufficit pro eorum fundacione; hujus modi sunt plura anniversariorium predictorum et eciam sunt alia multa similia ad opus ecclesie que sunt de receptâ celerarii de quibus patrimonium ecclesie, nec ipsa ecclesia debuerat onerari nisi secundum valorem reddituum et hereditagiorum qui emerentur et haberentur pro dictis summis, si videatur quod dicta ecclesia sit nimis onerata et non valeat onera supradicta supportare, est querendum quod in hiis fiàt modificatis viâ predictâ et auctoritate nostri prelati, vel alterius superioris ad hoc potestatem habentis.

1993

VII. *Kal.* $X^{bris.}$ — Anno D^{ni} M CC. L. VIII., obiit Robertus Nannex, pater Constantini vicarii, qui dedit Deo et B. Marie belnensi, pro anniversario suo ibidem annis singulis faciendo, V solidos et I denarium, quos assedit super vineam suam de Bet, quam acquisivit à Theobaldo Grasso.

Jacet in cimiterio S^{ti} Martini.

FIN



LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE LITTÉRATURE DE BEAUNE EST EN CORRESPONDANCE

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois.
Société Académique de Brest.
Société Archéologique de Senlis.
Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure à Rouen.
Société archéologique de Château-Thierry.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne, à Autun, (Saône-et-Loire).
Société académique du Var, à Toulon.
Société d'agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon.
Société archéologique d'Ile-et-Villaine, à Rennes.
Société Savoisienne Florimontane d'Annecy.
Société Nationale Académique de Cherbourg.
Société d'Emulation, Agriculture, Sciences, Arts, Lettres, de l'Ain, à Bourg.
Société d'Emulation du Doubs.
Société d'Emulation de l'Allier, à Moulins.
Académie Flosalpine d'Embrun.
Société Historique du Cher.
Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à Chambéry.
Société Archéologique de Sens.
Société d'Emulation des Vosges, à Epinal.

Société Académique d'Epinal.
Sociétés des Sciences naturelles de Neufchatel. (Suisse.)
Société d'Histoire de la Suisse Romande. (Lausanne, Suisse.)
Société Royale des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Académie Delphinale de Grenoble.
Société Philomathique Vosgienne, à Saint-Dié.
Société d'Emulation, Agriculture, Siences et Arts, à Nantua.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Marseille.
Commission Archéologique d'Arles.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société Historique et Archéologique de la Charente, à Angoulême.
Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.
Société des Sciences naturelles de Chalon-sur-Saône.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne, à Melun.
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'Etudes, à Avallon.
Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.
Société d'Archéologie du midi de la France, à Toulouse.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.
Société Archéologique de Montpellier.
Commission historique du Nord, à Lille.
Société Archéologique de Touraine, à Tours.
Société Archéologique du département de Constantine, à Constantine.
Société Archéologique de Cherchell.
Université Royale de Norwége, à Christiania.
Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

ANNÉE 1878-1879

LISTE DES MEMBRES

1° Membres d'honneur

Mgr l'Évêque de Dijon.
MM. le Préfet de la Côte-d'Or.
Le Recteur de l'Académie de Dijon,
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Beaune.
Le Maire de la ville de Beaune.
Le Président du Tribunal civil.
Le Curé-Doyen de Notre-Dame.
Le Principal de Collége Monge.

2° Membres titulaires

MM. Acher (d') de Mongascon, (le baron Justin d'), O, ✻, ministre plénipotentiaire.
Affre (Emile), docteur en médecine, ancien interne lauréat des hopitaux de Paris, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
André (Edmond), entomologiste, membre de la Société française d'Entomologie.
Aubertin (Charles), officier d'Académie, Correspondant du Minis-de l'Instruction publique, de la Société des Antiquaires de France, etc., ancien juge de paix.
Bachey-Deslandes (Hippolyte).
Batault (Ed.), rédacteur de la *Revue Bourguignonne.*
Bauzon, ancien pharmacien, archéologue, à Seurre.
Bauzon (F.-J.), ancien avoué.
Bavard (l'abbé), curé de Volnay, auteur de l'histoire de Volnay et des Légendes bourguignonnes.
Bazerolle, notaire à Santenay.
Beauvois (Eugène), Correspondant de la Société des Antiquai-de France, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, etc., auteur de l'histoire légendaire des Francs et des Burgondes, à Corberon.

MM. Bession (Charles), officier d'Académie, professeur au collége Monge.
Bigarne (Charles), Correspondant du Ministère de l'instruction Publique, archéologue.
Bissey (l'abbé), curé de Larochepôt.
Bochot (l'abbé), curé de Corgengoux.
Bouchard (Théodore), propriétaire.
Callard d'Azu (Louis-Prosper), avocat.
Carlet (Joseph), ✱, ingénieur des Ponts et Chaussées, Correspondant des Académies de Dijon, de Besançon, de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or.
Changarnier-Moissenet, archéologue.
Charodon (Alphonse de), au château de Montagny-les-Beaune.
Charodon (Loïs de), au château de Charodon, près Beaune.
Cissey (Joseph de), ✱.
Clémencet (l'abbé), curé de Puligny.
Cloutier-Sirot, ancien nég^t.
Creusevaux, conducteur principal des Ponts et Chaussées, à Arnay-le-Duc.
Cyrot (Louis), ancien avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, juge de paix du canton sud de Beaune.
David (E.-J.-B.), avoué.
Davin (C.-F.), ancien professeur au collége Monge.
Delimoges (J.), membre de la Société des Agriculteurs de France, à Pagny-le-Château.
Dubard (P.), receveur des domaines en retraite.
Emin, notaire.
Faivre (E.), banquier.
Foisset (Paul), archéologue, Membre de l'Académie de Dijon et de la Commission d'Antiquités de la Côte-d'Or, à Bligny-sous-Beaune.
Gautheret-Comboulot, licencié ès-lettres, ancien chef d'institution.
Grésigny (Félix de), propriétaire.
Guerrier (Edouard), avocat, juge de paix du canton de Beaune nord.
Jaegert, professeur de langues vivantes au collége Monge.
Jacotot (l'abbé), curé de Ruffey-les-Dijon
Jardeaux, officier d'Académie, professeur au collége Monge.
Joly (l'abbé), curé de Meursanges.
Juigné (le comte Anatole de).
Larcher (Aldonce), juge d'instruction.
Latour (Paul), receveur des hospices.
Laurain (Henri), docteur en droit, avocat.
Lycen (Charles), négociant.
Maillaudérie (Louis de la).
Millot, photographe, ancien professeur au Collége Monge, officier d'Académie.
Moissenet (l'abbé), chef d'institution.
Molin (Adolphe), propriétaire.
Montille (Léonce de), Correspondant de la Société des Antiquaires de France, ancien capitaine de chasseurs à pied.

MM. Moreau (Joseph), propriétaire et négociant.
Morelot (Henry), licencié en droit.
Noiron (Léon de), à Autun.
Noiron (Armand de), propriétaire.
Panariou, sous-inspecteur des forêts en retraite.
Perret (Joseph), propriétaire.
Peste, docteur en médecine, ancien maire de la ville de Beaune.
Petasse (Joseph), homme de lettres.
Petitjean-Baillet, propriétaire à Seurre.
Petitjean, (l'abbé), curé de Beaubigny,
Pignolet (J.-B.), avocat, juge suppléant.
Ponnelle (Pierre), négociant.
Ragon, ancien avoué.
Robin (Emile), greffier en chef du Tribunal civil.
Saulgeot (Jules), docteur en médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Sausset (J -B.), numismate, ancien maire de Combertault.
Tisserand (Charles), ancien notaire à Bligny-sur-Ouche.
Vergnette-Lamotte (le vicomte de), ✻, Correspondant de l'Institut, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, membre de l'Académie de Dijon.
Vergnette-Lamotte (le vicomte Charles de).

3° Membres correspondants

MM. Arbois de Jubainville (d'), ✻, Correspondant de l'Institut, Conservateur des archives du département de l'Aube, à Troyes.
Chazalette, professeur au collége de Chalon-sur-Saône, officier de l'instruction publique.
Cissey (Ernest-Octave de), G. C. ✻, général de division, ancien ministre de la guerre.
Cottard-Legros, ancien magistrat à Arnay-le-Duc.
Clerget (Hubert), ✻, ancien professeur de dessin à l'Ecole d'Etat-Major à Paris.
De Ferrera-Lupa, président de la Société archéologique de Lisbonne.
Garnier (Joseph), ✻, Conservateur des Archives de la Côte-d'Or, Correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Dijon.
Fétu (Albert), publiciste, à Dijon.
Jeandet, docteur en médecine, ancien archiviste de la ville de Lyon, à Verdun-sur-Saône.
Lion (Moïse), professeur de langues vivantes au lycée d'Alençon.
Loydreau (Edouard), ✻, docteur en médecine, ancien maire de la ville de Chagny.
Marlot (Hippolyte), correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Cernois, près Semur (Côte-d'Or).
Morillot, curé de Beire-le-Châtel.
Patron, chanoine honoraire à Orléans.
Rossignol (Claude), ✻ ancien archiviste de la Côte-d'Or, ancien conservateur du musée des Origines Nationales de Saint-Germain-en-Laye, à Bourbon-Lancy.

MM. RUPANER (docteur), à New-York.
SERRIGNY (Ernest), ancien magistrat, à Dijon.
TISSERAND, * chef du bureau des Beaux-Arts et des Travaux Historiques à la préfecture de la Seine, à Paris.
VALENTIN-SMITH, O. * membre du Comité des Travaux Historiques et des Sociétés Savantes, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, ancien maire de la ville de Trévoux.
VOISIN (Antoine), libraire à Paris.

TABLE DES MATIÈRES

BEAUNE. — IMPRIMERIE BATAULT.